This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

1775

Per. 23725 d. 36/1

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DES PROVINCES DE L'OUEST.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

des Provinces

DE L'OUEST

(BRETAGNE ET POITOU).

—

HISTOIRE, LITTÉRATURE, SCIENCES ET ARTS.

PREMIÈRE ANNÉE.

PREMIÈRE PARTIE.

NANTES,
IMPRIMERIE-LIBRAIRIE And GUÉRAUD ET Cie,
PASSAGE BOUCHAUD.

1853.

Digitized by Google

Digitized by Google

PRÉFACE.

Le goût des études historiques et littéraires, le sentiment et l'intelligence de l'art, le culte du beau, se répandent de plus en plus dans la province. C'est un heureux résultat du mouvement de décentralisation intellectuelle que chaque jour voit s'opérer. Or, les bulletins et les procès-verbaux des Congrès, les annales ou mémoires des Sociétés savantes, qui paraissent à de rares intervalles, offrent-ils aux travailleurs et aux lecteurs une ressource suffisante? Nous ne le croyons pas. Il nous a donc paru de l'intérêt de tous ceux qui étudient, qui écrivent et qui se préoccupent principalement des questions relatives à leur département, à leur localité, d'ouvrir une voie nouvelle de communication qui servît en même temps d'auxiliaire aux utiles travaux des Sociétés savantes; et c'est pour atteindre ce but, que nous fondons la *Revue de l'Ouest*.

Plusieurs publications analogues, telles que le *Lycée armoricain* de Mellinet, la *Revue anglo-française* de La Fontenelle de Vaudoré, les *Archives curieuses de Nantes* de M. Verger, etc., etc., ont cessé de paraître depuis longtemps. Notre ambition est de combler la lacune qu'elles ont laissée : nous espérons que nos compatriotes de la Bretagne et du Poitou nous aideront à la réaliser en répondant à notre appel.

La Revue sera divisée en deux parties.

La première, œuvre d'auteurs vivants et toute d'actualité, sera à la fois historique, littéraire et artistique, c'est-à-dire, qu'elle renfermera les travaux des hommes les plus distingués de notre contrée qui nous ont promis leur collaboration. Dès aujourd'hui, nous désignerons

Digitized by Google

parmi les écrivains estimables qui veulent bien nous honorer de leur concours, MM. Bizeul (de Blain), P. Citerne, Év. Colombel, Dugast-Matifeux, Georges Demangeat, Étiennez, Fillon, Foulon, l'abbé Fournier, Eug. de la Gournerie, Grégoire, Huette aîné, Lejean, P. Levot, Ch.-L. Livet, Malherbe, Anthime Ménard, Phelippes-Beaulieu, Mlle Élisa Morin, Ramet, Renoul, J. Rieffel, de Rostaing de Rivas, C.-G. Simon, l'abbé Rousteau, Talbot, Vandier, de Wismes, etc.

La seconde, toute rétrospective, sera entièrement consacrée à la reproduction de documents historiques inédits ou rares, quoique déjà imprimés. Ils seront pris indifféremment dans l'histoire ecclésiastique ou civile, dans l'histoire générale ou particulière des provinces de l'Ouest. Nous donnerons tout ce que la Ligue fournira de curieux. Nous emprunterons également à la période révolutionnaire ce qui nous paraîtra susceptible d'intéresser, sans blesser aucun parti; car nous voulons rester étrangers à toute politique, à toute personnalité, à toute actualité qui pourrait avoir un caractère irritant. Nous réimprimerons des écrits de peu d'étendue, comme, par exemple, le *Petit Traité de l'Antiquité et Singularités de Bretagne-Armorique*, etc., par Roch le Baillif, in-4°, Rennes, 1578; puis, l'*Épisémasie*, ou *Relation d'Alétin, martyr, concernant l'origine, antiquité, noblesse et sainteté de la Bretagne-Armorique, et particulièrement des villes de Nantes et Rennes*, par Pierre Biré, in-4°, Nantes, Hucqueville, 1637, petit volume dont l'excessive rareté n'est pas l'unique mérite, etc. Nous accepterons même des généalogies de grandes familles, quand elles fourniront des matériaux historiques de quelque intérêt; car c'est surtout dans ses rapports avec l'histoire que nous comprenons la généalogie. Enfin, les archives départementales, épiscopales et municipales, les manuscrits des bibliothèques publiques de Paris et de la province, les collections particulières, seront pour nous une mine inépuisable où nous n'aurons que l'embarras du choix.

Un comité de rédaction, composé d'hommes dont la conscience et le talent sont les meilleures garanties que nous puissions offrir à nos lecteurs, n'admettra que des œuvres utiles et morales.

Les deux parties de la Revue se subdiviseront ainsi :

Première Partie.

Revue du mois, constatant le mouvement de la littérature, de la science et de l'art, plus spécialement en Bretagne et en Poitou

Digitized by Google

(Sociétés savantes, cours publics, beaux-arts, découvertes archéologiques et scientifiques, etc.).

Études sur les départements de l'Ouest.

Articles divers.

Critique littéraire : Ouvrages déposés au bureau de la Revue, etc.

Bulletin bibliographique de l'Ouest.

Deuxième Partie.

Publication de documents inédits, ou rares, quoique imprimés.

Voici les titres de quelques-uns des articles destinés à paraître :

Notice historique et littéraire sur René de Bruc, marquis de Montplaisir, poète breton du XVIIe *siècle*, par M. le baron de Wismes. — *De la Poire dite Besi de Héric*, par M. Bizeul. — *Jean Bouchet (de Poitiers) à Nantes ; Entrée de François Ier*, par M. B. Fillon. — *Notice sur Théodore-Agrippa d'Aubigné et sur ses descendants* (renseignements inédits sur Constant d'Aubigné, Mmes de Maintenon, La Villette de Mursay, la comtesse de Caylus, etc.), par M. B. Fillon. — *A la Bretagne*, poésie, par Mlle Élisa Morin. — *Biographie de Grimouard*, par M. P. Levot. — *Réunion de la Bretagne à la France*, par M. Grégoire. — *Gérard Mellier, maire de Nantes*, par M. Dugast-Matifeux. — *Cospéan, évêque de Nantes, et les prédicateurs ses contemporains*, par M. Ch.-L. Livet. — *Notice sur la Fondatrice des Écoles de charité de filles à Nantes et de plusieurs autres Œuvres de bienfaisance*, par M. l'abbé Fournier. — *De Quelques Rues de Nantes*, par M. Bizeul. — *Saint Félix et son temps*, par M. Grégoire. — *Origines nantaises*, par M. Bizeul. — *Aperçus sur les monnaies de Bretagne*, par M. B. Fillon. — *Coup d'œil historique sur le commerce de Nantes*, par M. J.-C. Renoul. — *Oudon et son château*, par MM. Bizeul et A. Guéraud, plans de M. Liberge. — *Historique de la salubrité publique à Nantes*, par le docteur P. Citerne, etc., etc.

Pièces inédites de *Boffrand et Errard*. — *Louis XI et les ambassadeurs du duc François II* (1481). — *Procès des gentilshommes*

Digitized by Google

nantais; conspiration de Cellamare; manuscrit du président de Robien. — *Extrait de l'inventaire des titres de l'abbaye des Fontenelles (diocèse de Luçon),* par M. Dugast-Matifeux. — *Pouillé du diocèse de Nantes.* — *Fondation de l'hôpital du Loroux-Bottereau par Gilles de Raiz* (1432), publiée et annotée par M. Ramet. — *Mémoire historique inédit sur l'abbaye de l'île Chauvet (diocèse de Luçon),* par le Père Arsène Cauchois, moine camaldule. — *Traité historique des barons de Bretagne, où l'on parle aussi, par occasion, des barons en général, des fiefs de haubert et de la haute noblesse, avec les généalogies des barons,* par dom Lobineau, dont il n'existe que trois copies connues : à la Bibliothèque publique de Rennes, à la Bibliothèque impériale, et dans la collection de sir Thomas Philipps, baronnet de Middle-Hill. — *Etc., etc.*

Telle est l'œuvre que nous entreprenons, avec le concours d'esprits sages et prudents, après en avoir reconnu la convenance et l'à-propos. C'est à tout ce que notre pays recèle d'hommes éclairés et amis des bonnes études, à en assurer le succès.

Armand GUÉRAUD,

Correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, de la Société impériale des Antiquaires de France, etc.

Digitized by Google

REVUE

DES

PROVINCES DE L'OUEST

(BRETAGNE ET POITOU).

REVUE DU MOIS.

—

AOUT 1833.

—

Nous avons l'intention, afin de nous associer pour notre part à l'idée de notre ami Guéraud, de publier, sous le titre qui précède, une revue mensuelle, dont l'objet spécial sera de constater le mouvement de la littérature, de la science et de l'art, particulièrement dans le Poitou et dans la Bretagne. Pour ne puiser les éléments de cette étude rétrospective qu'à des sources certaines, nous les emprunterons aux bulletins ou mémoires que publient, à des intervalles réguliers, les différentes Sociétés savantes de ces deux provinces, aux journaux quotidiens et à nos correspondances particulières. Seulement nous ne serons pas exclusif au point de borner à ce champ, qui pourra se trouver parfois limité, les excursions périodiques que nous nous proposons de faire dans le domaine artistique et littéraire.

Jetons, dès aujourd'hui, un coup d'œil rapide sur quelques-uns des matériaux que nous essaierons plus tard de mettre en œuvre avec de plus amples détails d'analyse et d'appréciation.

Digitized by Google

— Le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest* (deuxième trimestre de 1853) contient, entre autres articles, un résumé remarquable d'un mémoire de M. Brillouin sur l'élection de Clément V. Écrite en termes exprès et concis, l'œuvre de M. A. Ménard, secrétaire de la Société, a l'avantage de condenser en quelques pages le mémoire un peu volumineux de M. Brillouin, et d'en donner un aperçu qui compense, autant qu'il se peut faire, la non-impression du travail primitif.

— Quatre études d'un mérite sérieux remplissent le dernier *Bulletin archéologique de l'Association bretonne.* (Classe d'archéologie.)

La première est un mémoire de M. du Vautenet en réponse à cette question posée au Congrès de Nantes en 1851 : « Quelles modifications pourrait-on désirer, au point de vue de l'art et de l'histoire, dans les vêtements et les ornements sacerdotaux, l'orfévrerie et le mobilier des églises? » L'auteur, profondément convaincu que tout en favorisant le mouvement de recrudescence du style ogival au XIXe siècle, il n'est pas raisonnable de reproduire sans discernement les formes de l'ornementation mobilière du XIIe, toutes traditionnelles qu'elles peuvent paraître, est d'avis qu'il faut s'opposer aux doctrines qui voudraient exiger des fabricants de notre époque un retour à la barbarie de la forme et à des procédés d'exécution dont la naïveté et l'insuffisance ne peuvent pas lutter contre les progrès et la perfection réelle qu'ont atteints de nos jours les arts plastiques.

La seconde, signée de M. Ch.-L Livet, a pour titre : *René Le Pays.* C'est une spirituelle et fine biographie de ce poète, que Boileau appelle *un bouffon plaisant,* dans un accès d'injuste boutade. M. Livet le venge avec autant d'esprit que de justesse de cette qualification imméritée, et fait ressortir le tour agréable et délicat de quelques-unes des pièces du poète breton.

Le Congrès de Saint-Malo, en 1849, avait posé cette question difficile : « Quelle fut l'importance de la cité d'Alet? — Quels sont les débris qui en restent? — Quelles voies y aboutissaient? » La réponse catégorique que le savant M. Bizeul fait à cette triple question, forme le texte de la troisième œuvre consignée au bulletin archéologique dont nous dressons l'inventaire. Voici le résumé de ce mémoire si bien nourri de faits et si solide de déduction :

Je crois avoir réuni dans cette dissertation tout ce qui a été dit sur Alet, et voici les conclusions plus ou moins prouvées que j'en ai tirées :

Digitized by Google

1. Alet, sa banlieue et l'évêché de Dol faisaient partie du territoire des Curiosolites; ils n'ont jamais dépendu de celui des Diablintes, qu'on ne doit chercher que dans le Maine.

2. Le territoire des Curiosolites comprenait, en outre, le moderne évêché de Saint-Malo, et l'évêché de Saint-Brieuc avant le IXe siècle.

3. La *Civitas Coriosolitum* ou *Coriosopitum* mentionnée dans la Notice des Provinces, était la cité des Curiosolites, qui dans l'origine n'a formé qu'un seul évêché jusqu'à la création de ceux de Dol et de Saint-Brieuc, auxquels une partie de son territoire a été attribuée.

4. Ce n'est que par une erreur évidente, appuyée, sans critique, sur le texte plus ou moins corrompu de la Notice des provinces, que la *Civitas Coriosolitum* ou *Coriosopitum* a été placée à Quimper et prise pour l'évêché de Cornouaille.

5. Le bourg de Corseul a dû être le siége originaire de l'évêché érigé dans la *Civitas Coriosolitum*.

6. Le siége s'est trouvé, à une époque inconnue, transféré dans la ville d'Alet, et paraît y avoir été conservé jusqu'au milieu du XIIe siècle, que l'évêque Jean de la Grille l'établit à Saint-Malo, où il est resté jusqu'en 1789.

7. On ne peut déterminer l'époque de l'érection ou de la translation de cet évêché à Alet d'après les actes de Saint-Malo, qui sont trop peu certains pour qu'on puisse en induire quelque chose de véritablement historique.

8. On ignore l'époque à laquelle la ville d'Alet a pris le nom de Saint-Servan.

Enfin, le quatrième travail est un *Mémoire sur Déas*, par M. G. Demangeat. Dans cette dissertation érudite, notre honorable collègue recherche quel était l'emplacement du monastère de Déas, si célèbre dans les contrées de la rive gauche de la Loire avant les invasions des Normands, et il conclut en faveur de la commune actuelle de Vue, canton du Pellerin.

— D'importants travaux de fouilles opérées à Rezé (Loire-Inférieure), sous la direction de M. Aug. Sabo, agent voyer, ont amené de précieuses découvertes. Ainsi, on a trouvé, en traversant le cimetière pour la construction du chemin vicinal de grande communication n° 66, de Chémeré à Nantes, des cercueils de pierre qui semblent du Xe ou du XIe siècle, des briques et des fragments de poteries romaines, plusieurs vases entiers recueillis dans un puits, et les restes d'une colonne antique. Mais ce qui est surtout on ne peut plus rare, ce sont de petits fragments d'une mosaïque blanche et noire et de fresque, remarquables par la variété et la vivacité des couleurs.

Digitized by Google

Une découverte non moins extraordinaire a été faite à Tumiac (commune d'Arzon, canton de Sarzeau, Morbihan), c'est celle d'un dolmen enfoui dans la grande butte voisine du village. Voici ce que rapporte, à cet égard, un journal de Nantes :

Cette grotte, à laquelle on est arrivé par une tranchée, se trouve à peu près au niveau de la terre, près et sud-est du centre de la butte : elle est petite et se compose d'une chambre formée par trois supports recouverts d'une table de quartz, et d'une allée faite de parois en maçonnerie sèche, qui soutiennent deux tables que la poussée de la masse agglomérée au-dessus a fait casser en deux parties.

Dans ce dolmen, dont l'ouverture regarde l'est, on a trouvé plusieurs objets très-curieux. Ce sont :

Au nord-est, un fragment d'os paraissant avoir appartenu à la région pariétale du crâne; au sud-est, un groupe de 15 *celtæ* en jade ancien de diverses dimensions, dont 2 seuls entiers, les autres sont cassés en deux parties; un peu à l'ouest de ce groupe, un autre de 14 *celtæ* en trémolite dure, assez mal façonnés, mais très-coupants; à l'entrée de la chambre et au milieu, de petits grains percés de jaspe d'une nuance variant du blanc jaunâtre au vert, et ressemblant assez à des grains de chapelet; ils formaient vraisemblablement un collier ou un bracelet. A l'angle nord-ouest de la grotte, d'autres grains plus gros, de la même matière, formant un collier beaucoup plus grand; quelques-uns de ces grains sont allongés en forme de poire, dont la plus petite extrémité est de forme quadrangulaire : à l'angle sud-ouest étaient d'autres grains un peu plus forts; parmi ces grains, qui sont en moindre quantité que les autres, on n'en remarque que deux de forme allongée.

Il est présumable que la butte contient d'autres monuments du même genre.

— L'Association bretonne, qui doit ouvrir la onzième session de son congrès à Vannes, le dimanche 25 septembre prochain, a publié récemment le programme des questions d'agriculture et d'archéologie qui doivent y être discutées. Ces dernières se divisent en deux parties, dont la première contient douze problèmes relatifs à l'archéologie, et la seconde quatorze questions affectées à l'histoire. Nous nous empresserons plus tard d'examiner les réponses qui auront été faites à ces demandes, si intéressantes pour l'art en général et pour la Bretagne en particulier.

— Le tome XXIV (1re partie de l'année 1853) des *Annales de la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure*, est riche de

Digitized by Google

matières attrayantes et d'études variées. Outre la partie *officielle* des actes de la Société, nous y rencontrons d'abord une *Étude sur la Chanson au XVIe siècle,* par M. Évariste Colombel, et un *Essai sur la Chanson en France pendant la première moitié du XVIIe siècle*, par M. Ch. Livet. Ce sont deux œuvres spirituelles, qui cachent un fond sérieux sous la grâce piquante de la forme. Viennent ensuite une intéressante notice sur *Jean-Baptiste Lefeuvre, ancien Curé de Saint-Nicolas de Nantes,* par M. Dugast-Matifeux ; des *Recherches sur l'altération des Bronzes employés au doublage des navires,* par M. Adolphe Bobierre ; une *Étude historique et morale sur le Compagnonnage en France,* par M. C.-G. Simon ; enfin, un *Rapport* de M. A. Guéraud, *sur Divers Objets sculptés suivant un Procédé découvert par M. L. Delangre.*

Là s'arrête le fond de richesses écrites que nous avons à exploiter pour le moment. Nous ne doutons pas qu'elles ne soient une autre fois plus abondantes et plus étendues. Il s'y joindra d'ailleurs le complément animé, et pour ainsi dire vivant, de toutes les questions qui pourront intéresser nos lecteurs, telles que les expositions de peinture, la construction de quelque monument d'importance, les découvertes scientifiques, enfin le résumé des cours publics professés par des maîtres d'un mérite reconnu, tels que MM. l'abbé Rousteau, Bobierre, Neveu-Derotrie, Écorchard, noms honorables, après lesquels nous nous sentons heureux, pour terminer cet article, d'inscrire le nôtre.

Eugène TALBOT.

Digitized by Google

NOTICE

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

SUR

RENÉ DE BRUC,

MARQUIS DE MONTPLAISIR,

POÈTE BRETON DU XVIIe SIÈCLE.

Le bon temps pour les poètes crottés que celui où chacun de leurs madrigaux et de leurs épithalames était le sujet des conversations de la cour et de la ville, faisait des jaloux.... et des jalouses, et leur attirait, sinon toujours beaucoup de doublons d'Espagne, du moins de la renommée, les œillades des courtisans, les sourires des belles, et, de la part de leurs confrères rimailleurs, la promesse, à titre de revanche, de parvenir à la postérité la plus reculée! — Aussi n'est-il pas étonnant que plus d'un grand seigneur ait voulu se mêler du métier, et se présenter, un sonnet à la main, aux pieds de son inhumaine. Tel René de Bruc, marquis de Montplaisir, connu surtout sous ce dernier nom, qu'il tirait d'une terre de sa famille située près de Pornic et dont son père avait fait l'acquisition en 1621.

Montplaisir reçut le jour à Paris en 1610. Il était le quatrième fils de Jean de Bruc, procureur général des États de Bretagne, seigneur de la Grée, et de Marie Veniero, dame de la Guerche en Saint-Brevin, fille de Francisco Veniero et de Jeanne de la Tousche. Ce Francisco était gouverneur de Machecoul et référait son origine aux

Digitized by Google

Veniero de Venise, dont la famille a fourni plusieurs doges à cette République. Il s'était sans doute, lui ou son père, fixé en Bretagne lors des rapports si fréquents qui s'établirent entre la France et l'Italie à l'époque des guerres de Charles VIII et de Louis XII.

Montplaisir adopta de bonne heure la carrière des armes, et la parcourut avec distinction : « Il servait depuis longtemps dans le » régiment de Poitou, lisons-nous dans la notice (du reste fautive » sur plus d'un point) publiée récemment par d'Hozier sur la maison » de Bruc, quand il fut pourvu de la lieutenance du roi à Arras, lors » de la prise de cette place en 1640. Il eut une compagnie de chevau- » légers pour y tenir garnison, le 13 septembre 1644, et obtint le » grade de maréchal de camp par brevet du 11 septembre 1651. A » la mort du marquis du Plessis-Bellière, son beau-frère, on lui » accorda, le 10 décembre 1651, le régiment de cavalerie qu'il com- » mandait. Il s'en démit lui-même en faveur de son frère le marquis » de Bruc de la Rablière, au mois de novembre 1657, et mourut à » Arras le 12 juin 1682..... Il fit hommage en la Chambre des » comptes de Nantes, le 5 juillet 1678, pour la seigneurie de la » Guerche, et obtint l'érection de cette seigneurie en marquisat, par » lettres patentes du mois de février 1682, entérinées en la Chambre » des comptes de Bretagne le 18 février 1684, et à Rennes le 3 juillet » 1686. Il est dit dans ces lettres que Sa Majesté lui accorde cette » faveur en considération des grands et recommandables services » qu'il lui a rendus depuis le commencement de la guerre jusqu'alors, » après avoir passé par tous les degrés et charges militaires, dans » lesquels il a donné des preuves de valeur et de conduite, ainsi que » dans tous les siéges et rencontres où il a reçu plusieurs blessures » et a été deux fois fait prisonnier de guerre. »

Le nom de *lieutenant de roi* ne serait peut-être pas suffisamment compris aujourd'hui. C'était le second officier d'une place, et il commandait en l'absence du gouverneur. Montplaisir garda jusqu'à sa mort cette position, qui le mit plusieurs fois à même de faire les honneurs d'Arras au Roi et à la Cour, lors des campagnes de Flandre et de Hollande.

Telle fut sa carrière militaire, digne d'un gentilhomme et du noble nom qu'il portait. Cependant, aucun détail n'y fait saillie, et nul, si ce n'est un généalogiste de profession, n'aurait le droit de s'en préoccuper si derrière l'officier il n'y avait le poète, si à l'épée

Digitized by Google

du Breton ne venait se joindre en sautoir la plume du précepteur élégiaque de la comtesse de la Suze.

Nous ne savons au juste ni où ni quand Montplaisir commença à rimer. Ce goût naquit-il de ses liaisons avec Saint-Pavin, Lalane, Charleval et autres aimables poètes nés comme lui aux premières années du grand siècle? ne fut-il au contraire conduit à fréquenter cette nouvelle pléiade que par sa vocation bien déterminée? Nous l'ignorons, et ce point est peu important. Nous savons seulement que, dès 1636, il se trouvait en Picardie, avec Lalane, dans l'armée que la France avait envoyée pour en chasser les Espagnols. En 1639, ils firent encore ensemble un voyage en Bretagne à la suite du duc de Retz. On ne croit pas cependant que Lalane se fût engagé au service militaire; mais nul doute que Montplaisir et lui n'aient commencé à s'escrimer ensemble au métier peu dangereux de faire des vers, s'aidant en frères de conseils réciproques, jouissant l'un l'autre de leurs progrès, et passant du mauvais au médiocre, du médiocre au bon. Leurs premières pièces portent encore la trace de cette enflure d'idées et de ce mauvais goût d'expression dont Ronsard nous avait infectés, et dont Malherbe n'avait pu nous corriger. Mais peu à peu leur goût s'épure. Ils n'accouplent plus entre eux des mots inconciliables; ils ne confondent plus le trivial avec le simple, le pompeux avec le noble, l'affecté avec le naturel, et, devenus poètes d'un goût élégant et fin, méritent de voir leurs productions recueillies et prendre rang sur les tablettes des amateurs délicats.

Les degrés toutefois sont divers entre eux. Montplaisir est un poète de valeur plus haute, et de veine plus forte et mieux fournie. Aussi, d'apprenti devint-il bientôt maître, et son étoile heureuse ou malheureuse, c'est ce que la suite va faire juger, lui adressa-t-elle la plus belle, la plus illustre écolière. Nous l'avons déjà nommée, ce fut la petite-fille de l'amiral de Coligny, Henriette, fille du maréchal de Chastillon, alors veuve de Thomas Hamilton, comte de Hadington, et qui venait de se remarier à Gaspard de Champagne, comte de la Suze.

Tous les écrivains du temps sont d'accord sur cette paternité littéraire de Montplaisir, et nous irons même tout à l'heure plus loin qu'eux. Tous aussi nous disent que Montplaisir est l'objet de plusieurs des brûlantes élégies de son élève. Il est permis de supposer qu'il était beau; il était encore jeune; il l'initiait aux lois du bien

Digitized by Google

dire, et du bien dire en amour : que de raisons, en effet, pour admettre que notre Breton était *Tirsis,* alors que, rivale de Sapho, la comtesse peignait son ardeur dans ces beaux vers :

Je rêve, je languis, je pleure, je soupire;
Au seul nom de Tirsis je change de couleur:
Quand il est près de moi, j'ai bien moins de douleur;
Sitôt qu'il est parti, je ne suis plus la même.
D'où vient ce changement, n'est-ce point que je l'aime?

Mais de savoir si de pareils transports n'étaient qu'une licence poétique, c'est un mystère que nous ne pouvons entièrement soulever. Nous y reviendrons cependant.

Occupons-nous d'abord des poésies attribuées à Montplaisir, et qui, jusque-là éparses en divers recueils, ont été réunies et publiées par Lefèvre de Saint-Marc dans une charmante édition petit in-12, datée d'Amsterdam (à Paris, chez Leprieur), M.DCC.LIX. On peut, du reste, être charmante sans être bonne. Saint-Marc nous dit : « Dans le recueil de poésies diverses qui porte le nom de La Fontaine, et dont l'auteur est l'abbé de Loménie de Brienne, les pièces qui sont de Montplaisir sont dites de M. de M* P*. J'ai dû conjecturer de là que celles qui, dans le recueil de Sercy, sont signées M. P., sont aussi de lui. » Il ajoute que, parmi le recueil de Sercy, il a choisi dans les pièces signées M. ou M. P. celles qui lui ont semblé être de Montplaisir.

Mais qui ne sent combien un recueil fait de cette façon doit être nécessairement fautif et discutable. Quel tact, quel goût, quel jugement, si l'on se décide d'après le style des poésies ! Que si les seules initiales font loi au contraire, quelle autre source et inévitable d'erreurs ! Nous sommes donc convaincu, et d'ailleurs nous le prouverons tout à l'heure, au moins pour une des pièces capitales de Montplaisir, qu'il n'a point versifié tous les morceaux qui lui sont attribués dans l'édition donnée par Saint-Marc. Il nous paraît plus probable encore que cet éditeur eût pu recourir avec avantage à d'autres recueils. — Il eût dû notamment consulter le *Recueil de Pièces galantes*, en prose et en vers, de Mme la comtesse de la Suze et de M. Pelisson, etc., à Trévoux, par la Compagnie, M.DCC.XLVIII. Indépendamment de plusieurs autres morceaux qui nous paraissent avoir le cachet de notre poète, il y eût trouvé le *Séjour des Ennuis,* un de ceux qui firent le plus d'honneur à Montplaisir.

Digitized by Google

Saint-Marc chercha longtemps cette pièce, dont il ne connaissait que le titre, et à laquelle l'abbé de Montigny répondit par le *Séjour des Plaisirs*. Il ne la trouva dans aucun recueil, et se décida à donner sous ce titre : *L'Hiver, ou le Séjour des Ennuis*, une pièce intitulée seulement *l'Hiver*, dans le recueil de Sercy, et signée d'un M. « Le style et la versification ne m'ont pas laissé douter, dit-il, qu'elle ne fût de Montplaisir. » Cela est possible ; mais, en tous cas, ce n'est pas le *Séjour des Ennuis*. Aussi, le *Séjour des Plaisirs* de l'abbé de Montigny n'y répond-il en aucune façon.

Le vrai séjour des ennuis était la ville d'Arras, du moins en l'année 1667, au mois d'août, alors que toutes les grandes dames de la Cour et la Reine elle-même y attendaient avec impatience la fin de la campagne de Flandres, et le retour celle-ci d'un fils, celle-là d'un époux, cette autre..... mon Dieu, disons-le naïvement et d'un ton gaulois, cette autre, d'un amant. — Les Ennuis, nous apprend Montplaisir, font leur séjour principal *aux bords de la mer Morte*.

Les jours y sont si longs, qu'ils semblent des années.
. . . . . .
La terre n'y produit ni verdure, ni fleurs,
Sinon quelques soucis qui sans semer y naissent,
Et dont avec dégoût les Ennuis se repaissent.
. . . . . .
Rien ne les divertit dans cette solitude.

Aussi, ces malheureux, qui

. . . . . dévorent souvent celui qui les nourrit,

ne tiennent point à rester dans cet affreux séjour,

Et décampent souvent : quoiqu'ils changent de lieu,
Toujours tout leur déplaît, tout leur semble odieux.
. . . . . .
Ils logent chez les rois, jusques sous leur couronne ;
Et dans leurs grands palais souvent les plus pesants
Font gémir sous les faix nombre de courtisans :
Ils se glissent partout, sous les simples cabanes,
Dans les temples sacrés, et dans les lieux profanes.
. . . . . .
L'épouse avec l'époux éprouvent leur puissance,
Les plus heureux amants les souffrent dans l'absence.

Donc ils affluèrent à Arras.

Digitized by Google

Ils logèrent partout, et chez la Reine même.

. . . . . .

Le dégoût se mêla parmi tous les plaisirs,
On n'entendit partout que de tristes soupirs:
Les plus doux entretiens furent mêlez de plaintes,
D'alarmes, de chagrins, de soucis et de craintes;
La tristesse couvrit mille charmants attraits,
Et le Ciel fut pressé de mille vœux secrets.

Ainsi s'exprimait Montplaisir quand il était bien inspiré.

Le recueil donné par Saint-Marc contient 35 pièces. Il semblerait, à voir ce mince bagage, presque en entier composé de stances, ballades, sonnets, épigrammes, épitaphes, chansons, que Montplaisir n'ait jamais été qu'un homme du monde, rimant quand la Muse lui jetait un sourire, à son heure, à son aise, et s'inspirant de la circonstance du jour, le *luth de Mlle de Lenclos*, ou *la mort du perroquet de Mme du Plessis-Bellière*, sa sœur. — De ce poète-là, de ce poète amateur, pour ainsi dire, il y avait bien en lui quelque chose; mais, parmi ces fantaisies légères, s'est glissé un poème, *le Temple de la Gloire* (1), où Montplaisir se révèle comme un autre homme, et s'élève tout à coup bien au-dessus de la plupart des rimailleurs de ruelles de son temps.

Il s'en faut peu que dans cette belle production l'homme de talent n'atteigne le génie, et l'on y sent déjà comme un avant-goût du style racinien. « La versification, à quelques négligences près, est d'un grand maître, » pouvons-nous dire après Saint-Marc.

Le plan en est heureux: Montplaisir feint qu'au lever de l'aurore il se trouvait dans un bois aux environs d'Arras, lorsque *la Renommée* lui apparut.

Elle avoit, d'un côté, des palmes dans la main;
Elle tenoit, de l'autre, un puissant cor d'airain.

Cette bruyante et bavarde déesse s'empressa de raconter à Montplaisir la bataille de *Nordlingue*, gagnée par le grand Condé, héros du poème. Qui pourrait, lui dit-elle,

Qui pouroit exprimer les soins, la vigilance,
La véhemente ardeur, l'incroïable vaillance,

(1) Un exemplaire de ce poème, écrit par le fameux *Jarry*, en 1646, et couvert d'une délicieuse reliure, fut acheté en 1847, à la vente de M. le marquis de Coislin, pour 540 fr., par M. Yemeniz, de Lyon.

Digitized by Google

Et les faits merveilleux, dont il s'est signalé
Dans les sanglans dangers où son cœur l'a mêlé ?

Mais ce n'est qu'une feinte, une modestie de mauvais aloi ; car tout aussitôt la bonne déesse renarre tous ces *faits merveilleux* en plus de cent vers : et cependant elle avait quelque droit d'être fatiguée, car elle avait conté le triomphe d'*Anguien* aux *peuples de l'Aurore ;* elle l'avait dit *au Sarmate,* elle l'avait dit *au More ;* elle avait traversé l'Atlantique, visité l'Amérique et bien d'autres lieux. Il ne me reste plus, dit-elle enfin à Montplaisir,

. . . . . qu'à porter cette histoire
Dans le séjour sacré du TEMPLE DE LA GLOIRE,
Où cent peintres savans, cent sublimes esprits,
D'une noble fureur divinement épris,
Travaillent nuit et jour à l'immortelle image
De ce prince à qui même Alcide rend hommage.
Toi, qui dès ta naissance eus du Ciel quelque ardeur,
Quelques raïons du feu d'immortelle splendeur,
Qui brille dans l'esprit et qui transporte l'âme,
Et dont l'art d'Apollon sait conduire la flame,
Si la Gloire te plaît, suis mon vol, et t'en vien
Travailler avec eux à l'image d'Anguien.

Montplaisir n'a garde de mépriser une si belle offre ; et bien lui en prend, car il fait un merveilleux voyage, et, transporté dans les airs sans qu'il sût toutefois si ce fut

. . . . . son corps ou sa pensée,

il arrive, après avoir admiré en passant et de haut

Cent païs divisés de climats différens,

au temple de la Gloire, situé

Sur le faîte élevé d'un mont audacieux.
Par cent portes de cèdre on entre dans ce temple :
Le Mérite les ouvre ; et, dans une cour ample,
L'Honeur vient au devant caresser et flatter
Ceux que la Renommée y daigne présenter.
Des plus fameux mortels mille troupes errantes
Vont cherchant par ce Mont des routes différentes.
Il a mille sentiers. Celui de la *Vertu*
Sans doute est le plus droit : mais c'est le moins batu.
Il est âpre et pénible ; et de noirs précipices
Montrent des deux côtés la demeure des *Vices.*

Digitized by Google

Ravi par toutes ces merveilles, et encore ému de leur souvenir, notre poète se laisse facilement entraîner au plaisir de décrire les moindres détails de ce lieu magnifique et saint

. . . . . Dont les murs sont ornés
D'un amas infini de portraits couronnés.

Celui de la reine régente, Anne d'Autriche, brille (la louange est ici adroite et bien amenée)

Au plus éminent lieu de ce temple admirable.

Mais celui d'*Anguien* en est bien près : il est tracé de main de maître; — et que l'on juge surtout avec quel tact ingénieux, quel style aisé et naturel, Montplaisir annonce les exploits futurs d'un héros alors à peine âgé de 24 ans.

Dans les éloignemens on voïoit des figures
Qui du sombre avenir montroient les avantures.
Des turbans abatus, des trônes renversés,
Étoient par le craïon confusément tracés.
A mesure qu'Anguien produit quelques merveilles,
Mille rares esprits lui consacrent leurs veilles;
Et ces traits, que l'on voit seulement ébauchés,
Sont dans ce grand tableau par leurs mains retouchés.

Montplaisir a trop de savoir-vivre pour oublier, au milieu de toutes ces images, celle de sa maîtresse.

Parmi tant de beautés, je reconnus Silvie;
Et vis dans son tableau l'histoire de ma vie,
Son triomphe, mes fers, sa gloire, mes langueurs,
Ses charmes, mes transports, ma peine et ses rigueurs.

Je ne sais, mais qu'on veuille se rappeler que nous sommes en 1645, et peut-être semblera-t-il au lecteur, comme à nous, n'avoir pas encore entendu de vers d'une semblable harmonie. Racine, qui vient vingt ans après seulement, ne la dépassera pas. Beaucoup d'autres y ont-ils atteint ?

C'est peut-être ici le lieu, après des citations qui permettent de juger sur pièces, de poser un curieux problème littéraire, et de revenir sur les rapports de Montplaisir et de Mme de la Suze, l'un à peine connu de quelques rares amis des lettres, l'autre peu lue aujourd'hui, mais dont la réputation est grande et franchira les âges, et dont pas un poète de ce siècle peut-être n'atteint, lorsqu'elle est bien inspirée,

Digitized by Google

la saine et vigoureuse poésie, riche de pensée, belle de forme, heureuse d'expression, marquée enfin au cachet d'une personnalité puissante.

Nous lisons dans Tallemant des Réaux (t. III, p. 250, édit. in-18) : « Mme de la Suze, qui paroissait stupide en son enfance, et qui en » conversation ne disoit quasi rien, il n'y a pas trop longtemps » encore, fit des vers dès qu'elle fut en Écosse ; elle en laissa voir, » dès qu'elle fut remariée, qui n'étoient bons qu'à brûler. Depuis, elle » a fait des élégies les plus tendres et les plus amoureuses du » monde qui courent partout. » — D'un autre côté, l'éditeur des poésies de Mme de la Suze nous apprend qu'elle digérait ses pensées, qu'elle les exprimait poétiquement, mais que, pour les rimer, il fallait qu'elle employât un secours étranger, tantôt la plume de Montplaisir, et tantôt celle de Subligny.

Que nous disent, au contraire, les contemporains de Montplaisir? Le jeune *de Beauchasteau* lui adresse ces vers dans sa *muse naissante :*

Par tes exploits, on peut connoître ta vaillance ;
Par tes aïeux, on doit connoître ta naissance :
Mais de ton grand esprit connoître l'excellence,
Brave de Montplaisir, croi-moi, certainement
C'est l'ouvrage d'un siècle, et non pas d'un moment.

Ménage en parle ainsi dans une pièce adressée à Chapelain :

Mêlons les tons brillans de ta haute trompète
Avec les doux accords de mon humble musète,
Avec les tons plaintifs *du fameux Montplaisir,*
D'Apollon et de Mars la gloire et le désir.

Montplaisir fut donc fameux un moment, et fameux surtout par ses élégies. Or, qu'on ouvre le recueil donné par Saint-Marc, il ne s'y trouve pas une seule pièce de ce genre. Que sont-elles donc devenues? Si l'on réfléchit maintenant que le *Temple de la Gloire,* cette œuvre d'un homme de 36 ans parvenu à la maturité du talent, ne précède que d'un ou deux ans l'apparition des premières pièces attribuées à Mme de la Suze, et que, depuis cette époque, la muse de Montplaisir demeure à peu près muette pendant plusieurs années, ne peut-on présumer et presque conclure avec certitude que le laurier de Mme de la Suze revient de droit à Montplaisir ; car de Subligny, poète des plus médiocres, il est inutile de parler.

Digitized by Google

Amant de la belle Henriette de Coligny, alors l'épouse de Gaspard de Champagne, comte de la Suze, borgne, ivrogne et jaloux, Montplaisir, peut-être amant heureux, mais, à coup sûr, amant délicat et discret, aura sacrifié sa gloire à son amour. Moins soucieux du bruit que fait un nom répété par l'écho de la postérité, que de celui d'un soupir répété près de soi, il se sera souvenu de la devise de sa maison : *Flos florum, eques equitum,* et se sera tenu doublement heureux du succès de ses vers et de la gloire qui en rejaillissait sur une maîtresse adorée.

Qu'est-ce donc que *digérer des pensées* qu'on ne peut mettre en vers. Cela tout au plus se conçoit pour un plan de tragédie ou de poème épique ; et encore, à supposer qu'un Racine ou un Voltaire empruntent un plan à quelque Marchangy de leur temps, ce dernier peut s'estimer fier et suffisamment payé si on l'aumône d'une ligne dans la préface, ou d'une note à la première page. Mais dans une élégie, là où l'expression toujours juste, toujours vive, fait tellement partie de la pensée qu'elle est la pensée même, et ne peut trouver de synonyme, car elle naît d'une imagination trop peu maîtresse d'elle-même pour ne pas user du mot propre ; — là où le mot abandon de la phrase, puis son cours précipité ; — là où le vers retenu, hâté, brisé à propos, peignent le désordre d'un cœur malade livré à de variables pensées, qui tantôt se résigne et tantôt se désespère, ici adresse de cruels reproches à l'objet de sa passion, là cherche à le toucher par ses larmes ; — dans cette sorte de composition où ni l'habileté de la charpente, ni le charme des épisodes, la variété des tableaux, le dramatique des événements, rien, en un mot, ne peut suppléer l'exquise beauté de la forme, — ah ! que Montplaisir devait bien se passer des pensées digérées ou non de la comtesse de la Suze. Il lui faisait honneur de son inspiration, cela va sans dire ; il se donnait pour son secrétaire, et la priait de signer. L'amour-propre du cœur humain persuadait sans doute à Mme de la Suze qu'elle était en effet pour quelque chose dans ces beaux vers, qu'elle y était peut-être pour beaucoup ; — et un regard de ses *yeux,* un sourire de sa *bouche,* payaient notre poète.

Nous devons être plus justes, et restituer à Montplaisir l'honneur non d'une ou deux feuilles de la couronne poétique de Mme de la Suze, mais de cette couronne presque entière. — Et aussi bien elle a lieu d'être enviée. Depuis deux siècles, quiconque fut doué d'une

Digitized by Google

oreille sensible aux charmes de la poésie, a rendu hommage aux admirables élégies de Mme de la Suze. Un seul écrivain, M. Villenave (*Biogr. univ.* de Michaud), s'est montré sévère jusqu'à l'injustice à son égard. « Il y a, dit-il, quelque chose de fade dans sa douceur ; sa douleur a de la recherche, et son naturel paraît souvent apprêté. »

Mais par quel miracle aurait-elle bien fait : « elle n'avait pu, dit M. Villenave avec un soupir, suivre les conseils de Boileau. L'*Art poétique* parut, pour la première fois, en 1674 ; Mme de la Suze était morte l'année précédente. » — En vérité ! Mais il nous semble que Corneille, Racine, Molière, La Fontaine, et Pascal, et Bossuet, et Fénelon, n'avaient pas lu non plus ce divin *Art poétique,* lorsqu'ils donnèrent à la France certaines œuvres qu'elle ose encore admirer. — Les malheureux ! — Après cela, qui sait? si, comme M. Villenave, ils fussent venus au bon temps, c'est-à-dire après 1674, peut-être eussent-ils encore mieux fait?

Boileau était plus juste que ce posthume et maladroit ami ; il reconnaissait, dans ses lettres à Perrault, que Mme de la Suze avait *fait des élégies d'un agrément infini ;* et l'on peut croire qu'il les avait comme un modèle sous les yeux lorsqu'il disait :

> Il faut que le cœur seul parle dans l'élégie.

Mais c'est assez poursuivre sur ce sujet. Notre opinion personnelle à l'égard, sinon de toutes, du moins de la plupart et surtout des meilleures élégies attribuées à Mme de la Suze, est bien qu'elles sont de Montplaisir ; et, si nous avions à publier une nouvelle édition de cet auteur, nous n'hésiterions pas à les y faire entrer. Cependant, le public tient peu à approfondir de pareilles questions littéraires. Il ne connaît et ne connaîtra sans doute toujours que sous le nom de Mme de la Suze des élégies auxquelles on peut seulement reprocher une morale trop relâchée. Revenons donc, et pour les quitter bientôt, aux poésies que, sur la foi de Saint-Marc, on accorde à Montplaisir. Ce recueil n'est pas commun, et quelques-uns nous sauront gré d'y glaner encore pour eux quelques beaux vers.

La pièce capitale, après le *Temple de la Gloire,* est une églogue relative à une maladie de Louis XIV enfant. Ce sujet, nous l'avouons, n'a que médiocrement inspiré notre poète. Quelques vers, toutefois, sont empreints de grâce, de naturel et de sentiment. Tels ceux-ci, que Montplaisir met dans la bouche d'un berger, et dont Mme Des-

Digitized by Google

houlières semble avoir eu souvenance au début de sa célèbre idylle : Dans ces prés fleuris qu'arrose la Seine, etc...

.....Si le Ciel veut nous ravir à présent
Cet enfant merveilleux dont il nous fit présent,
. . . . . .
A tout contentement je renonce aujourd'hui ;
Je veux en deux morceaux briser cette houlète,
Et contre ces rochers jeter cette musète.
Et vous, mes chers agneaux, chèvres, vaches, moutons,
Cherchés qui désormais vous suive par les monts ;
Sous un autre berger vous pouvés aller paître :
Mais pour moi, je ne puis servir sous d'autre maître.

Montplaisir affectionnait *les stances ;* et cette forme de composition, qui, malgré les distinctions confuses posées dans les poétiques, ne le distingue guère de l'ode qu'en ce qu'elle s'applique d'ordinaire à des sujets moins héroïques, se retrouve employée treize fois dans son court répertoire. — Plusieurs de ces pièces sont assez insignifiantes. D'autres ont un véritable mérite. Nous signalerons surtout celles intitulées : *Le Printemps est la véritable saison de l'amour* (n° V), *Désespoir* (n° X), et : *A une dame, en lui envoyant un roman* (XIX). Voici le début de cette dernière :

Alors que vous verrés tant d'actions fameuses,
Dont l'Auteur a rempli ses amours fabuleuses,
N'allés pas accuser son peu de jugement.
Si les inventions ne sont pas véritables,
Pour le moins, belle Iris, elles sont bien croïables.
Je ferois encor plus, si j'étois votre amant.

Ce qu'ont fait ces héros pour émouvoir leurs dames,
Tant de travaux soufferts en faveur de leurs flames,
Ce qu'ils ont achevé, ce qu'ils ont entrepris
Ne me fait point blâmer l'artisan ni l'ouvrage.
Je crois qu'ils pouvoient faire encore davantage,
S'ils avoient une amante aussi belle qu'Iris.

Les stances intitulées : *Consolation*, à Mme D. P., sur la mort de sa tante (n° XXVII), et celles *sur la mort d'une huguenote* (n° XIV), ne sont point les meilleures de Montplaisir. L'idée devrait ici sortir du cœur ; elle ne vient point, et le pauvre poète, obligé de courir longtemps après, devient bavard et sec. On peut cependant citer ces vers

Digitized by Google

peu consolants, mais bien dits, de la Consolation à Mme D. P.; sans doute Mme Duplessis-Bellière, sa sœur :

Aussitôt qu'un âge penchant
Mène notre vie au couchant,
Ce n'est plus que plainte et que peine.
L'homme avant que mourir est mort,
Et le dernier coup qui l'entraîne
L'ébranle moins que quand il dort.

Quant aux stances au cardinal Mazarin (n° XXX), sur la paix des Pyrénées, l'abbé de Brienne les avait attribuées à Benserade, et non sans raison. Nous sommes étonné qu'un éditeur judicieux comme Saint-Marc ait tenu à les donner à Montplaisir, et l'ait ainsi confondu avec un spirituel, mais éhonté faiseur de placets. Ce n'est pas notre gentilhomme breton qui eût dit :

Je vois les ennemis de haine dépouillés :
Mais ce ne sauroit être une paix générale,
Tandis que la fortune et moi serons brouillés.
. . . . . .
C'est une portion cependant fort légère
Que d'avoir simplement sa part au bien public.

Trois chansons sont attribuées à Montplaisir. La musique seule a pu jadis relever leur insignifiance. Ses odes, ses ballades, ses épitaphes, ses épigrammes, ne sortent point non plus d'une ligne assez ordinaire.

Restent enfin les sonnets. — Fils de notre sol et de notre génie, comme le vaudeville, mais né à une heure bien antérieure et dès le XIIIe siècle au moins, le sonnet a eu cette singulière fortune de surgir sur la terre de France pour y mourir, puis y renaître au XVIe, en disparaître encore à la fin du XVIIe, et y refleurir enfin une troisième fois à notre époque même. Nul doute que le vent de la mode ou de l'indifférence ne l'emporte encore. Nul aussi qu'il ne revienne de nouveau tenter les braves et s'essayer à charmer les oreilles difficiles.

Sa forme, sa coupe, l'agencement de ses quatrains, de ses tercets et de ses rimes sont admirables, mais il est rare d'y réussir. Boileau l'a dit :

A peine dans Gombaut, Maynard et Malleville
En peut-on admirer deux ou trois entre mille.

Digitized by Google

. . . . . .

Pour enfermer son sens dans la borne prescrite,
La mesure est toujours trop longue ou trop petite.

Et Boileau n'exagère point. Mais, aux noms de ces heureux trouveurs, il aurait pu en ajouter quelques-uns, et parmi eux celui de Montplaisir. Nous ne savons si, sauf une espèce de pléonasme dans les deux premiers vers, aucun des plus vantés sonnets vaut celui que Saint-Marc intitule : *L'Excès d'un contentement imprévu le fait applaudir à la cruauté de sa maîtresse* (n° XX). Toutefois, nous ne le citerons point. Montplaisir était *âseur,* c'était la mode du temps. Nous ne saurions l'imiter, et d'ailleurs nous n'avons peut-être que trop cité. Qui nous en voudrait cependant de lui faire connaître ce beau tercet qui termine le sonnet (n° XXIX) *sur la mort d'un jeune homme de qualité tué dans une bataille :*

Telle fin toutefois n'est point précipitée ;
Et qui meurt quand son nom ne sauroit plus mourir,
N'est jamais emporté d'une fin trop hâtée.

Nous ne pouvons non plus résister au désir de citer en entier un sonnet qui, s'il ne vaut point celui où il applaudit à la cruauté de sa maîtresse, a sa grâce aussi, et pour nous le mérite, unique dans le recueil de Montplaisir, de rattacher à son sol natal notre Breton si dépaysé par les hasards de sa vie militaire et de son mariage. — Il est probable que notre poète le composa lors de quelque voyage d'affaires au château d'où il tirait son nom, château situé, comme nous l'avons dit, auprès de Pornic, et dont il ne reste plus de traces.

SONNET

Fait dans une île à l'embouchure de la Loire.

Claire eau, que les zéphirs ont doucement émue ;
Beaux arbres, prés fleuris, délices de mes sens ;
Agréables apas, dont cette île est pourvue ;
Pour assoupir mes maux, que vous êtes puissans !

Que ces divers objets, qui s'offrent à ma vue ;
Ces vaisseaux étrangers, ces barques des passans,
Que j'apperçois du haut de cette roche nue ;
Remplissent mon esprit de plaisirs innocens !

Digitized by Google

Mais Dieux ! que le bonheur dure peu dans la vie !
Je reviens à penser que l'ingrate Silvie
A trahi mon amour, et que je dois périr.

Si bien que, dans l'ennui qui sans cesse me ronge,
Je goûte des plaisirs, en furieux, qui songe,
Et trouve à son réveil qu'il est prêt de mourir.

Un jour vint, cependant, où Montplaisir dut renoncer à poursuivre de ses feux et de ses hémistiches les Philis et les Sylvie plus ou moins ingrates. L'aile du temps le frôla ; il s'en aperçut, comprit l'avis, et, plus sage que plusieurs, n'attendit pas qu'un second coup d'aile l'eût meurtri pour relire son acte de naissance, se regarder au miroir, et compter ses rides et ses cheveux blancs. — Qu'étaient devenus ces aimables et joyeux poètes, compagnons de ses beaux jours, et qui, comme lui, avaient brillé aux ruelles des héroïnes de la Fronde et de la Régence. Les uns étaient morts, les autres goutteux ou cacochymes. Ces belles qu'il avait chantées, — *comme la neige d'antan,* — avaient aussi disparu. La plus belle, son illustre écolière, son amie plutôt, la comtesse de la Suze, hélas ! était aussi descendue dans la tombe. — Fixé définitivement par sa place et les exigences de la vie de famille, à Arras, dans le *Séjour des Ennuis,* à peine, de loin en loin, Montplaisir pouvait-il faire une apparition à cette cour galante qu'il avait aimée, mais qui chaque jour se remplissait de jeunes et frais visages pour lesquels il n'était plus qu'une ombre importune. — Le monde, — les belles, — les amis, — la jeunesse, — avaient donc fui. Il prit le parti le plus sage, de diable se fit ermite ; et, sa foi de breton se ravivant et lui venant en aide, il se jeta dans la dévotion.

Sa plume lui restait, et voici comment il annonce ce grand changement (sonnet XXXV. — *Le Converti*) :

N'agités plus mon cœur, désirs impétueux
Qui régnés sur une âme au vice abandonnée.
De ses crimes passés la mienne est étonée,
Et sent des mouvements nobles et vertueux.

. . . . . .

C'est marcher trop longtemps parmi des précipices,
C'est voguer trop longtemps dans la mer des délices ;
Il est temps, à la fin, de s'assurer du port.

Cette plume, on le voit, était vigoureuse encore, et l'on a lieu de

Digitized by Google

regretter que la famille de Montplaisir n'ait pas été plus soigneuse de nous conserver les productions de ses dernières années, puisque, d'ailleurs, il est certain, d'après un mémoire manuscrit de l'abbé de Brienne, cité par Saint-Marc, que notre poète, depuis son retour sincère à la religion, composa un grand nombre de vers de piété.

Montplaisir avait épousé, par contrat du 7 février 1655, Denise de Corbie de Jany, dame d'Angivillers et de Thiverny, en Picardie, fille de Charles de Corbie de Jany, chevalier, et de Marie Bourdereuil. Les Corbie portaient : d'or à trois corbeaux de sable membrés et becquetés de gueules; — et Denise était héritière du nom et des armes de cette ancienne et illustre maison, qui a donné un chancelier à la France dès l'an 1313, et dont la généalogie est insérée au *Livre des Éloges des Présidents de Paris,* par de Laborde-Blanchard.

Deux fils et deux filles naquirent de cette union; mais ce n'est pas ici le lieu d'en poursuivre avec détails la généalogie. Quelques mots seulement : — Charles-François, l'aîné des fils, épousa en 1691 Hélène-Jeanne de Bruc, sa cousine, dont il eut entre autres Louis-François, marquis de Montplaisir, qui se maria en 1721 à Louise de Sesmaisons de la Sausinière. Marie-François, fils aîné du précédent, et marquis de Bruc Montplaisir et de la Guerche, seigneur de Paimbœuf, etc., épousa en 1772 Louise Le Comte de Nonant de Raray, marquise de Flammanville, dont il eut deux fils morts jeunes, et une fille, Marie-Modeste-Charlotte de Bruc de Montplaisir, mariée en 1804 à Jules-Gaspard Aymard, marquis, depuis duc de Clermont-Tonnerre. Elle mourut sans enfants en août 1810, et en elle s'éteignit la descendance aînée de Montplaisir.

Issue de François-Philippe, second fils de notre poète, la branche cadette subsiste encore, et a pour futur et unique représentant mâle René-Guéthenoc de Bruc Montplaisir, héritier depuis le 1er janvier 1853 des titres et des biens de son oncle le marquis de Malestroit de Bruc, et fils de Charles-Eugène, baron de Bruc de Montplaisir, et de Mathilde de Penfentenio de Cheffontaines.

BIBLIOGRAPHIE. — LIVRES A CONSULTER :

1° *Poésies du marquis de Montplaisir.* — A Amsterdam (Paris, Le Prieur). M.DCC.LIX.

Digitized by Google

2° *Recueil de Pièces galantes*..... de Mme la comtesse de la Suze, etc., à Trévoux, par la Compagnie. M.DCC.XLVIII.

3° *Gazette de France*, 30 septembre 1651 et 1er août 1654.

4° *Gallia christiana*, tome X, page 1620.

5° *Généalogie de la maison de Bruc, justifiée par histoires et chroniques, chartes, titres et autres renseignements authentiques*. — A Rennes, chez Matthieu Hovius, imprimeur et libraire, demeurant près le pont Saint-Germain, 1673.

6° Généalogie de la maison de Bruc dans le *Nobiliaire universel de France*, par M. de Saint-Allais, tome X, 1817, page 353. — (C'est la plus exacte à tous égards, et surtout sous le rapport de la filiation des branches, complètement intervertie dans la suivante.)

7° Généalogie de la maison de Bruc dans l'*Armorial général* d'Hozier, XIe volume, 1844. — (Les armes de Montplaisir : d'argent à la rose de six feuilles, boutonnée d'or, y sont gravées en couleur.)

8° *Vie de Guillaume et de Georges de Gamache*. — A Paris, chez Prault, imprimeur du Roi, quai des Augustins, à l'*Immortalité*. M.DCC.LXXXVI. — (On y trouve, pages 162 et suivantes, une notice sur la maison de Bruc et ses principales illustrations.)

9° Michaud. — *Biographie universelle*, articles Montplaisir et la Suze.

10° Tallemant des Réaux, tome III, p. 250 et suivantes, édition in-18.

Etc., etc.

Le baron de WISMES.

Digitized by Google

DE LA POIRE

DITE

BESI DE HÉRIC.

A l'article 667 de son catalogue des manuscrits français de la bibliothèque du Roi, t. v, p. 289, M. Paulin Paris rend compte du *Théâtre de Plans et Jardinages,* par Claude Mollet, premier jardinier du roi Louis XIII. Il cite ce passage, p. 39 : « Le poirier de Besi de » Hery est un arbre qui a la brinde comme celle de messire-Jehan, » ou à peu près. C'est un arbre qui est venu de Bretagne depuis peu » de temps. Les Bretons lui ont donné le nom de Besi de Hery, qui » vaut autant à dire comme *Poire de Henry :* chose qui est vérita- » ble; car lorsque le roi Henry le Grand, d'heureuse mémoire, fit son » voyage en Bretagne, pour la réduire à son obéissance, comme il » estoit à Nantes, il m'envoya quérir pour voir un jardin qui est » auprès de Nantes, qui se nomme *Chassez.* Incontinent après que » je fus arrivé, les messieurs de la ville de Rennes envoyèrent un » panier de ce fruict à S. M. C'estoit au mois de may ; voyez comme » ce fruict, qui est si excellent, se garde long-temps et se mange crud. »

On doit voir par ce *Besi de Hery qui vaut autant à dire comme Poire de Henry,* que maître Claude Mollet s'entendait beaucoup mieux en jardinage qu'en étymologie. Comment croire, en effet, que les Bretons aient attendu la présence de Henry IV à Nantes, pour donner à cette poire le nom de *Besi de Hery ?* comment croire surtout que, si telle avait été leur intention, ils n'eussent pas dit beaucoup plus explicitement *Besi d'Henry ?* On ne peut pas supposer, avec l'ombre de raison, qu'à la fin du XVIe siècle, nous ayons pu confondre *Hery* et *Henry.*

Si la science de l'horticulture a peu servi à Claude Mollet pour l'interprétation du mot *Besi de Hery,* une vaste érudition philologique, un bon, un excellent savoir ont aussi fait défaut, dans la même recherche, à M. Paulin Paris.

« Voilà, dit-il, en parlant de l'étymologie de Claude Mollet, voilà

Digitized by Google

» une origine de Besi de Hery que n'ont pas connue les auteurs de » jardinage. Je crois toutefois que le sens véritable est *poire sau-* » *vage* (*Pirum silvestre*), le mot *derry* signifiant encore, dans la » composition des noms de lieu, *bois, forêt,* comme *London-Derry,* » etc. Notre jardinier Mollet n'entendoit même pas autre chose ; mais » il remarquoit l'heureuse rencontre de cet ancien nom *Besi Dery* » avec le choix que le roi Henry IV avait fait de ce fruit pour ses » jardins. Il faut donc écrire Besidery ou *Besiderry,* et non pas, » comme le voudroit le dictionnaire de Trevoux, *Besi de Hery.* Il » faudroit aussi modifier quelques lignes à l'article du dictionnaire » de l'Académie : Besi, nom *générique* qu'on donne à *plusieurs* » *espèces* de poires, en y ajoutant le nom du pays d'où elles sont » tirées : *Besi d'Hery, Besi de la Motte, Besi Chaumontel.* »

Cette *poire sauvage,* ce *Besi Derry,* cette analogie avec *London-Derry,* tout cela a été imaginé par un autre très-savant homme, Huet, évêque d'Avranches, et reproduit textuellement par le dictionnaire de Trévoux, qui a consacré un article à notre Besi d'Hery ; mais il faut dire aussi que les auteurs de ce dictionnaire ne semblent pas adopter cette étymologie hybride, dans laquelle on trouve un substantif prétendu breton et un adjectif irlandais ; car, après avoir, avec La Quintinie, nommé la poire dont nous parlons, Besi d'Hery, ils ajoutent : « On devroit écrire *Besi de Hery ;* mais l'usage, qui se met » peu en peine de la raison, fait écrire *Besi-d'Hery.* »

Cette dernière réflexion paraît avoir été empruntée au dictionnaire de Richelet, 1680, qui consacre à la poire dont nous nous occupons l'article suivant : « *Besi d'Heri,* s. m., sorte de poire qui a été ainsi » appellée *de Heri,* qui est une forêt en Bretagne, entre Nantes et » Rennes, où ces poires ont été trouvées. *Il faudroit écrire Besi de* » *Heri ; mais l'usage, contre la raison, fait écrire Besi d'Héri.* »

La troisième édition du dictionnaire de Furetière, publiée par Basnage en 1708, à l'article *Besi d'Heri,* ne fait guère que répéter Richelet : « *Besi d'Héri,* s. m., espèce de poire pleine d'eau. Elle a » été ainsi appelée du mot *besi,* qui, *en langage breton,* signifie » poire, et de *Heri,* qui est une forêt de la Bretagne où cette sorte de » poire a été trouvée..... On devroit écrire *Besi de Heri ;* mais » l'usage, qui se met peu en peine de la raison, fait écrire *Besi* » *d'Héri.* »

On voit que Richelet et Furetière ont reproduit la tradition rappelée par le jardinier Mollet, que le Besi de Héri était venu de la

Digitized by Google

Bretagne ; et, conformément à cette tradition, encore aujourd'hui très-vivante dans le pays nantais, Richelet a indiqué la forêt de Heri, entre Nantes et Rennes, où cette sorte de poire avait été trouvée.

Avant de parler de cette forêt et d'en réunir quelques notions topographiques et historiques, je dois dire un mot sur le substantif générique *besi*. C'est une expression très-connue et très-usitée dans nos campagnes ; mais ce n'est point un mot breton, comme le dit formellement Furetière, et comme semblerait le faire entendre l'évêque d'Avranches. Au moins ne se trouve-t-il, ni directement ni par analogie, dans aucun dictionnaire breton. *Besi* me paraît être un adjectif devenu substantif dans certains cas. Ce qui me porte à le croire, c'est que nous disons un *poirier besi*, un *pommier besi*, une *poire besie*, une *pomme besie*, et que nous entendons par là un poirier, un pommier sauvageon, et le fruit non cultivé de ces sauvageons, auxquels nous donnons le nom de *Besier*. Nous désignons aussi le fruit du *besier* par le substantif féminin *besie* : une *besie* est une poire ou une pomme sauvage, généralement de petite dimension ; c'est le type du genre auquel l'art et les soins du jardinier peuvent donner, comme on sait, une grosseur et un goût très-remarquables. *Besi* a donc dû signifier, dans notre vieux langage français, *sauvage, silvestre*, ou quelque chose d'approchant.

Venons maintenant au mot *Hery* ou *Heri*, et commençons par laisser à nos frères les Bretons insulaires le *Derry* du *London-Derry*, qui n'a aucun rapport avec la poire qui nous occupe. *Hery* ou *Heri* sont deux manières fautives d'écrire le nom d'une paroisse située à six lieues au N.-N.-O. de Nantes, nom qui doit être et qui est officiellement écrit *Héric*. Dans les plus vieilles chartes, c'est *Iheric*. Cette paroisse, dépendant de la châtellenie de Blain, a longtemps appartenu avec celle-ci aux sires de Clisson, jusqu'au commencement du XVe siècle, que Béatrix, fille de l'illustre connétable, la porta dans la maison de Rohan.

A une faible distance du bourg de Héric, vers l'est, a existé, jusque vers les dernières années du XVIIe siècle, une forêt qui prenait son nom de la paroisse dans laquelle elle était située, et dont elle couvrait toute la partie orientale, sur une longueur de 8 à 9 kilomètres et une largeur de 6 ou 7. Elle touchait, au midi, la paroisse de Grand-Champ ; à l'est, celles de Casson et de Nort ; au septentrion, celle de Saffré ; à l'ouest, elle ne devait guère dépasser

Digitized by Google

la grande route de Nantes à Rennes, sur laquelle une très-ancienne hôtellerie, prototype de celle où Don Quichotte fut armé chevalier, indique, par son nom de *Bout de Bois*, que la forêt de Héric finissait là. Cette forêt devait être un reste de cette immense ligne de futaies qui, commençant aux portes de Nantes, sur le grand coteau de la Loire, s'étendait sur les paroisses de Sautron et de Vigneux, atteignait bientôt la chaîne de collines séparant les eaux des bassins de l'Erdre et de l'Isar, et allait, au delà de Héric, se joindre aux forêts de l'arrondissement de Châteaubriant, au N.-E., et à celles du Gâvre et de Plessé, au N.-O. Tout le terrain occupé par la forêt de Héric porte encore ce nom. C'est une section de la commune. Afféagée dans son intégralité par les seigneurs de Rohan à la famille de La Motte-Vauvert, et arrentée par l'afféagiste, en petites parcelles, à une foule de particuliers, cette section, entièrement dénudée, et réduite à l'état de broussailles et de landes, resta longtemps inculte. Mais depuis une vingtaine d'années que la charrue a remué ce vieux sol forestier, c'est la plus riche portion de la commune de Héric, et d'abondantes moissons ont remplacé non-seulement les futaies, mais aussi ces sauvageons sur lesquels nos pères ont eu l'esprit de recueillir ce *besi* succulent que n'a pas dédaigné une bouche royale.

Ainsi, il est bien appris et bien reconnu que c'est dans la forêt de Héric que ce besi a été rencontré; qu'il est bien un produit breton, et que les dictionnaires français ne doivent plus écrire *Besi d'Heri*, mais *Besi de Héric*, en aspirant l'*h* fortement, comme nous le faisons.

Il existe un autre *besi* en Bretagne : c'est celui de Quessoy. Nous avons aussi à relever quelques erreurs commises, à l'occasion de cette jolie poire, par les auteurs de dictionnaires. L'Académie l'a mise en oubli; mais Trévoux en parle d'après La Quintinie, et la nomme *Besi-Caissoy* ou *Roussette d'Anjou*, et cette leçon a été adoptée par M. Bescherelle dans son *Dictionnaire national* de 1846. Aucun ne parle de sa provenance bretonne, excepté M. Louis Dubois, dans son petit *Traité du Pommier et du Poirier*. Mais, M. Louis Dubois nomme ce besi *Cassoy*, et ajoute que *Cassoy* est dans le Finistère. Il y a ici double erreur : le bourg de *Quessoy* est dans le département des Côtes-du-Nord, à trois lieues S.-E. de Saint-Brieuc, sur la grande route de Moncontour.

BIZEUL (de Blain).

Digitized by Google

A LA BRETAGNE.

Cette Bretagne qui passionne aujourd'hui
tous les poètes et tous les savants.
(PITRE-CHEVALIER.)

Pour former son rayon, l'abeille vigilante
Explore la vallée, erre sur le buisson;
Puis, arrêtant son vol au parfum de la plante,
De ses sucs les plus doux elle fait sa moisson.
Dans le champ de l'intelligence,
Où des fleurs d'une autre semence
S'embaument aussi sous le ciel,
Pour le recueil qu'il nous destine,
De même l'écrivain butine;
Son livre est sa ruche de miel!

— Bretagne, aux genêts d'or, aux tapis de bruyères,
Pays des vieux clochers, des dolmens, des menhirs,
Bocage plein de nids qu'on appelle chaumières,
Ouvre ton champ où croît la fleur des souvenirs!
Étale tes toits de feuillages,
Et ta ceinture de rivages,
Où se brisent les océans;
Près des noirs autels druidiques,
Montre les saintes basiliques
Où s'agenouillent tes enfants.

Depuis le temps lointain où tes hautes falaises,
Qu'entourait le rempart de tes nombreux vaisseaux,
Virent, au vent fatal de tes heures mauvaises,
La flotte de César s'avancer dans tes eaux;
Depuis ce temps, antique reine,
Ton front couronné de verveine
Sous bien des souffles s'est bruni!
Deux mille ans ont fait ton histoire;
Mais de tes luttes, de ta gloire,
Le poème n'est pas fini!

Chaque jour sont traduits des mots que sur la pierre
Ta mousse et tes lichens nous dérobaient encor;
L'antiquaire partout va fouillant ta poussière,
Pour découvrir un glaive, une faucille d'or;
Sous tes grands chênes séculaires,
Aux vieux pâtres les légendaires
Demandent tes contes gaulois;
Le poète assis sur tes grèves
S'inspire, berçant dans ses rêves
Le chant des bardes d'autrefois.

Digitized by Google

Encor tout nuancé de ses couleurs natives,
Ton sol a conservé son agreste beauté;
Tes concerts ont toujours leurs ballades plaintives,
Tes costumes, tes mœurs, leur uniformité :
Ainsi la vierge d'Armorique
Porte encor sa brune tunique
Et son modeste bavolet;
La fleur qui pare son corsage,
Est toujours une fleur sauvage,
D'églantine ou de serpolet.

Mais le progrès s'avance ! et ses métamorphoses
Bientôt viendront changer l'aspect de tes vallons.
Tes cordons de bruyère et tes buissons de roses
Alors feront la place à de nouveaux filons !
Le fer, dans sa course onduleuse,
Sous son haleine vaporeuse,
Dont les flots te seront jetés,
Aux plaines que l'ajonc colore
Peut-être un jour doit faire éclore
De grandes et riches cités !

Dans ces nouveaux séjours, humble fille des Gaules,
Sauras-tu près de toi retenir le bonheur ?
Les tissus précieux, en parant tes épaules,
Seront-ils impuissants à corrompre ton cœur ?..
Sous le chaume, au calme prospère,
Souvent la vie est moins amère
Que sous le toit plus apparent !
Les ruisseaux couverts de lianes
Coulent souvent plus diaphanes
Que l'eau du superbe torrent !..

Si tu dois resplendir sous cette autre puissance,
Délaissant de tes fleurs les suaves essaims,
Garde, oh ! garde du moins la fleur de l'innocence,
La plus belle qui brille aux champs armoricains !
Si le progrès, qui civilise,
Veut qu'à ses lois tu sois soumise,
Bretagne, cède à ton destin ;
Mais près de tes formes nouvelles
Garde tes gothiques chapelles,
Et tes croix au bord du chemin.

Élisa MORIN.

Nantes, 18 Août 1853.

Digitized by Google

LETTRE

DE M. R. DE CORNULIER-LUCINIÈRE,

SUR LE GISEMENT DE TROIE.

Notre compatriote, M. René de Cornulier-Lucinière, capitaine de frégate, commandant en second la frégate *le Sané*, faisant partie de l'escadre française de la Méditerranée, qui stationne à l'entrée des Dardanelles, a profité d'un instant de loisir que lui ont ménagé les négociations de la diplomatie européenne dans la question d'Orient, pour explorer le sol de l'ancienne Troade. S'aidant des précieuses indications d'un voyageur moderne, qui paraît avoir décrit fort exactement ces lieux, il a procédé minutieusement à cette recherche, et a reconnu lui-même *le champ où fut Troie*. Le récit de cette expédition toute pacifique, qu'il a rédigé pour la Société archéologique de Nantes, dont il fait partie, ayant beaucoup intéressé tous les membres qui l'ont entendu, nous en avons demandé et obtenu communication de la famille, à l'insu de l'auteur, pour l'offrir à nos lecteurs dans le premier numéro de cette Revue.

Bésica, 26 juin 1853.

Tandis que notre escadre se tient prête à entrer dans les Dardanelles afin de s'opposer aux tentatives de la Russie, j'ai été assez heureux pour pouvoir, en profitant du voisinage de l'antique Troie, aller visiter, non ses ruines, car il n'en existe plus, mais son site et le théâtre de l'*Iliade*. Nous avions pour guide l'ouvrage de Le Chevalier (Paris, 1802); et tout ce que je puis vous en dire, c'est qu'il est d'une exactitude qui ne laisse rien à désirer pour la description topographique. Sa découverte des sources du Scamandre, d'où il déduit la position de Troie avec une rigueur mathématique, me paraît entièrement concluante. Je vous renvoie à ce bel ouvrage de Le Chevalier, voulant me borner, comme témoin oculaire, à constater la vérité des descriptions topographiques. Les sources du Scamandre étant le point capital de l'argumentation de Le Chevalier, c'est vers celles qu'il a désignées comme telles, que je me suis d'abord dirigé. — La baie de Bésica est

Digitized by Google

située sur la côte d'Asie, au sortir du détroit des Dardanelles. La côte qui l'entoure est formée de coteaux assez élevés, non cultivés, et couverts de chênes qui y formeraient de belles forêts, si leurs jeunes pousses n'étaient pas dévorées par les troupeaux.

Deux *tumuli* sont fort apparents et assez élevés. Le tumulus est plus commun et plus grand dans la Troade que je ne l'ai vu ailleurs; il a, je pense, plus de 40 pieds de haut; mais son aspect est le même que dans tous les autres pays. Ces *tumuli* de la Troade existaient certainement avant Homère, puisqu'il les a chantés; et ce sont les plus précieux moyens de vérification pour reconnaître le théâtre de l'Iliade. Vous verrez dans Le Chevalier le produit de la fouille du tumulus dit *d'Achille*, des cendres dans un petit bocal, et une statuette d'un art peu avancé!

Après avoir traversé les ondulations de ces coteaux, nous eûmes la vue de la plaine de Troie, toujours d'après Le Chevalier. Elle est fort basse et marécageuse, ce qui la rend très-verte et délicieuse aux yeux fatigués de la sécheresse des coteaux. Elle a beaucoup de rapports avec les bords de notre lac de Grand-Lieu, et elle se prolonge pendant environ 3 lieues, depuis les sources du Scamandre jusqu'à l'Hellespont. Ce serait monotone sous un ciel gris; mais sous un soleil brûlant, avec les variétés d'ombres projetées par quelques nuages et la vue des terres élevées de l'Europe, il y a là quelque charme pour les yeux. Cependant, il faut convenir que ce site ne prête nullement à la poésie, et qu'il n'eût pas inspiré Homère si ce poète n'eût voulu se rendre l'écho d'un souvenir populaire, et enrichir de ses brillantes couleurs un lieu célèbre par la tradition.

M. Le Chevalier a reconnu les sources du Scamandre à plusieurs particularités, dont la principale est la chaleur de l'une de ces sources. C'est là, en effet, un point capital, puisqu'il est désigné par Homère, et connu là seulement, dans tout le pays. De plus, en acceptant ces sources pour celles du Scamandre, tout le récit de l'Iliade s'accorde parfaitement avec l'aspect des lieux. Ces sources sont à environ 3 lieues de l'Hellespont, et à même distance de la mer Egée. Elles sortent d'une colline rocheuse, dont la base circulaire trace la courbe que suit le lit du premier cours du Scamandre. Cette colline serait ainsi la colline des figuiers sauvages, ou l'ERINEOS. Ce serait près de ces sources qu'Achille aurait tué Hector. Ce qui est bien sûr, c'est que j'ai vu, à la naissance de plusieurs de ces sources, un

Digitized by Google

béton artificiel adhérent au roc vif de la colline, comme si l'on eût eu le dessein de faire que ces belles eaux sortissent de la base d'un monument de l'art. C'est là, il est vrai, la seule trace d'industrie humaine que j'aie vu dans tout le parcours de Troie, ou de ce qu'on donne comme tel. Un torrent, à sec pendant l'été, ou du moins peu s'en faut, s'est tracé un lit profond de plusieurs centaines de pieds entre des coteaux assez abrupts. Un des détours de cette profonde ravine enveloppe, presque en entier, la masse rocheuse d'où sort le Scamandre. Ce torrent serait le Simoïs, et ce rocher aurait été l'Acropolis de Troie ou Pergame. Trois *tumuli* au sommet de ce roc semblent placés là pour indiquer une position remarquable. L'un d'eux serait celui d'Hector. On assure qu'un commencement de fouille, qu'on fut obligé d'interrompre, a produit quelques traces de fondations de grandes murailles. De nombreux fragments de marbres, quelques colonnes qui se voient encore dans le village turc de Bounarbachi, bâti sur l'emplacement supposé des portes Scées, annoncent bien qu'une ville a dû exister là. M. Le Chevalier démontre qu'elle est bien à la place où Homère, qui a si bien décrit la géographie de ce pays, place la ville de Priam. Il est bien certain que depuis les temps historiques, aucune ville n'a existé dans ce lieu. Pourquoi donc n'admettrait-on pas que là fut la Troie d'Homère, et que cette Troie n'est pas une fiction? Il y a eu là évidemment une grande histoire, cela ressort du nombre considérable des *tumuli*. Cette histoire existait avant Homère, puisqu'il parle de ces mêmes *tumuli*. Pourquoi ne serait-ce pas la guerre de Troie?

Lorsque Alexandre le Grand voulut faire revivre Troie, il bâtit sa ville d'Alexandria-Troas sur le bord de la mer, vis-à-vis de Ténédos; ce grand conquérant, et plus grand fondateur, crut-il bâtir sa ville sur la place de l'ancienne? Évidemment non, car il en fit un port de mer; et lui, qui avait toujours Homère à la main, savait bien que l'*Iliade* place Troie à plusieurs lieues du rivage. Cette ville d'Alexandre est à plus de 3 lieues de l'ancien Ilion; le temps et la guerre ne l'ont pas beaucoup plus épargnée que son aînée: seulement, comme elle était au bord de la mer, elle a été plusieurs fois rebâtie, car la mer est la source de vie des villes; tandis que l'antique ville des bergers, une fois détruite, n'eut plus aucune raison pour renaître. Je crois donc avoir foulé le sol de l'antique Troie, j'ai à coup sûr vu les lieux étudiés et décrits avec tant de soin par Homère; c'est bien une pro-

Digitized by Google

menade archéologique, et des plus propres, je vous assure, à produire de vives impressions. Troie est peu visitée, il n'en reste à peu près rien; elle n'est pas sur une route qui conduise ailleurs, elle se trouve presque dans un désert, et il faut être retenu, comme nous le sommes, dans son illustre voisinage, pour pouvoir y consacrer quelque temps. Voilà pourquoi on n'en parle jamais, et voilà pourquoi aussi l'idée m'est venue d'en entretenir mes collègues de la Société d'archéologie. Ne nous effrayons pas de ce que les anciens, ou ceux qui leur ont succédé, n'aient pas pu retrouver certaines villes, même des plus célèbres; d'un jour à l'autre on peut les découvrir: je citerai par exemple Carthage, qui n'était pas un mythe, quoiqu'on ne sût où la placer avant que le colonel danois Falb eût retrouvé ses ports orgueilleux dans de petites criques que leur peu d'étendue avait fait passer inaperçues. Enfin j'ajoute qu'il y a deux mois à peine, M. Brulée a fait découvrir le premier étage de l'escalier des Propylées, enfoui depuis des siècles, ce qui a doublé l'effet de cette brillante entrée de l'Acropolis. Je pense que ceux que cette question intéresse, auront beaucoup de plaisir à lire cet ouvrage de Le Chevalier (1), et qu'après l'avoir lu, il leur restera peu de doutes sur l'existence de Troie et sur celle de la guerre qui la ruina si complètement.

R. de CORNULIER-LUCINIÈRE.

---

(1) Le Chevalier (Jean-Baptiste), savant voyageur, né à Trelly (Manche), le 2 juillet 1752. Chargé, avant la Révolution française, de diverses missions diplomatiques, il a été depuis premier conservateur de la Bibliothèque Sainte-Geneviève de Paris. Il est auteur du *Voyage de la Troade, contenant la description de la plaine de Troie, fait dans les années* 1785 *et* 86, 3e édit., revue, corrigée et considérablement augmentée, Paris, Dentu, an IX (1802), 3 vol. in-8°, avec atlas gr. in-4° de 57 vues, cartes, médailles, etc.

Digitized by Google

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

LA PRÉCELLENCE DU LANGAGE FRANÇOIS. — CONFORMITÉ DU LANGAGE FRANÇOIS AVEC LE GREC, *par* HENRI ESTIENNE. — *Nouvelle édition, accompagnée de notes philologiques et littéraires, et précédée d'une notice sur la vie et les ouvrages de l'auteur, par* M. LÉON FEUGÈRE, *professeur au lycée Louis-le-Grand. — Paris, Imprimerie de Jules Delalain*, 1853. — *Nantes, Librairie de A^nd Guéraud et Cie.*

Si la période où nous vivons paraît stérile en productions spontanées et originales de la pensée, il est juste de dire qu'elle déploie un zèle actif et intelligent à remettre en lumière les œuvres trop souvent négligées de nos respectables aïeux. Partout les réimpressions surabondent, sous des formats commodes et maniables, éclairées d'explications et de commentaires qui en rendent le texte facile à comprendre et à graver dans la mémoire. Aussi, à défaut de richesses nouvelles, ceux-là rendent aux lettres un service dont il convient de les féliciter, qui font ainsi valoir l'héritage du passé, et mettent en pratique la devise, plus profonde qu'on ne pense, de l'imprimeur Étienne Dolet : « *Livres nouveaulx, livres vielz et anticques.* »

Parmi les savants qui se plaisent à restituer de la sorte la nouveauté de la jeunesse à l'antiquité vieillie de nos bons auteurs, et à raviver leur influence par une seconde popularité, il faut placer aux premiers rangs M. Léon Feugère, un des écrivains de ce temps qui connaissent le mieux le XVIe siècle. Déjà sa main érudite a su, comme le pinceau d'un peintre habile, reproduire au vif, en la restaurant, la physionomie primitive et vraie de La Boétie, de Mlle de Gournay, les deux affections les plus tendres de Montaigne, puis celle d'Étienne Pasquier, un des pères de notre histoire littéraire : les notices qu'il leur a consacrées, ou la publication du texte même de leurs écrits, les ont fait reparaître au milieu de nous comme des flambeaux, dont la lumière, perdue dans l'ombre des bibliothèques, s'est mise à resplendir d'un éclat inattendu.

Digitized by Google

Aujourd'hui, ce sont deux des œuvres les plus importantes d'Henri Estienne que la critique du judicieux écrivain rappelle brillamment au souvenir et à l'examen profitable des littérateurs.

On le sait, ou bien, si on l'ignore, les livres de M. Feugère le disent en grand détail, Henri Estienne est un des hommes les plus éminents que la France ait vus naître. N'eût-il composé que son *Thesaurus Linguæ græcæ,* œuvre prodigieuse d'érudition, labeur immense, accompli par un seul homme, dont la succession est recueillie de nos jours par des hellénistes tels que MM. Hase, Boissonade, Dindorf, Dübner, Henri Estienne eût mérité déjà la vénération constante, la reconnaissance respectueuse de tous les savants. Mais l'éditeur d'Anacréon et d'Hérodote était, avant tout, ami de sa patrie et de notre idiome national. A ses yeux, la langue grecque et la langue latine, dont son père avait publié le *Thesaurus,* n'étaient, ce que nous croyons vrai, que les germes féconds, que les sources intarissables d'où est sortie, et d'où sort même encore, la langue de notre pays. C'est cette dérivation que tendent spécialement à prouver les deux traités de la *Conformité* et de la *Précellence*.

Dans le premier, Henri Estienne se propose de démontrer, comme l'avaient fait, avant lui, mais en latin, le bénédictin Périon et d'autres érudits, que la langue française a plus d'affinité avec l'idiome d'Homère et de Platon, qu'avec celui de Cicéron et de Virgile: « thèse, comme le fait parfaitement observer M. Feugère, qui a fort échauffé le XVIe siècle, et qui intéressa assez peu le XVIIIe, mais qui, en raison des arguments produits pour la défendre, est de nature encore à piquer notre curiosité. » « Nul homme, en effet, dit encore notre auteur, n'a traité de la philologie avec plus d'esprit qu'Henri Estienne, qui, à la passion de patriote et d'érudit, dont sa plume s'anime et se colore, joint un sentiment très-vrai du génie et des besoins de notre langue. » Aussi, est-ce par les observations de détails et par la vivacité dégagée du style, que le livre de la *Conformité* soutient la lecture et ravit notre attention amusée; car si l'auteur se fût borné au simple rôle de lexicographe, et si son expression sèche et dénuée d'agréments ne s'appliquait qu'à une nomenclature parallèle des mots français et des mots grecs, dont il veut prouver que les nôtres dérivent, à coup sûr un tel ouvrage mériterait peu les honneurs d'une réimpression, accompagnée de notes explicatives. Les savants, qui se passionnent pour les questions relatives

Digitized by Google

à la provenance des idiomes, iraient le consulter avec avidité, et peut-être avec fruit ; mais il offrirait un médiocre attrait à la classe plus nombreuse des lecteurs qui se soucient peu du paradoxe, et ne s'attachent qu'aux faits positifs et probants. Sur ce point, le livre d'Henri Estienne offre une série d'idées pleines d'intérêt pour tout ce qui concerne notre propre idiome, dont il connaît à fond ou pressent à merveille les qualités et les ressources, et dont il analyse finement et la contexture et la formation. Il y a même ceci de curieux à étudier dans son ouvrage, c'est que, tout en faisant ressortir ce que la langue française doit à la langue grecque, il est trop bien de son pays pour s'aveugler sur l'excellent parti qu'elle peut tirer de ses propres richesses ; et on le voit, comme Fénelon et La Bruyère, inviter les littérateurs de son temps à réparer et à étendre leur idiome maternel par les trésors mêmes qu'il recèle. « Pourquoy, dit-il, ne ferions-nous pas feuilleter nos romans et desrouiller force beaux mots, tant simples que composez, qui ont pris rouille, pour avoir esté si longtemps hors d'usage ; non pas pour se servir de tous sans discrétion, mais de ceux pour le moins qui seroyent les plus conformes au langage d'aujourd'huy ? » N'est-ce pas là, en effet, ce que doivent se proposer ceux qui étudient notre langue à son origine, et leurs efforts ne doivent-ils pas tendre à rajeunir non-seulement des expressions isolées, mais des œuvres tout entières vraiment dignes de vivre et d'enrichir le vocabulaire de nos écrivains modernes. Cet amour intelligent de notre langue française est un des côtés les plus originaux des travaux philologiques d'Henri Estienne ; c'est par là qu'il se distingue éminemment des écrivains de la pléiade de Joachim Du Bellay, qui, lui aussi, appelait ses compatriotes à la conquête de vocables nouveaux, mais en vrais pillards « marchant couraigeusement vers la superbe cité romaine, et des serves depouilles d'elle ornant leurs temples et autelz. »

Pénétré de l'excellence de cette idée de réparation et d'extension de notre idiome par ses propres forces, M. Léon Feugère cherche, par les notes savantes qu'il place au bas de chacune des pages du livre d'Estienne, à faire saillir le plus possible cet angle vif de la pensée de son auteur; et la présence de ces scolies ingénieuses n'est pas un des moindres charmes qu'on éprouve en la suivant dans ses développements.

L'idée dominante du livre de la *Précellence*, appelé avec justesse

Digitized by Google

un *charmant écrit* par M. Francis Wey, dans son *Histoire du Langage en France*, est une spirituelle comparaison établie entre le français et l'italien, pour démontrer que le second de ces idiomes est presque entièrement le tributaire du premier. A l'époque où il parut, l'italien, introduit en France par les Médicis, régnait sans partage. « L'ouvrage d'Henri Estienne avait donc pour but, comme le dit aussi M. Wey, de ranimer le patriotisme et d'enflammer le zèle de nos compatriotes, en les éclairant sur la valeur de l'instrument de la pensée nationale, trop longtemps dédaigné. Il arrachait le sceptre à Florence; il était comme un manifeste, de l'apparition duquel il convient de dater le commencement de la prépondérance européenne de la langue française. » Cette idée, indiquée sommairement par M. Wey, M. Feugère la développe avec un remarquable talent, et l'appuie de preuves tirées de l'étude approfondie des autres œuvres d'Henri Estienne, dans une *Étude* sur cet éminent écrivain, placée en tête de son volume, et qui lui sert d'introduction.

Muni de ce précieux guide, on pénètre alors sans difficulté dans l'œuvre même, et l'on suit pas à pas l'idée de l'auteur, malgré l'abondance des détails, la liberté capricieuse des digressions et la verve entraînante du style.

Ici, pourtant, se place une observation que nous croyons devoir présenter à M. Léon Feugère. C'est chose délicate, nous ne pouvons le dissimuler, que de défigurer par la moindre altération un livre qu'on réimprime, surtout quand l'auteur s'appelle Henri Estienne. Le texte de ces vénérables patriarches de notre littérature doit être sacré comme leur mémoire. Mais, d'un autre côté, y a-t-il profanation à éclairer un texte par des divisions méthodiques, comme on l'illustre de scolies et de glossaires? Nous ne le croyons pas. Cela admis, n'eût-il pas été possible à l'éditeur de découper en parties distinctes une œuvre improvisée de génie, au courant d'une plume prime-sautière et libre d'allure, mais, par cela même, peu soucieuse des paragraphes et des chapitres? Le livre aurait-il ainsi perdu quelque chose de sa facilité coulante et de sa grâce dégagée; n'aurait-il pas plutôt beaucoup gagné en netteté et en transparence? C'est notre avis; et *messieurs* les Italiens, comme les appelle Henri Estienne, n'eussent pas été moins forcés de nous rendre les armes, bien que la marche des arguments eût été plus régulière et le corps d'armée, pour continuer la figure, divisé en petits bataillons.

Digitized by Google

Je livre cette réflexion à M. Feugère, non comme une critique, mais comme un regret que m'a suggéré peut-être autant la paresse qu'un amour outré de la méthode et de la précision.

Son volume a d'ailleurs assez d'autres mérites de clarté, grâce aux observations fines et délicates qui encadrent le texte de son auteur, pour que la pointe de notre observation se trouve aussitôt émoussée, et pour qu'il n'en soit tenu aucun compte chagrinant et sérieux. Prenons donc congé des bonnes réimpressions de M. Léon Feugère par des mots de félicitation et d'encouragement. Demandons-lui de poursuivre cette série d'œuvres qui nous ramènent au XVIe siècle, c'est-à-dire à une des époques les plus intéressantes de notre littérature, et de nous donner, sinon le tout, au moins partie des œuvres de Mlle de Gournay. On n'en a pas publié, nous le croyons bien, d'édition nouvelle depuis 1641.

Faire revivre parmi nous l'esprit et les pensées de cette femme célèbre, serait bien mériter des lettres françaises, et, qui sait, mettre en lumière quelques idées qui auraient le piquant de l'à-propos.

Eugène TALBOT.

LEÇONS DE CHIMIE APPLIQUÉE, *par* M. ADOLPHE BOBIERRE. — *Un beau volume de* 500 *pages avec figures. — Prix,* 5 *francs. — Nantes, chez Guéraud, passage Bouchaud. — Paris, chez Victor Masson, place de l'École de médecine.*

Il y a quelque chose de plus utile que les théories sur la décentralisation littéraire et scientifique, c'est la réalisation pure et simple de ce problème. Au nombre des heureux efforts tentés dans l'Ouest pour atteindre un tel but, nous citerons ceux de M. Adolphe Bobierre, dont l'enseignement public rencontre à Nantes depuis quelques années une sympathie aussi vive que méritée. C'est assez dire que la publication des *Leçons de Chimie appliquée* de ce professeur avait des droits incontestables à un succès de bon aloi, et c'est ce qui a eu lieu.

Lavoisier disait avec une haute raison : Toute science physique est formée de trois choses : les faits qui constituent la science, les idées qui les rappellent, les mots qui les expriment. Le mot doit faire naître l'idée, l'idée peindre le fait. M. Adolphe Bobierre paraît s'être

Digitized by Google

pénétré de cette logique proposition, lorsqu'il a rédigé ses leçons. On peut dire, en effet, que, par la grâce du style et la simplicité des déductions théoriques, elles s'adressent à l'homme du monde qui veut apprendre sans fatigue et au praticien qui a tout instant sent le besoin d'un aide-mémoire bien fait.

Les nombreuses souscriptions de ses auditeurs, celles du ministère, les demandes faites par la Russie, prouvent au surplus que la mission du critique devient facile en ce qui concerne le compte rendu du livre de M. Adolphe Bobierre. Disons en terminant, avec le savant chimiste qui dirige la rédaction du *Journal de chimie médicale,* que le style et la tournure d'idées des *Leçons de Chimie appliquée.* rappellent les *Lettres sur la Chimie* de Liebig, dont elles sont incontestablement la meilleure clef. Ne serait-il pas à désirer, pour toutes les sciences, que ceux qui les enseignent s'appliquassent davantage à les vulgariser. C'est surtout en devenant vulgaires que les sciences deviennent utiles.

IRLANDE ANCIENNE ET MODERNE, *par* M. O'SULLIVAN, *ancien professeur aux Collèges de Juilly, Sainte-Barbe et Saint-Louis* (1).

Nous n'avons pas besoin d'appeler l'intérêt de nos lecteurs sur ce grand monument élevé au génie, à la gloire et aux héroïques souffrances d'un peuple qui se rattache à la France par son idiome, précieux débris du celtique, et par les saints et les savants qu'il nous envoya pendant le long enfantement de notre civilisation.

Dire que cet ouvrage contiendra poésies des Bardes, légendes, ballades, chants populaires, airs nationaux, mélodies, romances, histoire ecclésiastique; éloquence de la chaire, du barreau, de la tribune; précédés d'un essai sur les antiquités et la littérature de l'Ir-

(1) On n'a pas oublié l'accueil distingué que reçurent les premiers volumes de la *Bibliothèque anglo-française* et la *Galerie des Femmes de Shakspeare,* ni les nombreux et utiles ouvrages élémentaires de l'auteur, qui ont tant contribué, depuis trente ans, à répandre en France le goût et l'étude de la langue et de la littérature anglaises. Mais la faveur qu'ont obtenue les ouvrages classiques de M. O'Sullivan, notamment ses *Elegant Extracts* ou Leçons de Littérature anglaise, lui a suscité de nombreuses imitations ou contrefaçons; cependant, ce recueil leur est toujours resté supérieur jusqu'à ce jour.

Digitized by Google

lande, c'est annoncer toute son importance, au point de vue de notre histoire de Bretagne.

L'introduction placée en tête du deuxième volume, comprendra des fragments empruntés aux écoles des troubadours de la Provence, de la Castille et de la Catalogne, de même qu'à celles des trouvères, des minnesingers et des mæstersingers de l'Allemagne, des bardes de la Scandinavie et des divers pays. Ainsi, le lecteur pourra juger de leur mérite respectif et de l'influence que ces productions ont pu exercer sur la poésie et la littérature alors naissantes de l'Europe.

L'Irlande n'est pas seulement l'un des types les plus purs du celtique qui nous reste : c'est une courageuse athlète chrétienne, luttant depuis sept siècles pour la liberté politique et religieuse.

Pour donner au lecteur une notion exacte des travaux apostoliques de cette foule de savants missionnaires que l'Irlande envoya dans toutes les parties de l'Europe, l'auteur le transporte sur les scènes de leurs missions respectives, montre les difficultés qu'ils éprouvèrent, la patience et le courage admirable avec lesquels ils les surmontèrent; il s'étend sur le généreux dévouement de ces saints pèlerins, qui s'avançaient, s'exposant ainsi au milieu des infidèles et des étrangers, gagnant pour leur pays ce noble titre de l'*Ile de la piété et de la science,* qu'à travers la nuit qui couvrait tout le reste de l'Europe elle porta si longtemps et avec tant d'orgueil.

L'ouvrage de M. O'Sullivan a été commencé, il y a près de vingt ans, sous les auspices de G. Cuvier, de Châteaubriand, de Fauriel, de Letronne, de Charles Nodier, de Pardessus, de Quatremère, de Michaud, d'Eugène Burnouf, et d'une foule d'hommes éminents par le talent, la science, l'érudition. L'auteur a parcouru l'Irlande, la Bretagne, interrogeant les monuments, les cloîtres, les bibliothèques et les traditions toujours vivantes chez ce peuple si fidèle aux antiques souvenirs. Il n'a épargné aucun sacrifice pour corriger et augmenter ses premiers essais, en recueillant tous les matériaux qui peuvent rendre son ouvrage de plus en plus digne de la bienveillance que les corps savants lui ont témoignée.

L'ancien professeur de Juilly, de Sainte-Barbe, de Saint-Louis, retrouvera ici, comme dans toutes les grandes villes de France, d'anciens élèves, dont les sympathies ne lui feront pas défaut. Partout le clergé, le corps enseignant, la magistrature, ont encouragé une publication qui réunit tous les genres d'intérêt.

Digitized by Google

L'ouvrage formera deux forts volumes in-8°, avec un magnifique Album musical renfermant soixante mélodies. Le prix de la souscription est de 10 fr.

On souscrit chez A^nd^ GUÉRAUD et Cie, Passage Bouchaud.

PLANS CADASTRAUX DES CANTONS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE (1), *comprenant tous les villages, fermes et habitations, toutes les routes, chemins et voies d'exploitation, les natures de culture et autres renseignements; publiés par* M. DE TOLLENARE, *agent voyer en chef de ce département. — Prix: Carte d'un seul canton* 10 *fr.; et* 12 *fr. quand elle comprend deux ou plusieurs cantons.*

M. de Tollenare, nommé agent voyer en chef de la Loire-Inférieure en 1839, sentit dès cette époque le besoin d'avoir constamment sous les yeux la topographie de son département. — Après s'être procuré les plans d'ensemble des communes dressés par le Cadastre, il s'aperçut bientôt qu'ils n'étaient pas suffisamment exacts, et que tous étaient incomplets. Alors, au moyen des feuilles de détails du Cadastre, qui sont d'une grande exactitude, et des plans officiels, dressés soit pour le partage des landes et communs, soit pour l'établissement de nouvelles routes, il entreprit de refaire tous les plans d'ensemble des communes, avec la collaboration de M. Pinson, ancien géomètre de première classe, actuellement agent voyer dans la Loire-Inférieure. Ce travail était encore peu avancé, quand MM. les officiers d'état-major furent envoyés à Nantes pour lever la carte du département. Chacun d'eux était muni d'une feuille sur laquelle étaient marqués des points nombreux, triangulés préalablement, et les principales cotes d'altitude; ils devaient compléter leurs feuilles au moyen des plans d'ensemble du cadastre et des relevés de nivellement faits sur le terrain. M. de Tollenare consentit à leur donner communication de ses travaux, en échange de leur triangulation et des principales cotes d'altitude, qui devaient servir de base à leurs opérations. — Quant aux plans cadastraux non rectifiés, ils furent employés malheureusement tels qu'ils étaient, avec toutes leurs imperfections, à la confection des cartes de l'État-Major.

---

(1) Ont déjà paru le canton de Saint-Gildas-des-Bois et tous ceux des arrondissements de Nantes, de Paimbœuf et d'Ancenis.

Digitized by Google

C'est en 1849 que M. de Tollenare conçut l'idée de publier des cartes cantonales, avec les précieux documents qu'il avait recueillis depuis dix ans; et il se fit autoriser à cet effet par le Conseil général, dans la crainte que le droit de publication des plans, qui sont la propriété du Département, ne lui fût contestée plus tard.

M. de Tollenare a pensé que ses cartes offriraient plus d'intérêt si les natures de culture y étaient indiquées. Essayons de donner une idée des travaux étendus et consciencieux qu'il a fallu faire pour atteindre ce but. Chacun connaît les volumineux atlas et registres matricules déposés dans les mairies: les premiers représentent toutes les parcelles de terrain; les seconds, la nature de leur culture, leur contenance, etc. M. de Tollenare a commencé par faire marquer sur les plans des parcelles leur nature de culture, d'après les indications des registres matricules, rectifiées au besoin sur les lieux; chacun de ces plans, ainsi annotés en particulier, a été rapporté sur les plans d'ensemble des communes, et c'est après avoir tracé dessus les périmètres des diverses cultures, qu'il a pu les reproduire sur les cartes cantonales.

Un semblable travail n'a pu s'exécuter sans de grands sacrifices de temps et d'argent, et sans recourir à des auxiliaires qui ont été placés sous l'habile direction de M. Pinson. Rien, au reste, n'a été négligé pour donner aux cartes cantonales toute la perfection d'exactitude possible. Cependant, nous exprimerons le regret de ne pas y trouver l'indication des mouvements de terrain, détails souvent fort utiles. Aucun tirage définitif n'a lieu sans que, préalablement, des épreuves d'essai n'aient été déposées dans les communes et sans qu'une invitation de signaler les corrections à opérer n'ait été adressée au public. M. de Tollenare n'a point fait graver ses cartes sur cuivre, il a préféré les faire dessiner sur pierres lithographiques par les plus habiles dessinateurs qu'il a pu rencontrer (1); et cela, en vue de rendre faciles les corrections à faire ultérieurement. Afin d'assurer la conservation de son travail, nous savons que, par une disposition testamentaire, il a légué au Département son matériel et ses cartes, à la seule condition de les entretenir et d'y reproduire les modifications qui surviendront dans l'état actuel du département, ce

(1) Nous citerons comme les mieux exécutés, les plans dessinés par M. Gaudin, lithographe, à Nantes.

Digitized by Google

qui aurait été bien plus difficile s'il eût fait graver ses cartes sur cuivre.

L'atlas de M. de Tollenare comprendra 42 cartes, dont 32 contiendront tous les plans cadastraux des cantons. 18 cartes cantonales ont déjà été publiées, et une carte du département va paraître sous quelques jours (1).

Chaque nouvelle carte ajoute encore à l'intérêt qui doit s'attacher à cette publication. Mais leur prix élevé, conséquence nécessaire des soins et de la perfection apportés dans ce travail, a éloigné les souscripteurs.

Il est regrettable que la proposition faite, en 1851, par M. Gauja au Conseil général, de souscrire à cent exemplaires des cartes de M. de Tollenare, n'ait pas été acceptée; car alors le prix de celles livrées au public aurait été réduit de moitié. — Le Conseil général, en 1852, a décidé que chaque commune recevrait du département une carte du canton auquel elle appartient : c'est un encouragement donné à M. de Tollenare; mais encouragement bien faible, car, en résumé, ce n'est qu'une souscription de $\frac{206}{32}$, ou moins de sept exemplaires.

Espérons que M. de Tollenare, en poursuivant son œuvre toute patriotique, trouvera de justes appréciateurs, et recevra enfin une récompense digne de ses travaux et de ses sacrifices.

Armand GUÉRAUD.

---

(1) Le prix de cette carte sera de 6 francs.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

MENSUEL,

Indiquant tous les ouvrages imprimés dans les départements formés de la division du Poitou et de la Bretagne, et ceux qui, imprimés ailleurs, concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs bretons ou poitevins.

BIBLIOTHÈQUE MÉDICO-HYGIÉNIQUE; par M. Le Crom, officier de santé, chirurgien de marine. 1re à 7e partie. Sept cahiers in-8°, ensemble de 10 feuilles 1/4. Impr. de Lamarzelle, à Vannes. — A Napoléonville, chez l'auteur.

ÉTUDE SUR L'INTELLIGENCE HUMAINE ET LA SENSIBILITÉ ANIMALE; par P. Chauvin (de Sion), docteur en médecine, ancien représentant de la Loire-Inférieure à l'Assemblée nationale législative. In-8° de 20 feuilles 1/2. Impr. de F. Didot, à Paris. — A Paris, chez Lecoffre.

Le FOYER BRETON, contes et traditions populaires; par Émile Souvestre. *Nouvelle édition*, revue et augmentée. Deux volumes in-18, format anglais, ensemble de 13 feuilles 1/9. Impr. de Crété, à Corbeil. — A Paris, chez Michel Lévy frères. Prix. . . . . F. 4.»»

HEURES DE NOTRE-DAME, contenant l'office de la sainte Vierge pour tous les temps de l'année. In-18 de 4 feuilles. Impr. de Lefournier, à Brest.

LES GUERRES DE LA VENDÉE ET DE LA BRETAGNE (1790-1832); par Eugène Veuillot. 2e *Édition*. In-12 de 21 feuilles. Impr. de Bailly, à Paris. — A Paris, chez Sagnier et Bray.

APOLOGIE DES SOEURS DE LA CHARITÉ; par Ballain-Perrin (du Finistère), homme de lettres. In-8° de 2 feuilles. Impr. de Michelin, à la Rochelle. Prix. . . 0.50

ÉTUDES BIOGRAPHIQUES, ANECDOTIQUES ET ESTHÉTIQUES sur les compositeurs qui ont illustré la scène française. *Rameau*. In-12 de cinq sixièmes de feuille. — Idem. *Gluck*. In-12 de cinq sixièmes de feuille. Par Solié. Impr. de Challier, à Ancenis.

LA FRANCE EN 1853; par le marquis de la Rochejaquelein. 2e édition. In-18 de 7 feuilles 1/2. Impr. de Mme Dondey-Dupré, à Paris. — A Paris, chez Simon, rue de Savoie, 12. Prix. 1.50

GEORGES, ou Dix années d'infortune; par un Breton. In-12 de 7 feuilles, plus une gravure. Impr. de Barbau, à Limoges. — Et à Paris, chez Dupuy.

ANNUAIRE statistique et historique du département des Deux-Sèvres. Année 1853. In-12 de 15 feuilles 3/4. Impr. de Morisset, à Niort. Prix. . . . . 2.»»

MÉMOIRE où sont exposés les avantages considérables que procurerait au commerce un système complet de dessèchement et de canalisation dans une partie des marais du département de la Vendée, au moyen de la prolongation du canal des Hollandais à la rivière des Deux-Sèvres et de l'élargissement du canal de Luçon à la mer; par M. Dumaine, membre du Conseil municipal de Luçon (Vendée). In-4° de 6 feuilles, plus une pl. Impr. de Guiraudet, à Paris.

LE COLIN-MAILLARD, opéra-comique en un acte; par MM. Michel Carré et

Digitized by Google

Jules Verne, musique de M. Aristide Hignard. In-18, format anglais, de huit neuvièmes de feuille. Impr. de Daix, à Clermont (Oise). — A Paris, chez Michel Lévy frères. — Théâtre lyrique. 1re représentation le 28 avril 1853. Collection de la Bibliothèque dramatique. Livraison 502. Prix. . . . . ».60

GENEVIÈVE, mémoires d'une jeune Vendéenne; par Mme la baronne Adèle de Reiset. In-12 de 12 feuilles 1/2. Impr. de Fleury, à Mamers (1852).

LES TABLES TOURNANTES, poésie, par Jacquet. In-8° d'un quart de feuille. Impr. de Busseuil, à Nantes.

LA CHANSON AU XVIe SIÈCLE; par M. Évariste Colombel, avocat. In-8° d'une feuille 1/4. Impr. de Mme veuve Camille Mellinet, à Nantes.

ÉTUDES SUR LA LITTÉRATURE FRANÇAISE à l'époque de Richelieu et de Mazarin: par Ch.-L. Livet. — De la Chanson en France pendant la première moitié du XVIIe siècle. In-8° d'une feuille 1/2. Impr. de Mme veuve Camille Mellinet, à Nantes. — A Paris, chez Techener, place du Louvre, 20.

LETTRES à M. Ch. Dugast-Matifeux sur quelques monnaies françaises inédites; par Benjamin Fillon. In-8° de 12 feuilles 1/4, plus 11 pl. Impr. de Robuchon, à Fontenay (Vendée). — Et à Paris chez Rollin, rue Vivienne, 12; chez Dumoulin, Techener, V. Didron, Leleux.

RECHERCHES SUR L'ALTÉRATION DES BRONZES employés au doublage des navires; par Adolphe Bobierre. In-8° d'une feuille 1/2. Impr. de William Busseuil, à Nantes. Extrait des *Annales de l'Académie de Nantes*.

RECHERCHES SUR LA TOPOGRAPHIE DES DÈMES DE L'ATTIQUE. Tèse pour le doctorat, présentée à la Faculté des lettres de Paris, par Ch. Hanriot, ancien élève de l'École normale, etc. In-8° de 19 feuilles 1/2, plus une carte. Impr. d'Ivonnet, à Napoléon-Vendée.

L'UNITÉ CATHOLIQUE, recueil périodique, religieux, philosophique et littéraire 1re livraison, 15 juin 1853. 2e livraison, 1er juillet 1853. In-8° de 6 feuilles. Impr de Charpentier, à Nantes. — Mensuel. — A Nantes, rue du Lycée. Prix annuel. . . . . 12.»»

LES MARINS BRETONS, épisodes poétiques; par Amand Guérin. In-12 d'une feuille. Impr. de Fillon, à Fontenay-le-Comte. — En vers. Extrait de la *Bretagne poétique*. Ouvrage inédit. — A Nantes, chez Forest.

LE VENDÉEN, opéra-comique en un acte, paroles de M. H. Lefebvre, musique de N. Louis. In-8° d'une feuille. Impr. de Maréchal-Gruat, à Reims. — A Paris, chez les auteurs, rue Lamartine, 5 *bis*. Prix. . . . . ».50

GEOGRAPHIA GRÆCORUM ANTIQUISSIMA. Qualis ab Homero, Hesiodo, Æschylo *tradita*, ab Hecatæo digesta et concinnata fuerit. Thesim proponebat Facultati litterarum Parisiensi, C. Hanriot. In-8° de 4 feuilles, plus un tableau. Impr. d'Ivonnet, à Bourbon-Vendée.

OCTROI ET CONSOMMATION DE LA VILLE DE NANTES, par J.-C. Renoul, ancien Président de la Société académique de la Loire-Inférieure, ancien Adjoint au Maire de Nantes, etc. In-12, format anglais, de 12 feuilles 2/3. Impr. d'Armand Guéraud et Cie, à Nantes.

(*Bibliographie de la France.*)

Digitized by Google

REVUE DU MOIS.

SEPTEMBRE 1853.

Septembre est le mois des voyages, des loisirs, des vacances : aussi notre revue trouve-t-elle avec peine quelques épis à glaner où nous eussions souhaité une plus abondante récolte.

Les intelligences sommeillent et se reposent dans le silence des champs, et y savourent les douceurs du *far niente ;* ou bien elles se retrempent dans les larges perspectives que les excursions offrent aux regards des touristes. Quand reviendra l'hiver et son cortége de longues soirées, de veillées studieuses, de récits autour du foyer, alors reviendront aussi les travaux académiques, les séances animées, les publications curieuses et attrayantes de nos Sociétés provinciales.

« Ton savoir n'est rien, a dit un auteur satirique, si un autre ne sait pas que tu sais. » Pour donner raison à cette observation, que sa forme épigrammatique n'empêche pas d'être juste et vraie, ceux qui ont appris et ceux qui ont vu, en un mot tous ceux qui savent, se mettront à l'œuvre, et feront part à leur auditoire ou à leurs lecteurs des trésors acquis durant la saison d'un repos occupé.

Toutefois, si les travaux de l'érudition et de la littérature sont condamnés, pour quelques jours encore, à une interruption qui a pourtant son utilité et ses avantages, plusieurs questions d'intérêt matériel d'une importante gravité ont été débattues et décidées dans les régions élevées de l'Administration.

Ainsi, l'*Auxiliaire breton* du 1er septembre nous apprend que, par une décision récente de S. E. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, il est ouvert au Préfet d'Ille-et-Vilaine un nouveau crédit de 100,000 fr. pour les travaux du chemin de fer de Paris à Rennes dans ce département.

Un crédit de 4,500 fr., applicable à la continuation des opérations relatives aux études du chemin de fer de Rennes à Brest et de celui de Rennes à Saint-Malo, a été également accordé par l'administration supérieure.

Digitized by Google

Ces crédits portent à 200,000 fr. les ressources applicables aux travaux de la ligne de Paris à Rennes sur l'exercice 1853, et à 18,000 fr. les ressources affectées sur le même exercice aux études des chemins de fer de Bretagne dans le département d'Ille-et-Vilaine.

Mais, c'est peu pour Rennes d'étendre ainsi ses bras jusqu'aux deux villes extrêmes de la circonscription départementale dont elle est le chef-lieu; elle tient aussi à se voir reliée à Paris et à Nantes. Nous lisons dans une convention passée entre une compagnie concessionnaire et le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, contractant au nom de l'État, sous réserve de l'approbation du traité par décret de l'Empereur :

«..... Art. 2. Le chemin de fer de Tours au Mans s'embranchera sur le chemin de fer de Paris à l'Océan par Tours et Nantes, près la ville de Tours, en un point qui sera déterminé par l'administration, et se dirigera, en passant près de Château-du-Loir, sur la ville du Mans, où il se raccordera au chemin de fer de Paris à Rennes, en un point qui sera déterminé par l'administration.

» Art. 3. La compagnie s'engage à exécuter à ses frais, risques et périls, tous les travaux d'établissement du chemin de fer de Tours au Mans, et à les terminer dans un délai de six années au plus tard, à dater du décret qui approuvera la présente convention, et de manière que le chemin soit praticable et exploité dans toutes ses parties à l'expiration du délai ci-dessus fixé.

» Art. 7. *Aucune autre ligne de chemin de fer réunissant la ligne de Paris à Rennes au chemin de fer de Paris à Nantes et à Saint-Nazaire, ne pourra être mise en exploitation avant l'expiration de la onzième année à dater du décret qui homologuera la présente convention.* »

Ces décisions d'un intérêt si direct et si pressant pour les provinces de l'Ouest, ont surtout ceci d'essentiel et de fécond en résultats incalculables, qu'elles ne laissent plus de doute sur l'avenir prochain d'une ligne qui rattache à l'Océan Nantes, la première cité de notre zone occidentale. Un nouvel essor donné aux relations commerciales et intellectuelles doit être la conséquence immédiate de ces immenses travaux. La Bretagne tout entière s'en émeut : les séances des Conseils généraux de ce pays sont remplies de discussions sérieuses et approfondies sur ces questions vraiment vitales pour la prospérité des départements que la Révolution française a taillés dans le sol de la vieille Armorique.

La Vendée ne veut pas rester en arrière : le temps est loin où, enfermée dans ses haies et ses bocages, elle n'offrait que chemins

Digitized by Google

ravinés, tout couverts d'arbres enveloppés d'ombres quelquefois redoutables; la voilà entraînée aujourd'hui dans le mouvement qui emporte toute la France.

On lit, entre autres objets de délibération consignés dans un rapport de la commission des travaux publics du Conseil général de la Vendée, les observations suivantes :

« Le plus grand intérêt pour la Vendée n'est pas, comme on l'a supposé dans ces derniers temps, dans l'établissement d'une ligne du Mans aux Sables-d'Olonne, passant par Angers, Cholet et Napoléon. Ce ne serait qu'un nouveau rayon partant de Paris, soudé sur la ligne de Rennes, et dont la partie probablement la plus avantageuse, comprise entre le Mans et Angers, se trouve frappée d'interdit pendant onze années par le décret du 17 août dernier, qui concède l'embranchement de Tours au Mans à la compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans. La Vendée ne peut se faire illusion : l'importance de son chef-lieu et celle du port des Sables ne suffisent pas pour en faire une tête de ligne productive et spéciale. Et si jamais elle doit attendre, comme les autres parties du territoire, un accroissement de richesse dans l'établissement d'un chemin de fer, elle n'y parviendra, nous en avons la conviction, qu'à l'aide d'une ligne transversale qui irait de Nantes à Limoges en passant par Napoléon, Fontenay, Niort et Ruffec, avec embranchement de Napoléon aux Sables. Un coup d'œil jeté sur la carte suffit en effet pour montrer que cette ligne, vers le Nord, fera du port des Sables un nouveau Saint-Nazaire pour la ville de Nantes; mettra la Vendée en communication avec la ligne de Paris à Nantes, c'est-à-dire avec tout le bassin de la Loire; la mettra de même en communication avec les chemins de fer de Bretagne, avec Rennes, Saint-Malo, et de là avec Saint-Lô, Cherbourg et Caen, par la ligne de Paris à Cherbourg. Si l'on regarde ensuite vers l'Est et le Midi, on voit que la Vendée se trouvera reliée avec Niort, et de là avec Poitiers, la Rochelle et Rochefort; avec Ruffec, et de là avec Angoulême et Bordeaux; avec Limoges, et de là avec Châteauroux et Périgueux; enfin avec Lyon en empruntant la ligne projetée de Limoges à Roanne par Guéret et Saint-Germain-des-Fossés, sur le chemin de fer du Centre ou de Paris à Clermont. Là, nous le répétons, est tout l'avenir de la Vendée; son commerce maritime et agricole pourra pénétrer partout ou tirer de partout les éléments dont il aura besoin. Elle ne sera pas tête de ligne, mais elle sera sur une ligne de passage entre le Nord et le Midi, entre l'Est et l'Ouest. Ce trajet, d'un intérêt général, se reliera à son intérêt particulier, sans nuire du reste d'une manière appréciable à l'avantage que l'on envisagerait dans la ligne du Mans aux Sables-d'Olonne, puisqu'on communiquera soit avec Paris et Angers par la ligne de Nantes, soit avec le Mans par celle de Rennes, ou par l'embranchement de Tours au Mans. »

Digitized by Google

Ces manifestations de vie active et d'énergique volonté ne sont-ils pas les symptômes d'un avenir de plus en plus fécond en transactions agricoles et industrielles aussi bien qu'en productions de la pensée, que favorisera largement, pour sa part, l'émission plus rapide et plus vive de la presse bretonne et vendéenne? Les compagnies savantes et artistiques vont vivre en contact intime et fraternel, et s'éclairer de leurs idées communes, de la même manière que les sociétés de négoce se renforcent de leurs machines et de leurs capitaux.

Brillante perspective et digne de la généreuse émulation que témoignent en ce moment les Conseils généraux de la Bretagne et du Poitou! Dans cet ordre d'idées et au point de vue des encouragements que méritent toutes les entreprises qui servent cette activité d'esprit et de commerce, nous devons remercier le Conseil général de la Loire-Inférieure d'avoir pris part à l'œuvre de notre ami Guéraud en s'inscrivant parmi les souscripteurs de la *Revue* qu'il a fondée. Ce concours actif et direct en assure la durée et en rehausse la valeur.

Nous avons promis aussi de nous associer de notre mieux à son labeur de propagande civilisatrice et moralisante: la bonne volonté, sinon le talent, ne nous fera pas défaut; et, quoi qu'il advienne, nous nous empresserons toujours de mettre à sa disposition une plume qui s'honore des sympathies qu'elle a rencontrées dans ce pays.

Eugène TALBOT.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

Mme HERBERT PRADELAND,

NÉE JEANNE LEMERCIER,

LUE A L'ASSEMBLÉE DES DAMES DE SAINTE-MARIE.

(Avril 1853.)

Une femme admirable a disparu du milieu de nous. Modèle de piété dans le monde, mère des pauvres, créatrice d'une multitude d'œuvres, inspiratrice de beaucoup d'autres, elle a passé, littéralement, en faisant le bien. Sa vie fut pleine. Et néanmoins, elle s'est éteinte sans bruit : les bouches de la Renommée, si empressées à redire les moindres faits, à répéter les plus légers murmures, n'ont rien dit de cette femme forte. Son cortége n'a pas même eu cet éclat d'hommage qu'elle méritait si bien : la ville, presque ingrate et oublieuse, n'a pas compris qu'elle perdait une bienfaitrice insigne, une femme illustre, l'une de ces âmes d'élite, inspirées, courageuses, telles que la piété et la foi chrétiennes seules les peuvent tremper.

Mais ici du moins, Mesdames, dans cette maison qu'elle a créée, dans la grande œuvre de sa prédilection, près de ses enfants chéris, ces pauvres qu'elle a tant aimés, au milieu de cette association dont elle fut la fondatrice, longtemps la directrice et le modèle, son souvenir ne peut périr.

C'est nous qui, à son dernier jour, avons formé son cortége. Ces sœurs de Sainte-Marie et ces enfants ont, avec des prières et des larmes, accompagné son cercueil. Tout ici est encore rempli d'elle : les cœurs, les pierres elles-mêmes parlent de la bonne et si regrettable madame Pradeland.

Digitized by Google

Disons donc quelque chose à sa mémoire et traçons au moins une légère esquisse de la vie de cette excellente femme.

Jeanne Lemercier naquit à Sablé (Sarthe) en 1770. Elle eut à traverser la période la plus agitée, la plus tumultueuse de l'histoire de l'humanité. Dieu, pour la soutenir à travers ces grandes crises, et pour l'élever à la hauteur de la mission qu'il lui destinait, lui accorda deux choses, une excellente mère et une âme forte.

Sa mère, en femme chrétienne, guidant sa fille à travers les rudes sentiers, dès les premiers ans lui inspira la douce piété et la vive compassion pour les pauvres : l'une, par ses exemples; et l'autre, par le spectacle de l'infortune. C'était dans le réduit de l'indigence, auprès du lit des malades, qu'elle faisait à sa fille la leçon de la charité. Femme de médecin, madame Lemercier, escortée de ses jeunes enfants, faisait fréquemment de longues courses dans la campagne, pour visiter les pauvres, soigner les infirmes et panser les plaies les plus dégoûtantes. Une sage fermeté jointe à une grande tendresse, selon les traditions d'un âge qui n'est plus, donnait à l'enseignement de cette noble mère une indélébile puissance ; et sa fille, qui regardait sa mère comme une sainte, a déclaré souvent que ces graves leçons n'avaient pu s'effacer de son cœur.

Aussi, de bonne heure, elle était mûre pour la vertu. A ces époques de terribles épreuves, dans ce grand naufrage social où tant de faibles âmes sombrèrent, dans ces temps malheureux où la Religion persécutée fuyait devant les bourreaux et où les chrétiens timides perdaient souvent l'intrépidité de leur foi, elle avait conservé toute l'indépendance de ses croyances chrétiennes, toute la ferveur de sa piété. La vue des maux affreux qui ensanglantèrent la patrie, souillèrent les mœurs françaises, et avilirent, pour un temps d'humiliation méritée, cette belle et chrétienne France, la fille aînée de l'Église ; la grossièreté, la corruption, la cruauté et toutes les misères se produisant avec l'impiété, pénétrèrent cette âme droite et vertueuse d'une indicible horreur et d'une immense tristesse. Elle se sentit attachée pour jamais à la Religion qui seule eût prévenu et qui seule pouvait réparer ces malheurs ; elle se dévoua, dès lors, selon ses forces, à faire le bien et à relever les ruines.

C'est le 14 juillet 1789, jour mémorable qui ouvrait l'ère d'une terrible révolution, que, bien jeune encore, Jeanne Lemercier épousa M. Herbert Pradeland.

Digitized by Google

Dans le monde qui la connaissait et où se passait sa vie, on ne fut pas peu surpris de voir cette femme, jeune, riche, jolie et aimable, oublier tous ces avantages, pour ne s'occuper que de la pratique du bien et du soulagement des pauvres. Son cœur compatissant et généreux savait déjà se dévouer à toutes les infortunes.

Pendant son séjour à Lorient, où l'avait fixée l'emploi de son mari, nommé commandant du port, elle fit d'incroyables efforts pour soulager les victimes de nos discordes civiles. Plusieurs familles d'émigrés lui durent d'importants services et de généreux secours.

Un officier de notre marine, M. Lebesque, échappé avec peine à un naufrage, jeté sur la côte, blessé à un œil et gravement malade, reçut dans la famille Pradeland la plus noble hospitalité : huit mois durant, la jeune femme lui donna ses soins, et parvint à lui sauver la vie.

Un autre naufrage et la mort de plusieurs passagers avaient laissé sans appui une pauvre jeune Espagnole. Madame Pradeland, n'écoutant que son cœur, se présente des premiers au rivage, et réclame cette épave de la charité. Elle adopte l'enfant, l'élève et assure son avenir.

Dieu seul sait tous les actes, tous les sacrifices de cette âme dévouée ; et Lorient, alors surtout peu avancé dans les voies religieuses, conserva longtemps le souvenir de la jeune et charitable Dame.

Mais Dieu l'appelait à Nantes. C'est là qu'elle devait vivre, c'est-à-dire faire le bien, et, comme les âmes d'élite, *créer* et inspirer l'amour et le zèle des œuvres.

Lorsque nous jetons maintenant nos regards sur notre cité, nous sommes fiers et consolés. Nantes élève sa tête au milieu de toutes les villes rivales. Il en est peut-être de plus actives, de plus industrieuses, de plus hardies dans leurs entreprises, de plus favorisées dans la distribution des grâces : il n'en est pas de plus charitable, de plus secourable, de plus prévoyante, de plus tendre pour toutes les misères ; il n'en est pas qui brille de plus de joyaux de piété et de bienfaisance, et qui présente un réseau plus complet et mieux entendu d'institutions et d'œuvres.

Cela est vrai maintenant ; mais je vous reporte par la pensée à 40 ans en arrière. Et alors, malgré l'éclat des victoires et la restauration déjà accomplie de la Religion, cette Religion n'avait pas

Digitized by Google

comblé tous les abîmes, cicatrisé toutes les plaies, et remplacé en douze ans les immenses fondations et l'immense capital de la charité de douze siècles.

Elle-même, faible et combattue dans les cœurs, elle ressaisissait son empire. Elle luttait contre le matérialisme et la corruption, l'indifférence et l'égoïsme.

Une femme eut l'insigne honneur d'être choisie par la Providence, et de devenir dans notre ville l'instrument actif et puissant, quoique toujours humble et modeste, de la charité qui fait les miracles. Tout était à créer : les maux étaient immenses. Madame Pradeland s'attacha aux œuvres les plus héroïques et les plus nécessaires.

Je l'ai dit, elle était jeune, riche, recherchée dans le monde : loin d'en être séduite, elle vécut comme une chrétienne, et fit de ces choses que nous lisons, non sans étonnement, dans la vie des Saints. Elle passe une partie de ses journées au milieu des pauvres et des malades, à l'Hôtel-Dieu, dans ce triste rendez-vous de toutes les misères. Et comme il y a, dans ces grandes infirmeries de nos grandes villes, des maux plus hideux que d'autres, elle les choisit de préférence. Chose admirable ! elle demande l'entrée de ces salles où sont renfermées ces pauvres filles, perdues et sans nom, rebut de la société, honte de leur sexe, et sujet d'horreur pour une femme délicate.

C'est à cette plaie qu'elle s'attache, à ces êtres dégradés qu'elle s'adresse ; à ces êtres qui d'abord ne comprennent pas. Et qui s'en étonnerait ? puisqu'à cette époque (1810-1815), toute éducation religieuse était si négligée !

Madame Pradeland leur parle de vertu, de Dieu, de l'éternité ; elle leur inspire la honte, le repentir, le désir du retour : elle leur en offre les moyens.

Persuadées par tant de vertus, quelques-unes de ces malheureuses acceptent un asile. Leur bienfaitrice les met dans une chambre, sous la direction d'une personne âgée. Lorsqu'elles sont plus nombreuses, elle fait venir quelques religieuses de Paris, de l'ordre du Bon-Pasteur, qui occupèrent l'hôtel Poterie, où est maintenant le Mont-de-Piété. L'œuvre prospéra. Le local devenant trop petit, madame Pradeland s'occupa d'établir cette communauté dans l'ancienne maison des Cordeliers, actuellement la Maison des Retraites. De vastes bâtiments, des cloîtres, une chapelle, semblaient présenter tous les avantages désirables.

Digitized by Google

Cependant, l'air ayant été jugé insalubre, elle et son mari, qu'elle avait su pénétrer de son esprit de charité, et qui, loin de la contrarier, la secondait dans ses œuvres, acquirent, dans le quartier le plus sain de la ville, une magnifique propriété, des hôtels habités avant 89 par nos plus riches commerçants, et des jardins vastes comme un parcs, dans une situation des plus belles.

Ainsi furent traitées par la charité ces malheureuses filles repenties, pour lesquelles le monde qui les a perdues, n'a plus que du mépris, comme pour leur adoucir autant que possible les austérités de la pénitence.

Une énorme somme fut dépensée pour cette acquisition. Madame Pradeland ne fut pas seule à la fournir, mais elle y contribua largement, ainsi qu'aux frais d'appropriation et à l'érection de la chapelle.

Qui dira ce que cette maison a produit de bien, depuis cette époque déjà reculée : les âmes arrachées au vice, au désespoir, à l'éternel malheur; les vertus étonnantes que, par son alchimie sublime, l'action de la grâce sait tirer de ces cœurs naguère dégradés? Qui dira tout le bien qu'elle produira dans la suite; maintenant surtout que cette œuvre du *Bon-Pasteur* a pris tant d'accroissement, sous l'excellente direction qui lui est imprimée?

Mais peut-on oublier, et Dieu a-t-il oublié, que madame Pradeland fut la pierre angulaire, la première cause, la créatrice hardie de cette belle œuvre, hélas! trop nécessaire dans les siècles de corruption? merveilleux hôtel-Dieu où la Religion guérit et sauve les malades les plus désespérés, les plus incurables!

Écoles des pauvres. — Une œuvre conduit à une autre, et il n'est pas possible de s'arrêter dans la carrière de la charité.

Madame Pradeland avait remarqué que ce qui manquait surtout à ces malheureuses créatures qu'elle s'attachait à sauver, c'était l'instruction, et que celles qui avaient été religieusement élevées, étaient bien plus accessibles aux conseils de retour à la vertu. D'ailleurs, elle avait tous les jours sous les yeux le désolant spectacle d'une multitude d'enfants vaguant sur les rues, sans surveillance, sans retenue, sans secours : nos places, nos quais, étaient constamment couverts de ces nombreux enfants de l'un et l'autre sexe, livrés à l'oisiveté, à tous les défauts qu'elle inspire, à tous les dangers de l'abandon dans une grande cité.

Pour les garçons, nos écoles de Frères et nos autres écoles publi-

Digitized by Google

ques ont, depuis et peu à peu, conjuré ces dangers, et recueilli ces milliers d'enfants. Pour les filles, c'est madame Pradeland qui a doté notre ville de ses écoles de charité.

Ici, je serais bien tenté de vous rapporter tout au long un petit mémoire délicieux de simplicité, d'esprit de foi et d'intéressants détails, fait par madame Pradeland elle-même, et adressé le 28 mars 1819 à Mme Mainard, d'Angers. J'y puiserai du moins largement, persuadé que cette lecture ne peut que vous être agréable et utile.

« Il m'est difficile de vous donner un détail positif sur la fondation » de l'école des filles chrétiennes du Sanitat (1). C'est l'œuvre de » Dieu, que sa providence a seule conduite. Si j'avais été plus fidèle » aux inspirations de sa grâce, j'aurais de grands secrets à vous » communiquer; mais, pour satisfaire vos désirs, je vais entrer en » quelques détails avec vous. Puissent-ils servir un jour à la gloire » de Dieu, et encourager quelque autre personne, fût-elle comme » moi dépourvue de talents et même d'éducation, à entreprendre » quelque chose pour sa gloire.

» C'est donc au mois de mai 1813 qu'une personne dont je con- » naissais les vertus et admirais la sainte vie, me dit qu'elle était » chargée de me prier de solliciter auprès de MM. les administrateurs » du Sanitat, pour obtenir d'eux une école gratuite pour les petites » filles. Cette personne ajouta qu'elle était pressée depuis longtemps » de me faire connaître la volonté de Dieu, qui m'avait choisie pour » accomplir cette œuvre. Elle me dit aussi qu'une bienfaitrice, qui » voulait garder l'anonyme, mettrait à ma disposition quinze cents » francs pour payer la pension d'une sœur *classière*. Cette somme » me parut fort peu de chose; mais, après avoir pris conseil de mon » digne directeur, je ne m'arrêtai plus à ces réflexions, et j'allai » trouver M. Garnier, vicaire général; M. le curé de Notre-Dame, » et M. Dufou, maire de Nantes. Ce dernier me promit d'appuyer » ma demande, mais il me donna peu d'espoir de réussir. J'étais dans » ce moment animée d'un grand désir d'accomplir la volonté de Dieu, » et je lui disais fréquemment, dans mon intérieur : Mon Dieu, qui » connaissez ma faiblesse, donnez-moi l'intelligence nécessaire pour » accomplir votre sainte volonté !

(1) Le Sanitat était alors l'hospice général de Nantes, fondé en 1572.

Digitized by Google

» Je me présentai dans cet esprit au bureau de l'administration » du Sanitat. Ces messieurs refusèrent ma proposition, trouvant la » somme de quinze cents francs insuffisante pour la pension d'une » sœur; mais ils me promirent que si je pouvais me procurer les » moyens de payer une pension de deux cents francs, ils me donne- » raient un local pour la classe. Je fis part à M. l'abbé Garnier de » mon peu de succès. Il me promit d'écrire à M. Duchesne, supérieur » général des Filles de la Sagesse; et, peu de temps après, il me » communiqua la réponse jointe à une lettre de la supérieure de » Saint-Laurent, qui acceptait les quinze cents francs proposés et » s'engageait à payer à l'hospice du Sanitat 200 francs de pension » pour une sœur *classière,* et cela pendant neuf années seulement.

» La donatrice des quinze cents francs a toujours gardé l'anonyme; » mais elle était, à ce qu'il paraît, placée de manière à avoir con- » naissance de tout ce qui se passait, et, satisfaite sans doute de la » générosité de la communauté de Saint-Laurent, elle ajouta à la » somme de 1500 francs celle de neuf, et la communauté de Saint- » Laurent a bien reçu deux mille quatre cents *livres,* aux conditions » ci-dessus.

» MM. les administrateurs du Sanitat se trouvant satisfaits de la » pension, peu de jours après arriva la sœur Marianne, qui ouvrit » l'école gratuite le 12 janvier 1814. »

Ne pensez pas, Mesdames, qu'une telle œuvre se fit sans peine, qu'il n'y eut pas pour la fondatrice des traverses, de dures épreuves et les plus imprévues, de véritables persécutions. Les œuvres de Dieu ne marchent pas autrement.

« Cette pauvre sœur Marianne se trouvait isolée au milieu d'une » grande famille. Elle n'avait que moi pour soutien, et ses dépenses » étaient bornées à mes petits moyens. Elle recevait à son école tous » les enfants qui se présentaient, ne considérant pas le local; et je » ne m'y opposais pas, espérant que le temps ferait prendre de la » consistance à notre établissement. Je lui parlais souvent de la » nécessité de travailler à réformer les mœurs corrompues, et d'ac- » cepter les traverses qui se présentaient et contre lesquelles nous » n'avions d'autre recours que la prière.

» Trois mois après l'ouverture de l'école, il y avait 80 écolières. » L'appartement était si petit, qu'il ne pouvait les contenir. Une » chambre voisine étant vacante, je me hasardai à faire ouvrir une » porte à mes frais.....

Digitized by Google

» Le nombre des enfants ayant encore augmenté, je me trouvai de » nouveau fort embarrassée; car j'avais à cette époque beaucoup d'en- » nemis. Dans cet état de peine, je demandai à Dieu, dans la sainte » communion, de m'éclairer. Il me vint la pensée d'inviter les admi- » nistrateurs du Sanitat à visiter notre école, afin de les y intéresser » en les rendant témoins du bien qui s'y faisait. Je réussis parfaite- » ment. Ces messieurs me dirent, en sortant de l'école, qu'ils me » permettaient de disposer de deux chambres qui joignaient la » classe. J'y mis aussitôt les ouvriers, et fis disparaître les cloisons.

» Mais cet accroissement me suscita un nouvel embarras : il me » fallait une seconde sœur, et je n'avais pas les moyens de payer » sa pension. Je m'adressai, etc..... »

N'est-il pas intéressant de suivre, dès son principe, les difficiles mais pourtant rapides progrès de cette œuvre de nos écoles chrétiennes. L'esprit de foi, la pureté d'intention, l'imperturbable confiance dans le Dieu à qui tout est possible, soutenaient madame Pradeland et triomphaient de tous les obstacles. Et, au milieu des embarras et des épreuves, Dieu console; pour soutenir et pour récompenser, il fait surabonder la joie sainte.

« Je ne m'arrêterai point à vous entretenir de toutes les tracasse- » ries que j'éprouvai à cette époque. Dieu seul les connaît; mais il » connaissait aussi ma faiblesse, et, pour me soutenir dans ces » épreuves, il m'accordait parfois de grandes jouissances, lorsque » je me trouvais placée au milieu de mes enfants et que j'apercevais » un peu de bien. Oh! ces moments ne peuvent s'exprimer. Je me » suis trouvée quelquefois si transportée, que je me disais : Une » mère ne peut aimer plus tendrement ses enfants. »

Il est difficile de savoir à quel point la sainte charité dilate le cœur et fait véritablement aimer ses œuvres et les êtres adoptifs qui en sont l'objet. Écoutez encore :

« Le 4 mai 1816, j'étais à l'école, lorsque les sœurs me dirent » qu'elles avaient renvoyé plusieurs enfants, parce qu'ils avaient des » poux. Ce récit me fit la plus vive impression : je me sentis péné- » trée de douleur en pensant qu'il y avait une portion d'êtres dans la » société qui en était rejetée. Levant les yeux au ciel, je sortis de » suite, et pris la résolution de prendre soin de ces petites mal- » heureuses. N'écoutant que la voix de Dieu, je fus, de suite, par- » courir les quais de la Fosse, cherchai les petites filles oisives et

Digitized by Google

» mal vêtues, celles qui demandaient l'aumône. J'en conduisis douze » à l'école dans cet état, et je priai les sœurs de les recevoir, en les » tenant séparées. »

Mais ce que cette humble femme n'ajoute pas, c'est qu'elle-même elle prenait soin de ces enfants comme si elle en eût été la mère, et qu'elle les soignait, les peignait elle-même avec une admirable bienveillance et patience.

Ce n'était pas assez. Il fallait vêtir ces pauvres petites si délaissées. Madame Pradeland se mit à acheter une grossière, mais bonne étoffe, dont on taillait des vêtements, qui étaient cousus dans la maison, par les plus habiles, afin d'inspirer, comme elle l'a toujours voulu, le goût du travail, et elle les faisait enfin distribuer en récompense.

Mais, comme on le conçoit, la charge était lourde et les fonds faisaient souvent défaut. C'est alors qu'il fallait le zèle, l'activité, l'industrie de la charité, toutes conditions qui ne manquaient jamais à notre fondatrice.

Un jour, à une heure où les femmes de la société n'ont qu'une mise négligée ou simple, on voit une dame d'un air et d'une tournure distingués traverser une partie de la ville, dans une toilette brillante. Pour plus de singularité, avec sa robe de soie, elle porte, à demi caché sous son riche cachemire, un gros ballot d'étoffe. Impossible de ne pas la remarquer. Ses nombreuses connaissances l'arrêtent, et la questionnent : — Où allez-vous donc, Madame Pradeland (car ce ne pouvait être qu'elle)? qu'est-ce que ce lourd paquet qui vous met en sueur? — C'est un ballot d'étoffes que je me hâte de porter à mes petits enfants du Sanitat, qui sont sans vêtements; et encore il y en aura la moitié à qui il me sera impossible d'en donner.

La dame à qui s'adressaient ces paroles, les comprit à merveille. Le lendemain, Mme Cossin envoyait 48 francs à madame Pradeland, afin de concourir à vêtir ses pauvres. Ce trait, répété, fut contagieux, et vos devancières, Mesdames, rivalisèrent de zèle pour couvrir, dans la personne de petits enfants, les membres souffrants du Sauveur.

De ce moment, les dames se cotisèrent, fixèrent un annuel et formèrent, en s'associant, cette œuvre stable, cette réunion que vous continuez si bien. Aussi, madame Pradeland fut-elle pleine de con-

Digitized by Google

fiance, et ne s'arrêta plus dans ses progrès. En janvier 1816, les enfants admis à l'école étaient au nombre de 175 ; et ce nombre s'est constamment accru jusqu'à ces dernières années, où nulle enfant pauvre appartenant à notre circonscription n'est refusée. C'est à cette époque que l'on joignit encore la nourriture à tous les secours accordés à ces enfants.

« 10 septembre 1816. — Me confiant en la Providence, je dis à la » sœur Gertrude d'avoir du pain pour les plus malheureuses de ses » écolières. Le premier jour, il s'en trouva six ; quelques jours après, » dix ; et au bout d'un mois, trente. Le pain était fort cher ; et, ayant » peu de moyens, j'achetai des pommes de terre que nous faisions » cuire au Sanitat, et nous en donnions trois à quatre pour le dîner » d'un enfant. Mais cette nourriture habituelle leur fatiguait l'esto- » mac, ce qui me faisait de la peine. La sœur Gertrude, toujours » animée d'un nouveau zèle, me demanda si je voulais qu'elle fît de » la soupe pour les écolières. Ce que je permis avec grand plaisir, » car je le désirais depuis longtemps. Pour me procurer des légumes, » je convins avec les sœurs qu'elles enverraient tous les jours deux » enfants faire la quête dans les marchés de la paroisse (de Saint- » Nicolas) seulement ; et, pour leur apprendre et engager les mar- » chandes de légumes à leur donner, je les y accompagnai trois fois, » en promettant à ces généreuses femmes les prières de nos enfants » en récompense. »

Touchante et belle coopération de ces bonnes marchandes, qui sans calculer donnent tous les jours, et qui, par la continuité et l'importance de leurs secours, ont mérité que nous les regardions comme des sociétaires de l'œuvre du Sanitat, devenue l'œuvre de Sainte-Marie.

Le Sanitat, vous le savez, Mesdames, c'était l'ancien hospice général de notre ville, transporté depuis à Saint-Jacques et si avantageusement remplacé par cet établissement, l'un des plus beaux de France dans ce genre.

Avant même que cette transformation eût lieu, madame Pradeland, voyant se dilater son œuvre, conçut la nécessité de la transporter ailleurs. Elle jeta les yeux sur un terrain près de l'église de Notre-Dame, et qui pourrait s'accroître par des acquisitions voisines, dont elle prévoyait la nécessité.

L'œuvre avait assez grandi, ses fruits étaient assez sensibles pour

Digitized by Google

que cet établissement eût droit de cité et devînt populaire. Déjà depuis des années, les autorités municipales et départementales lui accordaient quelques secours. Les dames associées étaient nombreuses; de nombreuses sœurs de la Sagesse, dont les soins dévoués et précieux ont fécondé tous ces éléments de bien, administraient les classes, et la charité avait adopté ces écoles; leur existence était assurée: les dévouements se multiplièrent. Une dame, surtout, dont le nom doit être uni à celui de madame Pradeland, parce qu'elle prit toujours une large part à ses œuvres, Mme veuve Allot, sans oser en nommer plusieurs autres que j'ai peut-être sous les yeux, seconda ses pieux desseins, et Sainte-Marie fut fondée : Sainte-Marie, dont vous connaissez comme moi les développements; grande œuvre en fait d'école chrétienne et d'établissement charitable; institution complète, où la première enfance reçoit dans nos salles d'asile, par la méthode la plus parfaite, l'éducation peut-être la plus précieuse; où, dans des classes nombreuses et graduées, nos enfants apprennent non pas de vaines connaissances dont ils n'ont que faire, mais, avec le strict nécessaire de l'éducation première, la Religion, qu'on ne sait jamais assez; le travail, ce pain quotidien du pauvre, et la vertu, qui soutient son âme et la fortifie pour l'avenir; puis, cet ouvroir, complément de l'œuvre, grande œuvre à lui seul, où nos jeunes filles, apprenties, ouvrières, maîtresses, se forment au travail, s'y perfectionnent, en s'affermissant dans les sentiments de la piété chrétienne, grandissent sous les yeux de nos chères sœurs devenues leurs mères, s'attachent avec bonheur à leurs devoirs, jusqu'au jour où elles accompliront leur tâche dans le monde : grande maison ou plutôt grande famille, où les nombreux enfants de tous les âges, sous la direction la plus sage, la plus douce, la plus maternelle, trouvent tous les biens qu'ils ne pourraient rencontrer dans leur propre famille, et viennent chaque jour, au nombre de cinq cents, s'asseoir à la table que leur a dressée la charité, que madame Pradeland, leur première mère, leur a préparée, afin d'y prendre avec joie le pain du corps, le pain de l'intelligence et de l'âme : pieuse ruche, où le travail active tous les membres, agite en paix tous les habitants; tandis que tout près et dans la même enceinte, avec une prévoyance mesurée, s'élèvent encore des classes pour les enfants des familles d'une médiocre aisance, mais au-dessus de l'indigence.

On se demande comment cette œuvre gigantesque a pu se former,

Digitized by Google

par quelles ressources, classes, réfectoire, dortoirs, chapelle, ont pu s'élever : constructions qui dépassent le chiffre de 160,000 francs, indépendamment des dépenses journalières d'une si immense famille? Mesdames, la charité a ses mystères ; ne lui demandons pas ses secrets. Aussi bien vous avez été ses complices. Le feu sacré, du cœur de la fondatrice s'est communiqué au vôtre, et c'est vous encore qui perpétuez le miracle.

Il semblerait que ce fût assez d'une œuvre de ce genre pour occuper une âme, absorber une vie tout entière ; et, il faut l'avouer, Sainte-Marie fut toujours l'œuvre de prédilection de madame Pradeland. Elle s'en occupa toujours, elle y passa ses meilleures heures, et jusque dans ses dernières années, lorsque l'âge et l'infirmité l'empêchaient et lui enlevaient ses forces, Sainte-Marie était encore dans ses pensées et au plus vif de son cœur.

Cependant, cette généreuse femme ne se borna pas là. Elle avait l'âme grande, les vues élevées : elle généralisait comme naturellement ses plans ; et, la misère et les besoins des pauvres étant partout, c'était partout qu'elle voulait étendre l'action de la charité. Nous en avons la preuve dans les tentatives qu'elle fit dès le commencement pour multiplier les classes des petites filles ; tentatives plus d'une fois entravées, mais enfin couronnées de succès.

En 1816, un grand mouvement religieux avait été imprimé à notre ville. Une mission, chose toute nouvelle alors, fut donnée à Nantes par les missionnaires de France. Des prêtres distingués par les vertus et le talent, étaient à leur tête : M. Rauzan, le supérieur, homme remarquable, saint prêtre, véhément et éminent orateur ; l'abbé De Janson, homme du monde, entraînant par l'éclat de son imagination et l'ardeur inspirée de sa parole, et plusieurs autres, remuèrent profondément et heureusement les âmes.

Un des plus beaux résultats de ce grand mouvement religieux à Nantes, fut la création d'une association de dames, sous le nom d'*Association de la Providence,* féconde pépinière des œuvres qui se fondèrent depuis. Madame Pradeland, malgré sa modestie, qui la tenait à l'écart, ne pouvait manquer d'y exercer son influence.

Or, voici ce que je lis dans un registre écrit de sa main :

. « 20 mai 1816. — J'ai proposé à l'assemblée de l'Association de » la Providence, d'ajouter au bienfait de l'établissement celui d'une » école gratuite, ce qui fut d'abord accepté unanimement ; et l'on

Digitized by Google

» arrêta que la maison serait établie dans la paroisse de Saint-
» Similien, comme étant le quartier le plus populeux et dépourvu de
» secours. J'engageai les dames associées à visiter une fois le mois
» cette école, espérant par ce moyen les initier à la charité et les
» porter à secourir les enfants malheureux. Tout fut accepté avec
» zèle, et à un tel point que messieurs les Curés *répandirent* l'espoir
» qu'ils avaient d'avoir en peu d'années une école de la Providence
» dans chacune de leurs paroisses. Le Bureau de Bienfaisance et
» messieurs les administrateurs des hospices offrirent leur protection
» pour ces écoles.

» Mais, un mois après, il y eut une seconde assemblée, à laquelle
» la proposition des écoles fut mise aux voix et rejetée.

» En proposant des écoles gratuites pour les petites filles, je dési-
» rais qu'elles y passassent la journée, que les sœurs s'appliquassent
» à les instruire de la religion catholique, et leur donnassent les
» principes de la lecture et des divers ouvrages qui pouvaient con-
» venir à leur sexe et à leur condition, leur inspirant surtout le
» goût de ne point sortir de leur condition.

» Je voulais qu'on obligeât les enfants à se rendre le dimanche à
» la messe paroissiale avec les sœurs, et que les dames allassent les
» visiter très-souvent. »

Cet échec ne la rebuta pas. Sans changer son plan, elle transporta habilement son point d'attaque. Fortement secondée et conseillée par l'un des plus vénérables prêtres que notre ville ait comptés au nombre de ses pasteurs, M. l'abbé de Tréméac, chanoine et curé de Saint-Pierre, elle résolut d'établir l'école projetée, et toujours destinée aux pauvres enfants du quartier de Saint-Similien, ainsi qu'à ceux de la Cathédrale, sur le territoire de cette paroisse. Une partie de l'ancien couvent des Cordeliers, tout près du terrain acheté pour les filles repenties, et tout près de la maison des sœurs de la Charité ou de Saint-Vincent-de-Paul, lui parut parfaitement convenable. C'était sur l'emplacement d'un ancien cimetière. Les ouvriers ne voulant pas y travailler, dans la crainte d'y trouver des os de mort, pendant plusieurs jours la pieuse femme s'occupa de les rechercher, et les portait elle-même dans un panier, pour les déposer dans un reliquaire ou ossuaire placé sous l'autel de la chapelle.

Le terrain acheté, il s'agissait d'obtenir des sœurs pour les classes. A raison de la proximité de la maison des sœurs de la Charité,

Digitized by Google

madame Pradeland crut devoir demander des religieuses de cette congrégation. Il y eut beaucoup d'obstacles. Elle mit en œuvre le crédit de Monseigneur d'Andigné, notre évêque, qui se trouvait à Paris; et ce ne fut pas sans peine que le Prélat lui-même obtint pour cette école des sœurs de la Charité, comme on le voit par la lettre suivante, dont la forme est assez piquante :

« C'est hier même, Madame, écrivait le vénérable prélat, que j'ai » fait une dernière démarche auprès du supérieur général de Saint- » Lazare, avec la ferme résolution de tenter les derniers efforts » pour le faire céder à mon instante demande : votre excellente » lettre du 8 mars a servi de levier pour l'ébranler dans sa résis- » tance persévérante, puis enfin la vaincre entièrement; *j'ai sa* » *parole positive* qu'à la première occasion, et lorsque les répara- » tions seront faites dans les nouvelles écoles, ce qui ne peut exiger » qu'un ou deux mois au plus, l'administration générale accordera » deux sœurs *classières,* ainsi les appelle-t-on, suffisamment exer- » cées pour entrer immédiatement en fonctions. J'aurai soin que cet » engagement, si nécessaire, ne demeure pas vain, ni ne traîne en » longueur. La supérieure elle-même a cédé le même jour, avec » quelque regret peut-être, cela n'est pas défendu, mais subjuguée » qu'elle s'est trouvée, dans son système négatif, par les victo- » rieuses raisons qu'a su employer l'un des gros bonnets de l'ordre, » que j'avais eu le bonheur de gagner. Plus d'arrière-pensées, plus » de tergiversations à craindre; c'est ce dont je m'empresse de vous » assurer, Madame, avec une entière confiance, et une joie impos- » sible à décrire, vu la haute importance que j'attache à ce succès » par ses suites, ainsi que le feront M. le Maire de Nantes, ce digne » père de la commune, et le brave abbé Bodinier, auquel vous » trouverez bon, Madame, que je vous charge d'en faire part au » plus tôt : il jouira mieux de la bonne nouvelle, l'apprenant par » votre aimable entremise. Je ne parle pas ici de la sage et discrète » supérieure, parce que je veux vous laisser, sans partage, la satis- » faction de la surprendre, elle que vous aimez tant; elle sentira » mieux comme votre activité et votre zèle, qui n'est jamais las, » ont contribué à mettre, comme l'on dit, les faubourgs dans la ville, » et la ville dans les faubourgs. Grâce à cette dernière acquisition, » l'établissement devient une espèce de citadelle au milieu du quar- » tier où il est situé, et d'où votre pieuse industrie saura pousser les

Digitized by Google

» ouvrages avancés jusqu'au milieu de la ville : je pense que votre » maire ne s'endormira pas dans une telle conjoncture, et se plaira » à faire marcher cette affaire de front avec toutes celles qu'il mène » si bien dans sa prévoyance raisonnée. Pour moi, Madame, lorsque » j'aurai mis à bien, si j'y réussis jamais, une affaire délicate, je ne » balancerai pas à aller jeter aussi quelques pierres dans le fossé : » mais c'est à d'autres qu'on aura dû, déjà, d'en avoir établi les » solides fondations sur la charité même, c'est la seconde pierre » angulaire ; la première résistera à jamais à tous les efforts conju- » rés des méchants.

» J'ai l'honneur d'être, Madame, avec beaucoup de respect,

» Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

» † L.-J.-Fr., *Évêque de Nantes.* »

Grâce à tant de zèle et à de si puissantes coopérations, cette seconde école fut donc fondée. Une fois ces difficultés levées et l'œuvre en bon train, l'humble fondatrice se retira sans bruit, abandonnant à d'autres la direction, et presque, dans la mémoire du monde, le mérite de cette utile institution. Les autres écoles de filles ne tardèrent pas à s'établir par les mêmes procédés, et grâce au même zèle dévoué et infatigable. Mais je m'abstiens des détails.

De telles entreprises, si difficiles, si dispendieuses et si bien menées à fin, ne supposent-elles pas, dans celle qui les conduisit, des ressources d'esprit et de fortune bien extraordinaires? Ceci demande quelques explications.

Quant aux ressources financières, il est certain et évident que la fortune particulière de madame Pradeland, malgré sa générosité et quoique restée veuve assez jeune et sans enfants, n'y aurait pu suffire. Aussi nous sommes-nous plu à répéter qu'elle fut largement aidée, soutenue par une multitude de personnes généreuses, et notamment par quelques-unes bien connues dont le nom est dans tous les cœurs, qui prirent bonne part aux mérites de la fondatrice. Elle-même n'a cessé de le dire, atténuant autant qu'elle le pouvait sa part contributive.

Mais, ce qui est digne de remarque et d'éloges, madame Pradeland fit le bien en vrai chrétienne et comme une sainte et vertueuse femme. Elle donnait son superflu sans restriction. Elle savait souvent retrancher sur l'utile ; elle attaquait même quelquefois le nécessaire.

Elle eût pu vivre dans la mollesse et les délices, elle ne vivait même pas dans l'aisance. Sa vie était austère ; elle s'imposait des privations.

Digitized by Google

Sa table était pauvre. La frugalité allait habituellement jusqu'à la mortification, jusqu'à la sévérité de la pénitence. Elle prenait l'Évangile au sérieux, et l'amour des pauvres lui en donnait l'explication. De plus, comme autrefois saint Vincent de Paul, elle inspirait et persuadait le dévouement. Elle avait sa part, devant Dieu, des bienfaits des autres, parce qu'elle les provoquait et que sa charité en était la source. Et si je considère les ressources de son esprit, je mettrai au premier rang son habileté à persuader les cœurs, à déterminer les volontés, même à ce qui coûte toujours, aux sacrifices et aux bonnes œuvres.

Madame Pradeland a toujours conservé les dehors les plus simples et les plus modestes. Loin de s'en faire accroire, elle s'éclipsait volontiers. Sa parole n'était pas toujours correcte ; son style sans apprêt, comme celui de la généralité des femmes de son âge, n'avait pas d'orthographe. Quelques personnes en avaient induit que madame Pradeland avait un esprit très-ordinaire. Je sais, en effet, une personne qui la connaissait beaucoup et qui en était très-persuadée : c'était elle-même ; elle le disait et l'écrivait en toute sincérité.

Mais l'humilité la trompait. Cette éducation première que vous avez toutes reçue, Mesdames, est d'un grand prix. Je la crois même nécessaire au développement du commun des esprits. Mais pour les esprits supérieurs, je la juge un accessoire dont ils se peuvent passer : témoin tant de fortes têtes qui, dans d'autres siècles, ne savaient pas les lettres et ont laissé les ineffaçables empreintes de leurs œuvres.

Madame Pradeland avait, à un très-haut degré, un esprit sûr et vaste, un jugement presque infaillible, la force de conception et de réalisation des grandes choses. Joignez à cela l'énergie du caractère qui suit ses plans sans dévier, supporte les contradictions sans se décourager ; l'habileté qui multiplie, varie et change ses moyens d'action avec la prudence la plus appropriée aux circonstances ; le tact qui discerne et juge les caractères ; une grandeur d'âme qui domine les petites tracasseries, les petites passions, les petites injustices, les petites ingratitudes, toujours nombreuses sur la route des œuvres, et vous aurez, je crois, une âme supérieure. Telle était madame Pradeland.

La preuve, je la trouve dans ces plans hardis, étendus et toujours couronnés de succès ; dans les appréciations quasi-prophétiques que j'ai plus d'une fois moi-même recueillies de sa bouche, sur les mesures qu'elle estimait utiles, ou même sur les œuvres qui lui étaient

Digitized by Google

étrangères et qu'elle jugeait toujours avec la plus impartiale bienveillance. Je la trouve dans la prospérité de ses établissements ; et, bien que Dieu ait évidemment béni son humble servante, il lui avait aussi donné ce génie créateur de la bienfaisance et des œuvres qui dispose les moyens et assure le succès. Car, c'est le mot, cette femme a créé, elle a fait de rien autant que la créature le peut faire ; elle n'a pas imité, elle a donné le modèle. Et sa ressource, sa science, son génie, après Dieu, c'est elle-même.

Cette femme était d'une rare habileté dans les correspondances administratives. Elle touchait le point délicat, saisissait le nœud, indiquait les raisons décisives, ouvrait des aperçus, révélait les moyens, avec un art consommé ou, mieux peut-être, avec une simplicité naturelle et vraie. Elle disait aux personnes haut placées, aux dépositaires de l'autorité et aux dispensateurs des deniers publics de la cité ou de l'État, de ces choses qui élèvent et entraînent, et presque jamais ses demandes ou ses réclamations ne sont restées sans résultats. Une grande partie de ses lettres aux supérieurs généraux de Saint-Laurent, aux préfets, aux maires, aux administrations des hospices, etc., que je trouve transcrites de sa main sur ses registres, me paraît un modèle de bon ton, de sagesse, de charité modérée et d'entente des affaires.

Après une visite et un don de Mme la duchesse d'Angoulême à son établissement, madame Pradeland profite de l'occasion pour stimuler le zèle de M. le Préfet, le comte de Brosses, et elle lui écrit :

« *Lettre à M. le Préfet de Nantes, le comte De Brosses, protecteur* » *de tous les établissements de charité.*

» (Du 10 août 1820.)

» Monsieur le Préfet,

» Les Dames de ma Société ayant désiré soumettre à Madame, » duchesse d'Angoulême, les règles et statuts de notre établissement, » une adresse, signée de 45 membres, a été transmise à madame De » Serrant, qui l'a présentée à la Princesse. Son Altesse Royale a » daigné la charger de nous répondre, et de nous annoncer qu'elle » prenait le plus grand intérêt à notre établissement, pour lequel » elle nous a fait remettre une somme de 300 francs, par l'intermédiaire de notre député, M. Richard.

» En priant madame De Serrant de faire agréer à Son Altesse

Digitized by Google

» Royale le témoignage de notre reconnaissance, j'ai ajouté que, » fière de son approbation, j'allais vous demander, en son nom, un » local pour former une nouvelle école pour les petites filles.

» La population nombreuse et indigente du faubourg de Saint- » Similien fixera sans doute votre attention, comme elle a fixé la » nôtre; mais vous savez, Monsieur le comte, qu'une semblable » entreprise serait d'une exécution très-difficile dans un quartier où » il n'existe aucune maison religieuse, et nous avons pensé qu'il serait » préférable de réunir les enfants de Saint-Similien à ceux de Saint- » Pierre et de les placer sous la direction des Sœurs de Saint- » Vincent-de-Paul. J'ai l'assurance que plusieurs dames de ce quar- » tier contribueront à cette bonne œuvre, et M. le Curé de Saint- » Pierre a déjà mis à ma disposition une somme de trois mille francs, » pour premier achat de cet établissement.

» Cependant, Monsieur le comte, nous attendrions peu de succès » de nos efforts, si nous n'avions l'espoir d'être appuyées de votre » puissante protection. Vous seul pouvez nous procurer le moyen » de faire l'acquisition d'une partie de l'ancienne église des Cordeliers. » Ce local est le plus convenable que l'on puisse choisir, à raison de » la facilité des communications avec la maison des sœurs de Saint- » Vincent-de-Paul.

» Ce nouveau bienfait vous donnera un titre de plus à la reconnais- » sance des habitants de Nantes, qui vous ont déjà de si nombreuses » obligations. Je vous prie d'en agréer d'avance mes remercîments » particuliers, et l'assurance du respect, etc. »

La réponse la plus obligeante était accompagnée d'un billet de 1000 francs.

Dieu diversifie et partage ses dons. Les esprits d'initiative, d'entreprise, ne sont pas d'ordinaire organisateurs : la patiente sagesse de la règle et du détail leur fait défaut. Mme Pradeland avait l'un et l'autre. Dès les commencements, elle avait donné à ses sœurs classières un règlement, en les engageant à le revoir et à lui proposer des changements. Elles n'en trouvèrent aucun à faire; et le supérieur général, à qui elle le voulut également soumettre, l'approuva de tout point.

Avant de quitter l'administration active de Sainte-Marie, en 1844, elle jugea que les immenses accroissements de cette maison, le nombre des classes et des sœurs qui les dirigent, la variété des emplois

Digitized by Google

et des diverses occupations des enfants et des jeunes filles, réclamaient un nouveau règlement, afin qu'admission, tenue des classes, conditions de l'ouvroir, temporel et spirituel, tout fût réglé et prévu, et que l'ordre maintînt longtemps prospère un établissement que la charité la plus prévoyante avait créé. Ce règlement, vous le connaissez, je vous en ai plusieurs fois donné lecture ; et, assurément, le plus bel éloge que nous en puissions faire et le vœu le meilleur pour la prospérité de Sainte-Marie, c'est le vœu qu'il soit toujours et de tout point pratiqué. C'est l'œuvre d'une longue expérience de la charité et d'une sagesse consommée.

C'est la même sagesse et haute prévision qui, malgré mille avis contraires, mille suggestions diverses, lui fit, après mûrs délibérations et conseils, donner à la Ville la propriété de cette belle institution, aux conditions favorables et protectrices que vous savez, faisant de la plus grande œuvre de charité de notre ville une institution communale, adoptée par l'autorité municipale, qui en accepte les grosses charges, les réparations et l'entretien, ainsi qu'une partie des dépenses, s'engageant à conserver à perpétuité à cette œuvre son importante destination, ainsi que la libre direction des dames du Conseil et la coopération nécessaire et indispensable de nos chères sœurs.

Ces bonnes et excellentes sœurs, femmes dévouées dont la vie austère se consume dans la charité et joint à tous les devoirs, à toutes les vertus de leur saint ordre, les pénibles et assujettissantes fonctions d'institutrices de l'enfance, ces sœurs, dis-je, furent toujours, de la part de madame Pradeland, l'objet d'une affection, d'une estime et d'un respect tout particuliers. Ses lettres, ses notes, comme ses conversations et ses épanchements intimes, révélaient sur ce point les dispositions de son cœur. Elle a inscrit nominativement celles qui eurent le plus de part, dans les commencements, à ses tribulations et à ses épreuves. Souvent elle écrivait à leur sujet aux supérieurs, avec la sollicitude la plus tendre. Elle s'associait à leurs peines, pleurait souvent avec elles dans les mauvais jours, et plus souvent encore épanchait silencieusement son cœur aux pieds de Dieu en leur faveur. Ici, c'est la sœur Marianne dont elle exalte le mérite, le dévouement et l'amour pour les pauvres enfants. Là, c'est la sœur Saint-Jean, si longtemps le soutien et l'âme de notre maison, et que Dieu appela plus tard à la fondation d'une maison

Digitized by Google

semblable à Paimbœuf; et tant d'autres dont le nom se retrouve constamment sous sa plume. Et si parfois, car telle est l'infirme humanité et notre misérable nature, si parfois quelque contrariété, quelque nuage s'élevait dans le ciel si pur de ces saintes âmes, c'est merveille de voir comment la pieuse femme excuse et se condamne, exalte les mérites et les vertus de ces bonnes et saintes sœurs, dont le dévouement excite son envie.

Je n'aurais pas rempli ma tâche, et il manquerait les principaux traits et les plus utiles au tableau, bien imparfait sans doute, de cette sainte femme, si je ne vous parlais du genre de sa piété dans le monde.

Je crois qu'il est rare de rencontrer une femme plus pénétrée de l'esprit chrétien. Elle vivait réellement de la foi. Jamais elle ne prenait une autre règle de ses jugements et de ses paroles. On ne la surprenait point à apprécier les choses de ce monde aux faux poids des pensées humaines.

Elle était humble comme une pauvre pécheresse, et détachée comme une religieuse.

Dieu et son amour, la religion et ses pratiques, la charité et les pauvres, voilà ce qui charmait son cœur et l'attirait uniquement.

Et cependant, jamais on ne rencontra une piété plus facile, plus accommodante et plus en harmonie avec la position et les devoirs d'une femme du monde.

Jusque dans un âge avancé, madame Pradeland savait rendre sa maison aimable; elle y réunissait une société choisie : mais combien la vertu avait en tout cela une large part!

Ces réunions, toujours convenables, toujours dominées par l'ascendant qu'elle ne perdait jamais, étaient le moyen de propager ses œuvres, et bien souvent de gagner à Dieu des cœurs. Dans les commencements surtout, elle en profitait pour jeter dans notre société des germes de religion, de foi, de charité qui n'y existaient point alors. Ses relations avec les personnes élevées, elle les utilisait pour le bien. Plus d'une fois, des réunions et des fêtes qu'elle donnait à sa campagne de Saint-Sébastien, où le Préfet et les Autorités étaient invités, n'avaient d'autre but que d'assurer à ses pauvres de puissants patronages et le succès de ses charitables demandes.

Mais, quelles que fussent les personnes qu'elle recevait ou la multiplicité de ses soins et de ces embarras, jamais elle ne négligeait ou

Digitized by Google

la surveillance de son domestique, ou les devoirs personnels de la piété. Toujours elle savait se retirer à l'écart, et, pendant une heure de solitude, vaquer en silence à la prière et à elle-même.

Persuadée, avec raison, que le premier devoir, la première obligation, c'est notre perfection personnelle; que le premier bien qu'une femme puisse et doive faire, c'est le bon exemple; pendant toute sa vie, elle se montra simplement exemplaire, fidèle et assidue au temple, aux instructions, aux offices, aux dévotions générales, aux pieuses et saintes pratiques de la Religion. Et certes son souvenir est encore assez rapproché. Elle fut toujours ce que vous l'avez connue. Admirable constance, fidélité méritoire et rare de toute une longue vie! Qu'il faisait beau la voir, dans ses dernières années, jusqu'en cette extrême vieillesse où Dieu l'avait conservée, Mesdames, pour vous servir longtemps de modèle, lorsque, toute débile, courbée par les ans et de continuelles souffrances, presque tous les jours elle se rendait à l'église, se ranimant aux pieds des autels, y retrouvant l'énergie de sa pensée, et chaque jour venant y recevoir son Dieu et prier pour ses pauvres! qui n'eût été touché en contemplant cette belle âme toute chargée de mérites et de bonnes œuvres? Pour moi, je ne pouvais la voir sans un respect profond. J'aimais à la trouver sur mon chemin, à recueillir d'elle quelque bonne parole, et à jouir de la sérénité de cette grande âme, qui pleine de calme s'inclinait à la tombe, comme un soleil couchant par un ciel sans nuage.

C'était avec une bien vive conviction qu'à ses derniers jours je lui disais : Non, vous n'avez rien à craindre; la mort ne vous saurait effrayer, et, pour tout au monde, je voudrais être à votre place.....

Profitons, du moins, de ses exemples; qu'une telle vie nous excite et nous soutienne dans la carrière de la Religion, et que sa charité et ses œuvres ne périssent jamais au milieu de nous!

L'abbé FOURNIER.

Digitized by Google

RAPPORT

A

M. LE PRÉFET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

SUR LES

ARCHIVES HISTORIQUES

DU DÉPARTEMENT.

MONSIEUR LE PRÉFET,

L'importance de la section historique des archives départementales de la Loire-Inférieure, a déterminé S. E. le Ministre de l'intérieur à faire, du classement et de l'inventaire de cette partie du dépôt, l'objet d'une mission spéciale que S. E. a daigné me confier. C'est donc un devoir pour moi, Monsieur le Préfet, de vous faire connaître succinctement le résultat des premiers travaux entrepris en conséquence de cette mission.

J'exposerai d'abord d'une manière sommaire l'état actuel des archives historiques, en me bornant à insister sur les parties les plus intéressantes.

J'indiquerai ensuite les travaux et les recherches à exécuter pour répondre aux vues de Son Excellence.

J'aurai enfin l'honneur, Monsieur le Préfet, de vous soumettre quelques propositions.

I.

ÉTAT ACTUEL DES ARCHIVES HISTORIQUES.

Les lois qui, de 1790 à 1800, ont constitué les archives départementales, y ont tour à tour, implicitement ou explicitement, ordonné

Digitized by Google

le dépôt : 1° des titres des établissements religieux supprimés par suite de la réunion des biens ecclésiastiques au domaine de l'État; 2° des titres et papiers des émigrés; 3° des archives des administrations et juridictions anciennes ayant leur siége dans le département.

Mais, dans l'application, il faut observer : 1° que les titres des biens, ecclésiastiques ou autres, déclarés biens nationaux, dont une première loi de 1790 avait ordonné la réunion au district et une autre loi de l'an V la translation au chef-lieu de département, demeurèrent, dans plus d'un cas, au premier lieu où on les avait transportés, c'est-à-dire au district, et ne sont point tous entrés, par conséquent, aux archives départementales.

2° Les titres des biens nationaux ont été souvent remis aux acquéreurs pendant la Révolution, et beaucoup de pièces du même genre ou de papiers de famille l'ont été de même, lors de la Restauration, aux parents des anciens émigrés.

3° Enfin, en vertu de l'art. 19 du décret du 7 messidor an II, il dut être établi des *Préposés au triage*, chargés, entre autres choses, de détruire tous « les titres purement féodaux; » dans les départements où ces préposés ont fonctionné, ils causèrent d'affreux ravages.

C'est sous l'action contradictoire de ces sources d'accroissement et de ces causes de destruction que se sont formées les archives départementales en général, spécialement celles de la Loire-Inférieure. J'ai cru devoir rappeler ici ces deux ordres de faits, parce qu'ils nous expliquent de suite et la présence de ce qui existe et l'absence de ce qui manque dans les archives de la Préfecture.

§ I. — ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES.

Le diocèse de Nantes, dont le territoire est passé presque tout entier dans le département de la Loire-Inférieure, comprenait, avant 1789, un grand nombre d'établissements religieux; entre autres : l'évêché et le chapitre épiscopal, les chapitres collégiaux de Notre-Dame de Nantes, de Saint-Aubin de Guérande et de Notre-Dame de Clisson; les abbayes de Blanche-Couronne, Buzai, la Chaume, Geneston, Meillerai, Saint-Gildas-des-Bois, Sainte-Marie de Pornic, Villeneuve; plus de cent prieurés, dont les plus anciens et les plus remarquables dépendaient des abbayes de Marmoutier-lès-Tours et de Saint-Florent de Saumur; enfin, un nombre considérable de cou-

Digitized by Google

vents et de congrégations de divers ordres, tant d'hommes que de femmes.

Le dépôt de la Préfecture est bien loin d'avoir recueilli les titres de tous ces établissements. Six abbayes sur huit (savoir : la Chaume, Geneston, Meillerai, Saint-Gildas, Pornic et Villeneuve), deux collégiales sur trois (celles de Guérande et de Clisson), la plupart des couvents sis hors de Nantes, ne nous ont rien fourni, et le chapitre épiscopal lui-même presque rien. Il faut noter toutefois que le chapitre actuel de Nantes conserve encore aujourd'hui une partie de ses anciennes archives ; ainsi, ce fonds n'est pas entièrement détruit.

Dans l'état actuel, les fonds les plus intéressants des archives ecclésiastiques antérieures à 1789, sont sans aucun doute ceux de l'Évêché, des abbayes de Buzai et de Blanche-Couronne, des prieurés de Marmoutier dans le diocèse de Nantes.

Buzai. — Les titres de Buzai, qui ont été conservés presque en entier dans l'ordre où ils étaient avant la Révolution, se trouvent distribués en quarante-quatre liasses et cinq ou six liasses supplémentaires. Ils contiennent deux à trois cents chartes antérieures à l'an 1300, et, pour les temps postérieurs, un nombre considérable de pièces intéressantes. Buzai était d'ailleurs l'une des plus riches abbayes de Bretagne.

Blanche-Couronne. — Le fonds de Blanche-Couronne, moins abondant que celui de Buzai, renferme encore cependant plus de quarante chartes des XIIe et XIIIe siècles, sans parler des titres plus récents, qui forment aujourd'hui six liasses.

Prieurés de Marmoutier. — La célèbre abbaye de Marmoutier, près Tours, avait dans le diocèse de Nantes dix prieurés, savoir : Beré près Châteaubriant, Donges, Machecoul, Sainte-Croix de Nantes, Nort, le Pellerin, Pontchâteau, Varades, situés en Bretagne ; Châteauceaux (aujourd'hui Champtoceaux) et Liré, compris dans le diocèse de Nantes, quoiqu'ils appartinssent à la province d'Anjou. Les titres du prieuré de Châteauceaux existent aux archives départementales de Maine-et-Loire ; ceux de Pontchâteau, à part quelques pièces sans importance, semblent avoir été perdus ou détruits sans être jamais venus à Nantes : mais les titres des huit autres prieurés se trouvent actuellement aux archives de la Préfecture, et ils nous fournissent encore, non compris les documents plus modernes, de cent dix à cent vingt chartes des XIe, XIIe et XIIIe siècles, qui, presque toutes

Digitized by Google

(celles du XIe siècle en particulier), sont remarquables par leur beauté et leur admirable conservation. Les fonds de Beré et de Sainte-Croix de Nantes, le premier surtout, sont en outre fort riches en titres postérieurs au XIIIe siècle, et notamment en aveux. Je crois aussi pouvoir signaler ici, dans le fonds de Donges, comme une singularité extrêmement rare, une pièce latine, qui est une quittance de l'an 1234, donnée au prieur de Donges par deux juifs de Guérande, et au dos de laquelle se trouve le même acte écrit en langue et en lettres hébraïques.

Ce serait d'ailleurs se tromper beaucoup, de croire que les documents dont on vient de parler intéressent seulement les couvents d'où ils proviennent. Loin de là, ils sont pleins de détails sur la topographie ancienne du pays ; par exemple, sur la Loire, ses îles et ses pêcheries, les marais de Donges, de Buzai, etc.; — sur l'état ancien de l'agriculture et de l'industrie dans nos contrées, et en particulier de l'industrie du sel ; — sur la condition civile des personnes et le régime de la propriété à ces époques reculées où le travail de formation de notre société française est si intéressant à étudier, quand on le peut faire avec quelque exactitude.

Évêché de Nantes. — Les titres de l'Évêché présentent un autre genre d'intérêt. La juridiction de l'évêque de Nantes, au temporel, s'étendait sur la plus grande partie de sa ville épiscopale et sur près de vingt paroisses environnantes. Dans ce grand fief, les droits seigneuriaux de l'évêque étaient de telle nature, qu'il put prétendre, et non sans quelque fondement, y posséder une souveraineté véritable, indépendante des ducs de Bretagne eux-mêmes. Cette prétention, énergiquement contestée par nos Ducs depuis le XIIIe siècle, mais souvent appuyée par les Rois de France, donna lieu à des événements et à des débats de la plus haute importance dans l'histoire politique de notre pays. Les titres de l'Évêché, bien que cruellement ravagés par la commission des préposés au triage, qui y détruisit quatre cent trente liasses sur cinq cent vingt-neuf (1), jettent encore néanmoins beaucoup de lumière sur cette face de notre histoire et sur la grande puissance temporelle des prélats nantais. Les aveux de la

(1) Voyez le procès-verbal officiel des opérations de la commission des préposés au triage ; je cite ce chiffre seulement à titre d'exemple, me réservant d'exposer plus tard avec détail le résultat des travaux de cette commission.

Digitized by Google

seigneurie épiscopale nous ont été conservés dans douze volumes et six liasses. A côté de ces aveux se trouve en outre une série de pièces, distribuées en vingt-neuf articles et reliées en volume, concernant ces démêlées avec les ducs de Bretagne que je rappelais tout à l'heure et les divers droits seigneuriaux de l'évêque de Nantes, dans le détail desquels je n'entrerai pas, crainte d'être trop long.

Collégiale; Couvents. — Avant de passer aux archives civiles, je mentionnerai encore dans les archives ecclésiastiques les titres de la Collégiale de Notre-Dame de Nantes depuis 1326; ceux des couvents des Jacobins (fondé en 1228), des Cordeliers (en 1250), des Carmes (en 1318 et 1327), des Chartreux (en 1445) et des Minimes (en 1481), tous six en la ville de Nantes; — en remarquant cependant que, sauf les deux dernières, ces diverses communautés ne nous ont point transmis les actes primordiaux de leur fondation.

Paroisses. — Parmi les paroisses du diocèse de Nantes, celles de la ville épiscopale, et encore est-ce le petit nombre, savoir: Sainte-Croix, Saint-Laurent, Sainte-Radegonde, Saint-Saturnin et Saint-Vincent (1), ces cinq paroisses de Nantes, dis-je, sont les seules qui aient légué au dépôt de la Préfecture une partie de leurs archives, où l'on trouve quelques pièces du XIVe siècle. Disons cependant qu'il existe en outre un grand nombre de renseignements curieux et détaillés sur l'histoire des paroisses : 1° dans les livres des visites faites de 1683 à 1689 par le grand archidiacre aux églises des doyennés de Retz, de Clisson et de Nantes ; 2° dans deux liasses de *brevets de paroisse,* sorte d'états sommaires de la situation ecclésiastique de chaque paroisse, fournis par les curés à l'évêque ou à ses grands-vicaires, à l'occasion de leurs visites pastorales, peu de temps avant la Révolution.

Aumônerie de Toussaints.—L'aumônerie ou hospice de Toussaints, dans l'île de Bièce, fondée en 1362 par Charles de Blois et Jeanne la Boiteuse, a conservé plusieurs pièces intéressantes relatives à sa fondation.

Prieurés du Roncerai. — Parmi les anciens couvents de femmes dont les archives de la Préfecture possèdent aujourd'hui les titres, je me bornerai à citer les prieurés de Bongaran en Sautron, du Bourg des Moutiers, de Saint-Cyr et Sainte-Julitte à Nantes, tous trois

(1) Les quatre dernières sont aujourd'hui supprimées.

Digitized by Google

dépendants de l'abbaye des Bénédictines du Roncerai d'Angers : ils ont fourni dix-huit volumes et quatre liasses de pièces, où l'on trouve plusieurs chartes des XIIe et XIIIe siècles, ainsi que des comptes et des inventaires curieux des XVe et XVIe.

Couvent des Couëts. — Je ne puis enfin omettre le couvent des Couëts, en Bouguenais (religieuses carmélites), fondé l'an 1476 par la pieuse duchesse Françoise d'Amboise, si chère au peuple de Nantes. Les titres nous en sont parvenus presque au complet ; j'y ai remarqué, au milieu de beaucoup de bulles des papes, de lettres des ducs, etc., un inventaire très-détaillé des joyaux donnés par le duc Pierre II à sa femme Françoise d'Amboise, et l'original d'une lettre autographe, écrite à la même princesse par le frère du roi Louis XI.

§ II. — ARCHIVES CIVILES.

Les archives civiles antérieures à 1789 que renferme notre dépôt, peuvent se diviser en trois catégories principales : titres de familles, — archives de la Chambre des Comptes de Bretagne, — titres du château de Nantes, ou trésor des chartes des ducs de Bretagne.

Titres de familles. — La première catégorie, fort réduite par les causes indiquées plus haut (remise de titres aux acquéreurs de biens nationaux et ensuite aux anciens émigrés), contient encore cependant plus de soixante fonds distincts concernant un même nombre de familles, et en outre deux liasses relatives à diverses familles dont les pièces ne sont point assez nombreuses pour former des fonds spéciaux. Les titres de cette catégorie ne sont pas, pour la plupart, antérieurs au XVe siècle. Cependant, une liasse intitulée *Famille Barin de la Galissonnière*, renferme, parmi plusieurs titres de l'ancienne seigneurie de la Galissonnière, quelques chartes du XIIIe siècle, plus une pièce sans date, dont l'écriture indique tout au moins le dernier quart du XIIe siècle, et qui est rédigée en langue française. Elle contient un curieux accord conclu entre le seigneur de Montfaucon et son vassal, celui de Teillères (aujourd'hui Tilliers), en Anjou ; et l'on peut la regarder comme étant de beaucoup le plus ancien acte écrit en français que l'on ait signalé jusqu'à présent dans le nord-ouest de la France.

CHAMBRE DES COMPTES.

Les archives de la Chambre des Comptes de Bretagne, si riches

Digitized by Google

avant la Révolution, sont certainement le fonds qui a le plus souffert des ravages de la commission préposée au triage. Entrer dans le détail de cette dévastation, énumérer toutes les pertes me mènerait beaucoup trop loin, du moins en ce moment. Il en est une, cependant, que je ne puis omettre ; c'est celle de tous les documents relatifs à la comptabilité et à l'administration des finances de la Bretagne aux XVe et XVIe siècles : ce qu'on a conservé en ce genre, ne remonte qu'à la seconde moitié du XVIIe siècle.

En l'état, cependant, le fonds de la Chambre des Comptes est encore l'un des plus importants qui se puissent voir dans des archives départementales.

Aveux et déclarations. — Il comprend, en premier lieu, la collection complète des aveux et déclarations descriptives des fiefs ou autres biens relevant immédiatement du Duc, et ensuite du Roi, dans toute l'étendue de la Bretagne. Cette collection se partage en deux séries : 1° les déclarations fournies au Roi pour la réformation du domaine royal en Bretagne, qui eut lieu en 1675 et années suivantes ; 2° les aveux et déclarations antérieurs ou postérieurs à cette époque, parmi lesquels il s'en trouve de la fin du XIVe siècle. Inutile d'insister sur l'utilité que présentent encore aujourd'hui ces aveux pour le règlement des contestations relatives à la propriété foncière. Aussi sont-ils très-fréquemment consultés.

Anciennes réformations des domaines. — A côté de la collection des aveux se place la série des diverses réformations des domaines ducaux ou royaux, exécutées avant 1675. Ces réformations, qui présentent un genre d'utilité analogue à celui des aveux, se trouvent comprises dans plus de soixante volumes (des XIVe, XVe, XVIe, XVIIe siècles), dont les plus remarquables sont ceux que fit rédiger le duc Pierre II en 1455.

Outre l'utilité positive qu'elle a encore aujourd'hui, cette double collection des réformations et des aveux est d'un prix inestimable pour l'histoire : elle offre de quoi reconstruire d'une manière complète la topographie féodale de la Bretagne, dont on n'a même pas tenté l'ébauche jusqu'à présent ; elle fournit, de plus, quantité de renseignements curieux sur les mœurs, les coutumes et l'état ancien des localités.

Du fonds de la Chambre des Comptes dépendent plusieurs séries de registres, dont les plus intéressantes sont les *Registres de la*

Digitized by Google

Chancellerie de Bretagne, les *Livres des Mandements*, les *Livres des Édits*, les registres des *Réformations des feux*.

Registres de la Chancellerie. — Dans les registres de la Chancellerie se trouvent analysés tous les actes des souverains, munis de leur sceau par-devant le chancelier de Bretagne. Cette série, composée de quarante-huit volumes, s'étend de 1462 à 1586 : elle a plusieurs lacunes; mais un ancien inventaire de la Chambre des Comptes les répare en partie, en donnant de nombreux extraits des registres qui n'existent plus (1). Cette collection est de la plus haute importance, puisqu'elle résume, on peut le dire, toute l'administration et la politique de la Bretagne sous le gouvernement de ses derniers Ducs.

Livres des Mandements. — Les Livres des Mandements, commençant en 1492 pour finir en 1790, forment une série de soixante volumes, qui est complète. Ils renferment la transcription de tous les mandements ou lettres des rois adressées à la Chambre des Comptes concernant le fait des finances de Bretagne et l'organisation de la Chambre elle-même.

Registres des Édits. — Sous le nom de Registres des Édits, je comprends cinq volumes renfermant effectivement des lettres et édits royaux et des arrêts du Conseil d'un caractère plus général que les mandements. Le plus ancien va de 1492 à 1542, et l'on y a même transcrit une ordonnance du duc Pierre II de 1455. Les quatre autres s'étendent de 1546 à 1707; mais de telle sorte que deux d'entre eux (les deux *Livres Noirs*) sont principalement affectés aux arrêts du Conseil du Roi, et les autres aux Édits.

Réformations des feux. — Les fouages étaient autrefois, en Bre-

(1) J'indiquerai ici, en les réduisant au style actuel, les dates des registres de la Chancellerie de Bretagne antérieurs à l'an 1500, conservés aux archives de la Préfecture. Ils sont au nombre de treize. Le plus ancien, qui se trouve parmi les Titres du château de Nantes (arm. L, cass. G, n° 46), va du 10 mars 1407 à la fin de juillet de la même année. Les douze autres dépendent du fonds de la Chambre des Comptes : huit d'entre eux comprennent chacun une année complète, de janvier à janvier, et ces années sont 1462, 1464, 1466, 1467, 1468, 1473, 1477, 1480; le neuvième va du 2 octobre 1486 au 30 septembre 1487, le dixième du 4 octobre 1487 au 28 août 1488, l'onzième du 1er octobre 1489 au 27 septembre 1490, le douzième du 1er octobre 1490 au 15 novembre 1491. — En outre, l'inventaire de *Turnus Brutus*, dont on parlera plus loin, renferme d'assez longs extraits de vingt autres registres de la chancellerie de Bretagne antérieurs à 1500, et que nous ne possédons plus.

Digitized by Google

tagne, une sorte de capitation, mais qui se levait par ménage; l'unité imposable s'appelait un *feu*, d'où le nom de fouage. Toutefois, pour former un feu imposable, on réunissait toujours plusieurs ménages, et le plus souvent trois. Les pauvres étaient exempts, les nobles aussi, et de même l'un des métayers du lieu noble ou affranchi, habité par le seigneur, et que l'on nommait, à cette cause, métayer franc. Pour asseoir l'impôt des fouages, il était donc nécessaire de connaître le nombre de ménages existant dans chaque paroisse, en mettant à part les nobles, les pauvres et les métayers francs. Mais cela ne se pouvait connaître sans enquêtes faites sur les lieux et renouvelées de temps en temps, à cause du mouvement de la population. Il y eut effectivement beaucoup de ces enquêtes aux XVe et XVIe siècles; elles étaient exécutées paroisse par paroisse, et rapportées à la Chambre des Comptes. Le rapport de l'enquête de chaque paroisse donnait une liste complète de tous les chefs de famille, en les divisant, comme je viens de le dire, en nobles, métayers francs, pauvres, et contribuables au fouage. Quelques-uns, entrant même dans plus de détails, indiquaient le nombre d'enfants de chaque ménage, l'étendue, le rendement, les redevances de chaque exploitation rurale, le chiffre et l'espèce du bétail possédé par chaque cultivateur. La Chambre des Comptes faisait ensuite relier ces enquêtes paroissiales en les rassemblant par évêchés; lors de la Révolution, elle avait plus de trente volumes de ce genre, des XVe et XVIe siècles. Comme on s'était souvent servi de ces documents pour établir la descendance nobiliaire, et qu'on les désignait même, quoique improprement, sous le nom de réformations de la noblesse, la commission révolutionnaire préposée au triage les condamna sans pitié à la destruction. L'arrêt fut exécuté. Cinq volumes cependant y échappèrent, grâce sans doute à la profondeur de l'armoire où ils gisaient, et dont l'obscurité les déroba à l'œil des dévastateurs. J'ai eu tout récemment le bonheur de les y découvrir et de les en retirer. Quatre d'entre eux contiennent des enquêtes antérieures pour la plupart à 1450; le cinquième est de 1513. Ces volumes, malheureusement, ne concernent qu'une partie de la province. Mais, dans les archives de la Préfecture, il en existe un autre, antérieur certainement à 1450, lequel donne pour les neuf évêchés de Bretagne, sinon la liste détaillée, du moins le nombre des chefs de famille de chaque paroisse, divisés, comme on l'a dit, en nobles, métayers francs, pauvres et contribuables. Au moyen de ce

Digitized by Google

volume et des cinq que j'ai retrouvés, il est donc possible de rétablir paroisse par paroisse, d'une manière complète et presque aussi authentique que par nos recensements actuels, la statistique de la population en Bretagne dans la première moitié du XVe siècle. Bien peu de provinces en France, si je ne me trompe, possèdent des documents de cette nature, capables d'amener à un pareil résultat.

Objets divers. — En dehors des séries de registres dont je viens de parler, je noterai encore dans le fonds de la Chambre des Comptes :

1° Le *Livre des Ostz,* ou dénombrement des chevaliers dus à l'*ost,* c'est-à-dire à l'armée du Duc par les principaux fiefs de Bretagne en 1294. L'écriture de ce joli petit manuscrit me semble du XIVe siècle.

2° Le *Cartulaire des Ducs de Bretagne,* beau volume grand in-quarto, vélin, de 114 feuillets, dont neuf blancs, où furent transcrits avec soin et sous la foi d'une collation authentique, en 1405 et 1407, un grand nombre de titres des XIIIe et XIVe siècles, dont les originaux se retrouvent pour la plupart dans le trésor des chartes des Ducs de Bretagne dont je parlerai tout à l'heure. Quelques pièces toutefois n'existent, je crois, que dans ce cartulaire.

3° Le *Registre des Parlements généraux* ou Assises ducales de Bretagne, tenus en 1384, 1386, 1395 et 1398. Ce registre a été anciennement, mais par erreur, compris parmi ceux de la chancellerie de Bretagne, à la série desquels il n'appartient point.

4° Le *Livre des Privilèges de la ville de Nantes,* recueil de lettres accordées par les ducs de Bretagne aux habitants de Nantes, de 1331 à 1498. Il contient trente pièces, pour la plupart inédites, et entre autres le tarif de tous les droits levés sur les navires et les marchandises passant ou débarquant au port de Nantes, avant 1431. L'écriture de ce manuscrit me semble des premières années du XVIe siècle ; il se compose de 96 feuillets de vélin, format in-quarto.

5° Le compte des dépenses faites pour les funérailles de la reine-duchesse Anne de Bretagne, en 1514 ; beau et large rouleau de vélin d'environ vingt pieds de longueur.

6° Un ancien inventaire de la Chambre des Comptes, dit *Inventaire de Turnus Brutus,* du nom bizarre de l'armoire où se trouvaient placés la plupart des titres dont il fait mention. C'est un gros volume in-folio, sur papier, de 621 feuillets, contenant 2107 cotes ou analyses de pièces et registres. Cet inventaire a dû être rédigé de 1560 à 1580, mais la copie qui nous en reste est du commencement du XVIIe

Digitized by Google

siècle. Par suite des dévastations dues à l'inintelligence ou, si l'on veut, au zèle trop ardent des préposés au triage, cet inventaire, dont le manuscrit est unique, a pris une immense valeur. En effet, il analyse, souvent avec assez d'étendue, la plus grande partie des pièces aujourd'hui détruites. Il fournit ainsi nombre de données importantes, dont autrement nous serions privés. Il permet de reconstituer presque entièrement, du moins par la pensée, le magnifique dépôt de la Chambre des Comptes tel qu'il était avant la Révolution.

Je m'arrête ici : non qu'il ne reste encore beaucoup à dire sur les archives de la Chambre des Comptes, mais parce que je crains d'avoir déjà été trop long.

Trésor des chartes des ducs de Bretagne.

J'arrive aux Titres du château de Nantes, et je me trouve de suite, à leur occasion, en grand embarras.

Comment, en effet, rendre compte en quelques lignes d'une immense collection où se trouvent entassées sans ordre près de cinq mille pièces, en très-grande majorité intéressantes et inédites? Impossible évidemment de tout énumérer. Et cependant quand tout est important, comment choisir?

Je me bornerai donc à essayer de faire comprendre, par quelques détails nécessairement fort incomplets, comment s'est formé ce dépôt, quelle en est la nature, l'importance, l'état actuel.

La collection des Titres du château de Nantes, est à proprement parler (et ainsi la nommait-on anciennement) le Trésor des chartes des ducs de Bretagne. C'est là que nos Ducs déposaient un double de tous les actes importants, traités, ordonnances, contrats, etc., émanés de leur chancellerie ; là qu'ils recueillaient tous les titres qu'eux-mêmes recevaient soit de leurs officiers, soit de leurs vassaux, ou des princes étrangers. Ce dépôt était déjà assez nombreux vers la fin du XIVe siècle ; et, à cette époque, Hervé Le Grant, qui en avait la garde, en fit rédiger un inventaire que nous possédons encore (1). C'est aussi par les ordres d'Hervé Le Grant que fut exécuté ce cartulaire des ducs de Bretagne dont j'ai parlé plus haut, et qui passa depuis à la Chambre des Comptes. Pendant la durée du XVe siècle, les archives

(1) Cet inventaire, rédigé en 1395, est aux Titres du château de Nantes, arm. R, cass. C, n° 32.

Digitized by Google

de nos Ducs s'accrurent d'une manière énorme. Dans l'état actuel, elles renferment, je l'ai dit, près de cinq mille pièces. Très-peu de ces titres remontent jusqu'au XIIe siècle ; un assez bon nombre appartient au XIIIe, une grande quantité au XIVe, et une immense au XVe. Il n'y en a guère qui soient postérieurs à la mort d'Anne de Bretagne, et aucun à l'an 1532, époque de l'union définitive de la Bretagne à la France.

En 1579, on songea à les faire inventorier ; et c'est alors qu'ils furent mis, je ne dis pas dans l'ordre (car il n'y en a véritablement pas), mais dans la disposition où ils sont encore. Les commissaires chargés de cette opération répartirent cette masse de titres en vingt-deux armoires désignées chacune par une lettre de l'alphabet, de A à Y : chaque armoire reçut, suivant sa grandeur, un certain nombre de boîtes ou cassettes, distinguées de même entre elles par des lettres ; et enfin, les titres et liasses enfermés dans chaque cassette formèrent une série numérotée répondant à l'inventaire. Le nombre des cassettes monta jusqu'à cent dix-huit. On laissa cependant en dehors une certaine quantité de titres, qui furent serrés dans un coffre et mentionnés en bloc à l'inventaire, sans aucun détail : c'est là ce que les Bénédictins, dans les *Preuves* de leur Histoire de Bretagne, nomment les *papiers non inventoriés* du château de Nantes.

Les titres des ducs de Bretagne furent, en effet, déposés au château de Nantes, au moins depuis le XVe siècle, y demeurèrent jusqu'à la Révolution, et n'en sortirent même qu'en 1795, au moment où la commission des préposés au triage interrompait ses opérations. Grâce à cette circonstance, le Trésor des chartes de Bretagne nous est parvenu presque en entier. Quelques pièces, en petit nombre, manquent cependant dans diverses cassettes : peut-être ont-elles été remises dans d'autres, par suite de méprises ; c'est ce qu'un examen attentif et complet de la collection fera découvrir. Quant aux papiers non inventoriés, ils ne semblent point avoir été transportés à la Préfecture : on ignore ce qu'ils sont devenus ; je parlerai tout à l'heure des recherches qui pourraient être tentées à ce sujet.

J'ai dit qu'il n'existait aucun ordre dans la collection, comme elle est aujourd'hui. Les commissaires de 1579 ne paraissent pas avoir songé, en effet, à introduire dans leur travail aucun principe de classement. Trouvant les pièces entassées pêle-mêle les unes sur les autres, ils les prirent simplement à fur et mesure, comme elles tombaient sous la main.

Digitized by Google

Le même désordre se retrouve nécessairement dans leur inventaire, qui reste par ailleurs très-défectueux, ne donne point la plupart du temps une idée suffisante des documents qu'il indique, mentionne souvent en bloc et en deux mots, des liasses de vingt, trente pièces ou même davantage, et renferme une certaine quantité d'erreurs de dates ou de fautes de lecture. Les seules pièces, à vrai dire, qu'il analyse avec quelque soin, sont celles qui pouvaient encore, en 1579, intéresser les droits politiques, utiles, ou honorifiques du Roi et de son domaine. Ce n'est pas le plus grand nombre, et aussi n'est-ce point toujours ce qui peut le plus intéresser l'historien.

En somme, dans cette magnifique collection des Titres du château de Nantes se trouvent compris tous les titres importants relatifs au gouvernement de la Bretagne, surtout depuis le milieu du XIVe siècle. La politique extérieure y tient une aussi grande place que l'administration intérieure; peut-être même est-ce en pièces diplomatiques que ce beau dépôt est le plus riche. Bulles des papes, négociations avec les rois de France, instructions aux ambassadeurs, traités d'alliance ou de commerce avec l'Espagne, le Portugal, la ville de Bayonne, l'Angleterre, la Flandre, la Hanse Teutonique, etc., tous ces documents abondent.

Les Titres du château de Nantes sont en grande majorité inédits; ce que nos Bénédictins en ont imprimé n'en forme qu'une très-petite partie, et ces savants religieux, ne pouvant tout donner, en ont laissé un nombre considérable d'intéressants.

Ajoutons que beaucoup de ces pièces sont pourvues de sceaux, la plupart fort beaux et bien conservés.

Avec notre Trésor des chartes et ce qui reste des archives de la Chambre des Comptes, il est possible de restituer d'une manière complète, presque dans tous leurs détails, l'organisation politique de la Bretagne et le gouvernement de ses Ducs depuis le milieu du XIVe siècle.

Inutile, en effet, de faire observer que les Titres du château de Nantes et ceux de la Chambre des Comptes n'intéressent pas seulement la Loire-Inférieure, mais tous les départements bretons, puisque ces deux collections concernent toute la province. C'est sans doute cette considération si juste qui a porté S. E. le Ministre à décider qu'un double des inventaires que je dois rédiger, sera déposé aux archives de chacun des départements de l'ancienne Bretagne.

Digitized by Google

§ III. — CARTULAIRES.

Le *Catalogue des Cartulaires,* publié en 1847 par la Commission centrale des Archives, ne signale aux archives de la Loire-Inférieure qu'un seul cartulaire. Cependant, en donnant, comme on doit le faire, ce nom à tous les volumes manuscrits composés de transcriptions de titres anciens, — abstraction faite des livres d'enregistrement officiel, comme ceux des Mandements, des Édits, de la Chancellerie, etc., — nous trouvons encore au dépôt de la Préfecture une dizaine environ de volumes ou cahiers, auxquels peut s'appliquer très-justement la dénomination de cartulaire. Les uns concernent l'histoire politique ; les autres, celle des institutions ecclésiastiques.

Cartulaires politiques.— Je commence par la première catégorie, qui comprend :

1° Le *Cartulaire des Ducs de Bretagne,* dont on a parlé plus haut, et le seul mentionné dans le *Catalogue des Cartulaires* publié en 1847.

2° Le *Livre des Bulles,* sur la première page duquel est écrit ce titre : « *Le double de plusieurs bulles appostoliques tant des recommandacions d'evesques pourveuz en Bretaigne que d'autres choses.* » Ce volume se compose de 148 feuillets, chiffrés anciennement de I à VII^{xx} VIII, dont quelques-uns ont été enlevés. Il renferme encore, dans l'état actuel, 85 pièces, quelques-unes du XIVe siècle et la plupart du XVe ; presque toutes sont effectivement des bulles de papes ou des brefs de cardinaux adressés aux ducs de Bretagne, tant pour la nomination des évêques que pour la réforme de plusieurs abus, ou à l'occasion de divers conciles. Ce cartulaire fait partie du Trésor des chartes des ducs de Bretagne, sous la cote R. E. 34, c'est-à-dire, armoire R, cassette E, n° 34.

3° Le *Livre des Priviléges de Bretagne* : volume composé de 90 feuillets écrits et d'un assez grand nombre de feuillets blancs, contenant 85 pièces, pour la plupart du XIVe siècle, et qui sont presque toutes des chartes et lettres des rois de France pour la reconnaissance, la conservation ou l'augmentation des priviléges, franchises, immunités de la Bretagne et de ses ducs dans leurs rapports avec l'autorité royale de France. Ce manuscrit est au Trésor des chartes des ducs de Bretagne, sous la cote T. A. 4.

Digitized by Google

4° Le *Livre des Hommages,* sur la première feuille duquel est écrit ce titre : « *Le double des lettres qui parlent et touchent le fait des homages que les ducs de Bretaigne ont faiz aux roys de France, et y a des lettres royalles servantes au cas* » ; volume de 47 feuillets écrits et un plus grand nombre de feuillets blancs, contenant, dans douze *vidimus,* la relation de la plupart des hommages rendus aux rois de France par nos ducs durant les XIIIe, XIVe et XVe siècles. Ce volume est au Trésor des chartes des ducs de Bretagne, sous la cote T. A. 3.

5° Le *Livre du Douaire des Duchesses ;* sur la couverture est écrit : « *Le douaire des Duchesses* ». Ce volume, composé de 49 feuillets écrits et d'un plus grand nombre de feuillets blancs, renferme quinze pièces assez longues des XIIIe, XIVe et XVe siècles, relatives au sujet indiqué par le titre, et il fait partie, comme les précédents, de notre Trésor des chartes de Bretagne, sous la cote R. D. 14; seulement, l'exiguïté de la cassette D de l'armoire R a forcé de le déposer, malgré sa cote, dans la cassette B de la même armoire.

Les quatre volumes dont on vient de parler en dernier lieu sont tous en papier de la même qualité et du même format, qui est l'in-quarto moyen, tous quatre couverts d'un cuir rougeâtre que les anciens inventaires appellent cuir *tanné ;* et tous quatre aussi, si je ne me trompe, ont dû être écrits ou commencés vers le même temps, dans la première moitié du XVe siècle. Une bonne partie au moins des pièces qu'ils renferment se trouvent en original dans le Trésor des chartes de nos Ducs.

6° Le *Livre des Privilèges de la ville de Nantes,* dont on a parlé plus haut.

Cartulaires ecclésiastiques. — Les autres manuscrits que je vais mentionner concernent des établissements ecclésiastiques ; ce sont :

7° Le *Cartulaire de Buzai ;* cahier in-folio en papier, de 24 feuillets écrits et 8 feuillets blancs, contenant la copie de 45 pièces, dont 34 des XIIe et XIIIe siècles, 5 du XIVe et 6 du XVIe. Il y a quelques-uns de ces actes dont je n'ai point retrouvé les originaux et que cette copie seule nous a conservés. L'écriture en doit être du XVIIIe siècle, et le titre est ainsi conçu : « *Inventaire des titres et papiers qui sont dans l'abbaye de Buzay, copiez et transcrits sur les originaux, ainsi qu'il ensuit.* »

8° Le *Petit Cartulaire de Quimperlé ;* cahier en papier couvert

Digitized by Google

de parchemin, petit in-folio, de 33 feuillets, dont 4 blancs, contenant la copie de 20 chartes relatives à l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé, de l'an 1146 à 1386. Ces chartes sont inédites et curieuses; les originaux n'existent plus, et le grand cartulaire de Quimperlé, qui peut-être les reproduisait, a été vendu hors de France depuis une douzaine d'années, sans qu'on en ait pu jusqu'à présent retrouver la trace. C'est ce qui donne un intérêt particulier à notre petit cartulaire, lequel est une transcription, exécutée dans le courant du XVe siècle, par ordre des ducs de Bretagne et déposée par eux dans leur Trésor de chartes, où elle figure encore aujourd'hui sous la cote N. H. 36.

9° Le *Cartulaire des Minimes de Nantes;* volume in-quarto, en parchemin, relié en cuir, composé de 82 feuillets, dont 28 blancs, et portant inscrit sur la couverture le titre suivant, qui donne assez bien idée du contenu : « *Dedans ce livre sont plusieurs vidimus et coppies tant des privileges concedez à l'Ordre des Peres Minimes de Saint François de Paule, que des lettres et chartres du don et establissement desdits Peres au lieu de Saint-Antoine de Pade lez Nantes, et d'autres pièces de conséquence.* » Ces pièces, dont la plupart appartiennent au XVIe siècle, vont de 1494 à 1606. L'écriture du manuscrit est de la première moitié du XVIIe siècle.

10° Le *Cartulaire de Saint-Saturnin de Nantes;* cahier in-quarto, en parchemin, de 38 feuillets, numérotés anciennement de I à XXXIX, parce qu'on a omis dans cette série le chiffre VII. Sur la couverture, aussi en parchemin, est écrit : « *C'est le libre du rantier et autres enseignemens de la fabrique de l'yglise parochial de Saint-Saournin de Nantes.* » En effet, au fol. 2 se trouve un ancien rentier de la paroisse Saint-Saturnin, au fol. 9 verso l'inventaire des livres et ornements de la même église, au fol. 12 un inventaire partiel de ses titres. Ces trois pièces, les plus anciennes du volume, sont de l'an 1426, et d'une fort belle écriture. Le reste du cahier a été rempli postérieurement par la transcription de quantité d'actes divers, contrats de rente, ventes, testaments, partages, des XVe et XVIe siècles, contenant des dispositions au profit de la fabrique de Saint-Saturnin. Plusieurs de ces actes renferment des détails intéressants pour l'histoire locale.

Digitized by Google

II.

TRAVAUX ET RECHERCHES A EXÉCUTER.

Le premier, le principal travail à entreprendre pour répondre aux vues de S. E. le Ministre de l'Intérieur, c'est évidemment la rédaction de l'inventaire des archives historiques.

L'inventaire seul, en effet, peut assurer au classement quelque fixité. Le classement actuel témoigne hautement du zèle et de l'intelligence de M. l'Archiviste; mais il n'aura un caractère définitif qu'au moment où l'inventaire sera dressé, et c'est seulement alors, aussi, qu'il sera possible de le rectifier ou de le compléter, s'il y a lieu, sur quelques points de détail.

La rédaction des inventaires n'est pas moins nécessaire pour assurer la conservation de la propriété départementale. Les antiques parchemins de nos archives, outre leur valeur historique, ont aussi, de nos jours surtout, une valeur pécuniaire considérable; ils se vendent très-bien sur le marché. Des exemples récents et trop célèbres prouvent que certains amateurs ne se font nul scrupule de piller les dépôts publics, les uns pour accroître leurs propres collections, les autres pour trafiquer de leurs larcins. Si c'était le lieu, l'on pourrait joindre encore à ces exemples l'histoire de plusieurs archives départementales dépouillées, par un semblable moyen, d'un grand nombre de titres intéressants. Tant qu'il n'y a pas d'inventaire, il suffit, pour effacer toute preuve évidente du vol, de faire disparaître le timbre des archives; opération facile, grâce aux progrès de la chimie, et qui souvent n'exige qu'un simple grattage. Mais s'il existe un inventaire, rédigé depuis la formation des archives départementales, où les titres, du moins les plus importants, se trouvent décrits et analysés, alors, partout où une pièce soustraite serait signalée, elle est immédiatement reconnue et l'origine en peut être démontrée d'une manière incontestable. Cette perspective, très-propre à décourager les voleurs, fournit donc à la propriété départementale la meilleure garantie.

Il existe, je le sais, dans les archives de la Préfecture, plusieurs inventaires partiels, rédigés avant la Révolution: mais toujours faut-il qu'ils soient d'abord récolés; et d'ailleurs ils sont en général très-

Digitized by Google

défectueux, surtout en ce qui touche les titres les plus importants au point de vue historique. Je prends pour exemple celui de l'abbaye de Buzai, exécuté matériellement avec grand soin et même avec une sorte de luxe : outre que les analyses des pièces sont presque toutes ou insignifiantes ou inexactes, on y rencontre à chaque pas des erreurs de dates et des fautes de lecture souvent grotesques, comme par exemple d'avoir pris le mot *clusa,* qui signifie *écluse,* pour le nom propre d'une femme qui se serait appelée *Ausa.* Un autre inventaire transforme saint Evrou ou Evroul, patron d'une abbaye de Normandie, en saint *Curon.*

Ce que j'ai dit plus haut de l'inventaire des Titres du château de Nantes, montre assez que ce travail devrait être refait, au moins en partie, et qu'il serait désirable dès lors d'y introduire un nouvel ordre, l'ordre chronologique par exemple, tout en conservant cependant aux pièces elles-mêmes, dans les cassettes, leur disposition actuelle. A chaque article du nouvel inventaire serait attaché un renvoi formant la concordance avec l'ancien.

Pour ce qui est de la Chambre des Comptes, je me reprocherais de ne pas mentionner, comme il le mérite, le beau répertoire des déclarations de 1675 nouvellement rédigé par M. l'Archiviste, qui se propose d'exécuter un travail analogue pour les autres aveux. Mais, outre les aveux, le fonds de la Chambre des Comptes renferme les anciennes réformations des domaines, beaucoup de pièces que je n'ai pu signaler, les curieuses séries de registres dont j'ai dit un mot, et auxquelles il serait bien utile de faire des tables, pour faciliter les recherches.

Il serait utile aussi de tenter quelques efforts pour compléter le dépôt, si la chose se peut. Ainsi, le registre des opérations des préposés au triage nous apprend que les pièces condamnées à la destruction étaient livrées au commandant du château, pour faire des gargousses. Mais ont-elles toutes passé à cet usage? n'en resterait-il point encore à cette heure, dans le château même, quelques-unes dont on n'eût pas eu besoin? C'est un doute qu'il serait bon, ce semble, d'éclaircir, et l'on pourrait rechercher en même temps s'il n'existe plus aucune trace de ces titres *non inventoriés* du château de Nantes, qui paraissent ne jamais être venus à la Préfecture.

Des recherches entreprises aux chefs-lieux des anciens districts où se trouvaient situées les abbayes de la Chaume, Geneston, Meillerai,

Digitized by Google

Saint-Gildas-des-Bois, Sainte-Marie de Pornic, Villeneuve, les collégiales de Guérande et de Clisson, amèneraient peut-être aussi quelque découverte satisfaisante. Car on ne peut guère douter que les titres de ces divers établissements, déposés aux districts suivant la loi du 5 novembre 1790, n'ont jamais été envoyés de là au chef-lieu du département.

Si ces recherches demeuraient infructueuses, il resterait toujours, pour combler au moins une partie des lacunes, la ressource de faire copier à Paris les chartes assez nombreuses concernant Geneston, Meillerai, Saint-Gildas et Villeneuve, qui se trouvent transcrites dans la collection des Blancs-Manteaux, déposée à la Bibliothèque impériale. On devrait y joindre quelques titres anciens, extraits de la même collection, relatifs au prieuré de Pontchâteau; et faire prendre aussi copie, aux archives de Maine-et-Loire, de toutes les pièces intéressantes qu'elles renferment touchant les prieurés situés dans le diocèse de Nantes et qui dépendaient d'abbayes angevines.

III.

PROPOSITIONS.

La circulaire du 24 avril 1841 sur le classement des archives, porte que partout où le dépouillement des archives anciennes ferait découvrir « des documents relatifs à des localités situées dans » des départements limitrophes, quelquefois même éloignés, et que » le département qui s'en trouve dépositaire n'a pas d'intérêt à » conserver, il serait à propos de réintégrer au dépôt compétent ces » documents que la confusion des temps a empêché d'y réunir. »

S. E. le Ministre de l'intérieur, en me notifiant la décision relative à la mission dont je suis chargé, a pris soin de me rappeler expressément cette prescription.

C'est pourquoi j'ai l'honneur, Monsieur le Préfet, de vous proposer de faire remettre les pièces ci-dessous indiquées aux départements qui suivent :

1° Au département d'Ille-et-Vilaine, deux titres du XIIe siècle, retirés du fonds de Sainte-Croix de Nantes, et relatifs à la fondation du prieuré d'Iffendic, situé dans l'Ille-et-Vilaine.

2° Au département de Maine-et-Loire, une charte du XIe siècle

Digitized by Google

concernant le prieuré de Daumerai, en Anjou, dont les archives de la Préfecture d'Angers possèdent tous les autres titres.

3° Au département de Loir-et-Cher, une autre charte du XIe siècle concernant un prieuré de Marmoutier, sis dans le Vendômois.

4° Au département du Cher, une pièce de la même époque relative à des possessions de Marmoutier dans le Berri.

5° Au département des Côtes-du-Nord, quatre pièces du XVIIe siècle relatives au prieuré de Lehon, près Dinan.

6° Au département du Finistère, trois pièces des XVIe et XVIIe siècles, concernant le prieuré de Saint-Michel-des-Montagnes, membre de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé.

En retour de ces restitutions, qui me semblent tout à fait conformes à l'esprit de la circulaire, je me réserve, Monsieur le Préfet, de vous faire ultérieurement un rapport sur les réclamations de titres que le département de la Loire-Inférieure pourrait élever de son côté, en s'appuyant sur le même principe.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect,
Monsieur le Préfet,
Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

A. LE MOYNE DE LA BORDERIE,

Ancien Élève pensionnaire de l'École des Chartes.

Digitized by Google

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE DE PHYSIQUE EXPÉRIMENTALE ET APPLIQUÉE. — *Ouvrage répondant aux programmes du baccalauréat ès science,* etc., — *par* M. A. GANOT, *professeur de physique à Paris.* — *Prix,* 6 *fr.* 50.

Ce traité est destiné à rendre d'immenses services à la vulgarisation de la physique. L'auteur, M. A. Ganot, ancien professeur de mathématiques au collége de Bourbon-Vendée, voué à l'enseignement des sciences positives depuis vingt ans, et possesseur d'un magnifique cabinet, a apporté à cet ouvrage un soin de gravure et de typographie vraiment exceptionnel pour ce siècle d'industrialisme, et, dans ce joli volume, on ne sait ce qu'on doit le plus admirer, de la beauté et du luxe des dessins ou du mérite scientifique.

Dans un seul in-12 de 650 pages, toutes les branches de la physique sont successivement traitées avec autant de simplicité que de vigueur. La lumière et l'électricité surtout ont reçu de nouveaux développements; parmi les plus importants, nous citerons la télégraphie électrique, les moteurs électro-magnétiques, la galvanoplastie, l'éclairage électrique. Quant aux appareils nouveaux décrits dans ce livre, nous remarquons le baromètre anéroïde, les baromètre et manomètre métalliques de M. Bourdon, l'appareil à cylindre tournant de MM. Morin et Poncelet pour démontrer les lois de la chute des corps, l'appareil électro-médical du docteur Duchenne de Boulogne, etc.

420 belles gravures, intercalées dans le texte, au lieu d'être rejetées à la fin, représentent ces différents appareils avec une précision et une beauté d'exécution qui dépassent tout ce que nous pourrions dire. Dessinés généralement par l'auteur, qui en comprenait encore mieux l'économie que n'aurait pu faire l'artiste le plus habile, ces dessins rendent avec une fidélité parfaite tous les détails des machines et des appareils les plus compliqués; la locomotive à dôme de Stephenson, employée sur les chemins de fer, pour laquelle M. Ganot a procédé à la manière des anatomistes, qui enlèvent une partie de l'enveloppe cutanée, afin de mieux découvrir le jeu des muscles dans le corps humain, est un vrai chef-d'œuvre d'exécution. En la considérant, on voit en quelque sorte la vapeur circuler dans ses organes. La machine souffle, remue et marche, pour ainsi dire, devant soi.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

MENSUEL,

Indiquant tous les ouvrages imprimés dans les départements formés de la division du Poitou et de la Bretagne, et ceux qui, imprimés ailleurs, concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs bretons ou poitevins.

Amice du Guermeur. Étude morale et historique. (1re moitié du 17e siècle.) Par Hippolyte Violeau. In-12 de 15 feuilles 1/6. Impr. de Catel, à Rennes. — A Paris, chez Sagnier et Bray.

Les Branches de Lilas, onze pièces de poésie, avec une préface par F. Saulnier. In-8° de 3 feuilles. Impr. de Marteville, à Rennes. (1852).

Histoire de France, par M. Laurentie. Tomes 1 et 2, ensemble de 65 feuilles 3/4. Impr. d'Oudin, à Poitiers. — A Paris, chez Lagny frères. Prix de l'ouvrage en 8 volumes in-8°. Prix. . . . . F. 60.»»

L'Homme et l'Argent, roman de mœurs; par Émile Souvestre. In-18 anglais de 8 feuilles 5/9. — A Paris, chez Giraud, rue Vivienne, 17. Prix. . . . . 3.»»

Notice généalogique, biographique et littéraire sur Jacques du Fouilloux, gentilhomme poitevin, auteur d'un célèbre traité de vénerie; suivie de la bibliographie raisonnée de cet ouvrage, et accompagnée de notes sur les écrivains théreutiques du Poitou, sur les chasseurs et les chiens renommés de cette province, etc. In-8° de 7 feuilles, plus 2 lith. Impr. de Dupré, à Poitiers. Sa Dédicace est signée P...d M***. Extrait des Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

De la Prétendue Légitimité de Henri V en regard avec la seule et véritable légitimité de Napoléon III; par P. Lembezat. In-12 de 4 feuilles 1/2. Impr. de Reversé, à Saint-Maixent.

Société protectrice des Animaux. 1853. In-8° de 9 feuilles. Impr. de Gros, à Paris. — A Paris, chez M. Henri Richelot, secrétaire général, rue La Fayette, 12. — Compte rendu de la séance publique de mai 1853. Liste générale des membres de la Société.

Du Titre de Citoyen comme moyen de civilisation des masses; par Jacques Macé, avocat, docteur en droit. In-8° de 4 feuilles 3/4. Impr. de Le Bien, à Saint-Servan. — A Paris, chez Diard, rue du Bac, 41.

Les Bluets, poésies; par F. Longuecand. In-8° de 15 feuilles. Impr. d'Hamel, à Saint-Malo. — Au nombre des pièces et fables se trouve la *Corinthienne*, étude grecque, en deux actes.

De l'Influence du Stoïcisme à l'époque des Flaviens et des Antonins. (Thèse; par Félix Robiou.) In-8° de 16 feuilles 1/4. Impr. de Vatar, à Rennes. (1852.)

Jeanne de Montfort, tragédie en 5 actes, d'après le roman du même nom de M. Pitre-Chevalier; par Maguero, greffier du Tribunal de commerce de Vannes (Morbihan). In-8° de 4 feuilles 3/4. Impr. de Marteville, à Rennes. — A Vannes, chez Cauderan. Prix. 1.50

Le Modèle des Curés, ou Esquisse sur la vie et les vertus de M. Armel, curé de Lancieux, mort en 1852; par M. Ollivier, vicaire de Notre-Dame de Rennes. In-8° de 2 feuilles. Impr. de Folligné, à Rennes.

Du Rôle que le Clergé catholique de France a joué dans la révocation de l'édit de Nantes. Thèse; par Auguste-François Lièvre. In-8° de 4 feuilles. Impr. de Mme veuve Berger-Levrault, à Strasbourg.

Siege de Rennes en 1356; par M Jules Hardouin, ancien magistrat. In-12 d'une feuille 1/2. Impr. de Vatar, à Rennes.

Ægypti Regimen. Quo animo susceperint et qua ratione tractaverint Ptolemæi, disquirebat Félix Robiou. In-8° de 7 feuilles 1/4. Impr. de Vatar, à Rennes. (1852.)

Des Chemins vicinaux; de la Centralisation du Service vicinal, etc.; par Amédée Bertin. In-8° de 7 feuilles 1/2. Impr. de Marteville, à Rennes. — A Paris, chez Dusacq, rue Jacob, 26; à Rennes, chez Verdier. Prix. . . . . 1.»»

Digitized by Google

Chirurgie conservatrice des Membres; par le docteur Amédée Massart. In 8° de 20 feuilles. Impr. de Mme veuve Mellinet, à Nantes. — A Napoléon-Vendée, chez l'auteur. — Ouvrage couronné par l'Académie royale de médecine de Belgique. Prix. . . . . 5.""

Contes, Tableaux et Moralités à l'usage des enfants petits et grands; par M. L. de Tesson. Deuxième édition. 1re, 2e et 3e parties. In-18 de 17 feuilles 1/6. Impr. de Jumelais, à Fougères. — A Paris, chez Cahu, place Sorbonne, 3. — La troisième partie a pour titre: *Piperno*, contes, tableaux, etc.

Extrait abrégé des vieux mémoriaux de l'abbaye de Saint-Aubin-des-Bois en Bretagne. In-16 de 2 feuilles 1/4. — A Paris, chez Jannet. (Collection de la Bibliothèque elzevirienne.) Prix. . . . . 2.""

Jurisprudence et Doctrine en matière d'Abordage, ou Commentaire pratique des articles 407, 435 et 436 du Code de commerce; par M. Sibille, avoué à Nantes. In-8° de 26 feuilles 3/4. Impr. de V. Forest, à Nantes.

Mise en valeur des Landes de Bretagne par le défrichement et par l'ensemencement en bois; par le général de Lourmel. In-8° de 2 feuilles 1/2. Impr. de Guiraudet, à Paris.

Soirées bretonnes, Angélique et Joséphine, ou Religion, Travail et Bonheur; par Mme Dubois. In-12 de 11 feuilles 1/3. Impr. de Jumelais, à Fougères.

Vie de M. René-Jean-Sébastien Breteau de la Guéretterie, vicaire général et curé de Saint-Martin de Vitré; par M. l'abbé Ollivier. In-8° de 3 feuilles 1/2. Impr. de Catel, à Rennes.

Histoire de Bertrand du Guesclin, connétable de France, extraite de Guyard de Berville, par ***. In-12 de 10 feuilles, plus une gravure. — Impr. de Lefort, à Lille.

Le Feuilletoniste breton, journal littéraire. 1re année. 16-30 juillet, 13 août 1853. Trois numéros in-4° de 3 feuilles. Impr. de Marteville, à Rennes.

Étude historique et morale sur le compagnonnage et sur quelques autres associations d'ouvriers, depuis leur origine jusqu'à nos jours; par M. C.-G. Simon. In-8° de 11 feuilles. Impr. de Mme veuve Camille Mellinet, à Nantes. — A Paris, chez Capelle, rue Soufflot, 16; chez les principaux libraires. Prix. . . . 2.50

Recherche sur l'origine bretonne de Lambert le Court, trouvère du XIIe siècle, par M. Eugène Talbot, docteur ès lettres, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques. In-8° d'une feuille 1/2. Impr. de J.-B. Huart, à Dinan. (1853.)

GRAVURES ET LITHOGRAPHIES.

MONUMENTS, VUES, PLANS, MARINES, ETC.

Un pardon de Bretagne (environ de Quimper), par Derambure. Impr. lithogr. de Saget, à Brest.

Pont tournant à deux volées à établir à Brest sur la Penfeld, par J. Fouché. Impr. lithogr. de G. Paulon, à Paris.

Traité sur les monnaies anciennes, 26 planches dessinées par Parenteau. Impr. lithogr. de Charpentier, à Nantes.

Naufrage sur la côte de Saint-Nazaire, près Nantes, 2. — Vue de Bouguenais, près Nantes. — Bateau pêcheur bas-breton au mouillage, 9. — Naufrage devant le phare de Saint-Mathieu (Finistère), 12. — Cotre breton, 14. — Roscoff (Finistère), 28. — Le brick *le Nisus* (de Saint-Malo), 53. — La corvette *le Milan* (de Saint-Malo), 56. — Duguay-Trouin forçant l'entrée de Rio-Janeiro (1711), 59. — par F. Perrot. Impr.-lithogr. de Mme veuve Turgis, éditeur à Paris.

Petit caboteur bas-breton, 2. — Rade de Brest, bateau de Plougastel, etc., 6. — Le Croisic, 7. — Sauvetage d'un bateau de pêche bas-breton, 8. — Embouchure de la Loire, 9. — par Ferdinand Perrot. Impr. lithogr. de Turgis, à Paris.

Plan cadastral du canton de Riaillé, arrondissement d'Ancenis, complété et réduit à l'échelle de 1/40000, par F.-J. Pinson, vérifié par Ch. de Tollenare, 1853. Lith. par Ch. Normand. Impr. lith d'Aubéry, à Paris.

Colonie mère de Saint-Ilan (Bretagne, Côtes-du-Nord), par F. Thorigny. Impr. lithogr. de Aug. Bry, à Paris.

Joseph-Jean Maulouin, R. P. D. Maxime, deuxième abbé de Mellcray, mort le 8 octobre 1852. Impr. lithogr. de Charpentier, à Nantes.

Mendiants du Morbihan (côtes de Port-Louis), par P. de Boisguion, d'après E. Tourneux. Impr. lith. de A. Bry, à Paris.

(*Bibliographie de la France.*)

Digitized by Google

REVUE DU MOIS.

OCTOBRE 1853.

La tenue du Congrès breton, qui a eu lieu à Vannes du 25 septembre au 2 octobre, est le fait le plus important que nous ayons à signaler. Si la politique extérieure apporte une diversion puissante aux préoccupations exclusives de la pensée et aux travaux de l'intelligence, nous voyons cependant bon nombre d'esprits sages et sérieux suivre tranquillement leur voie, et ne donner à l'examen de ces conflits lointains qu'une attention secondaire. Tel est le sentiment qui dominait dans la onzième session de l'Association bretonne. Les études historiques et monumentales, les intérêts généraux et particuliers de l'agriculture, voilà quels ont été les préoccupations de ces brillantes réunions, et ce sont là des questions vraiment sérieuses, efficaces, utiles. Nous laissons au mois prochain le compte rendu des travaux de la section d'Archéologie ; mais, dès aujourd'hui, nous pouvons entretenir nos lecteurs de ceux de la section d'Agriculture, grâce à l'obligeance de son savant et consciencieux président, M. le comte Olivier de Sesmaisons, auquel nous devons les notes intéressantes qui suivent :

« Si les séances de la section d'Archéologie ont été suivies avec le plus vif intérêt, la section d'Agriculture du Congrès a eu aussi des discussions utiles et concluantes. Ainsi, toutes les questions portées au Programme ont été examinées en commission et discutées ensuite en séance publique, sur les conclusions des divers rapports des commissions.

» Déjà, dans le discours d'ouverture, le Directeur de l'Association, après avoir rappelé que les fondements de cette réunion avaient été jetés à Vannes en 1843 et son premier congrès annuel tenu dans cette même ville, après avoir payé un juste hommage aux premiers fondateurs et au président de la première section, le général de La Bourdonnaye-Blossac, le Directeur, dis-je, avait cru devoir discuter devant l'assemblée les causes auxquelles il fallait attribuer la différence si frappante qui distingue les progrès et la prospérité de l'agriculture des côtes septentrionales de la Bretagne de la misère apparente de celle des côtes méridionales. C'était une transition, ou, si l'on veut, une préparation au travail du Congrès sur la seconde

Digitized by Google

question du Programme, relative aux moyens de rechercher, de transporter dans l'intérieur, et d'utiliser les engrais et amendements marins et calcaires de toute sorte. Le Congrès a appris avec plaisir, par le rapport de sa Commission, que l'inventaire des amendements marins et des gisements calcaires de la Bretagne était déjà commencé et se poursuivait par les soins de M. l'ingénieur Hoslin, chargé, à cet égard, d'une mission spéciale par l'Autorité supérieure : il a appris que le Gouvernement avait déjà publié une partie des résultats obtenus, et il a émis le vœu que ces travaux fussent continués, achevés, et leurs résultats publiés.

» Dans une discussion brillante sur les causes de l'émigration des campagnes dans les villes, M. l'abbé Fournier a fait entendre quelques-unes de ces paroles si pleines de chaleur et d'éloquence qui gagnent les cœurs aux causes qu'il défend pour Dieu et pour la charité, et qui lui donnent autant d'amis que d'auditeurs.

» On a appris, dans la discussion des questions relatives au drainage, qu'il y avait des cas où l'eau soutirée du sol par le drainage pouvait être immédiatement employée en irrigations sur des fonds inférieurs, et on a reçu des praticiens quelques indications à cet égard, sur la manière de reconnaître et d'apprécier la qualité des eaux.

» Bref, le Congrès a donné son avis motivé sur les questions à l'étude, émis ses vœux sur les besoins les mieux sentis de l'agriculture bretonne, et l'on peut espérer que ces vœux trouveront des avocats au Conseil général de l'Agriculture et du Commerce et près du Gouvernement.

» Les travaux de la section d'Agriculture consistaient en une séance de discussion publique sur les questions du programme, une autre d'enquête agricole spéciale au département du Morbihan, enfin en expériences publiques de machines, en examens des objets faisant partie de l'exposition, et en concours.

» Malheureusement, les opérations extérieures du Congrès ont été troublées par un temps détestable : mais si les héros de Troie savaient combattre à l'ombre, les cultivateurs savent labourer sous la pluie : aussi, sur trente-sept candidats inscrits pour la lutte des charrues, pas un n'a manqué : or, il en était venu de Vitré ; il en était venu du Faou, au fond du Finistère, c'est-à-dire des deux points extrêmes de la Bretagne.

» C'est aussi sous la pluie qu'a eu lieu un des plus nombreux concours d'animaux que nous ayons encore vus, car on n'a pas compté moins de six cents bêtes à cornes. La race bretonne, cette petite race laitière qu'on vient du Midi enlever sur nos marchés, qui va jusqu'aux environs de Paris peupler les étables de M. Paturle, auprès de Montlhéry, et de Petitbourg, près de Ris, tenait là une grande place et faisait voir de loin ses indices laitiers si bien analysés par Guéron et si bien appréciés dans le pays par les hommes compétents. La race anglaise de Devon, celle de Durham, la race nantaise enfin s'y sont également montrées avec honneur ; de sorte que ce concours a fait passer sous les yeux de l'observateur de fort beaux spécimens des races qui personnifient le mieux les trois aptitudes spéciales de l'espèce bovine : le lait et le beurre, la viande, le travail.

Digitized by Google

» C'est encore sous la pluie qu'il a fallu terminer la distribution des primes, commencée sous les plus heureux auspices, ouverte par un excellent discours du président de la session, M. de la Monneraie, en présence d'un nombreux concours de dames dont les frêles ombrelles ont été percées bientôt par une pluie diluvienne mêlée de grêle. Mais enfin les animaux primés ont pu recevoir leurs bouquets, et parcourir tout le pays avec ces marques d'honneur, pour retourner aux lieux d'élevage et de provenance, en faisant admirer leurs belles formes, et en excitant les cultivateurs, par la vue des récompenses, à marcher dans la même voie de progrès.

» Ainsi, à tout prendre, le Congrès a été utilement occupé, animé; les prédictions fondées sur l'apathie du Morbihan ont été démenties par le fait, un mouvement salutaire d'émulation s'est produit, des idées se sont échangées, l'attention a été éveillée sur des points importants pour l'avenir du Morbihan et de la Bretagne; n'est-ce donc point assez? »

Les intérêts de la marine sont, avec ceux de l'agriculture, l'objet de la plus vive sollicitude des contrées de l'Ouest. Nous croyons donc utile de mentionner ici l'achèvement d'un navire dont les belles et vastes proportions peuvent servir à y constater les progrès des constructions navales. Le propriétaire de l'immense raffinerie située rue Brasserie, à Nantes, M. Cézard, de Nancy, vient de se rendre possesseur d'un treizième navire, qui, comme ses aînés, porte son nom. Nous voulons parler du *Sigisbert-Cézard,* clipper de onze cents tonneaux et de grande marche, qui a été lancé des chantiers de M. Guibert le 31 octobre, à 5 h. du soir. Ce magnifique navire de commerce est le plus considérable qui soit encore sorti des chantiers de Nantes. En voici les dimensions exactes : longueur à la ligne d'eau de charge, 53 mètres; longueur de tête en tête, 56 mètres; largeur, 10 mètres 30; creux, 6 mètres 50. Les bois de premier choix et de la plus grande longueur, employés dans sa construction, qui n'a pas duré moins de sept mois, sortent des forêts de notre pays. Le bordé de la cale est oblique; chaque barreau, formé d'une seule pièce, est garni d'une courbe de fer, et toutes les écarves intérieures sont également garnies de plaques de fer. La cale est armée de six levées de porques en double fer d'angle du poids de dix kilogrammes les trente-trois centimètres. Les courbes de fer pèsent chacune 95 kilogr., et les bordages des préceintes ont une longueur de 15 à 16 mètres. Le poids total du navire est de quatre cent mille kilogrammes. Les distributions de l'intérieur et l'ornementation sont à la hauteur du reste de la construction, et l'ensemble fait honneur à M. Guibert, dont la la réputation d'habile constructeur est si justement méritée.

Digitized by Google

Dans une sphère qui touche moins aux intérêts matériels qu'au domaine plus relevé de l'art et du beau, nous avons à noter le succès obtenu au concours de peinture historique, à Paris, par MM. H.-P. Picou et Jules-Elie Delaunay. Le sujet à traiter, choisi par l'Institut, était : *Jésus chassant les marchands du temple.* Les remarquables tableaux que ces jeunes artistes avaient déjà exposés au salon de Nantes, leur ville natale, faisaient pressentir aisément quel avenir brillant leur était réservé. Un deuxième grand prix obtenu par chacun d'eux est venu confirmer toutes les espérances que leurs compatriotes avaient conçues, et dont nous sommes heureux de nous être fait jadis l'écho. Si le goût du dessin et de la peinture se développe de plus en plus à Nantes, il nous semble que son beau musée, que le Gouvernement vient d'enrichir du tableau de M. Garneray, représentant un *Épisode de la bataille de Navarin,* n'est pas sans y exercer quelque salutaire influence.

Nous avons sous les yeux une Invocation à Sainte-Anne (1), dédiée aux Écoles chrétiennes, et c'est justice d'appeler sur cette œuvre l'attention de tous ceux qui aiment la poésie et la musique mises au service du sentiment religieux. Cette mélodie a été composée pour l'inauguration qui a eu lieu le 30 octobre, en présence des notabilités de Nantes, de la nouvelle école dirigée par les Frères de la doctrine chrétienne et ouverte rue Pelisson, pour la paroisse Sainte-Croix. La poésie, due au talent de Mlle Morin, consiste en strophes simples et élégantes, d'une facture aimable et d'un goût pur ; la musique, qui est de M. Alexandre Marie, se développe en un cantique bien phrasé, d'un rhythme heureux et coulant qui pénètre aisément dans les mémoires ; l'armure de la clef n'est pas moins facile, le refrain est en *sol,* les couplets sont en *ré,* tons familiers même aux novices en science musicale : ingénieux procédés pour faire entrer dans les cœurs des jeunes enfants de bonnes pensées de piété et de morale.

Eugène TALBOT.

(1) Cette invocation, ornée d'une jolie lithographie, se vend 1 fr. au profit des Écoles, et se trouve, ainsi que les autres productions de Mlle Élisa Morin, à Paris, chez Mayaud, boulevard des Italiens, et chez Colombier, rue Vivienne, et à Nantes, chez les Marchands de musique.

Digitized by Google

LETTRE

A M. OCTAVE DE ROCHEBRUNE

SUR DIVERS

DOCUMENTS ARTISTIQUES

RELATIFS A L'ÉGLISE

DE NOTRE-DAME DE FONTENAY-LE-COMTE.

MON CHER OCTAVE,

Il nous est souvent arrivé d'étudier ensemble, dans tous ses détails, la modeste église de Notre-Dame de Fontenay, et ces investigations si pleines d'intérêt vous ont toujours procuré l'occasion de découvrir quelque chose d'imprévu et de nouveau pour moi. Votre coup d'œil d'artiste allait autrement loin que celui du simple archéologue. Permettez que je vous signale, à mon tour, un petit nombre de documents propres à confirmer vos inductions et à éclaircir vos doutes sur certains points difficiles. Les pièces de la nature de celles que je vais mettre sous vos yeux, sont fort rares, et je m'estime heureux d'être le premier à vous les faire connaître. Ce sera une nouvelle occasion de nous occuper d'un monument pour lequel nous avons l'un et l'autre une sorte de filiale affection.

J'avais eu, pendant un temps, le projet de dresser à la fois une véritable chronique paroissiale et une monographie complète de N.-D., et j'avais soigneusement recueilli çà et là tout ce qui pouvait concourir à l'exécution de ce plan. Mais d'autres études sont venues me détourner de cette entreprise, et, un beau jour, j'ai abandonné notes et documents à un ecclésiastique instruit, qui a bien voulu se charger d'en tirer parti et de composer, avec leur secours, un intéressant

Digitized by Google

manuscrit déposé dans les archives de l'église dont il renferme l'histoire. De cette manière, l'une de nos idées à reçu un commencement d'exécution. Faites maintenant tous vos efforts pour que cet exemple soit suivi.

Il serait vivement à désirer, en effet, que des chroniques du même genre fussent entreprises dans toutes les paroisses. Pendant des siècles leurs églises ayant été le centre autour duquel s'agitèrent toutes les passions bonnes ou mauvaises, se livrèrent tous les combats des intérêts ou de la pensée, le clocher de chaque cité, de chaque bourgade, fut l'impassible témoin des événements divers qui constituent la vie réelle de ces lieux, quand il ne fut pas la chaire d'où partit le signal qui leur donna naissance, la citadelle au pied de laquelle s'accomplit le drame ensanglanté. Vouloir proscrire de travaux semblables les faits politiques et civils, dénoterait par conséquent une ignorance absolue du passé, et condamnerait d'avance à l'oubli le plus complet, au fond de quelque poudreuse armoire, les statistiques indigestes rédigées sur une aussi pauvre donnée.

Pour remplir cette tâche, dans les proportions assignées, il suffit de savoir chercher. Certes, on a à déplorer la perte de beaucoup de pièces importantes, de beaucoup de chartes et de manuscrits; mais il en reste encore, soit en originaux, soit en copies, un plus grand nombre qu'on ne le suppose. Les lieux communs débités sur les ravages commis par les *vandales* de certaines époques servent de vain prétexte à une profonde incurie et à un défaut complet d'investigation; car il n'est si mince village, gentilhommière ou chapelle, dont on ne puisse reconstituer les annales avec un peu d'intelligence et de soin. Vingt fois il m'est arrivé d'en faire l'expérience, et, presque toujours, un succès complet est venu payer mes efforts. Pourquoi d'autres chercheurs n'obtiendraient-ils pas le même résultat?

Ainsi en a-t-il été pour N.-D. Les renseignements sont arrivés un à un; décousus d'abord, puis se rattachant les uns aux autres par un lien intime, à mesure qu'ils devenaient plus nombreux. En dernière analyse, je suis enfin parvenu à pouvoir suivre la succession des changements et des mutilations éprouvées par l'édifice. Mais ce n'est pas une monographie complète que j'ai entreprise; un autre s'est chargé de cette besogne, et nous devons seulement nous occuper ici de quelques pièces relatives aux arts.

Digitized by Google

I.

La plus ancienne est un acte de la première moitié du XVe siècle, mentionné en ces termes dans l'inventaire des titres de N.-D. dressé en 1467 : « Une lettre passée par N. Galier et A. Oudaut, soubz la court de Fontenay-le-Comte pour le Roy, le XXVIe jour du mois de décembre l'an mil IIII^c^ XIX, scellée du scel du dict Fontenay pour monseigneur le connestable, et le decret de monsieur de Luçon attaché à la dicte lettre, contenant que les paroissiens de la dicte esglise ont baillé *en récompense de l'euvre neuhe* à frère Pierre Bernart, prieur de Nostre-Dame, XX sols de rente et deux journaux de prez. »

Ce passage semblerait indiquer que ce frère Pierre Bernart (1) a été le directeur des travaux exécutés alors, et qui étaient la continuation de ceux entrepris dès 1378 avec le secours de Jean de Berry, comte de Poitou, et par les soins de François Le Coulx ou Le Goux, chanoine de Quimper, nommé doyen de Fontenay vers 1374, et amené probablement de Bretagne par Bertrand du Guesclin, lorsque Charles V eut donné à ce grand homme la seigneurie de cette ville. Depuis longtemps l'église primitive menaçait ruine, comme le prouvent ces réparations prises et reprises plusieurs fois, quand Thomas Trotet, Guillaume Soulet et Jean Trotet, qui se succédèrent à la cure de Fontenay, à partir du commencement du XVe siècle, se mirent en devoir de la rebâtir. Le premier et le second ne firent opérer cependant que des travaux partiels destinés à consolider l'ancien monument, tandis que, sous le dernier, le nouveau fut commencé et conduit avec activité, grâce à la généreuse intervention du connétable Arthur de Richemont, devenu à son tour propriétaire de la châtellenie par son mariage avec Marguerite de

(1) Il y eut trois prieurs du nom de Bernart, à la suite les uns des autres : Pierre, dont il est question ici ; Guillaume ; puis Jean, qui, à la sécularisation du chapitre de Luçon, opérée le 2 janvier 1469, devint chanoine de cette cathédrale et prévôt de N.-D. de Fontenay. Il donna, en 1471, à cette dernière église, un calice, mentionné dans les anciens inventaires sous le nom de *calice des Bernart*, qui fut porté à la monnaie de la Rochelle en 1540, et vendu moyennant 18 écus sols, 11 sous, pour payer la quote-part à la contribution de guerre levée sur le clergé de France.

Digitized by Google

Bourgogne. L'ordonnance suivante, signée de sa main, est l'un des témoignages de sa munificence envers l'église principale de sa seigneurie :

« De par le conte de Richemont, seigneur de Parthenay et de Fontenay, conestable de France.

» Robin Denysot, receveur des deniers de Fontenay-le-Conte, poiez à Girart Rouvet, orfeure de la ville de Paris, la somme de quatre vingtz cincq escus huict solz à luy ordonnez pour la feçon d'un calyce, o sa plactayne, que fict au maistre autier de l'église Nostre-Dame du dict Fontenay. Et n'y faictes faulte. Donné à Fontenay le VIIe jour d'avril l'an mil CCCC trente sept, auant pasques (1).

» ARTUR. *J. Goguet.* »

En 1456, année où le connétable devint duc de Bretagne, Guillaume Mercier et Silvestre Ernaut, maçons, dont les noms sont poitevins, étaient *maîtres de l'œuvre de l'église,* ainsi que nous l'apprend le livre des comptes de la châtellenie, à propos d'une somme de quarante-trois écus à eux donnée pour avoir réparé les murailles du château. Il est possible que l'on doive voir les monogrammes de ces deux artistes dans celui qui occupe le champ d'un écusson placé en haut de l'une des fenêtres de la nef latérale de gauche, et dans ceux sculptés sur plusieurs points du clocher; car la lettre M est l'élément constitutif du premier, tandis que, parmi celles qui composent les autres, on distingue facilement un E servant de base à ce bizarre assemblage de caractères (2). Quoique je vous présente cette interprétation avec une extrême réserve, un simple rapprochement de dates lui donne néanmoins quelque vraisemblance. Dix ans plus tard, en 1466, la grosse cloche ayant été posée, comme en fait foi la légende qu'elle porte, la construction de la tour jusqu'aux galeries est donc antérieure de quelques années, et il n'y aurait conséquemment rien d'extraordinaire à ce qu'elle remontât à 1456.

L'inscription suivante placée au chevet occidental de Notre-Dame

---

(1) V. *Archives Joursanvault,* T. I., p. 131, n° 787, mention de Robert Rouvet, orfèvre de Paris.

(2) Dans l'angle situé près des fonts baptismaux, un ange, sur lequel s'appuie la nervure de la voûte, tient un écusson où est sculpté un monogramme composé, si je ne me trompe, des lettres P. B. Est-ce celui de Pierre Bernard, placé là en souvenir de sa coopération aux premiers travaux de l'édifice?

Digitized by Google

de Niort prouverait, au contraire, que tous les monogrammes, sculptés ou gravés sur diverses parties des églises, sont ceux des fabriqueurs sous l'administration desquels les travaux furent exécutés. Comme ils étaient remplacés chaque année, cela expliquerait le grand nombre et la variété infinie de ces monogrammes que l'on aperçoit sur plusieurs cathédrales, et particulièrement sur celle de Strasbourg.

Le XXVIe jour du moys de may
Mil quatre cens IIIJ^XX^ et unze,
A l'onneur du Souverain Roy
Et de Marie, en grant triumphe,
Firent cest euvre commencer
Pierre Sabourin et Jehan Richer
De l'église lors fabriqueurs.
Priés Dieu qu'il oye leurs clameurs.

Au-dessous sont les monogrammes très-faciles à déchiffrer des deux individus mentionnés dans l'inscription.

Cette remarque, que je crois n'avoir jamais encore été faite, peut s'appliquer surtout aux monuments antérieurs au XVIe siècle. Je la recommande d'une façon toute spéciale aux archéologues, car elle peut être féconde en résultats.

Il est une autre observation, particulière cette fois à N.-D., que je vous ai entendu formuler un jour et que je soumets également à ceux qui entreprendraient de décrire notre église. Vous m'avez démontré avec beaucoup de sagacité que la partie inférieure du clocher, les deux piliers les plus voisins, et le mur latéral de gauche, jusqu'à la chapelle Saint-Pierre, appartenaient seuls au milieu du XVe siècle, et étaient d'un style et d'un travail supérieurs au reste de l'édifice, tandis que ce qui subsiste des constructions primitives de la grande nef, du collatéral de droite et du chevet, bâtis successivement à des époques postérieures, accusait des modifications radicales dans le premier plan.

II.

Nous allons aborder maintenant une question fort délicate; mais que je ne désespère pas de traiter à votre entière satisfaction. Il s'agit de déterminer quels sont les saints personnages dont les statues décorent le clocher, et quels sont les motifs qui ont présidé à leur choix.

Digitized by Google

Voyons d'abord quels sont ces personnages, à commencer par la façade nord, la principale de toutes, car elle est du côté de la grande porte, et regarde le château.

Sur cette façade, ils sont au nombre de sept: la Vierge, un ange (les deux représentant l'Annonciation), le Christ, saint Ladre montrant sa jambe malade, saint Pierre tenant d'une main les clefs et de l'autre une épée à demi brisée, un abbé portant une crosse, sainte Catherine une petite roue dans la main droite.

Deux de ces statues demandent quelques mots d'explication : celles du Christ et de sainte Catherine.

Le singulier chapeau conique à la Louis XI, dont la tête de la première est couverte, a empêché certains archéologues d'y reconnaître le divin médiateur. Ce n'est cependant pas la seule fois que son image ait été ainsi représentée. J'ai vu, il y a quelques années, une miniature d'un manuscrit de la seconde moitié du XVe siècle qui le montrait avec un couvre-chef tout semblable et décoré pareillement d'un diadème perlé et d'une médaille crucifère placée en guise de cocarde. Il n'est pas rare non plus de le voir, sur les œuvres du XVIe siècle, coiffé d'un chapeau rond lorsqu'il apparaît à la Madeleine. D'ailleurs, le caractère de la figure et les dimensions de la statue, qui dépasse les autres de toute la tête, ne laissent pas de doute sur l'intention du sculpteur (1).

Quant à sainte Catherine, elle est de beaucoup plus petite, d'un travail plus soigné et bien plus ancien. Je ne serais pas éloigné de croire qu'elle est de la fin du XIVe siècle, et qu'elle provenait de l'ancien édifice avant d'être utilisée là.

La façade de l'est possède quatre statues, savoir : saint Jean l'Évangéliste, sainte Marguerite foulant le dragon, saint Martin ayant une armure complète sous sa robe de prêtre et une mitre à ses pieds, saint Jacques avec bourdon et coquilles.

Au sud, il n'en reste plus que deux des cinq qui y étaient jadis : saint François, et une abbesse la crosse à la main.

A l'ouest, de trois il subsiste un évêque mitré, chapé, crossé.

Les vides qui s'aperçoivent dans les niches de ces deux derniers

(1) L'opinion de ceux qui veulent voir saint Louis dans cette statue est infirmée d'avance par le type de la tête, qui n'a aucun rapport avec celui que les artistes du moyen-âge donnaient toujours au saint monarque.

Digitized by Google

côtés, ont été causés soit par les coups de vent terribles qui soufflent souvent dans cette direction, soit par les boulets tirés pendant les guerres de religion sur le clocher, exposé de très-près, sur ces deux faces, aux canons des assiégeants, calvinistes ou catholiques, qui ne se firent pas faute d'exercer leur adresse à ses dépens. L'image de saint François, atteinte sans doute dans l'une de ces occasions par un projectile, a eu un bras emporté et a glissé à demi sur sa base.

Toutes ces images de pierre sont d'un assez bon style; deux ou trois ont un vrai cachet de simplicité et de grandeur. Elles sont posées sur des consoles supportées par des figures grotesques qui soutiennent en général des écussons. Un seul est chargé d'armoiries; celui placé au-dessous de l'abbesse de la façade du sud. Or, ces armes sont celles de Catherine Torroille, veuve de Méry Bertin, fondatrice de la maison des Sœurs du tiers ordre de Saint-François : d'où je conclus naturellement que la statue représente sainte Claire, patronne du couvent; indication d'autant plus précieuse qu'elle met sur la voie pour déterminer l'âge précis de ces sculptures et pour arriver à la solution du point principal que j'étudie.

En effet, cette dame ayant fondé la maison des Tiercelettes le 18 janvier 1460, il ressort de là que les statues sont d'une date postérieure. D'autre part, puisqu'il est désormais démontré que l'image de la patronne d'un établissement religieux de la ville décore les flancs du clocher de N.-D., cherchons si la même pensée n'a pas présidé au choix des autres.

Et d'abord, quelle est celle restée debout près de sainte Claire? — C'est précisément saint François, reconnaissable à sa tonsure et à sa ceinture de corde; saint François, le patron des Cordeliers, dont le monastère touchait celui des religieuses du tiers ordre.

Continuant ensuite notre revue et remontant la série, nous trouvons saint Jacques, sous la protection duquel était l'hôpital; saint Martin, dont la chapelle servait de centre au faubourg qui lui devait son nom; sainte Marguerite, qui en avait une près des casernes actuelles; saint Jean l'Évangéliste, confondu peut-être par mégarde avec saint Jean-Baptiste; sainte Catherine, à laquelle était dédié un autel dans l'intérieur de N.-D.; saint Pierre, le second patron de l'église et celui du doyenné de Fontenay, depuis qu'il avait été transféré de Saint-Pierre-du-Chemin dans cette ville, vers la fin du XIe siècle; saint Ladre, patron de la commanderie de Saint-Thomas; le Christ, qui a

Digitized by Google

partout sa place, et enfin l'Annonciation, point de départ de l'épopée chrétienne.

Dans cette énumération, cinq des patrons des églises, chapelles ou établissements religieux existant alors n'ont pas été nommés : saint Dominique, fondateur des Jacobins; saint Nicolas; saint Louis du Château; saint Hilaire; saint Crépin, patron des cordonniers, et saint Venant, qui possédaient chacun une chapelle fort ancienne non loin du grand autel de l'église.

Deux de ces bienheureux sont faciles à reconnaître dans les deux statues oubliées à dessein tout à l'heure : saint Dominique est l'abbé de la façade du nord, ayant saint Pierre à sa gauche et sainte Catherine à sa droite; et l'évêque de celle de l'ouest représente bien sûrement saint Nicolas ou saint Hilaire. Quant à ce qui concerne les quatre autres, ils occupaient un nombre égal de niches aujourd'hui vides, et il se pourrait que la cinquième de celles-ci renfermât saint Jean-Baptiste, de l'église du faubourg; hypothèse qui réduirait alors le saint Jean l'Évangéliste mentionné plus haut à la condition de patron de la chapelle fondée en 1481 par Jacques Thibault, marchand, et, par contre-coup, reculerait l'exécution des statues de la façade sud au dernier quart du XVe siècle. En tout cas, leur travail diffère sensiblement de celui de leurs compagnes, et est tant soit peu plus moderne.

Telle est, mon cher ami, la véritable signification des monuments qui nous occupent. Je crois vous avoir démontré, à cette heure, que les flancs de notre belle flèche sont ornés non-seulement des images des patrons des chapelles fondées dans l'enceinte de N.-D., mais aussi de ceux des établissements religieux de la ville entière : pensée touchante qui faisait un seul faisceau de ses habitants, et les mettait tous sous la protection de la mère du Christ; pensée d'autant plus digne d'être remarquée, qu'alors la rivière de Vendée divisait la population de Fontenay en deux parts soumises à des juridictions ecclésiastiques très-distinctes : le doyenné d'un côté, et l'archiprêtré d'Ardin de l'autre. Le sentiment unitaire, qui présida à cette heureuse conception artistique, prit sans doute sa source dans quelque événement propre à resserrer les liens de confraternité, malheureusement trop souvent oubliés au moyen-âge par les membres du clergé, jaloux outre mesure de leur individualité et de leurs droits respectifs; et je ne serais pas éloigné de croire que la création de la commune par Louis XI n'y fut pas étrangère (1471).

Digitized by Google

III.

Si les considérations précédentes ne suffisaient pas pour vous convaincre, les documents qui vont suivre seront, je l'espère, de nature à jeter un jour complet sur la question.

« Je Jacques Le Rond, de Bloys, peinctre de madame l'admyrale (1), de présent en ceste ville de Fontenay-le-Compte, confesse avoyr eu et receu de Me Jehan Letard, conterolle des deniers de la dite ville, la somme de six vingts escus soleil, pour mes salaires du tableau que ay faict par le comandement de Messe Françoys Descars, cher, sr de la Vauguyon et du dict Fontenay, ainssy et sellon que fut comandé par le dict sieur, par ses lettres dattées du XXe jour de may l'an mil cinq cens trente sept, de laquelle somme de six vingts escus je me tiens pour content et bien poié, et cy quicte le dict Letard, tesmoing mon seing manuel cy mis. Le XVIe jour de may l'an mil cinq cens trente et huict.

» J. Le Rond. »

Le procès-verbal dressé, le 12 janvier 1541, par Jacques Daniau, procureur du roi et fabriqueur de N.-D., pour constater l'état de l'église après l'achèvement des travaux entrepris depuis plusieurs années, et avant de commencer la chapelle Saint-Pierre, fournit la description détaillée du tableau peint sur toile par l'artiste blésois. C'était une composition dans le goût ordinaire des œuvres mystiques du commencement du XVIe siècle. Le Rond avait vu l'Italie ou avait étudié les ouvrages des peintres de cette contrée, tant il s'était pénétré de leur manière de comprendre un semblable sujet. On y voyait la Vierge sur les nuages, tenant son divin Fils dans ses bras et le présentant à l'adoration de saint Hilaire, saint Venant, sainte Marguerite, saint Jean, saint Pierre, saint Nicolas, saint Jacques, sainte Claire, saint François et saint Martin, symétriquement rangés sur le premier plan au-dessous du Sauveur et de sa mère. Derrière ce groupe, saint Dominique et un bienheureux tenant un bâton (sans doute saint Ladre) joignaient leurs prières à celles des autres saints. Deux anges

(1) Il s'agit probablement ici de Françoise de Longwy, femme de Philippe Chabot, amiral de France.

Digitized by Google

comblaient l'espace séparant la Vierge et l'enfant Jésus des personnages de la partie inférieure du tableau.

La pièce importante d'où je tire cette description, apprend en outre qu'il y avait au grand autel une statue de la Vierge portant son Fils dans ses bras, et qu'auprès du pilier qui supporte une partie du poids du clocher, était une grande image en bois de saint Christophe. Dans l'une des chapelles latérales était une *Adoration des bergers* peinte sur panneau et munie de volets représentant l'Annonciation. La perte de deux feuilles du manuscrit nous a privé de connaître les autres objets d'art qui servaient, du temps de Daniau, à la décoration intérieure de N.-D. Ces tableaux et ces statues furent détruits lors de l'entrée des calvinistes à Fontenay, soit en 1562, soit en 1568. Mais revenons à la page de Le Rond.

N'était-ce pas là la répétition de ce qui existait déjà autour de la flèche ? n'étaient-ce pas les mêmes personnages, moins nombreux, il est vrai ; mais groupés dans une intention absolument identique ?

A soixante ans de distance, sculpteur et peintre s'étaient inspirés de la même idée.

L'occasion serait belle de la restaurer pour la troisième fois, en la faisant reproduire sur le vitrail de la fenêtre qui surmonte la porte ouverte vis-à-vis la grande nef, lequel n'est pas encore commandé, m'a-t-on dit, à M. Lobin, de Tours. L'exécution de ce projet aurait le double avantage d'entraîner l'enlèvement de la nasillarde et malencontreuse serinette perchée au-dessous sur ses gros vilains piliers (1), et de permettre à l'artiste de couronner dignement la série de ses verrières. Et puis, derrière cela on sentirait au moins un peu de poésie vraiment chrétienne, et l'on serait assuré de sortir de ces banalités d'imagerie à deux sous, comme j'en voyais encore, il y a quelques jours, sur les vitraux d'une coquette église de campagne, banalités qui imposent de prime saut le rôle subalterne de copiste à un dessinateur de talent, gêné par le programme d'un homme étranger presque toujours à toute notion artistique.

Plaise à Dieu que mon avis soit écouté ! Quoique suspect peut-être, ce dont je n'ai guère souci, il n'en est pas moins bon encore cette fois à mettre en œuvre.

---

(1) On pourrait la remplacer par un orgue portatif posé dans le chœur.

Digitized by Google

IV.

Je vous parlais, il y a un instant, des travaux achevés en 1540. Ils consistaient dans la reconstruction du chevet que l'on avait été obligé de reprendre en entier. On bâtit alors les trois petites chapelles servant aujourd'hui de sacristie, et dont l'une a conservé en partie ses sculptures. Le nom de l'auteur de ce joli spécimen de la Renaissance se cache probablement sous les initiales I. C. M. découvertes par vous, quand vous avez fait mouler les caissons qui le décorent.

Les inscriptions extérieures de la chapelle Saint-Pierre, commencée en 1541, au moment où l'on terminait les autres, nous ont donné aussi la signature de Liénard de la Reau, son architecte, artiste limousin. Voici ces inscriptions que nous avons lues tout dernièrement ensemble :

Sire : Jacques : Duboulay :
fabriqueur : de : l'an : MDXL.

IHS ROGAVIT PRO TE, PETRE, (1543) DEO.
PAX HVIC DOMVI. 1542. L. R.

Cette chapelle devint, une trentaine d'années après, la propriété du sénéchal Pierre Brisson, qui en fit le lieu de sépulture de sa famille. On y voyait ses armes, l'an dernier encore, avant qu'elles eussent été cachées sous une épaisse couche de peinture. Peut-être eût-il mieux valu les laisser subsister, en souvenir de l'homme auquel on doit l'un des livres les plus recommandables écrits sur les guerres de religion.

Vous savez au reste, mon cher Octave, que je tiens surtout à voir conserver aux édifices religieux leur caractère et leur appropriation primitive. Chacun d'eux est un précieux manuscrit ouvert où j'aime à déchiffrer facilement les annales qu'il a été chargé de transmettre à la postérité. Les mutilations causées par les grandes crises sociales peuvent y ajouter des pages pleines d'un solennel enseignement; elles sont, d'ailleurs, l'ouvrage de passions qui laissent toujours des ressources : mais j'ai horreur de celles commises de sang-froid, tant minimes soient-elles. Je ressens encore l'impression fâcheuse, la dissonnance morale que nous causa, à un ami et à moi, l'affreuse

Digitized by Google

enjolivure pratiquée sur l'inscription tumulaire des Lusignan qu'on voit dans une chapelle latérale de l'église de Vouvent :

QVONDAM PRÆCLARI, SED NVNC CINIS ATQVE FAVILLA.

(Autrefois grands, et maintenant cendre et poussière.)

On avait incrusté d'or les lettres, grossièrement tracées sur la pierre, de cette épitaphe, qui respire si fortement la vanité des choses humaines. Ce *memento homo quia pulvis es* n'était pas assez expressif de lui-même, on avait voulu le faire riche!... Nous sortîmes indignés de cette antinomie au bon goût et à la mort, en nous écriant : « Ah! le bourreau, qui dore le sublime! »

V.

Le laps de temps compris entre 1562 et 1599 fut une période fatale pour N.-D. Ses tableaux, ses statues, son trésor, disparurent ; ses voûtes furent renversées, et la flèche ne dut sa conservation qu'à un motif de défense militaire. Durant ces trente-sept années, nous ne trouvons qu'un seul document relatif à notre sujet, la quittance d'un artiste poitevin. Je m'empresse de l'enregistrer, quand ce serait à la seule fin de prouver que l'art n'était pas tout à fait mort en Poitou à cette époque.

« Je Françoys Lepage, peintre enlr, demourant en la ville de Poyctiers, confesse avoyr eu et reseu de Me..... l'ung des fabrisiens de l'esglize Nostre-Dame de la ville de Fontenay-le-Conte, la somme de 154 livres t. pour le prix d'ung livre de chant que ay faict et parfaict par l'exprès comendemen des fabrisiens de la dicte esglize, et les en tient quipte, déclarant toutes aultres quiptances de nulle valeur.

» Faict à Poyctiers le 17e de mars 1584.

» Fr. Lepage. »

VI.

L'horrible tourmente passée, on songea à relever les ruines qu'elle avait causées, et les vingt premières années du XVIIe siècle furent employées à réparer tant bien que mal l'église. En 1600 on refit les piliers et une partie des voûtes des deux nefs latérales, et la flèche fut entièrement réparée en 1603. Au nombre des témoignages écrits de cette active sollicitude, il en est deux de dignes d'être conservés.

Digitized by Google

Je vous signalerai d'abord une lettre du fameux Père Joseph (François Le Clerc du Tremblay) au fabriqueur Paul Babin, que je crois écrite en 1615. Elle a trait à une grande mission entreprise sous sa direction pour réchauffer le zèle des catholiques et convertir les calvinistes, plus disposés à se révolter qu'à accepter des moyens de conciliation présentés avec une douteuse bonne foi. Cette campagne eut entre autres résultats la fondation du couvent des capucins de Fontenay, et une souscription dont le montant fut assez élevé pour faire exécuter le retable de l'autel principal de N.-D.

« Monsieur,

» Dieu vous donne sa paix.

» Pour respondre à ce qu'il vous a pleu m'escrire, je vous diray que n'ayant point encore promis absolument à personne pour la Pentecoste, j'ay résolu d'acquiescer à vostre saincte et dévotieuse requeste, pour le desir que j'ay de rendre toute sorte de services en N. S. à messieurs de Fontenay. Il est vray que j'avais promis en quelque manière d'aller en quelque autre lieu; mais ceste promesse ayant tousjours esté conditionnée jusques icy, et ne leur ayant point encore faict sçavoir ma dernière et absolue résolution, et par conséquent me voyant encore libre de mon eslection, vostre juste desir et l'bonnesteté que j'ay tousjours recogneüe en messieurs de Fontenay pour ce peu que j'ay eu le bonheur de les voir; mais beaucoup plus vostre piété joincte à l'obligation que nous vous avons, m'a faict incontinent jeter les yeux sur vous et proposer de vous aller donner toute la consolation qui me sera possible. Je vous iray donc voir, Dieu aydant, pour vous donner le temps que desirez.

» En attendant demeureray et de tous messieurs de Fontenay,

» Le plus humble de vos serviteurs,

» F. JOSEPH, capucin indigne.

» De Niort le 8e de may. »

Le grand autel fut commencé en 1618; et comme il n'avançait pas avec assez d'activité, le conseil de fabrique pria le P. Raphaël, provincial des capucins de Bretagne, et prédicateur de renom, qui se trouvait momentanément à Fontenay, d'employer son éloquence à mener l'entreprise à bonne fin (1). Le 15 janvier 1620, les sculpteurs

(1) Il est auteur d'un livre mystique intitulé : *L'Exaltation de la Couronne de Notre-Seigneur Jésus-Christ.* Rennes, 1638, in-8°.

Digitized by Google

Loys Poiret, Claude Gillot, et Toussaint Bouton, parisiens, avaient terminé l'œuvre, et l'on rédigeait en ces termes le procès-verbal d'acceptation :

« Aujourd'hui, es présence de nous, notaires royaux soubsignez, à Fontenay-le-Comte, noble homme Maistre Pierre Thomas, lieutenant-criminel en ceste ville, et Paul Babin, advocat au dict Fontenay, fabriqueurs de l'esglise de Nostre-Dame, ont prié et requis Monsieur le mayre de ceste ville de se transporter en la dicte esglise de Nostre-Dame, pour assister et auctoriser la visite, laquelle ils veulent faire faire, avec sire Loys Poiret, maistre sculpteur et architecte, du grand autel de la dicte esglise, lequel Poiret, avec Claude Gillot, aussy maistre sculpteur, avoient entrepris de faire et rendre parfaict selon le dessin qu'ils avaient mis es mains des dicts sieurs fabriqueurs et qu'ils ont représenté aux fins que l'ouvrage du dict autel soit vu et visité, pour leur valloir l'acte de perfection demeuré en leur compte, pour la justification des sommes qu'ils ont perçues jusques à la concurrence de la somme de mil livres de la main de l'ouvrier, et pour plus grande somme de deniers qu'ils ont perçue pour les matériaux, charrois et autres fraiz, qu'il a convenu pour la fabrique du dict autel. Lequel sieur mayre, assisté de nobles hommes maistres Adam Mayre et Paul Pager, conseillers du corps de ville, s'est transporté dans la dicte esglise, où a esté trouvé le dict Loys Poiret, et à faire la dicte visite ont été appelés René Robin, Jehan Paistre, maistres tailleurs de pierre et architectes en ceste ville, desquels le dict sieur mayre a prins le serment au cas requis, et par iceulx la dicte besoigne ayant été veue et visitée, ont déclairé par leur dict serment que les pierres sont bien et duhement assises, et la besoigne faicte et parfaicte, mais ne pouvoir juger de la perfection des figures et statues et des proportions de cet ouvrage ; et ce requérant, les dicts fabriqueurs, après que le dict sieur mayre a eu prins le serment de Jehan de La Rose, peintre, demeurant en cette ville, a déclairé que son advys estre tel : que les proportions pourroient estre mieux gardées et que les statues et images ont besoin d'être repolies et adoussies, et que aussy il est requis d'y estre faict et apliqué deux vases sur la corniche des deux colonnes, qui sont les dernières de chascun costé du dict autel, et que les deux vases soient conformes aux figures qui sont portées par le dessin ; lequel Poiret présent a offert de faire et fournir à ses despends les dicts deux vases de trois

Digitized by Google

pieds de hault, y comprins le pied d'estal, qui sera de demy pied, et aussi de repollir et adoussir les susdictes images, et a reconnu le dict Poiret avoir été entièrement payé des dicts sieurs fabriqueurs, de la somme de mil livres, sauf trente livres..... Faict en la dicte esglise Nostre-Dame, le 15 janvier 1620, après midy.

» J. BESLY, maire et capitaine; GABARD, vicaire; P. THOMAS, fabriqueur; P. BABIN, fabriqueur; MAYRE, PAGER, REVILLARD, J. DE LA ROSE, POIRET, LYMONNEAU, ROUSSEAU. »

Le retable exécuté alors fut détruit au XVIIIe siècle, et remplacé par celui que l'on voit aujourd'hui. Il fut construit aux frais de Mlle Marie Brisson, qui avait donné 15,000 livres pour cet objet. « J'ay desja écrit, dit-elle dans son testament, que je voulois que M. le curé de Notre-Dame donnast, sur ce qu'il a à moy, mil escus pour des ornements à l'autel de l'église de Notre-Dame, ma paroisse; je veux que ces mil escus soient joints avec les cinq cents louis d'or, et que le tout soit employé en ornements pour le service divin. Je veux que cela soit ainsi exécuté. A Fontenay, le second décembre 1719.

» M. BRISSON. »

VII.

Jean de La Rose et plus tard Corneille Simoensüene, artiste flamand, furent chargés de faire diverses peintures pour l'église; mais nous n'avons aucuns détails précis sur la valeur et la nature de leurs ouvrages.

Le second de ces peintres ambulants habitait Fontenay en 1632, et prit, à cette époque, pour élève Vincent Seguinot, du Gué de Veluire. Le marché qu'ils passèrent entre eux est intéressant comme trait de mœurs, vous serez satisfait de le connaître.

« Aujourd'huy entre Corneille Simoensuene, du pays de Flandre, estant de présent en ceste ville, peinctre de sa vaccation, d'une part, et Vincent Seguinot, demeurant au Gué de Veluire, émancipé et déclairé maistre de ses droitz, d'autre part, et encore Me Thomas Seguinot, notaire en cour laye, demeurant audit lieu du Gué de Veluire, pour auctoriser le dit Vincent Seguinot son frère, entre les quelles partyes a esté faict l'accord et marché qui s'ensuit, sçavoir est: que le dit Corneille Simoensuene a preins et prend en pension

Digitized by Google

le dit Vincent Seguinot pour le temps et espasse de deux années à commencer dès aujourd'huy, aux fins de luy monstrer et enseigner le mieux qu'il luy sera possible l'art de peincture et choses qui despendent du dit art; en outre le nourrir et héberger, et sera tenu le dit Vincent Seguinot de suivre le dit Simoensuene aux lieux où il sera appelé pour travailler au dit art de peincture, en quelque lieu que ce soit. Et baillera et paiera le dit Vincent Seguinot pour ces deux années au dit Corneille Simoensuene la somme de cent cinquante et neuf livres tournois, et ce d'huy en un an prochain, à peine de tous despens, dommages et intérestz, et, pour plus grande assurance du paiement de la dite somme au dit terme, le dit Thomas Seguinot s'est obligé et oblige par ces présentes bailler et paier au dit Simoensuene, pour le dit Vincent son frère, la dite somme. . . . . Et par ces présentes est accordé entre les partyes que en cas que le dit Vincent Seguinot s'en aille de cheux le dit Simoensuene auparavant d'ung à six mois, en ce cas ne sera tenu de luy payer qu'au prorata du temps; mais après les six mois passés, ne sera plus receu à s'en aller, si ce n'est avecq cause légitime et sera le dit Simoensuene payé de la somme de cent cinquante neuf livres; et a en oultre promis et promets le dit Vincent Seguinot de bien et fidellement servir et obéir au dit Simoensuene. Et encore par ces mesmes présentes est accordé, d'autant que le dit Simoensüene n'est domicilié en ce royaulme de France, ains du pays de Flandre, que si iceluy Simoensuene s'en va avant les deux années, pour rendre la somme qui se trouvera avoir esté payée par le dict Seguinot, sire Jean Logeay, sculpteur, et François Esperon, marchand, demeurants en ceste ville et faulxbourgs, se sont obligés, s'obligent et promettent chascun d'eux seul et un pour le tout, sans division, renonçant comme dessus au bénéfice de division, d'ordre et de discussion, etc., rendre, bailler, et paier on dict cas cy dessus au dict Seguinot, et ont plégé le dict Simoensuene. . . . . et par ces présentes le dict Vincent Seguinot a promis et promet garantir et descharger le dict Thomas, son frère, du dict plégeage, tant du principal et tous accessoires, comme pareillement le dict Simoensüene les dicts Legeay et Esperon.... Faict et passé au dict Fontenay après midy le vingt sixiesme jour de juillet mil six cent trente deux.

» V. SEGUINOT. CORNELES SIMOENSUENE, T. SEGUINOT, LOGEAY. ESPERON, P. TRAIN, L. ROBERT. »

Digitized by Google

C'est de la sorte que l'art se propageait dans ces temps jusqu'au fond de nos provinces, où il n'est pas rare de rencontrer la trace du passage d'artistes d'un mérite incontestable. Parfois les tableaux et statues étaient envoyés des grands centres; mais, le plus souvent, ils étaient faits sur place. Je vous soumettrai quelque jour tous les renseignements de ce genre recueillis par moi en Bretagne et en Poitou. Rassemblez de votre côté, afin de compléter ces notes, les signatures placées au bas des toiles accrochées aux murs de nos chapelles, et vous trouverez de temps à autre des noms qui ne seront pas indignes d'être conservés, tels que ceux de P. Peines, et de Q. Besnard, dont les œuvres se voient à Jard et à Mouzeuil (1).

VIII.

Voici un exemple d'un objet d'art transporté de loin à Fontenay. Tandis que les fabriqueurs étaient en disposition de restaurer et d'embellir leur église, ils chargèrent l'un d'eux de se procurer à Paris un tableau d'Ant. Ma. Viani, dit le Vianino, élève de Campi, né à Crémone au milieu du XVIe siècle. Un de mes correspondants m'a cédé l'acte d'achat.

« Par devant les notaires et garde notes du Roy nostre sire en son chastelet de Paris soubsignez furent présents en leurs personnes noble homme Urbain Scarron, écuyer, s^r^ de Cintray, prieur du prieuré de St Jean-Baptiste de Mougon, demeurant à St Germain des Préz-lez-Paris, en la maison et hostel du Parc, rue du Collombier, paroisse St Sulpice, au nom et comme ayant charge et mandement de noble maistre François Brisson, s^r^ du Pallais, conseiller du Roy et son seneschal à Fontenay-le-Compte, procureur des fabriqueurs et paroissiens de la paroisse de Nostre-Dame du dict Fontenay, en vertu de la procuration du sept septembre dernier de lui signée et de Grignon et Joly, notaires et tabellions royaux au dict Fontenay, d'une part; et Me Marc Feti, marchand du pays de Gènes, de présent en ceste ville de Paris et y demeurant rue St André des Arts, d'autre part, entre lesquels a esté faict le marché qui s'ensuit; sçavoir : que le dict Feti a vendu, et cédé au dict s^r^ Scarron, au dict nom, la pro-

(1) Ces deux tableaux sont signés, le premier : *P. Peines p. e. inv.* 1628; le second, *Q. Besnard Wen. Andegav.* 1675.

Digitized by Google

priété d'*ung tableau faict sur toille, lequel ledict Feti a asseuré estre de la main de Vianino de Crémone, où est représenté la mort de la saincte Mère de Dieu;* faict le dict marché pour le prix et somme de trois centz soixante et quinze livres tournois, que le dict Feti a reçues du dict s^r^ Scarron en pistolles, escuz d'or, testons et autres bonnes et valables espèces, dont se contente et quicte le dict Scarron. Moyennant la quelle somme. . . . . .

» Faict et passé à Paris en estude des dicts notaires apres midy l'an mil six cent dix huict, le dixhuictiesme jour de novembre. Et ont signé :

» U. SCARRON. M. FETI.

» LEGAY. G. LEROY. »

Cet acte est entièrement de la main de Scarron, personnage qui avait des relations de parenté avec plusieurs poitevins, entre autres avec divers membres de la famille de la Popelinière. — Le 6 juillet 1619, il était à Fontenay et était descendu chez François Brisson.

IX.

Ces embellissements et ces restaurations devaient être couronnées par un dernier travail, devant lequel on avait longtemps reculé faute d'argent, et qui était pourtant le rêve de tous ceux qui avaient concouru à relever N.-D. de ses ruines. Il s'agissait de rendre à la grande nef ses voûtes en pierres, et de reprendre en sous-œuvre les piliers construits à la hâte en 1600. Après plusieurs tentatives infructueuses, les fabriqueurs convoquèrent les paroissiens au banc d'œuvre, le 27 décembre 1647, sous la présidence du curé René Moreau, et il fut décidé qu'une visite de l'édifice serait faite par des hommes de l'art, pour savoir s'il était possible de passer outre à l'entreprise. Le 3 janvier suivant, autre réunion dans laquelle Jean Logeay, maître sculpteur et architecte, Paul Brochard, charpentier, et Paul Gautrain, tailleur de pierres, commis à cet effet, déclarèrent que les murs latéraux et les piliers pouvaient supporter un pareil poids. Le printemps de 1648 arrivé, on se mit donc en devoir de commencer les travaux, et l'on reconstruisit plusieurs des voûtes latérales, en utilisant, autant que possible, les anciens matériaux. Mais, lorsqu'on voulut passer à la grande nef, on fut obligé d'en rester là, sous peine de voir s'écrouler l'église.

Digitized by Google

René Moreau prit son parti en homme sage, et se contenta, faute de mieux, d'un tillis en bois.

X.

Franchissons maintenant un espace d'une cinquantaine d'années. La flèche menaçait ruine de nouveau et réclamait impérieusement de prompts moyens de consolidation. Le samedi au soir, dernier jour de mars 1696, des blocs de pierre se détachèrent et tombèrent dans l'intérieur de l'église, au grand effroi des fidèles, qui n'osèrent se réunir le lendemain pour entendre la messe. On s'abstint de sonner les cloches, et, dans une assemblée, à laquelle assistèrent les notables habitants, le curé Garipault de Ligné démontra l'urgence de prendre des mesures propres à empêcher la chute totale du monument. Aussitôt un architecte expérimenté fut mandé, et cinq jours après celui-ci apportait aux marguilliers un devis conçu en ces termes :

« Aujourd'hui, quatriesme jour du mois d'avril mil six cent quatre-vingt seize, en conséquence de l'acte d'assemblée faite le dimanche, premier jour de ce mois, tenue au banc de MM. les fabriqueurs de Notre-Dame de ceste ville de Fontenay-le-Comte, et suivant la lettre de monsieur le curé de la dite église, et de Monsieur le président Sabourin, qui m'auraient mandé, je François Le Duc de Toscane, m^e^ architecte de Sa Majesté, me suis transporté de St-Michel-en-l'Herm (1) en la dite ville de Fontenay, où estant, par l'ordre de mes dits sieurs curé et président, j'ai esté dans la dite église de Nostre-Dame, et monté dans le clocher pour faire visite d'une bresche faite à la flèche dudit clocher samedy dernier et autres dommages qui sont en iceluy en plusieurs endroits ; ce que j'ay fait, et, après avoir exactement veu et examiné le dit clocher, tant au dedans qu'au dehors par plusieurs fois, ay remarqué que, au dessous la dernière gallerie, il y a quatre assises sur quatre pents de la flèche qui menacent ruyne de vieille vétusté, à cause des crampons de fer qui sont dans les quartiers de pierre, où la rouille s'estant engendrée a fait crever et calciner les pierres qui, par cette raison, se sont disjoinctes, en sorte que s'il n'y est promptement remédié, l'édifice court risque de tomber par

(1) Où il était occupé à reconstruire une partie des bâtiments de l'abbaye.

Digitized by Google

terre, ce qui peut causer une despence beaucoup plus considérable que ce qu'il conviendrait despenser pour aporter les précautions et empescher la ruyne du dit édifice.

» Et ayant faict pareille visite il y a quatorze à quinze ans par l'ordre de monseigneur de Marillac, lors intendant, j'aurais adverty de la nécessité pressante de réparer le dit clocher en cet endroit qui est du costé du septentrion tirant vers l'orient, pour obvier aux ruyne et dommage qui en pourraient arriver dans la suite des temps, comme en effet il est arrivé par la cheute de plusieurs pierres dans le haut de la dite flèche du même costé, qui ont fait un grand trou, et m'est apparu que les pierres qui sont encore tant autour du dit trou, et le long d'une fente qui s'est faite au dessous du dit trou, menacent ruyne et peuvent tomber journellement et causer beaucoup de dommage, soit sur l'église, soit sur le clocher, pouvant même attirer la ruyne totale de la flèche.

» Pourquoy réparer et restablir la dite flèche en l'estat de se soutenir encore longtemps, il convient de démolir les pierres gastées et calcinées et en remettre d'autres meilleures et d'une autre nature posées et cramponées avecq du plomb, et pour ce oster les pierres ruynées et gastées l'une après l'autre, et, au fur et mesure qu'on en ostera une vieille, en mettre une nouvelle, attendu que l'édifice ne peut permettre qu'on en oste tant à la fois, et c'est ainsy qu'il faut qu'il se fasse pour la sûreté du travail; pour lequel faire il faut faire douze estages de chaffaudages à six pieds de distance l'un de l'autre, à commencer six pieds au dessus du beffroy, et, à cet effet, il convient avoir quinze grandes pièces de bois de vingt deux pieds de long et de sept à huit poulces de grosseur, et deux cents chevrons de dix à douze pieds de long avecq deux ou trois cents de planches sapin ou autres; cent cinquante soliveaux de neuf à dix piedz de longueur et quatre à cinq poulces de grosseur, et de plus quinze pièces de bois de douze à quinze piedz de long pour faire les liaisons des chaffaudages du dedans et du dehors, comme aussy des cables et cordages convenables pour le service. Convient aussi que pour le dit ouvrage il y faut employer cinq cents quartiers de pierres, cincq à six tonneaux de ciment et autant de chaux, avecq dix mille livres de plomb. Il faut aussy quatre eschelles de huit, de douze, et de dix huit piedz de long, deux caisses, quatre sceaux ferréz, douze pesles, dont du tout j'ay fait et dressé le présent devis et mémoire le plus exactement;

Digitized by Google

et pour le plus expédient qu'il a esté jugé debvoir estre requis. Lequel travail sera fait pour la somme de huit mille livres, tous matériaux fournis et rendus sur le lieu, et l'ay signé pour estre reporté aux dits sieurs les jour et an que dessus.

» FRANSOIS LE DUC de Toscanne,

» *Architecte de Sa Maieste.*

» Et depuis et le lendemain cincq dudit mois d'avril ayant d'abondant veu et visité le dit clocher j'ai remarqué, outre ce qui est contenu cy dessus, que les quatre pents ou façades de la flèche menacent ruyne et de tomber sur le corps de la dite église, de casser les cloches, et abismer les voustes, outre le danger qu'il y a que ne sçachant le temps ny l'heure de la dite cheute, il pourrait arriver que beaucoup de personnes seraient ensevelies sous les ruynes; que de plus la pyramide de dessus les arcs boutans du costé de la maison de la cure menace aussi ruyne, et il y a apparence qu'elle tombera sur la maison de la dite cure, ce qui en causera la ruyne, et mettra ceux qui y habitent en danger de leur vie; c'est pourquoi je juge qu'il est absolument nécessaire d'aporter un prompt remède au dit clocher en réparant tous les endroits ruyneux cy dessus marquéz, et par les voyes et manières par moy rapportées et observées en mon mémoire et devis du jour d'hier, offrant de faire et parfaire le tout contenu en l'un et l'autre mémoire, et dans six mois prochainement à commencer du premier may prochain et de fournir tous matériaux à ce nécessaires, pierres, chaux, ciments, plomb, bois, soliveaux, poutres, planches, chevrons, eschelles, cordes et généralement tout ce qu'il conviendra pour faire et parfaire les dits ouvrages et réparations cy dessus mentionnés, moyennant la somme de dix mil livres payables en trois termes par tierce partie, le premier au commencement, le second à besoigne moytié faite, et le dernier à la perfection et réception du dit ouvrage et besoigne, et qu'il me sera fourny des charrois pour rendre les matériaux sur le lieu, et que, pour pot de vin, il me soit donné en outre la somme de trois cents livres en faveur du marché et par forme de gratiffication. Fait à Fontenay les jour et an que dessus.

» FRANSOIS LE DUC de Toscanne,

» *Architecte de Sa Maieste.* »

Mais la question financière vint encore momentanément paralyser la bonne volonté des Fontenaisiens. Dix mille livres étaient une

Digitized by Google

somme considérable à cette époque; et l'on savait, alors comme aujourd'hui, que chiffre d'entrepreneur n'est pas mot d'Évangile, et qu'il a la propriété de se dilater en arrivant au jour de l'apurement définitif des comptes. D'un autre côté, les temps étaient mauvais, la misère horrible. Quelques filles riches et pieuses, dont Garipault était le directeur, ouvrirent heureusement leurs bourses; et, au bout de quatre années, pendant lesquelles on remédia au plus pressé, la première pierre fut posée par le sénéchal Moriceau de Cheusse, au mois de mars 1700.

Le devis de Le Duc reçut quelques modifications, lorsqu'on se mit au travail. Les ravages du temps étaient plus sérieux qu'on ne le croyait, et l'on fut obligé de refaire des parties entières au moyen du procédé ingénieux consistant à remplacer une à une les pierres, de peur de compromettre la solidité de l'édifice. On reconnaît aisément les portions de la maçonne qui ont été reprises, et cette opération ne fait honneur ni à l'architecte, ni aux ouvriers employés. Il est vrai que l'art chrétien n'était plus compris, et que l'on était au siècle où l'on élevait à grands frais la flèche de Luçon, absurde amalgame de styles fort étonnés de se trouver ensemble, qui n'a pas mal l'air d'un tonneau surmonté d'un cierge.

XI.

Je n'ai plus rien, mon cher Octave, à vous apporter de nouveau sur Notre-Dame : mon portefeuille est vide. Vous trouverez sans doute que j'ai fait maigre butin; rappelez-vous toutefois combien le champ était stérile et de combien de difficultés étaient entourées mes recherches. Dispersées au moment de la Révolution, les archives paroissiales sont à présent fractionnées, et le peu qu'il en reste est en général dépourvu d'intérêt. C'est donc souvent loin de notre ville, égarés au milieu de collections particulières, là où je ne supposais pas pouvoir les renconter, qu'il m'a fallu retirer ces documents. Quoi qu'il en soit, j'espère que ma communication vous sera agréable, et complétera vos études. Tandis que vous maniez le crayon et le ciseau avec tant d'intelligence et d'adresse, et que vous faites revivre à votre manière les monuments de notre chère Vendée, je tâche, de mon côté, de reconstituer leur histoire. De cette association naîtra peut-être quelque chose d'utile pour ceux qui viendront moissonner

Digitized by Google

après nous et parcourront à leur tour la route que nous aurons ouverte.

Je ne clorai point cependant cette revue de pièces, sans transcrire la lettre adressée par Robert Lefèvre à votre aïeul maternel, à l'occasion du tableau qui orne aujourd'hui le maître-autel de Notre-Dame. Il est bon de la sauver de l'oubli.

« *A Monsieur De Vassé, maire de la ville de Fontenay-le-Comte.*

» Monsieur,

» Le tableau de l'Assomption de la Vierge que vous avés demandé pour votre ville est terminé entièrement depuis quelques jours seulement. Il va figurer à l'exposition des tableaux du Louvre dans peu, où il restera jusqu'à la fermeture du salon, dont on peut porter l'époque jusqu'à la fin de mars, qu'il me sera rendu pour le remettre au ministère, qui se chargera de le faire expédier pour Fontenai-le-Comte à ses frais, avec sa bordure qui est faite aussi aux frais du gouvernement. Ainsi, Monsieur, soyez bien tranquile sur tous ces points. Le tableau vous arrivera par le beau temps j'espère. J'en reçois des compliments. Je n'ai épargné l'ouvrage ni mon temps. J'ai voulu me satisfaire et vous donner ce que je pouvais faire de mieux. Je désire avoir rempli vos intentions et avoir mérité l'estime de vos braves concitoyens. Je les ai représentés dans le tableau de Mr le Mquis de Lescure qui les conduisit à la victoire dans cette même ville que vous administrez et j'ai retracé avec un caractère inéfaçable l'un des plus beaux traits de la guerre de la Vendée, et peut-être l'action la plus héroïque dont l'histoire puisse s'enrichir.

» Veuillez, Monsieur, agréer les sentiments d'estime très-distinguée que vous m'avez inspirés et que je conserverai à jamais.

» Votre très dévoué serviteur

» ROBERT LEFÉVRE.

» Ce 16 jr 1828.

» Je tâcherai de ne point oublier de mettre dans la caisse quelques épreuves d'une lithographie qui représente Mr de Lescure et les Vendéens. Ces épreuves sont bien mauvaises d'impression; mais le sujet y est fidèlement retracé. Vous en ferez part à vos amis. »

L'inauguration du tableau eut lieu le jour de la Saint-Charles 1828. Il a été gravé au trait par C. Normand.

Digitized by Google

Robert Lefèvre pouvait passer pour un grand coloriste au temps de Guérin et de Girodet, mais il était à coup sûr un historien peu véridique. Il fait, dans sa lettre, un éloge immérité des habitants de Fontenay; car le sang de plusieurs de nos compatriotes et celui de ma propre famille protestent contre leur présence dans les rangs de l'armée vendéenne. Quelques-uns y passèrent, il est vrai,..... mais le lendemain de la victoire de Cathelineau et de Stofflet.

Pardonnez-moi cette petite rectification : je fais ici mon métier de chroniqueur.

Un mot encore avant d'en finir. Vous ignorez probablement que la belle copie de la Transfiguration de Raphaël provient de l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm, et a été transportée à Fontenay d'après les ordres de Cavoleau, Poëy-d'Avant et Champion-Bretonnière, membres de la Commission d'instruction publique du département. Le premier la fit remettre en 1803 au curé Bréchard, après la réouverture de N.-D., pour y être déposée. Cette excellente toile, gâtée par des restaurations maladroites, a été attribuée mal à propos à l'un des Stella : elle est, si je ne me trompe, d'un artiste italien du XVIe siècle.

Je n'ai aucune notion sur la provenance de l'Ascension peinte par le jacobin Jean Andray ou André, qui occupait autrefois la place de l'œuvre de Robert Lefèvre (1). L'auteur a copié presque servilement une composition de Carrache. Quant à la couleur, que pourrais-je en dire, depuis qu'un peintre d'enseignes a passé une couche de blanc de plomb sur les tons passablement lumineux qui en faisaient le principal mérite. — Trouvera-t-on ensuite que j'aie eu tort d'accuser ouvertement les gens chargés jadis de la conservation des monuments religieux d'avoir été leurs plus cruels ennemis?

Ces mauvais jours sont heureusement loin de nous, du moins pour Fontenay, et je ne doute pas que le bon exemple ne gagne bientôt tout l'évêché de Luçon. Des modèles aussi parfaits que le bel autel des *Agonisants*, exécutés sur vos dessins dans l'église de Saint-Jean, sont certes de nature à développer le goût du clergé de la Vendée.

(1) Il en existe une gravure faite par Pierre Drevet à l'âge de 19 ans.

Digitized by Google

L'ensemble des documents contenus dans ma lettre, m'amène naturellement à cette conclusion :

Au XVe siècle, les artistes employés à Fontenay étaient originaires de la localité ou tout au moins de la province ; l'art était local ou tout au plus provincial, comme les institutions politiques ;

Au XVIe, des ouvriers étrangers au Poitou vinrent plus habituellement enrichir la ville de leurs œuvres, par suite de l'extension des relations de voisinage ;

Au XVIIe, la centralisation ayant fait des progrès immenses, on se vit réduit à employer presque exclusivement des artistes ambulants, et l'art local tendit peu à peu à s'amoindrir, pour disparaître tout à fait dans le siècle suivant.

Ceci a été le sort de toutes les villes, de toutes les provinces.

De nos jours, enfin, le sentiment artistique se réveille, le goût s'épure, des ouvriers habiles commencent à se former ; révolution capitale qui se manifeste sur tous les points de la France, et qui est l'indice d'un mouvement profond dans les esprits. Mais n'allez pas croire pour cela que nous soyons revenus à un temps de *vie artistique :* on se contente seulement de replâtrer aujourd'hui le passé ; faute de croyances, on a des souvenirs. Nous en sommes à l'ère des pastiches et de l'éclectisme.

Quant à l'art nouveau, il n'est pas encore créé. Pour qu'il commence à se produire, il faut que des idées nouvelles aient pris corps, et que la période de foi soit arrivée.

L'avenir seul sera fécond ; nous reblanchissons, à l'heure qu'il est, les sépulcres des morts, et nous nous parons de leur défroque.

Adieu, mon cher Octave ; croyez à ma sincère amitié.

B. FILLON.

Frossay (Loire-Inférieure), 30 septembre 1853.

Digitized by Google

BIOGRAPHIE

DE

DUCREST DE VILLENEUVE,

CONTRE-AMIRAL.

DUCREST DE VILLENEUVE (Alexandre-Louis), contre-amiral, grand officier de la Légion d'honneur, né au Theil, près Vitré (Ille-et-Vilaine), le 7 mars 1777, mort à Paris le 22 mars 1852, était le cinquième des dix-huit enfants du Sénéchal de cette ville. Entré comme novice le 23 mars 1791 dans la marine de l'État, et embarqué en cette qualité sur la frégate l'*Atalante,* expédiée dans l'Inde, il fut reçu volontaire de 2e classe le 1er janvier 1792. Passé le 1er octobre 1793 dans la marine du commerce, il embarqua sur divers bâtiments dont l'un participa, le 24 septembre 1795, au combat dans lequel plusieurs corsaires contraignirent les deux vaisseaux anglais le *Centurion* et le *Diomède* à lever la croisière qu'ils tenaient dans les parages de l'île de France. Il rentra comme aspirant de 1re classe, le 13 juillet 1796, dans la marine de l'État, et, embarqué d'abord sur la *Vertu,* ensuite sur la *Preneuse,* commandées par Lhermite, participa aux belles croisières de cet intrépide capitaine. Passé avec le grade d'enseigne sur la frégate de 36 la *Prudente,* le 17 décembre 1798, il fut fait prisonnier dans le combat que cette frégate eut à soutenir, à la côte d'Afrique, contre la frégate anglaise de 48 le *Dedalus.* Envoyé au Cap et de là à l'Ile-de-France, sur parole, il rentra en France au commencement de 1800, et fut attaché à l'état-major au port de Lorient. En 1802, ayant pu reprendre la mer, il fut embarqué sur la corvette le *Berceau,* capitaine Halgan, laquelle aida la *Sémillante,* au mois de septembre 1803, à détruire, dans l'Inde, le comptoir anglais de Puloy-Bay et douze bâtiments. Sur le *Redoutable,* où il était embarqué comme lieutenant de vaisseau provisoire, il prit part au combat de Trafalgar, où il fut blessé dans un abordage, et fait prisonnier.

Digitized by Google

Ayant été échangé, et embarqué presque immédiatement sur le *Courageux,* il y remplit les fonctions d'adjudant jusqu'au mois de juin 1806. Peu après, Napoléon lui conféra personnellement, à Bayonne, avec le grade définitif de lieutenant de vaisseau, le commandement de la *Mouche,* n° 6, goëlette de 15 tonneaux, destinée à l'une des plus audacieuses entreprises qui puissent être demandées à un si faible bâtiment. Montée par douze hommes, le commandant compris, et portant cinq mois de vivres, elle devait passer à travers les croisières ennemies, traverser l'Atlantique, et, sans relâcher, sans se ravitailler nulle part, porter les instructions de l'Empereur et les nouvelles d'Europe à l'île de France, Bourbon, Batavia, Manille, etc. Cette merveilleuse campagne, dont Ducrest de Villeneuve a laissé un récit simple, mais saisissant, s'accomplit heureusement du 14 août au 14 décembre 1806, jour de son arrivée à l'île de France. Quelques jours après, il mouillait sur la rade de Bourbon, et, à trois mois de là, il abordait aux îles de Luçon, où, retenu prisonnier par les Espagnols, il fut délivré par la corvette l'*Entreprenante,* capitaine Bouvet.

Il était embarqué sur la frégate la *Vénus,* capitaine Hamelin, lorsque la division aux ordres de ce capitaine concourut, au mois d'avril 1810, à faire capituler la frégate anglaise l'*Iphigénie,* ainsi que le fort de la Passe. Le 18 septembre suivant, il participa au combat et à la capture, par la *Vénus,* de la frégate anglaise le *Ceylan,* de 40 canons, reprise le même jour par une division anglaise. Ducrest, qui avait été nommé commandant de la prise, était de nouveau prisonnier. Le décret du 20 décembre suivant tempéra l'amertume de sa captivité, en le nommant tout à la fois capitaine de frégate et chevalier de la Légion d'honneur.

Rendu à la liberté par voie d'échange, il vint prendre à Cherbourg le commandement de la frégate l'*Alcmène,* ayant mission de croiser dans les Colonies. Attaqué le 16 janvier 1814, par le vaisseau de 74 le *Vénérable,* monté par l'amiral Durham, Ducrest de Villeneuve, quoique grièvement blessé, ne se rendit que quand 80 hommes de son équipage eurent été mis hors de service. Le conseil de guerre appelé à statuer plus tard sur sa conduite, l'acquitta dans les termes les plus flatteurs, et la Restauration sanctionna cette décision en le nommant, le 1er novembre 1814, au commandement du vaisseau le *Magnifique.* L'année suivante, il fit sur la flûte la *Normande,* aux

Digitized by Google

Antilles et dans les Indes, une campagne qui se prolongea jusqu'en 1818. Nommé capitaine de vaisseau le 19 janvier 1819, il remplit l'année suivante, sur la frégate l'*Antigone*, une mission dans la Méditerranée, mission motivée par la révolution de Naples. A peine rentré en février 1821, il appareillait en avril pour la Plata, les Antilles, la Havane. Au retour, il fut nommé officier de la Légion d'honneur. Au mois d'octobre 1825, il retournait aux Antilles sur la frégate l'*Astrée*, et, après deux années de commandement de la station, il rentrait à Brest, où il recevait l'ordre d'aller à Cherbourg faire les honneurs de sa frégate à Mme la duchesse d'Angoulême, qui visitait ce port. L'*Astrée* fit ensuite partie de la station d'Alger; puis son commandant y arbora le guidon de chef d'une division qui fut employée à faire, devant Tunis, la chasse aux corsaires algériens, dont plusieurs furent capturés. Lors de son retour à Brest, le 30 octobre 1829, Ducrest de Villeneuve fut élevé au grade de contre-amiral.

Après avoir été nommé successivement major général à Toulon et commandant de la Légion d'honneur, il prit à Cherbourg, en 1832, le commandement d'une escadre d'observation destinée à appuyer par mer, s'il eût été nécessaire, la politique de la France dans la question de la Belgique et de la Hollande.

Quand un grand chagrin de famille l'obligea, au mois d'avril 1833, à résigner son commandement, il comptait 42 années de services presque entièrement passées à la mer. Une nouvelle carrière s'ouvrit pour lui. Il fut nommé Préfet maritime à Lorient, et en remplit les fonctions jusqu'en 1838, époque de sa mise en retraite. Lorsqu'il cessa ces fonctions, le Gouvernement lui donna un témoignage de sa satisfaction en l'élevant à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur. Il semblait encore plein de vie lorsqu'une attaque d'apoplexie l'enleva inopinément à ses enfants, à sa femme, belle-fille de Cuvier, et aux amis de ce grand homme dont beaucoup étaient devenus les siens.

P. LEVOT.

Conservateur de la Bibliothèque du port de Brest.

Digitized by Google

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

DISTRACTIONS D'UN FINANCIER. — FABLES ET CONTES. — ROMANCES, CHANTS, CHANSONS ET CHANSONNETTES. — MISCELLANÉES. — *Deux volumes petit in-8° (format in-18 anglais).* — *Nantes, Impr. Merson.*

Au XVIIe siècle, le poète était un homme à part dans la société : on le poursuivait dans la rue, on le relançait dans les églises, pour avoir un instant d'entretien ; à qui lui aurait demandé sa profession, il aurait volontiers répondu : Je suis poète. Un édit du Roi aurait exigé la patente sans le surprendre, et il aurait pris enseigne. Voyez-vous, l'œil en feu, d'un pas indécis, cet homme qui court les bois ses tablettes à la main? C'est un poète. Sa verve s'est épuisée au logis; il cherche une rime que le grand air lui soufflera. Voyez-vous dans son jardin, loin des regards et plus libre, parlant haut, gesticulant fort, effrayant les moineaux, ce personnage qui semble invoquer Mélusine? C'est encore un poète ; il évoque l'*aveu des neuf Sœurs.*

Nous avons changé cela. Notre vie active, notre impatience d'arriver à un but qui n'est pas la gloire, ne nous permettent plus de considérer la poésie comme un métier, le plus noble de tous, mais comme une simple distraction. Nous avons des historiens, des hommes d'État qui font des vers; mais combien peu en trouverons-nous qui rendent à Apollo un culte assez ardent pour oublier le Dieu de l'or ou de l'autorité.

Et qu'on ne se trompe pas sur notre intention; ce n'est pas une plainte que nous faisons, c'est une remarque. La poésie s'est épanouie au grand siècle, et, en passant fleur, elle a livré au vent des germes nombreux, qui longtemps ont vagué dans l'air, mais que notre siècle a recueillis, cultivés et multipliés. Oui, multipliés : si la poésie n'atteint pas, en général, de nos jours, la hauteur où sont parvenus des maîtres follement méprisés, du moins la déesse s'est humanisée, et elle écoute volontiers de simples mortels qui peuvent être poètes, mais qui n'en font pas état, et qui n'ont pas écrit sur leur chapeau : *C'est moi qui suis Guillot.*

Je me propose de consacrer quelques études à nos poètes contemporains des régions de l'Ouest; je trouverai, je le sais, nombreuse compagnie ; mais, à part M. Boulay-Paty, qui est poète comme au bon

Digitized by Google

temps, je ne sais si je trouverai d'autres écrivains dont les vers soient l'unique occupation.

J'ai sous les yeux deux petits volumes dont le titre m'a suggéré les réflexions qui précèdent. Ce sont des vers; ils sont l'œuvre d'un financier; ils s'annoncent sous le titre modeste de : *Distractions*. L'auteur a gardé un anonyme dont nous n'essaierons pas de soulever le voile; nous savons seulement que plusieurs membres de notre Société académique ont reçu de lui ce volume comme confrère; nous savons que le style exhale un parfum de bonne compagnie qui rappelle la bonne causerie d'autrefois, comme on la faisait dans les salons de Mme Récamier; nous savons encore que plusieurs des meilleures pièces vantent la charité, et que les dédicaces sont signées d'A.....; nous ne savons rien de plus, et nous laissons à d'autres le soin de deviner.

Ces deux petits volumes n'ont point été mis dans le commerce; mais ce n'est pas la seule explication de l'épigraphe : « *Matribus amicisque canto.* » Il ne se peut trouver livre qui s'adresse avec plus de pudeur aux chastes oreilles des mères, et qui puisse mieux laisser à des amis le souvenir d'un galant homme, aimable compagnon, mais qui se respecte, lui et ses vers.

Tenez, à l'appui de mes paroles, lisez la première pièce, à l'ouverture du livre : c'est la vie de famille que l'auteur défend :

Le bonheur est près de sa mère!

Poursuivons; toutes les mères liront à leurs enfants ces petites fables d'intelligence facile, où l'auteur proscrit le mensonge, la cruauté; et elles feront apprendre par cœur cette autre, intitulée *Le Savoyard et l'Enfant riche:*

Savoir donner est un grand art;
Mais jeter un don au hasard,
Sans discernement, sans prudence,
C'est prodigalité, ce n'est pas bienfaisance.

Je demande à citer encore deux *morales;* et, comme je suis le livre, page par page, qu'on juge, par ces vers, combien je laisse dans le volume de passages, de pièces qui mériteraient d'être plus répandues.

Le Tambour et la Trousse.

Je cite deux mots de la Trousse au Tambour, pour faire comprendre le sujet :

Digitized by Google

« Tais-toi, bavard, tu ne fais que du bruit
« Et moi je fais de la besogne. »

Si vous voulez être vanté,
Abjurez la forfanterie.
On accorde à la modestie,
On compte avec la vanité. (P. 28.)

Le Coq et le Serin.

La beauté peut plaire un moment,
Mais c'est un frivole avantage.
L'étude donne le talent,
Celui-ci s'accroît avec l'âge :
C'est un mérite, et l'autre un agrément. (P. 30.)

Je voudrais bien transcrire encore l'*Aumône;* mais la pièce est longue, et l'espace est envahi déjà : cependant, dussé-je ne pas aller plus loin, je veux donner ici le *Pauvre qui dort:*

Deux enfants près d'un presbytère
Trouvent un pauvre qui dormait.
Le ciel peut-être en songe lui donnait
Ce que lui refusait la terre....
Le garçon, se précipitant,
Veut l'éveiller pour offrir son aumône,
Quand sa jeune sœur, l'arrêtant,
Dit : On n'éveille pas le pauvre à qui l'on donne.
« — Mais, ma sœur, du bienfait qui donc l'avertira ?
» — Personne...., mais Dieu le saura! »

Ces apologues, dont on ne peut apprécier assez la morale douce et pure, forment la première partie du premier volume. La seconde partie est occupée par des *Romances, Chants, Chansons et Chansonnettes.*

Les romances ont le même caractère que nous avons remarqué dans les fables. *La Charité :*

Le malheur, fût-il mérité,
A des droits à la bienveillance;

Le *Sourire,* dont tous les couplets ont le même mérite, un mérite qui ne me laisse pas la liberté du choix, le *Vieux gondolier, Amis restez auprès de vos amis,* l'*Employé,* toutes ces pièces devraient être citées : mais, je le répète, *la place est prise,* et c'est mon excuse si je ne suis pas plus complet.

Ch.-L. LIVET.

Digitized by Google

EXTRAIT ABRÉGÉ DES VIEUX MÉMORIAUX DE L'ABBAYE DE SAINT-AUBIN-DES-BOIS, EN BRETAGNE. — *Un vol. in-18.* — *Paris, Jannet.*

Un libraire de Paris, versé dans la connaissance de nos vieux auteurs, et bien connu de nos bibliophiles, M. Jannet, publie, sous le nom de *Bibliothèque Elzévirienne,* une série d'ouvrages curieux ou rares qui méritent assurément d'être recherchés. Le format en est commode; et l'impression, fort soignée, n'aurait pas été désavouée par les Elseviers. Le titre porte la sphère traditionnelle, et *enseigne oblige.*

Nous avons particulièrement noté, dans la collection, un petit volume, jusqu'ici inédit, qui a pour la Bretagne un intérêt tout particulier. C'est « l'*Extrait abrégé des vieux Mémoriaux de l'abbaye de Saint-Aubin-des-Bois en Bretagne.* » Une curieuse préface du savant M. Francisque Michel, qui publie ces vers, fait connaître la nature de cette chronique rimée, et discute son authenticité et sa portée. Suit le *prologus,* puis l'ouvrage lui-même :

CI EST L'EXTRAICT EN ABREGIÉ,
Bien trié et bien arrangié
Des memoriaulx de l'abbaye
De Saint-Aubin-des-Bœs sans baye,
Par les sires de Matignon
Fondateurs de celle maeson.
Et premierement.

PREMIER MEMORIAL
qui est de la création du monde.

Le IIe mémorial est de Noé et sa lignée;
Le IIIe, de l'Armorique province;
Le IVe, de quand Brutus passa en Bretagne;
Le Ve, des admiraux d'Alexandre en Bretagne.

De mémorial en mémorial, nous arrivons, par Conan Mériadec (8e mémor.), à des dissertations rimées sur l'origine des bannerets, les fondations d'*eveschiez et de abboyes, la desolance de Bretagne par Rollo et Longue-Espée;* enfin, après quelques digressions, nous touchons au XXVIe mémorial, qui s'arrête en Terre sainte, et que termine l' « *Explicit, Deo gratias,* » par où nous finissons nous-même ce rapide examen, destiné à appeler l'attention de nos bibliophiles bretons sur ce petit ouvrage.

Ch.-L. LIVET,
Secrétaire général de la Société académique de Nantes.

Digitized by Google

ANNUAIRE STATISTIQUE, HISTORIQUE ET ADMINISTRATIF DU DÉPARTEMENT DU MORBIHAN, *par* ALFRED LALLEMAND. — *Vannes, J.-M. Galles, imprimeur-libraire,* 1853. — *In*-18 *de* 252 *p. et un tableau.* — *Prix* 1 *fr.* 25.

M. Alfred Lallemand, de Vannes, a eu l'heureuse pensée de continuer cet Annuaire, qu'avait publié pendant treize ans, de 1833 à 1846, un homme d'étude et de science, Cayot-Délandre, enlevé avant l'âge et regrettable sous tous les rapports. Ces sortes de publications sont assurément fort modestes. Le calendrier obligé qu'elles portent en tête, les range, aux yeux du vulgaire, parmi les almanachs, et leur titre d'*Étrennes,* d'*Annuaires,* etc., semble confirmer ce classement. Mais elles ont reçu un genre d'utilité qui leur donne un relief scientifique et littéraire, en recueillant certains articles concernant l'agriculture, l'histoire, les antiquités, la statistique de la localité : les mauvais plaisants de Paris pourront dire que tout cela n'est que vin du crû ; mais celui-là du moins n'est ni frelaté ni fabriqué, et conserve pures *sa sève et sa verdeur* provinciale. Trois de nos départements bretons, les Côtes-du-Nord, le Finistère et le Morbihan, ont adopté ces annuaires, et il est à regretter qu'un rapport analytique n'ait pas encore été fait sur l'ensemble de ces publications, qui renferment, en assez grand nombre, des articles importants, curieux, et qui sont presque tous d'utiles matériaux pour la statistique du pays.

Le volume in-18 publié pour 1853 par M. Lallemand, n'est point au-dessous de ses aînés, et je crois pouvoir affirmer qu'aucun d'eux ne contient un morceau historique de la valeur de celui sorti de la plume de l'éditeur, et intitulé : *États de Bretagne tenus à Vannes au mois d'août* 1532, *ou Union de la Bretagne à la France.* On voit par la *Note des auteurs et des documents consultés pour la rédaction de cet article,* que M. Lallemand ne s'est point contenté, comme tant d'autres, de refaire une nouvelle leçon du texte de nos historiens bretons. Il s'est entouré d'une infinité de documents imprimés et manuscrits dont on n'avait point fait usage. Il en a trouvé un grand nombre aux archives de Nantes, de Vannes, et dans ses propres collections ; enfin, il a réussi à produire un excellent travail qui, indépendamment de la question principale, contient une foule de détails locaux, pleins d'intérêt, et qui font préjuger très-favorablement de l'histoire de la ville de Vannes que prépare M. Lallemand.

Dans un article intitulé : *Considérations sur les pierres drui-*

Digitized by Google

diques nommées dolmens, allées-couvertes, grottes-aux-fées, kist-véan, etc., M. Louis Galles, de Vannes, a abordé une question neuve, que quelques-uns ont trouvée trop hardie peut-être, mais qui n'en mérite pas moins un examen sérieux. Nous savons si peu de chose sur la destination de ces monuments, qu'on doit se garder de rejeter de prime abord toute explication, toute conjecture, quelque excentrique qu'elle paraisse : bien moins encore quand, comme celle de M. Louis Galles, elle s'appuie sur des faits matériels et sur des observations déjà nombreuses. L'auteur pose les propositions suivantes :

1° L'emploi du dolmen a été *intérieur*.

2° Les dolmens ont *tous* été autrefois *enfouis sous un amas de terre* ou tumulus.

3° Les dolmens étaient des *tombeaux*.

Nous ne pouvons ici rappeler toutes les raisons apportées par M. Galles au soutien de son opinion, contre laquelle il provoque la discussion, dans la pensée qu'elle fera naître la lumière dont on a tant besoin en pareille matière. Au reste, cette petite dissertation est écrite avec l'entrain et la verve d'un néophyte de la science ; elle est l'un des premiers travaux d'un jeune antiquaire que nous nous plaisons à considérer comme l'une des espérances de l'archéologie en Bretagne.

M. Lallemand a fait suivre l'article de M. Galles, d'une note dans laquelle il pose la double question de savoir si les *dolmens, tumulus, grottes-aux-fées, barrows, etc., sont des monuments funéraires ou des autels consacrés au culte*. Il attendait, pour la solution, la fouille que la Société polymathique de Vannes faisait faire alors à la butte de Tumiac, en Arzon, fouille qui a produit de très-curieuses découvertes. Nous espérons que M. Lallemand donnera un nouveau développement à son premier travail.

M. Ch. Gaillard, l'un des rédacteurs de l'ancien Annuaire vannetais, continue, dans celui-ci, ses excellentes statistiques cantonales. Il s'est occupé cette année du canton de Quiberon, comprenant les trois communes de Quiberon, Carnac et Plouharnel. On retrouve dans chacun de ces articles cette ingénieuse précision qui n'omet rien d'essentiel, et fait connaître à merveille ces intéressantes localités.

BIZEUL (de Blain).

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

MENSUEL,

Indiquant tous les ouvrages imprimés dans les départements formés de la division du Poitou et de la Bretagne, et ceux qui, imprimés ailleurs, concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs bretons ou poitevins.

Le Jeune du Guesclin, histoire du XIVe siècle; suivi d'autres épisodes; par René de Mont-Louis. In-12 de 9 feuilles, plus une gravure. Impr. d'Ardant, à Limoges.

Abailard et Héloïse. Essai historique; par M. et Mme Guizot; suivi des *Lettres d'Abailard et d'Héloïse*, traduites sur les manuscrits de la Bibliothèque royale, par M. Oddoul. *Nouvelle édition.* In-8° de 30 feuilles 1/2, plus 40 vignettes, par J. Gigoux. A Paris, chez Didier. — Prix : 5 fr. Edition illustrée : 10 francs.

Association bretonne. 10e session, tenue à Saint-Brieuc. Compte rendu et procès-verbaux, publiés par les soins de la Direction. In-8° de 18 feuilles 1/2. Impr. de Cerf, à Sèvres.

Méditations sur l'Evangile; par l'abbé X. Denis. In-12 de 12 feuilles 1/2. Impr. de Catel, à Rennes. — A Rennes, chez Hauvespre. Prix. 2.50

Mémoires de Du Guay-Trouin, dédiés à la ville de Saint-Malo, à la Bretagne; suivis de l'Eloge de ce célèbre marin, par Thomas. In-12 de 9 feuilles. Impr. de Jumelais, à Fougères.

Monographie de la Chapelle et du prieuré au village de Bois-Garand, en Sautron; par M. Phelippes-Beaulieux. In-8° d'une feuille 3/4. Impr. de Mme veuve Camille Mellinet, à Nantes.

Note sur la Culture en Bretagne et son perfectionnement au moyen de la tangue; par Jules Vrau, de Paris. In-4° de 3 feuilles 1/2. Impr. de Jumelais, à Fougères. Prix. 0,25

Premiers Eléments d'Arithmétique, à l'usage des Ecoles primaires tenues par les filles de la Sagesse, 2e *édition.* In-12 de 4 feuilles 1/2. Impr. de Forest, à Nantes.

Réflexions critiques sur le système bastionné, l'armement des places et les fortifications maritimes. In-8° d'une feuille, plus une pl. Impr. de Catel, à Rennes. — L'Avertissement est signé : Ch. Le Saige de la Villebrune.

Abeille pharmaceutique. Journal de la Société des pharmaciens de Nantes. 1re Année. nos 1 et 2. 10 avril-1er août 1853. In-4° de 2 feuilles 1/2. Impr. de Merson, à Nantes.—Chez M. Danet, pharmacien, à l'Hospice général de Nantes.— Mensuelle. — Prix, par semestre. . . . . 2.""

Considérations médicales et administratives sur le développement de l'asile public Saint-Athanase, à Quimper, de 1826 à 1853. Compte rendu par le docteur Follet. In-8° de 8 feuilles. Impr. de Blot, à Quimper.

Du Guesclin a Sainte-Sévère. Chronique berrichonne du XIVe siècle (1372), suivie de *la Dame de la Motte-Feuilly.* Par Just Veillat. Grand in-8° de 17 feuilles. — A Châteauroux, chez Nuret.

Méditations sur les Evangiles de l'année et pour les fêtes de N.-S., de la sainte Vierge et des saints; par le R. P. Pierre Médaille. Nouvelle édition. In-32 de 6 feuilles. Impr. d'Oudin, à Poitiers.

Notice sur sainte Honore, de Lesneven; par M. D.-L. de Kerdanet. In-8° d'une demi-feuille. Impr. de Lefournier, à Brest.

Nouvelle Notice sur N.-D. du Folgoet et ses environs; par M. D.-L. Miorcec de Kerdanet, In-8° de 9 feuilles 1/2. Impr. de Lefournier, à Brest.

Panégyrique de Mme Tascher de la Pagerie, aïeule de S. M. Louis-Napoléon, par l'abbé Musy. Prononcé le 2 juin 1853, en l'église paroissiale des Trois-Hets, où reposent les restes de l'illustre défunte. In-8° d'une feuille 3/4. Impr. de Lefournier, à Brest.

Recherches statistiques sur les aliénés du département des Deux-Sèvres; par le docteur Lunier. In-8° de 2 feuilles. Impr. de Favre, à Niort. — Extrait des Mémoires de la Société de statistique des Deux-Sèvres.

Digitized by Google

Veillées villageoises, ou Entretiens sur l'Agriculture moderne; par E.-J.-A. Neveu-Derotrie. 9e édition. In-12 de 11 feuilles 1/3. — A Paris, chez Hachette. Prix. 1.25

Gwerz var maro an autrou Auguste-Denes Affre, arc'heskop eus a Baris, lazet ar 26 a viz even 1848, o c'hessaat laquat ar peoc'h entre e Guenvrois. (En vers.) In-8° d'une feuille. Impr. de Guilmer, à Morlaix.

Hent ar Groas, pe stationou eus hor Salver o vont d'ar menez Calvar, tennet eus an hent ar groas gallec an autrou certes, preseguer. In-18 d'une feuille. Impr. de Desmoulins, à Landerneau.

Le Livre des Familles, ou Précis de l'Ecole des Mœurs, mis à l'usage de la jeunesse; par M. Joseph Le Sage, avocat. In-12 de 8 feuilles 1/4. Impr. de Bazouge, à Dinan. — Prix. . . . . ».60

Méditations sur les Mystères de la Foi et sur les Epîtres et Evangiles, tirées de l'Ecriture sainte et des Pères, distribuées pour tous les jours et fêtes de l'année; par un solitaire de Sept-Fonts. *Nouvelle édition*, revue et corrigée par M. L. Berthon. Deux volumes in-12, ensemble de 33 feuilles 1/4. Imprimerie d'Oudin, à Poitiers.

Notice historique et littéraire sur René de Bruc, marquis de Montplaisir, poète breton du XVIIe siècle; par le baron de Wismes. In-8° d'une feuille 1/4. Impr. de Guéraud, à Nantes.

Saint-Malo, poésie, couronnée par l'Académie de Bordeaux; par L.-C. Rollin, officier de dragons. In-8° d'une feuille 1/2. Impr. de Hamel, à Saint-Malo. Prix. . . . . ».50

Exercices sur les leçons élémentaires d'arithmétique de M. Querret, à l'usage des écoles des frères de l'instruction chrétienne. 9e *édition*. In-12 de 7 feuilles. Impr. de Lamarzelle, à Vannes. — A Ploërmel, chez les frères de l'instruction chrétienne.

L'Imitation de Jésus-Christ. Traduction nouvelle, avec des réflexions à la fin de chaque chapitre, par M. l'abbé F. de Lamennais. 26e édition. In-32 de 8 feuilles. Impr. de Bailly, à Paris. — A Paris, chez Sagnier et Bray, rue des Saints-Pères, 66.

Le Fratricide, ou Gilles de Bretagne, chronique du XVe siècle; par M. le vicomte Walsh. 5e édition, revue et corrigée. In-8° de 31 feuilles 1/2. Impr. de Pommeret, à Paris. — A Paris, chez Vermot, quai des Augustins, 33. Prix. . . . . 6.»»

Histoire critique et raisonnée de la production chevaline sur l'herbage de Saint-Gervais (Vendée); par Ch. de Sourdeval. In-8° de 2 feuilles 1/2. Impr. de Raçon, à Paris. — A Paris, place de la Madeleine, 8.

Les Ligugéennes, poésies de Jacques Durand, publiées par Théodore Veron, éditeur, avec une Dédicace datée de: Ligugé (1853). In-16 de 3 feuilles. Impr. de Bernard, à Poitiers.

Notice biographique sur l'abbé Stanislas-Henri Georget; par M. l'abbé Cochard, archiprêtre, curé de Saint-Laura de Parthenay. In-12 de 6 feuilles 1/2. Impr. d'Oudin, à Poitiers.

Œuvres de Malebranche. *Nouvelle édition*, collationnée sur les meilleurs textes et précédée d'une introduction, par M. Jules Simon, professeur à la faculté des lettres. 2e série. *Recherches de la Vérité*. In-18 de 19 feuilles 4/9. Impr. de Dupré, à Poitiers. — A Paris, chez Charpentier, rue de Lille, 19. Prix. . 3.50

GRAVURES ET LITHOGRAPHIES.

MONUMENTS, VUES, PLANS, MARINES, ETC.

Atlas de la France illustrée..... Planche 34. Département de l'Ille-et-Vilaine..... Dressées sous la direction de V.-A. Malte-Brun, par A.-H. Dufour. Impr. lith. de Bineteau, à Paris. — A Paris, chez G. Barba.

Pêche à la sardine sur les côtes de Bretagne. N° 8. Par Lebreton. Impr. lith. de Lemercier, à Paris.

MUSIQUE.

Le Réveil des Fauvettes, valse pour le piano. Frantz Sicard. — A Nantes, chez F. Sicard.

Le Retour des Bergers, pour piano. Op. 42. E. Prudent. — A Paris, chez Brandus.

(*Bibliographie de la France.*)

Digitized by Google

REVUE DU MOIS.

NOVEMBRE 1853.

D'importantes solennités, l'ouverture de plusieurs cours publics d'un haut intérêt, ont signalé le mois qui vient de s'écouler.

Nous avons, par ordre de dates, la distribution des prix à l'École préparatoire de médecine de Nantes; séance de rentrée présidée par M. Laënnec, recteur de l'Académie, assisté de Mgr l'Évêque et de M. le Préfet, et dans laquelle M. le docteur Delamare a prononcé un discours plein de pensées élevées et de vues profondes, qui ont causé une vive impression sur son auditoire.

Ne quittons pas ce sujet sans payer un juste tribut d'éloges au *Rapport sur les Sociétés de secours mutuels au point de vue médical*, élaboré et publié par MM. les docteurs Marcé, Thibeaud, Bonamy, Moriceau, et Blanchet, rapporteur.

La seconde solennité que nous offre le mois de novembre, est la séance de la Société nantaise d'horticulture, placée sous le patronage de l'Impératrice. Nous n'avons pas besoin de démontrer quels services cette institution rend chaque année, et toute l'année, à la ville et au département où se recrutent ses associés, et sur lesquels se répandent ses services et ses libéralités constantes.

Les sages discours prononcés périodiquement par les présidents de ces fêtes des fleurs, et notamment par MM. Le Sant et Ducoudray-Bourgault, laissent des traces dans l'esprit de leurs auditeurs, et les provoquent à apporter des améliorations nouvelles aux méthodes dont ils font l'application.

Cette année, une pensée on ne peut plus judicieuse, une indication éminemment utile, se trouve dans le discours de M. Le Sant. Nous croyons devoir la mettre en saillie. C'est que, tout en sachant bon gré aux voyageurs et aux naturalistes qui s'imposent les plus grandes fatigues, les privations les plus douloureuses, pour conquérir sur les pays étrangers de nouvelles richesses; tout en s'inclinant avec respect devant leurs découvertes précieuses, nos horticulteurs doivent,

Digitized by Google

avant tout, s'attacher à perfectionner par les semis et par la culture les plantes d'élite qui croissent spontanément sur notre sol national. Rien n'est plus juste. Les plantes exotiques, quand elles n'ont pas un but d'utilité immédiate et directe, font à peu près l'effet de ces curiosités apportées à grands frais du Japon, de la Chine ou des Indes, vendues au poids de l'or, puis enfermées dans un cabinet qui n'est ouvert qu'aux adeptes; superfluités de luxe, amusement inutile de l'opulence désœuvrée, mais qui ne sont faites ni pour les besoins réels de la famille, ni pour la vie active du monde laborieux.

Le dimanche suivant, 20 novembre, a eu lieu la séance solennelle de la Société académique : c'est une des plus brillantes réunions de la ville de Nantes, c'est la fête de l'intelligence, de l'esprit et du travail de la pensée. Aussi réunit-elle toujours un auditoire nombreux et choisi, qu'attire, outre le charme des discours et des rapports officiels, la promesse d'un gracieux concert. Cette année, toutes les Autorités s'y étaient donné rendez-vous, comme les années précédentes; et l'on peut dire, phrase d'usage qui trouve ici sa place naturelle, que la séance a été bien remplie.

De délicieux morceaux de piano exécutés par Mlle Ogée, des romances chantées avec un goût exquis et une expression pénétrante par M. Bineau et Mlle Gambier, premiers artistes du théâtre, tels ont été les hors-d'œuvre artistiques de la réunion.

Pour nous, ce qui nous intéresse plus vivement, ce sont les discours prononcés, l'un par M. Vandier, président, l'autre par M. Ch. Livet, secrétaire général.

M. Vandier a pris pour texte la *Persévérance*, et il considère ce grand levier de la force humaine, ce puissant auxiliaire de la marche de l'humanité vers la perfection dans ses rapports avec l'ordre matériel, l'ordre intellectuel et l'ordre moral : c'était embrasser le monde entier dans une seule étreinte, c'était toucher à l'ensemble des êtres et des temps; labeur difficile, tâche pénible et ardue, mais dont la variété de connaissances de l'honorable président, et sa *persévérance* si généralement appréciée et estimée, ont su borner l'étendue, en renfermant le sujet dans les limites sévères d'un style concis, serré, substantiel, qui rappelle parfois celui de ces grands écrivans où chaque mot révèle une idée, où chaque idée contient tout un ordre de faits. Par là, l'énumération faite par M. Vandier des découvertes dues au génie et à la patience de l'homme, le souvenir des investiga-

Digitized by Google

tions laborieuses et continues dans le domaine des arts, de la science, de la littérature et de la politique, ont été présentés avec une lumineuse netteté, avec cette gravité imposante que donne à une parole, sobre dans son élégance, l'exemple d'une vie consacrée au travail et au bien.

A M. Livet était réservé le périlleux honneur de dresser l'inventaire annuel des œuvres littéraires ou scientifiques qu'apportent au secrétaire général les séances mensuelles de la Société. Provoquer et soutenir l'attention de l'assemblée pendant cette nomenclature analytique, dont la brièveté la plus sèche est toujours taxée de prolixité, satisfaire toutes les petites exigences de l'amour-propre en restant dans le vrai, exprimer littérairement son avis personnel sans encourir le reproche d'avoir excédé les limites prosaïques d'un procès-verbal, voilà l'épreuve un peu rude dont M. Livet s'est tiré avec esprit et bonheur. Son rapport, trop long pour être analysé ici minutieusement, nous a paru, à la lecture, leste, dégagé, bref, rapide, coulant, tenant le lecteur en haleine sans fatigue et sans ennui. Nous en aimons surtout les lignes où M. Livet parle de lui avec une modestie délicate et charmante; celles où il peint MM. Bar, ces argonautes de la science, allant à la conquête des productions que le nouveau monde cache aussi, comme la Colchide, mêlées à de terribles poisons; puis viennent les investigations érudites de M. Cailliaud, qui a enrichi la conchyologie d'observations doctorales; le tableau gracieux des excursions savantes des membres de la section linnéenne; l'appréciation des travaux importants de MM. Lafond, Bizeul fils, Letenneur, Gély, Chenantais, Marcé, Malherbe, Rouxeau, Blanchet, Foulon, Aubinais, Papin, Ménard, lumières de la science médicale à Nantes; enfin le bilan littéraire de la société, musée de savoir et d'œuvres ingénieuses, où brillent les tableaux de MM. Simon, Colombel, Dugast, Renoul, Guéraud; et, pour jeter quelques fleurs de poésies sur ces études en prose forte et sévère, les fraîches peintures de Mlle Morin, ou l'essor inspiré de MM. Bourdeloy, d'Audiffret et Boutin. Honneur à M. Livet, qui s'est tiré si habilement, répétons-le, du pas le plus dangereux où puisse être engagé l'esprit d'un académicien, qui a de l'esprit.

La vie intellectuelle, dont nous accusions la somnolence pendant les premiers jours de l'automne, reprend partout ses fonctions relevées.

Rennes, où s'accomplissait récemment, sous la présidence de l'élo-

Digitized by Google

quent M. Ménard, la rentrée de la Cour impériale, a rouvert aussi ses cours de Faculté, avec une solennité inaccoutumée. M. Laferrière, inspecteur général de l'ordre du droit, ancien professeur de Rennes, a présidé la séance. Dans son discours, après avoir passé en revue les diverses phases de la question de l'éducation publique en France, il a établi que la solution présentée par le Pouvoir est l'alliance sincère et forte de la liberté d'enseignement avec l'Université. Il s'est ensuite attaché à justifier les réformes introduites dans les différentes parties de l'enseignement; et, parlant dans la patrie de La Chalotais, de Gerbier, de Lanjuinais, de Boulay-Paty, de Toullier, il a terminé par des conseils pleins de noblesse et d'élévation aux jeunes élèves de l'École de droit.

M. Laferrière a aussi présidé la rentrée de la Faculté de Poitiers, tenue dans la grande salle des audiences solennelles de la Cour impériale, en présence de M. le Préfet, de Mgr Pie et de toutes les autorités locales. Le savant inspecteur a fait une exposition nette et concluante des progrès de l'Université et des principes qui ont servi de base à la nouvelle réorganisation des hautes études scientifiques et littéraires. Ce discours a été accueilli avec une faveur marquée, et couvert d'applaudissements.

Nantes, qui n'a point de Faculté, a rouvert les cours publics que le zèle désintéressé de quelques professeurs consacre à propager la science dans leur cité natale ou adoptive.

M. Bobierre voit tous les vendredis un nombreux auditoire affluer autour de la chaire de chimie qu'il a créée, car c'est bien son œuvre, dans une des salles de la mairie de Nantes.

M. Plihon, professeur d'anglais au Lycée, l'un des promoteurs les plus ardents de la création d'un *Athénée* à Nantes, vient d'ouvrir un cours d'anglais, qui sera aussi, j'en suis certain, un cours de littérature française; car M. Plihon entend qu'on aime et qu'on sache sa langue maternelle tout en étudiant l'anglais. On court en foule entendre M. Plihon.

L'administration municipale de Nantes laissera-t-elle donc abandonné à lui-même le zèle si dévoué de ces propagateurs studieux? N'organisera-t-on donc jamais, à défaut d'une institution de l'État, un centre de cours organisés et périodiques, où chacun vienne prendre le goût du bien et du beau? Enfin, cet *Athénée* si rêvé, si prôné, si désiré, si regretté, demeurera-t-il toujours purement et

Digitized by Google

simplement un morceau de papier poudreux qui dort dans les cartons de la Mairie? Il faut bien espérer que non.

Nous en avons pour garant les encouragements donnés à la Société archéologique, dont le musée, confié aux soins de M. Vandier, s'enrichit chaque jour de trésors nouveaux, tandis que la Société elle-même, sous la présidence de M. Nau, continue ses travaux de recherches et d'observations. C'est ainsi que la dernière séance de cette Société, tenue le 3 novembre, offre une remarque importante présentée par M. l'abbé Fournier, à propos des *Feux de la Saint-Jean*. L'honorable et savant ecclésiastique voit avec peine qu'on insinue, comme un principe de science, l'origine païenne de certaines fêtes nationales que la tradition du moyen âge nous a transmises, et qui sont arrivées jusqu'à nous sous un nom chrétien. Il lui paraît beaucoup plus logique de leur assigner pour source les fêtes des Saints vénérés dont elles portent encore la dénomination. Ce qui le confirme dans cette pensée, c'est que l'opinion contraire n'est que conjecturale, et que d'ailleurs elle se sent un peu trop d'un certain esprit du siècle dernier qui s'étudiait à enlever à l'esprit chrétien tout mérite d'initiative, et qui dans toutes les inspirations de la religion ne voyait que des emprunts. M. Bizeul fait part ensuite de nouvelles observations sur le camp romain de la Basse-Motte, en Bouguenais (Loire-Inférieure), et propose d'opérer une fouille dans le sens d'un mur qui y a été découvert : une commission est chargée de s'en occuper. La Société admet, comme membre résidant, M. Vanackere, chef du cabinet du Préfet, et la séance est terminée par le compte rendu du Congrès de Vannes (section d'archéologie) qu'on lira plus loin, et qui présente un vif intérêt.

Un autre motif qui nous donne une juste confiance dans les bonnes intentions pratiques de l'édilité nantaise pour l'organisation des cours spéciaux dont nous parlons, c'est l'institution même de quelques-uns de ces cours, séparés, il est vrai, d'un plan général, mais qu'un travail de centralisation administrative parviendrait aisément à régulariser. Tel est le cours d'économie rurale fait par M. Neveu-Derotrie, ceux que professent MM. Danet et Écorchard, et jusquà ces cours d'adultes qui ont lieu tous les hivers à l'École d'enseignement mutuel. Citons enfin les six leçons d'arboriculture que le savant professeur Du Breuil, du Conservatoire impérial des arts et métiers de Paris, vient de faire momentanément au Jardin des Plantes de Nantes,

Digitized by Google

leçons qui lui avaient été demandées comme essai, et à titre gratuit, par le Conseil général dans sa dernière session. M. Du Breuil a choisi pour sujet le mode de multiplication de tailles qui conviennent particulièrement au poirier et au pêcher, et a décrit un mode de soufrage à l'aide duquel on prévient complètement, dit-il, la maladie de la vigne. Ces curieuses séances ont été suivies avec empressement par un nombreux auditoire.

Le Gouvernement est dans les dispositions les plus favorables pour tout ce qui peut donner l'essor, dans les villes de l'Empire, à ce mouvement de travail intellectuel; c'est aux administrateurs d'en profiter. Voici un fait curieux qui prouve combien ces institutions de travail régularisé et dirigé avec entente, peuvent être fécondes en résultats aussi heureux qu'imprévus.

M. le Ministre de l'intérieur, ayant eu avis que les parchemins employés par l'artillerie pour les gargousses, provenaient en grande partie d'anciennes archives dispersées à diverses époques, a prié son collègue M. le ministre de la guerre de faire rassembler ces parchemins, pour les soumettre à l'examen d'un inspecteur spécial des archives. Ces utiles explorations ont produit un résultat très-satisfaisant. Sur 40,000 gargousses qui ont été décousues et examinées au dépôt d'artillerie de Paris, on a reconnu 3,000 pièces importantes pour notre histoire.

Cette heureuse impulsion va prendre de plus grands développements, grâce aux inspections d'archives que M. le comte de Persigny vient de créer, et que nous croyons appelées à rendre d'immenses services à la science et à l'histoire.

Qui sait si de pareils dépouillements exécutés dans les différents dépôts d'archives n'amèneront pas avant peu des découvertes non moins curieuses? Nous avons foi, à cet égard, pour ce qui regarde Nantes, dans la science profonde et le zèle patient de M. A. Le Moyne de La Borderie, ancien élève de l'École des chartes, que M. le Ministre de l'intérieur a nommé pour classer la partie ancienne des archives du Château, déposées à la préfecture de la Loire-Inférieure.

En attendant, M. de La Borderie poursuit d'un autre côté des recherches non moins importantes sur la géographie féodale de la Bretagne et spécialement sur la vicomté de Rohan, et le mémoire qu'il a lu sur ce sujet, en même temps que le savant M. Bizeul en produisait un autre sur une voie romaine de Corseul à Guer, a

Digitized by Google

rempli d'une manière intéressante la séance de rentrée tenue le 16 novembre, par la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, sous la présidence de M. Audren de Kerdrel.

Nous signalions avec plaisir, dans notre dernière revue, le succès obtenu par deux Nantais, MM. Delaunay et Picou, dans un concours de peinture. Rennes n'a rien à envier à sa sœur pour ses succès artistiques.

Tous les journaux ont annoncé le projet gigantesque d'élever sur la montagne Corneille, qui domine la ville du Puy, un groupe colossal de la Vierge, de 18 à 20 mètres de proportion, placé sur la crête d'un rocher élevé d'environ 800 mètres. Après plusieurs examens des projets présentés par cinquante-quatre artistes européens conviés à ce concours, la commission a placé au neuvième rang celui de M. Barré, statuaire de Rennes, artiste qui sans maître s'est créé lui-même, véritable fils de ses œuvres, et qui, comme le dit un journal de sa ville natale, un jour, tenant en ses mains un morceau de terre, sentit ses doigts émus et son cœur inspiré; pressa cette terre, la transforma, la créa statue, lui donna la vie, avant d'avoir seulement appris à la pétrir.

Nantes cependant est loin d'être restée tout à fait en arrière dans cette joute où se sont mesurés les plus grands artistes de Naples, de de Paris, de Cologne, de Spire, de Bruxelles, de Strasbourg, de Lyon, de Toulouse, de Marseille et de Clermont. Un Nantais, M. Amédée Ménard, a eu l'honneur de voir sa statuette admise au concours et classée parmi les œuvres dignes d'entrer en lutte dans ce glorieux tournoi.

Voilà qui est noble pour la Bretagne, voilà qui peut la consoler un peu de quelques-unes des pertes regrettables qu'elle a faites dans le cours du mois dernier.

M. Couard est décédé à Riom le 1er novembre, à l'âge de 57 ans, après avoir été successivement avocat, commissaire central à Rennes, trésorier des établissements français dans l'Inde, préfet des Côtes-du-Nord en 1848, inspecteur général des prisons, directeur adjoint des régies, enfin directeur de la maison centrale de Riom.

Brest a conduit, le 7 du même mois, au champ du repos un de ses honorables concitoyens, M. Châtelain (Marie-François-Anne), pharmacien en chef de la marine, chevalier de la Légion d'honneur, entouré de l'estime de tous, après une vie consacrée au service de l'État.

Digitized by Google

M. Poulizac, conseiller honoraire à la Cour impériale de Rennes, est décédé à Quimper, à l'âge de 80 ans. Celui-là au moins est mort après une longue vie.

Un autre s'est éteint à la fleur de l'âge, tout plein de sève encore et d'espoir ; c'est Jules Lorin, auteur des *Fiancés bretons* et du *Piano de Berthe*. Sa réputation commençait à poindre, il préparait de nouvelles œuvres pour l'accroître et en reverser une part sur sa chère Bretagne. Il l'aimait, cette vieille terre d'Armorique, d'un filial amour. Ses compatriotes lui garderont un souvenir et donneront une larme à sa fin prématurée.

Eugène TALBOT.

Digitized by Google

CHRONIQUE D'UN JOUR.

(26 mars 1720.)

I.

On connaît la conspiration de Cellamare, ce ridicule imbroglio espagnol, pour lequel Duclos a trois pages laconiques et Mme de Staal quelques fines railleries.

Cette conspiration, il faut le dire, ne tint pas plus de place dans l'esprit du Régent qu'elle n'en tient aujourd'hui dans l'histoire générale du pays. L'ambassadeur d'Espagne fut poliment reconduit à la frontière. Louis XIV avait dit : Il n'y a plus de Pyrénées. On fit mentir Louis XIV; les Pyrénées reparurent : la guerre fut déclarée à l'Espagne. A l'intérieur, on emprisonna le duc et la duchesse du Maine, ainsi que les affidés de la petite cour de Sceaux. Pour la forme, on se livra à quelques interrogatoires ; nous disons pour la forme, car, pas plus que Louis-Philippe (ce dernier l'a prouvé dans deux mémorables circonstances), le Régent n'aimait les procès politiques.

Tout semblait donc fini ou à peu près, quand une circonstance amena la découverte d'un complot, en Bretagne. La comédie commencée, à Paris, dans l'intrigue d'une ambassade et dans l'oisiveté d'une cour en miniature, se termina, à Nantes, dans le sang. On avait pratiqué des intelligences dans la Bretagne. Certains évêchés avaient été vivement travaillés. Des embauchements avaient eu lieu dans la jeune Noblesse. Quand la conspiration fut découverte et mise à jour, on n'y pensa plus, en France. Mais le cardinal Alberoni y songea. La guerre, comme nous l'avons dit, avait été déclarée. Le ministre espagnol crut qu'on pouvait tirer parti des dispositions de la Bretagne. Alberoni entra donc en correspondance avec quelques chefs que Cellamare lui avait indiqués.

Parmi les nobles de la province se trouvait Hervieux de Mellac. Dès 1719, il s'était réfugié en Espagne, et il avait métamorphosé son nom

Digitized by Google

en celui de *Le Calme*. C'est sous cet anagramme qu'il recevait les lettres d'Alberoni. Voici l'extrait d'une des lettres du cardinal au Breton (1).

« Je dois vous dire que les lettres, qu'on a reçues ce matin de » Paris, disent que le Régent a fait marcher des troupes en Bretagne, » à cause que 500 gentilshommes, avec 2000 hommes, se trouvent » unis et en armes ; on doit croire par là que tout est découvert, et le » Régent aura pris des mesures pour faire garder les côtes, car il » est impossible qu'il ignore ce qui se passe à St-André, et l'arme- » ment de la Corogne. Il paraît donc que, si vous allez en Bretagne, » cela ne pourrait nous servir qu'à nous informer de l'état des » affaires ; et si les Bretons peuvent et veulent d'eux-mêmes faire la » guerre, vous pouvez les assurer qu'on leur enverra de l'argent par » lettres de change ; car, par la mer, à l'heure qu'il est, ce serait le » risquer et le perdre absolument. Enfin, vous avez été témoin de » tout ce qu'on a fait et que la mer seule en a fait différer l'exécu- » tion. Vous êtes sage pour nous conduire et pour prendre les » mesures qui peuvent être utiles à votre patrie ; vous assurant de » nouveau, de la part du roy, mon maître, qu'il vous assistera d'ar- » gent et de sa protection, et c'est de ce que vous devez assurer les » gens de votre pays. Je suis, Monsieur, avec une parfaite estime, » — Alberoni. »

Hervieux de Mellac se hâta de communiquer la lettre du cardinal à MM. de Bonamour et de Lambilly, émigrés comme lui. Il fut convenu, entre eux, qu'on adresserait en Bretagne une circulaire, pour faire connaître les intentions du Gouvernement espagnol. Voici quelques passages de cette circulaire :

« Messieurs, nous devons vous rendre un compte exact de tous les » evenements dont nous avons été témoins..... Cet evenement (la » révolte de quelques officiers espagnols, qui avait retardé l'embar- » quement des troupes) et toutes les difficultés dont il a été suivi, » ont causé un grand retardement, qui, avec les nouvelles que la » Cour a reçues de France, ont fait regarder l'exécution de ce projet » comme impraticable. Nous vous envoyons une copie de la lettre » de M. le cardinal Alberoni à M. Le Calme, sur laquelle vous pour-

(1) Nous croyons cette lettre inédite ; il en est de même de quelques autres documents cités plus loin.

Digitized by Google

» rez prendre plus positivement votre parti et nous marquer la con-
» duite que nous devons tenir. Nous partons pour Madrid, où nous
» attendons votre réponse positive tant pour prendre notre party que
» pour agir conformement à ce que vous nous écrirez, en nous
» informant au long des dispositions où vous êtes et de tout ce qui
» se passe en général.... Nous vous laissons juger du fâcheux état
» où nous nous trouvons, causé surtout par l'ignorance où nous
» sommes de celui de la province. Faites diligence pour nous en
» informer avec tout le secret possible, afin que nous puissions nous
» determiner, comme nous le devons et que vous le jugerez le plus
» convenable, soit en restant dans ce pays cy pour l'exécution de
» vos ordres, ou en nous rendant en province pour contribuer de
» notre mieux aux entreprises que vous avez pu avancer. »

Il n'est pas inutile de dire ici, avant que d'apprendre comment cette lettre tomba entre les mains du maréchal de Montesquiou, quel était l'état de la province, pour parler le langage de la circulaire ; état qui inquiétait si fort les trois réfugiés bretons.

Il ne saurait entrer dans notre dessein d'expliquer les motifs qui avaient conduit une partie de la Noblesse bretonne dans cette fâcheuse prise d'armes. La Bretagne a toujours été résistante. Le vieux duché pardonnait difficilement au pouvoir royal ses empiètements continuels, ses usurpations de tous les jours. L'esprit du passé réagissait fortement contre les progrès de centralisation et d'unité nationale. La province, évoquant les contrats de mariage d'Anne de Bretagne, frémissait à l'idée de l'anéantissement de ses priviléges. Ce fut sur ce terrain, préparé de longue main par de sourdes agitations, que Cellamare sema ses perfidies, et la duchesse du Maine, ses frivolités. En temps d'irritation, tout germe.

Quoi qu'il en soit, le mouvement breton ne saurait être contesté. De Pontcalec, que nous retrouverons bientôt, écrivait à de Montlouis, que nous retrouverons également (1) :

« Nous n'avons plus qu'un parti à prendre, qui est celui d'agir par
» un coup de main ; car vous ne devez pas douter que le maréchal,
» sachant le lieu de notre assemblée, ne nous fasse charger inces-
» samment pour la dissiper.... Je ne vois point d'expédient plus sûr

(1) Cette lettre est assez curieuse comme programme de guerre de partisans dans l'intérieur de la Bretagne.

Digitized by Google

» que celui de tomber incessamment sur les quartiers du Faouët, de » Carhaix et de Quimper, où il n'est resté que deux compagnies, les » cinq autres ayant été envoyées à Brest. De Quimper, vous pour- » rez replier sur Quimperlé, sur Hennebon et sur Lorient, où vous » trouverez de l'argent assez. M. du Couador, qui demeure dans Ple- » mur, et que vous ferez avertir auparavant, nous servira grande- » ment dans cette expédition. Il ne faut pas oublier de faire sonner » le tocsin de gré ou de force dans toutes les paroisses qui se trou- » veront sur notre chemin, de ville en ville. Il faudra permettre un » peu le pillage à nos gens sur les maltôtiers et gens d'affaires, et » nous saisir de leurs caisses pour la subsistance de nos troupes, et » aussi avoir grande attention qu'il ne soit fait aucun préjudice, ni » tort aux habitants et paysans de la campagne, bourgs et bourgades » où vous passerez, excepté contre ceux que vous trouverez en » armes pour s'opposer à nos desseins. Il faudra faire bon quartier » aux soldats qui voudront prendre party avec vous, et il ne sera » pas hors de propos de faire courir des billets dans leurs garnisons, » pour les avertir qu'ils seront bien reçus et payés à 8 sols par jour. » Il ne convient pas de faire quartier aux officiers, excepté à ceux du » premier rang, pour nous servir de cartel en cas de besoin. Je ne » doute pas qu'une action si hardie n'ait un bon succès, étant con- » duite avec prudence et hauteur; car il est certain que vous n'aurez » pas fait dix lieues en armes, pillé quelques villes, et battu quelques » troupes, que vous nous verrez accompagné de plus de 10,000 » hommes, ce qui sera suffisant pour tenir en bride les troupes du » maréchal jusqu'à l'arrivée de la flotte, dont il ne sera pas difficile » alors de favoriser la descente; n'oubliant pas, lorsque vous mar- » cherez à notre expédition, de faire avertir les autres évêchés (1), qui » ont touché de l'argent pour lever du monde, de venir se joindre » avec ce qu'ils en auront. Je crois, dans la situation où vous êtes, » que ce projet est faisable; sinon, il faut congédier nos troupes, ce » qui me paraît d'autant plus risquant pour vous, que le maréchal » est informé de notre assemblée.... Consultez, entre nous, MM. de » Talhouet et du Couëdic; ils sont gens de service.... »

On sait comment ce complot échoua. Le maréchal de Montesquiou

(1) Le Régent connaissait cette disposition des évêchés. Aussi appela-t-il M. de Tressan au siége de Nantes.

Digitized by Google

attaqua les conjurés et les défit ; les vaisseaux espagnols restèrent en vue du Port-Louis.

La circulaire de Mellac, de Bonamour et de Lambilly avait été confiée à un maître de barque, du nom de Maderan. Cet homme paraissait sûr. De Mellac disait de lui :

« Le marinier, qui vous fera rendre notre lettre, a une voie sûre » pour vos réponses. »

La confiance en Maderan était d'autant plus grande que c'est dans sa barque que les trois réfugiés avaient gagné la côte d'Espagne.

Or, soit trahison, soit police bien faite, la lettre dont Maderan était porteur, à son retour en France, se trouva bientôt entre les mains des agents de l'Autorité. Elle fut immédiatement transmise à Dubois, qui la remit au Régent.

Le Régent songeait à se débarrasser définitivement du duc et de la duchesse du Maine, en leur rendant la liberté. La raison d'État parla plus haut que l'indulgence. On crut devoir mettre une condition à la délivrance des prisonniers, et cette condition, c'était la révélation complète du complot breton. On savait l'insignifiance du duc ; on s'adressa à la duchesse.

Que fit la duchesse ?

Voici, sur ce point délicat, l'opinion de Duclos :

« De quelques détours qu'elle usât dans ses aveux, il en résultait » toujours que le projet était de faire révolter la Bretagne, où les vais- » seaux espagnols devaient être reçus... Elle nomma tous ceux qui » étaient entrés dans la conspiration, parmi lesquels se trouvaient » plusieurs gentilshommes bretons. »

De son côté, Mme de Staal dit :

« On chargea la Billarderie de porter parole à Mme la duchesse » du Maine, de la part du Régent, qu'elle obtiendrait son entière » liberté, et celles de toutes les personnes comprises dans son affaire, » si elle voulait en donner par écrit un détail exact et sincère, *qui* » *ne serait vu que de lui*.

» Mme la duchesse du Maine, persuadée qu'elle pouvait délivrer » tous les gens de son parti sans nuire à aucun, surmonta *en leur* » *faveur* la répugnance qu'elle avait à donner la déclaration qu'on » lui demandait. Elle la fit dans un grand détail, pour donner preuve » de sa sincérité... »

Si le Régent avait, en effet, donné sa parole que lui seul connaîtrait

Digitized by Google

les noms révélés (ce qui nous semble plus que douteux; car alors à quoi bon exiger cette déclaration?), il faut convenir que cette parole fut violée. L'écrit de la faible duchesse fut lu en plein conseil de régence. Il faut entendre Mme de Staal raconter cette prétendue trahison du duc d'Orléans; mais il ne faut pas oublier que Mme de Staal était de la domesticité de la duchesse. C'est un témoin fort suspect et très-frivole.

A Paris, on mit en liberté les princes, leurs courtisans, leurs familiers, leurs agents. En Bretagne, on organisa d'actives poursuites.

Le Régent avait, dès avant les lettres qui précèdent, établi à Nantes une chambre royale. On avait peu de confiance dans le Parlement, juge naturel des gentilshommes. On voulut lui enlever la connaissance de cette affaire. Le président de cette juridiction extraordinaire fut le marquis de Châteauneuf, sur le compte duquel il vaut mieux croire un témoignage désintéressé que les appréciations passionnées et souvent erronées de quelques historiens locaux, qui n'ont pas craint d'atténuer, d'excuser, en quelque sorte, le soulèvement de la province. « C'était, dit le maréchal de Villars, en parlant du » marquis de Châteauneuf, un ancien ambassadeur aux cours de » Constantinople et de La Haye, puis conseiller d'État. C'était un » homme d'esprit, qui avait très-bien servi le roi dans ces divers » emplois. »

Ce fut donc cette chambre qui fut saisie du procès intenté aux contumaces et aux prisonniers.

Les contumaces étaient de Bonamour, de Lambilly, Hervieux de Mellac, Talhouet de Boishoran, Trevelec de Bourgneuf, Coquart de Rosconan, le comte de Polduc-Rohan et le chevalier son frère, le comte du Coesquer, son frère l'abbé, La Houssaye, La Boissière de Kerpedron, le chevalier du Crosco, Le Gouello de Kerantré, de La Villegley et de La Beraye.

Les prisonniers étaient au nombre de sept (1).

C'étaient de Guer de Pontcalec, de Montlouis, du Couëdic, de Talhouet-Lemoine, Keranguen, le chevalier de Coëvrorgan, et de Coué de Salarun.

La procédure fut longue.

Comme le raconte le maréchal de Villars, les Bretons se trouvè-

(1) Et non de quatre, comme l'ont dit les historiens nantais.

Digitized by Google

rent convaincus d'avoir reçu de l'argent d'Espagne. On peut malaisément douter du fait, quand on se rappelle les lettres qui précèdent. Le complot fut donc prouvé : et vraiment on se sent pris d'un peu moins de colère contre le Régent et d'un peu moins de pitié pour les accusés, quand on songe à ces impardonnables complicités avec l'Étranger. Voici comment un contemporain, un Breton, Duclos, s'exprime sur ce procès, qui eut un certain retentissement : on fut surpris d'apprendre que, dans cette circonstance, le Régent avait agi comme eût fait Richelieu. Duclos dit :

« J'ai lu le procès de ceux qui furent exécutés à Nantes; je me » suis entretenu plusieurs fois de cette affaire avec quelques-uns des » juges et de ceux qui furent assignés. Je n'ai jamais vu de complot » plus mal organisé... »

Cela est vrai ; mais la façon ne fait rien à l'affaire, et on peut dire ici que le fond emporte la forme.

Mais la pitié ne raisonne pas, et elle reste pour les victimes. Les Gouvernements sont rarement défendus sur l'heure ; ce n'est que plus tard qu'ils obtiennent justice. Les contemporains de Louis XI et de Richelieu, sauf de rares exceptions, ont dû maudire leurs rigueurs. Vue d'en bas, l'indulgence semble si facile ! Les appréciations équitables sont le don de la postérité. En suivant ce sentiment, les historiens se conforment au véritable penchant des masses. Cette émotion irréfléchie de commisération se révèle, même dans les procès du droit commun criminel; combien, à plus forte raison, dans les condamnations pour délits politiques ! Ce n'est pas une raison pour ne pas se défier des sensibleries historiques.

II.

Le mardi 26 mars 1720 (c'était le mardi de la Semaine sainte), les membres de la chambre royale se réunirent au château, dès cinq heures du matin.

Dans de précédentes séances, ils avaient entendu les réquisitions de M. de Vastain, procureur général, et le rapport de M. d'Eury. Ils avaient déclaré la contumace contre les différents accusés sur lesquels on n'avait pas mis la main. La réunion du 26 avait exclusivement pour objet de statuer définitivement sur le sort des sept prisonniers. On devait également juger le curé de Lignols, près Guémené.

Digitized by Google

Ce serviteur de Dieu était coupable de charité ; son crime était d'avoir donné asile à de Pontcalec, qui se dérobait aux poursuites sous un déguisement de paysan. En effet, durant l'information, la chambre royale avait rendu un arrêt qui faisait défense d'accorder une retraite aux gentilshommes décrétés et fugitifs, sous peine de complicité.

A six heures, les commissaires étaient en séance.

On fit la solitude autour de cette grave délibération, dans laquelle les gens du roi, des gens de robe, allaient, comme sous Louis XIII, châtier sévèrement les dernières résistances de la Noblesse, rebelle au joug royal. On fit évacuer avec soin les chambres voisines de la salle des délibérations ; les huissiers furent éloignés. Le procureur général, lui-même, après avoir déposé ses conclusions écrites et scellées, se retira, non en son parquet, mais dans le cabinet du président. Des consignes sévères furent données pour empêcher toute personne d'approcher de trop près. Enfin, comme on avait prévu de longs débats, on avait mis du pain et du vin dans le parquet. Il fallait décider la chose sans désemparer.

Les conclusions de M. de Vastain tendaient à la mort des sept prisonniers.

Vers neuf heures, le commandant du château fit mettre la garnison sous les armes. On fit une distribution de poudres et de balles. Six pièces de canon furent montées sur leurs affûts, chargées et pointées sur la ville. Les portes du château furent fermées.

Ces démonstrations annonçaient l'issue, et de tristes pressentiments agitaient les familles et les amis des accusés. L'alliance avec l'Étranger était flagrante. Aussi, la Noblesse de Nantes quitta la ville, avant l'époque accoutumée, et se retira dans ses châteaux.

Dans la population, qui s'intéresse toujours à ces drames sanglants, le résultat était également pressenti. On savait que, la veille, le 25, des ordres avaient été donnés à la maréchaussée et au régiment d'infanterie de Saint-Simon, pour qu'ils eussent à se tenir prêts. On savait également que, dans la semaine de la Passion, on avait demandé à l'exécuteur de Nantes (Chaumont) s'il avait un sabre *et s'il avait déjà coupé des têtes* (manuscrit de l'époque). — Le bourreau en était à son coup d'essai. Il le fit savoir, et il apprit à ceux qui l'interrogeaient que le sabre des exécutions était à Rennes, confié au greffier du Parlement. On n'était pas en assez bons termes avec messieurs les parlementaires pour avoir la pensée de s'adresser à eux. Des difficultés,

Digitized by Google

au moins de forme, se seraient sûrement élevées. On donna donc ordre au bourreau de se pourvoir d'un instrument propre à la décapitation, et de ne pas s'éloigner.

A trois heures, le procureur général fut invité à se rendre à la salle des séances. Il s'y rendit, et prit connaissance de l'arrêt qui venait d'être rendu. La commission avait ordonné un plus ample informé contre trois des accusés : de Keranguen, de Coëvrorgan et de Salarun (1). La peine de mort était prononcée contre de Pontcalec, de Montlouis, du Couëdic et de Talhouet.

Quant au curé de Lignols, qui était détenu au Bouffay, et qu'on alla immédiatement chercher, il fut admonesté et condamné à 3 # d'amende. Le pauvre prêtre n'avait peut-être pas la somme : on s'en douta; et un des commissaires en ayant fait l'observation, en disant que cet innocent complice ne pourrait pas être mis en liberté, plusieurs s'écrièrent : *Nous paierons pour lui.*

Le procureur général envoya chercher immédiatement quatre confesseurs, qui furent pris au couvent des Carmes. On dressa le dispositif de l'arrêt, et, selon l'usage, on ordonna l'exécution dans la journée. La séance fut levée, il était quatre heures et demie. On remarqua que les juges étaient émus. Des traces d'agitation et de larmes s'apercevaient encore. On leur servit un dîner auquel ils ne touchèrent pas.

Le rapporteur d'Eury resta seul au parquet avec le greffier. On y fit monter quelques gardes, pour prêter mainforte, en cas de besoin.

Le moment approchait; tous les préparatifs avaient été pris. On fit monter, l'un après l'autre, les quatre gentilshommes, extraits de leurs cachots et conduits au parquet.

De Pontcalec monta le premier. C'était un homme hardi d'imagination, faible d'exécution. On lui reprochait de manquer de courage. Il était dans son lit, avec la fièvre, quand on le vint avertir. « *Mort-* » *Dieu*, dit-il, *que me veut-on? — Ne peut-on pas me laisser tran-* » *quille?...* » Il fallut insister; on le décida difficilement à se vêtir. Sa toilette fut longue, pleine d'une coquetterie recherchée. Il voulut que sa perruque fût poudrée à neuf. Quand il fut rendu au parquet, le greffier le fit mettre à genoux et lui lut l'arrêt. Aux mots : tête

(1) De Keranguen, de Coëvrorgan et de Salarun furent depuis déportés aux îles de Sainte-Marguerite.

Digitized by Google

tranchée, il s'écria : « *Ah! M. d'Eury, je vous ai tout dit! Il* » *faut donc que je périsse, moi, qui ne suis point l'auteur de* » *tout cela!* »

M. d'Eury, troublé, ne répondit rien. Bientôt il sortit, en jetant à voix basse ces paroles au greffier : « *Je souffre, je souffre une peine* » *infinie; j'ai bu et mangé plusieurs fois avec le condamné, à* » *Paris; je n'y puis plus tenir.* »

M. d'Eury disait-il vrai? ou bien plutôt ne cachait-il pas sous une feinte émotion l'embarras d'un juge qui, pour obtenir des aveux, a fait des promesses que, plus tard, il ne peut tenir?

Nous penchons à croire que les juges de la localité n'avaient pris précisément aucun engagement. Mais il est facile de supposer que, durant les interrogatoires, on n'avait point laissé ignorer aux accusés les révélations de la duchesse du Maine et son élargissement. Or, comment les Bretons pouvaient-ils penser qu'on userait envers eux des rigueurs extrêmes, quand on avait si facilement traité les auteurs de la conspiration? D'ailleurs, il faut croire que, pour se disculper de son imprudente conduite, la duchesse, toujours légère, avait fait parvenir à la Noblesse soulevée des encouragements et des promesses d'assistance. Hélas! ces promesses ne reçurent aucune réalisation. Les mémoires de Mme de Staal ne donnent même pas les noms des quatre victimes de l'étourderie de Mme du Maine. En revanche, Mme de Staal nous donne des détails très-curieux sur l'intérieur de Sceaux, au moment même du procès breton : « Mme la duchesse » jouait au biribi avec les gens de sa maison presque toute la nuit, » et dormait la plus grande partie du jour. »

Le bourreau fut introduit. Il voulut lier les mains à de Pontcalec, qui résista. Deux valets furent appelés, et l'opération fut faite. Les aides de l'exécuteur fouillèrent le condamné, lui enlevèrent son chapeau, et le conduisirent à la chapelle du château, où les Carmes étaient rendus. L'un d'eux, le P. Côme, se présenta. De Pontcalec s'emporta en jurements; il s'écria : « *Mort-Dieu! quand j'aurais* » *tiré mille coups de fusil, qu'en eût-il été davantage? J'ai été un* » *grand niais de ne pas me défendre!....* »

M. d'Eury rentra au parquet. On fit venir successivement de Montlouis, du Couëdic et de Talhouet. Ces trois gentilshommes entendirent froidement leur condamnation. Ils présentèrent leurs mains au bourreau. « *Il y a de l'or dans ma bourse,* » dit de Talhouet, au moment

Digitized by Google

qu'on le fouillait. « *Quand il y aurait cent louis,* repartit le bourreau, » *ils sont à moi.* » — « *Eh! qui te dit le contraire?* »

Bientôt les quatre gentilshommes se trouvèrent réunis dans la chapelle.

L'un des Carmes, le père Nicolas, confesseur de Talhouet, a laissé un compte rendu sous ce titre : « Relation véritable et fidèle de tout » ce qui s'est passé dans la chapelle du château de Nantes, le 26 » mars 1720, sur les sentiments et dernières paroles des quatre gen- » tilshommes qui eurent la tête tranchée en la place du Bouffay dudit » Nantes; rapportée par un R. P. Carme, un de leurs confesseurs. »

Ce document paraît avoir été inconnu avant la publication qu'en fit, en 1829, le *Lycée armoricain*. Daru, Travers, Guimar, n'en font point mention. Aucun de ces trois historiens ne donne le nom des quatre victimes bretonnes du complot de Cellamare. Depuis 1829, c'est-à-dire depuis la publication du *Lycée armoricain,* les annalistes nantais ont assez largement puisé dans le récit du P. Nicolas. MM. Guépin, Bonamy et Lescadieu le reproduisent presque en entier. Mellinet y a fait de nombreux emprunts, et en a dramatisé, fort à tort, quelques parties; car ce document n'a de valeur qu'à la condition de n'en point altérer les caractères primitifs et les naïves couleurs. Les travestissements dénaturent le véritable sens de l'histoire.

Le récit du Carme, quoique incomplet et parfois inexact, ne manque point d'un certain intérêt. Il n'éclaire point la question du complot ni celle de la culpabilité des condamnés; mais il révèle quelques scènes d'intérieur, quelques détails de l'époque. Il nous montre de Pontcalec continuant ses protestations, ses emportements, sa résistance, en face de la résignation de ses complices. « *Voici, en peu,* » *ce qu'il disait,* raconte le père Nicolas : *Quelle injustice! lier les* » *mains à un gentilhomme! Cela ne se fait pas... J'irai bien, de* » *moi-même et sans violence, au supplice... Pourquoi nous lier les* » *mains? — Voilà donc cette chambre royale qu'on disait agir* » *avec douceur!.. Tant de fois, on m'a dit : Pontcalec, déclare tout* » *ce que tu sais; c'est le moyen de n'avoir point de mal. J'ai fait* » *tout ce qu'ils m'ont demandé, et ils n'ont pas fait tout ce qu'ils* » *m'ont promis... Nous sommes donc les quatre victimes, pendant* » *qu'on en épargne d'autres qui sont plus coupables que nous!* »

Cependant, de Pontcalec ne nomma personne. Il demanda du papier et de l'encre; mais c'était pour faire son testament, qu'il remit entre

Digitized by Google

les mains de M. de la Griolais, grand lieutenant de la maréchaussée en Bretagne. Puis, à l'exemple de ses camarades d'infortune, cédant enfin aux instances des P. Carmes, il se confessa. L'esprit français reprit même le dessus. A du Couëdic, qui se plaignait qu'on lui eût enlevé son chapeau, « *Bah!* répondit de Pontcalec, *qu'avons-nous besoin de chapeau! on nous ôtera bientôt le moule.*

De Talhouet parut surtout préoccupé de sa veuve et de ses enfants. Du reste, il montra une grande tranquillité d'âme.

Du Couëdic s'écria : « *Après* 28 *ans de services, voilà donc ma* » *récompense!* »

M. de la Griolais étant venu pour prendre les dernières volontés des condamnés, et principalement pour qu'ils eussent à déclarer leurs dettes, soit envers l'Église, soit envers les simples particuliers, on parla d'un sursis. M. de la Griolais sortit en disant qu'il allait en référer au marquis de Châteauneuf. Il revint bientôt annoncer que l'exécution ne pouvait être retardée. Les ordres du Régent étaient formels.

Les dispositions extérieures furent prises. Les portes de la ville furent fermées. Le régiment de Saint-Simon prit position sur la place du Bouffay, qu'on fit évacuer. Les rues adjacentes furent occupées et barricadées. Demiane fils, qui commandait dans la ville, en l'absence de M. de Colbert, fit dresser l'échafaud, et se retira dans une des chambres du présidial, où il fut rejoint par M. d'Eury, que ses fonctions enchaînaient à cette lugubre cérémonie.

Huit heures sonnaient ; il faisait nuit. Les condamnés sortirent du château. Des documents contemporains ont conservé la composition et la marche du cortége. D'abord, étaient huit gardes sur leurs chevaux, deux à deux, chacun une torche à la main. Ils étaient commandés par un lieutenant. Venait ensuite de Pontcalec, à pied, escorté par un Carme, d'un côté, et par un valet de l'exécuteur, d'autre côté. Puis, de même, du Couëdic, de Talhouet et de Montlouis. Ces trois derniers avaient une démarche fort assurée. Le greffier était en robe et à cheval, suivi d'huissiers également en robe et à cheval. Derrière eux, suivait, aussi à cheval, le prévôt des gardes de la chambre. La maréchaussée fermait cette marche. Chaque homme avait un flambeau. Les invalides du château faisaient la haie.

Quand ce cortége funèbre parut dans la cour du château, Mme de

Digitized by Google

Montlouis, détenue aussi elle, poussa des cris lamentables. Elle aperçut son mari, et lui cria : « *Adieu, mon cher mari; je ne vous* » *verrai plus.* » — A ces cris, de Montlouis se retourna, et répondit, sans s'émouvoir : « *Adieu, ma femme; adieu!* » Il continua sa marche. Le bruit public accusait Mme de Montlouis, femme altière, d'avoir poussé son mari dans la conspiration. Après l'amnistie, elle fut conduite dans un couvent de Normandie.

Au sortir du château, le greffier fit faire une halte et lut l'arrêt. Une troisième lecture eut lieu sur la place même du Bouffay.

Le bourreau demanda au greffier : « *Monsieur, par qui commen-* » *cerai-je? — Par qui vous voudrez,* » répondit le greffier. Mais M. de la Griolais ordonna de garder de Pontcalec pour le dernier; ce que celui-ci regarda comme une faveur. Il espérait toujours sa grâce; on l'attendait effectivement. M. le président envoya sur la route de Paris, pour guetter le courrier.

Montlouis se présenta le premier sur l'échafaud. Il était suivi de son confesseur. Le bourreau lui délia les mains et voulut le déshabiller. De Montlouis lui dit : « *Laissez-moi faire.* » Il ôta son justaucorps et sa veste; il déchira sa chemise, que le bourreau rabattit sur les épaules. Le condamné s'agenouilla et posa sa tête sur le billot, haut de deux pieds. « *Suis-je bien de la sorte,* » fit Montlouis. — Ses mains furent attachées, et un valet lui tint la tête, mais sans lui bander les yeux. Alors l'exécuteur lui déchargea sur la nuque un grand coup de doloire. Un autre valet acheva l'opération, en donnant deux coups de maillet sur la doloire. Le corps fut rangé, et la tête mise dans une nappe.

Talhouet monta. C'était, sans contredit, le moins coupable des quatre. Il avait eu des voix pour son acquittement. « *Ah! ce pauvre* » *Talhouet,* » s'écria de Pontcalec, quand il vit son ami monter sur l'échafaud.

Talhouet reprit à haute voix : « *Ah! ma femme, vous m'avez* » *perdu.* » — Il se déshabilla lui-même. Sa tête fut tranchée d'un seul coup. Laissons ici parler son confesseur : « Le saisissement me » prit à la vue du corps de M. de Montlouis étendu sur l'échafaud. » Je me mis auprès du troisième exécuteur. Cette situation fut cause » que, sitôt que les deux jugulaires du col de M. de Talhouet furent » ouvertes, elles me couvrirent de sang, comme si c'eût été une » pompe d'eau qui m'avait jailli au visage. Je descendis de l'écha-

Digitized by Google

» faud, et, sans faire réflexion au sang qui avait rejailli sur moi, je fus » vers MM. de Pontcalec et du Couëdic.... »

C'était au tour de du Couëdic. Il se déshabilla et se retourna vers l'assemblée, en disant : « *Priez pour moi...* » Il ajouta quelques prières. Un seul coup fit tomber sa tête.

De Pontcalec, témoin effrayé de ces trois supplices, ne pouvait prendre son parti. Sa douleur se répandait en vaines lamentations. « *Nous sommes bien malheureux,* disait-il, *qu'on nous fasse servir* » *d'exemple ! Hélas ! nous sommes les quatre victimes de la pro-* » *vince ! Nous mourrons innocents ! C'est donc là cette clémence* » *qu'on nous avait si fort vantée dans M. le Régent...* »

Pontcalec se débattit au moment de monter sur l'échafaud. Le bourreau fut obligé de l'interpeller à haute voix. Il monta enfin d'une démarche mal assurée. Les valets le déshabillèrent. Sa tête se trouvait mal posée sur le billot sanglant. L'exécuteur lui en fit l'observation ; à quoi Pontcalec répondit : « *Je ne puis autrement.* » On lui fit tendre le cou de force. Il fallut un coup de doloire et trois coups de maillet pour achever cette douloureuse agonie de l'âme et du corps.

Cette scène avait duré une demi-heure. La consternation planait sur la cité. Quelques pieuses personnes rendirent les derniers devoirs aux cadavres mutilés, qui furent inhumés dans l'église des Carmes.

Évariste COLOMBEL.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE

DU

CONGRÈS BRETON DE VANNES.

COMPTE RENDU

LU LE 3 NOVEMBRE 1853

A la Société Archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure.

MESSIEURS,

Quelques-uns de nos confrères ont paru désirer que j'eusse l'honneur de rendre compte à la Société archéologique de la session du Congrès breton, qui vient de se tenir récemment à Vannes. J'ai déféré avec plaisir à cette invitation; mais, avant de commencer mon récit, je crois devoir vous présenter quelques observations générales sur les congrès. Des esprits chagrins, peut-être jaloux, en ont contesté l'utilité, et pourtant l'existence décennale du Congrès breton, celle plus ancienne encore des congrès scientifiques et archéologiques, démontrent, avec la plus complète évidence, que ces créations du très-honorable M. de Caumont portent en elles quelque chose de bon, d'honnête, de sérieux, d'utile enfin, puisque, à notre époque *utilitaire,* on semble exiger que ce mot passe avant tous les autres. Oui, Messieurs, il est bon, il est utile que les hommes qui s'occupent des mêmes études, viennent de temps en temps échanger leurs observations, et établir des rapports qui font avancer la science; il est bon, il est utile que des compatriotes aillent rechercher, dans sa retraite ignorée, je ne dirai pas même le savant modeste, mais tout homme qu'un séjour prolongé aura mis à même de bien connaître son pays, cet homme, qui ne se croit point un savant, mais qui a su recueillir et conserver des objets ou des notes, dont souvent il ne

Digitized by Google

connaît pas lui-même toute la valeur; elles sont bonnes, elles sont utiles, ces réunions où les hommes d'une même province viennent fraterniser dans la science, apprennent à s'apprécier les uns les autres, et, à l'âge où des liaisons nouvelles sont si difficiles, se trouvent tout étonnés d'en former encore quelques-unes, qui dureront autant que la vie, avec des gens qu'ils n'auraient jamais connus sans les congrès.

J'aime à croire, Messieurs, que vous êtes tous persuadés des nombreux avantages de ces institutions. — Comment s'est-il donc fait que notre Société n'y a pris part que par un si petit nombre de ses membres? Je ne chercherai point quels peuvent en être les motifs, mais je ne puis croire qu'ils soient tous sérieux et obligatoires. Quoi qu'il en soit, cette abstention presque générale est très-regrettable, parce qu'elle tend à attaquer le Congrès breton dans ses parties les plus vitales, et à faire naître le découragement chez les membres les plus chaleureusement disposés à le maintenir.

Ainsi, au congrès de Vannes, dans ce département qui touche le nôtre, dans ce Morbihan avec lequel nous avons tant de relations, nous nous sommes trouvés trois Nantais faisant partie de la classe d'archéologie: M. l'abbé Fournier, M. Faucheur et moi.

Ce congrès avait cependant été préparé pour un plus grand nombre. Nos confrères du Morbihan avaient fait les plus louables efforts pour nous offrir l'accueil le plus gracieux, le plus empressé. Indépendamment d'un local spacieux et commode, nous avons trouvé chacun prêt à répondre aux questions principales du programme, une foule d'observations recueillies, et des fouilles importantes pratiquées en divers lieux.

Le 25 septembre 1853, la séance générale s'ouvrit, de concert avec la classe d'agriculture, présidée par M. le comte Olivier de Sesmaisons, que nous comptons, avec un juste orgueil, parmi nos concitoyens, et près duquel étaient assis M. le préfet du Morbihan, M. le maire de Vannes, et M. de Blois, notre honorable et savant directeur. Cette séance fut consacrée à la formation des bureaux définitifs. Un choix unanime appela à la présidence générale du congrès, l'un des membres les plus distingués de la classe d'archéologie, M. de La Monneraye, et ce choix heureux semble avoir été fait pour prouver avec éclat que l'agriculture et l'archéologie sont sœurs, et qu'un lien étroit les unit naturellement. Les détails dans lesquels je vais entrer vous

Digitized by Google

en fourniront de nouvelles preuves. M. de Kerdrel a reçu, pour la cinquième fois, de la classe d'archéologie d'unanimes suffrages pour cette présidence qu'il exerce avec cette verve gracieuse et spirituelle qui répand tant d'animation dans les séances.

Le lundi 26, après une messe du Saint-Esprit, entendue, dans la cathédrale, par toute l'Association bretonne, les travaux commencèrent. Je ne suivrai point, dans ce rapport, un ordre chronologique. Je classerai les questions que je vais rappeler, par époques celtique, romaine et moyen âge.

ÉPOQUE CELTIQUE.

Monuments en pierres. — La première question du programme : « Compléter et rectifier, s'il y a lieu, la statistique des monuments » celtiques existant dans le département du Morbihan, » n'a pu être approfondie. Nulle carte archéologique de ce département n'a encore été faite ; et, sans carte, il est impossible de donner un ordre quelconque aux innombrables monuments celtiques répandus dans le pays. On s'est borné à quelques indications nouvelles, et j'ai eu le plaisir d'offrir aux Morbihannais, au nom de M. Bertrand-Geslin, de Nantes, l'une de ces indications, ayant pour objet un dolmen des environs de Ploërmel, encore inédit, et qui a cela de particulier et d'inconnu jusqu'à ce jour en Bretagne, que les pierres dont il est formé sont de *schiste-ardoisin*.

Buttes ou TUMULI. — La 2e question : « A quels caractères est-il » possible de distinguer entre elles les buttes artificielles d'origine » gauloise, gallo-romaines, féodales, etc., » a dû subir plusieurs subdivisions, car elle est complexe. Elle n'a pas même été traitée, pour ainsi dire, telle qu'elle a été posée, et on s'est principalement occupé de « l'opinion des archéologues qui voient dans les dolmens » d'anciennes cellules, placées originairement au centre d'un tumu- » lus, dont la destruction les a depuis laissées à découvert, » suivant la note prévisionnelle du programme. Pour y répondre, M. Louis Galles, de Vannes, a reproduit, avec quelques développements, une courte dissertation, publiée dans l'Annuaire du Morbihan de 1853. Il établit d'abord qu'il y a identité parfaite entre ce qu'on a nommé *dolmen* et les galeries de pierres connues sous le nom de *grottes aux fées*, — tous ces monuments *à tables soutenues par des supports verticaux*, forment des cellules plus ou moins grandes, des cryptes qui ont dû

Digitized by Google

avoir une destination. On a cru longtemps que ces tables étaient des autels pour les sacrifices. M. Galles n'admet pas cette opinion, et est amené à penser que l'emploi des dolmens a été tout *intérieur*, c'est-à-dire que les diverses pierres de ce genre de monuments ont été agencées de manière à former une *grotte* et non un *autel*, et il croit en trouver la preuve dans l'absence de toute sculpture sur la surface extérieure de ces pierres, tandis que leur paroi intérieure en présente en assez grand nombre, et est toujours beaucoup plus unie qu'à l'extérieur.

Cette remarque importante a trouvé son application dans les grottes des dolmens exposés à l'air libre, comme dans celles qui se sont rencontrées sous des amas de terre ou tumulus, et M. Galles en a conclu que *les dolmens ont tous été autrefois enfouis;* que cet enfouissement démontre évidemment qu'ils n'étaient point des autels, mais des tombeaux, destination qui lui paraît prouvée par les divers objets trouvés dans les grottes souterraines, et complétement fermées par l'amoncellement des terres et des pierres, cassées à échantillon de pavé, qui recouvre ces monuments. Il a cité les objets extrêmement curieux trouvés dans les grottes de Gavrinnis, de Plouharnel, et dans celle de Tumiac, récemment fouillée, et dont nous parlerons bientôt. Le système de M. Galles se résume en ces deux propositions :

1° Les dolmens ont *tous été enfouis*.

2° Les dolmens *étaient des tombeaux*.

Quelques objections ont été présentées; les deux principales son celles-ci :

1. Tous les tumulus ne renferment pas de dolmen ou galerie.

2. Qu'est devenu l'amoncellement de terre et de pierres cassées recouvrant les nombreux dolmens existant à l'air libre? L'action des météores n'a pu les faire disparaître, puisque, s'il en était ainsi, elle se serait exercée sur *tous* les tumulus, et qu'il ne nous en resterait plus un seul. Si cette action ne s'était fait sentir que partiellement, il serait resté, autour des dolmens, une notable quantité de terre qu'on n'y remarque nullement.

Ces objections sont d'un grand poids. Mais en réduisant la question à de justes proportions, je regarde comme acquis à la science que *toute galerie en pierre enfouie sous un tumulus, est un tombeau*. L'observation de ces galeries souterraines est assez récente parmi nous, tandis que l'*Archæologia britannica* prouve en de

Digitized by Google

nombreux mémoires, accompagnés d'admirables planches, qu'il y a près d'un siècle que les Anglais nous ont devancés et dans l'observation et dans la conclusion que je viens d'énoncer.

Autels en pierre. — Rocs branlants. — La négation d'autels prétendus druidiques faite par M. Galles, a porté M. le docteur Fouquet, de Vannes, à les rechercher et à les reconnaître, non plus sur les tables des dolmens, mais sur des rochers naturels de granit, où se remarquent des dépressions et de petites rigoles d'écoulement, qu'il a crues avoir été creusées de main d'homme, pour recevoir et faire écouler le sang des victimes. M. Bizeul a rappelé à ce sujet l'excellent mémoire de M. Charles Desmoulins, de Bordeaux, sur les rocs branlants, dans lequel ce savant démontre que la motilité de ces rocs est un effet de la délitation de la roche granitique, et qu'il en est ainsi de ces bassins et rigoles; qu'à la vérité, le peuple a attaché à ces effets naturels des idées superstitieuses, en attribuant une vertu probatoire aux rocs branlants, et en nommant les bassins la *Cuisine du Diable* ou *de la Vierge*. Il est à regretter que le travail de M. Desmoulins ne soit pas plus répandu. C'est l'une de ces fortes études destinées à faire disparaître l'une de ces fausses appréciations qui arrêtent le progrès de la science archéologique.

Colonisation des Venètes de l'Adriatique. — La grande question de la colonisation des Venètes d'Italie par les Venètes de l'Armorique, a été l'objet d'une dissertation de M. Bizeul, dans laquelle il croit avoir prouvé, d'après Polybe et Strabon, que les Venètes du Morbihan ont dû être, comme tant d'autres peuples gaulois, et entre autres nos voisins les Cénomans, entraînés vers l'Italie, dans ces migrations successives dont l'histoire n'a gardé qu'un vague souvenir. Il a fait voir que la colonisation troyenne d'Anténor, admise par Tite-Live, n'était fondée que sur des fables; que la colonisation illyrienne, soutenue par le savant Fréret, d'après un court passage d'Hérodote, n'était établie que sur d'ingénieuses conjectures dénuées d'une probabilité admissible. M. de Courson en est revenu pourtant au système de Fréret, en quelques mots seulement, remettant au lendemain de plus amples développements. Mais on a eu à regretter que le lendemain d'autres matières aient empêché de continuer la discussion de cette question intéressante, premier chapitre de l'histoire sérieuse de notre péninsule armorique.

Digitized by Google

ÉPOQUE ROMAINE.

Expédition de César contre les Venètes. — Cette époque commence, pour nous, à la conquête de la Gaule, par l'expédition de César contre les Venètes. M. Tranois, proviseur du lycée de Saint-Brieuc, avait d'avance répondu à la 3e question du programme: « Signaler et décrire les monuments d'art militaire dont on peut rap- » porter l'origine à l'expédition de César contre les Venètes, » dans un mémoire développé et savant, imprimé récemment à Saint-Brieuc. Il croyait avoir retrouvé les chaussées que le conquérant avait dû construire pour l'attaque de ces *oppida* dont il signale les difficiles approches. Le lieu même du combat a été fixé par M. Tranois dans les eaux du Morbihan, qui est pour lui la *mare conclusum* des Commentaires. MM. Lejoubioux, vicaire général et secrétaire de Mgr l'Évêque de Vannes, et le docteur Fouquet ont attaqué ces conclusions, avec toute la force que donne une parfaite connaissance des localités. Ils ont affirmé que les courants violents qui parcourent le Morbihan, ont dû non-seulement s'opposer à la construction de ces chaussées, mais encore à ce que le combat naval ait eu lieu entre les îles si nombreuses et si rapprochées de la petite mer (Mor-bihan). Ils ne peuvent donner à ce combat d'autre emplacement que la baie de Quiberon. Quoi qu'il en soit, on n'en doit pas moins savoir gré à M. Tranois de son consciencieux travail, dans le texte duquel il a eu l'heureuse idée de donner les passages entiers des auteurs cités: exemple trop peu suivi par tant de dissertateurs qui chargent leurs marges de notes indicatives, farcies d'*apud* et de *passim*, et dont la vérification n'est rien moins que facile.

Établissements romains. — La 4e question était ainsi conçue: « Signaler et décrire les voies et établissements romains (villes, » camps, villas, etc.) dont il reste des vestiges dans le département » du Morbihan, et qui n'auraient pas été jusqu'à présent l'objet » d'études suffisantes. » M. Bizeul avait publié dans l'Annuaire du Morbihan, 1841, un *Essai sur les Voies romaines* de ce département. On conçoit que ce premier travail, traitant d'une matière aussi peu élaborée jusqu'alors que les recherches sur l'époque romaine en Bretagne, devait contenir beaucoup de lacunes et quelques inexactitudes, malgré le savant concours de M. Charles Gaillard, qui a fait une étude à la fois statistique et archéologique de son département.

Digitized by Google

M. Bizeul a fait part au Congrès d'un assez grand nombre de renseignements qu'il s'est procurés depuis douze ans, et a signalé entre autres une ligne routière nouvellement reconnue dans la partie orientale du Morbihan, qu'elle coupe du nord au midi, et qui paraît appartenir à une grande voie allant de Corseul à Rieux, et de là dans le pays des Nannètes, en coupant la péninsule dans sa plus grande largeur. Il a ajouté que cette voie doit passer près de Gaël, de Mauron, de Paimpont, de Guer, c'est-à-dire dans la partie du pays vannetois la moins explorée sous le rapport archéologique, et où cependant abondent les antiquités de toutes les époques. M. le docteur Fouquet, dans un mémoire très-développé, qu'il avait préparé et même fait imprimer pour le Congrès, a traité à la fois des époques celtique et romaine. Il a énuméré dans ce travail les voies, les camps, les établissements romains, et nous avons lieu d'espérer que, par les recherches tout à fait locales auxquelles se livre le savant investigateur, cette étude arrivera bientôt au résultat le plus satisfaisant.

Les matériaux ont tellement abondé dans toutes les séances, qu'on a eu le vif regret de ne pouvoir entendre un long et savant travail de M. le docteur Halléguen, de Châteaulin, sur les établissements romains du département du Finistère, ni des notes intéressantes de l'abbé Daniel sur l'*oppidum* de Coz-Yaudet, près de Lannion.

ÉPOQUE MOYEN AGE.

Je vais prendre les questions se rapportant à cette époque, au fur et à mesure qu'elles se présenteront dans l'ordre du programme, n'ayant pas le loisir de leur donner un classement plus régulier.

Cathédrale de Vannes. — Question 5e. La *Monographie de la cathédrale de Vannes* a été faite par M. Charrier, architecte distingué, qui nous a fait connaître, dans ses diverses époques, ce monument dont l'extérieur est fâcheusement obstrué par de vieilles maisons de bois, mais dont le vaisseau intérieur ne laisse pas que d'être d'un grand effet.

Enceinte murale de Vannes. — Question 6e. M. Lelièvre, jeune archéologue de grande espérance, nous a entretenus des murailles d'enceinte, anciennes et modernes, de la ville de Vannes. Ce travail, dans lequel l'auteur a été aidé par son jeune et savant confrère, M. Louis Galles, est riche en bonnes appréciations d'époques, appuyées

Digitized by Google

sur des textes historiques, et en détails de localité des plus intéressants. En écoutant ce mémoire, le Congrès avait sous les yeux un plan géométrique de l'enceinte murale en relief, dont la hauteur est également dans des proportions exactes, tant pour les courtines que pour les tours. Sur le carton qui forme ce relief sont dessinés les divers appareils de la maçonnerie, et l'on n'y a pas oublié les deux remarquables fragments de petit appareil romain, à cordons de briques, parfaitement conservés, existant dans la partie sud-ouest de l'enceinte antique. Ce plan, aussi simple qu'ingénieux, va être perfectionné encore par ses auteurs, qui s'efforceront de déterminer, au travers de la vieille ville, la direction des murailles romaines, détruites à cette époque du moyen âge où l'on s'est occupé de l'accroissement de la ville du côté du port. Je rappellerai, au sujet de ce plan, le vif intérêt qu'attache M. de Caumont à ces relevés exacts de l'enceinte murale des villes, et combien il recommande de s'en occuper.

Château de Josselin. — M. de Bréhier, de Josselin, a entretenu le Congrès du château si curieux de cette ville, et a joint aux détails architectoniques des souvenirs historiques pleins d'intérêt.

Église de N.-D. à Josselin.— Peintures murales. — A ce premier travail que continue l'auteur avec zèle, et qui formera une histoire complète de la ville et du château de Josselin, M. de Bréhier a fait succéder une description de ce qui reste d'une *danse des morts* peinte sur les parois de l'église de Notre-Dame à Josselin, et a ainsi répondu à la 7e question du programme. M. de Bréhier, qui, au talent de bien décrire, joint celui de reproduire, par un dessin élégant et fidèle, les objets qu'il observe, a fait circuler dans l'assemblée les planches qui accompagnent son mémoire, et qui conserveront seules bientôt peut-être ces intéressantes peintures murales, auxquelles des soins préservatifs de la destruction sont loin d'être prodigués.

Organisation judiciaire en Bretagne au moyen âge. — La 17e question : « Exposer l'organisation judiciaire de la Bretagne aux » diverses époques du moyen âge, » a été traitée par M. de Blois. Pendant deux séances, il a attiré l'attention sur un sujet très-important, mais grave et sérieux, qui exigeait pour être abordé la science et l'érudition profondes de notre honorable directeur.

États de Bretagne tenus à Vannes. — M. Alfred Lallemand a répondu à la question 18e : « Faire l'historique des États tenus à

Digitized by Google

» Vannes, particulièrement des États de 1532, et de ceux qui furent » assemblés sous la Ligue par ordre du duc de Mercœur. » Il n'a eu qu'à reproduire et à développer quelques points d'un excellent travail sur ces États, publié, cette année même, dans l'Annuaire du Morbihan.

M. de Champagny, qui a bien voulu accepter les fonctions de trésorier de la classe d'agriculture, a voulu prouver, comme je le disais en commençant, que les études agricoles et les études historiques ne sont nullement inconciliables. Dans une dissertation aussi élégamment que sagement écrite, il a aussi abordé la question de nos États provinciaux, et s'est montré le digne petit-fils de l'un de nos plus illustres magistrats bretons. — La seconde partie de la question, les États de la Ligue à Vannes, a donné lieu à une dissertation orale de notre honorable et savant président M. de Kerdrel, qui, pendant près de deux heures, a tenu l'assemblée générale attentive sous le charme de sa parole et de l'intérêt qu'il a su répandre dans un sujet hérissé de difficultés historiques et de minutieux détails.

Iles du littoral vannetois. — La 22e question : « L'histoire et des- » cription des îles du littoral vannetois, etc., » a été faite par un enfant de l'une de ces îles, M. l'abbé Lejoubioux, dont j'ai déjà parlé. J'essaierais en vain, Messieurs, de vous donner une idée du délicieux petit tableau, tracé par M. Lejoubioux, des mœurs et des coutumes de ses compatriotes. — Vous le retrouverez bientôt dans nos mémoires.

Droit d'asile en Bretagne. — Le droit d'asile en Bretagne au moyen âge, objet de la 24e question, a donné lieu à deux bons travaux d'érudition historique de MM. de la Bigne-Villeneuve et de Blois, qui, ayant abordé la matière sous un point de vue différent, ont tellement et si bien fait, que, de la réunion de leurs travaux, un sujet important et curieux se trouve avoir été complètement traité.

Langue bretonne dans le Morbihan. — Chants bretons. — Je me trouve fort embarrassé, Messieurs, pour rendre compte de la manière dont il a été répondu à la question 25, par deux de nos membres les plus spirituels, MM. l'abbé Lejoubioux et Hersart de La Villemarqué. Il s'agissait des « caractères distinctifs de la poésie bre- » tonne au diocèse de Vannes, et des chants populaires de cette con- » trée avant 1789. » Vous avez entendu quelquefois, dans un concert,

Digitized by Google

des chants qui vous ont ravi, des morceaux dont le charme vous a pénétré, vous les entendez encore au sortir de la salle, vous vous les remémorerez longtemps; mais vous ne pouvez les reproduire aux oreilles de ceux à qui vous voudriez faire partager les sensations délicieuses que vous avez éprouvées. Eh bien! c'est le cas où je me trouve, en vous rappelant cette séance, où nos deux aimables poètes bretons nous ont fait entendre ces chants si pleins de verve, de naturel, d'*imprévu*, si je puis parler ainsi, car c'est le seul mot que je puisse trouver pour bien rendre l'effet que ces chants ont produit sur moi. Si MM. Lejoubioux et La Villemarqué sont poètes, il en est d'autres obscurément cachés dans les presbytères du Morbihan, et les morceaux gracieux et doucement mélancoliques de MM. Henri et Guillaume, que M. Lejoubioux nous a communiqués, nous en ont donné la preuve la plus convaincante. — Je ne puis, je ne dois pas oublier ici un autre jeune poète breton, M. Louis de Saisy, qui nous a récité avec feu et verve sa traduction en vers français de deux chants historiques bretons, intitulés Nominoé et la Bataille des Trente. L'air sur lequel ils sont chantés dans la Cornouaille, a exigé l'emploi des rimes masculines. Mais cet air admirable nous a manqué; car la gravité des séances d'un congrès n'a pas permis, *au grand regret de tous*, qu'il fût chanté. Quelques-uns de nous en ont été dédommagés dans le dîner d'adieu auquel nous nous sommes assis, le lendemain de la clôture. Là, MM. de Saisy, de Kerdrel et de Pompery nous firent entendre ces airs véritablement nationaux et si remarquables. M. de Pompery chanta en breton la chanson de *la Fiancée;* mais ici encore un désappointement d'une autre sorte pour ceux qui n'entendaient pas le breton, et qui voyaient un rire bon et franc s'épanouir sur la figure des heureux initiés aux accents de la vieille langue celtique.

Tels sont, Messieurs, les travaux, ou plutôt une partie des travaux qui pendant huit jours ont occupé la classe d'archéologie du Congrès breton; car, dans ce compte rendu, très-hâté dans sa rédaction et conséquemment très-incomplet, puisque, pour l'écrire, je n'ai eu d'autres secours que le programme et mes souvenirs, je ne prétends pas avoir tout dit, et moins encore avoir convenablement apprécié les travaux que je viens de vous rappeler.

Excursion de Rhuis. — Château fort de Succinio. — Il ne me

Digitized by Google

reste plus qu'à vous raconter une excursion archéologique que nous avons faite le vendredi, 30 septembre, dans la presqu'île de Rhuys. Vous savez tous, Messieurs, que ce *paradis de la Bretagne,* comme on l'appelait du temps de nos ducs, est situé entre l'Océan et le Morbihan. Son axe était jadis couvert d'une forêt, où ces princes prenaient le plaisir de la chasse, et de vignobles dont le vin, à en juger par celui qui s'y produit encore, donne une assez triste idée des gourmets de la cour ducale, qui, dit-on, en faisaient leurs délices. La forêt a disparu : les vignobles sont restés, derniers jalons de la bande vinicole du nord de la France. Avec eux subsistent encore les buttes remarquables de *Tumiac* et du *Petit-Mont,* et divers monuments de pierre semés çà et là; des fragments d'une voie romaine allant de Vannes à Port-Navalo, à l'extrémité de la presqu'île ; l'église de l'ancienne abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuis, et le château de Succinio. Ainsi, dans ce coin de terre assez resserré, on rencontre des monuments de toutes nos époques archéologiques : celtique, romaine et moyen âge ; triple attrait pour chacun de nous. Nous partîmes au nombre de 22, et nous rendîmes directement à Succinio, magnifique reste d'un château fort, que, de l'extérieur, on pourrait croire encore habité par les ducs, tant ses tours et leurs courtines sont bien conservées. A l'intérieur, il en est tout autrement. Là, la main du vandalisme s'est largement exercée; non pas ce vandalisme révolutionnaire qui trouve peut-être quelque excuse dans ses propres fureurs, mais ce vandalisme à froid, ce vandalisme hébété du spéculateur en moellon, qui a brisé les marches en granit d'un admirable escalier, dans un pays où le granit est la roche que partout on foule aux pieds. Heureusement, Messieurs, Succinio a changé de propriétaire : il est aujourd'hui en des mains conservatrices, en celles de M. le vicomte de Francheville, l'un de nos confrères, qui sait apprécier les monuments auxquels se rattachent de grands souvenirs, et qui était là, pour faire, aux membres du Congrès, et de la manière la plus gracieuse, les honneurs de sa récente acquisition. Ce château paraît avoir été construit dans la dernière moitié du XIIIe siècle ; mais, si les observations faites sur les lieux ont quelque justesse, il paraîtrait qu'il reste peu de chose de ses premières constructions, et que la majeure partie aurait été rebâtie au XVe et même au XVIe siècle. M. Faucheur, notre confrère, voudra bien vous expliquer le petit débat qui a eu lieu à ce sujet.

Digitized by Google

Église de Saint-Gildas de Rhuis. — M. Faucheur voudra bien encore vous parler de ce chœur de Saint-Gildas si curieux par sa vieille architecture romane, et dont quelques murailles sont maçonnées en arête de poisson; si curieux aussi par ces vénérables cercueils de granit, où de saints ossements sont pieusement gardés; si curieux enfin par ces reliquaires, d'une orfévrerie remarquable, soustraits à la destruction à une déplorable époque. Indépendamment des nombreux pèlerins qui vont prier sur la tombe de saint Gildas, les touristes qui visitent la Bretagne ne manquent pas de s'y rendre aussi, le crayon de l'archéologue à la main, pour en explorer les antiquités. Le tombeau de saint Gildas est un cercueil en granit tendre du pays, long de 1m,81; large à la tête de 0m,67; aux pieds, de 0m,45, avec un couvercle de même matière. On assure qu'à l'intérieur existe un petit cercueil de même forme, et aussi en granit, renfermant une partie des os du saint. Deux autres cercueils, toujours en granit, portent les noms de deux abbés. — Sur l'un est écrit: *II. id. febr. obiit Felix, abbas istius loci;* — sur l'autre: *Riocus abbas.* Tous ceux qui ont écrit sur Saint-Gildas de Rhuis n'ont pas manqué de rappeler le séjour qu'y a fait comme abbé notre fameux Abailard, personnage mis en œuvre d'une manière presque aussi romanesque comme philosophe que comme amant. Ce qu'il a dit des moines chasseurs de son abbaye, pourrait bien n'être que l'expression d'un esprit morose, qui, regrettant son heureux passé, et même les *cris de l'école,* ne pouvait goûter les charmes d'une solitude douce et agréable comme devait l'être alors le monastère de Saint-Gildas. Abailard n'était plus breton; il était devenu parisien.

Butte de Tumiac. — La caravane voyageuse se porta de Saint-Gildas à la butte de Tumiac, qu'on peut à juste titre nommer le roi des tumulus, car sa hauteur verticale est de 20 mètres; sa circonférence à la base, de 260 mètres. On peut croire que sa hauteur a été beaucoup plus considérable, si l'on calcule le tassement qui a dû s'opérer dans les couches diverses dont cette motte est composée. Vous savez qu'on a trouvé dans sa partie orientale, et non précisément au centre, une grotte en pierres qui paraît avoir été un tombeau celtique. Cette fouille considérable a été faite, au mois de juillet dernier, par la Société polymathique de Vannes, et M. le docteur Fouquet, secrétaire de cette Société, en a rendu compte dans un

Digitized by Google

rapport adressé au Préfet du Morbihan. Ce rapport a été publié à Vannes, et il est accompagné de trois planches lithographiées : l'une, donnant le plan par terre du tumulus et de la grotte; la deuxième, la vue intérieure du fond de la grotte et de sa paroi septentrionale, sur lesquels sont des sculptures en relief (parmi ces sculptures, on ne peut guère reconnaître que la forme d'un double collier à gros grains); la troisième enfin donne la vue générale du tumulus et des déblais provenus de la fouille; puis, les figures de grandeur naturelle d'un *celtæ* ou matar de pierre et de sept des grains de collier de diverses grosseurs. M. Fouquet donne d'abord une description générale de la grotte; puis, celle des sculptures posées sur les parois intérieures; puis, la description des objets contenus dans la grotte; enfin, il termine par de courtes observations générales. Comme vous demanderez sans doute, Messieurs, la lecture de cet intéressant travail, je n'entrerai dans aucun des détails qui y sont contenus, et me bornerai à vous dire ici que tous les objets recueillis dans la grotte de Tumiac, sont aujourd'hui placés au musée archéologique de Vannes, auquel les plus riches musées de France, sans en excepter ceux de Paris, envieront un pareil dépôt. Il faut voir ces objets pour se faire l'idée de leur admirable beauté. Rien n'égale le poli et la finesse de la pierre des matars, presque tous de grande dimension; il en est ainsi des grains, gros et petits, des deux colliers; l'agathe la mieux choisie n'a pas de couleurs plus éclatantes et plus variées. Ces colliers à grains ont une singulière analogie avec ceux gravés sur la pierre du fond de la grotte. On sait que les colliers ont toujours été une marque d'honneur, un insigne du commandement. Il en résulte, ce me semble, que, la grotte de Tumiac étant évidemment un tombeau, ces colliers gravés, ces colliers dont les grains se retrouvent parmi les décompositions diverses qui couvraient le sol de la grotte, prouvent que ce tombeau fut celui d'un chef, d'un grand chef, et l'énorme dimension du tumulus vient encore confirmer cette opinion.

Toutefois, M. Fouquet a émis une conjecture qui peut être très-fondée. C'est que la grotte dont nous venons de parler n'est pas la seule existant sous l'immense motte de Tumiac. Il remarque que le centre de cette motte n'a point été attaqué par la fouille de 1853, et qu'il serait possible que la grotte découverte ne fût qu'un cabinet, qu'un accessoire d'une grotte principale. C'est ce qu'apprendront les fouilles subséquentes qu'on se propose de faire.

Digitized by Google

Du sommet de la butte de Tumiac, on a, dit-on, l'un des plus beaux aspects de mer qu'on puisse imaginer. J'ai gravi la butte; je me suis arrêté sur le sommet, et j'ai le regret de ne pouvoir vous rien dire de cet admirable panorama. Une brume, chargée de pluie, qui nous accompagna dans tout notre voyage, couvrait tout le pays, et c'est à peine si nous avons aperçu la mer, qui nous entourait de tous côtés.

Vous savez, Messieurs, par une expérience dont beaucoup d'entre vous garderont un long et agréable souvenir (1), qu'une excursion archéologique ne se fait pas à jeun. Aussi, par le soin de nos commissaires, avions-nous trouvé à Sarzeau un déjeuner très-confortable, devant lequel tombèrent les dissentiments qui s'étaient élevés à Succinio sur l'âge précis des murs de ce château, dissentiments qui étaient dus sans doute aux tristes émanations d'estomacs vides. Quelques-uns voulurent boire à la santé du duc Jean II, fondateur de Succinio, avec du vin de Rhuis. C'était un devoir archéologique : nous nous en acquittâmes consciencieusement, tout en plaignant ce bon prince de son goût pour le vin du crû. Le soir, en revenant de Tumiac, un très-beau dîner nous attendait au château de Truscat, chez M. le vicomte de Francheville; mais, ce qui surpassait l'excellence des mets, ce fut le gracieux accueil de cette noble famille, qui, dans ce coin reculé de la Bretagne, a su non-seulement se créer une charmante demeure, mais encore (ce qui est trop peu commun aujourd'hui) y habiter et s'y plaire, en faisant le bien du pays.

Minuit sonnait quand nous arrivâmes à Vannes.

BIZEUL (de Blain).

---

(1) Le voyage archéologique de Clisson et de Tiffauges, au mois de septembre 1851.

Digitized by Google

RÉPONSE

A UN FINANCIER, POÈTE,

QUI HABITE L'ANCIEN PAYS DE RETZ.

Eh quoi, cher Collaborateur,
Vous parlez la langue choisie:
Vous savourez en amateur
La délicieuse ambroisie
Que nous appelons *Poésie?*
Qui, comme un dictame enchanteur,
Endort les chagrins de la vie,
Calme la première douleur,
Alors que la main d'une mère,
Au bruit des plus tendres chansons,
Cherche à refermer la paupière
Que du jour blesse les rayons;
Qui, dès que notre cœur s'éveille,
Vient nous prêter ses plus doux sons,
Pour séduire et charmer l'oreille
De la Beauté que nous aimons;
Qui, de roses ceignant sa tête,
Pare et parfume chaque fête,
Ou, s'asseyant sur un cercueil,
De l'immortalité de l'âme
A nos yeux fait briller la flamme,
Et change en long espoir le deuil.

Tant mieux!... quand du *Journal à*
Et du *Récapitulatif* (1) [*souche*
Le langage rébarbatif
Nous écorchera trop la bouche,
Sans faire fi du gagne-pain
Que Dieu près de nous mit en père,
Qui nous offre chaque matin
Le *superflu si nécessaire,*
Reprenant notre luth en main,
Tandis que l'*Inspecteur* voyage,
Nous parlerons ce doux langage
Qu'aimait le *Béranger romain,*
Qu'aime l'*Horace* de notre âge.

De votre vieux duché de *Retz*
Vous déroulerez les annales:
De *Gilles* (2) les mœurs féodales,
Et ses trésors et ses scandales,
Son supplice après ses forfaits;
Des saintes *Filles du Calvaire* (3)
Les bonnes œuvres et la foi;
Souchu (4) semant partout l'effroi;
Charette (5), à la blanche bannière,
Mourant pour le Christ et son Roi.

Moi, de vos *légendes* naïves
Aimant les grâces primitives,

(1) *Vade-mecum* de tout percepteur.

(2) Gilles de Laval, baron de Raiz ou Retz, maréchal de France et lieutenant général de Bretagne, brûlé vif en 1440.

(3) Couvent auprès de Machecoul.

(4) Membre du Comité royaliste de Machecoul, d'une cruauté célèbre.

(5) Général vendéen, fusillé à Nantes le 29 mars 1796.

Digitized by Google

J'en dévoilerai les secrets :
De *Gradlon-Mor* (1) et de sa *Mie*
Je dirai les amours discrets,
Sa faute, d'abord trop punie,
Puis pardonnée un jour après ;
La *Druidesse* et ses oracles ;
De Gwenolé (2), *de Corentin* (2),
Et la puissance et les miracles,
Et du *bourg* d'*Is* (3) la triste fin ;
De *Nennock* (4) je dirai l'histoire,
Lorsque huit jours, dans sa ferveur,
Elle garde en son oratoire
Erek (5)..... pour prier le Seigneur.

Puis de vos mœurs patriarcales
Je vanterai la pureté,
Et de vos familles loyales
L'héroïque fidélité.
M'asseyant avec sympathie
Dans le coin fumeux du foyer,
De cet asile hospitalier
J'honorerai la bonhomie.
Même, aux sons du *biniou* joyeux,
Oubliant les *routs* (6) du monde,
Je joindrai mes chants à la ronde
De vos jeunes gars amoureux.

Du temple escarpé de la Gloire
Nous chercherons peu le chemin ;
Aux chastes filles de Mémoire
De *Vallet* versant le vieux vin,
Nous leur apprendrons le refrain
De quelque chansonnette à boire,
Et, comme elles le soir en train,
Nous saurons bannir l'humeur noire.

Ainsi, de ces temps orageux,
Muse, les tempêtes passées
Devant ton prisme radieux
Loin de nous fuiront effacées,
Aux sons de nos accents joyeux ;
Comme on voit Zéphir dans les cieux,
Balayant l'orage en furie,
Faire sur les luths d'Éolie
Vibrer des sons harmonieux.

FLORI. (*)

---

(1) Gradlon-Mur ou Mor, comte de Cornouailles, un des premiers rois armoricains.
(2) Conseillers du roi Gradlon, canonisés.
(3) Ville submergée par la colère de Dieu.
(4) Abbesse du premier couvent de femmes en Armorique.
(5) Erek ou Riothime, prince breton, qui dota le couvent de Nennock.
(6) Prononcez *rdout* (assemblée).

(*) Nous publions cette nouvelle pièce échappée à la plume élégante et facile de l'auteur des *Distractions d'un Financier*, ouvrage dont notre précédent numéro a donné l'analyse. Depuis la séance publique de la Société académique de Nantes, M. le comte d'Audiffret, receveur général de notre département, ne peut plus se cacher sous le voile de l'anonyme ou sous le modeste pseudonyme de Flori. (*Note du Directeur de la* REVUE.)

Digitized by Google

L'ALOUETTE ET LE MOINEAU.

Laissez dire les sots, le poète a son prix.

De la région éthérée
Que son aile explore souvent,
Aussi rapide que le vent,
Sur un champ où flottait une moisson dorée,
Une alouette en chantant descendait.
Un moineau dans ces blés faisant la picorée,
D'un air narquois la regardait.
Comme il était à jeun, il croyait assez sage
De ne pas perdre, seulement,
Le temps de becqueter quatre grains de froment.
Pour appeler l'alouette au passage,
Il daigna néanmoins s'arrêter un moment.
A l'appel rauque qui l'invite,
L'harmonieux et léger oisillon
De répondre et de glisser vite
Près du moineau dans le sillon.
« Tout en faisant mon repas solitaire,
» Je vous suivais de l'œil avec attention,
» Dame Alouette, et même une réflexion
» Traversait mon esprit; je ne veux pas la taire :
» Jusqu'au septième ciel que va-t-elle donc faire?
» Me disais-je tout bas. Quelle occupation
» La retient suspendue aussi loin de la terre?
» Sans doute là-dessous il est quelque mystère,
» Et dans les airs peut-être elle trouve, en volant,
» Quelque insecte plus succulent,
» Dont la famille au ciel éclose
» Sur le sol jamais ne se pose?
» De vos ascensions, ma sœur, c'est bien la cause?
» Hélas! que n'ai-je donc, comme vous, le pouvoir
» De m'élever.... au point que l'œil ne pût me voir. »

Digitized by Google

— « Votre erreur, mon frère, est complète,
» Lui répond la bonne alouette :
» Je ne vole point aussi haut
» Dans le but de chercher une exquise pâture,
» Et nul oiseau, je vous le jure,
» N'est moins gourmand que moi ; je n'ai pas ce défaut.
» Mais quand vous me voyez par les airs élancée,
» Je ne suis plus un corps, je suis une pensée ;
» Je subis un attrait puissant, mystérieux ;
» Je monte, monte vers les cieux,
» Et je sens dans mon cœur une indicible ivresse,
» Et cette sublime allégresse
» S'épanche par ma voix à flots harmonieux. »
— « Que me dites-vous là ? quel bizarre langage !
» S'écrie en riant le moineau ;
» Alouette, je vous engage
» A ne pas le tenir devant un autre oiseau :
» Il publierait partout qu'en montant au nuage,
» Vous avez du bon sens perdu l'entier usage,
» Que vous êtes enfin malade du cerveau. »

La mélodieuse Alouette,
Ne serait-ce pas le poète
Qui vole en chantant vers les cieux ?
Celui que n'enflamma jamais un beau délire,
Regarde le poète et se prend à sourire,
Et sa pitié lui lance un nom injurieux.

GRIMAUD.

Digitized by Google

VENTE

DE LA

COLLECTION DE MONNAIES FÉODALES

DE M. F. POËY-D'AVANT.

L'étude de la numismatique féodale a fait de tels progrès depuis quelques années, et les monuments qui lui servent de base ont été recueillis avec tant de soin, qu'il est fort difficile aujourd'hui de réunir des séries un peu complètes des monnaies sorties de chacun des nombreux ateliers seigneuriaux établis autrefois sur la surface entière du royaume. Quelques cabinets privilégiés ont absorbé presque toutes les raretés, et les amateurs arrivés trop tard sont forcés d'attendre qu'une circonstance imprévue vienne les rendre à leur juste impatience.

L'annonce de la vente de l'un de ces cabinets exceptionnels sera accueillie, nous n'en doutons pas, avec d'autant plus de plaisir, qu'il renferme des richesses de nature à satisfaire les désirs les plus divers. Plus de deux mille pièces de choix vont être remises dans la circulation.

Tous les numismatistes connaissent la collection de M. Faustin Poëy-d'Avant : la plupart d'entre eux ont même concouru à sa formation. Commencée il y a une quinzaine d'années, elle s'est successivement enrichie d'une foule de pièces rares et précieuses, disséminées dans les cabinets français et étrangers ; si bien qu'aujourd'hui, elle renferme incontestablement la plus riche et la plus nombreuse suite de monnaies seigneuriales qui ait jamais été entre les mains d'un particulier.

On sent, à la simple vue du catalogue (1), qu'une pensée élevée a

(1) Ce catalogue se distribue à Paris, chez M. Rollin, rue Vivienne, 12, et chez M. Bonnefond de la Vialle, commissaire priseur, rue de Choiseul, 11.

Digitized by Google

présidé au choix de cette belle collection, et que son possesseur a songé, avant tout, à composer des séries d'un intérêt considérable pour l'histoire artistique, morale et politique de la France féodale ; c'est-à-dire, qu'il a parfaitement compris la vraie mission du numismatiste, et a aidé, dans la mesure de son but d'activité, à élargir le cercle des sources historiques.

La dispersion de ce cabinet serait donc une perte irréparable pour la science, si M. F. Poëy-d'Avant n'avait eu l'excellente idée de l'immobiliser en quelque sorte par la publication d'un catalogue raisonné, sous ce titre : *Description des monnaies seigneuriales françaises composant la collection de M. F. Poëy-d'Avant. Essai de classification.* — Fontenay-Vendée, imprimerie de Robuchon, 1853, in-4° de 472 pages et 26 planches lithographiées. Ce travail consciencieux assure une vie réelle à l'œuvre à laquelle il a consacré tant de soin pendant longues années. Plus tard, il nous donnera un riche supplément à ce catalogue.

Il serait superflu de faire l'éloge des séries monétaires qui vont être bientôt offertes aux amateurs. Il n'est aucun d'eux qui ne sache que notre compatriote possède des monuments de premier ordre, parmi lesquels il en est un grand nombre d'introuvables ailleurs. Toutes les provinces y sont, en effet, représentées par quelques-unes de ces pièces capitales destinées à faire honneur aux cabinets où elles se trouvent.

Le duché de France, la Touraine, la Normandie, le Berry, le Poitou, la Marche, l'Aquitaine, le Languedoc, la Provence, le royaume et le duché de Bourgogne, la Champagne, la Lorraine, la Flandre, l'Artois, y sont représentés par des monnaies dignes de piquer au plus haut point la curiosité des numismatistes ; mais c'est surtout la Bretagne qui occupe la place d'honneur, M. F. Poëy-d'Avant ayant réuni 360 pièces de ses ducs et de ses comtes.

La vente aura lieu à Paris, le lundi 12 décembre 1853 et jours suivants, à midi, à la *Salle n°* 4 de la rue des Jeûneurs, 42.

B. FILLON.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

MENSUEL,

Indiquant tous les ouvrages imprimés dans les départements formés de la division du Poitou et de la Bretagne, et ceux qui, imprimés ailleurs, concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs bretons ou poitevins.

DE MONARCHIA Dantis Alighierii Florentini commentationem historicam scripsit H. Ouvré, ad doctoris gradum promovendus. In-8° de 3 feuilles 3/4. Impr. de Dupré, à Poitiers. — A Paris, chez Durand.

ALMANACH DE NANTES ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE, pour l'année 1854. In-12 d'une feuille 1/2. Impr. de Mme veuve Mellinet, à Nantes. — Prix. . . . ».10

ALMANACH IMPÉRIAL du Bon Agriculteur des Deux-Sèvres, pour l'année 1854. In-12 de 2 feuilles. Impr. de Robin, à Niort.

CONSEIL CENTRAL ET SYNODES des Églises réformées de France. Lettre à un pasteur du Midi; par M. Poupot, pasteur à Poitiers. In-8° de 5 feuilles. Impr. de Bernard, à Poitiers.

MÉMOIRE SUR L'ANCIENNE ÉGLISE COLLEGIALE DE SAINTE-CROIX de Parthenay, au diocèse de Poitiers; par M. l'abbé Jarlit. In-8° d'une feuille. Impr. d'Oudin, à Poitiers.

LE MÉMORIAL DE FAMILLE; par Émile Souvestre. In-12 de 18 feuilles 1/2. Impr. de Desoye, à Paris. — A Paris, chez Cherbuliez (1854). — Prix. 3.50

PETITE BIOGRAPHIE DES HOMMES ILLUSTRES de la Charente-Inférieure, suivie d'une notice sur ce département. In-18 de 3 feuilles 4/9. Impr. de Michelin, à la Rochelle. — A la Rochelle, chez Michelin, Femeau et Gout.

DU SIÉGE DU POUVOIR ECCLÉSIASTIQUE dans l'Église de Jésus-Christ. Lettres à M. le marquis de Régnon, fondateur et rédacteur de l'*Union catholique;* par l'abbé J.-H.-R. Prompsault. In-12 d'une feuille 1/2. Impr. de Dubuisson, à Paris. — A Paris, chez Dentu, Palais-Royal.

SYSTÈME PÉNITENTIAIRE. Le bagne, la prison cellulaire, la déportation, compris dans le récit d'un *Voyage en Bretagne,* avec un précis historique de cette province; par Alm. Lepelletier, de la Sarthe. Grand in-8° de 36 feuilles. Impr. de Monnoyer, au Mans. — Et à Paris, chez Plon frères.

ALMANACH POPULAIRE DE LA BRETAGNE. 1854. In-18 de 3 feuilles. Impr. de Catel, à Rennes. — Prix. . . . . ».15

LE FRATRICIDE, ou Gilles de Bretagne, chronique du XVe siècle; par M. le vicomte Walsh. 5e édition, revue et corrigée. Deux volumes in-12, ensemble de 21 feuilles 1/2. Impr. de Pommeret, à Paris. — A Paris, chez Vermot, quai des Augustins, 33. — Prix. . . . . 4.»»

HISTOIRE DU CONCILE PROVINCIAL TENU A LA ROCHELLE, sous la présidence de S. Em. le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux. In-8° de 5 feuilles 1/2. Impr. de Boutet, à la Rochelle.

Digitized by Google

Instructions chrétiennes pour les jeunes gens, utiles à toutes sortes de personnes, mêlées de plusieurs traits d'histoire et d'exemples édifiants. *Nouvelle édition*, revue, corrigée et augmentée. In-32 de 8 feuilles 1/4. Impr. de Vatar, à Rennes. — A Rennes, chez Hauvespre.

Lettres a mes filles sur la mort d'une de leurs amies; par G. Cambon, pasteur. In-12 de 2 feuilles 1/2. Impr. de Boutet, à la Rochelle. (1852.)

Du Guesclin et Jeanne d'Arc, ou la France aux XIVe et XVe siècles, récits historiques d'après les chroniques de l'époque; par L. Favre. Grand in-8° de 20 feuilles, plus 10 lith. à deux tintes, par Victor Adam. Impr. de Favre, à Niort. — A Niort, chez Robin; à Paris, chez Allouard et Kaeppelin. — Prix. . . . 10.»»

Règnes mémorables de la France. Clovis, Charlemagne, Hugues Capet, Philippe-Auguste, saint Louis, Louis XI, François Ier, Henri IV, Louis XIV, Napoléon Ier, d'après les mémoires et chroniques de Grégoire de Tours, Eginhard, etc. Grand in-8° de 21 feuilles 1/2, plus 10 lithogr. à deux tintes, par Victor Adam. Impr. de Favre, à Niort. — A Niort, chez Robin; à Paris, chez Allouard et Kaeppelin.

Almanach Nantais de l'année 1854, pour la ville et les campagnes. In-12 d'une feuille 2/3. Impr. de Masseaux, à Nantes. — Prix. . . . . »».10

Le Mat de Cocagne; par Emile Souvestre. Nouvelle édition, soigneusement revue. In-18 de 10 feuilles. Impr. de Prevot, à Saint-Denis. — A Paris, chez Giraud. — Prix. . . . . 3.»»

GRAVURES ET LITHOGRAPHIES.

MONUMENTS, VUES, PLANS, MARINES, ETC.

Atlas de la France illustrée..... Planche 15. Département de la Charente. — 55. Du Morbihan. — Dressées sous la direction de V.-A. Malte-Brun, par A.-H. Dufour. 1853. Impr. en taille douce de Bineteau, à Paris. — A Paris, chez G. Barba.

Effets de nuit, dessinés et lithogr. par V. Petit: 1. Feux de nuit sur la côte de Bretagne..... Impr. lith. de A. Godard, à Paris. — A Paris, chez Avanzo.

Carte de la Loire-Inférieure, dressée d'après les plans cadastraux, complétés et réduits par F.-J. Pinson, ancien géomètre de première classe, vérifiée et publiée avec l'autorisation du Conseil général, par Ch. de Tollenare, agent voyer du département. 1854. Lith. par Ch. Normand. Impr. lith. d'Aubéry, à Paris.

(*Bibliographie de la France*.)

Digitized by Google

PHILIPPE COSPEAU,

VULGAIREMENT NOMMÉ EN FRANCE

PHILIPPE DE COSPÉAN.

1571—1646.

Au XVIIe siècle, l'instruction était moins généralement appréciée peut-être qu'aujourd'hui; mais elle n'était pas moins répandue dans les classes pauvres, et la science pouvait s'acquérir dans de nombreuses écoles de tout degré publiques et gratuites : alors aussi, la persévérance courageuse qui préférait les jouissances austères de l'étude aux gains plus recherchés d'une profession lucrative, pouvait longtemps végéter obscure au milieu des privations et de la misère; mais l'énergie d'une laborieuse jeunesse assurait toujours à l'âge mûr une position inférieure peut-être au talent, mais qui dépassait de beaucoup les espérances premières de l'heureux parvenu : c'est ce que prouveraient nombre de noms justement célèbres dans l'armée, le clergé ou les parlements. Je m'arrêterai sur un seul personnage, qui fut successivement évêque d'Aire, de Nantes et de Lisieux.

La vie du pieux évêque semble calquée sur celle du traducteur de Plutarque; tous deux ont eu pour instrument unique de leur fortune leur volonté énergique, persévérante et nécessairement heureuse, de se distinguer par leur savoir. Tous deux furent d'abord attachés à des écoliers et tous deux moururent évêques. Pour finir un rapprochement qui s'offre si vite à l'esprit, si Amyot a servi aux progrès de la langue française, Cospeau sut enrichir un idiome qui lui était étranger, de toutes les ressources d'une éloquence pittoresque, pure et élégante : de son temps même il obtint une réputation

Digitized by Google

de prédicateur dans laquelle il fut sans rival, mais qui n'a pu sauver d'un injuste oubli son nom et ses œuvres.

La première difficulté à écarter dans la vie de ce prélat, c'est l'incertitude de son nom. Les uns écrivent COSPEAN, d'autres COSPÉAN, d'autres encore COËSPEAU et COSPEAU (1); et si ces différences d'orthographe et de prononciation existaient de son vivant même, il semble qu'une décision à prendre soit plus difficile encore à notre époque. Nous avons dû cependant faire un choix, et nous nous sommes arrêté sur la forme COSPEAU.

Nous avions d'abord adopté le nom de COSPÉAN, parce que le latin COSPEANUS ne semble pas être la traduction de Cospeau ou Coëspeau; et que nous avons vu sa signature « *Phlippes, euesque de Nantes,* » au bas d'un acte dont le rédacteur a écrit partout très-lisiblement COSPEAN: traité authentique, revêtu en outre de la signature de son successeur à son premier évêché, et de deux notaires.

Mais nous avons dû céder à des preuves irréfragables que nous devons à l'obligeance éclairée de monsieur le baron de Stassart, membre correspondant de l'Institut de France à Bruxelles, auteur lui-même d'une notice sur l'éloquent prédicateur.

M. de Stassart, pour répondre aux questions que nous avons eu l'honneur de lui adresser au sujet de son compatriote, a écrit au bourgmestre de Mons, et celui-ci a chargé l'archiviste de la ville, M. Lacroix, de recherches qui ont amené la découverte de pièces importantes dont nous donnons la substance.

Philippe Cospeau (2), fils de Loys Cospeau et de Michiele Mainsent, naquit à Mons, dans le Hainaut; il fut tenu sur les fonts de baptême de l'église de Saint-Germain, — paroisse aujourd'hui détruite, — par Jehan Mesureur et Phlipote Lebrun, le 15 février 1571.

---

(1) L'écriture confondait alors l'U et l'N: de là une difficulté semblable attachée au nom, moins important, d'un des trois gentilshommes qui accompagnèrent en 1613 la reine régente aux sources de la fontaine de Rongis. — On hésite entre les deux formes de Revis ou de Renis. — La même incertitude d'orthographe explique: couvent. de *conventus*, etc. — Et, pour revenir au prélat, on prononce Cospeau, selon Tallemant.

(2) Voici le texte même de l'acte de naissance:

« Februarius 1571.

» Le mesme jôr (15 février, d'après ce qui précède) à 7 heures Ph^li (Philippe), filz Loys Cospeau et de Michiele Mainsent pôr parin Jehan Mesureur, pôr mar^e Phlipote Lebrun. »

Digitized by Google

Son père, pauvre, si l'on en croit la tradition, ne tenait à la Noblesse d'aucun côté, mais était d'une de ces familles de la haute bourgeoisie que les villes de Flandres nomment encore familles patriciennes.

« De 1442 à 1720, la famille Cospeau a fourni six échevins à la magistrature municipale de Mons, un massart ou trésorier, trois chanoines au chapitre de Saint-Germain et une foule de jurisconsultes distingués, au nombre desquels on compte Pierre Cospeau, cousin de l'évêque de Nantes, avocat à la cour souveraine de Hainaut, auteur de plusieurs ouvrages très-estimés sur l'ancienne législation de la province (1). »

Sa grand'mère, Jeanne de Boussu (2), femme de Jacques Cospeau, était probablement de la même famille que l'avocat Gilles-Joseph de Boussu, auteur de l'histoire de la ville de Mons (1725).

Son frère Jehan (3), né le 26 juin 1569, eut pour parrain un membre de la famille de Boussu, et la même marraine qu'eut plus tard Philippe, demoiselle Philippine (Phlippote) Lebrun.

Philippe Cospeau fit ses études au collége d'Houdain, à Mons, et y fut reçu avec honneur maître ès arts. De là, attiré par la réputation de Juste Lipse, il se rendit à Louvain, où il étudia en philosophie, au collége du Château (4); il se distingua parmi ses compagnons d'étude, et à la promotion générale il obtint une des premières places. Ce fut alors qu'il prit l'habit ecclésiastique et dirigea ses études vers la théologie (5).

Son mérite déjà reconnu fit oublier son âge, et, à dix-sept ans à peine, dès 1588, il fut pourvu, à l'église de Saint-Germain, à Mons, d'un canonicat qu'il résigna en 1597 en faveur de son frère aîné, Jean : c'est vers le même temps qu'il fut nommé chanoine de l'église métropolitaine de Cambrai.

---

(1) Lettre de M. le baron de Stassart.

(2) *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des dix-sept provinces des Pays-Bas, de la principauté de Liége et de quelques autres contrées voisines*, par l'abbé Paquot. — (Tome II, p. 23 et *sq.*)

(3) Voici son acte de naissance.

« Junius 1569.

» Le 26, a 2 et demie Jehan, filz Mᵉ Lois Cospeau et Michielle Mainsent, po= pain Jehan de Boussut, po = mare dˡᵉ Phine (Philippine) Lebrun. »

(4) In pædagogio castri. (Foppens, *Bibl. belg.*, tome II, p. 1029.

(5) *Mémoires pour servir...*, *etc.*, — *loc. cit.*

Digitized by Google

A cette époque, l'Université de Paris brillait d'un vif éclat; Henri IV, désireux d'en relever encore la gloire, préparait une réforme qu'il imposa en 1602, et qui donna à ce corps savant une nouvelle vie (1). Cospeau fut séduit par l'attrait des fortes études qu'on y faisait, et, en 1604, il y était reçu docteur en théologie.

Déjà chanoine de la cathédrale de Cambrai, est-il probable que Cospeau se trouvât dans la misère à Paris? Nous ne pouvons le croire; aussi sommes-nous tout disposé à nier le récit d'Amelot de la Houssaye. Si l'on en croit les mémoires du savant ambassadeur, Cospeau aurait été placé auprès du fils du duc d'Epernon, depuis cardinal de la Valette, par Monchal, précepteur du jeune abbé, et ses fonctions se seraient bornées à « le suivre en classe et lui porter ses livres et son écritoire: » — Amyot avait commencé ainsi; le cardinal Dubois fit de même; Cospeau jeune et pauvre l'aurait pu faire: mais il devait être à l'aise, et nous n'avons pas grande confiance en ces lignes écrites longtemps après l'époque dont il s'agit; nous nous en rapporterons plutôt à un rare petit volume latin imprimé dès 1607, et nous lui emprunterons, au sujet du professorat de Cospeau, les détails beaucoup plus précis qui suivent.

Bien jeune encore, mais déjà maître ès arts et docteur de Sorbonne, il fut chargé d'un cours de philosophie au collége de Tréguier, à à Paris. Le succès de ses leçons le fit appeler au collége de Lisieux par le principal, Adrien Bavien (Adrianus Bavenius), qu'il appelait son père. Son enseignement faisait bruit: ce n'était pas du haut d'une chaire que le jeune docteur exposait ou imposait son opinion; mais, comme Aristote, dont il était d'abord partisan, il se promenait au milieu de ses écoliers, discutant avec eux, prêt à les écouter, prompt à leur répondre. Cette nouveauté fit la fortune de ses cours et du collége, qui ne fut plus assez grand bientôt pour recevoir les élèves que ses intéressantes leçons y attiraient (2).

Bientôt, Cospeau quitta l'enseignement de la philosophie et professa la théologie. Sa science se répand, et ce sont ses élèves qui occupent et illustrent les principaux siéges (3). Il se lie alors d'amitié avec un

(1) Voir notre *Essai sur les moyens de s'instruire au* XVIIe *siècle.* (Sous presse.) — Décembre 1853.

(2) Joannes Roennus, Rotomagensis, — *Philippi Cospeani nupera in urbem reversio*, — 1 vol. de 39 pp. imprimé en 1607 chez Est. Prévosteau. — (*Biblioth. mazarine*, n° 20615.)

(3) *Id.*

Digitized by Google

gentilhomme, *domestique* ou familier du duc d'Épernon, Le Plessis-Baussonnière (1), que le charme de ses leçons lui avait attaché. Celui-ci fait à son maître l'éloge de Cospeau ; le duc va l'entendre et devient bientôt son auditeur assidu. Confondu presque avec les écoliers, sans vouloir occuper un siége isolé comme il convenait à sa dignité et comme le faisaient sans doute les autres grands de la cour, il ne manque pas une leçon et se fait de son professeur un ami.

Le marquis de Rambouillet, admirateur de son éloquence, tira Cospeau de l'enseignement public et le reçut chez lui, où il mit à sa disposition bonne chambre, bonne table, domestiques pour lui seul, un cheval même : peut-être se chargea-t-il alors, comme le dit Girard, de l'éducation du jeune marquis de Rambouillet ; peut-être aussi, comme le dit J. Roën, trouva-t-il au contraire chez son nouvel hôte des loisirs qu'il consacra entièrement à l'étude de la philosophie et de la théologie, « ces deux reines qui ne peuvent pas plus se séparer que Socrate ne séparait l'honnête de l'utile. »

Fort de ses nouvelles études et cédant aux sollicitations de Le Plessis-Baussonnière, il commença à se livrer à la prédication. Dès l'année 1603, nous le trouvons consacrant à la maréchale de Retz sa première oraison funèbre : malheureusement elle est perdue, et nous ne pouvons juger de la langue dont il se servait.

Il y avait quatre ans à peine que Cospeau habitait la France ; quand il y arriva, il était « muet pour le françois et ne pouvant prononcer un seul mot de ce doux langage (2). » Le succès de son oraison funèbre prouve la facilité avec laquelle il apprit notre langue, et explique la vogue de ses sermons dans les principales églises de Paris. « Quand il prêche à Saint-André, à Saint-Paul, à Saint-Eustache, les voitures, les carrosses, les litières, les chevaux, sont en foule à la porte, et l'église est trop petite. Le cardinal Pierre de Gondi, qui le porte dans ses yeux, qui l'aime jusqu'à la moelle (*medullitus*), son neveu Henri de Gondi, ne le laissent pas monter en chaire sans l'aller écouter. Ce vieux seigneur, Nicolas d'Angennes de Rambouillet, va entendre à Paris tous ses sermons, et même il l'emmène quelquefois au Mans, non pour lui procurer du repos, lui faire interrompre la toile commencée, mais pour que la rosée bien-

(1) *Vie du duc d'Épernon*, par Girard, Paris, 1730, 1 vol. in-4°, p. 219.
(2) *Oraison funèbre de Henri IV.* — A la fin.

Digitized by Google

faisante de ses paroles vienne désaltérer les âmes ardentes dont la piété l'appelle (1). »

Dans la joie de ces premiers succès, il n'avait point oublié son professeur Juste Lipse, et celui-ci, vers cette époque à peu près (avril 1606), le remerciait de sa lettre et de l'envoi de ses essais (*tentamenta*). Cospeau avait demandé à Juste Lipse son amitié, et celui-ci lui répondit : « Et vous, donnez-moi la vôtre ; continuez et à vous illustrer dans la mémoire des hommes, et à illustrer en vous votre patrie (2). »

Cospeau, célèbre, dès son arrivée à Paris, comme professeur ; accueilli avec enthousiasme à sa première apparition dans la chaire ; hôte du marquis de Rambouillet, a-t-il donc pu connaître cette gêne qu'on veut bien lui prêter? Nous ne le pouvons croire, et certaines anecdotes viennent encore combattre cette idée qu'ont répandue de sa pauvreté plusieurs écrivains.

Un jour, pendant qu'il était professeur de l'Université de Paris, on lui déroba une somme de cinq cents écus. Il ne tarda pas à s'en apercevoir ; et, pour toute plainte, il dit que celui qui avait volé cette bourse en avait peut-être plus besoin que lui (3).

« Messieurs de Rambouillet, qui ont toujours fait profession de grande générosité et d'une rare piété, ayant reconnu et admiré la vertu de ce grand homme, luy demandèrent en grâce singulière qu'il luy plust leur faire l'honneur d'accepter un présent de 1,200 livres de rentes... Il refusa ; mais forcé de céder, il reçut cette pension comme un dépôt destiné aux pauvres (4).

Combien de temps resta-t-il l'hôte du marquis de Rambouillet? Nous ne saurions le dire ; mais bientôt nous le voyons à la Sorbonne ; c'est là qu'est sa vraie famille ; c'est là qu'il a vécu jusqu'à sa nomination à l'évêché d'Aire, s'il faut en croire Jean Roën, qui ne dit pas en quelle année il y entra, et qui ne nous le montre gouverneur de Charles de Rambouillet, fils unique de Nicolas, et aussi d'Achille de Harlai, fils de Nicolas Harlay de Sancy, qu'après l'avoir conduit à

---

(1) Jean Roën, liv. cit.

(2) Juste Lipse, ép. LXII de la centurie de ses épîtres latines aux Allemands et aux Francais, Anvers, Plantin, 1614, in-4°.

(3) *Le Prélat accompli*, par René Lemée, Saumur, 1646.

(4) *Id.* — Tallemant des Réaux dit quinze cents livres.

Digitized by Google

l'épiscopat; il aurait été précepteur aussi de M. du Fargis, neveu du marquis de Rambouillet, dit Girard dans son *Histoire du duc d'Épernon:* mais Tallemant des Réaux dément d'une manière formelle le savant archidiacre d'Angoulême (1).

Le même auteur, Girard, nous donne les détails les plus circonstanciés sur la vie du jeune docteur. Dès le premier sermon, « estant demeuré satisfait au dernier point de l'éloquence de ce nouvel orateur, il fit prendre à toute la Cour le chemin de l'Université... Le duc d'Espernon, ne se contentant pas d'avoir favorisé la réputation d'un homme qui l'avait si bien mérité, voulut encore rehausser par ses bienfaits une vertu qu'il avait le premier tirée de l'obscurité. L'évêché d'Aire avoit vaqué quelque temps auparavant par la mort de François, Monsieur de Foix et de Candalle; cette dignité ayant esté laissée à sa disposition, il préféra de bon cœur le mérite de cet ami à la considération et au respect de plusieurs personnes de condition qui lui touchaient d'alliance. Il lui fit expédier à son déçu le brevet de l'évêché, il luy fit venir les bulles de Rome à ses dépens, et lui donna les meubles et l'équipage nécessaire pour soutenir sa dignité, laquelle sans cela eust pu lui estre à charge. Ce bon prélat m'a souvent raconté cette partie de son histoire, car personne ne témoigna plus de gratitude d'un bienfait qu'il en fit paraître toute sa vie. S'il se louait hautement de la libéralité du duc, le duc ne se louait pas moins de sa bonne fortune de lui avoir fait rencontrer un si digne sujet pour placer heureusement ses bienfaits : nous ayant dit souvent qu'il avait reçu plus d'assistance de luy en ses affaires, plus de douceur et de contentement en sa conversation, et plus de consolation en ses déplaisirs, que de tous les autres avantages qu'il avoit retirez de la fortune durant tout le cours de sa vie (2). »

Avant de quitter des amis si dévoués, Cospeau se fit sacrer par l'archevêque de Paris, Henri de Gondi, en Sorbonne, le 18 février 1607 : celui-ci était assisté de l'Aubespine, évêque d'Orléans, qui avait été élève de Cospeau, et de Berthier, évêque de Riez. Quand il dut s'éloigner, Cospeau laissa à la cour les plus vifs regrets, à Henri IV surtout, qui aimait à s'entretenir familièrement avec lui (3).

(1) Tallemant, IV, p. 94.

(2) Girard, *Hist. du duc d'Épernon.*

(3) Joan. Roën..., etc.

Digitized by Google

Lorsqu'en 1610, ce prince succomba sous le poignard de Ravaillac, la Reine, qui connaissait l'éloquence du nouvel évêque, qui savait combien il était cher au Roi et qui l'aimait elle-même, le chargea de l'oraison funèbre.

Cospeau n'eut pas seul l'honneur de faire l'éloge public du monarque. G. du Peyrat, aumônier servant de Sa Majesté, publia toutes celles qui furent prononcées ou écrites, et nous en trouvons dans son recueil jusqu'à trente-quatre françaises, latines, italiennes et espagnoles.

Les obsèques se firent avec une pompe extraordinaire; une ordonnance du 15 juin avait chargé « au prix de neuf-vingts livres tournois, le sieur Gaspard Melon, juré crieur de corps et de vins, » de recouvrir de tentures noires divers monuments et aussi les arcs de triomphe récemment élevés pour l'entrée de la Reine; toutes les maisons par où passait le cortége durent être également tendues d'un lé de serge ou de drap noir, et les habitants s'être pourvus d'un cierge au moins de cire jaune (1); et sur ces tentures, placées par ordre du prévôt des marchands et des échevins, furent posées, de distance en distance, les armes de Paris, peintes, à raison de 42 sous la douzaine, par le sieur François Henri, peintre ordinaire de la ville. Prévôt et échevins rivalisèrent de zèle pour qu'on fît un enterrement en rapport avec ceux des règnes précédents, « et encore mieux s'il est possible (2); » digne enfin d'un roi, « le brave des braves..., le miracle des rois et le roi des miracles. (3) » Dans le convoi, outre les prêtres de toutes les églises, les religieux de tous les couvents, pour ne parler que du clergé, les prédicateurs, confesseurs et aumôniers du feu roi, on remarquait encore, marchant à pieds, « dix-sept tant archevesques et evesques, deux à deux, tous mitrez de mitres blanches et portans chappes de velours noir; à la fin desquels marchait monsieur l'archevesque de Lyon seul et éloigné des autres. » Séparés par le corps des ambassadeurs, « messieurs les deux nonces du pape, ordinaire et extraordinaire, marchoient aprez, et des deux costez alloient messieurs les archevesques d'Aix et d'Embrun montez sur leurs mules. Suivoient messeigneurs les révérendissimes cardinaux

(1) Ordonnance du 19 juin.
(2) Ordonnance du 22 juin.
(3) Relat. du *Mercure*.

Digitized by Google

de Joyeuse et de Gondy, avec leurs chappes violettes et chapeau rouge, aussi montez sur des mules et suivis de leurs officiers. »

Ce jour-là, 29 juin, le cortége, parti du Louvre à deux heures, n'arriva à Notre-Dame qu'à neuf heures du soir : le corps du Roi y fut déposé ; on fit quelques offices, mais l'oraison funèbre ne put être prononcée.

« Le lendemain matin, dernier jour de juin, les princes, les cardinaux, seigneurs et officiers de la couronne, la cour de parlement, la ville, couvents, paroisses et tous ceux qui avoient accompagné le corps du Roy le jour précédent, se rendirent à ladite église Notre-Dame sur les dix heures du matin, où fut célébré le divin service par Monsieur de Paris ; et, après l'offertoire, monsieur l'evesque d'Aire fit l'oraison funèbre, laquelle dura une bonne heure (1). »

Quel était donc le mérite de Cospeau, pour être chargé de faire l'éloge du feu roi, entre tant d'évêques si célèbres par leurs poésies, comme Bertaut, évêque de Seez ; par leur style, comme Coëffeteau, évêque de Marseille ; par leurs sermons, comme André Valladier, et tant d'autres dont les discours suivent le sien dans le recueil de du Peyrat ? Notre évêque ne trompa point l'attente générale ; son œuvre est sans contredit la plus remarquable de celles qui nous sont parvenues, et elle nous semble mériter un examen attentif.

C'est une habitude si répandue parmi les critiques de louer à tout prix l'écrivain dont ils s'occupent, que nous devons nous expliquer au sujet des reproches que nous avons cru devoir adresser à Cospeau. Nous avons voulu être impartial ; et quand, après avoir fait la part du temps et signalé dans son discours des taches qui semblaient peut-être des mérites aux yeux de ses auditeurs, nous montrerons les qualités qu'il se doit à lui-même d'avoir rencontrées, sa part sera encore assez belle pour justifier les éloges que nous lui donnons d'avoir servi au progrès de notre langue. Il est le seul prosateur de ce temps (1610) que nous placions à côté de du Vair pour la puissance et la vigueur du style. Ses beautés sont moins soutenues, mais d'un ordre non moins élevé que celles de l'illustre chancelier ; la phrase de celui-ci est colorée, pittoresque, empreinte d'une énergie constante : l'autre est plus souvent sublime, et ses tours de style sont plus neufs et plus saisissants. A quelle distance ne mettons-nous pas ces deux

(1) Relat. du *Mercure*.

Digitized by Google

grands hommes au-dessus de Malherbe, dont la prose est si incorrecte et si chargée de trivialités et de mots patois !

Quant à Cospeau, comme tous les autres orateurs qui ont traité le même sujet, c'est à la Reine qu'il dédie son discours funèbre (1), dans une épître dont on ne saurait trop remarquer la convenance et la modestie. Son texte est bien choisi, et, dans tout son discours, il est ramené avec une rare habileté : *Cecidit corona capitis nostri ; væ nobis quia peccavimus :* La couronne de nostre teste est tombée : malheur à nous, parce que nous avons péché.

Après un court exorde dans lequel il annonce l'objet qu'il se propose, sans donner une division précise, comme toujours Massillon, ou la faire entrevoir, comme Bossuet, il entre en matière, et voici les principaux points qu'il traite : Henri IV dans la guerre, Henri IV dans la paix. C'est à cette seconde partie que devraient se rattacher deux autres subdivisions dont il fait des points principaux, et à tort : Clémence du Roi, — Douceur du Roi. Enfin il le célèbre comme chrétien : suit une prière, et la péroraison. Combien Bossuet a mieux fait, dans son éloge de Condé, de simplifier ce plan, le même qu'il a adopté ! Il nous parle du prince d'abord comme guerrier, puis comme chrétien, et les diverses qualités du général et de l'homme privé viennent se classer naturellement sous ces deux chefs, sans que deux d'entre elles prises, comme ici, au hasard, viennent se placer au premier rang.

Nous serons sobres de citations, puisque nous devons donner à la suite de cette notice le texte même de Cospeau ; mais nous ne pouvons résister au plaisir de reproduire ici ce beau passage où ses termes éclatants et chaleureux nous peignent Henri IV guerrier.

« L'honneur de ses armes, les lauriers d'vne infinité de victoires qu'il a planté parmy ses fleurs de lis, ont mis sans doute le premier et l'vn des plus brillans fleurons à ceste Couronne : mais qui pourroit ou trouuer des paroles suffisantes et dignes, s'il falloit les considerer en leur verdeur, et cõme il les arrousoit du sang bouillant de ses ennemis, ou manquer de souspirs, de larmes et de sanglots,

(1) Il a été publié à part, et en voici le titre exact : « Oraison funebre prononcee dans la grande eglise de Paris aux obseques de Henry le Grand, roy très-chretien de France et de Navarre, par messire Philippe Cospeav, evesque d'Aire, premier aumosnier et conseiller de la sérénissime Reyne Marguerite. » — Paris, Macé, 1610, in-4°.

Digitized by Google

maintenant que nous les voyons fletris et abbatus ? Durant sa vie, le bruit de tout l'vniuers, le son des plus esclattantes trompettes, dont la renommee se seruit iamais, les plumes eloquentes et veritables d'vne infinité d'historiens, la confession d'vn million de vaincus, les chants de triomphes d'autant de vainqueurs, faisoient retentir par tout la force et la valeur de son inuincible courage. C'estoit donc alors qu'il eut fallu ioindre nos chants de ioye et d'allegresse, à l'harmonie de tant de voix qui celebroient comme à qui mieux le contentement de la France, et les conquestes de son Roy : mais maintenant que ceste heureuse vie est changée en vn lamentable trespas; le son de ces funestes et douloureuses cloches, la voix dolente de la renommee, les funebres poëmes des Muses affligees, la frayeur, les regrets, les gemissements des François, les pleurs de nos ennemis mesmes, l'estonnement de tout le monde, ne nous peuuent rien faire entendre, sinon que la malheureuse mort a vaincu ce Prince admirable, qui pour l'auantage des François, et pour l'honneur des fleurs de lis, pouuoit vaincre tout l'Vnivers. Or que puis-je respondre à toutes ces dolentes voix que celles-cy qui sont de mesme accent? *Cecidit Corona Capitis nostri, væ nobis quia peccauimus.* »

Les tirades suivantes ne sont pas moins bien agencées : dans chacune de ses périodes, il marche d'ordinaire par énumération, procédé d'analyse merveilleusement approprié à notre langue; et l'on y rencontre avec plaisir de ces mots simples dont l'heureux emploi est du plus bel effet.

Tantôt, c'est la Providence qu'il nous montre tenant « registre des désirs du Roy, pour les porter au but de ses intentions; » tantôt il anime son style par des mouvements d'une vivacité pressante : s'il parle, par exemple de la promptitude d'action de Henri, écoutez-le : « Les ennemis délibèrent de la guerre, il tonne à la porte de leur conseil, et fait qu'ils se trouuent vaincus auant que s'estre resolus de combattre. »

Mais une remarque frappante, qui n'échappera pas à ceux qui liront tout entière, avec suite, l'œuvre de Cospeau, c'est que son accent, sa manière change complètement quand il rentre dans la paix avec son héros. Son style devient embarrassé, ses périodes trop chargées empruntent à des mots surannés je ne sais quelle odeur de vétusté; ses épithètes se multiplient, les termes abstraits de *type, prototype, idée,* se répètent fréquemment, un philosophisme pédant

Digitized by Google

et déplacé évoque pythagoriciens et platoniciens, et veut leur faire admirer la paix et la concorde de l'univers, les premiers, à tel point de vue ; les seconds, à tel autre... Il serait facile de citer ici quatre ou cinq pages où Henri IV est complètement oublié ; elles pourraient facilement se transporter dans toute autre oraison funèbre d'un guerrier, d'un évêque, d'un paysan, sans être plus déplacées que dans celle-ci : grave défaut dans tous les temps.

Que dire de la manière dont il prouve que la clémence est le plus beau fleuron de la couronne du Roi? — Le nom *tetragrammaton* hébraïque IEUE (Jéhovah) a le rare privilége de marquer toujours l'idée de la toute-puissance unie à la clémence, sous quelque anagramme qu'on le produise : il est donc clair que l'idée de clémence attachée à cet heureux mot est la plus sublime des idées, et fait le plus grand titre de gloire du monarque.

Ailleurs, il fait un tableau hideux que l'historien ne pouvait s'empêcher de rappeler, mais dont la chaire devait peut-être adoucir les couleurs. Ce qui l'arrête dans les reproches qu'il veut faire au meurtrier, c'est la pensée du châtiment que la foule lui a imposé : « La vengeance que le peuple a pris de ce traître et la sainte rage qui l'a porté à s'acharner sur son corps dépecé et le déchirer en cent mille autres pièces, mais à manger sa chair toute crue, nous impose silence... Le fer, le soufre, le feu, les tenailles, mille morts amassées en une, le corps du parricide mis en quartiers, ces quartiers déchirés en mille autres parties, ne peuvent contenter la juste douleur de ce peuple. Sa vengeance imite son amour : cestuy-cy a esté sans bornes, elle en est de mesme : il faict par les devoirs d'une affection plus qu'humaine ce que les cannibales ne font que par une barbare et dénaturée cruauté. »

Tout cela est bien mauvais; nous serons plus sévères encore pour Cospeau quand il nous jettera dans le calendrier, nous montrera Mars (le Roi) tué en mai, et voudra, dans la série des mois de l'année, retrancher mai, qui a enlevé mars. Il nous semble entendre Saint-Amant : il nous peint un berger qui est tout feu pour sa bergère et qui la poursuit; mais celle-ci, qui a pour lui l'insensibilité de la pierre, ne se laisse pas atteindre, et le poète ajoute :

> O dieux! vous souffrez qu'une roche
> Soit plus légère que du feu!

Digitized by Google

C'est une même faute expliquée par une même cause, l'abus de la métaphore : dans l'orateur comme dans le poète, elle est sans excuse.

Mais à côté de défauts que nous n'avons point songé à dissimuler, il y a des tours de phrase, des formes de langage, des alliances de mots, qu'on chercherait vainement ailleurs. Quelle fermeté, par exemple, dans cette phrase : « Le plus esclatant fleuron de ceste royale couronne, et la croix, pour mieux dire qui en couronne le sommet, c'est la religion. » Quel cri sublime que ce mot brusquement jeté à la fin d'une période qui résume la pensée de l'auteur quand il nous a montré la Providence dirigeant toutes les actions humaines : « Tu es le Dieu des Dieux, Seigneur! et rien ne peut résister à ta dextre! » Et un peu plus loin, quand il considère le cercueil du Roi, quelle tristesse profonde! quel dédain des choses de la terre! « Seigneur tout-puissant! quelle différence! Est-il possible que ce soit celuy-là qui tonnoit à Ivry? Faut-il que le prince que nous avons veu depuis deux mois mettre d'une main triomphante sur la teste de son espouze le plus noble diadême de l'univers, ne soit maintenant qu'un peu de cendre! ô monde! ô vanité! ô douleur! »

De telles beautés expliquent pourquoi nous n'avons pas craint de compromettre la gloire de Cospeau par l'aveu de ses imperfections; les dernières pages de son discours, les prières qu'il adresse à Dieu pour le royaume, pour la noblesse, pour la magistrature, pour les princes du sang royal, pour le clergé, pour la Reine, laissent peu à désirer sous le rapport de la phrase; l'emploi habile de la périphrase, et la répétition fréquente d'une forme heureuse qui commence chacune de ses périodes, sont d'un effet admirable. Voici comment il termine sa longue péroraison :

« Surtout, Seigneur, surtout, *in virtvte tva lætetvr Rex, et svper salvtare tvvm exvltet vehementer*... Surtout bénissez le Roy! Qu'il aprenne dès son enfance à craindre son Dieu, à aymer son peuple; à gaigner vostre cœur et le nostre : à vous faire sainctement service et à le tirer doucement de ses subiects. Que nous ne rendions pas long temps l'extrême amour que nous auons pour luy, au seul honneur de sa naissance, à l'authorité de vostre onction, aux merites du feu Roy son père; mais que sa Iustice mesme, sa clemence, sa pieté, sa vaillance, luy en donnent de nouueaux tiltres, et luy facent posseder nos cœurs, non seulement comme fils du grand Henry IIII et de S. Louys, comme nostre Roy et l'Oinct du Seigneur; mais

Digitized by Google

encore comme le Père, le bien-faicteur, le nourrissier, le deffenseur, les douces amours et les delices de son Peuple...

» Vous cependant, Henry, mon doux Prince, à qui de deux puissans Royaumes il ne reste plus que sept pieds de terre (1); prenés en bonne part ce petit service de ma langue, ce funebre sacrifice de mes tristes parolles : hélas! elles vous sont bien deües! il n'y a pas douze ans que ie vins en vostre Royaume, muet pour le françois, et ne pouuant prononcer comme il falloit vn seul mot de ce doux langage : vous m'y aués receu par vostre bonté, gaigné par vostre douceur, encouragé par vostre faveur, esleué par vostre liberalité, et recognoissant que mon cœur estoit tout à vous, vous aués oublié que mon corps estoit estranger. Receués d'un œil fauorable, ces souspirs et ces larmes que i'espands dessus vostre tombe où mon cœur est enfermé au lieu du vostre, et trouués, par le sang et la grace de Iesus-Christ, la terre douce à vos os, et le Ciel misericordieux à vostre ame. »

On ne peut nous savoir mauvais gré, après ces éloquentes paroles, de nous être effacé si longtemps : nous allons d'ailleurs rentrer dans la biographie, et nous n'en sortirons plus, pas même pour présenter une analyse ou des extraits du Mémoire qu'il présenta en 1617 au Roi, au nom du clergé de France. La vigueur avec laquelle il s'adressait à Louis XIII, les reproches directs qu'il lui faisait, la crainte salutaire qu'il lui inspira d'être puni par Dieu de crimes dont sa faiblesse le rendait complice, l'autorité et la sainteté de sa parole, déterminèrent Sa Majesté à donner, sur l'exécution des ordonnances contre les duels, des lettres patentes qui, signées le 14 juillet, furent enregistrées au Parlement le 21 juillet 1617. Le Roi maintenait toutes les mesures répressives de ses prédécesseurs, l'ordonnance de juin 1609 surtout, où Henri IV enjoignait à ses sujets la paix et la concorde (art. 1er), à peine d'encourir son indignation; se réservait d'autoriser ou défendre le combat dans les cas graves; portait la peine de mort contre les duellistes et leurs témoins s'ils se battaient, la déchéance de noblesse pour les uns et les autres et la perte de la moitié de leur revenu. Louis XIII confirma à plusieurs reprises, en 1611, en 1613, en 1614, cette ordonnance : mais dans celle de 1617, il jura et promit « en foy et parole de Roy, de n'exempter à l'advenir aucun,

(1) Il est là : sous trois pas un enfant le mesure. (Lamartine.)

Digitized by Google

pour quelque cause ou occasion que ce soit, de la rigueur d'icelle. » De plus, « afin que ceux qui tomberont en ce crime sçachent qu'ils n'y peuvent, ny leur postérité, jamais esperer aucun bien, honneur, repos, ny commodité, ny recevoir aucun soulagement et consolation par nostre miséricorde, » il les déclarait à tout jamais, eux et leurs descendants, déchus de leurs charges, et de tous leurs biens. Il prévoyait même le cas où les grands de la couronne violeraient l'édit, et, donnant tous autres biens aux hôpitaux, il se réservait « toutefois les fiefs principaux mouvans directement et nuëment de notre couronne. » Cette ordonnance, rendue sur le vœu du clergé, exprimé par Cospeau, porta fruit, et depuis, dans le recueil des édits contre le duel, nous ne trouvons plus que des arrêts de condamnation.

Dans le mémoire de Cospeau, on trouve les mêmes qualités que dans l'oraison funèbre de Henri IV, mais moins de défauts, et aucune de ces citations profanes qu'il s'est encore plus d'une fois permises dans le discours que nous citions tout à l'heure. Cependant, on lui sait gré d'avoir purgé la chaire de ce fatras d'extraits des auteurs grecs et latins; et, s'il n'en est pas tout à fait exempt dans ce discours, peut-être l'était-il dans les nombreux sermons de lui qui n'ont pas été conservés.

L'Estoille, dans son journal, ne lui est pas très-favorable; après avoir consacré quelques mots à chacun des prédicateurs qui ont fait l'oraison funèbre du Roi, il ajoute : « Cospean (*sic*), evesque d'Aire, le jour de S. Pierre, à Nostre-Dame où le corps fut apporté, fit son oraison funebre avec apparat, *hoc est*, beaucoup de monstre et peu de rapport; loua le Roy et les Jesuites, et prescha *el pauco* en espagnol, disait lon, duquel il a le visage, la garbe (l'orgueil) et la contenance. » Et L'Estoille semble préférer à l'évêque d'Aire le prédicateur Deslandes, qui fit l'oraison funèbre à Saint-Merri, et qui eut d'ailleurs, semble-t-il, plus de succès, malgré la fade banalité d'un discours fait froidement avec une sorte d'enthousiasme de commande.

Nous connaissons peu de faits relatifs à Cospeau jusqu'à sa nomination à l'évêché de Nantes. Voici cependant quelques détails que nous empruntons à une biographie manuscrite de Cospean (*sic*), conservée dans son premier évêché, et dont Mgr l'évêque d'Aire a bien voulu nous transmettre une copie.

Pendant la minorité de Louis XIII, les religionnaires causèrent des

Digitized by Google

troubles dans le diocèse d'Aire ; le sieur de La Force s'empara de la maison épiscopale, qui fut reprise en 1616 par le marquis de Poyanne. C'était, semble-t-il, une véritable forteresse ; et le marquis, pour assurer la tranquillité des peuples des Landes, dont il était sénéchal et gouverneur, fit arrêter que ce château serait rasé, et que le pays indemniserait l'évêque. Cospeau consentit à cette mesure.

Il travailla beaucoup à réparer les églises de son diocèse : c'est à lui qu'on doit le portail de la cathédrale d'Aire, et l'on y voit ses armoiries, trois fusées d'argent ; mais c'est une œuvre plus que médiocre, qui témoigne assez mal en faveur de son goût, ou du goût de l'architecte.

Cospeau s'occupa aussi de former un clergé dans son diocèse (1) ; mais il ne put y voir longtemps les bons effets de son zèle : il quitta le siége d'Aire en 1622 pour celui de Nantes, qui était beaucoup plus avantageux pour lui : les revenus de son premier évêché s'élevaient à dix-huit mille livres ; ceux du second, à vingt-deux mille livres (2), sans parler du casuel, qui, affermé en 1599, tant au temporel qu'au spirituel, pour la somme de neuf mille livres, s'éleva en 1622 à dix mille cinq cents livres : ce que prouve un acte passé en 1622, pour six ans, entre l'évêque Cospeau et le sieur Jean Mellet ; en 1639, un acte, encore conservé, porte la ferme à dix-huit mille livres (3).

---

(1) Archives diocésaines d'Aire.
(2) Pouillé général.
(3) Archives de Nantes.

Ch.-L. LIVET.

(La suite au prochain numéro.)

Digitized by Google

NOTES

RECTIFICATIVES OU COMPLÉMENTAIRES

DE L'ARTICLE SUR

RENÉ DE BRUC-MONTPLAISIR.

NOTE 1re.

Sur le titre de marquis donné à Montplaisir.

Nous avons intitulé notre travail : « Notice historique et littéraire sur René de Bruc, marquis de Montplaisir, poète breton du XVIIe siècle. » — Ce titre de *marquis* a besoin ici d'une explication. Il est donné à Montplaisir dans la généalogie publiée par d'Hozier ; mais cet auteur est souvent trop inexact pour que nous nous fussions cru obligé de le suivre ici. Une raison plus forte nous a déterminé, c'est que Saint-Marc a publié, en 1759, les productions de Montplaisir sous le titre de : *Poésies du marquis de Montplaisir.* — A cette époque, en effet, les descendants de Montplaisir prenaient déjà ce titre, que les aînés de cette branche ont toujours porté depuis. — Mais, si l'on voulait s'en tenir à la réalité des faits, il est certain que René de Bruc-Montplaisir ne fut jamais que marquis de la Guerche. La seigneurie de la Guerche n'ayant même été érigée en marquisat qu'en février 1682, Montplaisir, mort le 12 juin de la même année, eut à peine le temps de porter de son vivant le titre d'un marquisat quelconque. — Les livres généalogiques ou historiques du temps l'appellent simplement seigneur de Montplaisir ; il est désigné dans les gazettes de la même époque sous le nom de sieur de Montplaisir ; enfin, dans l'habitude de la vie, on le nommait : Monsieur de Montplaisir. Les recueils manuscrits du XVIIe siècle qui nous ont conservé ses œuvres, en font foi.

Si Saint-Marc eût connu ces détails, il n'eût point attribué à Montplaisir le sonnet sur la mort du perroquet de madame du Plessis-Bellière, commençant par ce vers :

Philis, c'est justement que ma muse chicane.

Ce sonnet, publié dans le tome III du Recueil de Poésies choisies donné par Charles de Sercy en 1656, y est signé : Le M. de M. ; ce qui ne pouvait alors s'appliquer qu'au marquis de Montausier.

Digitized by Google

Que si les descendants de Montplaisir se sont souvent qualifiés marquis de Montplaisir, ils n'ont fait que suivre un usage dès longtemps devenu presque général dans les familles nobles. — On faisait titrer une terre, puis bientôt on appliquait ce titre aux autres terres de la famille, souvent même à son nom patronymique. On peut y trouver à redire. Nous ne faisons que constater l'usage. Aujourd'hui, on y met, du reste, moins de façon. On achète quelque vieille terre titrée, on en prend d'abord le nom sans le titre, et le titre suit bientôt comme par surcroît. Ah ! si *nous étions indiscret!*...

NOTE 2me.

Nouveaux détails sur Francisco Veniero. — Biographie du duc de Somma, chef des refugiés italiens en France au XVIe siècle.

A la page 1re de ma notice, j'ai dit que Francisco Veniero, grand-père maternel de Montplaisir, était gentilhomme vénitien, et « s'était sans doute, lui ou son père, fixé en Bretagne lors des rapports si fréquents qui s'établirent entre la France et l'Italie à l'époque des guerres de Charles VIII et de Louis XII. »

Le comte J. de Bouteiller, qui possède sur notre histoire bretonne des connaissances étendues et variées, a bien voulu nous avertir que les Preuves de l'Histoire du maréchal de Guébriand, par Le Laboureur, renfermaient sur ce Francisco Veniero des détails très-précis. — Nous y trouvons, en effet, page 45 : « Jean, sieur de la Tousche-Limousinière, laissa de Jeanne de Rohan, sa femme, François de la Tousche; duquel, et de Jeanne de Penhouet, naquit Renaud, sieur de la Tousche, marié 1° à Jeane, fille de Christofle, sieur de Goulaines; 2° à Françoise de Rochechouart. Du premier lit naquit Claude, dame de la Tousche; et du deuxième, Jeanne de la Tousche, femme de Francisco Veniero, gentilhomme italien, gouverneur de Langez et de Belleisle, venu en France au service de la Religion avec le duc de Somme, général de l'armée de l'Eglise. Elle fut mère de Marie Venier, dame de la Guierche, la Rablière, l'Estang-Jouan, etc., mariée à Jean de Bruc, sieur de la Grée, de la Verrie, de Montplesir, etc. »

Mais, nous demandera-t-on peut-être, quel est ce duc de Somme ? La question est plus facile à poser qu'à résoudre : aucun dictionnaire biographique ne dit un mot de ce personnage, et des recherches, assez heureuses cependant, ne nous permettent de reconstituer son histoire à grands traits que par lambeaux.

L'an 1535, l'empereur Charles-Quint vint pour la première fois visiter sa bonne ville de Naples et s'installer dans le palais où tant de rois différents de race et de contrée avaient déjà passé. Festins, galas et réceptions se succédèrent vite, car le rusé monarque tenait à se faire bien voir de ses nouveaux sujets. Une simple formalité d'étiquette détruisit, par malheur, tout le fruit

Digitized by Google

de ces splendides avances. Une partie des grands seigneurs napolitains fut autorisée à demeurer la tête couverte devant l'empereur; — les autres durent se découvrir. Ainsi l'exigeait la coutume de la cour d'Espagne. Les uns, en effet, étaient ducs, les autres simples marquis; ceux-ci étaient grands de première classe, et ceux-là de deuxième, etc. : qu'on juge des envies et des rancunes de tous les gentilshommes décoiffés. O Saint-Simon, que n'étais-tu là pour nous narrer, avec ta comique indignation de grand seigneur, toutes ces misères de la vanité blessée! Je t'aurais ouvert, au lieu d'en parcourir le fastidieux récit dans l'épaisse histoire du royaume de Naples de Pierre Giannone, en quatre gros in-quarto.

Pour mettre le comble à la fureur de cette noblesse et la légitimer, il arriva, bientôt après le départ de l'empereur, que le vice-roi Dom Pierre de Tolède s'avisa de vouloir faire comprendre aux Napolitains tous les charmes de la sainte Inquisition, dont ils s'étaient passés jusqu'alors. Il y eut force révoltes et complots; révoltes aisément comprimées, complots vite déjoués, mais dont les auto-da-fé, les cachots et les proscriptions furent les suites inévitables.

Une des plus illustres familles de Naples était alors celle de Saint-Séverin, dont il existe encore des descendants. Le père Anselme, dans ses Grands Officiers de la Couronne, lui consacre quelques pages et nous apprend que son histoire est tout au long dans les Généalogies d'Italie, par Imhof, imprimées à Amsterdam l'an 1710, livre que nous n'avons pu nous procurer. Alliée plusieurs fois aux maisons régnantes de Naples, elle possédait des duchés, des marquisats et des comtés de toute sorte; entre autres, le duché de Somma, petite ville située au haut du Vésuve, et dont cette montagne reçoit son nom le plus populaire dans le pays : monte di Somma.

Plusieurs membres de cette famille restèrent attachés à la maison d'Espagne; d'autres se jetèrent dans le parti des mécontents, et entre autres *Jean Bernardin, duc de Somma,* dont un des parents, Galéas de Saint-Séverin, avait déjà servi nos rois, et, élevé à la dignité de grand écuyer de France, avait péri à la bataille de Pavie, en 1524. — Mais Dom Pèdre veillait; et, sur son ordre, vers 1543 ou 1544, le duc de Somma se vit un beau jour arrêté et jeté dans les cachots de Naples. Il n'en serait sans doute sorti que pour aller au bûcher ou à l'échafaud, si son parent, Ferdinand de San Severino, prince de Salerne, bien qu'alors attaché à l'empereur, ne l'en avait fait sortir. On juge si le duc eut hâte de gagner un plus sûr terrain. Où pouvait-il mieux s'acheminer que vers les armées du roi François Ier, autour duquel venaient se rallier, comme à leur centre, tous les intérêts comme toutes les antipathies anti-impérialistes. — Le duc d'Enghien venait de gagner la célèbre bataille de Cerisolles, et si le roi de France n'avait eu la fatale idée de lui retirer presque immédiatement une partie de son armée, il eût pu s'emparer de tout le Milanais et peut-être bientôt après du reste de l'Italie.

Digitized by Google

Aussi, au premier bruit de ce succès, Strossi, Valère Ursin, Robert Malatesta, le duc de Somma et d'autres chefs de marque s'étaient-ils hâtés de recruter de tous côtés une armée de leurs nationaux pour venir se réunir au duc d'Enghien. Ils parvinrent à lever 10,000 hommes, qui, sous les ordres de Strossi et du duc de Somma, parvinrent à rejoindre l'armée du duc d'Enghien, après un assez sanglant combat, dont l'historien de Serres nous donne les détails. Mais, inutiles efforts! Charles-Quint et Henri VIII venaient de pénétrer en France, le duc d'Enghien dut s'estimer heureux d'obtenir une trève, et bientôt le traité de Crépy mit fin à la guerre et redonna quelque repos à la France.

Le duc de Somma ne quitta plus désormais le service de nos rois; il devint, on n'en saurait douter, l'âme de tous les réfugiés italiens, surtout de ceux du royaume de Naples, et nous apprenons de Chalmel, dans son Histoire de Touraine, que Henri II le récompensa de ses services en le gratifiant de la seigneurie de Langeais par lettres patentes du 16 septembre 1547. — Lors de l'entrée solennelle que fit le roi de France, à Paris, le 16 juin 1549, le duc de Somma était dans le cortége et l'un des premiers près de la personne de Sa Majesté. Ce rang, à une époque où les questions de préséance jouaient un rôle important, mérite d'être remarqué, et indique la haute position dont il jouissait alors à la cour. Godefroy, en son Cérémonial françois (tome 1er p. 867), s'exprime ainsi: « Le dit Seigneur (Henri II) fut accompagné et suivy des princes de son sang et autres princes qui s'ensuivent; à scavoir de Monseigneur le duc de Vendosmois le premier, ayant à costé de luy Louys Monsieur de Vendosme son frere. Suivant eux de Monseigneur le Duc de Montpensier, costoyé par Monseigneur le prince de la Roche-sur-Yon son frère. Le duc de Nemours estoit après tenant le milieu: à costé de luy à main droite, le Duc de Nivernois, et à gauche le Duc d'Aumale, le marquis du Maine venoit consecutivement: ayant au-dessus de luy le chevalier de Lorraine; et au dessous René Monsieur de Lorraine ses frères. Les derniers furent Monsieur de Rohan au milieu: à costé droit le Duc d'Atrie (1) et à gauche le Duc de Some, qui sont deux princes estrangers (2). »

(1) François d'Aquaviva, duc d'Atry ou Atri, marié en octobre 1550 à Susanne Caracciol. Le roi le fit chevalier de l'ordre, et lui donna, le 21 mai 1560, la seigneurie de Brie-Comte-Robert. — Il était aussi réfugié du royaume de Naples, et tirait son nom d'Atri, petite ville de l'Abruzze ultérieure.

(2) Pour ceux qui s'occupent de l'histoire des familles, ce passage de Godefroy a quelque célébrité. Le père Griffet, en son *Traité des différentes preuves qui servent à établir la vérité de l'Histoire* (p. 444), en argue avec raison pour prouver que les membres de l'illustre maison de Rohan obtinrent le titre de prince à la cour de France aussitôt qu'il eut été accordé à des princes étrangers; — et Gibert, l'auteur anonyme du *Mémoire sur les rangs et les honneurs de la Cour*, a, selon nous, assez mal répondu (p. 107) au père Griffet, du moins sur ce point.

Digitized by Google

La haine du duc de Somma pour l'empereur ne fit que s'accroître de sa reconnaissance pour le roi Henri II, et, peu d'années après, il accueillit avec un élan de joie l'occasion qui se présentait avec les chances les plus favorables, de délivrer Naples du joug des Impériaux. Le prince de Salerne, celui-là même que nous avons vu tirer autrefois le duc de Somma de sa prison, penchait aussi depuis longtemps du côté des malcontents. Un jour, la coupe de ses colères et de ses rancunes vient à déborder; il se concerte à Naples avec ses amis, et se rend en poste jusqu'à Damvilliers, dans le Luxembourg, où Henri II venait de faire son entrée. Là, il lui expose tous ses projets pour se saisir de Naples au profit de la France; et tandis que Charles-Quint, informé de sa démarche, fait procéder contre sa personne et confisque ses biens, il se rend en Italie avec plusieurs lettres du roi Henri pour ceux qui y avaient soin de ses affaires, afin de s'entendre avec eux sur les mesures à prendre (1).

Son cousin, le duc de Somma, part avec lui et se dirige vers Rome, chargé de voir le cardinal de Tournon. Cet homme éminent, un des plus grands politiques qu'ait eus la France, dirigeait alors au delà des Alpes tous les intérêts du royaume. De Rome il allait à Ferrare, de Ferrare à Venise, animant toutes les colères, excitant tous les intérêts, menaçant tous les faibles, soudoyant tous les avides. — Il rassembla à Chioggia, dans les États Vénitiens, tous les chefs du parti de la France : Odet de Selve, ambassadeur à Venise; le prince de Salerne; Louis Pic, comte de la Mirandole; Camille Bentivoglio, et bien d'autres, surtout parmi les Siennois et les Vénitiens. Des mesures décisives furent prises, dont le détail ne serait pas sans intérêt; mais il serait ici hors de propos (2). Disons seulement que toutes réussirent, sauf la tentative sur Naples. Le prince de Salerne avait décidé l'amiral turc à venir croiser devant Naples à la tête de 123 galères, sur lesquelles se trouvaient l'ambassadeur français d'Aramont et beaucoup de proscrits napolitains. Le prince devait rejoindre les musulmans avec 25 galères françaises, sous le commandement du baron de la Garde; mais il se fit trop attendre, et lorsqu'il parut lui-même devant Naples, les Turcs avaient remis à la voile depuis plusieurs jours. En vain on alla les relancer jusque dans l'Archipel. Ils refusèrent de retourner sur Naples, regardant avec raison l'entreprise comme manquée. — Cependant, grâce à la perspective du pillage, on parvint à les décider à revenir quelques mois après essayer une descente dans l'île de Corse, dont les ports servaient souvent d'asile aux flottes de Charles-Quint.

Le maréchal de Brissac accomplissait alors dans le Piémont ses immortelles campagnes, que, grâce au ciel, les écrivains modernes nous retracent en trois lignes, mais que son biographe François de Boyvin, baron du Villars, nous a narrées en 7 ou 800 pages. Tous les Cossés du monde sont, il est vrai, tenus à

(1) Fleury. *Hist. Eccles.*, t. XXX, p 419 et 420.

(2) Sismondi, *Hist. des Français*, t. XVII, p. 465. — Jean de Serres, *Vérit. Invent. de l'Hist. de France.* 1648. P. 659-640.

Digitized by Google

s'en bien pénétrer; mais n'est pas Cossé qui veut. Nous avons supposé un instant que nous l'étions, heureux, grâce à la table des matières, de trouver promptement, au milieu de mille et une escarmouches, quelques détails sur notre duc de Somma et sa participation à l'entreprise sur la Corse. Nous y lisons, à la date de 1553 (25 août) : « Sa Majesté dépescha M. de Termes, depuis mareschal de France, avec 36 galleres commandées par le baron de la Garde, 12 compagnies italiennes sous le duc de Somme et le sieur Jordain Ursin et dix françoises sous le sieur de Velleron de 300 hommes chacune..... la Bastie (Bastia) fut prinse de nuict par une surprinse du duc de Somme, qui n'avoit que quatre galleres. Ceste surprinse non attenduë n'eut point de combat, tous les soldats s'estans retirez en la citadelle, qu'ils rendirent, le jour venu, aussi laschement qu'ils avoient perdu la ville. »

C'est le dernier exploit du duc de Somma qui nous soit connu : il était jeune encore; mais il est probable que des blessures ou des infirmités, suite de sa vie guerrière, le décidèrent bientôt à se retirer à Langeais, où il mourut en 1570. — Ceux-là qui auraient pris jusqu'ici quelque intérêt à ce chef aujourd'hui trop peu connu des réfugiés italiens en France pendant un quart de siècle, nous sauront gré de leur citer la page d'une si noble simplicité que l'historien de Thou lui a consacrée, comme une oraison funèbre.

« Le vingt-cinquième de mai, dit-il, Jean Bernard de Saint Severin, duc de Somme, qui s'étoit retiré à Langeais-sur-Loire dont il étoit usufruitier, y mourut à l'âge de soixante et quatre ans d'une mort douce, et qu'il souhaitoit depuis long-temps. Pendant les guerres de Toscane il avoit été attaché au parti de la France, et avoit servi tres fidellement nos rois. En mourant il institua Charle (IX) son heritier pour les biens qu'il possédoit dans le roïaume de Naples, et qui avoient été confisqués par Philippe II. Ce ne fut pas par amitié pour le roi, qu'il prit ce parti, car il n'avoit pas lieu d'en être content. Depuis que l'avarice s'étoit emparée de la cour, il n'en avoit pas été traité comme le méritoient ses services, et on lui avoit ôté jusqu'aux moïens de subsister. Ce ne fut pas non plus par haine pour sa famille, surtout pour Horace de Saint Severin son neveu, qui l'assista dans sa dernière maladie; le vrai motif qui porta cet homme sage et généreux à faire une pareille disposition, c'est qu'il ne vouloit pas que sa maison réduite à l'indigence, pût ajoûter à l'oprobre de sa pauvreté le faste ridicule de grands titres qui ne leur produiroient rien. »

De ces détails biographiques il résulte, ce nous semble, que le duc de Somma ne vint en France ni comme général de l'armée de l'Église, ni pour servir la Religion. Les expressions du Laboureur citées au début de cette note sont donc au moins inexactes.

Nous nous sommes peut-être un peu étendu au sujet d'un personnage dont le rôle est bien incidentel dans la biographie de Montplaisir. Mais plus d'un nom italien se rencontre soit dans les rôles militaires, soit dans les généalogies de nos provinces de l'Ouest. L'occasion donnée, nous avons cru

Digitized by Google

faire chose utile d'expliquer l'origine de la plupart de ces noms par un aperçu de l'histoire encore à faire de l'émigration italienne. — Pour n'en citer qu'un exemple curieux, nous lisons dans le *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France* (1853, n° 3, page 160), que M. P. Levot, de Brest, vient de faire parvenir au comité chargé par le Ministre de l'instruction publique de la rédaction de ce bulletin, l'indication de divers documents qui semblent établir qu'une branche de la famille *Bonaparte* serait venue au XVIe siècle se fixer en Bretagne, où son nom de Buonaparte aurait été francisé en ceux de Boun'part et Bounepart.

NOTE 3e.

Détails généalogiques sur la descendance de Montplaisir.

C'est au moment de livrer notre article à l'impression, que nous nous sommes décidé à donner en quelques lignes la descendance de Montplaisir; et, nous l'avouons, la rapidité avec laquelle nous en avons fait la recherche, nous a fait commettre à ce sujet une assez grave erreur, que nous nous empressons de rectifier : « Marie-François, avons-nous dit, fils aîné de Louis-François, marquis de Montplaisir, et de Louise de Sesmaisons, épousa en 1772 Louise Le Comte de Nonant de Raray, marquise de Flammanville, dont il eut deux fils morts jeunes et une fille, Modeste-Charlotte, mariée au duc de Clermont-Tonnerre, et morte sans enfants en août 1810. »

Ici, nous aurions dû ajouter : Marie-François, marquis de Bruc-Montplaisir et de la Guerche, avait un frère cadet, Antoine-Louis, vicomte de Bruc de Montplaisir, lieutenant-colonel de cavalerie, lequel épousa Marie-Vincente-Angélique de Guerry, décédée le 10 mai 1825. De ce mariage sortit un fils unique, Marie-Auguste, marquis de Bruc de Montplaisir de la Bauche, seigneur de la terre de Bruc, en Guémené-Penfao, mort le 20 décembre 1844, laissant, de Olympe-Hermine-Augustine Le Corgne de Launay, sa femme, décédée elle-même à Bruc le 14 septembre 1850, huit enfants, dont six fils, quatre desquels sont aujourd'hui mariés. Ainsi, la branche aînée des descendants de Montplaisir ne paraît pas prête à s'éteindre.

Quelques détails de plus sur la branche cadette ne peuvent que se trouver ici à propos : François-Philippe, comte de Bruc de Montplaisir, second fils de notre poète, épousa 1° Alexandre de Fay, 2° Marguerite des Cartes. Du premier lit naquit une fille mariée à L.-J. Le Senechal de Kercado de Molac. — Du second lit vint un fils unique, Louis-François, marié à Marthe Le Boucher, dont trois fils : 1° Louis-Charles, 2° Jacques-Henri-Louis, 3° Henri-Louis; — et trois filles, mariées à M. de la Corbière, au comte de Bruc de Friguelget à M. Le Petit de Boissouchard.

Louis-Charles, mort en émigration le 17 octobre 1793, épousa, le 7 juillet 1779, Anne-Françoise de Kerguz de Kerstang, dont il eut un fils et une fille;

Digitized by Google

— le fils, Louis-Armand, comte de Bruc de Montplaisir, épousa à Guérande, le 31 mai 1811, Marie-Perrine Bouczo Durouguette, et mourut en son hôtel, à Guérande, le 4 octobre 1843, laissant une fille unique, Hermine-Marie-Gabrielle, mariée au vicomte de Lescoüet. — Marie-Louise-Modeste de Bruc, fille de Louis-Charles, épousa à Paris M. François Bouard, dont sont issus plusieurs enfants, et entre autres une fille mariée à Louis de Bruc du Cléray, son cousin, et mère de la comtesse de Rattimenton, femme de notre ancien consul général en Chine et aux Indes, si connu par sa belle conduite à Smyrne lors de l'assassinat du père Cyrille par les Juifs.

Jacques-Henri-Louis, second fils de François-Philippe, fut auteur de la branche des vicomtes de Bruc-Montplaisir. — Nous allons en reparler dans un instant.

Henri-Louis, troisième fils de François-Philippe, fut vicaire général official de l'évêché de Nantes, et devint évêque de Vannes.

Revenons à Jacques-Henri-Louis. Né à Nantes le 4 janvier 1745, il fut maréchal de camp, et se trouva à la défense des Tuileries le 10 août 1792. Il épousa Adélaïde-Françoise Maudet de Penhoët, dont il eut quatre fils. — L'aîné, Armand-Auguste-Corentin, chef d'état-major de la 16e division militaire, épousa, le 3 février 1813, Joséphine-Blanche, fille du duc de Cossé-Brissac, et mourut à Paris le 1er janvier 1853. — Il avait été adopté par le marquis de Malestroit de Pontcalec, qui l'institua son légataire universel et lui transmit son nom si tragiquement célèbre, ses armes et ses titres. — Le second, Frédéric, épousa en 1821 Caroline-Valentine de Crésecques de Croy et n'en a pas eu d'enfants. Il est auteur de divers ouvrages littéraires, et s'est fait connaître lors du complot de Strasbourg, où il accompagnait le prince Louis-Napoléon. — Adolphe, le troisième, mourut jeune. — Enfin, Charles-Eugène, baron de Bruc de Montplaisir, quatrième fils de Jacques-Henri-Louis, a épousé, nous l'avons dit, Mathilde *de Penfeunteniou*, dont le nom breton se traduit littéralement en français par *de Cheffontaines*. Il en a eu un fils, légataire des titres et d'une grande partie des biens de son oncle, le marquis de Malestroit de Bruc, et deux filles, mariées : Eugénie, l'aînée, au comte de Péronneau; Armandine, la seconde, à M. Alexandre d'Esigny de Trèves.

Note 4e.

Des erreurs contenues dans la généalogie de la maison de Bruc publiée par d'Hozier en 1844.

Parmi les livres à consulter, nous avons cité la généalogie publiée par d'Hozier dans le XIe volume de son Armorial de 1844, et nous avons dit que l'ordre des branches y était complètement interverti. Il est difficile, en effet, de se figurer un pareil désordre; et lorsqu'on porte un de ces noms

Digitized by Google

qui obligent, comme celui de d'Hozier, il semble qu'on devrait connaître les plus simples éléments des filiations généalogiques. Au reste, nous sommes fondé à le croire, il y a dans ce désordre une intention manifeste de relever certaines branches dans l'ordre de l'aînesse, au détriment de certaines autres. C'est ainsi que les vicomtes de Bruc Montplaisir y prennent le rang sur les marquis de Bruc Montplaisir de la Bauche, qui sont évidemment les aînés de cette branche. C'est ainsi encore que la branche des de Bruc du Cléray et de Livernière, aujourd'hui l'aînée de toutes, bien qu'elle ne possède pas la terre de Bruc, est reportée tout à la fin, sans dire, en aucune façon, comment elle se rattache aux autres, ce qui eût bien nécessité, en effet, de lui rendre sa place naturelle.

L'aîné de cette branche et de toute la maison de Bruc, est aujourd'hui le comte Léopold de Bruc de Livernière, qui vient d'épouser, dans l'Orléanais, Mlle Marie Duhamel de Fougeroux, arrière-petite nièce du célèbre agronome Duhamel de Monceaux.

NOTE 5e.

Nouveaux renseignements bibliographiques. — Quelques mots sur Suzanne de Bruc, marquise du Plessis-Bellière, sœur de Montplaisir.

A la Bibliographie, il convient d'ajouter :

11° Le Laboureur. *Histoire du Maréchal de Guebriand*, Preuves, p. 44 et 45.

12° *Présentation aux États de l'extrait de leurs registres depuis* 1732, *accompagné d'une table, et projet d'une Histoire des États depuis* 1567 *jusqu'en* 1754; par G. M. du Breil de Pontbriand, chantre de l'église cathédrale de Rennes, abbé de Lanvaux. — A Rennes, chez Joseph Vatar... 1754. — In-folio de 45 pages.

Cette brochure ou plaquette est rare, et d'autant plus précieuse que l'histoire annoncée n'a jamais paru. L'article V, qui va de la page 25 à la page 31, est en entier consacré à Jean de Bruc, sieur de la Grée, père de notre poète, et procureur syndic des États depuis le 9 octobre 1618 jusqu'à sa destitution, le 4 septembre 1634. — Sa conduite y est jugée assez sévèrement.

13° P. Levot. *Biographie Bretonne*, à Vannes, chez Cauderan.

14° *Bibliothèque poétique, ou Nouveau Choix des plus belles pièces de vers en tout genre, depuis Marot jusqu'aux poètes de nos jours*, avec leurs vies et des remarques sur leurs ouvrages. — A Paris, chez Briasson, 1745.

Ce recueil contient (pages 100-106) quelques extraits de Montplaisir, et les fait précéder de ce court article biographique, lequel ne fait que confirmer notre opinion sur la part qui lui revient dans les poésies de Mme de la Suze.

Digitized by Google

« MONTPLAISIR.

» Le comte de Montplaisir, étoit fils de M. Jacques Rougé, seigneur du Plessy-Bellière, et frère de Mme la maréchale de Créqui. Il s'est distingué à la guerre par sa valeur ; à la cour et à la ville, par la beauté de son esprit, et par les agréments de sa conversation. On l'a soupçonné d'avoir mis la main aux ouvrages de Mme la comtesse de la Suze, à laquelle il étoit fort attaché. Que cela soit ou non, il est certain que M. de Montplaisir faisoit fort bien les vers ; le lecteur en jugera par l'extrait qu'on en donne ici. »

Cet article contient, du reste, deux erreurs biographiques qui se retrouvent dans plus d'un auteur. — Jacques de Rougé, marquis du Plessis-Bellière, dont les descendants collatéraux existent encore, fut lieutenant général des armées du roi, et capitaine général de l'armée destinée à remettre le duc de Guise sur le trône de Naples. Cet officier très-distingué, qui mourut de ses blessures à Castellamare dans cette aventureuse expédition, le 25 novembre 1655, était non le père, mais le beau-frère de Montplaisir, dont il avait épousé la sœur, Suzanne de Bruc, décédée elle-même le 25 mars 1705, âgée de près de cent ans.

La marquise du Plessis-Bellière est souvent citée dans les mémoires du temps comme la meilleure et la plus fidèle amie de Fouquet (1). Sa fille, Catherine de Rougé, épousa François de Créquy, maréchal de France ; et c'est de son fils, Louis de Rougé, que descendait Innocente-Catherine-Renée de Rougé, qui épousa en secondes noces, au mois de juin 1747, Emmanuel-Marie de Lorraine, prince d'Elbeuf, dont la succession revint pour moitié à la branche des marquis de Montplaisir.

15° *Annales poétiques depuis l'origine de la poésie françoise* (par Sautrau de Marsy). Paris, 1788.

On y trouve, tome 26, p. 251, une courte notice sur Montplaisir : « Il a eu, y est-il dit, ce que l'on pourroit nommer une réputation viagère. »

Puissent nos efforts l'avoir rendue plus durable, du moins dans le pays berceau de sa famille !

NOTE 6e.

Similitude des poésies de Montplaisir et de celles de Mme de la Suze prouvée par un exemple.

Nous ne voulons point abuser de la patience de nos lecteurs par une longue

(1) Nous nous promettons, dans un moment de loisir, d'esquisser aussi pour cette Revue quelques traits de la vie de la marquise du Plessis-Bellière ; elle appartient à notre pays par sa naissance, sa famille, votre même par l'origine bretonne de son mari.

Digitized by Google

dissertation littéraire sur la similitude des poésies de Montplaisir et de celles attribuées à Mme de la Suze. Nous nous contenterons d'un exemple frappant.

Montplaisir, dans son *Temple de la Gloire*, feint, avons-nous dit, qu'il se trouve le matin dans un bois lorsque la Renommée se présente à lui, et il s'exprime ainsi :

D'abord, à son éclat, je la pris pour l'AURORE,
Qui cherchoit dans ces bois le chasseur qu'elle adore :
Mais je la connus mieux, quand, arrêtant son cours,
Elle vint m'aborder, et me tint ce discours.

J'ouvre maintenant Mme de la Suze; je parcours une de ses plus belles élégies, celle qui commence par ces vers.

Fière et foible raison qui par de vains combats
Choque les passions, et ne les détruits pas...

Et j'y trouve :

Je disois près des bords d'un bois délicieux :
.....
Qu'un mal qu'on trouve doux, met de trouble dans l'âme !
.....
Je croyais que les vents emportaient mes paroles ;
Mais las ! je me flattois d'espérances frivoles.
Quelle fut ma surprise ! et que devins-je, ô Dieux !
Lorsque soudain Tirsis vint s'offrir à mes yeux :
Je le connus malgré les ombres infidèles,
Douces auparavant, en ce moment cruelles,
A sa taille divine, à cet air fier et doux,
Qui surprit tant de cœurs et fit tant de jaloux :
A ce charme secret qui fit naître ma flâme :
Mais je le connus mieux au trouble de mon âme.

L'expression que nous avons marquée en italiques ne se retrouve, que nous sachions, dans aucun autre auteur de ce temps; or, si Montplaisir a fait, et cela est certain, le vers

Mais je la connus mieux quand arrêtant son cours,

il a fait aussi celui-ci :

Mais je le connus mieux au trouble de mon âme.

et s'il a fait ce dernier, il est aussi l'auteur des vers qui précèdent et dont le dernier ne fait que compléter la pensée.

Cette pensée même, dira-t-on, peut être de Mme de la Suze. Que l'on essaie donc de la rhabiller en prose vulgaire, et que l'on voie si elle ne doit pas toute sa valeur à ce magnifique langage de la muse qui, depuis deux siècles, l'a fixée dans toutes les mémoires.

Digitized by Google

NOTE 7e.

Difficulté de faire une bonne édition de Montplaisir. — Critique de celle donnée par Saint-Marc.

Nous avons dit que l'édition des poésies de Montplaisir donnée par Saint-Marc, était assez médiocre. Il est juste cependant d'ajouter que la difficulté d'en faire une à l'abri de la critique serait grande. On ne peut guère exhumer les œuvres de notre poète que des *Recueils de poésies diverses* publiées en France depuis le milieu du XVIIe siècle. Or, ces recueils ne contiennent en grande partie que des pièces anonymes. Était-ce modestie de leurs auteurs? Quelquefois sans doute. — Respect de son nom et crainte de l'amoindrir en l'apposant au bas d'une poésie médiocre, de le salir en l'accolant à des vers libertins? Quelquefois aussi; souvent même. — N'était-ce pas encore qu'à l'origine beaucoup de ces pièces, d'abord répandues manuscrites et fort connues, se signaient d'elle-mêmes à l'avance par leur réputation près des lecteurs de l'imprimé, et que plus tard, lorsque de nouveaux éditeurs eussent été heureux d'y joindre les noms de leurs auteurs, les contemporains dont la mémoire eût pu les leur fournir avaient disparu.

Bien des pièces de ces recueils sont signées, il est vrai; mais ici encore l'embarras est grand, car la plupart de ces signatures ne sont que des initiales. Est-il bien aisé de reconnaître celles de Montplaisir, lorsque parmi les poètes ses contemporains nous en trouvons trois au moins, de Montreuil, de Montigny et le marquis de Montausier, dont le nom commence par la même syllabe que le sien, sans compter tous ceux, tels que Menard, de Marigny, de Malleville, etc., dont le nom commence par un M.

Toutefois, il semble d'abord que Saint-Marc eût pu s'adresser avec succès aux recueils manuscrits du temps. Plusieurs sont conservés à la Bibliothèque Impériale, et l'un de nos amis, M. Ch. Livet, qui s'occupe avec succès d'études approfondies sur la littérature française du XVIIe siècle, croit avoir remarqué, entre autres, dans les manuscrits de Conrart plusieurs pièces inédites de Montplaisir.

Saint-Marc a-t-il aussi consulté avec un soin suffisant les recueils imprimés dont nous parlions? Il sait, par exemple, que Montplaisir a guidé Mme de la Suze dans les sentiers de la poésie, et il ne lui vient pas en idée de parcourir les recueils si connus où les poésies de cette femme célèbre ont été réunies à celles de Pelisson et de divers auteurs. Il y eût trouvé, tout comme nous, ce *Séjour des Ennuis* qu'il a cherché, dit-il, inutilement. — Plus hardi même, il aurait pu, comme nous, certifier qu'une partie des élégies anonymes de ce recueil était de Montplaisir, et en insérer quelques-unes dans son édition, fût-ce avec un point d'interrogation.

Il eût pu découvrir dans la bibliothèque de quelque vieil amateur *Les Délices*

Digitized by Google

de la Poesie Galante des plus célèbres autheurs de ce temps, à Paris, chez Jean Ribou, 1666; et il y eût trouvé (Ire partie, p. 132) (1) le *Panégyrique de la poule de Silvie, ensuite du grand nombre de bouts-rimez qui furent faits sur la mort du perroquet de madame du Plessis-Belliere;* panégyrique signé tout au long du nom *de Montplaisir*. Saint-Marc eût regardé cette découverte comme une bonne fortune, et n'eût point hésité à donner cette pièce en entier. Pour nous, qui nous ferons toujours un scrupule de choquer les oreilles non prudes, mais pudiques, nous n'osons en citer que les premières strophes :

C'est trop parler de cet oyseau
Qui faisoit tant le Damoizeau
Dessous sa verte petite-oye,
Qui quelque jour eût parlé Grec,
Si la mort, dont tout est la proye,
D'un silence éternel n'eust affligé son bec.

Feu cet illustre Perroquet
N'a que trop fourny de caquet.
La Gent prophane et la divine,
Maints peres en ont rimé plat,
Pource qu'il estoit de la Chine,
Et qu'ils ont habitude en ce riche climat.

Vous donc à qui ce grand malheur
Enlève, avec tant de douleur,
Ce léger conteur de sornettes,
Aimable dame du Plessis,
Après ses funérailles faites,
Vous devez vous résoudre et calmer vos soucis.

Lesbie moüillant ses yeux doux
Du mesme désespoir que vous,
Faillit à se laisser surprendre :
Elle pleura de son moineau ;
Mais Cautelle luy fit entendre,
Qu'il estoit né mortel comme un simple Estourneau.

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer à nos lecteurs le tour aisé de tous ces vers et la douce grâce surtout dont est empreinte la dernière strophe. — On ne saurait parcourir le reste de cette pièce sans blâmer la licence du langage et de la pensée, sans s'étonner surtout qu'on osât adresser des vers de cette sorte à sa sœur et les laisser imprimer. Il faut cependant

(1) L'exemplaire que nous avons eu entre les mains est malheureusement incomplet. Il est possible que la seconde partie, que nous ne connaissons pas, renferme aussi quelque pièce de Montplaisir.

Digitized by Google

faire la part du temps où cette impudente liberté de style n'était que trop à la mode.

Saint-Marc eût pu risquer aussi de donner dans l'œuvre de Montplaisir quelques pièces du recueil d'Estienne Loyson (Paris, 1661) ou de celui de Louis Chamboudry (Paris, 1655), recueils qui, contemporains du plus beau temps de notre poète, renferment, on ne peut en faire aucun doute, plus d'un morceau de sa façon. C'est ainsi que nous n'hésitons guère à lui attribuer une *Lettre héroïque à Monseigneur le prince*, laquelle se trouve à la suite du Temple de la Gloire, et, anonyme comme cette dernière pièce, la rappelle singulièrement par l'élévation de la pensée, la facilité du style, comme encore par quelques expressions archaïques et une certaine diffusion, défauts habituels de Montplaisir. Nous la croyons de ce poète, jusqu'à plus ample informé, et l'une de ses meilleures productions. Nous n'en citerons cependant ici que de courts passages, et encore à nos risques et périls ; nous ne croyons pas l'avoir rencontrée dans aucun auteur connu du temps : mais les avons-nous tous ouverts ? et notre mémoire ne peut-elle nous tromper ?

On se souvient que Montplaisir avait célébré dans son *Temple de la Gloire* le triomphe de Condé à Nordlingue en 1645. — Deux années écoulées, le glorieux vainqueur voyait tous ses efforts échouer devant Lérida, bicoque d'Espagne alors presque inconnue. Toute l'Europe s'en étonnait, tous les envieux du prince s'en réjouissaient, tous ses amis gardaient un morne silence. C'est à ce moment que la voix généreuse de notre poète breton se fit entendre. Il avait chanté le triomphe du héros, c'était facile. Il tournait bien le vers, et les idées abondaient ici d'elles-mêmes. Mais consoler un héros de sa défaite, sans l'humilier des traits d'une trop vive compassion, sans le flatter bassement en transformant son insuccès en victoire, quel problème à résoudre ! Que le sujet est épineux ! Que d'esprit, que de tact, que de cœur, que de vraie noblesse, sont nécessaires ! Comment le poète va-t-il s'en tirer ? — Il débute ainsi :

D'une main que la Gloire éclaire et qu'elle inspire
Les muses, grand Héros, m'ordonnent de t'écrire...

L'auteur n'aurait-il pas signé son nom dans ces deux vers ? Ne semble-t-il pas évoquer comme à dessein l'image de cette déesse dont il a peu avant visité et célébré le temple ? — Quoi qu'il en soit, il rappelle au prince ses exploits sur le Rhin et dans la Flandre, et lui peint l'ennemi prêt à profiter de son absence pour reprendre les territoires conquis par son bras. Condé doit donc revenir au plus tôt, et ne pas s'attarder plus longtemps à braver en Espagne le sort contraire. La Fortune, lui dit le poète,

La Fortune qui vole, et qu'une boule emporte,
Pour aller après toy n'a pas l'aile assez forte ;
Ménage ses faveurs, garde de la lasser :

Digitized by Google

C'est beaucoup de la suivre, et trop de la passer;
Elle est femme, et facile à prendre des ombrages,
Soit des hautes vertus, soit des braves ouvrages.

Il n'y a d'ailleurs, ajoute Montplaisir, nulle honte à être persécuté de cette fantasque déesse:

Soit dans le temps présent, soit dans les temps passez,
Ses plus chers favoris et les plus caressez,
Les esprits les plus hauts, les plus nobles courages
Ont bien de son humeur soufferts d'autres outrages.
Ce fameux Afriquain, grand de sens, grand de cœur,
Du peuple conquerant tant de fois le vainqueur,
Après avoir comblé les bords du Trasimene
Du débris amassé de la grandeur Romaine,
Et fait sous soy plier avecque le Destin,
La Fortune de Rome, et le Démon Latin,
Enfin battu, deffait, errant et miserable
A la mort ne laissa qu'un haut sujet de fable.
. . . . . .
. . . . . Ce glorieux Pompée
Sous qui fut si longtemps la Victoire occupée,
. . . . . .
A son tour malheureux par Cesar fut battu,
Et de la République éperduë et captive
Avec soy ne sauva que l'Ombre fugitive.
Antoine qui porta jusqu'au soleil naissant
La première lueur de l'empire croissant,
. . . . . .
Amy de la Fortune, Amant d'une autre ingrate:
Fut au fort d'un combat trahy de toutes deux.
. . . . . .
Les noms sont trop connus des Braves mal-traitez
Que la Fortune ingrate a lâchement quittez:
Et quittez cependant par l'ingrate Fortune,
Ils subsistent toûjours dans l'estime commune:
Ils y sont toûjours forts, toûjours ils y sont grands,
Leurs portraits couronnez gardent toûjours leurs rangs:
Et leurs ombres encore conquérantes et braves,
Triomphent dans l'histoire.

Rencontre-t-on souvent de plus beaux vers, et se peut-il concevoir une consolation plus digne du héros auquel on l'adressait.

Un dernier mot à cette dernière note. Si nous devons remercier Saint-

Digitized by Google

Marc d'avoir édité le premier plusieurs poètes du grand siècle dont les œuvres étaient jusqu'à lui restées dispersées dans divers recueils devenus rares pour la plupart, ne sommes-nous pas cependant en droit de nous demander si les aptitudes littéraires de cet éditeur étaient à la hauteur de cette entreprise, quelque modeste qu'elle fût? Déjà nous avons prouvé que plusieurs des pièces données par lui à Montplaisir ne sauraient être de cet auteur; nous lui en avons, au contraire, restitué plusieurs d'une façon certaine. Ces erreurs et ces oublis peuvent toutefois s'excuser jusqu'à un certain point. Mais nous ne saurions pardonner à Saint-Marc de vouloir corriger à sa façon le texte même des malheureux auteurs dont il daigne exhumer les œuvres presque oubliées et raviver la gloire prête à s'éteindre.

Et quelles corrections, grands dieux! — Montplaisir, dans son *Temple de la Gloire*, avait dit :

Sur le point que la Nuit détend ses sombres voiles
.....
J'étais dedans un bois dont les feuillages sombres
Semblaient servir d'asile à ses *mouvantes ombres*.

Saint-Marc se persuade que mouvantes ombres est une faute d'impression, et il donne cette leçon : *mourantes ombres*. — Quoi! cet honnête éditeur n'était-il jamais sorti des murs d'une capitale; n'avait-il jamais assisté à quelqu'un de ces levers du soleil où les ombres, en effet, semblent comme se mouvoir et fuir devant chaque rayon qui grandit? N'avait-il jamais vu ces épaisses vapeurs qui souvent, à l'aurore des belles journées, remplissent le fond des vallées, puis peu à peu se balancent, s'élèvent, se divisent, se réfugient dans les voûtes des forêts et dans les antres rocheux, se rattachent enfin aux cimes des grands arbres, aux sommets des coteaux, et disparaissent laissant la place libre à l'astre du jour?

Je taschois, dit un peu plus loin Montplaisir,

Je taschois de cueillir quelques petits lauriers.

Ces petits lauriers ne plaisent point à Saint-Marc, et il imagine cette belle variante :

Je taschois de cueillir quelques brins de laurier.

N'est-ce pas le cas de dire avec La Fontaine :

Rien n'est si dangereux qu'un ignorant ami,
Mieux vaudrait un sage ennemi.

Le baron de WISMES.

Digitized by Google

MON PETIT CHEVAL RUBIS.

Rubis, mon beau cheval est mort!...
Il était de race flamande;
D'autres prétendent, mais à tort,
Qu'il était de race normande.
Jarrets pliants, noir de couleur,
Étoile au front, petit de taille,
Il pouvait bien lutter d'ardeur
Avec un cheval de bataille!
Croupe ronde, garrot bien pris,
Jambes fines, manchettes blanches,
Fier et cambré dessus ses hanches,
Tel est le portrait de Rubis.
Né du hasard, dans un manége,
Il reçut, dès ses jeunes ans,
Instruction,.... que vous dirai-je!
Au-dessus du commun des gens.
Il rapportait avec adresse
Et vos gants et votre mouchoir;
Savait tirer avec justesse
Un pistolet, sans s'émouvoir.
Devant certaine friandise,
Serviette au col, il attendait,
Commandant à sa gourmandise,
Le geste qui le libérait.
Il vous prouvait, et sans réplique,
Aux cartes jouant aisément,
Aux dominos également,
Qu'il connaissait l'arithmétique.
Il possédait quelque élément,
Je crois aussi, de la musique;
Car il polkait et scottischait,
De ses pieds battant la mesure.
Aussi du Public il était,
Chaque soir, l'idole, je jure.
C'était du sucre, des bonbons
Qu'on lui jetait à son entrée;
Et lui, la jambe un peu rentrée,
Vous remerciait de ces dons.
Mais, hélas! ces beaux jours de gloire,
Pour lui, durent s'évanouir!...
Comme un regret, dans sa mémoire
Il en garda le souvenir.
La fortune aveugle, inconstante,
Abandonna le Directeur.
Il lui fallut lever sa tente;
Et, pour racheter son honneur,
Il fut forcé de mettre en vente
Son Rubis, l'amour de son cœur!...
Rubis était bon et sensible;
De plus, il aimait son état.
Il prévoyait, c'est fort possible,
La perte de tout son éclat.
Ne riez pas, ne vous déplaise,
Il pouvait pleurer ses exploits!
Car qui de vous serait bien aise
De perdre de brillants emplois?
A ses chagrins je m'intéresse,
Son œil me regarde en priant;
Et lorsque ma main le caresse,
Il devient doux et suppliant.
Je l'examine et le marchande;
L'aimant déjà comme un ami,
Je compte le prix qu'on demande:
Mais il comprend;.. il a gémi!....
Il pleure le maître qu'il quitte!...
Adieu plaisir! adieu grandeur!...

Digitized by Google

Adieu bravos !... Une faillite
Le jette dans le déshonneur !...
Nous ne pouvons quitter la place,
Que son maître, qui pleure aussi,
Ne le caresse et ne l'embrasse !...
Et Rubis de joie a henni !
Mais, je dois lui rendre justice,
Il accepta ma volonté,
Se soumit sans difficulté
A mon désir, à mon caprice.
Quatre ans ensemble nous vivons :
S'il n'a les bravos de la foule,
Il a l'herbe verte qu'il foule,
Qui remplace bien ses bonbons.
Vigoureux, ardent, mais docile,
Et reconnaissant que ma main
Se montre parfois inhabile,
Lui-même il prend le bon chemin.
Un jour, venant de la campagne,
Je laissais les rênes flotter,
Quand, arrivé place Bretagne,
Je sens mon Rubis s'arrêter.
Des Allemands à fortes têtes,
Jouant chacun d'un instrument,
Cors, pistons, tambours, clarinettes,
Donnaient un concert en plein vent.
Dans cet endroit qui lui rappelle
Et ses exploits et ses beaux jours,
A sa vocation fidèle,
A ce qu'il paraît, pour toujours,
Il laisse éclater de son âme
Un hennissement de plaisir ;
Son cou se dresse, l'œil s'enflamme,
Ses jarrets tremblent de désir.
Je ne pouvais sur cette place
Ainsi demeurer plus longtemps ;
Aussi, rassemblant mon audace,
Mon éperon pique ses flancs !
Mais le danger que ma vaillance
N'aurait su jamais affronter,
Je me vis, par mon imprudence,
Plus impuissant à l'éviter.
Rubis, piqué, la tête folle,
D'abord se cabre et puis bondit,
Piétine ensuite et caracole
A la musique qui grandit !...
Car en voyant mon Bucéphale
Se balancer à leur accord,
Riant tous de mon triste sort,
Autour de moi chacun s'installe ;
Ce sont, dès lors, des cris aigus,
Qu'accompagne la grosse caisse,
Un vrai chaos, un bruit diffus
Parmi le Public qui se presse !
S'animant encor par ces cris,
Oubliant toute convenance,
Ne voilà-t-il pas que Rubis
Exécute une contredanse !
En vain je veux serrer le mors ;
Je me sens, — pris par le vertige, —
Emporté malgré mes efforts
Dans la polka, dans la voltige !....
Depuis ce temps, triste et confus,
Voilà pourquoi, trop inhabile,
Sur mon Rubis je n'osais plus
En cavalier passer la ville.
Et maintenant que pour jamais
Il est sous quelques pieds de terre,
Dors, mon Rubis, repose en paix ;
Que la terre te soit légère.

Ernest MARTIAL.

Digitized by Google

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

OCTROI ET CONSOMMATION DE LA VILLE DE NANTES; *par* J.-C. RENOUL, *ancien président de la Société académique de la Loire-Inférieure, ancien adjoint au maire de Nantes, etc. — Un beau volume in-12, format Charpentier. — Nantes, And Guéraud et Cie.* 1853. — *Prix : 3 francs.*

« La statistique, a dit un savant breton (1), est la science des faits sociaux, exprimés par des termes numériques.

» Elle a pour objet la connaissance approfondie de la société, considérée dans ses éléments, son économie, sa situation et ses mouvements. »

Cette science, qui, en se développant, s'efforce de pénétrer dans la vie civile et intime des peuples, énumère en effet par des chiffres leurs besoins, leurs progrès et chacune des particularités heureuses ou fatales de leurs destinées; elle a pour but d'améliorer l'état social, en guidant par les lumières d'une haute raison les pouvoirs administratifs.

Le curieux et intéressant ouvrage de M. Renoul contient à la fois l'histoire, la statistique et l'état actuel de l'Octroi et de la consommation de la ville de Nantes. Il est destiné à faciliter la solution de plus d'une importante question pour notre cité; son utilité sera donc comprise par tous les hommes sérieux.

L'auteur, avec un désintéressement digne d'éloges, a sacrifié de longues veilles, des mois entiers à relever des chiffres et à les aligner, pour apprécier à sa juste valeur l'emploi de tel ou tel système et éclairer l'avenir par la connaissance précise du passé.

Dans sa préface, il rappelle un travail précédent où il fait connaître le mouvement de la population nantaise depuis 1789. A cette époque, elle comprenait 77,671 habitants; tandis que sous l'Empire et jusqu'en 1820, elle ne dépasse pas 68,000 : mais, à partir de 1825, elle suit une marche ascensionnelle, et s'élève en 1850 à 96,362 habitants. Cette première étude a conduit M. Renoul à rechercher si le mouvement de la consommation des principaux articles d'alimenta-

(1) *Éléments de statistique*, par Alex. Moreau de Jonnès, de l'Institut, in-12, broché.

Digitized by Google

tion, de travail, de construction, etc., avait été en raison directe de ce mouvement croissant de la population ; si, en un mot, il y avait à Nantes diminution, maintien ou augmentation du bien-être public. Pour cela, il s'est adressé à l'Octroi.

Remontant alors aux véritables sources, il a tiré des archives municipales de nombreux documents. Il a constaté l'existence d'une sorte d'octroi dès le XIVe siècle. Les droits accordés par les ducs de Bretagne et les rois de France constituaient réellement des octrois en faveur de Nantes, qui y trouvait des ressources à peu près suffisantes pour acquitter ses charges. Il remarque surtout les trois pancartes que Charles IX approuva en 1565 et qui réunirent les divers droits ou devoirs établis au profit de la ville : octroyées de nouveau en 1598 par Henri IV, et confirmées par lettres patentes de 1638 et de 1741, elles restèrent en vigueur, sauf quelques modifications de tarif, jusqu'à la fin du siècle. Il examine ensuite le nouveau tarif de 1787, la suppression de l'Octroi en 1793, son rétablissement en l'an VII, et nous amène à 1853 en nous montrant l'administration actuelle agissant à la fois avec fermeté et bienveillance. Si l'Octroi présente des inconvénients, il est loin, suivant notre auteur, d'en offrir autant que les systèmes que l'on pourrait mettre à la place. C'est, pour lui, un impôt juste, nécessaire, et convenablement assis. Il appuie son avis par des raisonnements et un tableau présentant année par année le produit brut et les dépenses de l'Octroi depuis l'an VII, c'est-à-dire un tableau des ressources que Nantes a trouvées depuis un demi-siècle dans cet impôt municipal. Tout en déclarant qu'il ne veut pas faire l'histoire complète des Octrois, M. Renoul y consacre cent cinquante pages pleines d'enseignement ; il suffit d'en parcourir la table pour se convaincre que l'auteur embrasse toutes les branches de l'institution de l'Octroi : son origine, ses régies et ses fermiers, les modifications de ses tarifs, l'état de ses finances à diverses époques, son personnel, sa caisse de retraite, ses saisies et amendes, le produit de ses principaux articles, les améliorations enfin dont il est susceptible.

Non content d'avoir exposé avec intelligence et clarté les différentes phases de l'existence de l'Octroi, M. Renoul arrive à la seconde division de son livre, à la partie pratique, à la partie importante, celle de la consommation des articles soumis à la taxe communale. Ces relevés, faits avec le soin le plus minutieux, sont

Digitized by Google

l'expression réelle ou du moins la plus rapprochée de la véritable consommation locale. Il passe successivement en revue, dans plus de cinquante chapitres tout chargés de chiffres et de sages réflexions, les objets taxés, le vin, les alcools, les huiles, la viande, les fourrages, les combustibles, les matériaux de construction, les savons, les métaux, etc.; puis il compare les dépenses de l'Octroi de Nantes avec celles de Bordeaux, de Rouen, de Marseille, de Toulouse et de Lille. Il montre qu'au point de vue de l'intérêt municipal, notre Octroi donne un résultat au moins aussi avantageux que celui des autres principales villes, tout en laissant peser sur nos habitants une charge moins lourde. Il propose enfin la révision du tarif; et, pour permettre au lecteur de suivre et d'apprécier l'enchaînement et la portée de ses raisonnements et de ses comparaisons, il termine son ouvrage par le tableau du tarif actuel de l'Octroi de Nantes, réduit en exécution de l'art. 25 du décret du 17 mars 1852.

Avec le livre de M. Renoul, nos administrateurs auront sous les yeux des documents indispensables pour asseoir leur opinion sur l'opportunité de telle ou telle réforme. « Les résultats acquis, dit-il, les mettront à même de juger si, dans certaines mesures, les taxes municipales ne seraient pas susceptibles de quelques modifications; et de cet examen peut résulter, dans un temps donné, soit un accroissement des ressources communales, soit un allégement ou une meilleure répartition des charges publiques. »

Espérons que le consciencieux ouvrage de notre concitoyen, qui continue de se livrer avec ardeur et succès aux pénibles mais utiles recherches de la statistique (1), sera bientôt dans les mains de tous ceux qui se préoccupent du bien-être de la première cité de l'Ouest, et de tous les administrateurs dévoués des principales villes de France. Répétons, avec l'auteur de l'un des comptes rendus de l'ouvrage, que notre infatigable collègue ne recherche pas l'effet, mais la vérité. Voilà pourquoi nous aimons son travail, qui peut être cité comme modèle à suivre dans les grands centres de population.

Armand GUÉRAUD.

---

(1) M. Renoul achève en ce moment un travail tout nouveau qui aura pour titre : *Statistique morale de la France.*

Digitized by Google

RÉCITS DE L'HISTOIRE DE FRANCE, *par* J.-A. COURGEON, *professeur agrégé d'histoire. — Un vol. in-12. — Paris, librairie de L. Hachette et Cie, rue Pierre-Sarrazin, 14. — 1853. — Nantes, librairie And Guéraud et Cie. — Prix : 3 fr. 50 (chaque volume se vendra séparément).*

Dans un excellent livre (1), écrit par un homme dont la science et l'expérience font autorité en matière d'enseignement, nous lisons avec cet intérêt que commandent le bon sens et la vérité pratique, de quels moyens usait un vieil instituteur pour apprendre aux enfants commis à ses soins, les principaux faits de notre histoire nationale.

« Je choisissais, dit-il, dans mon livre, un règne ou une portion de règne : je lisais tout haut et posément devant mes élèves ; puis je revenais sur les points principaux, afin de m'assurer qu'ils avaient été suffisamment compris à la lecture : j'adressais aux enfants un certain nombre de questions pour exercer leur intelligence, et je ne négligeais pas de leur faire apprécier la partie morale, afin que l'instruction amenât toujours avec elle un profit pour l'éducation.... Lorsque nous avions fini l'histoire d'un règne ou d'une époque, le jour du résumé arrivait. Nous fermions le livre, et j'habituais mes enfants à raconter simplement la matière de deux ou trois leçons, en les abrégeant.... Je détachais quelquefois de l'exemple un de ces faits saillants, un de ces personnages vraiment populaires, qui excitent, même chez les enfants, un intérêt d'émotion : c'était Bayard, expirant au pied d'un arbre, en humiliant sous sa loyale parole un général, traître à la France ; c'était Jeanne d'Arc, la noble et sainte fille, expiant sur le bûcher son patriotique dévouement ; c'était Vincent de Paule, portant les fers d'un galérien par un acte de charité sublime.... »

Heureuse coïncidence ! tandis que l'honorable M. Théry esquissait ainsi la méthode rationnelle qui convient le mieux à l'enseignement de l'histoire, un écrivain versé depuis longtemps dans ces matières, un professeur distingué que Nantes compte parmi les jeunes gens qui lui font le plus d'honneur, publiait une série de récits, qui ne sont autre chose que l'application même du procédé tracé par le bon instituteur. Que conclure de ce fait ? C'est que l'on commence à reconnaître, dans l'enseignement historique, le vice de certains procédés qui ne pouvaient aboutir qu'à fatiguer le courage ou à lasser la mémoire

(1) *Lettres sur la profession d'Instituteur*, par M. Théry, recteur de l'académie du Calvados. — Paris, chez Dezobry et Magdeleine, rue du Cloître-Saint-Benoît, 10. — Nantes, chez And Guéraud et Cie.

Digitized by Google

patiente de ceux sur lesquels s'opéraient ces tristes expériences. La plus commune consistait à charger d'une masse de faits des programmes minutieusement érudits, et à imposer à de jeunes intelligences un langage qui les écrasait du poids de son inutilité : dans ce système, les meilleures rédactions n'étaient pas celles qui se présentaient nettes, précises, offrant un cadre restreint quoique complet; c'étaient les plus volumineuses, les plus pesamment gonflées de curiosités superflues : aussi la conséquence ordinaire de cette méthode était-elle le dégoût absolu de ceux qu'elle conviait à ces intempérances de détails abondamment stériles. Est-ce à dire qu'il faut se borner à des résumés succincts, brefs jusqu'à la sécheresse, pour ainsi dire maigres de faits, et ne montrer ainsi aux enfants que le squelette de l'histoire, tout grêle et tout décharné, vrai « fantosme, comme disait » Montaigne, à effrayer les gens? » Ce serait un autre excès. Mais, entre ces deux écueils, la sagesse paternelle faisait jadis trouver à d'Aguesseau une voie moyenne pour l'instruction historique de son fils. C'est cette route que M. Courgeon a suivie.

« Dans un ouvrage presque élémentaire, écrit-il au début de son livre, une trop grande profusion de noms, de dates et de faits eût été déplacée autant qu'inutile. Aussi nous sommes-nous imposé la loi d'être très-sobre à cet égard, nous bornant, si l'on peut ainsi parler, au strict nécessaire. Mais, en même temps, nous avons eu soin de donner aux divers tableaux, aux divers épisodes que renferme chacun de nos récits, une certaine extension. La raison en est simple. Un exposé succinct, un résumé, fût-il très-bien fait, courrait grand risque de n'intéresser que médiocrement ou même de rebuter, par sa sécheresse, la plupart de nos jeunes lecteurs; tandis qu'une narration, où se trouvent reproduits, dans une juste mesure, ces détails qui sont l'âme et la vie de l'histoire, et qui seuls impriment aux événements leur caractère et leur physionomie propres, frappera sans doute plus fortement leur attention, et se gravera plus profondément dans leur esprit. »

Fidèle au cadre qu'il s'est tracé, avec tant de raison et de justesse, M. Courgeon emploie le volume que nous avons sous les yeux, et qui contient quatorze récits, taillés artistement, qu'on nous permette la comparaison, dans le bloc de nos annales primitives, à développer les faits les plus saillants et les plus curieux, que présente la période comprise entre les temps auxquels remonte la tradition celtique et le moment où finit la domination romaine en Gaule.

C'est d'abord une description vive, animée, pittoresque de l'extérieur, des mœurs et des conquêtes des premiers Gaulois. Strabon,

Digitized by Google

César, Tite-Live, Tacite, chez les anciens, Thierry, Chateaubriand, Michelet chez les modernes, viennent ici fournir à l'auteur les éléments essentiels de ses récits; mais M. Courgeon n'est point un compilateur : c'est, au contraire, par l'emploi judicieux et discrètement ordonné des richesses apportées en tribut à son œuvre, que se révèlent les qualités précieuses dont se compose son originalité propre, c'est-à-dire une sobriété sans froideur, une simplicité sans sécheresse. Mettre en saillie les faits essentiels, les présenter sous leur vrai jour, discerner parmi les détails ceux qui concourent vraiment à l'intelligence du récit et laisser dans l'ombre ceux qui ne méritent que l'attention de la science érudite, faire comprendre une époque par un mot, par une action caractéristique, choisir parmi les personnages ceux en qui se résume l'esprit du temps où ils ont vécu, et grouper autour de ces figures principales les physionomies secondaires les plus propres à les faire ressortir, voilà ce que se propose, selon nous, et ce que réalise complètement M. Courgeon.

Rien de mieux composé en ce genre que les récits de la prise de Rome par les Gaulois, de la conquête de la Province romaine, de la soumission des Gaules par César et de l'occupation de Massalie : la narration en est animée, saisissante, vive, rapide; et pourtant rien n'est omis, rien ne semble abrégé, tant le style, dans sa contexture serrée, presse et retient les faits.

La situation de la Gaule sous les premiers empereurs, les changements opérés dans la constitution du pays par Auguste, la fondation de Lyon, les efforts tentés par les derniers débris de la nationalité celtique pour établir un *empire gaulois* sur les ruines de cet empire qui avait englouti tous les autres, l'arrivée triomphante de Vespasien ramenant la fortune sous les drapeaux de Rome, composent du sixième récit un ensemble qui attache et ravit constamment l'intérêt.

C'est à cette époque que se rattache l'épisode si célèbre, si populaire d'Eponine et Sabinus. M. Courgeon en réveille le souvenir par une narration bien conduite et pleine de touchants détails.

Mais où l'habileté de l'historien se montre surtout, c'est dans l'exposé des faits relatifs à la propagation de la foi chrétienne dans les Gaules. Dans les histoires de longue haleine, cette période si compliquée offre un ensemble de particula ités qui empêche d'en saisir facilement le lien historique et la suite continue; dans les abrégés et dans les précis, la plupart des choses importantes et nécessaires en

Digitized by Google

sont tronquées ou passées sous silence, sous prétexte de clarté et de rapidité. Dans le livre de M. Courgeon, nous n'avons à regretter ni cette surabondance qui noie les faits, ni cette concision qui les mutile : tout y est présenté avec ordre et avec méthode, tout s'y déploie sans prolixité ; si bien que, lorsque les jeunes lecteurs arriveront plus tard à l'établissement définitif du christianisme dans la monarchie franque, ce triomphe, si fécond en conséquences heureuses, ne leur paraîtra pas, comme il arrive souvent, un fait isolé et imprévu, mais la suite providentielle des desseins de Dieu sur le royaume futur de saint Louis. Par là se trouve éclairée d'un jour tout particulier l'influence salutaire de saint Martin de Tours et celle de saint Hilaire de Poitiers ; par là s'explique aisément celle de saint Rémi, devant qui Clovis courbera sa tête victorieuse ; et la guerre que couronne la bataille de Vouillé, n'est plus seulement un épisode dans la vie conquérante du premier chef de notre monarchie, c'est une lutte vraiment nationale du catholicisme qui fonde contre l'hérésie qui détruit.

Mais nous arrivons à l'immense ébranlement qui précède cette époque d'établissement durable et solide. Les Huns se sont précipités vers l'Europe : tous les peuples de la Sarmatie et de la Germanie, refoulés les uns sur les autres, se pressent en foule derrière le Rhin et le Danube, pour se ruer sur l'empire romain et s'en partager les dépouilles. « Enfin, comme dit Fénelon, Dieu leur lâche la bride, et le monde en est inondé. » M. Courgeon ne pouvait manquer de reproduire au vif, sous les yeux de ses lecteurs, les traits généraux et les phases particulières de cette invasion terrible. Aussi, dans quelques pages écrites de verve, mais bien nourries de substance historique, nous fait-il prendre part à l'épouvante des cités consternées, à la désolation des habitants, que les Barbares chassent devant eux comme de vils troupeaux, ou qu'ils égorgent sans pitié pour la faiblesse et pour l'âge.

Parmi ces féroces vainqueurs se dessine, sombre et farouche, la tête du célèbre Attila.

« Comme la plupart de ses compatriotes, dit M. Courgeon, il avait la tête d'une grosseur énorme, les yeux petits, mais pleins de feu, le nez aplati, le teint basané, la barbe rare, la poitrine très-large, la taille courte et ramassée. Naturellement grave et presque impassible, jamais un sourire n'avait déridé son visage. Sa démarche était fière et superbe ; sa voix, quand quelque obstacle, quelque résistance inattendue excitait sa colère, reten-

Digitized by Google

tissait avec un éclat terrible; et, comme s'il eût voulu augmenter encore l'effroi que sa présence imprimait dans tous les cœurs, sans cesse il promenait autour de lui des regards sombres et menaçants. Né pour le malheur du genre humain, sur lequel il déversa toutes les calamités les plus affreuses de la guerre, il s'appelait lui-même le marteau de l'univers et le fléau dont Dieu se servait pour châtier les nations. »

Il a tout renversé sur son passage; mais il vient échouer en Gaule, contre le saint héroïsme d'une pauvre bergère et contre les armes d'Aétius et de Mérovée. C'est que déjà la Gaule se fait France, s'armant, comme plus tard, comme toujours, de foi résolue et de courage guerrier pour repousser l'invasion étrangère et pour se conserver pure et intacte dans la force inaltérable de sa nationalité.

Là se terminent les premiers récits de M. Courgeon. Il s'était proposé, dans cette première période, de nous crayonner l'histoire la plus saillante de la Gaule indépendante et de la Gaule romaine. Il s'est acquitté de sa tâche avec un véritable talent. Aussi nous ne doutons pas que Nantes, sa ville natale, ne l'encourage dans la poursuite de l'œuvre qu'il a si heureusement commencée, et que son livre ne reçoive de ses compatriotes l'accueil bienveillant et empressé que lui ont fait la presse de la Capitale et le public parisien.

Eugène TALBOT.

Digitized by Google

REVUE DU MOIS.

DÉCEMBRE 1853.

— Société archéologique de la Loire-Inférieure. *Séance du 6 décembre* 1853. — Un mémoire de M. Perrault, pharmacien à Clisson, donne des détails intéressants sur une voie romaine des environs de cette petite ville, sur les chapelles de la Magdeleine et de Toutejoie, et sur un monument celtique situé dans un village de la commune de Gétigné. Que des communications de ce genre se répètent souvent, et la Société pourra, dans quelques années, dresser la statistique monumentale du Département. — La Société écoute ensuite la lecture de savantes recherches de M. Bizeul, concernant les Nannètes à l'époque celtique, et la description physique de leur pays. Nous publierons ce travail dans nos prochaines livraisons. — M. Vandier continue ses analyses des Revues étrangères à la Bretagne. Il examine successivement chacun des arrondissements de la Somme, et y signale les lieux que recommande leur importance historique et monumentale. Ces excellents résumés, écrits avec méthode et simplicité, permettent aux membres qui n'en ont ni le temps ni la facilité, de suivre les progrès que les sociétés savantes font faire à l'histoire locale. — M. l'abbé Rousteau revient sur une discussion de la séance précédente. Pour combattre M. Galles, de Vannes, qui repousse l'opinion généralement admise que les dolmens étaient des autels, il rappelle les textes nombreux de la Bible sur les *autels formés de pierres brutes,* et ceux de plusieurs auteurs anciens, comme Strabon, Éphore, etc., qui reconnaissent l'existence de semblables monuments dans les régions habitées par les peuples d'origine celtique. De plus, l'opinion de ceux qui voient dans les dolmens des tables de sacrifice, s'appuie sur une croyance traditionnelle et se fonde sur des suppositions probables, car aucun monument n'est mieux approprié à cette destination. M. Bizeul réclame contre l'analogie des dolmens avec les autels de la Bible, et s'étonne qu'il n'en reste plus aucun dans la Palestine. Quand ce serait, dit M. Rousteau, cela prouverait seulement qu'ils ont été détruits, puisque leur existence est certifiée par la Bible. Pour nous, ajoutons que s'il n'est pas impossible, du moins il est très-difficile de connaître l'appropriation exacte de ces monuments. De nouvelles découvertes, dues peut-être au hasard, amèneront seules la solution du problème. Il faut savoir

Digitized by Google

ignorer, car le champ des suppositions est vaste et souvent sans issue. Si des dolmens sont enfouis sous des buttes de terre et ont servi de tombeaux, ne pourrait-on pas en trouver l'explication au moyen de certains textes des conciles de la Gaule et d'une tradition conservée à Plouharnel et aux environs, qui tendraient à faire croire que les derniers adeptes du culte druidique à l'époque de l'établissement du Christianisme, ensevelirent les restes de leurs derniers prêtres dans leurs autels, et les recouvrirent de terre afin de les cacher et de leur élever des tumulus en rapport avec leur haute dignité. Pourquoi ne pas supposer encore que ce fait était un ancien usage celtique, usage qui rendrait compte du nombre et du rapprochement si fréquent des dolmens? — La séance est terminée par l'examen de jolis dessins reproduisant les principaux monuments religieux, civils et militaires de la riche province de Normandie. L'exactitude, la finesse et l'effet pittoresque qui les distinguent prouvent tout ce que peut le laborieux et habile crayon de M. F. Benoist.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a tenu le 25 novembre 1853 sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. Jomard. — L'Académie avait mis au concours cette question : « Comment et par qui se sont exécutés en France, sous le régime » féodal, depuis le commencement de la troisième race jusqu'à la » mort de Charles V, les grands travaux, tels que : routes, ponts, » digues, canaux, remparts, édifices civils et religieux? » Cinq mémoires ont été envoyés. Le prix a été décerné à notre collaborateur M. G. Le Jean, auteur de *La Bretagne, son Histoire et ses Historiens*, ouvrage couronné par la Société Académique de la Loire-Inférieure.

— A plusieurs reprises, les archives de la marine ont fait des pertes considérables. Des pièces importantes pour l'histoire des grands hommes de mer, de l'administration, de la géographie, de la politique, de l'art naval et de la guerre, sont entrées dans le commerce et ont passé dans les collections d'autographes. Le département de la marine, dans le *Moniteur* du 16 décembre, s'adresse avec confiance à toutes les personnes propriétaires de quelques-uns des documents dont il fut dépossédé, convaincu qu'aucune d'elles n'hésitera à lui faire parvenir, sinon les originaux, du moins des copies exactes, et certifiées autant que faire se pourra, de ces pièces historiques.

— Un décret du 29 novembre 1853 accorde une pension de retraite de 4,000 fr. au général Le Flô, ancien questeur de l'Assem-

Digitized by Google

blée législative. Notre compatriote, né à Lesneven, le 2 novembre 1804, compte 30 ans de service et 26 campagnes.

— M. Roux-Lavergne, ancien représentant d'Ille-et-Vilaine à la Constituante, ex-professeur de philosophie à la Faculté des lettres à Rennes, collaborateur de M. Buchez pour l'*Histoire parlementaire de la Révolution française* (40 vol. in-8°. Paris, Paulin. 1834), auteur de plusieurs travaux historiques importants, et actuellement professeur à l'institution de M. d'Alzon, à Nîmes, a été ordonné prêtre, le 17 décembre dernier, par Mgr l'archevêque d'Avignon.

— On vient de trouver, près de Ploërmel, plus de deux cents pièces romaines de moyen et de petit bronze, aux effigies des empereurs Maximin, Dioclétien, Constance, Maximien, Constantin et Licinius; ces trois dernières étaient les plus nombreuses.

— L'inauguration du nouvel hospice de Fougères, desservi par les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, a eu lieu solennellement le mardi 29 novembre 1853, avec le concours du clergé et de tous les corps constitués.

— Deux secousses de tremblement de terre, que l'état atmosphérique des jours précédents ne pouvait faire prévoir, ont été ressenties à Nantes, à quelques secondes d'intervalle l'une de l'autre, le 21 décembre, vers 7 heures du soir. Nous devons à M. Huette aîné quelques détails à ce sujet. C'est la seconde fois de l'année que ce phénomène se manifeste dans nos contrées; le premier a eu lieu le 1er avril, à 10 h. 40 m. du soir. Les mouvements du sol et le bruit qui les accompagnait ont été, sur tous les points de la ville, plus considérables et plus prolongés que ceux du 1er avril. Quant à la direction des secousses, il a été difficile de bien la déterminer, à une heure du jour où toute la population se livre encore à ses travaux; cependant, on s'accorde assez à la considérer comme venant du nord-ouest au sud-est. Pendant la nuit suivante, les vents de la partie de l'est, qui régnaient avec une intensité remarquable depuis le commencement du mois, ont soufflé avec un tel redoublement de force, qu'on a pu croire que de nouvelles secousses étaient survenues. C'est à partir de cette époque que la période frimatérique de décembre s'est véritablement caractérisée.

— NÉCROLOGIE. — L'espace nous manque pour enregistrer ce mois-ci les pertes nombreuses de nos deux provinces. Nous nous bornerons à signaler les suivantes.

— M. Delaunay, doyen du clergé du diocèse de Rennes et peut-être

Digitized by Google

de tout le clergé de France, curé de Romagné (Ille-et-Vilaine), vient de mourir dans sa 96e année, après avoir exercé la prêtrise pendant 71 ans.

— M. de la Motte-Picquet, descendant de l'ancien amiral de ce nom, capitaine de frégate, membre de la Légion d'honneur, est décédé vers le 12 décembre au château de la Vignouyère (Ille-et-Vilaine); il avait conquis, dans sa carrière militaire, quoique très-jeune encore, les plus hautes distinctions.

— Le département de la Vendée a perdu l'un des hommes qui lui faisaient le plus d'honneur, en M. Marchegay, décédé le 1er décembre 1853, à Lousigny, près Chantonnay, dans sa 78e année. A peine âgé de 16 ans, il combattait, lors de l'attaque de Nantes par les Vendéens, près de son père, qui fut tué dans le combat. Nommé pour sa belle conduite élève de l'École de Mars, par le département de la Loire-Inférieure, il fut admis à l'École polytechnique au moment où cette célèbre institution fut dissoute. Après avoir servi quelque temps dans l'artillerie, il revint au domaine paternel et se consacra au perfectionnement de l'agriculture. Nommé député de la Vendée, il siégea pendant sept sessions consécutives au milieu du groupe libéral que dirigeaient avec tant d'éclat le général Foy, Benjamin Constant et Casimir Périer.

— Jean-Sébastien Goury du Rostan, inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées à Paris, ancien député, ancien membre du Conseil général du Finistère, commandeur de la Légion d'honneur, est décédé à Paris le 1er décembre 1853. Il était auteur de plusieurs ouvrages estimés.

— Le docteur Mareschal (Jean-Marie-Auguste), né en août 1787, à Nantes, où il est mort le 1er décembre 1853, était président du Jury de médecine du département, membre de plusieurs compagnies savantes, et auteur de nombreux mémoires, parmi lesquels nous remarquons ses *Recherches historiques sur les anciens établissements hospitaliers de Nantes*. Admis depuis 1813 à la Société académique de la Loire-Inférieure, il en a été deux fois élu président, et a pris, en 1824, l'initiative de la création de sa section de médecine. Issu d'une famille qui a fourni depuis le XVe siècle des imprimeurs distingués à Lyon et à Nantes, le docteur Mareschal, dont le père lui-même a laissé quelques manuscrits, avait conservé l'amour traditionnel de l'étude, et était doué de connaissances variées.

— Notre ville conservera longtemps le souvenir de l'homme à la

Digitized by Google

fois modeste et distingué qu'elle vient de perdre dans son ancien trésorier des Hospices. Louis-François de Tollenare-Gramez, né le 4 avril 1780 à Nantes, où il est mort le 20 décembre 1853, fut le véritable directeur de la fondation de l'hôpital général de Saint-Jacques, qui remplace aujourd'hui l'ancien Sanitat. Il a puissamment contribué avec MM. Douillard, les architectes, à la bonne distribution de ce vaste monument; c'est là son plus beau titre à la reconnaissance de ses concitoyens. Admis à la Société académique de la Loire-Inférieure en 1820, il fut un de ses membres les plus actifs et les plus zélés. Il a enrichi de ses travaux les *Annales* de la Société et le *Lycée armoricain*.

« Ses nombreux ouvrages, dit M. Ch. Livet (*Courrier de Nantes* du 24 décembre 1853), peuvent se diviser en trois classes: philosophie, voyages, économie politique; et dans cette classe rentrent ses études sur le commerce, l'industrie et la statistique.

» Son *Essai sur les entraves du commerce,* dont, il y a deux ans à peine, les éditeurs de la Bibliothèque des économistes lui proposèrent, sans qu'il consentît à s'en charger, de donner une nouvelle édition, parut en 1820, chez Janet et Cotelle, à Paris.

» C'est au milieu de l'agitation de ses voyages en Angleterre, en Belgique, en Suède, dans l'Ancien et le Nouveau Monde, que l'auteur, mettant à profit son expérience, ses observations, ses lectures, ses conférences avec des négociants instruits, traita tous ces sujets d'un intérêt toujours actuel, avec un rare savoir et une supériorité d'intelligence et d'études que reconnaissent tous les hommes compétents. »

— Le doyen des imprimeurs de notre ville, et peut-être des journalistes de France, Charles-Victor-Amédée Mangin, né le 22 janvier 1787, à Nantes, y est mort le 25 décembre 1853. Dès l'âge de 14 ans, il prit part à la rédaction d'un journal politique fondé par son père, et s'est consacré jusqu'à son dernier jour à cette publication, qu'il a successivement intitulée : l'*Ami de la Charte,* le *National de l'Ouest* et le *Phare de la Loire*. Poursuivi et condamné sous tous les régimes, il n'en a pas moins toujours émis ses convictions. De plus, il s'est occupé activement des questions industrielles et commerciales du département, et a su se concilier à ce sujet l'estime des hommes de toutes les opinions. Pour assurer la conservation de son journal, Mangin en avait offert, il y a quelques années, la collection complète à la Bibliothèque publique de Nantes.

Armand GUÉRAUD.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE
MENSUEL,

Indiquant tous les ouvrages imprimés dans les départements formés de la division du Poitou et de la Bretagne, et ceux qui, imprimés ailleurs, concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs bretons ou poitevins.

CATALOGUE DES MONNAIES SEIGNEURIALES FRANÇAISES de la collection de M. F. Poëy-d'Avant, dont la vente aura lieu le lundi 12 décembre 1853 et jours suivants, rue des Jeûneurs, 42 (Paris). In-8° de 9 feuilles 1/2. Impr. de Bideaux, à Luçon. — A Paris, chez Rollin, rue Vivienne, 12.

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE DE SAINTES A LUÇON et retour, en août et septembre 1851; par M. J.-L. Lacurie. In-8° de 9 ff. 3/4. A Paris, chez Derache. — Extrait du *Bulletin monumental* de M. de Caumont.

ALMANACH DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE, 1854. In-12 de 2 ff. — A Surgères, chez Beaujan.

L'ÉCHO DE LA SAINTE MONTAGNE, visitée par la mère de Dieu, ou Un Mois de séjour dans la société des petits bergers de la Salette. 2e édition. In-12 de 16 ff. Impr. de Charpentier, à Nantes.

ÉTUDES SUR L'INTELLIGENCE HUMAINE ET LA SENSIBILITÉ ANIMALE, par le Dr Padioleau. In-8° de 2 ff. Impr. de Masseaux, à Nantes. — Extrait du journal l'*Espérance du Peuple*.

GÉOGRAPHIE ÉLÉMENTAIRE DE LA LOIRE-INFÉRIEURE; par Le Sant père et F.-J. Verger. Edition revue et complétée. In-18 de 11 ff. 1/2. Impr. de Mme veuve Mellinet, à Nantes. — A Nantes, chez Sebire; à Paris, chez Hachette, Pesron, Dumoulin.

HISTOIRE DE PARIS ET DE SES MONUMENTS; par Eugène de La Gournerie. 2e édition. In-8° de 29 ff. 1/2. Impr. de Mame, à Tours. (1854.)

L'IMITATION DE JÉSUS-CHRIST. Traduction de M. l'abbé de Lamennais. 27e édition. Grand in-8° de 24 ff. 3/4, plus 4 gravures. Paris, chez Sagnier et Bray. (1854.) — Prix. . . . . 12.»»

PETIT TRAITÉ D'AGRICULTURE à l'usage des enfants des campagnes qui fréquentent les écoles primaires; par Charles-Edouard David. In-12 de 4 ff. Impr. d'Ivonnet, à Napoléon.

GRAVURES ET LITHOGRAPHIES.
MONUMENTS, VUES, PLANS, MARINES, ETC.

Costumes bretons, par Lacauchie. Impr. lith. de Godard, à Paris — A Paris, chez Hautecœur.

Baie de Bertheaume (côtes de Bretagne). — Barque des environs de Brest. — Par Ferd. Perrot. Impr. lithogr. de Turgis, à Paris.

Tableau des calendriers et fêtes mobiles de 1852 à 1899, par de la Juveny. Impr. lithogr. de Gué et Chargelègue, à Poitiers.

Galerie dramatique: — Portrait de Battaille, rôle du baron, dans *Marco Spada*. Impr. lithogr. de Decan, à Paris. — A Paris, chez Martinet.

ATLAS DE LA FRANCE ILLUSTRÉE.... — Pl. 21. Côtes-du-Nord. — Pl. 28. Finistère. Dressées sous la direction de V.-A. Malte-Brun, par A.-H. Dufour. 1853. Impr. en taille-douce de Bineteau, à Paris. — A Paris, chez Barba.

Bretagne. — ..... Sujets de genre, par Lassalle. Impr. lithogr. de Decan, à Paris. — A Paris, chez Desessert.

MUSIQUE.

La Pêcheuse des Ebbiens, Souvenirs de Saint-Malo. Paroles de Gauthier Duparc; musique de P. Villefranche. — A Paris, chez Gavinet.

Dors-tu, Marie? Paroles de Dubois de Rennes; musique de Henri Caspers. — A Paris, chez Maresq.

Chanson bretonne, chantée dans le prologue de la réouverture du Théâtre-Lyrique. Paroles de Mlle Girard; musique de V. Louis. — A Paris, chez Sylvain Saint-Étienne. — Prix. . . . . 1.»»

(*Bibliographie de la France.*)

Digitized by Google

PHILIPPE COSPEAU,

VULGAIREMENT NOMMÉ EN FRANCE

PHILIPPE DE COSPÉAN.

1571—1646.

(SUITE. — *Voir pages* 185 *à* 200.)

COSPEAU, ÉVÊQUE DE NANTES.

Cospeau dut l'évêché de Nantes à l'amitié d'un religieux carme, Philippe Thibaud, qui, désigné pour succéder à M. d'Orgères, appelé au siége de Saint-Malo, refusa cet honneur, et indiqua l'évêque d'Aire à la reine Marie de Médicis. Cospeau accepta, mais il montra peu d'empressement à jouir de son nouveau titre : nommé le 17 janvier 1621, il resta plus d'une année avant de prêter serment, et ce ne fut qu'en 1622 qu'il vint à Nantes. Le 17 mars il prit possession, par procureur, et, le 18, il arriva en personne : le même jour, il reçut le corps de ville et l'Université ; ce fut seulement le jeudi 7 avril, qu'il parut à la Chambre des comptes de Bretagne, pour prêter au roi le serment accoutumé.

Nantes était alors dans la position la plus difficile; le prince de Soubise, chef de la maison de Rohan et du parti calviniste, venait sans cesse harceler la ville; on ne savait quelles mesures prendre pour mettre les habitants à l'abri de ses incursions; enfin, le Roi lui-même voulut frapper un grand coup, et se décida à marcher contre l'armée du prince : le 9 avril, il était à Nantes, où il fut rejoint le 11 par sa mère et sa sœur, la princesse Henriette; le 12, il couchait à Vieillevigne ; le 13, à Legé ; le 14, il chassait de l'île de Ré le prince de Soubise et faisait sur lui six à sept cents prisonniers qu'il envoyait à Nantes quelques jours après.

Digitized by Google

Le zèle du nouveau prélat, sa charité tout évangélique, s'exercèrent au milieu de ces troubles : le 27 mars, François L'Huillier, prévôt général de la connétablie de France, des camps et armées du roi, rendit contre tous ces prisonniers un jugement qui condamnait treize d'entre eux à la potence et les autres aux galères(1); Cospeau, informé de ces mesures si rigoureuses qui devaient s'exécuter le jour même, voulut voir les condamnés, et, si ses démarches ne purent faire lever ou retarder la sentence, du moins ses bonnes paroles acquirent à la religion catholique cinq conversions. Sa bonté n'abandonna point les autres; à ses instructions, fréquemment répétées, cinq ou six cents d'entre eux abjurèrent le calvinisme, et bientôt le Roi écrivait de Montpellier à la ville de Nantes une lettre (4 septembre 1622) qui montrait l'intérêt que prenait le pieux évêque à ces pauvres gens : « Afin que vous soyez deschargez de ceulx qui se sont volontairement convertis, *nostre volonté est que vous les mettiez en liberté,* ayant trouvé bon de leur accorder cette grâce *à la priere qui nous en a esté faite de la part de l'evesque de Nantes.* Vous n'y ferez donc faulte, car tel est nostre plaisir. »

Cette même année, Cospeau, à qui le Roi avait abandonné, comme il l'avait fait à plusieurs de ses prédécesseurs, ses droits de régale, réclama du chapitre les émoluments du sceau perçus pendant la vacance. Ces droits, fort modiques, restaient ordinairement au secrétaire; aussi est-il à croire que le nouvel évêque, en les réclamant, défendait plutôt un principe qu'il n'agissait par intérêt; car, dit le cardinal de Retz dans ses mémoires (2), « il soutenait l'épiscopat avec une piété sans faste et sans fard, et son désintéressement était au-delà de celui des anachorètes. » Aussi, le factum du chapitre,

(1) Le Mée dit quatorze. « Quatorze rebelles ayans esté sententiés de mort dans l'Isle de Ré pour crimes personnels : ce Religieux Euesque se presenta pour les secourir en ce dernier deuoir : mais auec quel transport de charité! On le vit marcher le long des ruës, d'vn des bouts de la Ville où estoit la prison, iusqu'à l'autre où estoit le supplice, les tenant embrassés chacun d'vne main, les arrosant de ses larmes, les embrasant de ses soupirs, leur disant des paroles de feu et de flames, et les encourageant de telle façon qu'ils sembloient treuuer les delices dans la douleur, la gloire dans l'ignominie, la satisfaction dans l'opprobre, et la vie dans la mort. Il ne se rebutoit point d'estre personnage dans vn spectacle qui donnoit de l'horreur et de l'effroy à tous les spectateurs. »

(2) *Mém. du cardinal de Retz*, Genève, Fabry, 1751, 4 vol. in-12, t. I, p. 58.

Digitized by Google

tout en combattant ses prétentions, rendit pleine justice à son insigne piété et à son savoir éminent, et montra une impartialité qui prouve bien qu'il n'y avait dans ce débat rien de personnel. D'ailleurs, sans cesse occupé de son diocèse, qui depuis cinq ans n'avait pas été même visité par les évêques ses prédécesseurs, il cherchait à réformer les abus que le temps avait apportés, et faisait publier un *Propre des Saints de Nantes* rédigé par Vincent Charron (1).

Après avoir ainsi pourvu aux affaires les plus pressées, il partit pour Paris : il y était appelé par l'affection qu'il portait à la famille de Retz, qui venait de perdre un de ses membres, l'évêque de Paris, cardinal de Retz, mort à Montpellier, dans le camp du Roi.

Quand le corps du défunt fut apporté, la ville fit mettre sur pieds un assez bon nombre d'archers, et l'alla recevoir jusqu'à l'église de Saint-Jacques du Haut-Pas, dans le faubourg Saint-Jacques, avec les plus grands honneurs : l'on était au 6 octobre. Le lendemain, se fit à Notre-Dame le service des morts ; une contestation s'éleva entre la Cour des comptes et le chantre de Notre-Dame, qui voulait avoir son siége au-dessus de la Cour, comme le duc de Montbazon, gouverneur de la ville, était placé au-dessus du Parlement ; l'office fut un instant troublé ; mais le chantre se retira, et Cospeau, qui était chargé de l'oraison funèbre, put rendre au cardinal de Retz l'honneur qu'il avait rendu déjà à la maréchale de Retz en 1603, à son début dans la carrière de la prédication : malheureusement, ces deux discours, qui ne semblent pas avoir été imprimés, sont probablement perdus.

Cospeau n'attendit pas la mort du cardinal de Bérulle, dont il était l'ami, pour se déclarer son apologiste ; dès que les persécutions de l'envie s'attaquèrent au vénérable fondateur de l'Oratoire, Cospeau mit sa plume au service d'une cause qui lui était chère.

Les ouvrages du cardinal de Bérulle sont aujourd'hui peu consultés : son style, plein d'onction, a le défaut d'être un peu diffus ; mais

(1) « Qui pourra dire, s'écrie René Le Mée, avec quel zele il s'est comporté en ce sacré ministere..... ? Et ne faut-il pas confesser que par ses soins infatigables, il a réussi en telle sorte que ceux qui dormoient dans le clergé se sont resueillés de leur sommeil...? que par son moyen, les laïques ont esté ébloüis de la pompe des vestements sacrés, que les plus grands et les plus sages du siècle ont confessé que la charge des seigneurs et des sénateurs de la terre n'etoit point si illustre que celle d'vn prestre de Jésus-Christ ? »

Digitized by Google

le rôle important de leur auteur attirait alors sur eux l'attention ; lorsqu'il publia ses douze discours de l'état et des grandeurs de Jésus, ses ennemis, qui ne pouvaient lui pardonner sa faveur auprès de la Reine, se levèrent en masse contre lui ; « on poussa les excès à un tel point, qu'on voulut le lapider, et qu'on osa l'accuser d'hérésie.

» L'orage commença à Bordeaux ; on y assembla plusieurs docteurs, et l'on eut bien soin de cacher aux juges l'auteur des *Prières* en question. La vérité triompha. (1) »

M. de Bérulle, ferme et modeste, dédaigna de répondre à ces attaques, dont il ne chercha à se justifier qu'après une dizaine d'années d'un silence patient. Ses ennemis profitaient de sa longanimité, pour répandre dans le pays libelles sur libelles, calomnies sur calomnies; le pieux cardinal, qui eut l'occasion de voir le Roi lorsqu'il passa à Poitiers pour se rendre à Bordeaux, ne parla même pas des persécutions dont il était l'objet. Mais ses amis s'émurent pour lui ; et Cospeau, qui avait joint son approbation à celle que les évêques de Poitiers, de Langres et de Belley avaient accordée au livre de leur respectable ami, fit paraître en 1622, chez Ant. Estienne, une petite brochure de quinze pages, intitulée : « *Reverentissimi domini Philippi Cospeani, Nannetensium episcopi, ad illustrissimum cardinalem Bentivolium, Galliarum protectorem, pro reverendo patre Berullio epistola apologetica.* » Il ne peut s'élever avec trop de force contre deux diminutifs de moines (*fraterculi*), dont le devoir est de pleurer et non d'enseigner, qui ont eu l'audacieuse folie d'attaquer le P. de Bérulle, le plus parfait modèle de la piété, le plus heureux des hommes dans ses luttes contre l'hérésie : s'ils ont fait paraître leurs libelles sans nom d'auteur ni d'imprimeur, c'est qu'ils n'ont pas voulu, — sagesse de fou, — signer un mensonge. — Suit l'examen de quatre passages du père de Bérulle, à qui l'auteur donne les plus grands éloges.

Cospeau, qui prenait volontiers en main la cause de l'opprimé, ne partageait pas contre le poète Théophile l'acharnement que témoignaient pour lui les Garasse et les Guérin. Il avait défendu M. de Bérulle vertueux et persécuté ; il n'abandonne pas plus Théophile coupable peut-être de mauvaises mœurs et d'impiété, à coup sûr d'un fort mauvais livre, et c'est à peu près à la même époque qu'il lui

(1) *Vie du cardinal de Bérulle,* Paris, Nyon, MDCCLXIV, in-12, *passim.*

Digitized by Google

montre toute sa bienveillance. Aussi Théophile, avant sa sortie de prison en 1624, parle-t-il de lui avec éloge.

Un autre poète, non moins impie peut-être que Théophile, et qui était en ce moment à Belle-Ile auprès du duc de Retz, Saint-Amant, ne sait quelles louanges donner à Cospeau, qui avait accepté la dédicace de son poème du *Contemplateur :* Vous, lui dit-il,

Vous, par qui i'espere estre exempt
De choir en l'eternelle flame,
Apostre du siecle present,
Cause du salut de mon ame,
Divin Prelat, sainct Orateur,
Juste et souverain Destructeur
Des infernales Heresies,
Grand Esprit, de qui tout prend loy,
Et dont les paroles choisies
Sont autant d'articles de Foy;

Vous qui gardez d'vn soin si dous
Le cher troupeau de vostre Maistre,
Luy donnant, en despit des lous,
Le sacré pain de grace à paistre:
Vray Ministre d'Estat du Ciel,
Cœur debonnaire, Homme sans fiel,
Qui viuez comme font les Anges,
Et meritez qu'en chaque lieu
On vous fasse part aux loüanges,
Que vous mesmes rendez à Dieu;

Vous, dis-ie, qui daignant cherir
Les Nobles travaux de la Muse,
Auez vqulu vous enquerir
A quoy maintenant ie m'amuse;
Je vous le veux dire en ces vers....

Malgré le charme que devait trouver Cospeau à vivre au milieu de beaux esprits dont il avait partagé l'instruction, ou qui s'empressaient de rendre hommage soit à ses vertus, soit à son crédit, l'évêque ne prolongea pas son séjour jusqu'à la fin de l'année, et il put assister aux États qui se tinrent en décembre 1622 à Nantes, sous la présidence de Jean de Rieux, marquis d'Assérac.

Digitized by Google

Bientôt après, nous le voyons commencer à témoigner de sa faveur pour les établissements religieux; les Carmélites et les Bénédictines du Calvaire surtout étaient l'objet de ses affections: c'est en faveur de ces dernières qu'il proposa au chapitre, le 23 janvier 1623, d'admettre l'ordre à Nantes; en même temps, il faisait demander au bureau de la ville, par Raoul de la Guibourgère, sénéchal et maire de Nantes, l'autorisation nécessaire pour que les religieuses s'établissent dans un des faubourgs.

Cospeau ne pouvait mieux montrer son amitié pour M. de Bérulle qu'en favorisant les Carmélites, dont celui-ci était allé chercher le noyau en Espagne (1), ni son désir de seconder le P. Joseph qu'en soutenant ses efforts pour répandre par la France l'ordre si rigoureux des Bénédictines du Calvaire. Les sympathies ne sont pas en général attachées au nom de l'*âme damnée de Richelieu;* mais si l'*Éminence grise* a trop écouté son ambition dans les affaires d'État, on est forcé, quand il s'agit de l'établissement des religieuses du Calvaire, de lui reconnaître des qualités qui semblent incompatibles avec son caractère politique. Son zèle ne se dément jamais quand il s'agit d'elles; c'est surtout de Poitiers et de Paris que sont datées ses lettres; mais nous en voyons aussi de Bordeaux, de Metz, de Ratisbonne même: par son active correspondance, il vit au milieu d'elles (2); son langage est empreint d'une douceur, d'une onction toute paternelle, et le style en est fort remarquable pour sa date (1619-1631 environ), s'il n'a pas été retouché au moment de la publication.

Ses efforts, vivement aidés par l'évêque de Poitiers, pour ramener les couvents, alors si déréglés, aux rigueurs de leur institution, trouvaient un appui non moins puissant dans Cospeau : comment ne se serait-il pas rendu aux plaintes si sages du fondateur ?

---

(1) *Vie du cardinal de Bérulle.*

(2) 1er vol. — *Epistres ecrites a plume volante aux religieuses benedictines de la congrégation de nostre Dame du Calvaire, par le Fondateur de sainte mémoire, le très-R. P. Joseph de Paris, capucin;* — pp. 1-221.

2e vol. — *Plusieurs epistres fort spirituelles du tres-Reverend Pere Joseph de Paris, capucin d'heureuse mémoire, écrites à plume volante à une illustre religieuse, grande servante de Dieu, sa Disciple, conduite de Dieu par un trait de souffrance et de grandes épreuves intérieures;* — pp. 1-237. In-8°, 1677. Voy. le passage cité p. 195-196, 1re part.

Digitized by Google

Le P. Joseph indique aux religieuses de ces monastères les péchés auxquels elles s'exposent par le luxe de leurs églises ou de leurs vêtements, par leur facilité à accueillir les visiteurs, par leur empressement à recevoir et à faire des présents, et il termine sa lettre par ce passage :

« Maintenant il n'y a maison si réformée où toutes les dames de la Cour n'ayent permission d'entrer : n'avoir point ce privilége, c'est une marque de peu d'autorité. Oui, je dis des plus réformées, car pour les autres l'on ne daigne y aller. Or, non-seulement elles y entrent, mais encore elles y demeurent les huit ou quinze jours, y mangent et y couchent et mènent avec elles cinq ou six jeunes filles ; chaque religieuse en prendra une, c'est ma cousine, ma confidente et ma dévote. Jugez durant ce temps comme tout va, quelle silence, quelle retraite, régularité et mortification il y a dans une maison : l'on rit, l'on décharge ses sentiments à son amie, l'on murmure de celles qui ne sont conformes à son humeur, etc. »

L'évêque de Nantes s'associa pleinement aux vues du père Joseph, et seconda ses efforts pour fonder ou réformer les couvents. Il y faisait de fréquentes visites. Voici sur ses visites dans les communautés quelques détails que nous empruntons à l'ouvrage si rare de René Le Mée :

« Il n'auoit pas seulement la pudeur pour soy mesme, mais encore il la communiquoit aux personnes qui l'approchoient ; et il a souuent changé les flames de Babilone en celles de Jérusalem, l'amour profane en vn amour sacré. C'estoit le respect de la virginité qui l'attiroit à la frequentation de quelques deuots monasteres, pour y reuerer une vertu qui transplante le Paradis en terre, et qui fait voir des personnes qui viuent dans vn corps humain comme s'ils n'auoient point de corps.

» L'honneur qu'il portoit à cette diuine qualité ne luy permettoit point de parler seul à seul à aucune fille ny femme ; disant que ce n'estoit pas assés de se garder du mal, mais encore qu'il falloit euiter le soupçon et l'occasion..... Pour preuenir le soupçon aussi bien que le mal, il vouloit que la presence de ses aumosniers ou de quelqu'autres personnes obseruast toutes ses paroles, et eclairast toutes ses actions.

» Quand il frequentoit quelque monastere, il ne parloit à aucune fille en particulier, et l'on a remarqué dans Font-Eurault qu'après

Digitized by Google

auoir salué Madame, il la suplioit d'ordinaire de faire venir la plus grande compagnie qu'elle pourroit de ses Religieuses : ce n'estoit pas seulement pour que sa conversation fust plus fructueuse par le nombre des personnes qui receuroient ses bonnes instructions ; mais c'estoit encor pour euiter le soupçon qui accompagne les discours solitaires d'vn homme avec vne fille quand ils se font hors de nécessité. »

Malgré l'intérêt qu'il portait aux religieuses, ce fut en 1626 seulement que la première pierre de leur couvent fut posée par la Reine-mère. Peut-être Cospeau, appelé à Paris pour une affaire grave, avait-il un peu négligé de suivre l'intérêt de la communauté. En effet, nous le voyons à la fin de 1622 à Paris, où il soutenait, en Sorbonne, contre Edmond Richer, deux articles du cardinal de La Rochefoucault défavorables aux priviléges, encore mal définis, de l'Église gallicane. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans l'abbé Travers, qui a d'ailleurs emprunté ce passage à Baillet, *Vie de Richer*.

Dans le courant du mois de mai 1622, ou à peu près, Cospeau se rendit à Paris, « où il eut la faiblesse de se prêter au dessein du cardinal de La Rochefoucault, qui était de faire signer en Sorbonne deux articles, par lesquels il prétendait discerner les Richeristes, ou ceux qui ne croyaient pas le pape monarque absolu dans le gouvernement de l'Église, et qui, par conséquent, ne recevaient pas la bulle *Unam sanctam*, donnée par Boniface VIII. Le dessein du cardinal était de les exclure des assemblées de Sorbonne, et de n'y laisser que ceux qui croyaient le pape roi et monarque de l'Église avec un pouvoir absolu.

» Voici quels étaient ces articles :

» PREMIER ARTICLE : *Le Pape, comme pape, peut faire des loix qui obligent en conscience tous les fideles en general et chacun en particulier.*

» DEUXIEME ARTICLE : *Le Pape peut donner privilege aux religieux pour ouïr les confessions par tous les dioceses.*

» ..... Mais ces deux articles, dont le conseil, les évêques et les curés sentirent aussitôt les conséquences, furent arrêtés et ne furent point proposés. En effet, ils ruinaient les libertés de l'Église gallicane, faisaient les conciles généraux inférieurs au pape, lui asservissaient les évêques et tout le clergé, le roi et tout le royaume, s'ils avaient passé en Sorbonne, comme cela serait arrivé infaillible-

Digitized by Google

ment si l'évêque de Nantes n'avait pas été arrêté dans son dessein, par le conseil et le parlement. » — Peu de temps après, en 1630, il s'était réuni à une députation envoyée par le même cardinal de La Rochefoucault auprès de François de Harlay, alors archevêque de Rouen, pour l'engager à supprimer de son histoire quelques articles fort innocents, coupables seulement du crime de déplaire au puissant cardinal, aux volontés duquel Cospeau eut tort peut-être de se prêter.

Travers, si complet dans son histoire de Nantes, nous ramène ensuite avec Cospeau aux États du 20 novembre 1622 tenus à Nantes sous la présidence du duc Henri de la Trimouille, nous fait assister à la consécration par ce prélat d'un grand autel détruit vers 1750, nous fait lire une instruction sous forme de catéchisme, sur la dévote communion, avec mandement d'approbation du 19 janvier 1624, et nous rappelle un sermon prononcé par l'évêque à Saint-Nicolas, le 7 mars, sur les avantages d'avoir au milieu de soi le Saint-Sacrement; sermon de circonstance maintenant perdu.

Au retour d'un nouveau voyage à Paris, le 12 avril 1625, Cospeau que l'on a quelquefois de son temps cherché à montrer un peu trop attaché aux biens de la terre, changeait avec son chapitre une rente de cent livres pour un mince revenu de douze livres. Certes, s'il gagnait au change, ce ne pouvait être qu'en reconnaissance : mais, comme le remarque Travers, assez malveillant d'ordinaire pour Cospeau, un père ne regarde pas de près avec ses enfants.

Et si Cospeau était désintéressé dans ses rapports avec le Chapitre, il n'était pas moins zélé en faveur des pauvres et des malades : ainsi, en 1625, le 8 juin, nous le voyons assister à une réunion du conseil de ville où l'on délibéra sur les moyens de renfermer les pauvres de la ville et des faubourgs et de pourvoir à leur nourriture ; cependant, on regrette, au moment où la peste sévissait à Nantes (fin de 1626 et 1627) de le voir occupé à défendre à Paris un livre de Santarel déjà condamné par le parlement de Paris et les principales facultés de théologie du royaume. Cospeau s'était déjà montré l'instrument d'un parti dans l'affaire de Richer, par faiblesse sans doute plutôt que par passion. Ici encore il obéissait au Roi, qui ne voulait pas admettre les termes violents des censeurs contre un ouvrage où cependant était soutenu le droit reconnu au pape de déposer le roi. « Le 2 janvier monsieur Cospeau lut en l'assemblée de Sorbonne avec expres commandement du Roy où il presenta les lettres de

Digitized by Google

creance que Sa Majesté luy avoit baillees (1). » Il exprima le mécontentement de Sa Majesté, obtint qu'on adoucirait les termes de la censure, et porta la délibération au Roi, qui s'en montra fort satisfait.

En 1626, le 19 août, il avait assisté à ses derniers moments le malheureux comte de Chalais, condamné la veille par une commission et exécuté sur la place du Bouffay de Nantes; le 22 juin suivant (1627), il accompagnait à l'échafaud François de Montmorency, comte de Bouteville, et François de Rosmadec, comte des Chapelles, condamnés à avoir la tête tranchée en place de Grève, pour avoir contrevenu à ces arrêts contre le duel que Cospeau lui-même avait provoqués : on pense même que ce fut le pieux évêque qui dicta ou inspira à ce dernier les cinq lettres qu'il écrivit dans sa prison.

Quelques jours après, le 30 juin, il faisait à Saint-Denis l'oraison funèbre de madame Marie de Bourbon, princesse de Dombes, duchesse de Montpensier, femme de Gaston d'Orléans, frère du roi, qu'il avait assistée dans la maladie dont elle était morte le 4 juin.

La réputation de piété de Cospeau le faisait rechercher non-seulement à Paris, mais dans les diocèses voisins. On lit dans l'*Histoire de l'église de Meaux* (2) : « Ce qui contribua le plus à la gloire de l'abbaye naissante de Jouarre (diocèse de Meaux), fut d'avoir élevé dans son sein deux vierges illustres, sainte Bertile et la vénérable Éthérie, qui méritèrent peu de temps après d'être abbesses, l'une de Chelles, et l'autre de Notre-Dame de Soissons.... Il y avait environ 900 ans que le corps de ces saintes et de quelques autres reposaient dans deux chapelles de Jouarre, lorsqu'ils furent levés de terre pour être transportés en la grande église de l'abbaye. La cérémonie se fit avec solennité le 13 d'octobre 1627, en présence de la reine Marie de Médicis, mère de Louis XIII, par Philippe Cospeau. »

Les cérémonies de ce genre étaient plus fréquentes à cette époque qu'elles ne le sont aujourd'hui. Cospeau eut bientôt occasion d'autoriser la solennité, dans l'église des Carmes, de la canonisation de Saint-André-de-Corsin (28 avril 1630).

Les règlements sur la résidence des évêques étaient alors, paraît-il,

---

(1) *Mercure fr.*, 1627, p. 19.

(2) Par dom Toussaint du Plessis, Paris, Gaudoin, 1731, 2 vol. in-4°. — Cf. *Annales benedictini, anno* 1660 : — « En 1627 le très-illustre Philippe Cospeau, alors évêque de Nantes, tira du tombeau les restes sacrés de sainte Thelchilde et de sainte Agliberte, et les enferma dans un coffret d'argent. » — Travers nomme la première sainte Theudechilde.

Digitized by Google

assez mal observés; car nous voyons plus souvent l'évêque de Nantes à Paris que dans son diocèse (1). C'est ainsi qu'au 30 octobre 1629 il faisait à Paris, dans l'église des Cordeliers, l'oraison funèbre de la princesse de Condé, et qu'à la fin de 1630, au moment où des circonstances difficiles, la cherté du pain, les maladies, un hiver rigoureux, semblaient exiger sa présence à Nantes, il sollicitait l'élargissement du duc de Vendôme, frère naturel du Roi, emprisonné à Vincennes depuis quatre ans et plus. Cospeau obtint sa liberté et alla lui-même porter sa grâce au prisonnier le 30 décembre.

C'était une bonne œuvre, mais peu profitable pour le diocèse; cependant il y était aimé, et, en 1631, Padioleau écrivait dans sa *Belle et curieuse recherche traictant de la jurisprudence souveraine de la Chambre des comptes de Bretagne sur le faict de la régale* (2): « Or, c'est maintenant assez, j'arreste sur cette année 1622.... L'occasion m'obligeant de finir, et faisant rencontre sur ce point qu'elle m'en presse le plus, de la personne de nostre bon pasteur nantois, le père de son peuple, l'honneur du diocèse, l'un des plus vertueux et recommandables prelats qui paroissent aujourd'huy dans la hierarchie ecclesiastique de France. »

Peut-être faudrait-il voir seulement dans ces éloges une flatterie intéressée; mais ils sont unanimes, et il faut arriver au siècle suivant pour trouver à son égard, — dans Travers par exemple, — une mal-

(1) Son panégyriste, Le Mée, a pour lui des excuses très-acceptables; il dit, p. 107 : « Saint Paul... consoloit tous ceux qui auoient de la douleur;... c'est ce mesme sentiment qui a obligé si souvent notre Preslat à quitter Dieu pour Dieu, en quittant son diocèse pour aller à la Cour : car pourquoy y alloit-il? puisque l'obligation la plus essentielle d'vn bon Prelat c'est l'actuelle residence aupres de son troupeau. Estoit-ce pour y briguer des honneurs, luy qui les fuyoit autant que l'infamie : estoit-ce pour y solliciter un plus grand reuenu? luy qui n'en a voulu que pour le distribuer aux pauures : estoit-ce pour y chercher des plaisirs? luy qui auoit consacré toute sa vie à vne austere penitence; qui portoit le cilice et la haire : qui tenoit cette maxime de Tertulien qu'vn chrestien doit tousiours plorer s'il doit estre chrestien; et que les voluptés ne sont faites, que pour ceux qui n'adorent point Jesus-Christ.

» Mais pourquoy y alloit-il donc? Disons auec vérité qu'il y alloit, comme saint Ambroise a esté souuent en celle du religieux empereur Théodose, ou comme les Prelats de France ont esté en celle de saint Louis : il y alloit pour travailler à la gloire de Dieu et de J.-C....; il y alloit pour solliciter des œuvres ou de justice ou de charité auprès d'vn Roy et d'vne Reyne qui n'auoient rien de plus cher que l'exercice de ces deux grandes vertus. »

(2) Nantes, Sébast. de Heuqueville, 1631, un vol. in-4°, p. 322.

Digitized by Google

veillance que n'avaient pas pour lui ses contemporains. — Les détails de sa vie privée que nous trouvons dans René Le Mée, viennent encore ajouter à notre estime. On nous reprochera trop de citations peut-être; mais nous trouvons à ce style du bon cordelier un charme de grâce antique, de simplicité honnête que nous voulons faire connaître à nos lecteurs :

« Comme un autre saint Charles, Philippe Cospean (*sic*) disoit d'ordinaire son breuiaire à genoux, et l'arrosoit de ses pleurs : comme luy il celebroit la sainte messe tous les iours auec vne deuotion plus qu'humaine, auec des larmes qui representoient celles que J.-C. auoit répanduës dans la croix.

» Comme luy, il faisoit plusieurs retraites l'année, pour s'apliquer entierement aux exercices spirituels, pour les pratiquer luy-mesme, et pour les faire pratiquer à quelques sainctes ames. Comme luy, il lisoit l'Escriture saincte à genoux et la teste découuerte, preschoit en toute occasion, faisoit des aumones au-dessus de son bien, seruoit les pestiférés, portoit sous sa pourpre la haire et le cilice, couchoit sur la dure, visitoit son diocese à pied, estoit tousiours le premier a l'Eglise, à l'Hospital, aux prisons, aux malades, au sermon et à toutes les bonnes œuures...

» Il appelloit son carosse, le Carosse de l'Euesché, et ne s'en seruoit d'ordinaire, que quand la bienseance et la necessité ne luy permettoient pas d'aller à pied. Il n'a iamais affecté aucune maison, ny disposé d'aucun lieu comme luy appartenant. Il se consideroit tousiours comme estranger dans ce monde...

» Lorsqu'il se trouuoit dans des palais magnifiques, dans des maisons de plaisance, dans des jardins delicieux : voilà qui est beau, disoit-il, s'il ne failloit point mourir, mais le paradis est encor plus beau, et c'est pour luy que nous deuons reserver tous nos desirs....

» C'est dans l'entretien de ses divines pensées que nostre sainct Prelat passoit la plus grande partie de la nuit, après lesquelles il faisoit vne abiuration constante de toutes les voluptés du monde, pour ne sauoüer que celles de Jesus-Christ....

» Il s'occupoit jusqu'a trois ou quatre heures du matin dans cet exercice, auquel tems il se recouchoit iusqu'à sept à huit heures, cachant tant qu'il pouuoit cette pratique de vertu comme toutes les autres, pour que personne ne s'aperceust que sa conuersation estoit toute celeste, aussi bien pendant les tenebres de la nuit que durant les lumieres du iour. »

Digitized by Google

Richelieu, bon juge de la valeur des hommes, avait grande estime pour lui ; on prétend que le cardinal avait été l'élève de Cospeau, en théologie : son Éminence « avoit fait amitié avec lui, et en fit cas toute sa vie. Comme il le connaissoit un homme franc et sans malice, il ne trouva point mauvais qu'il sollicitât pour monsieur de Vendosme,.... car son Eminence etoit persuadée qu'en pareil cas il en auroit autant fait pour luy. — Le cardinal souffrit tout de mesme qu'il s'attachast à la Reine (1). »

Ménage prétend que Richelieu, devenu ministre, répondait à l'envoi d'un ouvrage de son ancien professeur, par cette épître laconique et flatteuse : *Accepi, legi, probavi.*

Le Cardinal ne tarda pas à lui donner d'autres marques de sa faveur. Nommé gouverneur de Bretagne en 1632, à la mort du maréchal de Thémines, il eut de plus fréquents rapports avec Cospeau, qui, en janvier 1635, fut appelé à l'évêché de Lisieux : le 13 mars, il remercia le Roi, à Reaumont, de l'avoir nommé à un plus riche évêché. Son revenu à Nantes était de vingt-deux mille livres ; à Lisieux, le pouillé accuse trente-trois mille livres. Cependant, il continua à porter le titre d'évêque de Nantes pendant plus d'un an, et ne fit son entrée à Lisieux, selon la *Gallia christiana*, que le 4 novembre 1636.

En quittant Nantes, il laissa au Chapitre une somme de trois mille livres, dont cinq cents pour la fabrique, quinze cents pour les ornements, mille pour un service anniversaire après sa mort. Le Chapitre reconnaissant inscrivit son nom, par décision en date du 3 juillet et du 28 septembre 1637, au nombre des bienfaiteurs dont on lisait autrefois les noms à la station qui se fait dans la nef (2). Depuis la Révolution, le service qu'il avait fondé ne se célèbre plus ; une messe quotidienne, dite pour tous les bienfaiteurs, remplace cette fondation particulière.

Le successeur de Cospeau à Nantes fut le jeune abbé de Beauveau, prévôt de l'église de Nîmes.

---

(1) Tallemant des Réaux, 2e édit., Paris, Delloye, 1840, t. IV, p. 95.

(2) Travers, t. III, p. 293. — Nous avons vérifié et complété dans d'autres auteurs les assertions du savant abbé ; mais l'ordre chronologique de cette notice, pour ce qui regarde le séjour à Nantes de Cospeau, et plusieurs passages que nous avons généralement cités, disent assez combien nous avons tiré parti de l'*Histoire des Évêques de Nantes*.

Ch.-L. LIVET.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

Digitized by Google

NOTICE

SUR LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE NANTES.

Cette notice sur la Société archéologique de Nantes, a pour but principal de rappeler les circonstances qui ont préparé et accompagné la création de la Société; de placer dans le plus petit cadre possible : d'abord, une sorte d'*Inventaire* des *Archives*, en suivant l'ordre des grandes époques historiques; et, ensuite, un abrégé du *Catalogue du Musée*, disposé en raison de la nature des objets recueillis jusqu'au 1er janvier 1854.

Le travail se divise ainsi :

1. But de l'Archéologie;
2. Création de la Société;
3. Travaux de la Société;
4. Création du Musée.

Si j'entrais dans des détails intimes sur ces différents sujets, il me faudrait un volume, et je ne puis disposer que de quelques pages; je serai donc très-concis, et je me bornerai à citer des faits et des dates, dans le but unique d'épargner des recherches à ceux de mes collègues qui auraient besoin de connaître ces dates et ces faits.

I.

But de l'Archéologie.

Tout ce qui porte un sceau d'antiquité, est du domaine de l'archéologie. Le champ est vaste, et cependant l'archéologue s'y trouve

Digitized by Google

souvent à l'étroit; non que la matière manque à ses investigations, mais parce que cette matière n'offre plus que des formes altérées, ou bien que la destination de l'objet observé est incertaine, ou bien enfin que les documents historiques lui font défaut pour éclaircir ses doutes.

L'archéologie a ce caractère particulier de fournir des aliments aux observations de tous ceux qui veulent observer.

Parmi les esprits sérieux et éclairés, on n'a encore trouvé personne qui ait contesté l'utilité de la science archéologique; et, sans doute, personne ne la contestera, en apprenant qu'elle se propose :

1° De combattre la puissance destructive du temps, soit en restaurant les vieux monuments, soit en les reproduisant par le dessin, la gravure ou la description;

2° De rechercher l'origine des peuples; de fixer les limites des pays qu'ils ont habités; de rappeler leurs croyances, leurs mœurs, leurs arts;

3° De réunir les documents propres à rectifier les erreurs historiques et géographiques, qui embarrassent ou égarent les géographes et les historiens modernes qui se livrent à l'étude de l'antiquité;

Enfin, et pour tout résumer en peu de mots, de faire revivre ce qui n'est plus, et de conserver ce qui est prêt à périr.

II.

Création de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.

L'*Archéologie* ne formait point un corps de science sous François Ier, époque de développement intellectuel, littéraire et artistique; et cependant, à cette même époque, il se manifestait parmi les architectes et les artistes une tendance de retour vers les proportions antiques et les formes grecques et romaines, mais sans imitation servile.

En rendant au *plein cintre* la place que celui-ci avait cédée à l'*ogive* trois siècles auparavant, la *Renaissance* préparait un *style mixte*, empruntant ses éléments aux styles abandonnés depuis le Ve siècle jusqu'à la première moitié du XVIe, c'est-à-dire depuis le *roman* jusqu'à l'*ogival flamboyant*.

La révolution architectonique s'accomplit peu à peu en France,

Digitized by Google

mais dans des temps inégaux, selon l'esprit, ou peut-être selon la position géographique des provinces. Aux uns elle sembla le résultat d'un progrès dans l'art; aux autres elle parut la preuve d'une inconstance dans les goûts de la nation. Ce qu'il y a de positif, c'est que nous voyons aujourd'hui le XIIIe siècle remis en honneur, après une sorte d'oubli, sinon de dédain, qui a pesé sur lui pendant trois cents ans.

Pour opérer ce changement dans les idées, il fallait que de laborieux pionniers de la science ouvrissent une route nouvelle. Il se trouva de ces infatigables travailleurs, au nombre desquels nous distinguons particulièrement :

1° Le bénédictin *Montfaucon*, mort en 1741, qui nous a laissé, en 5 vol. in-fol°, imprimés en 1729, *les Monuments de la Monarchie française*, avec figures, texte français et latin.

2° Le chanoine d'Auxerre Jean *Lebœuf*, mort en 1760, dont les écrits ont répandu une vive lumière sur l'antiquité.

3° Le comte de *Caylus*, mort en 1765, à qui nous devons un *Recueil d'Antiquités égyptiennes, grecques, étrusques, romaines et gauloises*, 7 vol. in-4°, Paris, 1752.

4° *Millin*, mort en 1818, savant archéologue, auteur des *Monuments Antiques inédits*, 2 vol. in-4°, imprimés en 1802; des *Antiquités nationales*, 5 vol. in-4°., imprimés en 1790.

Les matériaux étaient trouvés, l'impulsion était donnée; mais pour élever l'édifice de la science archéologique, il fallait un architecte pour dresser le plan et en surveiller l'exécution : M. de *Caumont* fut cet architecte.

L'appel fait aux lumières et au zèle des savants de toutes les provinces de France, fut entendu par les cinq départements de la Bretagne.

Le 3 mai 1843 vit s'organiser à Vannes l'*Association bretonne*, ayant pour but exclusif les intérêts agricoles de la province. Cette association naissante s'unit immédiatement à l'association, également naissante, de l'*archéologie*, qui tint sa première séance dans cette même ville de Vannes le 23 septembre 1843, jour où elle fut déclarée partie intégrante de l'Association bretonne; mais qui ne s'organisa définitivement que l'année suivante, au congrès de Rennes, le 5 octobre 1844. De là, la division naturelle de l'Association des cinq départements en deux classes :

Digitized by Google

Classe d'agriculture ;

Classe d'archéologie.

On lit dans les procès-verbaux du Congrès de Vannes, en 1843, que les travaux de l'Association bretonne avaient reçu l'*approbation du Gouvernement;* mais il n'est pas dit si cette approbation avait été obtenue par ordonnance royale, ou par décision ministérielle.

Depuis la création de l'Association bretonne, les congrès annuels se sont tenus dans les villes et aux époques ci-après indiquées :

En 1843, à Vannes, du 20 au 24 septembre.
1844, à Rennes, du 29 septembre au 5 octobre.
1845, à Nantes, du 2 au 9 août.
1846, à Saint-Brieuc, du 27 au 31 octobre.
1847, à Quimper, du 19 au 25 septembre.
1848, à Lorient, du 1er au 6 octobre.
1849, à Saint-Malo, du 12 au 15 septembre.
1850, à Morlaix, du 6 au 13 octobre.
1851, à Nantes, du 7 au 13 septembre.
1852, à Saint-Brieuc, du 3 au 10 octobre.
1853, à Vannes, du 25 septembre au 2 octobre.

Il est à remarquer que cette onzième et dernière session de l'Association bretonne, n'est que la dixième session de la Classe d'archéologie, qui ne compta pas *comme classe* au premier congrès de 1843.

La subdivision de la Classe d'archéologie en *sections* ou *sociétés* départementales, fut autorisée par les statuts de l'Association bretonne. En vertu de cette disposition, la Loire-Inférieure eut sa *Société,* qui fut créée le samedi 9 août 1845, dans une réunion à Nantes, présidée par M. Aymar de Blois, président de la Classe d'archéologie de l'Association bretonne.

Son Bureau fut ainsi composé :

Un président (M. Nau) ;
Un ou plusieurs présidents d'honneur (M. Bizeul) ;
Un vice-président (M. l'abbé Fournier) ;
Un secrétaire (M. Demangeat) ;
Un secrétaire adjoint (M. l'abbé Rousteau) ;
Un trésorier (M. Huette) ;

tous élus pour quatre ans.

Dans la suite, on ajouta au Bureau deux autres titulaires; savoir :

Digitized by Google

Un archiviste, le 7 janvier 1848 (M. Vandier);

Un second secrétaire adjoint, le 3 février 1852 (M. Fabré) (1).

Enfin, l'article 2 du règlement de la Société, qui n'est autre que l'acte de sa fondation (9 août 1845), porte que tous les membres de la Société font de droit partie de l'Association bretonne.

Pour ne pas revenir sur l'organisation de la Société, je dirai tout de suite que, le 5 juillet 1850, il fut créé un *Comité central*, présidé par le vice-président de la Société, et ayant pour secrétaire le secrétaire adjoint, qui alors était seul.

Le Comité central fut composé des membres du Bureau et de six membres élus en assemblée générale, à la majorité absolue des suffrages exprimés (MM. Leray, Guéraud, l'abbé Delalande remplacé par M. Driollet, de Wismes, d'Izarn, et Pradal).

Le règlement du Comité central est du même jour que sa création, 5 juillet 1850.

Les attributions du Comité central consistent : 1° à dresser le budget annuel; — 2° à préparer les affaires de toutes natures; — 3° à nommer des commissions quand les circonstances l'exigent; — 4° à régler les ordres du jour pour les séances générales de la Société; — 5° à présenter les candidats au titre de sociétaires; — 6° enfin, à s'occuper de tout ce qui peut intéresser la science archéologique en général.

Telle est l'origine de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.

Elle se composa d'abord de 51 membres; ce nombre augmenta d'année en année; et encore bien que la mort et l'absence lui aient enlevé 42 de ses affiliés, le tableau de ses sociétaires présente en ce moment (janvier 1854) 133 noms inscrits, noms appartenant à des ecclésiastiques, à des magistrats, à des artistes, à des médecins, des

---

(1) Au 1er janvier 1854, le Bureau est ainsi composé:
Président, M. Nau;
Président d'honneur, M. Bizeul;
Vice-président, M. l'abbé Fournier;
Secrétaire, M. l'abbé Rousteau, successeur de M. Demangeat;
Secrétaires adjoints, M. Fabré, successeur de M. Carissan; M. Blanchard-Merveau;
Trésorier, M. Huette;
Archiviste, M. Vandier.

Digitized by Google

avocats, des littérateurs, des hommes éminents par leur position sociale, qui se font un devoir de contribuer au progrès de l'art.

Dans le principe de sa création, la Société vit ses ressources pécuniaires bornées au produit de la faible cotisation annuelle et individuelle de ses membres; mais le Conseil général, en 1849, et le Conseil municipal, en 1850, lui assignèrent une place dans leurs budgets respectifs, et, en 1852, l'allocation départementale fut doublée, ce qui prouve que le Conseil général avait apprécié à sa valeur l'importance de la nouvelle institution.

Il manquait un local à la Société pour ses réunions mensuelles. La Préfecture lui donna l'hospitalité dès le commencement; plus tard, l'Hôtel de Ville lui ouvrit les portes de la salle du Conseil municipal; et, dans la suite, M. le Maire lui accorda la disposition d'une vaste pièce située dans un bâtiment appartenant à la ville, rue du Moulin, n° 18, où elle continue de tenir ses séances.

On avait beaucoup fait, mais il restait beaucoup à faire. La science archéologique n'avait de lueurs que pour ses adeptes; elle restait concentrée au sein de la Société, sans pouvoir devenir populaire. C'était un mal, et le remède à ce mal se trouvait dans un cours public gratuit. Grâce au dévouement de M. l'abbé Rousteau, un cours d'archéologie s'ouvrit en 1846, et s'est continué jusqu'ici avec une seule interruption, qu'expliquent des circonstances qu'il serait hors de propos de rapporter.

Après avoir fait connaître à quelle époque et à quelle occasion la Société fut créée, et indiqué son mode d'organisation intérieure, je dois dire succinctement quels ont été ses principaux travaux depuis sa fondation, 9 août 1845, jusqu'au 1er janvier 1854.

III.

Travaux de la Société.

Les travaux de la Société consistent :

Dans les travaux individuels de ses membres;

Dans les travaux collectifs de ses commissions;

Dans ses visites archéologiques;

Dans les fouilles qu'elle fait faire ou qu'elle surveille.

L'ordre du jour, dressé chaque mois par le Comité central, et dis-

Digitized by Google

tribué à l'avance à chacun des sociétaires, indique les matières qui devront se traiter dans chacune des séances mensuelles.

Sur les 103 manuscrits lus dans ces séances, et dont quelques-uns, par leur étendue, ont donné lieu à plusieurs lectures successives, 46 seulement ont été déposés aux archives de la Société. Les 57 autres sont restés entre les mains de leurs auteurs. L'absence de ces manuscrits m'a interdit la possibilité de faire une *table analytique* et raisonnée; il a fallu m'en tenir à une simple *table des matières*, indicative de la nature de l'œuvre et du nom de l'ouvrier. Mais cette table des matières, bien moins faite pour être lue que pour être consultée au besoin, aura du moins l'avantage d'épargner des recherches souvent pénibles, quelquefois infructueuses, en indiquant au premier coup d'œil :

1° Quels sujets ont été traités;

2° Dans quel temps, et par qui ils ont été traités;

3° A qui l'on doit s'adresser pour obtenir la communication des manuscrits, soit à l'Archiviste, soit aux auteurs.

Pour l'intelligence de la table qui va suivre, je dois faire observer que l'année exprimée est l'année où le manuscrit a été lu;

Que le nom qui précède cette date est le nom de l'auteur;

En troisième lieu, que les lettres (N. D.), mises entre parenthèses, signifient que le manuscrit n'a pas été déposé aux archives.

J'ai divisé les manuscrits en quatre parties, selon qu'ils se rapportent :

1° A l'époque celtique;

2° A l'époque gallo-romaine;

3° A l'époque du moyen âge;

4° A des époques diverses, soit que le même travail traite de plusieurs époques, ce qui arrive souvent, soit qu'il se rapporte à l'époque de la Renaissance.

Enfin, dans chaque époque, j'ai classé les travaux dans l'ordre chronologique des lectures.

Ces explications données, je passe à la table annoncée.

Époque celtique.

Notice sur les dolmens des Pierres-Folles, commune de Commequiers, Vendée. M. Vandier, 1848.

Réflexions sur les druides et les monuments druidiques. M. Priou, 1848.

Digitized by Google

Mémoire sur les monuments druidiques et leur destination. M. Tristan Martin, 1848. (N. D.)

Plan des monuments druidiques de Carnac, avec des explications. M. Le Ray, 1848. (N. D.)

Mémoire relatif à la théologie et au culte des druides. M. Priou, 1848. (N. D.)

Considérations générales sur quelques monuments druidiques des environs de Carnac et autres lieux. M. Le Ray, 1849.

Mémoire sur les antiquités celtiques de Rezay et du pays de Rais. M. Bizeul, 1851, 1853. (N. D.)

Époque gallo-romaine.

Mémoire sur la géographie de la France et des Gaules. M. Demangeat, 1846. (N. D.)

Notice sur Rezé. M. d'Arondel, 1846. (N. D.)

Mémoire sur les antiquités des Mauges et du Bas-Anjou. M. Tristan Martin, 1848. (N. D.)

Voie romaine se dirigeant de Nantes vers Tours, par la rive gauche de la Loire. M. Bizeul, 1848. (N. D.)

Description des voies romaines ci-après : — de Blain vers Angers; — de Blain vers Châteaubriant et le Bas-Maine; — de plusieurs voies romaines du Poitou se dirigeant sur la Bretagne et l'Anjou; — des voies romaines sortant de Blain; — des voies romaines sortant de Rennes; — des voies romaines sortant de Carhaix. M. Bizeul, 1849.

Description d'une villa et du tombeau d'une femme artiste, à Saint-Médard-des-Prés, Vendée. M. Fillon, 1850.

Rapport sur les antiquités de Nantes. M. Vandier, 1850.

Mémoire sur des débris romains trouvés à Saint-Gervais, Vendée. M. Bizeul, 1850. (N. D.)

Rapport sur les fouilles faites dans la rue du Port-Maillard à Nantes. M. Vandier, 1851.

Mémoire sur une ancienne cité romaine, aujourd'hui Saint-Bertrand-de-Comminges. M. Blanchard, 1853. (N. D.)

Notice sur Saint-Sernin de Toulouse. M. Blanchard, 1852.

Deux rapports sur les fouilles faites à Rezé. M. Vandier, 1852, 1853.

Époque moyen âge.

Notice sur l'église de la Trinité de Clisson. M. Nau, 1845. (N. D.)

Notice sur Béhuard et Saint-Florent. M. de Wismes, 1846.

Notice sur l'église de Saint-Julien-de-Vouvantes. M. l'abbé Rousteau, 1846. (N. D.)

Digitized by Google

Histoire des événements qui se sont accomplis au Bouffai. M. Chevas, 1846. (N. D.)

Notice sur le combat des Trente. M. Priou, 1846. (N. D.)

Notice sur le doyenné ou prieuré de Saint-Lucien, en Rezé. M. Souët, 1846. (N. D.)

Recherches sur Mauron et communes environnantes. M. Foulon, 1846. (N. D.)

Notice sur Sainte-Marie de Pornic. M. Faucheur, 1847. (N.-D.)

Notice sur le portail de l'église de Saint-Gilles, en Languedoc. M. Guéraud. 1847. (N. D.)

Rapport sur le Bouffai. M. Vandier, 1847.

Rapport sur la contrée de Guérande et ses monuments. M. d'Izarn, 1847. (N. D.)

Mémoire sur l'hermine héraldique. M. de Wismes, 1847. (N. D.)

Mémoire sur la ville et le château de Clisson. M. Verger, 1848. (N. D.)

Notice sur le tombeau du connétable de Clisson. M. Bizeul, 1848. (N. D.)

Manuscrit provenant de l'abbaye de l'Ile-Chauvet, Vendée. M. Guéraud, 1848. (N. D.)

Notice sur la cathédrale de Cologne. M. d'Izarn, 1849. (N. D.)

Notice sur Saint-Nicolas de Nantes. M. Priou, 1849.

Mémoire sur les chants populaires des différents peuples de l'Europe. M. Carissan, 1849. (N. D.)

Rapport sur le prieuré de N.-D. des Moulineaux, diocèse de Chartres. M. Ramet, 1849. (N. D.)

Notice sur le château de la Bretêche. M. Bizeul, 1850. (N. D.)

Notice sur le château de Nantes et les anciennes fortifications de cette ville. M. Carissan, 1850.

Notice sur les débris de vitraux peints de la cathédrale de Nantes. M. d'Izarn, 1850.

Mémoire sur l'histoire et l'usage actuel de l'Architecture. M. de Wismes, 1850. (N. D.)

Notice sur l'histoire de Nantes. M. Priou, 1850. (N. D.)

Mémoire sur l'église de Saint-Jacques de Nantes. M. l'abbé Rousteau, 1850. (N. D.)

Contes populaires de la Bretagne. M. Livet, 1850. (N. D.)

Mémoire sur le château de Ranrouët. M. Bizeul, 1851. (N. D.)

Mémoire sur l'histoire et le château de Blain. M. Bizeul, 1851, 1852. (N. D.)

Mémoire sur la construction des églises au moyen âge. M. d'Izarn, 1851. (N. D.)

Relation du voyage de Henri II à Nantes. M. Rathouys, 1851. (N. D.)

Mémoire sur le théâtre en général, et sur celui de Nantes en particulier. M. Priou, 1851. (N. D.)

Digitized by Google

Notice sur l'origine prétendue saxonne des populations du bourg de Batz. M. de la Gournerie, 1851. (N. D.)

Mémoire sur l'origine des mots de la langue française actuelle. M. Talbot, 1851. (N. D.)

Compte rendu d'un voyage à Chartres. M. de Wismes, 1851. (N. D.)

Notice sur Morlaix. M. de Wismes, 1851. (N. D.)

Mémoire sur les deux Lambert, comtes de Nantes. M. Demangeat, 1852. (N. D.)

Compte rendu d'un voyage archéologique en Normandie. M. l'abbé Fournier, 1852. (N. D.)

Compte rendu d'une excursion à Oudon et à Champtoceaux. M. Guéraud, 1852. (N. D.)

Recherche sur l'origine bretonne de Lambert le Court, trouvère du XIIe siècle. M. Talbot, 1853.

Notice sur Saintes et Bordeaux. M. Guyot de Salins, 1853.

Analyse de l'ouvrage d'Albert le Noir sur l'architecture monastique. M. Talbot, 1853.

Discours de M. Bizeul prononcé au château de Blain, le 12 septembre 1852, déposé en 1853.

Monographie de la chapelle et du prieuré de Bois-Garand. M. Phelippes-Beaulieux, 1853.

Mémoire sur les feux de la Saint-Jean. M. Perrot, 1853.

Notice sur quelques monuments de l'ancien diocèse de Comminges. M. Blanchard, 1853. (N. D.)

Notice sur les murs de Guérande, et les signes lapidaires qui se voient dans cette ville. M. de Wismes, 1853. (N. D.)

Relation d'un voyage archéologique dans le département de la Vienne. M. Thibaud, avocat, 1853. (N. D.)

Communication de documents relatifs à la cathédrale de Nantes. M. de La Borderie, 1853. (N. D.)

Époques diverses.

Plan de travaux et d'études archéologiques. M. Bizeul, 1845. (N. D.)

Origine de l'ordre de la Cordelière. M. Souët, 1846.

Mémoire sur l'histoire de l'art. M. d'Izarn, 1846. (N. D.)

Notice sur les ouvrages manuscrits de Fournier. M. Bizeul, 1846. (N. D.)

Notice sur Anne de Bretagne. M. Priou, 1846. (N. D.)

Notice sur Ginguené de Rennes. M. Priou, 1846. (N. D.)

Mémoire sur les monuments de Nantes. M. Bizeul, 1847. (N. D.)

Rapport sur l'établissement d'une salle des illustrations nantaises. M. Vandier, 1849.

Digitized by Google

Mémoire sur la poire de besi de Héric. M. Bizeul, 1849. (N. D.)

Notice sur le Pérou, à l'occasion des vases funéraires existant au Musée. M. Vandier, 1850.

Mémoire sur la géographie historique, le commerce et l'industrie du département de la Loire-Inférieure. M. Priou, 1850. (N. D.)

Deux analyses des procès-verbaux des deux congrès des Sociétés savantes, tenus à Paris en 1850 et 1851. M. Vandier, 1851.

Notice sur Quimperlé, le cadran d'Audierne, et Villeneuve. M. Guyot de Salins, 1851.

Rapport sur la Société archéologique de Nantes, fait au congrès de Paris en 1851. M. Phelippes-Beaulieux, 1851.

Notice sur le travail d'ensemble des Sociétés archéologiques. M. d'Izarn, 1851. (N. D.)

Notice sur le manuscrit de Jucheau du Perron. M. Rathouys, 1851. (N. D.)

Six analyses des travaux des Sociétés savantes de l'Anjou et de la Picardie, lues en 1852 et 1853. M. Vandier, 1852.

Histoire de la Société archéologique de Nantes. M. Bizeul, 1852.

Analyse d'un ouvrage sur les Antiquités égyptiennes. M. de Wismes, 1852. (N. D.)

Compte rendu d'un voyage dans le département de la Sarthe. M. Guéraud, 1852. (N. D.)

Description de l'emplacement de l'ancienne ville de Troie. M. René de Cornulier, 1853.

Rapport sur un nouveau procédé de sculpture. M. Guéraud, 1853.

Mémoire sur les poésies de de Bruc de Montplaisir (XVIIe siècle). M. de Wismes, 1853. (N. D.)

Compte rendu du congrès de Vannes. M. Bizeul, 1853. (N. D.)

Mémoire sur les Nannètes et leur ancienne capitale. M. Bizeul, 1849, 1851, 1853. (N. D.)

Je n'ajouterai qu'une courte observation à cette liste, qui, toute longue qu'elle est, ne contient pas tout ce qui a été lu, et ne contient rien de ce qui a été dit de vive voix. Je dois passer sous silence les renseignements, les explications, les discussions sur les points contestés ou obscurs, et les plans formés dans l'intérêt de la science ou de la Société. C'est ainsi qu'il a fallu deux ans d'efforts persévérants pour fonder le Musée d'archéologie qui va devenir le quatrième et dernier article de cette Notice.

Digitized by Google

IV.

Création du Musée d'archéologie de Nantes.

Un vide existait dans la Société, l'absence d'un *Musée*. Il fallait cultiver la science, et mettre la moisson à couvert. C'était une nécessité que comprit l'administration municipale de Nantes; et, par ses soins, la Société obtint une vaste salle, rue du Moulin, n° 18. C'est là que s'ouvrit le Musée d'archéologie le 1er mai 1849.

Les amis de la science savent qu'un dépôt public a seul le privilége de servir l'art et les artistes. Les collections particulières ne servent à personne, ou ne servent qu'à très-peu de personnes. Pendant la vie des détenteurs, les objets ne paraissent pas ou paraissent peu; après leur mort, ils se divisent et disparaissent. Et ces amis de la science, dont je viens de parler, ont mis un tel empressement à doter le Musée naissant, qu'après un court espace de quatre ans, c'est-à-dire au 1er janvier 1854, le *Catalogue* présentait 648 numéros, comprenant 1176 objets; — et qu'à la même époque, le *Médaillier* renfermait 958 médailles ou monnaies.

Parmi ces médailles, on en distinge de gauloises; — de romaines; — de grecques; — de françaises, divisées en royales, en baronnales, en bretonnes; — enfin, on y trouve des médailles étrangères de pays et de siècles différents.

Quant aux objets du Musée proprement dit, l'espace a manqué pour les classer méthodiquement, et cette application de la méthode est forcément ajournée jusqu'à la possession d'un local plus étendu, et convenablement approprié à sa destination.

Ne pouvant suivre la forme de classification et de classement conseillée par le congrès tenu à Paris en février 1851, j'indiquerai du moins, en suivant un ordre différent, les principaux objets que renferme le Musée.

1. — Objets en terre (1).

Briques romaines: agglomérées par la calcination, 123 (2); — plates, à rebord, faîtières, demi-circulaires, une en biseau, Rezé, 631; — une avec dessin, Nantes, 327; — provenant de Nantes, Blain, Rezé, et la Bretagne.

Brique représentant Adam et Ève, rapportée au VIe siècle, Vertou, 374.

(1) Le nom de *lieu*, sans explication, indique le nom du lieu de la provenance de l'objet.
(2) Numéro du Catalogue.

Digitized by Google

Brique représentant un lièvre poursuivi par un chien, église Saint-Similien, 391.

Poteries romaines : cinq vases entiers trouvés dans un puits à Rezé, 626. — Débris en grand nombre, variables par la forme, la couleur, la dimension, la finesse de la pâte, avec ou sans dessins, quelques-uns portant le nom de l'ouvrier, une d'elle portant des caractères d'écriture cursive, Rezé, 638.

Amphores romaines : l'une trouvée à Saint-Aignan, 61 ; — l'autre trouvée à Nantes, maison de la Tullaye, 165 (3) ; — la troisième trouvée dans la baie de Quiberon, en 1791 ; 351.

Poids romains : au nombre de 15 à 20, provenant de différents points de la Bretagne, supposés poids de suspension plutôt que poids à peser.

Ciment romain : provenant d'Argos, 233 ; — de quatre points du Finistère, 298, 506, 507 ; — de Rezé, 637.

Enduit peint : provenant de la Mayenne, 583.

Trois têtes de béliers, jadis dorées, supposés ornements égyptiens ou romains, trouvés dans l'Erdre, 26 à 28.

Statuettes romaines mutilées, trouvées à Pannecé, 518 à 521.

Meule à moudre ; en ciment romain, Rezé, 635. (Voir *Meules en lave,* article *Pierre.*)

Fresque du temple de la Fortune à Jublains, 581.

Trois vases provenant d'Herculanum, 385 à 387.

Une idole mexicaine, 377.

Vases péruviens, au nombre de 45, appelés *Huaqueros,* trouvés dans des sépultures aux environs de Lima, différents de formes, de dimensions, de couleurs, représentant des figures d'hommes ou d'animaux, des fruits, etc. ; deux sont en pierre noire. Quelques-uns ont une double tubulure, et rendent un son quand on souffle dans l'un des tubes, 344 à 346.

Vases grecs, provenant de Sycione, Corinthe, Épidaure, etc., formes variées, peintures bien conservées, connus sous les noms de *cratères, capéduncules, vases lacrymatoires, têtes de canéphores, coupes à anses, vases à large panse,* etc., 182 à 223.

Vases anciens, provenant du Poitou et de la Bretagne (Nantes, Apremont, Bouguenais, Sainte-Hermine), entiers ou à peu près, au nombre de 13, de formes et de couleurs diverses.

Deux vases de l'Inde, terre rouge, 44, 102.

Vase tiré d'un tombeau égyptien, 173.

Lampes venant d'Arles, 174, 175, ainsi que d'autres vases provenant du même lieu et ayant d'autres numéros au Catalogue.

---

(3) Le nom d'amphore pourrait être contesté à ce petit vase, qui n'a la forme d'amphore que dans sa partie supérieure.

Digitized by Google

Deux vases funéraires, percés de trous, remplis en partie de charbon, église Saint-Nicolas, 234, 235.

Pavés anciens, en terre cuite, vernissés, rosacés, fleurdelisés, émaillés, historiés, provenant des Minimes, 320; — de Rezé, 353; — de Blain, 375; — de Rochefort-en-Terre, 436; — de Thouars, 534. — Une *rosace* de quatre pavés émaillés, Rezé, 535.

Portrait de Franklin, terre cuite, 255.

Urne, rapportée à 1700 environ, servant d'ornement à la maison de Beautour, en Vertou, 361

II. — Objets en pierre.

Sculptures romaines : — Guerriers, attributs guerriers, représentés sur cinq grosses pierres trouvées dans un mur au Bouffai, 1 à 5.

Autel romain, ou cippe funéraire, avec des sculptures, 396.

Saint Georges combattant un dragon, provenant de Saint-Nicolas, 36.

Têtes de saints : en kersanton, venant de Châteaulin, 30, 31. — Tête de Christ en pierre, venant de Saint-Pierre, 32. — Tête de saint, rue Royale, sous une ancienne tour, 34. — Tête de sainte, rue Saint-Denis, 430. — Tête de Christ, XIIIe siècle, croit-on, provenant du musée Bosset, 624. — Tête d'un pape, 625.

Tête de sphinx, trouvée rue Royale, sous une ancienne tour, 35.

Pierres tombales : abbé de Prières, deux fragments, 38. — Une autre trouvée dans l'église des Jacobins, datée 1579, n° 619, l'une et l'autre avec sculptures et inscriptions.

Tombeau plein, en granit, XIIe ou XIIIe siècle, avec sculptures, Tiffauges, 532.

Statues, *Statuettes :* de saint, 46; — de la Charité, 53; — statuette mutilée, costume duchesse de Bretagne, 54; — la sainte Vierge et l'Enfant Jésus, 57; les quatre provenant de Saint-Pierre. — L'ange Gabriel, 332; — la sainte Vierge, 333, les deux en crazanne, trouvées dans le cimetière des Jacobins. — Sainte Barbe et sainte Marguerite (du moins on le croit), en pierre, trouvées dans le cimetière de Saint-Herblain, 416, 417. — Deux statues tirées de Saint-Jacques, 548, 549.

Pierres remarquables par des moulures, des sculptures, ou différents ornements d'architecture : — 1° provenant de Sainte-Hermine (Vendée), 37; — 2° de Saint-Pierre, 52, 60, 77, 79, 80, 101, 132, 133; — 3° de Saint-Nicolas (Nantes), 98, 122; — 4° des Minimes (Nantes), 317, 318, 319, 325; — 5° du Bouffai (Nantes), 398, 399, 400, 401, 402; — 6° de Saint-Jacques (Nantes), 551, 559, 563, 564, 565, 568, 569, 572, 577, 578, 579, 580; — 7° des Jacobins (Nantes), 621; — 8° de Notre-Dame de Clisson, 595; — 9° provenance inconnue, 323.

Digitized by Google

Clefs de voûte : de la collégiale N.-D., 40, 41 ; — de Saint-Nicolas, ayant trois léopards pour écusson, 96 ; — d'une chapelle de Saint-Nicolas, 97.

Canope, divinité égyptienne, 29.

Minerve indienne, 106.

Colonnes : torse, 49 ; — accouplées, 51 ; — cannelée, 85 ; de Saint-Pierre toutes les trois.

Quatre bornes milliaires sans inscriptions. — Quatre autres *bornes* avec inscriptions latines, Nantes, rue du Port-Maillard, 443.

Matars, haches, celtæ, couteaux : silex noir, Ancenis, 107 ; — gneiss, Morbihan, 601 ; — silex, presqu'île de Rhuys, 604 ; — silex, provenance inconnue, 605 ; — silex, Belle-Ile-en-Mer, 586. — Deux haches des Caraïbes, croit-on, Guadeloupe, 406. — Fragment d'une hache en pierre, Morbihan, 439. (Voyez *Matars,* à l'article *Objets en métal ;* et l'article *Plâtre,* 6e alinéa.)

Peintures à fresques ou murales sur dix pierres en tufau, Saint-Pierre, 64 à 73.

Chapiteaux : moyen âge, rue Saint-Nicolas, 59 ; — romans, Saint-Pierre, 134, 136 ; — deux romans, Saint-Jacques, 552, 553.

Ornements d'architecture : — Différents et variés, l'un entre autres en kersanton, 82. — Plusieurs fragments de *corniches.* — *Mascarons :* 127, 128, 137, 531 ; tous de Nantes. — *Archivoltes :* 130, 131, 136, 138, 139, romanes les deux dernières, Saint-Pierre.

Objets romains : — *Aqueduc* d'Arthon, fragment, 95. — *Mosaïques* (Fragments de), Siddi-Ferruch et Sétif, en Algérie, 316, 412 ; — Carhaix, 454. — *Meules :* en lave, Nantes, 526 ; — en granit, Rezé, 634 ; — en lave, Rezé, 633. (Voir *Meule en ciment,* article *Terre.*) — *Mortier* en grès, Rezé, 636.

Pied de croix en ardoise, Saint-Nicolas, 372.

Buste de Mgr Duvoisin, 538.

Pierres sculptées : Blain, 540 ; — Nantes, fossés du château, 428. (Voir ci-dessus, *Pierres remarquables.*)

III. — Objets en marbre.

Vingt et un fragments du tombeau de Jean II, duc de Bretagne, en marbre noir, provenant de l'église des Carmes de Ploërmel, 6 à 25.

Quatre fragments de colonnes, dont l'un cannelé en spirale, provenant de Saint-Pierre, 91, 92, 93, 94.

Table de marbre noir, indiquant l'année 1664 comme celle où fut posée la cloche du Bouffai, 349.

Statuette en marbre blanc, provenant des catacombes de Rome, 618.

IV. — Objets en plâtre.

Moulage de quatre *statuettes* représentant des musiciens bretons, Saint-Houardon, 466.

Digitized by Google

Portrait de M. Bertrand-Geslin, 98e maire de Nantes, 543.

Moulage d'une *petite Vierge* en bronze, Morbihan, 442.

Moulage d'un *chapiteau* de Saint-Jacques, 547.

Moulage de l'un des *modillons* de l'abside de Saint-Jacques (roman), 576.

Moulage de deux *celtæ* ou *haches celtiques*, avec figures, trouvées dans les marais de Douai, 607.

La Lanterne de Démosthène, à Athènes, 627.

Statues de François II, duc de Bretagne, et de Marguerite de Foix, sa seconde femme, 628, 629.

Tête de Broussais, 105.

V. — Objets en bois.

Statues et statuettes : — *Statuette* trouvée à l'Ile-Gloriette, 56. — *Statue* de la sainte Vierge, château des Salles, 427. — *Statuettes* de saint Rogatien et de saint Donatien, 86, 87. — *Statuette* d'un saint portant un bouclier, 88; ces trois dernières engagées dans le bois. — *Groupe de statuettes* représentant la pâmoison de la sainte Vierge au pied de la Croix, 366. — *Autre groupe*, plus mutilé, représentant des cavaliers, 367; ces deux provenant de N.-D. du Mûrier, au bourg de Batz.

Sculptures sur divers objets : — Sept fragments de *bois sculptés*, Saint-Nicolas, 122. — *Figures, instruments divers*, sculptés sur des blochets, sablières, entraits, sous-faîtes, au nombre de trente pièces, Saint-Nicolas, 162. — *Poteau d'encorbellement*, avec figures allégoriques, carrefour de la Casserie, 140, et *tête du poteau*, 141. — Petite porte sculptée d'une tête de Christ, Saint-Nicolas, 142. — *Sablières-frises* de la chapelle du château de Blain, remarquables par la pureté de trait de leurs sculptures, 143, 144. — *Panneau de bahut*, orné de deux figures sculptées, trouvé à l'hôtel de Bretagne, à Nantes, 510. — *Aisselier* de linteau, *poteau cornier, couronnement de poteau cornier*, portant des sculptures, trouvées Basse-Grande-Rue et petite rue des Carmes, 145, 146, 146 *bis*. — *Porte* en bois, sculptée, rue du Moulin, 90.

Coffret en ébène, avec de petites figurines aux angles, supposé appartenir à la Renaissance, provenance inconnue, 108.

Vignette de l'en-tête des actes de la Société populaire de Nantes, 163.

VI. — Objets en métal.

Différents objets en métal, trouvés près des marais de Donges : — Fers de hache. — Grand vase, en cuivre. — Étriers. — Fers de cheval. — Clef. — Boucle. — Anneau. — Matar en bronze. — Deux épées à double tranchant. Tronçons d'épée. — Poignard en bronze, 236 à 253.

Trois fragments d'ustensiles romains, en cuivre, 461, — ainsi qu'un petit

Digitized by Google

bouc en bronze, un fer de lance, un clou à tête bombée, une boucle de ceinturon, tous objets trouvés à Pannecé, 513 et suivants.

Matar en bronze, marais de Donges, 178. — Plusieurs autres *matars* en métal, provenant de différents points de la Bretagne, 254, 363, 364, 597. (Voyez *Matars en pierre.*)

Lame de couteau trouvée au Bouffai dans un cachot profond et inconnu, 347.

Sceaux et cachets en métal, ou simplement leur *empreinte :* — Cachet trouvé au château de la Bretèche, 362. — Sceau de la cour des contrats de Derval, 368. — Sceau de la juridiction de Lanmeur, 369. — Cachets armoriés, provenance inconnue, 379. — Sceau de Pierre de Dreux, duc de Bretagne, 408. — Cachet de l'abbé de Geneston (Louis de Mars), 444. — Sceau de l'évêque de Vannes (Antoine Fagon), 596. — Sceau de saint Paul de Metz, 648.

Petite statuette en cuivre, trouvée dans le coffret d'ébène (*Objets en bois*), 109.

Un ange, une tête de bœuf, une tête de lion, attributs de saint Matthieu, de saint Luc, de saint Marc, 115, 116, 117.

Trois poids en cuivre à l'usage des échevins de Nantes, avec hermines et armes de la ville, datés de 1566 et 1681, catalogués 118, 119, 120.

Trois plaques en bronze, portant des inscriptions : l'une, croit-on, était à l'une des portes de Saint-Pierre, 159; — l'autre marquait la construction d'un magasin, 160; — la troisième indiquait la construction d'un pont, 161.

Croix en cuivre repoussé, ou gaufré, provenant de Saint-Nicolas-de-Redon, 302.

Pipe indienne à base métallique, provenant de Calcutta, 357.

Fac-simile en fer-blanc, d'un collier gaulois en or, trouvé dans un dolmen à Plouharnel, près Carnac, 380.

Statuette mutilée, en bronze, trouvée près l'île de Sain (Finistère), 381.

Deux ciboires en cuivre, provenant de Seine-et-Marne, 407.

Fusil arabe, venant d'Alger, marqueté de corail, incrusté d'argent, crosse dorée, canon octogone, forme espagnole, ancien modèle, 602.

Bague en or (XIVe ou XVe siècle), trouvée à Prinquiau, près Savenay, 620. — Autre *bague* en cuivre, Rezé, 606.

VII. — Objets en verre. — Vitrifications.

Fragments de *mosaique* en verre doré, Grèce ou Italie, 232.

Fragment d'une petite *bouteille lacrymatoire,* Arles, 287.

Fragments de *verre de couleur,* Saint-Nicolas-de-Redon, 304.

Une perle en verre romain, Morbihan, 378.

Petit vase en émail, Égypte, 390.

Fragment de *verre romain,* Pannecé, 462.

Digitized by Google

Pierre vitrifiée, château de Châteaulin, 484.

Fragment de *murs vitrifiés,* Sainte-Suzanne (Mayenne), 584.

Scories, forêt du Gâvre, 589, 590.

Pierres calcinées, camp de Péran (Côtes-du-Nord), 591, 593; — et de Sainte-Suzanne (Mayenne), 592.

Tête de Christ en verre moulé, provenance inconnue, 643.

Deux statuettes égyptiennes, 172, 308.

Scarabée égyptien, 388.

Amulette égyptienne (verre douteux), 389.

VIII. — Étoffes brodées.

Baldaquin, velours cramoisi, broderies en soie et métal, 166.

Ornements sacerdotaux, broderies en soie et métal: *chasuble, étole, manipule, pale, voile de calice,* provenant, ainsi que le baldaquin ci-dessus, de l'ancienne chapelle de l'hôtel de ville de Nantes, 168 à 171.

Portion considérable du *dais* des ducs de Rohan-Chabot, à Blain, 284.

Souliers et pantoufles chinois, 342, 358.

Bandelette de momie égyptienne, 464.

Étoffes brodées, ayant servi au passage de l'empereur Napoléon à Nantes, en 1808, savoir: *deux étendards, un drapeau, une cordelière, un baudrier,* etc., etc., 608 à 617.

IX. — Toiles peintes ou Tableaux.

Tableau de la sainte Vierge et de l'Enfant Jésus, sur bois, 104. — Autre *tableau* de la sainte Vierge, avec l'Enfant Jésus, s^{t} Joseph et s^{t} Jean, 539.

Portraits de quelques maires de Nantes: — Louis Mesnard, 336. — Charles Harrouys, 337. — Christofle Juchault, 338. — Gratien Libault, 339. — Guérin de Beaumont, 414. — Gérard Mellier, 343.

Portrait de François Cacault, 410.

Deux tableaux représentant l'église Saint-Nicolas en démolition, 340, 341.

Tableau représentant la Tour de Pirmil en 1826, numéro 392.

Deux tableaux représentant des parties de la chaussée de Barbin, en 1825, numéros 393, 394; — et plan avec perspective, en 1825, numéro 395.

Ruines d'un Monastère sur la rive gauche de la Loire, 415.

Vue de Nantes en 1756, prise en amont du château, 424.

Ascension de l'aérostat le Suffren, en 1784, numéro 311.

Portrait de M. Athénas, 525.

X. — Plans, Dessins, Cartes, Gravures.

Carte de la Loire-Inférieure, 315.

Gravures de pierres trouvées à N.-D. de Paris, 447.

Digitized by Google

Dessin représentant des ustensiles et des instruments gaulois, 448.
Trois gravures du château de Nantes, 449.
Plan des fouilles faites à Sétif, en Algérie, 450.
Dessins d'objets qui se voient dans l'église de Rezé, 451.
Plan d'une construction dans les fossés du château de Nantes, 452.
Huit plans de la cathédrale de Nantes, 453.
Trois vues du château de Tiffauges, 455.
Dessin d'une pierre tombale de l'ancienne abbaye de Villeneuve, 511.
Dessin du tombeau de Tiffauges, 537.
Dessin de sarcophages trouvés à Rezé, 622.
Dessin de cinq vases romains trouvés à Rezé, et celui d'une pierre gravée également trouvée à Rezé, 623.

Ici se termine la nomenclature des principaux objets que renferme le Musée. Cette nomenclature formera une sorte de *catalogue énonciatif* par ordre de matière ; elle offrira le double avantage d'appeler l'attention sur des objets qui n'étaient même pas soupçonnés faire partie de la collection ; et, en second lieu, elle facilitera les recherches par l'indication des numéros du Catalogue actuel, lequel est dressé dans l'ordre numérique, depuis le numéro 1er jusqu'au numéro 648 et dernier. — Comme il n'existe point encore de *catalogue descriptif*, c'est-à-dire que tous les objets n'ont pas été complètement définis, il serait possible que quelques-uns d'entre eux n'eussent pas été régulièrement classés, à cause de la nature équivoque de la substance dont ils sont composés. Du reste, si ces erreurs existent, je pense qu'elles sont en petit nombre ; elles n'auraient d'ailleurs d'autre inconvénient, que d'obliger à consulter deux chapitres au lieu d'un.

Je terminerai ce travail par une observation que comprendront toutes les personnes qui s'intéressent au progrès en général ; c'est que l'on peut rendre de très-grands services à l'archéologie, sans être ni archéologue, ni membre de la Société archéologique. Il suffit, pour cela, de signaler à la Société soit les monuments ou objets antiques connus dans chaque localité, soit les monuments ou objets portants le même caractère d'antiquité, que le hasard, des constructions, des travaux ou des fouilles auraient fait découvrir récemment.

Nantes, 19 janvier 1854.

VANDIER.

Digitized by Google

LISTE DES PERSONNES qui ont fait des dons au Musée d'archéologie de Nantes.

MM.
Amouroux, architecte à Nantes.
Athénas fils, à Nantes.
Aubron, instituteur à Rezé.
Aubinais, médecin à Nantes.
Auger, ancien notaire à Paimbœuf.
Bédert, ancien conservateur du Musée des tableaux à Nantes.
Berryer fils, à Nantes.
Becdelièvre (Marin de), à Nantes.
Bertrand-Geslin (baron), à Nantes.
Bizeul (de Blain).
Bizeul fils, médecin à Nantes.
Bousseton, peintre à Nantes.
Bornigal (Mme veuve), à Nantes.
Bourmont (comte Louis de).
Buron, à Nantes.
Cassard, passementier à Nantes.
Cassard père, à Nantes.
Cartier, serrurier à Nantes.
Cahier, à Douai.
Carissan fils, à la Flèche.
Chaper, préfet de la Loire-Inférieure.
Chenantais, architecte à Nantes.
Cornulier (René de), à Nantes.
Courgeon, curé à Clisson.
Cussonneau, entrepreneur à Nantes.
Dambroisse, Henri.
Danso, à Blain.
Delcol (Mme), à Frossay.
Driollet, architecte de la ville de Nantes.
Dubochet, à Nantes.
Dubosc, à Nantes.
Durand (Mme), à Nantes.
Echappé fils, peintre sur verre à Nantes.
Faucheur, architecte à Nantes.
Fillon, à Fontenay.
Foulon, médecin à Nantes.
Fournier, curé de Saint-Nicolas, à Nantes.
Galband-Dufort, à Nantes.
Gauja, préfet de la Loire-Inférieure.
Gautier, menuisier à Nantes.
Giroul.
Gilles, à Carhaix.
Glaise, à Belle-Ile-en-Mer.
Got, capitaine d'artillerie à Nantes.
Guéraud, Armand, à Nantes.
Halleguen, médecin à Châteaulin.
Hélye, médecin à Nantes.
Herblain (commune de Saint-).
Houdet-Neveu, à Nantes.
Huette aîné, à Nantes.
Jaunet, armurier à Nantes.
Janzé (de), à Paris.
Jollan de Clairville.
Kerarmel, Philippe, à Lorient.
Lauriston (de), à Nantes.
Landeau, curé de Missillac.
Lagrange (l'abbé), à Nantes.
Lassus, architecte à Paris.

MM.
Le Court de la Ville-Thassetz, à Dinan.
Legal, curé de Saint-Sébastien.
Le Pot.
Lelièvre, marchand d'antiquités à Nantes.
Le Ray, médecin à Nantes.
Le Roy.
Le Saulx, à Morlaix.
Le Sant, pharmacien à Nantes.
Lepré (l'abbé), à Nantes.
Litoux.
Lorgeril (Alphonse de).
Maille, concierge à Nantes.
Maillard, notaire à Ancenis.
Maillard, entrepreneur à Nantes.
Mareschal, médecin à Nantes.
Marot, curé de Rochefort-en-Terre.
Martin Tristan.
Marion de Beaulieu (général), à Nantes.
Mauduit, médecin à Nantes.
Malherbe, médecin à Nantes.
Métois (famille), à Nantes.
Ménard, Anthyme, avocat à Nantes.
Montaigu (de).
Mollat, notaire.
Nau, architecte à Nantes.
Nouvel (M. et Mme), au Musée d'archéologie, à Nantes.
Noyrit, maître de pension à Nantes.
Oudin (l'abbé), à Saint-Herblain.
Parenteau, à Nantes.
Pellerin, à Nantes.
Perthuis fils, à Nantes.
Person, à Nantes.
Petit, à Nantes.
Phelippes-Beaulieux, à Nantes.
Pimaudan (de), à Nantes.
Pillet (Mlle), à Nantes.
Picart père, prote à Nantes.
Picolièrière, vicaire à Noyal-Muzillac.
Pouzet, à Nantes.
Pradal, à Nantes.
Prével, ancien pharmacien à Nantes.
Priou, médecin à Nantes.
Puizot, à Nantes.
Ramet, archiviste du départ', à Nantes.
Rathouys, maître de pension à Nantes.
Reignier, charpentier à Nantes.
Renaudin, comptable de la Direction d'artillerie à Nantes.
Rezé (la commune de).
Rousteau (l'abbé), à Nantes.
Saludem, à Landerneau.
Sabot, agent voyer à Rezé.
Thomas Louis, sculpteur à Nantes.
Van-Isghem, architecte à Nantes.
Vandier, à Nantes.
Veller de Kersalaün, à Carhaix.
Willeaume, à Ancenis.
Wismes (baron de), à Nantes.

Digitized by Google

L'ÉCOLE DES AMIS.

Rien n'est plus commun que ce nom,
Rien n'est plus rare que la chose.

Une belette et son époux
Faisaient un excellent ménage.
Dans un vieux tronc du voisinage,
Un couple à peu près de même âge
N'avait pas un destin moins doux.
Entre voisins, suivant l'usage,
Nos gens s'étaient parlé, passant devant leurs trous;
Puis s'étaient visités, — d'abord par bienséance; —
Puis enfin avaient fait entière connaissance.
C'étaient même humeur, mêmes goûts,
De la part de nos deux commères.
On eût dit que leurs caractères
D'un semblable levain avaient été pétris;
Et leurs maris
Avaient si bien l'air de deux frères,
Que pour frères on les eût pris.
Aussi vous devinez sans peine,
Qu'avec mêmes penchants, même conformité
De sentiments, de mœurs, la douce intimité
Bientôt les enlaça tous quatre de sa chaîne;
Que plus on se voyait, plus on se voulait voir;
Et que lorsqu'il fallait se séparer le soir,
C'était une douleur cruelle.
Or, certain jour d'hiver que la pluie et la grêle
Avaient à leurs maisons retenu les amis,
Et ne leur avaient pas permis
De mettre dehors le nez même,
Le temps leur fut d'une longueur extrême.
Car un jour sans se voir est bien long pour qui s'aime!
Chacun se dit, de son côté:
« Nous sommes fous, en vérité,
» De vivre séparés. Vaste est notre demeure:
» L'un et l'autre ménage y peut être abrité.
» Se voir, se parler à toute heure,
» Jamais pour des amis fut-il chose meilleure!

Digitized by Google

» C'est le comble ici-bas de la félicité. »
Dès le lendemain donc, à l'unanimité,
En principe il fut arrêté
Qu'on aurait biens communs, même feu, même table;
Qu'on ferait du butin un partage équitable,
Et qu'en cas de décès, vivres, meubles meublants
Appartiendraient aux survivants.
L'affaire fut bientôt conclue;
Entre gens si bien disposés
Arrangements étaient aisés:
Toute précaution eût paru superflue,
Et de parler d'écrit personne n'eût osé.
Ce préliminaire posé,
Il s'agit de régler, dans la même séance
Et sans désemparer, auquel des deux logis
On donnerait la préférence.
Tous s'étant sur ce point rangés du même avis,
De déménager au plus vite
On se mit en devoir, et vers le nouveau gîte
On transporta le mobilier;
Ce fut fait en un tour, sans qu'il fallût plier
Sous un faix trop pesant. Un lit de mousse fine;
Un oreiller de crin dérobé, j'imagine,
Au nid de quelque oiseau, formaient l'ameublement
Du sombre et profond logement.
A l'aspect de ce dénûment,
Gardez-vous d'accuser les époux de lésine!
Bref, voilà nos amis tous les quatre installés,
Et meublés.
Je n'ai pas besoin de vous dire
Que leur bonheur fut du délire,
Et que les premiers jours furent des jours charmants.
Mais ce bonheur difficile à décrire
Dura, comme pour les amants,
Une lune tout juste. Amants, n'allez pas rire!
A force de se voir, le plaisir s'affadit;
Puis l'amitié se refroidit;
Et du froid à l'antipathie,
Vous le savez, il n'est qu'un pas.
Une fois l'amitié partie,
Adieu doux entretiens, délicieux repas!
Arrivent mille maux qu'on ne connaissait pas:

Digitized by Google

La mauvaise humeur, la colère,
Et de se quereller cette démangeaison
Qui du matin au soir agite la maison.
Le beau sexe surtout, comme dans l'art de plaire,
Habile à se donner raison,
Aime cette petite guerre.
Nos dames donc à qui mieux mieux
Cherchaient des sujets de dispute,
Et n'en trouvaient que trop. Désormais, à leurs yeux,
Tout devenait injurieux.
Les deux maris, d'abord étrangers à la lutte,
De leurs excursions le soir rentrant chez eux,
Avaient peine à régler ces débats orageux;
Parfois même, à leurs traits ils se voyaient en butte.
Mais bientôt la neutralité,
Malgré tous leurs efforts, devint chose impossible.
Femme sur son époux a tant d'autorité!
Le mal de jour en jour fit un progrès sensible;
Si bien que les maris, jusque-là fort prudents,
De leurs chères moitiés embrassant la querelle,
A coups d'ongles, à coups de dents,
Se déchirèrent de plus belle.
Pour parer désormais à de tels accidents,
Il fallait se quitter; leurs vœux les plus ardents
Certes les y poussaient. Mais le point difficile
Était de décider lesquels du domicile
Délogeraient. Chacun, comme on pense, à rester
Faisait valoir des droits qu'on pouvait contester.
On plaida; les frais s'entassèrent:
Maison, lits, meubles y passèrent.
Et chassés du logis, le cœur gros de regrets,
Ces amis d'autrefois, brouillés plus que jamais,
Se vouèrent entre eux une haine éternelle.

D'une amitié toujours fidèle
Voulez-vous goûter les bienfaits?
Amis, ne cherchez pas à vous voir de trop près.
Ce récit vous en est une raison nouvelle.

LAMONTAGNE,
Curé de la Bretonnière (Vendée).

Digitized by Google

REVUE DU MOIS.

JANVIER 1854.

— Société archéologique de la Loire-Inférieure. *Séance du 3 janvier* 1854. — M. Phelippes-Beaulieux rend compte des fouilles qu'il a fait exécuter à Sautron. Nous publierons prochainement ce travail. — Dans une notice sur Sainte-Cécile d'Albi, M. Blanchard-Merveau signale les magnificences et les singularités de cette merveilleuse métropole, et jette un coup d'œil sur le palais archiépiscopal. Cette lecture, vivement applaudie, nous fait regretter de ne pas voir plusieurs des membres de la Société consacrer leur talent à la description des édifices de notre contrée, dont beaucoup attendent encore une monographie exacte et complète. — M. Bizeul continue ses études sur les Nannètes, — et M. de la Borderie termine la séance par une communication de précieux documents sur les artistes bretons, qu'il a tirés des Archives départementales de la Loire-Inférieure. Il a déjà pu dresser une série de noms accompagnés de notes, de 950 à la fin du XVe siècle. Il cite, entre autres, ceux de plusieurs architectes; d'ouvriers monétaires florentins établis à Nantes; d'un artiste calligraphe qui, en 1420, passe un marché pour la confection d'un missel et d'un psautier; puis donne des détails sur l'anoblissement de quelques-uns, et mentionne diverses pièces d'orfévrerie, parmi lesquelles il remarque surtout une crosse ayant fait partie du trésor de François II, et qui devait être de la plus grande valeur. Ces savantes recherches pourront servir à la composition d'une histoire de l'art en Bretagne.

— Le 16 janvier, à une soirée artistique donnée par M. le comte de Niewerkerke, à Paris, on admirait la châsse destinée à renfermer les reliques de sainte Radégonde, conservées dans l'église qui lui est dédiée à Poitiers. Cette châsse, d'un travail splendide, présente sur ses quatre faces de merveilleuses imitations des émaux bizantins, entremêlés d'incrustations en pierreries. Ces émaux sont exécutés

Digitized by Google

d'après les dessins de M. Lassus, et si quelque chose peut faire soupçonner la date récente de cette œuvre admirable, c'est la perfection même des détails.

— Le musée de Dinan vient de s'enrichir de trois statues fort curieuses, sans doute du XIe siècle. Elles ont été découvertes, il y a quelques années, lors des travaux de reconstruction de l'église de Plumaudan. Ce sont : 1° saint Maudan, patron de la paroisse, connu dans les poésies du moyen âge sous les noms de Modan, Moëdan, Meudan, Maden ; 2° sainte Agathe ; 3° saint Antoine, habillé en ermite, assis dans un sédil et caressant un pourceau.

— Une partie considérable de la corniche de la cathédrale de Saint-Brieuc, du côté de la place du Martray, est tombée le 3 janvier, sans causer le moindre accident.

— Un cultivateur des Côtes-du-Nord, en labourant son champ, a trouvé une chaîne d'or composée de 80 anneaux formant une longueur totale d'environ 1^m^,50. Sur chacun de ces anneaux, d'or très-pur, et d'une valeur de 12 fr., étaient tracées des figures. Nous regrettons que le *Publicateur des Côtes-du-Nord* (24 décembre dernier) ne donne aucun détail qui permette d'assigner une époque à cet objet précieux, dont la découverte sera peut-être mise en doute par plus d'un antiquaire incrédule.

— La solution d'une question capitale pour la navigation militaire, vient d'être trouvée par un officier du port de Brest. Il s'agit de dérober aux coups de l'ennemi le gouvernail, cette partie si essentielle du navire. Le procédé, par sa simplicité, ne saurait être indiqué sans préjudice pour le porteur du brevet. L'amiral qui commande Brest a soumis cette découverte à l'examen du ministère de la marine.

— M. de la Gournerie, notre compatriote, ingénieur des ponts et chaussées, professeur de géométrie descriptive à l'École polytechnique, est appelé à remplir les mêmes fonctions au Conservatoire des arts et métiers, en remplacement de M. Olivier, décédé.

— M. Huret, proviseur du Lycée de Nantes, a été nommé le 26 décembre 1853, recteur de l'Académie départementale de la Vendée, à la place de M. Henne, appelé, le même jour, à remplir les fonctions d'inspecteur primaire du département de la Seine.

— Par arrêté du 30 décembre 1853, M. Lacroix, docteur ès lettres, ancien membre de l'école d'Athènes, professeur d'histoire au Lycée impérial Louis-le-Grand, a été nommé proviseur du Lycée de Nantes.

Digitized by Google

— *Mouvement de la population à Nantes pendant l'année* 1853 :

Naissances. 2898
Décès. 2677
Mariages. 796

— *Mouvement de la population de la commune de Fontenay pendant l'année* 1853 :

Naissances (garçons, 97; filles, 95.). 192
Décès (garçons, 28; hommes mariés, 33; veufs, 22; filles, 42; femmes mariées, 26; veuves, 23.). 174
Mariages. 58

— NÉCROLOGIE. — M. François Grille, directeur de la division des sciences et des beaux-arts au ministère de l'intérieur, sous M. de Martignac, en 1828; rédacteur du *Messager des Chambres*, en 1834; puis bibliothécaire de la ville d'Angers, et enfin commissaire du Gouvernement provisoire dans la Vendée en 1848, est mort, fidèle à ses convictions, au mois de décembre dernier, à l'Étang, près Saint-Germain.

Il a publié : I. *Histoire du* 1er *bataillon des volontaires de Maine-et-Loire* (lettres, mémoires et documents), Paris, Chamerot, 1850, 4 vol. in-8°. — II. *La Vendée en* 1793, Paris, Chamerot, 1851, 3 vol. in-8°. — III. *Miettes littéraires, biographiques et morales*, Paris, Ledoyen, 1853, 1 vol. in-8°.

— Mme la vicomtesse Cambronne, veuve du général, est décédée le 4 janvier; elle laisse une mémoire justement honorée dans notre ville, et sera vivement regrettée des indigents, dont elle était la bienfaitrice. (Le *Breton* du 7 janvier 1854.)

— M. de Cadaran, ancien conseiller au parlement de Bretagne, vient de mourir à sa terre des Yonnières (Loire-Inférieure), à l'âge de 87 ans. Il était le dernier membre de cette célèbre compagnie.

— M. Chevreau (Jean-Henri), député au Corps législatif, est mort le 11 janvier dans notre ville. Né à Airvault (Deux-Sèvres), le 14 mai 1704, d'une famille qui compte plusieurs hommes éminents (1), M. Chevreau donna l'exemple d'une vie toute remplie par l'amour de son pays et les affections de la famille. La gloire de

(1) Voir *Histoire littéraire du Poitou, par Dreux-Duradier, précédée d'une introduction et continuée jusqu'en* 1840 *par une Société d'hommes de lettres.* Niort, Robin, 1842, 3 vol. in-8°, tome Ier, de la page 361 à 369.

Digitized by Google

l'Empire fit tressaillir sa jeunesse, et en 1815, après Waterloo, sa plume puisa dans son admiration une verve éloquente pour répondre à la voix d'un grand génie. M. Chevreau, malgré les chagrins de l'exil, que lui valurent alors ses opinions, n'en conserva pas moins une ardente sympathie pour les souvenirs de l'Empire. Maire de Saint-Mandé depuis 1829 jusqu'en 1848, il reçut comme récompense de ses nombreux services la croix de la Légion d'honneur en 1837. Après avoir été commissaire du Gouvernement provisoire en 1848 dans le département de la Vienne, il revint à Saint-Mandé et fut élu membre du conseil d'arrondissement de Sceaux. Un des premiers il accueillit avec joie le rétablissement de l'Empire, et fut alors nommé député de l'arrondissement de Privas au Corps législatif et membre de la commission municipale du département de la Seine.

Esprit conciliant et calme, cœur généreux, intelligence éclairée et assidue au travail, il emporte les regrets sincères de ses collègues. Indulgent pour les autres et modeste pour lui-même, il a rempli sa carrière en faisant tout le bien qu'il a été en son pouvoir de faire.

M. Chevreau laisse deux fils, dont l'aîné, après avoir occupé les fonctions de préfet de l'Ardèche et de secrétaire général du ministère de l'intérieur, administre avec distinction la préfecture de la Loire-Inférieure. Le second, successivement sous-préfet de Forcalquier et du Hâvre, est aujourd'hui préfet de l'Ardèche.

— La science vient de faire une perte regrettable dans la personne de M. Bouchet, médecin en chef et directeur de l'Hôpital général de Saint-Jacques, membre résidant de la Société académique de Nantes (2 mai 1833), chevalier de la Légion d'honneur (27 avril 1845), mort le 20 janvier 1854.

Né à Poitiers le 2 novembre 1801, Camille Bouchet mit de bonne heure son intelligence au service de l'humanité, et conquit par l'assiduité de ses travaux une place d'interne des hôpitaux de Paris. Devenu l'élève d'Esquirol à l'hospice de la Salpêtrière, il se livra, sous cet illustre maître, à l'étude des affections mentales, et mérita l'estime et l'amitié de son professeur, qui lui prouva la confiance qu'il avait su lui inspirer, en laissant à ses soins pendant plusieurs mois le service important dont il était chargé. Reçu docteur le 2 janvier 1827, M. Bouchet exerça la médecine à Saumur, où il travailla à répandre les idées de Pinel et de son successeur, le vénérable Esquirol, qui lui fit obtenir la direction de l'Hôpital général de

Digitized by Google

Nantes, le 4 juillet 1833. L'existence des malheureux aliénés, alors renfermés au Sanitat, bien qu'améliorée considérablement en 1824, était encore épouvantable. Il suffit, pour s'en convaincre, d'avoir vu « leurs loges séparées sur deux rangées par une cour de 3 à 4 mètres de large, armées de serrures et de verrous ; exhalant à l'intérieur l'odeur infecte des latrines qui s'y trouvaient ; présentant pour tout meuble de la paille sur un plancher humide et disjoint par d'énormes rats, et une espèce de gamelle en fer, liée au mur par une forte chaîne, et dans laquelle les aliénés happaient leurs aliments, comme les chiens de basse-cour happent les restes des cuisines dans des terrines de terre. » (*Statistique de la maison des aliénés de Nantes*, par M. Bouchet.) Frappé de cet état misérable, M. de Tollenare était allé demander aux hommes spéciaux de Paris, de l'Allemagne et de l'Angleterre les secours de leurs lumières, et, riche de leurs conseils, avait proposé et fait agréer à l'administration des hospices la création d'un nouvel hôpital, qui est devenu sans contredit l'un des plus beaux de France. MM. Douillard, architectes, dirigèrent les travaux, et le monument, commencé en 1831, fut en état de recevoir les aliénés en septembre 1834. Ces malheureux, au lieu de l'état misérable dans lequel ils végétaient au Sanitat, y trouvèrent « l'habitation dans des dortoirs vastes et aérés, en partie parquetés et pourvus de literie convenable ; une nourriture prise dans un réfectoire bien tenu et sous une surveillance continuelle ; le séjour dans des cours plantées d'arbres, ornées de fleurs, et jouissant d'une perspective délicieuse. » (*Loc. cit.*) Ce n'est qu'alors que M. Bouchet put appliquer les préceptes à la propagation desquels il consacrait sa vie. Les aliénés ne furent plus traités comme des bêtes féroces, mais comme des êtres souffrants. Tous furent libres de se mouvoir dans un vaste espace. Ceux-mêmes dont l'agitation était extrême, purent parcourir toute l'étendue de leur pavillon et de la cour attenante. Une simple camisole, en leur ôtant l'usage de leurs bras, les contint dans leur fureur la plus dangereuse. Pour satisfaire à leur instinct de mouvement, pour les préserver des préoccupations d'esprit et dans un but de guérison, les moins malades furent employés à divers travaux, et, sous l'influence de ce traitement, un grand nombre sortirent guéris. La réputation de Saint-Jacques et de son habile directeur se répandit au loin ; les départements voisins envoyèrent leurs malades, et les parents, n'ayant aucune répugnance pour le

Digitized by Google

nouvel hospice, n'hésitèrent pas à y placer ceux des leurs dont la santé les intéressait le plus. — Outre le service des aliénés, M. Bouchet eut aussi sous sa direction les orphelins, les épileptiques, les vieillards et les infirmes. Pendant vingt ans, il ne cessa de s'occuper de la guérison ou au moins de l'adoucissement du sort de ceux qui lui étaient confiés. Doué d'une vaste intelligence et d'une remarquable activité, il surveilla encore les travaux d'agrandissement ou d'améliorations de l'hospice, devenu insuffisant pour le nombre toujours croissant des malades. Chargé d'une correspondance étendue avec les familles, il trouva, malgré ses trop nombreuses occupations, le temps d'enrichir les annales de la science. Tant de fatigues finirent par altérer sa santé : épuisé par une phthisie pulmonaire, il s'est éteint avec le calme et la résignation que donne une conscience tranquille. Comme témoignage de reconnaissance, le département pourra placer son buste dans l'établissement, puisque M. Suc a eu l'heureuse idée de mouler le masque de cet homme de bien.

MM. F. Favre, maire de Nantes; Aubinais, administrateur des hospices, et Bonamy, docteur en médecine, ont prononcé sur sa tombe des discours, qui ont été insérés dans le *Breton* du 23 janvier 1854.

M. Bouchet, outre ses rapports à l'Administration, qui sont un modèle dans leur genre, a publié plusieurs écrits importants, parmi lesquels nous citerons : I. Sa thèse sur l'*Encéphale des vieillards,* in-4°. Paris, 1827. — II. *Mémoire sur l'Épilepsie considérée dans ses rapports avec l'aliénation mentale,* publié avec M. Casauvieilh, couronné au concours établi par Esquirol, et inséré dans les archives générales de médecine, 1825 et 1826. — III. *Mémoire statistique sur les aliénés du département de la Loire-Inférieure,* tome XXIII° des Annales d'hygiène publique et de médecine légale. — IV. Articles divers dans les Annales médico-psychologiques, dont M. Bouchet était un des meilleurs collaborateurs. — V. Enfin, le discours qu'il composa sur M. de Tollenare, mort juste un mois avant lui, mais que l'état avancé de sa maladie ne lui permit pas de prononcer sur la tombe de son ami (il a été inséré dans le numéro du 26 décembre de l'*Union bretonne*).

Armand GUÉRAUD.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

MENSUEL,

Indiquant tous les ouvrages imprimés dans les départements formés de la division du Poitou et de la Bretagne, et ceux qui, imprimés ailleurs, concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs bretons ou poitevins.

ALMANACH AGRICOLE DES DEUX-SÈVRES. 1854. — In-12 de 2 feuilles. Impr. de Gillet, à Niort.

ALMANACH DU DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE. 1854. In-12 de 2 ff. 1/2. Impr. de Fillon, à Fontenay. A Fontenay, chez Gaudin.

ALMANACH GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE. 1854. In-12 de 3 ff. 1/2. Impr. d'Ivonnet, à Napoléon.

ALMANACH GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE. 1854. In-18 de 2 ff. Impr. de Robuchon, à Fontenay. — Prix de chacun. . . . . ».15

LE BOURGMESTRE, ou Almanach pour l'année 1854. In-12 d'une f. 1/2. Impr. de Chevalier, à Châteaubriant.

L'EMPEREUR NAPOLÉON A L'ÎLE D'AIX (juillet 1815). In-8° d 1/4 de f. Impr. de Mme veuve Mellinet, à Nantes. — Extrait du journal *les Tablettes de la Charente.*

QUELQUES OBSERVATIONS sur la nouvelle édition du Dictionnaire d'Ogée; par A. de La Borderie, ancien élève pensionnaire de l'École des Chartes. In-12 d'une f. 1/2. Impr. de Catel, à Rennes.

ALMANACH DU CULTIVATEUR de Jacques Bujault, continué, pour 1854, par le vicomte de Lastic Saint-Jal. In-12 de 2 ff. Impr. de Robin, à Niort.

CANTIQUES pour les missions et retraites, suivis d'un Abrégé de la Doctrine chrétienne. In-12 de 3 ff. Impr. de Forest, à Nantes. . . . . ».20

ÉLOGE DE SAINTE THEUDOSIE, martyre, prononcé dans l'église cathédrale d'Amiens, le 13 octobre 1853, par Mgr l'évêque de Poitiers. In-8° d'une f. 1/2. Impr. d'Oudin, à Poitiers.

PRÉCIS HISTORIQUE DU DROIT FRANÇAIS. Introduction à l'étude du droit. Par Jules Minier, avocat à la cour impériale, professeur suppléant provisoire à la Faculté de droit de Poitiers. In-8° de 54 ff. 1/2. Impr. de Dupré, à Poitiers. — A Paris, chez Marescq et Dujardin (1854). Prix. . . . . 9.»»

DÉFENSE D'UN DIPLÔME du roi Erispoë, où l'on montre que les souverains de Bretagne ont fait usage de sceaux dès le IXe siècle, et où l'on a joint, par occasion, un diplôme inédit de Charles le Chauve; par A. de La Borderie. In-8° d'1 f. Impr. de Catel, à Rennes.

LE GRAND ALMANACH VENDÉEN, 1854. In-12 de 2 ff. 1/2. Impr. de Fillon, à Fontenay.

DES OSISMII; par M. Bizeul. In-8° de 2 ff. Impr. de Catel, à Rennes.

PREMIER LIVRE DE LECTURE, à l'usage des écoles des Filles de la Sagesse. In-12 de 2 ff. 1/2. Impr. de Forest, à Nantes.

SUBLIMITÉS DE CHATEAUBRIAND; par M. D. de S.-E. Gr. in-8° de 25 ff., plus 2 vignettes. — A Paris, chez Victor Lecou. (1854.) Prix. . . . . 25.»»

ALMANACH DE TOUT LE MONDE. 1854. In-12 d'1 f. 1/2. Impr. de Mme veuve Mangin, à Nantes. . . . . ».10

ALMANACH DU BON FERMIER, 1854. In-18 de 2 ff. Impr. de Catel, à Rennes. — A Rennes, chez Hauvespre. . . . . ».15

ANNE DE BEAUJEU, JEANNE DE FRANCE ET ANNE DE BRETAGNE. Esquisse des XVe et XVIe siècles; par le baron Trouvé. In-12 de 9 ff. 1/2. — Aux Batignolles, chez l'auteur, rue Puteaux, 17.

LA DÉVOTION AU TRÈS-SAINT SACREMENT. In-18 d'1 f. 1/3. Impr. de Catel, à Rennes. — A Rennes, chez Hauvespre.

LIVRE DES SIGNAUX à l'usage des embarcations. — In-18 d'1 f., plus une pl. Impr. de Lefournier, à Brest.

TROQUE DES SELS. Par Auguste Mineur. In-8° d'1 f. 1/2. Impr. de Mme veuve C. Mellinet, à Nantes.

ALMANACH DES ADRESSES DE RENNES. Septième année, 1854. In-18 de 9 ff. 2/3. Impr. de Jumelais, à Fougères. — A Rennes, chez Oberthur.

Digitized by Google

Etrennes de Rennes et du département d'Ille-et-Vilaine, 1854. In 18 de 7 feuilles 1/3. Impr. de Folligné, à Rennes.

Histoire de Charles-Edouard, prince d'Écosse, le dernier prince de la maison de Stuart; par Mme R.-M. Dubois, avec la collaboration de M. Merpan. In-12 de 11 ff. 1/2, plus une gravure. Impr. de Jumelais, à Fougères.

Les Marguerites, poésies; par Mme Marie Saffray. In-16 de 5 ff. 1/8. Impr. d'Aud Guéraud et C.ie, à Nantes. — A Paris, chez Dentu, Palais-Royal.

Almanac brezounec, 1854. — In-18 de 2/3 de f. Impr. de Lefournier, à Brest.

Armanac brezonec, 1854. In-24 d'1/2 f. Impr. de Lédan, à Morlaix.

Disput entre Simon ar Gontel gam ha po lar pri, var sujet ar butun. In-16 d'1/2 f. Impr. de Lédan, à Morlaix.

Mis ar galon sacr a Jesus, etc. Lequeet e brezonnec, gant an autrou J. F. Roux. In-18 de 7 ff. Impr. de Desmoulins, à Landerneau.

Almanach de l'Ouest 1854. In-12 de 2 ff. Impr. de Michelin, à la Rochelle.

Almanach du cultivateur de l'île de Ré. In-12 de 2 ff. Impr. de Siret, à la Rochelle. — A Saint-Martin (île de Ré), chez Lavergne.

Almanach du cultivateur de l'Ouest. 1854. In-12 de 2 ff. Impr. de Siret, à la Rochelle. — A Rochefort, chez Géraud.

Le bon Pasteur, ou la Veille d'un beau Jour. Dialogue entre deux écoliers. In 8° de 3/4 de f. Impr. d'Aud Guéraud et C.ie, à Nantes.

Cantiques des Missions, par le vénérable Louis-Marie Grignon de Montfort. Nouvelle édition. In-18 de 10 ff. Impr. de Masseaux, à Nantes. — A Nantes, chez Mazeau. (1853.)

Grand Almanach impérial de la Vendée, 1854. In-12 de 2 ff. 1/2. Impr. de Michelin, à la Rochelle. — A Fontenay, chez Gaudin.

Histoire de saint Martin, évêque de Tours, par M. le curé de N***. In-12 de 16 ff. 3/4. Impr. de Bideaux, à Luçon. (1853.)

GRAVURES ET LITHOGRAPHIES.

MONUMENTS, VUES, PLANS, MARINES, ETC.

Carte du diocèse de Poitiers, par X. Joseph Jérôme. Impr. lith. de Ganvin, à Poitiers.

La Normandie illustrée: plusieurs vues d'après les dessins de M. F. Benoist. Lith. de Charpentier, à Nantes.

Portail et clocher de l'église du collége de Saint-Pol-de-Léon, par V. Petit, d'après E. Cloch. Impr. lith. de Godard, à Paris.

Chemin de fer direct de Nantes à Mulhouse, section de Saint-Berain à Châlon-sur-Saône, etc. Impr. lith. de Landa, à Châlon-sur-Saône.

Steeple-chase de Paimbœuf. Impr. lith. de Mme Pottin, à Nantes.

Apparition de la Ste-Vierge sur la montagne de la Salette (Isère), le 19 septembre 1846. Impr. lith. de Charpentier, à Nantes.

Album vendéen, pl. 2 à 5, par Daniaud, d'après Dracke: Vue de Challans; le château de Fonteclause, habitation de Charette; château et bourg de la Garnache; le Pin-en-Mauges. Impr. lith. de Lemercier, à Paris.— A Angers, chez Lainé.

Anciens évêchés de Bretagne, histoire et monuments: Lamballe, église Notre-Dame; chevet de la cathédrale de St-Brieuc, 2 planches par Van Marcke, d'après les photographies de L. Robert. Impr. lith. de Lemercier, à Paris.

Brest, par Hubert Clerget. Impr. lith. de Villain, à Paris. — A Paris, chez Massard.

MUSIQUE.

Le Colin-Maillard, opéra comique en un acte, partition, piano et chants. Paroles de Michel Carré et Jules Verne; musique d'Aristide Hignard. — A Paris, chez Benacci-Peschier. — Prix. . . . . 8.»»

Id. morceau détaché: n° 3. Air chanté par M. Cabel. Prix. . . . . 5.»»

Ma Lyre, mélodie. — *Mai*, chanson. — Paroles de J. Lorin; musique d'A. Hignard. — A Paris, chez E. Heu. Prix, chacune. 2.50

Le Mal du Ciel, mélodie; — *Dieu pense à tout*; — *Sois chrétienne!* mélodie pour voix de basse; — *le Plus beau des Anges*, rom.; — *les Binious de Bretagne*, chansonnette. Paroles de Mme Marie Saffray; musique de F. Ponchard. — A Paris, chez J. Meissonnier fils et Henri Lemoine.

Est-ce lui? Paroles de Mme Mina Mangin; musique de F. Ponchard. — A Paris, chez Henri Lemoine.

(*Bibliographie de la France.*)

Digitized by Google

VOIE ROMAINE

DE

POITIERS A NANTES.

DE L'ÉTABLISSEMENT ROMAIN DE FAYE-L'ABBESSE; — DE SEGORA; — DE LA SÉGOURIE.

La découverte des vestiges d'un établissement romain s'étendant sur une superficie d'au moins 24 hectares, au bourg de Faye-l'Abbesse, est un service important que M. Touchard a rendu à ceux qui s'occupent de la géographie ancienne du Poitou. Cet établissement n'est pas tellement éloigné de la ligne à vol d'oiseau de Poitiers à Nantes, qu'il soit impossible que la voie romaine qui unissait ces deux villes, passât à Faye-l'Abbesse, et cette idée s'est naturellement présentée à l'esprit de M. Touchard; car ce savant membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest ne paraît pas adopter pour cette voie l'étonnante ligne imaginée par M. Delafontenelle; ligne que ce dernier a développée dans ses *Recherches sur Deux Voies romaines du Poitou*, 1841, et dont je crois avoir démontré l'étrangeté dans un travail intitulé: *De Quelques Voies romaines du Poitou se dirigeant sur la Bretagne et l'Anjou;* Nantes, 1844, in-8°. J'eus l'honneur d'en adresser un exemplaire à mon honorable adversaire et très-excellent confrère à l'Institut des Provinces; et un autre, en même temps, à la Société de Poitiers.

Nous ne reviendrons point sur la ligne adoptée par M. Delafontenelle. Je crois qu'elle n'a pas eu plus de succès en Poitou qu'en Bretagne. La direction N.-O., au contraire, par le voisinage de Bressuire, de Mauléon-Chastillon et de Mortagne, a eu et paraît encore

Digitized by Google

avoir de nombreux partisans. Malheureusement, les recherches sérieuses ont grandement manqué sur cette ligne. Il en est pourtant quelques-unes dont j'ai fait usage dans mon travail cité plus haut, et l'on sera quelque peu surpris quand on saura que c'est à M. Delafontenelle que je les dois, et qu'elles ont été puisées dans sa dissertation de 1841, où il soutient une thèse diamétralement opposée. Le difficile était d'avoir, en sortant de Poitiers pour se diriger sur Nantes, une ligne de jalons assez longue pour déterminer cette direction avec une entière certitude. M. Delafontenelle nous l'a fournie. Il est vrai que de Poitiers vers Vouillé, c'est Dufour (*Anc. Poitou*, p. 186) qui nous sert de guide. Mais de Vouillé jusqu'à l'importante bifurcation de la voie dans le voisinage de la maison de la *Chaussée,* c'est à M. l'abbé Taury que nous devons des renseignements dans lesquels, suivant M. Delafontenelle, on doit avoir toute confiance.

J'en ai moins, je l'avoue, dans l'opinion de M. Delafontenelle quand il affirme que la branche de droite, vers Thenezay, est incontestablement la voie de Poitiers à Angers. Il a rencontré dans mon honorable confrère, M. Caillard, de Neuville, un puissant contradicteur, qui pourrait bien avoir raison. Ce n'est pas que je conteste le moins du monde l'existence de la branche de Thenezay; mais on conviendra que ce n'est pas une petite affaire de débrouiller le réseau de voies qui rayonnent à une si petite distance d'une grande cité romaine comme Poitiers. Il faut pour cela ne dédaigner aucun renseignement, et surtout les suivre à la piste sur le terrain ; ce que M. Delafontenelle, travailleur de cabinet, n'a jamais fait. Mais ce n'est point sur Thenezay que nous devons nous diriger. C'est à la branche de gauche, celle de Gourgé, que nous devons nous attacher.

Cette branche continue la ligne N.-O. commencée par la voie à la sortie de Poitiers. C'est de M. Tonnet d'Orfeuille, juge de paix de S. Loup, que M. Delafontenelle a obtenu les détails de son tracé jusqu'à Gourgé, et, de là, jusqu'au village de Lageon ou de l'Ajonc, commune de la Boüessière-Thouarsaise, où l'on traverse la route royale n° 138, de Niort à Saumur.

Ici s'arrête la certitude, et quand M. Delafontenelle ajoute : « On « croit qu'ensuite cette voie de communication se dirigeait sur » Amaillou, » il est bien à craindre que cette vague indication ne soit elle-même une erreur.

Mais ce qui assurément n'en n'est pas une, c'est cette ligne rou-

Digitized by Google

tière, cette voie antique reconnue depuis Poitiers jusqu'au village de l'Ajonc, c'est-à-dire dans un développement de plus de 48 kilomètres, et dans la juste direction de Poitiers à Nantes, ainsi qu'on peut s'en assurer sur les cartes du dépôt de la guerre et autres bonnes réductions de celle de Cassini. Un tel travail n'a point été fait pour s'arrêter dans un village insignifiant; et, malgré les dénégations de M. Delafontenelle, il a nécessairement une suite au delà de l'Ajonc, et les vestiges de cette suite ne doivent pas être plus effacés que ceux de la partie antérieure. Il ne s'agit donc que de les chercher. Pour cela, M. Touchard nous offre un repère très-sérieux. C'est l'établissement romain de Faye-l'Abbesse, placé, nous le répétons, sur la ligne à vol d'oiseau de Poitiers à Nantes, et dont l'importance, attestée par une notable superficie couverte de débris antiques, demande naturellement des communications avec les autres établissements romains du voisinage. Une distance de 14 kilomètres sépare le village de l'Ajonc du bourg de Faye-l'Abbesse. Une ligne tirée entre ces deux points, sur la carte de Cassini, passe à égale distance de 3 kilom. entre les bourgs d'Amaillou, au S.-O., et de Maisontiers, au N.-E.; puis au village à chapelle de la Pirlée, à 3 kilom. E. du bourg de Chiché; puis, près de l'ancien château fort, actuellement ruiné, de la *Chausseroye*, dont le nom annonce la présence d'une voie romaine; puis enfin, après avoir franchi la rivière du Thouaret, arrive directement à Faye-l'Abbesse, dans ces mêmes champs des Cragnères ou Cranières, emplacement de l'établissement romain signalé par M. Touchard. Je suis parfaitement convaincu qu'en suivant cette ligne, à moins de 2 kilomètres, à droite et à gauche, on rencontrerait bientôt les vestiges de la voie, et qu'en usant de la même méthode de Faye-l'Abbesse vers Bressuire, on obtiendrait le même succès.

Il est une observation qu'il ne faut pas négliger, au point où nous sommes parvenus. C'est que la ligne antique que nous venons d'indiquer n'était pas très-probablement la seule qui arrivât à Faye-l'Abbesse. Dom Fonteneau en a mentionné une allant d'Airvault à Bressuire. Il est vrai que, plaçant *Segora* à Airvault, il considérait ce fragment comme une portion de la voie romaine de Poitiers à Nantes, et qu'en cela il se trompait grandement. Il est vrai encore que les renseignements recueillis à cet égard par le savant bénédictin n'inspirent aucune confiance à M. Delafontenelle. Pourtant, lorsque D. Fonteneau affirme que *depuis Airvault jusqu'à Bressuire* on aper-

Digitized by Google

çoit fréquemment *des traces frappantes de l'ancienne levée,* et *pendant de longs espaces*, un sol ferme et solide; quand il ajoute que les observations qu'il a faites sur cette voie, *en la suivant,* peuvent lui donner encore un nouveau degré de certitude, il me semble qu'il est un peu dur de dire qu'un tel explorateur a été induit en erreur par *de faux rapports*. Il est très-probable, au contraire, que ses observations sont fort exactes; et j'en recommande la vérification à M. Touchard, qui, ayant si bien commencé son œuvre, doit tenir à la conduire à bonne fin.

Cette voie d'Airvault, ou plutôt qui passait à Airvault venant certainement de plus loin, ne faisait nullement partie de la voie de Poitiers à Nantes. Elle pouvait venir s'y embrancher à Faye-l'Abbesse, ou plus probablement l'y couper, pour se porter ensuite sur l'une des localités romaines du bas Poitou, si inconnues avant les heureuses découvertes de notre jeune et savant confrère M. Fillon, de Fontenay. Soyons bien persuadés qu'il existe plus d'une voie antique dans un pays, et que cet immense réseau dont les romains avaient enveloppé la Gaule, se resserre surtout dans le voisinage de tous leurs établissements.

Il faut aussi se garder d'une erreur dans laquelle me semble être tombé M. Delafontenelle en parlant des *chemins de Saint-Hilaire,* et en paraissant croire que cet apôtre du Poitou est pour quelque chose dans leur construction. Ces *chemins de Saint-Hilaire* sont tout simplement des voies romaines, qui, comme on le sait, portent dans chaque province le nom d'un personnage soit féerique, soit historique, parce que les peuples, au moyen âge, ayant complètement oublié la domination romaine, ont attribué la construction de ces monuments aux personnages dont le nom célèbre et plus rapproché d'eux les avait frappés davantage. Aussi, en Angleterre, les voies romaines sont l'œuvre de sainte Hélène; dans le nord de la France, des reines Brunehault, Blanche et Houdiotte; en Aquitaine, d'Aliénor, et enfin dans la Bretagne, de la duchesse Anne, dont nous connaissons assez l'histoire pour affirmer qu'elle ne s'est jamais occupée de voies. Il en est certainement ainsi de ses devancières, quoiqu'on l'ait affirmé, surtout de Brunehault, mais sans la moindre preuve. Je ne rappellerai point ici les fées nombreuses qui de leur baguette ont coopéré à ces étonnants ouvrages. J'ai rassemblé assez de notes à ce sujet pour en former un chapitre, qui ne serait peut-être pas sans intérêt. Quant

Digitized by Google

à saint Hilaire, il s'est contenté de parcourir les voies romaines, qui étaient les seules grandes routes de son temps ; mais, assurément, il n'en a ni construit ni fait réparer une seule.

Voilà à peu près tout ce que j'avais à dire sur la première partie de l'intéressante notice de M. Touchard. Quant à ce qu'il dit ensuite sur le nom à imposer à l'établissement romain de Faye-l'Abbesse, j'avouerai que je ne puis, *encore*, partager sa vive conviction que là était l'ancienne *Segora*. *Segora!* qui donc n'a pas parlé de *Segora*, de cet imperceptible point de terre, qui n'a été indiqué comme station que par un document fort embrouillé qu'on nomme la carte de Peutinger ou table Théodosienne ! M. Touchard me fait l'honneur de rappeler mon nom parmi ceux d'un grand nombre de dissertateurs qui ont essayé d'en déterminer l'emplacement, et j'avoue que j'ai eu cette faiblesse ; mais il y a déjà plus de trente ans de cela, et je n'avais point étudié et reconnu tous les conflits dénominateurs dont les établissements romains ont été l'objet, depuis trois siècles qu'on s'occupe de géographie ancienne. Bientôt, j'ai laissé de côté tous les livres : j'ai reconnu par moi-même les voies et les établissements romains, autant que cela m'a été possible; autrement, j'ai recueilli avec soin tous les renseignements qui m'ont paru offrir un degré suffisant de certitude. Alors, j'ai tracé des lignes sur mes cartes et indiqué les établissements romains ; mais je me suis bien gardé de poser des noms. La somme de nos observations ne me paraît pas encore assez complète pour cela.

Que M. Touchard nous ait signalé à Faye-l'Abbesse un établissement romain considérable ; qu'il y trouve tous les débris annonçant un pareil établissement ; que ces débris couvrent une superficie de 24 hectares ; qu'il s'écrie : « Là fut une cité, le fait n'est pas contes- » table ; elle fut gallo-romaine : ses briques, ses tuiles, sa poterie, » la nature de ses bas-reliefs et de ses médailles, tout le dit.....; » jusqu'ici, rien de mieux. Mais quand l'auteur ajoute : « Quel était » donc son nom ? — Ma réponse est : Segora ! » je vois bien ici une affirmation, mais non pas une démonstration.

« Je soutiendrai cette prétention, continue M. Touchard, jusqu'à » ce que Airvault, Montreuil-Bellay, Segré, Mortagne, Lezon ou » Lezan, la Sigourie, Secondigny, Bressuire lui-même, me pro- » duisent des titres qui l'emportent sur ceux-ci, qui, du moins, les » égalent : ce qui n'a pu jusqu'à ce jour être fait. »

Digitized by Google

Le seul titre que j'aperçoive en faveur de Faye-l'Abbesse, c'est que là est un établissement romain : mais Lezon et la Sigourie, ou plutôt *Ségourie*, en présentent un au moins égal, pour ne pas dire supérieur; car, dans ces deux localités, le terrain couvert de débris antiques dépasse de beaucoup les 24 hectares de Faye-l'Abbesse. Mais nulle part on n'a trouvé de pierre inscrite du nom de *Segora*; ce serait là un véritable *titre*, tandis que les ruines romaines ne sont autre chose qu'un simple commencement de preuve, qui, seul, ne peut décider la question.

Puisque l'occasion se trouve de parler de Segora, j'en dirai ici quelques mots. Nous avons remarqué que la carte de Peutinger est le seul document de géographie ancienne qui ait nommé Segora. Elle paraît désigner sous ce nom une station de la voie de *Lemunum* (Poitiers) au *Portus-Nannetum* (Nantes). C'est même la seule station indiquée sur cette route, avec les chiffres XVIII de Nantes à Segora, et XXXIII de Segora à Poitiers. On croit que ces chiffres représentent des lieues gauloises, calculées par d'Anville à 1134 toises. S'il fallait en croire la carte de Peutinger, ces deux nombres, qui, réunis, forment un total de 51 lieues gauloises, ou 57,834 toises, donneraient la distance de Poitiers à Nantes. Ce qui n'est pas admissible, puisque cette distance, d'après les meilleures cartes, est de 80,000 toises environ, ou de 70 lieues gauloises. Il est donc absolument impossible, d'après ces chiffres tronqués ou faux, d'appliquer au terrain aucun calcul sérieux pour trouver l'emplacement de Segora. On a vu, dans sa *Notice des Gaules*, comment d'Anville allonge ou raccourcit les chiffres en désaccord avec son système préconçu. Cette méthode ne l'a jamais mené qu'à l'erreur. Celle de M. Delafontenelle, qui supplée la carte de Peutinger par des chiffres et des noms qu'il invente, est encore plus déplorable. Il vaut cent fois mieux dire : J'ignore, que d'étaler une science vaine et trompeuse, qui nuit à tout véritable progrès, en nous jetant dans un inextricable chaos de doutes et de conjectures; heureux quand, dans un pareil chemin, nous n'allons pas jusqu'à l'absurde.

Si les chiffres de la carte de Peutinger ne peuvent nous être d'aucune utilité, les lignes qui y sont tracées et qui portent des noms peuvent cependant, en certains cas, nous fournir quelques bonnes indications. Ce moyen ne me paraît avoir été mis en usage par aucun de ceux qui se sont occupés de Segora. Ce n'est pas que j'entende

Digitized by Google

aller chercher sur les lignes de cette carte des mesures proportionnelles qui n'y sont pas ; car, bien au contraire, on y découvre partout les erreurs les plus grossières dans les positions géographiques. Mais, prenant ces lignes dans l'état où je les trouve, j'en vois une partant de Poitiers (*Lemunum*), allant à Segora, et de Segora à *Portus-Nannetum*, Nantes. Mais, en même temps, j'observe que de Segora une autre ligne, embranchée avec la première, se dirige à *Juliomagus*, ou Angers. Il faut donc en conclure rigoureusement deux choses : 1° que l'emplacement de Segora doit se trouver sur la voie romaine de Poitiers à Nantes ; 2° que, de cet emplacement, il parte par embranchement une autre voie qui conduise à Angers.

Ceci m'amène à parler de la Ségourie, qui me paraît réunir les deux conditions, et sur laquelle je n'ose pourtant rien décider. Mais comme je crois que cet établissement romain est fort peu connu des antiquaires poitevins, quoique, comme on va le voir, il soit lié directement à leur province par deux voies romaines, je pense qu'il est à propos d'entrer ici dans quelques détails à son sujet.

La Ségourie est une simple ferme, dépendant de la commune du Fief-Sauvin, et située à un peu plus d'un kilomètre au sud du clocher, à une lieue N.-O. de Beaupreau. Elle touche la rive gauche et est très-escarpée de la rivière d'Evre, tout près d'un camp romain de dimensions considérables, défendu de trois côtés par les pentes abruptes du coteau, tombant dans la rivière, et de l'autre, par des retranchements en terre. Toutes les terres de la Ségourie sont couvertes de débris romains. Il en est ainsi des métairies voisines, le Plessis, la Petraudière, la Planchallerie, le grand et le petit Nombault, toutes adjacentes et occupant un terrain d'au moins deux kilomètres de long sur un de large, c'est-à-dire 200 hectares. Les métairies de l'Échasserie et de la Gabardière, à 1,500 mètres au sud de la Ségourie, présentent aussi une quantité considérable de débris romains, et semblent former une sorte de faubourg ou de bourgade en dehors de la ville antique.

Ce n'est pas ici le lieu de détailler tous les genres d'antiquités exhumées de ces immenses surfaces par des fouilles dues la plupart à l'intérêt privé, et qui sont fort loin d'être complètes. Mais je ne puis passer sous silence les cinq voies jusqu'ici reconnues qui sortent de ce vaste établissement romain :

1° Voie de la Ségourie à Nantes.

Digitized by Google

2° Voie de la Ségourie à Angers.

3° Voie de la Ségourie à Doüé.

4° Voie de la Ségourie à Argenton, et probablement à Poitiers.

5° Voie de la Ségourie à Montfaulcon, et par suite vers Tiffauge.

De ces cinq voies, je n'en mentionnerai qu'une ici, d'une manière un peu détaillée, parce qu'elle servira peut-être ci-après à aider à reconnaître l'emplacement de Segora. C'est celle de la Ségourie à Argenton. Elle a été reconnue au sortir de l'établissement romain, sur la chapelle du Genest; au bourg d'Andrezé; près du bourg du May et de l'abbaye de Belle-Fontaine; à Trementine; à Vezins; aux bourgs de Chanteloup, de la Plaine, de Sommeloire, et enfin à son arrivée à Argenton.

Cette ligne, comme on peut le voir sur la carte de Cassini, se dirige incontestablement de la Ségourie sur Poitiers, c'est-à-dire d'un grand établissement romain sur une grande cité romaine. Mais on n'a point encore, que je sache, recherché la communication romaine entre Argenton et Poitiers. Cette communication s'opérait-elle au moyen de cet embranchement partant de la voie de Poitiers à Gourgé et de dirigeant vers Thenezay, qui aurait gagné Airvault, puis Argenton; mais ce qui m'en ferait douter, c'est que M. Delafontenelle prétend que cette ligne se prolonge dans une autre direction, celle de Saint-Jouin de Marnes.

L'embranchement, au contraire, aurait-il lieu à Faye-l'Abbesse, qui n'est guère qu'à cinq lieues d'Argenton? C'est ce qu'il conviendra de vérifier.

Mais, dans tous les cas, ce qui ne me paraît pas douteux, c'est qu'une voie dans la direction de Poitiers a été reconnue de la Ségourie à Argenton, et que sa prolongation doit exister d'Argenton à Poitiers.

Cette voie, qui serait une autre route de Poitiers à Nantes par la Ségourie, ne pourrait-elle pas être la ligne tracée sur la carte de Peutinger de *Lemunum* à *Segora* et de *Segora* au *Portus-Namnetum?* J'ai calculé que par la ligne que je suppose être la voie romaine de Poitiers à Nantes par Gourgé, Faye-l'Abbesse, Mauléon, Mortagne et Clisson, la distance est de 84,000 toises, et que par l'embranchement de Faye-l'Abbesse, par Argenton, Vezins, le May et la Ségourie, cette même distance ne s'élève qu'à 88,000 toises: différence, 4,000 toises, ou à peu près 2 lieues; ce qui est fort peu de chose sur une aussi grande longueur.

Digitized by Google

Puis, ne peut-on pas faire entrer en ligne de compte, qu'au delà de Faye-l'Abbesse, la ligne romaine supposée passer par Mauléon, Mortagne et Clisson, n'est encore, à vrai dire, que purement conjecturale, puisque personne n'est venu nous donner des renseignements certains qu'on puisse tracer sur la carte de Cassini?

Tandis que nous avons, dans l'autre ligne, un long fragment reconnu de Poitiers presque jusqu'à Faye-l'Abbesse, et un autre fragment plus long encore de Nantes à Argenton : serait-ce la seule, la véritable voie de Poitiers à Nantes? C'est ce que des recherches postérieures pourront nous apprendre. Mais qu'on se persuade bien que ces recherches ne peuvent être faites que sur le terrain. Ce n'est point là œuvre de cabinet.

M. Touchard, en cherchant l'emplacement de Segora, a raisonné ainsi : La table de Peutinger place Segora sur la voie de Poitiers à Nantes; par conséquent, Segora était une station de cette voie, un établissement romain : or, je trouve à Faye-l'Abbesse un établissement romain d'une assez grande importance; cet établissement est sur la voie de Poitiers à Nantes : donc Faye-l'Abbesse est Segora.

J'ai absolument le même raisonnement à faire en faveur de la Ségourie. Elle est sur la voie ou sur l'une des voies de Poitiers à Nantes; c'est, comme on l'a vu, un établissement romain très-considérable : jusqu'ici, parité complète avec Faye-l'Abbesse. Mais, de plus, nous avons trois points qui ne sont pas sans importance : 1° certaine analogie entre les noms de *Segora* et *Ségourie;* 2° identité complète de la distance réelle de la Ségourie à Nantes, avec le chiffre donné par la carte de Peutinger entre *Segora* et *Portus-Nannetum;* 3° voie partant de la Ségourie pour Angers, conformément aux lignes tracées sur la carte de Peutinger.

Expliquons ces trois points :

1° *Analogie de nom.* — J'ai peu de confiance, en général, dans ces analogies souvent trompeuses. Je tiens fort peu à celle-ci. Tout ce que je demande, c'est qu'on veuille bien me concéder qu'entre *Segora* et la *Ségourie*, il y a un peu plus de rapport homonymique qu'avec le *Secondigny* de M. Delafontenelle, le *Sigournay* de M. Audé, le *Sergnec* de M. Dufour. Je ne parle pas du *Segré* de M. Walckenaer, car je n'ai jamais compris comment un géographe si renommé avait pu donner une pareille entorse à la carte de Peutinger. Ainsi : *Segora, Ségourie,* et non *Sigourie,* comme l'écrit M. Touchard.

Digitized by Google

2° *Identité de distance.* — Nous avons vu ci-dessus que les deux chiffres 33 et 18 donnés par la carte de Peutinger, et considérés comme lieues gauloises, ne pouvaient représenter la distance réelle entre Poitiers et Nantes, et qu'il devait y avoir inexactitude ou lacune. Mais comme nous n'avons aucun moyen sérieux de remplir cette lacune ou de corriger ces chiffres, le plus sage parti est de laisser la carte telle qu'elle est. Toutefois, il est une observation qui n'est pas sans importance et que je dois consigner ici. C'est que le chiffre de XVIII lieues gauloises entre *Segora* et *Portus-Nannetum* se retrouve parfaitement entre Nantes et la Ségourie. 18 lieues gauloises, à 1134 toises l'une, donnent 20,412 toises, et la distance de la Ségourie à Nantes, calculée sur la carte de Cassini, est de 20,400 toises. Il est difficile d'approcher plus d'une identité complète. On dira peut-être qu'ayant contesté ci-dessus l'exactitude des chiffres de la carte de Peutinger, je ne devrais en admettre aucun. Oui, j'ai prouvé que, réunis, les chiffres XVIII et XXXIII de la carte étaient loin de donner la distance réelle de Nantes à Poitiers, et que conséquemment il devait y avoir inexactitude dans l'un ou dans l'autre, peut-être dans tous les deux. Mais pourtant si l'un de ces chiffres me donne la même distance entre *Portus-Nannetum* et *Segora* qu'entre Nantes et la Ségourie, il semble que j'en puis arguer pour présumer que cet établissement romain pourrait bien être l'emplacement de Segora ; car ce chiffre a pu être reproduit exactement par le copiste, tandis que l'autre chiffre aura été tronqué. Quoi qu'il en soit, cette identité est fort remarquable ; et certes aucun de ceux qui ont disserté sur l'emplacement de Segora n'a produit une raison aussi péremptoire. Que M. Touchard essaie de comparer le nombre XXXIII avec la distance réelle de Faye-l'Abbesse à Poitiers, et il verra combien son calcul sera loin d'amener une pareille identité.

3° *Voie romaine de la Ségourie à Angers.* Nous avons déjà fait remarquer que la carte de Peutinger marque une voie de *Segora* à *Juliomagus*. Nous en avons conclu qu'il ne fallait pas chercher Segora dans un lieu où n'aboutirait pas une voie venant d'Angers s'embrancher avec la voie de Poitiers à Nantes. Il me semble que c'est une conclusion rigoureuse, une condition *sine quâ non*, ressortant de la carte antique, qui en fournit malheureusement si peu. C'est pourtant ce que personne ne s'est mis en peine de rechercher dans la question qui nous occupe. La ligne tracée de *Segora* à *Juliomagus* ne

Digitized by Google

portant pas de chiffre, nous nous trouvons par là privé d'un document qui déciderait peut-être la question en faveur de la Ségourie; car, comme je l'ai déjà dit, au nombre des cinq voies sortant de cette ville romaine, il en est une qui se dirige vers Angers par les communes de la Chapelle-Aubry, Chaudron, St-Quentin, Chalonnes, Rochefort, Denée, Murs et les Ponts-de-Cé. Cette voie concorde assurément avec celle indiquée dans la carte de Peutinger, et semble venir apporter un nouvel argument en faveur de la Ségourie.

Eh bien, malgré tous ces faits, qui se fortifient réciproquement et qui ne sont pas dénués dans leur ensemble d'une certaine solidité, j'avoue que je n'ose encore dire : La Ségourie est Segora. Rappelons-nous qu'il y a à peine vingt ans que l'étude sur l'époque romaine de la Gaule a commencé à se vulgariser, et encore compte-t-on bien facilement dans chaque province les personnes qui s'en occupent. Songeons aussi que ces personnes étant livrées à leurs seules ressources pour les observations et ne recevant d'en haut nul encouragement, le progrès ne peut être que fort lent et les résultats très-incomplets. Cependant les découvertes de grands établissements romains ont été faites; quelques-uns, anciennement connus, ont été étudiés et mieux appréciés. Ce sont de précieux jalons; mais combien de points antiques d'une grande importance restent-ils à reconnaître encore? Ce ne sera pourtant que quand toutes ces découvertes auront été opérées qu'on pourra avec une sorte de certitude faire au sol gaulois l'application des itinéraires romains, et noter les nombreuses voies dont ils ont négligé de faire mention, ainsi que les établissements romains placés sur ces voies omises, et qui étaient restés inconnus comme ces voies elles-mêmes. Des fouilles intelligentes se feront peut-être ; quelques pierres inscrites seront exhumées ; on y trouvera des noms topographiques. C'est alors, mais seulement alors, qu'on pourra se livrer à la nomenclature générale. Auparavant, tout n'est que conjecture; et l'on sait que la conjecture explique tout et ne prouve rien. Je viens d'en faire tout à l'heure à propos de la Ségourie. Mes trois propositions probatoires ne me semblent pas trop en dehors du sens commun, elles ont même quelque chose de spécieux; et, malgré tout cela, il se pourrait très-bien faire que des découvertes postérieures vinssent les réduire à néant.

Ce n'en sont pas moins deux importantes découvertes que celles de la Ségourie et de Faye-l'Abbesse. M. Touchard recevra à bon droit

Digitized by Google

tous les honneurs de celle-ci. Il est juste que je ne laisse pas ignorer à qui est due la première. M. Tristan Martin, de Mont-Revauld, ancien officier supérieur des armées vendéennes, et propriétaire de plusieurs fermes au joignant de la Ségourie, remarqua, vers le commencement de ce siècle, et le camp dont nous avons parlé et les débris romains qui couvrent tous les environs. Il fit part de cette découverte à M. Bodin, qui s'occupait dès lors de ses recherches historiques sur l'Anjou, et qui, dans sa carte antique du cours de la Loire de Tours à Angers, avait, tout d'abord, placé *Segora* à Montreuil-Bellay. Les ruines de la Ségourie firent changer d'avis M. Bodin; et, dans sa seconde édition, 1, 32., il dit formellement que la découverte de M. Martin *détruit toutes les conjectures sur la position de Segora.* Au reste, M. Bodin, narrateur élégant plutôt que géographe érudit, ne discute nullement la question. Il se borne à admettre l'analogie des noms de Segora et de Ségourie, et, en ajoutant que la distance de XVIII lieues gauloises de Segora à Juliomagus est la même que celle de neuf lieues de pays de la Ségourie à Angers, il se trompe complètement, car le chiffre XVIII placé, comme tous les autres de la carte de Peutinger, à la suite du nom topographique, c'est-à-dire à la suite de *Portus-Nannetum*, s'applique évidemment à la distance de ce *Portus* à *Segora*, et non à la voie de *Segora* à *Juliomagus*, qui ne porte aucun nombre, comme nous l'avons déjà remarqué. Ce n'est pas la seule lacune de ce genre qu'on trouve sur la carte de Peutinger.

M. Tristan Martin père a eu dans son fils, M. Tristan Martin de St-Pierre-Maulimart, un digne héritier. Depuis plus de vingt ans, celui-ci s'occupe d'observer et de bien reconnaître dans toutes ses parties le vaste établissement de la Ségourie; d'explorer les fouilles qui y sont faites; de recueillir une foule d'objets antiques et de médailles; de suivre attentivement, et pour ainsi dire pied à pied sur le terrain, les voies romaines qui en sortent, et enfin de prendre note de tout avec un soin et une persévérance admirables. C'est à M. Martin que je dois tous les détails locaux dans lesquels je suis entré concernant la Ségourie, et chaque jour vient augmenter la masse de ces renseignements.

Janvier 1853.

BIZEUL (de Blain).

Digitized by Google

J'avais écrit ce qui précède depuis un an, quand j'ai eu connaissance, par le *Bulletin monumental,* 1854, n° 1, p. 33, d'un travail sur le même sujet de M. Léon Faye; puis, plus récemment encore, dans les *Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest,* 4e trim. 1853, d'un compte rendu de cette notice par M. A. Ménard, secrétaire de cette Société, lequel a donné en même temps son opinion particulière sur l'emplacement de *Segora.* Mon mémoire avait pour but principal d'appeler l'attention sur la découverte du gisement romain de Faye-l'Abbesse, et d'exciter surtout les antiquaires poitevins à de nouvelles recherches sur la voie romaine de Poitiers à Nantes, au delà du village de l'Ajonc, dernier repère assuré. Je m'empressai d'en adresser une copie manuscrite à la Société des Antiquaires de l'Ouest. Mais le compte rendu de M. le secrétaire est venu confirmer le soupçon que j'avais déjà depuis quelque temps, que mon envoi ne s'était point rendu à destination. L'incertitude où j'étais, m'a empêché de publier mon travail. Je le fais imprimer aujourd'hui, pour qu'il parvienne enfin à la savante Compagnie à laquelle il était destiné, et pour pouvoir en faire hommage à mes honorables codissertateurs, à qui je vais soumettre quelques courtes observations.

Je dirai d'abord que je partage, en tout et pour tout, les opinions émises par M. Faye dans sa notice, même pour la restitution du nom de *Lemuno* à Poitiers. C'était une opinion erronée à laquelle j'avais été conduit par des motifs qu'il est inutile d'expliquer ici. Il est toujours bon de reconnaître ses erreurs, non-seulement en morale, mais même en géographie historique. J'aurai une seule observation à présenter à M. Faye au sujet du nombre XVIII que les uns appliquent à la distance de *Segora* à *Juliomagus,* les autres à la distance de *Segora* à *Portus-Nannetum:* question que M. Faye ne me semble pas avoir décidée, et qui me paraît devoir l'être en faveur de cette dernière hypothèse, par la seule manière dont les chiffres sont posés sur la carte de Peutinger, à la suite des noms qu'ils concernent. J'ai vainement cherché une exception à cette règle, qui a été adoptée d'une manière invariable par l'auteur ou le copiste de ce document. Or, le nombre XVIII est incontestablement à la suite des mots *Portu-Namnetu,* et s'il se rencontre placé au-dessus du mot *Segora,* c'est que le tracé de la ligne de *Segora* à *Juliomagus* a exigé

Digitized by Google

que le scribe reportât le nombre un peu au delà, afin qu'il ne fût pas coupé par cette ligne ; précaution suivie avec un tel soin, qu'il ne se trouve pas sur toute la carte un seul chiffre coupé par les lignes, à quelques rares exceptions près. Il me paraît donc évident que le nombre XVIII représente l'espace de terrain compris entre *Portus-Nannetum* et *Segora*, et M. Faye a rappelé, comme je l'ai fait moi-même, que ces 18 lieues gauloises, réduites en mesures actuelles, donnent, avec une étonnante précision, la distance réelle entre Nantes et la Ségourie. L'application de ces 18 lieues à la distance de la Ségourie à Angers, ne présenterait pas un résultat aussi satisfaisant; car cette distance est, à vol d'oiseau, de 44 mille mètres, et, en suivant le tracé approximatif de la voie unissant ces deux localités, de 58 kilomètres : ceux qui connaissent le pays savent que c'est à ce dernier calcul qu'il faut s'en tenir, parce que jamais le tracé d'un voie n'a pu être fait sur la ligne à vol d'oiseau, qui coupe en écharpe non-seulement les nombreux et profonds ravins qui sillonnent le territoire des Mauges et versent leurs eaux dans la Loire, mais encore le large lit du fleuve.

Cette application du nombre XVIII à la distance du *Portus-Nannetum* à *Segora* est loin d'être favorable à l'opinion du savant secrétaire de la Société des Antiquaires de l'Ouest, qui place *Segora* à Doué, en s'appuyant principalement sur des calculs de distances un peu moins approximatifs que celui dont j'ai parlé, mais qui, en définitive, pourraient être pris en considération, s'ils s'appliquaient à la voie réelle de Poitiers à Nantes, comme le veut impérieusement la carte de Peutinger. Mais il me semble de toute impossibilité que les Romains aient amené à Doué, dans la direction d'Angers, d'autre voie que celle de Poitiers à Angers, voie, pour le dire en passant, que nous ne connaissons bien encore qu'en partie, grâce aux observations de M. Caillard, de Neuville, et dont il est important, par une étude sérieuse et complète, de fixer la vraie direction sur le sol. L'existence de la voie de la Ségourie à Poitiers par Argenton dont nous avons parlé, d'après les observations de M. Tristan Martin; la ligne plus anciennement signalée par Danville et quelques autres, de Poitiers à Nantes par le Breuil-Chaussée, Mauléon, Mortagne et Clisson, bien que, comme nous l'avons fait observer, elle soit encore, pour ainsi dire, conjecturale ; ces deux tracés, à notre sens, doivent se rapprocher infiniment davantage de la véritable voie antique,

Digitized by Google

qui, dans le Poitou, comme ailleurs, doit être la ligne à vol d'oiseau, modifiée par de longues courbes, à court rayon, à l'aide desquelles les ingénieurs romains ont souvent racheté les difficultés du terrain. Au reste, il me semble que l'honorable et savant M. Menard s'est un peu hâté d'affirmer que, dans son système sur Doué, il n'ait eu besoin de recourir à *aucune supposition*. C'est malheureusement, en matière de géographie ancienne, une marchandise d'un usage très-commun, et je crois qu'il est bien peu de gens qui, à ce sujet, n'aient à dire avec Horace :

..... *petimus veniam damusque vicissim.*

Ces suppositions, tranchons le mot, ces conjectures sont plus ou moins probables, plus ou moins heureuses, et, parmi celles qui ont été émises au sujet de l'emplacement de *Segora*, celle de M. Faye, expliquant la lacune paraissant exister sur la voie de Nantes à Poitiers, dans la carte de Peutinger, me semble des plus heureuses et des plus probables, en ce que, adoptant l'exactitude des chiffres itinéraires de cette carte, il explique en même temps la présence de l'établissement romain de Faye-l'Abbesse, situé à 33 lieues gauloises de la Ségourie, et cela par des calculs dont j'ai vérifié l'exactitude sur la carte de Cassini. Faye-l'Abbesse serait donc une station omise par le copiste de la table Théodosienne et dont cette omission nous empêche de connaître le nom ancien, qu'on peut, sans inconvénient, remplacer, comme l'a fait M. Faye, par le nom provisoire de *Faia*.

Une dernière observation que j'aurai l'honneur de soumettre à M. Faye est celle-ci : Par quels motifs *certains* M. Faye a-t-il prolongé sa ligne sur Nantes, de Faye-l'Abbesse à Chastillon-Mauléon, et, de là, à Trementine, en quittant brusquement la direction N.-O. pour se porter au nord et former un angle beaucoup plus marqué sur les cartes géographiques que sur l'extrait de la carte de M. Faye, donné dans le *Bulletin de la Societé des Antiquaires de l'Ouest*, 4e trim. 1853? J'ai présenté, comme on l'a vu, un autre tracé de Faye-l'Abbesse à la Ségourie par Argenton, et de là, aussi, à Trementine, appuyé, je le répète, sur les indications de M. Tristan Martin. Je serais heureux que M. Faye voulût bien s'enquérir du plus ou moins de réalité de ces indications. Cette recherche me paraît utile pour amener une solution sérieuse de la question qui nous occupe.

Blain, 24 février 1854.

BIZEUL.

Digitized by Google

PHILIPPE COSPEAU,

VULGAIREMENT NOMMÉ EN FRANCE

PHILIPPE DE COSPÉAN.

1571—1646.

(FIN. — *V. pp.* 185 *à* 200 *et* 233 *à* 245.)

COSPEAU, ÉVÊQUE DE LISIEUX.

La promotion de Cospeau à l'évêché de Lisieux témoignait de la faveur de Richelieu ; le ministre n'abandonna pas son ancien professeur, devenu son protégé, et nous voyons celui-ci mêlé à la plupart des grands événements de l'époque. Jusqu'à la mort de Richelieu, Cospeau ne quitta Paris qu'à de rares intervalles. Comment s'administrait le diocèse pendant l'absence du prélat? Sans doute à l'aide d'une de ces correspondances actives qui seraient de l'histoire pour nous, à deux siècles de distance, mais dont la négligence des contemporains ou l'incendie révolutionnaire nous laisse à regretter la perte.

A Paris, Cospeau était fort recherché : l'auteur d'un abrégé de Baronius, L.-Aurèle de Pérouse, lui dédiait son livre (1638); les littérateurs du temps enviaient son amitié. Voiture, à son retour de Rome, lui écrit une lettre marquée de la plus respectueuse affection. « Toutes les fois que je vous approche, lui disait-il, je sens que mon bon Ange reprend de nouvelles forces et qu'il me conduit avec plus d'asseurance. Il y a longtemps que j'ay dans l'esprit que si Dieu veut jamais ma conversion, il ne se servira point d'autres moyens que de vos discours et de vos exemples pour me faire cette grâce : et que s'il m'envoye une voix du Ciel pour me r'appeler, il me la fera entendre par vostre bouche. Déjà il me semble, que la volonté que j'ay

Digitized by Google

de vous servir, me sanctifie en quelque sorte : et que je ne sçaurois estre tout-à-fait prophane, ayant tant de respect et d'affection pour une personne si sainte. » Plus loin, Voiture le remercie de sa protection auprès du cardinal Barberin : « Je ne puis assez bien vous exprimer le bon accueil qu'il m'a fait à vostre recommandation, et l'affection qu'il témoigne avoir pour tout ce qui vous regarde. L'Italie, Monseigneur, ne vous connaît guère moins que la France : et sans mentir, je n'ay rien veu à Rome, qui m'ait tant édifié que l'estime et la passion qu'on y a pour vous » (1).

Cette estime, cette *passion* qu'on avait pour Cospeau, ne nous édifie pas comme elle édifiait Voiture ; mais elle nous fait connaître la place qu'occupait le pieux évêque dans l'esprit de ses contemporains.

Il était fort aimé de la reine Anne d'Autriche; et lorsque, le 5 septembre 1638, elle eut son premier fils, le Roi, qui connaissait l'affection dont elle entourait Cospeau, le fit entrer dans sa chambre, où le prélat dit la messe à quatre heures du matin : peu de temps après, la Reine mit au monde heureusement le dauphin de France, depuis Louis XIV (2). A quelques jours de là, quand elle put se lever, Cospeau dit encore, à sa prière, la messe dans le palais, et elle communia (3); enfin, le dimanche 26 septembre, la Reine voulut offrir son fils à Dieu : ce fut encore l'évêque de Lisieux qui officia, à un nouvel autel de la Sainte-Vierge à la cathédrale, et lut, à la fin de la messe, l'Évangile sur la tête du nouveau-né.

De telles faveurs fortifiaient de plus en plus son crédit, et Cospeau en profitait pour venir en aide à ses amis. On connaît sa conduite lors du grand démêlé qui s'éleva entre le duc d'Épernon et le cardinal de Sourdis, *le prélat le plus battu de France*, dit Tallemant. L'archevêque avait excommunié les gardes du duc et le duc lui-même. Celui-ci fit des soumissions pour faire lever cette terrible sentence, et cependant l'archevêque d'Arles et plusieurs autres prélats allèrent auprès du Roi dénoncer le duc, qui ne pouvait payer trop cher ses coups de bâton à Monsieur de Bordeaux. Cospeau, indigné de leur dureté, s'écria « que si le diable se pouvoit soumettre

(1) *Les Œuvres de monsieur de Voiture, nouvelle édition corrigée.* — Paris, Vᵉ F. Mauger, MDCLXXXI. — Tome I, p. 222, lettre XCVIII, du 13 janv. 1639.

(2) *Gallia christiana.*

(3) *Mém. de Richelieu.*

Digitized by Google

envers Dieu au point que faisoit le duc, il obtiendroit le pardon de ses fautes, et que l'Église dénioit ce pardon à un chrétien qui avoit toujours servi Dieu et l'Église. » Quelque temps après, il intervint encore auprès de l'archevêque, pour obtenir de lui des conditions moins dures à l'absolution (1). Dès sa première jeunesse, il s'était attaché à la famille de Retz, et avait fait des oraisons funèbres pour deux de ses membres. Lorsqu'en 1641, les étourderies du jeune Paul de Gondy lui eurent aliéné les bonnes grâces de Richelieu, il trouva dans « ce bon homme » un défenseur zélé. Il faut lire d'ailleurs la page des mémoires du cardinal relative au pieux évêque. — Transportons-nous avec lui chez Mme de Vendosme, dont le mari, emprisonné à la Bastille, avait dû sa liberté à Cospeau.

« M. de Lisieux étoit son directeur et logeoit toujours chez elle quand il étoit à Paris. Il revint en ce temps-là de son diocèse, et comme il avoit beaucoup d'amitié pour moi et qu'il me trouva dans les dispositions de m'attacher à ma profession, ce qu'il avait souhaité passionnément, il prit tous les soins imaginables de faire valoir dans le monde le peu de qualités qu'il pouvoit excuser en moi. Il est constant que ce fut à lui à qui je dus le peu d'éclat que j'eus en ce temps-là, et il n'y avoit personne en France dont l'approbation en pût tant donner. Ses sermons l'avoient élevé d'une naissance fort basse et étrangère à l'épiscopat : il l'avoit soutenu avec une piété sans faste et sans fard. Son désintéressement étoit au-delà de celui des anachorètes : il avoit la vigueur de saint Ambroise, et il conservoit dans la Cour et auprès du Roi une liberté que M. le cardinal de Richelieu, qui avoit été son écolier en théologie, craignoit et révéroit. Ce bon homme, qui avoit tant d'amitié pour moi qu'il me faisoit trois fois la semaine des leçons sur les épîtres de saint Paul, se mit en tête de convertir M. de Turenne et de m'en donner l'honneur. »

Le *bonhomme,* comme on l'appelle dans plusieurs des textes que je cite, n'était pas seulement aimé de la marquise de Rambouillet et de ses nombreux amis, mais encore des dissidents de l'hôtel. On en trouve la preuve dans les lettres qu'il écrivit à l'abbesse d'Yères, cadette de la famille de Rambouillet, caractère détestable, fille insoumise, abbesse indisciplinée et négligente : Cospeau seul put avoir sur elle un peu d'influence, mais pas assez pour épargner à madame de

(1) Girard, *Vie du duc d'Épernon.*

Digitized by Google

Rambouillet les chagrins d'un factum publié par sa fille, où elle était peu ménagée; la pauvre mère s'en plaint amèrement dans une assez longue réponse à ce mémoire, où elle rend, comme tout le monde, justice à l'évêque de Lisieux.

C'est à l'hôtel de Rambouillet, véritable palais d'honneur, selon l'expression de Furetière, que Bossuet commença à prêcher, — « car il a prêchotté dès l'âge de douze ans (1). » — Bossuet avait seize ans, lorsque, en 1643, il y fut présenté, et improvisa vers la fin d'une soirée ce fameux sermon qui fit dire à Voiture : « Je n'ai jamais entendu prêcher si tôt ni si tard. » Les éloges les plus empressés furent prodigués au jeune prédicateur : « C'était peut-être fait de son génie, s'il eût moins écouté les conseils de sa conscience que les louanges du monde. Heureusement M. de Cospéan (*sic*), évêque de Lisieux, l'ayant soumis à une épreuve qu'il avait subie lui-même à l'hôtel de Rambouillet, vit ce qui manquait au jeune orateur, et ne lui cacha point la vérité que si peu de gens savent dire, et que moins encore savent entendre. Bossuet fit plus que de l'entendre, il en profita. Après le départ du jeune prédicateur, le prélat avait dit à ceux qui l'entouraient : « *Celui que vous venez de voir sera une des grandes lumières de l'Église.* Bossuet n'entendit pas cette prédiction, mais il la réalisa. Encouragé par les conseils du prélat plus que par les éloges de l'hôtel de Rambouillet, il se remit à l'étude avec une nouvelle ardeur. (2) » C'est à Cospeau qu'est dédiée sa première thèse de philosophie.

M. le baron de Stassart, qui cite ce passage dans sa *Note relative à Cospeau*, rapporte le mot d'un de ses amis qui, dans un élan de patriotique enthousiasme, s'écriait, à propos des conseils du vénérable prélat au jeune théologien : « Ainsi donc, la Belgique serait en droit de se prévaloir des chefs-d'œuvre de Bossuet, qui, sans notre Cospeau, n'existeraient point ! »

C'est pousser un peu loin l'orgueil national; ce n'est pas d'avoir reconnu dans Bossuet les qualités que l'Europe chrétienne admire en lui qu'il faut le féliciter, c'est d'avoir été dans son temps un digne précurseur de l'Aigle de Meaux. Ses contemporains étaient

(1) Tallemant des Réaux. — Édit. citée.

(2) Mennechet, *Cours de littérature moderne*, Paris, 1848, t. III, p. 177 et suivantes.

Digitized by Google

placés trop près de lui pour le bien apprécier; mais nous qui le voyons à distance, nous pouvons plus facilement l'isoler de ses rivaux et lui reconnaître des qualités qu'on chercherait vainement dans d'autres prédicateurs.

Toutefois, si de son temps on lui accordait la gloire d'avoir purgé la chaire des citations profanes, on lui savait bien plus gré des vertus de sa vie privée; sa vieillesse, son air grave et bon lui attiraient le respect et le faisaient rechercher comme directeur. Quand Louis XIII mourut, le 14 mai 1643, il lui ferma les yeux.

La mort frappait autour de lui ses protecteurs. Richelieu n'était plus là pour le défendre, Louis XIII lui manquait; la Reine l'aimait, mais moins et autrement qu'elle n'aimait le cardinal Mazarin: aussi sa faveur ne tarda pas à diminuer; et le premier ministre même, jaloux de son influence, ne tarda pas à l'éloigner. Madame de Motteville a écrit à ce sujet une de ces pages charmantes, tracé un de ces tableaux qui semblent vivifiés par le cœur et qui nous admettent dans l'intimité du cercle choisi de la Cour. On nous saura gré de reproduire cette petite scène d'intérieur.

« *Année* 1643.... On fit commandement à tous les évêques de s'en aller à leurs diocèses. Cet ordre fut donné afin que l'évêque de Lisieux se retirât dans le sien. Il etoit devot, grand prédicateur, et libre à dire la vérité. Il etoit le saint de la Cour; il avoit toujours appelé la Reine sa bonne fille, et la Reine avoit toute sa vie marqué l'estimer infiniment. Le feu cardinal, quoiqu'il ne l'aimât pas à cause qu'il etoit bon ami de la Reine, ne l'avoit jamais voulu chasser et avoit toujours quelque vénération pour sa vertu et pour sa barbe grise; mais enfin il fallut qu'il s'en allât aussi bien que les autres.

» Il devina aisément que le commandement général n'etoit donné que pour lui, et que la fortune du ministre, plutôt que la piété de la Reine, l'envoyoit satisfaire à ses obligations. Il etoit intime ami des princes de Vendosme; il logeoit dans leur maison et parloit librement à la Reine: si bien que le cardinal (Mazarin), le craignant avec sujet, fut bien aise de s'en défaire. Il vint trouver la Reine un matin, pour prendre congé d'elle. Elle etoit à sa toilette, qui s'habilloit; et, ne sçachant que luy dire dans l'embarras que la présence du bonhomme lui causoit, elle le pria fort succinctement de se souvenir d'elle dans ses bonnes prières. Pour luy, il ne luy parla point : il luy voulut montrer sans doute qu'il obéissoit sans estimer le commandement.

Digitized by Google

J'y etois, et je le remarquai avec peine pour la Reine, et aussi pour celuy qu'elle chassoit si doucement. La Reine, ensuite, étant au Val-de-Grâce, dit à la marquise de Maignelay (Claude-Marguerite de Gondy, tante du coadjuteur de Retz), dame de grande qualité et de grande vertu, amie de cet évêque, qu'elle avoit été obligée par beaucoup de considérations, de l'éloigner; mais qu'elle luy juroit par le Dieu qu'elle venoit de recevoir (car elle sortoit de la sainte communion), qu'elle en avoit été très-fâchée, et qu'elle avoit eu autant de peine à se résoudre à le perdre, que s'il eût été un véritable père (1). »

Rentré dans son diocèse, Cospeau s'attacha à la surveillance des monastères qu'il avait fondés. Il avait toujours montré beaucoup de faveur pour les établissements religieux. Aussi, en 1639, il avait été appelé à bénir Jeanne de Bourbon, abbesse de Fontevrault; le 4 juillet 1640, il consacrait un nouveau dortoir pour les religieuses du Préau; lors d'un grand différend qui s'éleva à Fontevrault, il fut un des juges nommés par le Roi pour y mettre fin : le jugement fut rendu à Amiens, le 12 novembre 1641; le 18 janvier 1642, il permettait aux religieuses Carmélites de s'établir à Pont-Audemer, où leur couvent existe encore; le 11 mars 1643, il abandonnait aux réguliers de Sainte-Geneviève la possession du prieuré de Sainte-Barbe en Auge, maintenant détruit. Pendant son épiscopat enfin, les Hospitalières s'établirent à Honfleur, et les Dominicaines, le 25 juin 1645, à Pont-l'Évêque (2).

Cependant il s'occupait activement des affaires de l'évêché; dans les statuts synodaux du diocèse de Lisieux publiés en 1652 par l'évêque Léonor de Matignon (3), on trouve, de Cospeau, une ordonnance du 1er février 1640 sur la résidence des curés du diocèse; il ne pouvait qu'exiger l'observation d'une règle qu'il avait peut-être trop négligée lui-même; au synode de juin 1642, il rédigea et publia de nouvelles ordonnances qui furent suivies d'une lettre où, « sur la remontrance que plusieurs de nos curez nous auroient faite par

(1) *Mémoires de Mme de Motteville.*

(2) *Gallia christiana* et lettre de Mgr l'évêque de Bayeux.

(3) *Les Statuts synodaux de nosseigneurs François Rouxel de Medany, Philippes Cospeau, et Léonor de Matignon, evesques et comtes de Lisieux, imprimez par le commandement de mondit seigneur de Matignon, à présent séant* .Caen, Pierre Voisin, MDCLII, in-12.

Digitized by Google

plusieurs fois de la trop grande multitude des cas reservez, » le nombre en avait été beaucoup réduit.

Nous sommes conduit, par ces derniers actes, jusqu'à la mort de Cospeau; il s'éteignit au château des Loges, à l'âge de soixante-quinze ans, le 8 mai 1646.

Nous empruntons à René Le Mée quelques détails intéressants sur les derniers moments de l'illustre prélat :

« Un medecin l'ayant averty qu'il aprochoit de sa fin, après l'en avoir remercié, il se mit promptement en deuoir de pratiquer trois grandes actions d'humilité pour se préparer à la mort. La première fut d'adorer l'obéissance que le Sauveur auoit renduë à son père jusqu'à la consommation de la croix... La seconde, fut de s'vnir à J.-C. pour reuerer avec luy la divine justice... La troisième fut de s'offrir auec larmes et souspirs à ce pitoyable redempteur.....

» Ce grand prelat sçavoit le secret de vivre dans le monde sans estre du monde : car longtemps auparauant que d'estre arrivé au terme de la vieillesse, il auoit pris congé de tous les emplois qui ne regardoient point son salut ou celuy du prochain : il n'estoit en terre que comme le lis qui se seme par ses propres larmes; il y estoit comme l'oyseau du Paradis qui passe sans s'y arrester.

» Finalement, après auoir attaché ses yeux et son cœur au ciel, il prononça cette prière de St Estienne : *Domine Jesu, accipe spiritum meum*, puis il expira comme un autre Moyse sur la bouche de Dieu, entre les bras du Seigneur, et acheua par ce pieux moment la course de soixante et quinze années sur la terre pour aller commencer l'Éternité dans le ciel.

» Ainsi mourut le grand Cospean, dont le nom, pendant sa vie, auoit esté celuy de la vertu; sa personne, le centre du mérite; sa vie, le theatre de la saincteté; ses actions, des exemples de la vraye sagesse; son esprit, le trésor des graces diuines et humaines; son cœur, vne source de generosité; toutes ses paroles, des instructions de piété et d'honneur; et sa mort, vne excellente leçon à tous les hommes pour leur apprendre à bien mourir. »

Ses dernières paroles ont été commentées par David de La Vigne, dans l'insupportable fatras d'un livret de 49 pages in-4° intitulé : « Le Miroir de la bonne mort, ou Méthode de bien mourir, tirée des dernières paroles de l'évêque de Lisieux, Philippe de Cospeav, dressée en forme d'oraison funèbre par le P. David de La

Digitized by Google

Vigne, de l'ordre des Frères mineurs, qui l'assista à sa mort. » — Paris, Leduc, 1649. — Dédié à la Reine.

Ce livre, qui a la prétention d'être « dressé en forme d'oraison funèbre, » n'est en réalité qu'une exhortation à la mort, surchargée de citations de l'Écriture sainte, et où l'on chercherait vainement quelques traits de la vie publique ou privée du saint évêque. On trouve quelques rares détails dans le livre que nous avons cité de René Le Mée, « *le Prélat accompli ;* » (1) mais ils sont noyés dans cinq parties, véritables sermons, où l'auteur examine longuement ce que doit être un évêque et ce qu'était Cospeau. Le premier livre traite de la sainteté, le second de la charité, le suivant de la prudence, le quatrième de la doctrine, le dernier de la mort du saint prélat, « ce saint Ambroise de notre France, cet apostre de nos jours. »

---

(1) Voici le titre exact de ce rare volume : *Le Prélat accomply représenté en la personne d'illvstrissime seignevr Philippe Cospeau, evesque et comte de Lisieux.* Dédié à nosseigneurs les Prélats de l'assemblée générale du clergé de France, par le commandement de très-auguste et très-religieuse princesse madame de Fonteurault. — A Savmvr. Jean Lesnier, MDCXLVII. — 1 vol. in-4°. — Portrait. (*Bibl. Sainte-Geneviève*, H, 2135.)

La dédicace au clergé et l'épître sont suivis de cinq sonnets, dont le dernier est un anagramme, d'un quatrain (anagramme), de stances et d'épigrammes.

ANAGRAMME.

SONNET.

Philipes Cospean. — Pol pris en chaise.

Toutes les qualités d'un prélat véritable
Ont orné Cospean et vrayment anobly :
Son premier advantage est qu'il n'a point failly,
Et dedans ce seul point, il est inimitable.

Quatre grandes vertus, par un bonheur notable,
Comme autant d'éléments son âme ont embelly,
Et l'on peut justement appeler accomply
Un prélat sainct, prudent, sçavant et charitable.

Son cœvr, tousiours ardent pour Dieu s'est consumé :
Par les mesmes vertus qui l'auoient animé,
Ce feu qui l'enflâmoit a brûlé sa fournaise.

Le ciel couronne enfin tant de perfections,
Lorsque la terre admire et suit les actions
De cet homme divin, *pris* pour un *Pol en chaise*.

R. PRESTRE,
de Souzan.

Digitized by Google

Le portrait de Cospeau a été plusieurs fois gravé, soit dans l'œuvre de Charpignon, soit dans Odieuvre, soit par Michel Lasne, qui le représenta à l'âge de 68 ans, ou enfin par un anonyme qui n'est pas mentionné dans le P. Lelong, mais que nous avons vu dans la riche collection de monsieur Lajarriette.

Il portait, pour armes, écartelé au premier et quatrième d'azur, à trois bouterolles d'or, 2, — 1; au deuxième et troisième, d'or à la croix alaisée de gueules.

D'après ses dernières intentions, ses entrailles ont été ensevelies devant le grand autel de l'église de Lisieux, près du lutrin; son corps, apporté à Paris le 18 juin, reposa d'abord chez les religieuses capucines, plus souvent appelées filles de la Passion; de là, le 10 juillet, ses funérailles se firent chez les Carmélites déchaussés, au temps même où s'y tenait une assemblée générale du clergé gallican. Le nonce apostolique y célébra les messes, et monseigneur Grillet ou Grillié, évêque d'Usez (1), le même dont on connaît une *Remontrance au roi* au nom du clergé de France, fit l'oraison funèbre. Après le service, le même jour, le corps de Cospeau fut porté chez les Bénédictines du Calvaire, au Marais, comme le voulait son testament. C'est là qu'il est enterré, devant le grand autel, avec cette épitaphe en français :

« Ci-gist le corps de Philippe de Cospean (*sic*), évêque et comte de Lisieux, la lumière et le patron des illustres personnages de son siècle, qui, après avoir excellé en doctrine, en excellence et en piété, après avoir porté la mitre quarante-deux ans avec l'approbation des souverains pontifes qui lui ont donné le titre de défenseur de l'héritage de Saint-Pierre, après avoir été l'honneur des prélats de notre France, le modèle des plus fameux prédicateurs et sçavants théologiens, le pasteur sans intérêt, le père des pauvres, le consolateur des affligez, le parfait amateur de la Croix, mourut dans son évêché de Lisieux, le 8 mai 1646, âgé de 76 ans, prononçant ces paroles : *Vivimus in Christo, moriamur in Christo.* Il etoit supérieur et protecteur des religieuses du Calvaire, auxquelles, après avoir donné

(1) *Uticensis episcopus.* — Et non évêque *in partibus* d'Utique, comme le dit monsieur Dubois dans son *Histoire de Lisieux*, ajoutant le *in partibus* à toutes es dénominations connues de monseigneur l'évêque Grillet.

Digitized by Google

ses soins pendant sa vie, il leur (*sic*) a donné son corps par testament, pour être inhumé dans ce monastère. »

Nous n'ajouterons rien à cette épitaphe, qui a le mérite de sortir de la banalité par la vérité des éloges. Nul, du temps de Cospeau, n'a mieux que lui mérité le renom de prélat bienfaisant, d'homme de bien, de grand prédicateur.

BIBLIOGRAPHIE.

§ Ier. — OUVRAGES DE COSPEAU.

Imprimés : — 1°. *Oraison funebre prononcee dans la grande eglise de Paris, aux obseques de Henri le Grand, roy tres-chretien de France et de Navarre,* par messire Philippe Cospeau, evesque d'Aire, premier aumosnier et conseiller de la sérénissime Reyne Marguerite. — Paris, Macé, 1610. — in-4°.

Le même ouvrage a été réimprimé dans le recueil de toutes les oraisons funèbres de Henri IV publié par G. du Peyrat en 1611. — Paris, P. Chevalier. — 2 vol. in-12. — (*Voir la 2e partie de cette Revue*, p. 135.)

2° *Remontrance du clergé de France assemblé à Paris faite au Roi Louis XIII le 18 juillet* 1617, par illustrissime et révérendissime messire Philippes Cospeau, évêque d'Ayre, assisté des cardinaux de Sourdis et de Guise, et des archevêques, évêques et autres députez en ladite assemblée ; — dans le vol. des *Actes du Clergé*, Paris, Vitré, 1636. — 1 vol. in-f°.

3° *Reverentissimi domini Cospeani Nannetensium episcopi, ad illustrissimum cardinalem Bentivolium, Galliarum protectorem, pro reverendo patre Berullio epistola apologetica.* — Paris, Ant. Estienne, 1622. — 1 vol. in-4°.

4° *Ordonnance sur la résidence des curés,* dans le vol. intitulé : « *Les Statuts synodaux de nosseigneurs François Rouxel de Medany, Philippes Cospeau et Léonor de Matignon, evesques et comtes de Lisieux,* imprimez par le commandement de mondit seigneur de Matignon, à présent séant. — Caen, P. Voisin, MDCLII. — 1 vol. in-12. — On trouve dans la même plaquette de nouvelles ordonnances sur le même sujet et quelques articles, en latin, sur les cas réservés.

Œuvres inédites et probablement perdues : — 1603. — Oraison funebre de la marechale de Retz.

1606. — Lettre à Juste Lipse, et envoi de divers *Essais.*

1622. — Oraison funebre du cardinal de Retz, evêque de Paris.

1624. — (19 *janvier.*) — Sermon prêché à St-Nicolas de Nantes.

Digitized by Google

1626. — (30 *juin.*) — Oraison funèbre de Marie de Bourbon, femme de Gaston d'Orléans, frère du roi.

.... — Lettres à l'abbesse d'Hyères, fille de la marquise de Rambouillet.

§ II. — OUVRAGES CONSULTÉS SUR COSPEAU.

1. *Histoire de Paris*, par Dom Félibien. — in-f°.

2. Archives de la ville de Mons.

3. Archives de Nantes, à la préfecture.

4. Lettres de M. le baron de Stassart, et *Note* du même auteur relative à Cospeau, imprimée dans le recueil de l'Acad. de Bruxelles.

5. *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des dix-sept provinces des Pays-bas, de la principauté de Liége et de quelques autres provinces voisines*, par l'abbé Paquot.

6. Foppens, *Bibliotheca Belgica.*

7. *Philippi Cospeani, Aturensium episcopi, nupera in urbem reversio*, auctore Joan. Roenno, Rotomagensi. — Paris, Est. Prevosteau, 1607. — 1 vol. in-4°, pp. 1-39. — (Bibl. mazarine, n° 20615).

8. *Oraison funebre de Henri IV*, par Cospeau, suivie de vers de Motin, etc. Paris, Macé, 1610.

9. *Vie du card. d'Epernon*, par Girard. — Paris, 1730. — 1 vol. in-4°.

10. Tallemant des Réaux, 2e édit., in-18. — 1840. — Nous regrettons de n'avoir pu consulter une 3e édit. maintenant en cours de publication par les soins éclairés et consciencieux de M. Paulin, Paris.

11. *Justi Lipsii opera*, Anvers, Plantin, 1614. — in-4°.

12. *Mercure françois*, année 1610, 1627, etc.

13. *Pouillé général de France.*

14. *Le Prélat accomply..., etc.* (voy. le titre exact, p. 299).

15. *Recueil des édits sur le duel.* Paris, Seb. Mabre Cramoisy.

16. *Journal de l'Estoile*, dans la collection Petitot.

17. Travers, *Hist. des Evêques de Nantes.* — Nantes, imprimerie Forest.

18. *Hist. de la commune et la milice de Nantes*, par Camille Mellinet.

19. *Mémoires du Card. de Retz*, 1751. — 4 vol. in-12. — Genève, Fabry.

20. *Vie du cardinal de Berulle.* — Paris, Nyon, MDCCLXIV. — 1 vol. in-12.

21. *Les Œuvres de Théophile.*

22. *Œuvres du sieur de St-Amant.*

23. *Epistres....* du P. Joseph (voir le titre exact, p. 238).

24. *Hist. de l'Eglise de Meaux*, par Dom Toussaint du Plessis. — Paris, Gaudoin, 1731. — 2 vol. in-4°.

25. *Annales Benedictini*, anno 1660.

26. Padioleau, *Belle et curieuse recherche traictant de la jurisprudence*

Digitized by Google

souveraine de la Chambre des comptes de Bretagne sur le faict de la Regale. — Nantes, Seb. de Heuqueville, 1631. — 1 vol. in-4°.

27. Œuvres de Voiture.

28. *Gallia christiana.* — La 1re édit., pour l'évêché de Nantes. — La 2e, pour les évêchés d'Aire et de Lisieux.

29. *Mémoires de Richelieu.* (Collection Petitot.)

30. Mennechet, *Cours de littérature moderne.* — Paris, 1848.

31. *Mémoires de Mme de Motteville.* (Collect. Petitot).

32. *Le Miroir de la bonne mort, ou méthode de bien mourir*, tirée des dernières paroles de l'évêque de Lisieux, Ph. de Cospeau, dressée en forme d'oraison funèbre par le P. David de la Vigne. — Paris, Leduc, 1649.

33. *Hist. de Lisieux*, par M. Dubois, ancien sous-préfet de Bernay et de Vitré. — Lisieux, Durand, 1845. — 2 vol. in-8°.

34. *Abrégé de Baronius*, par L. A. Perusinus (dédié à Cospeau).

35. *Menagiana, passim.* — Ménage y cite plusieurs bons mots de M. de Lisieux.

36. *J. Baptistæ Hansenii de Jurejurando veterum liber.* — Tolosæ, typis Raymundi Colomerii, M. DC. XIIII. — 1 vol. in-4°. — Ce vol., dédié à Cospeau, puise les éloges qu'il lui adresse dans Homère, Tyrtée, Eustathe, Frontin, Jean de Salisbury, Euripide, Végèce, St-Basile, Manilius, St-Jean Chrysostome, et Virgile. — La marge donne avec le plus louable scrupule l'indication de tous ces centons. — La Dédicace est datée de Toulouse, le 1er mai 1614, jour de St-Philippe.

37. *Vie de Bossuet*, par le cardinal de Bausset.

38. *Vie de Richer*, par Baillet.

39. *Mémoires de Trévoux*, fév. 1732.

40. *Bibliothèque historique de la France*, par le P. Lelong.

41. *Hist. de Bretagne*, par Dom Lobineau, preuves du 22e livre, pp. 1626 et 1627.

42. *Id.* par Dom Morice, I, p. 206.

43. *Concilia Rotomagensis provinciæ*, publiés par Bessin.

44. *Stances sur diverses vérités chrétiennes*, par Arnaud d'Andilly. — On trouve à la fin du vol. une approbation signée de Cospeau.

45. Réponse de Mme de Rambouillet au factum publié sous le nom de Mme l'abbesse d'Hyères. (Ms.)

46. M. Arnould Frémy, dans une savante thèse sur le style, s'étend longuement sur les tours de langage créés par l'éloquence de Cospeau. — In-8°.

47. Collection de M. Lajarriette, — et Correspondance particulière avec Mgr. l'évêque d'Aire, — Mgr. l'évêque de Bayeux, — M. le baron de Stassart, — M. Taranne, de la bibliothèque mazarine, — et M. Léon Regnard, homme de lettres à Paris.

Digitized by Google

48. *La vie et les miracles des Saints de la province Armorique, par Albert Legrand, de Morlaix, de l'ordre de Saint-Dominique, auquel sont ajoutées en cette troisième édition des vies non encore mises en lumière.* — Rennes, Vatar, 1680, in-4° de 804 et de 386 pp.

La notice sur Cospeau comprend dans ce vol. les pp. 126-132. Elle n'offre aucun fait important dont nous n'ayons parlé nous-même; elle se termine par le texte de la permission que donna Cospeau à l'auteur; la latitude qu'il lui laisse de consulter tous les papiers des couvents et églises, témoigne de la protection éclairée qu'il accordait à l'œuvre du pieux écrivain (1).

Nantes, le 15 décembre 1853.

Ch.-L. LIVET.

---

(1) Voici le texte de cette permission :

PHILIPPVS DEI ET SANCTÆ SEDIS APOSTOLICÆ GRATIA NANNETENSIS EPISCOPVS, CHRISTIANISSIMI GALLIARVM ET NAVARRÆORVM REGIS CONCIONATOR ET CONSILIARIVS.

VNIVERSIS ET SINGVLIS NOSTRÆ DIOECESIS SALUTEM.

Jvstæ et laudabili supplicationi nobis à Fratre Alberto le Grand, Sacerdote Ordinis Fratrum Prædicatorum porrectæ annuentes, eidem Fratri permisimus, ut juxta formam et tenorem commissionis sui Provincialis, quam vidimus attenteque examinavimus, Vitis Sanctorum perquirendis per nostram Diœcesim liberè pergat : Mandantes vobis, ut ei Cartas, Legendas, Memorialia, manuscriptos Codices, peculiaria Ecclesiarum Breviaria aliaque ejus generis, communicare et commodare nullatenus renuatis, quo facilius cœptum opus ad Dei gloriam perficere queat. Datum Nannetis in æde nostra, die sexta mensis Novembris, Anno Domini 1654.

PH. EPISCOPVS NANNETENSIS.

Locus sigilli. De mandato præfati Illustrissimi Domini mei D. Episcopi, TRUCHARD.

Digitized by Google

BIOGRAPHIE

DES FRÈRES

BERNARD DUHAUT-CILLY.

DUHAUT-CILLY (Malo BERNARD (1), capitaine de vaisseau, officier de la Légion d'honneur, né à St-Malo le 2 mars 1788, mort en mer le 16 mars 1842, sur la frégate la *Vénus*, qu'il commandait, débuta dans la marine par deux campagnes qu'il fit dans la Méditerranée, en 1801 et 1802, sur le brick la *Sophie*, armé à St-Malo par son père. Reçu aspirant de 2e classe en 1803, il fut alors embarqué sur la canonnière n° 31, destinée pour Boulogne, et, dans le cours des trois années qu'il fut attaché à la flottille, il participa, sur la prame la *Ville-d'Aix*, à un combat, près du cap Grinez, contre une division anglaise. Sa belle conduite en cette circonstance le fit mettre à l'ordre du jour de l'armée. Embarqué, en 1807, sur le corsaire le *Revenant*, capitaine Robert Surcouf, il fit une longue et heureuse croisière dans les mers de l'Inde. Dans un combat du *Revenant* avec un bâtiment anglais de 16 canons, il sauta l'un des premiers sur le pont de ce bâtiment, où seize de ses compagnons seulement purent passer. Attaqué à l'abordage, quoique sous voiles, le navire anglais fut enlevé.

Duhaut-Cilly était toujours aspirant et embarqué comme tel sur la frégate la *Piémontaise*, lorsque cette frégate, qui venait de soutenir un brillant combat contre huit vaisseaux de la Compagnie, escortés par la frégate la *Francis-Drake*, fut capturée dans le golfe Manao, par la frégate le *San-Fiorenzo*, avec laquelle elle s'était battue les 6, 7 et 8 mars 1808, et qui l'avait réduite à l'état de ponton.

---

(1) *Bernard* fait partie du nom patronymique; mais l'usage a prévalu de n'appeler les membres de cette famille que *Duhaut-Cilly*.

Digitized by Google

Devenu libre par échange, et embarqué sur la frégate la *Bellone*, capitaine Duperré, Duhaut-Cilly concourut, en 1810, à toutes les actions qui signalèrent la croisière de cette frégate dans le canal de Mozambique, et au combat du Grand-Port, à l'île de France, où il fut grièvement blessé. Le grade d'enseigne de vaisseau fut la récompense de son courage. Revenu en France après la capitulation de la colonie, il fit, dans les premiers mois de 1812, une croisière sur la frégate l'*Ariane*, qui eut à soutenir un combat contre le vaisseau anglais le *Northumberland*, dont elle réussit à se faire abandonner près de Lorient. La frégate le *Rubis*, sur laquelle il s'embarqua ensuite à Nantes, s'étant perdue, le 5 février 1813, sur la pointe N. de Tamara, près des îles de Los, dans la croisière qu'elle faisait sous les ordres du capitaine Bouvet, commandant de l'*Aréthuse*, il passa le lendemain sur cette dernière frégate avec douze hommes du *Rubis*, et concourut, les 6, 7 et 8 février 1813, à l'attaque de la frégate anglaise l'*Amélia*, capitaine Irby, qui eut à supporter en tués ou blessés une perte de 147 hommes, y compris le capitaine et tous ses officiers. Le courage et l'habileté dont il fit preuve pendant la chasse et le combat, où l'*Aréthuse*, bien qu'inférieure en artillerie et en équipage, eut quatre-vingts hommes hors de combat, dont vingt tués, lui valurent le grade de lieutenant de vaisseau et la croix de la Légion d'honneur.

Depuis la paix, il ne cessa, pour ainsi dire, de naviguer comme lieutenant de vaisseau, capitaine de frégate et capitaine de vaisseau. L'une de ses plus importantes campagnes fut celle qu'il fit, du 14 juin 1836 au 18 septembre 1839, sur la corvette l'*Ariane*, au Brésil, au Chili, au Pérou, dans les mers du Sud et au blocus de la Plata. Il a publié la relation d'une partie de cette campagne, sous ce titre : *Retour de la corvette l'Ariane de la mer du Sud dans l'océan Atlantique, à travers le détroit de Magellan, et motifs qui firent préférer ce passage.* (*Annales maritimes, octobre* 1839, 2e *partie*). Paris, Impr. roy. 1839, 20 pp. in-8°. Le capitaine Duhaut-Cilly y expose qu'à son retour de la mer du Sud, il devait rapporter en France, pour la collection d'étude du parc de Boulogne, une grande quantité de plantes, d'arbres et d'arbustes qu'il avait fait préparer de longue main à Valparaiso, à la Conception et à Talcahuano. Pour obvier aux inconvénients inséparables du transport d'objets de cette nature pendant une longue traversée, ou, tout au moins, pour en atténuer

Digitized by Google

l'effet, il s'était décidé à passer dans l'Atlantique par le détroit de Magellan, où il espérait trouver une mer plus calme, une température moins rigoureuse que celle du cap Horn, et où il comptait aussi pouvoir récolter quelques plantes nouvelles. A son arrivée à Montevideo, le 17 septembre 1838, il lui fallut se ranger sous les ordres du vice-amiral Leblanc, commandant en chef de la station du Brésil et des mers du Sud. Jusque-là les plantes n'avaient éprouvé aucun accident, et plus de 60 caisses étaient en bon état. Si l'*Ariane* avait pu faire route immédiatement pour France, il est probable qu'il en eût sauvé la plus grande partie ; mais il reçut l'ordre d'aller prendre le commandement du malheureux blocus de Buenos-Ayres, où il fut retenu six mois, de telle sorte que malgré les soins et les précautions de tout genre dont il entoura sa précieuse cargaison, elle fut entièrement détruite, sauf quelques jeunes pins des Andes, six ou sept canellas du détroit de Magellan, deux quillias, trois ou quatre arbres fruitiers du Chili, et une vingtaine d'autres plants.

La *Vénus*, que commandait Duhaut-Cilly, se trouvait en vue de l'île de Corse, par 40° 2' de latitude N. et 50° 0' de longitude E., méridien de Paris, lorsqu'il mourut.

DUHAUT-CILLY (Auguste BERNARD), frère du précédent, navigateur, chevalier de la Légion d'honneur, né à St-Malo le 26 mars 1790, mort du choléra, à St-Servant, le 26 octobre 1849, n'avait que dix-sept ans lorsqu'il s'embarqua sur le corsaire le *Revenant*, capitaine Robert Surcouf. A l'exemple de cet intrépide marin, Duhaut-Cilly se fit remarquer par des traits caractéristiques de résolution et de bravoure. Il continua de naviguer sur le *Revenant*, après que Surcouf en eut abandonné le commandement au capitaine Potier : puis il fut embarqué successivement sur le *Jeune-Henri*, la *Vénus* et l'*Hirondelle*. Entré en 1810 comme aspirant, dans la marine militaire, il prit part, sur la *Diligente* (2, 3 août 1810), au mémorable combat du Grand-Port, et sur l'*Aréthuse* (6, 7 et 8 février 1813), à ceux que cette frégate eut à soutenir contre la frégate anglaise l'*Amélia*, combat dont nous avons déjà parlé dans la notice précédente.

A la paix, Duhaut-Cilly échangea son brevet d'aspirant contre ce-

Digitized by Google

lui de capitaine au long cours, et, depuis cette époque jusqu'en 1829, il commanda, presque sans interruption, des bâtiments expédiés dans nos colonies, au Brésil, à la Havane, à Buenos-Ayres, dans les mers du Sud, etc. Le dernier navire qu'il commanda fut le trois-mâts le *Héros*, sur lequel il explora l'Océanie, les côtes occidentales d'Amérique, les deux Californies, et revint par Canton et le cap de Bonne-Espérance. Il a publié plus tard la relation de ce voyage, sous ce titre: *Voyage autour du monde, principalement à la Californie et aux îles Sandwich, pendant les années* 1826, 1827, 1828 *et* 1829 (4 pl.). Paris, A. Bertrand, 1834—1835, 2 vol. in-8°. Cette relation, écrite sans prétention et avec facilité, intéresse par les détails circonstanciés qu'elle renferme sur le climat, les mœurs, les productions et le commerce de la haute et de la basse Californie; mais, entrepris dans un but spécialement commercial, ce voyage a donné lieu à fort peu d'observations susceptibles de servir à préciser des positions de lieux. Les deux principales observations de Duhaut-Cilly ont été signalées comme défectueuses par M. le vice-amiral de Krusenstern. La première est celle qui détermine par 19° 7' N. la latitude de l'île Grigan, dans l'archipel des Mariannes, c'est-à-dire, à 21' plus au sud qu'elle n'est marquée sur la carte anglaise de Norie, et également plus au sud qu'elle n'est indiquée par le capitaine Roquefeuil. La latitude déterminée par Duhaut-Cilly est de 17' trop au nord, comme le prouve la carte des îles Mariannes publiée en 1835 par M. Louis de Freycinet, le supplément, p. 135, du voyage de M. de Krusenstern, et la nouvelle carte de Norie, documents qui, tous, placent la pointe de l'île Grigan sous 18° 50' de latitude et 145° 50' de longitude E., en même temps que la largeur du canal entre les îles de Grigan et de l'Assomption est, selon M. de Freycinet, de 18 lieues, au lieu de 12 que lui assigne Duhaut-Cilly. La seconde détermination erronée qu'indique M. de Krusenstern, est celle de la longitude de l'île Cloud, nommée sur quelques cartes Clarion et Best, île qui ne serait autre, selon lui, que Santa-Rosa, appartenant au groupe de Revilla-Gigedo. Au lieu de la fixer, comme Duhaut-Cilly, par 114° 05' 42" O. de Greenwich, le célèbre navigateur russe donne la préférence à la détermination du lieutenant Ponafidine, habile observateur, qui la place par 115° 06', position adoptée en 1833 par la dernière édition de la carte de Norie.

Avant la publication de son voyage, Duhaut-Cilly avait inséré dans es *Annales maritimes de* 1832 (t. 49), une *Note sur la côte occi-*

Digitized by Google

dentale de Sumatra, à l'égard de laquelle les cartes françaises et anglaises ne contenaient alors que des données fort incertaines.

Les quarante-quatre mois qu'avait duré la campagne du *Héros*, avaient assez profondément altéré la santé de Duhaut-Cilly pour qu'à son retour en France il lui fallût renoncer à la navigation. Il se fixa alors à St-Servan, et les fonctions de maire qu'il y remplit pendant quelques années, lui fournirent les moyens d'introduire dans cette ville des améliorations dont elle conserve un souvenir reconnaissant.

P. LEVOT,

Conservateur de la Bibliothèque du port de Brest.

Digitized by Google

REVUE DU MOIS.

FÉVRIER 1854.

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES. — Parmi les derniers travaux de la Société, nous remarquons une *Statistique morale de la France*, par M. Renoul, dans laquelle il a apporté toute la conscience scrupuleuse qui caractérise ses recherches. Voici sa thèse : Si les contrées de l'Ouest sont indiquées par de sombres teintes sur la carte intellectuelle de la France dressée par M. Ch. Dupin, on peut en revanche leur accorder une place des plus favorables dans l'ordre moral. Pour prouver ce théorème, M. Renoul établit la proportion relative des naissances illégitimes dans les grands centres de population. Il résulte de cet examen que la Bretagne, si, comme le dit saint Augustin, la vertu est l'ordre dans les affections, peut revendiquer une belle place sur la carte de M. Renoul. Cette lecture a donné lieu à une intéressante discussion, dans laquelle M. Colombel a rappelé qu'il ressort de la comparaison des différents chiffres publiés par le ministère de la justice, que tel département où les naissances illégitimes sont rares, offre d'autre part de nombreux infanticides. L'espace nous manque pour reproduire les curieuses déductions présentées par M. Colombel, et qui prouvent, ainsi que M. Renoul l'avait lui-même déjà reconnu, l'impossibilité de représenter par un chiffre exact la moralité d'une contrée.

Sur les conclusions d'un éloquent rapport de M. Colombel, la Société a reçu M. Henri Chevreau, comme membre résidant.

— La SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST a tenu, le 22 janvier, sa 19e séance publique annuelle dans la grande salle de la Faculté des lettres à Poitiers, sous la présidence de M. Budinet. A ses côtés siégeaient l'évêque de Poitiers et le préfet du département, membres honoraires de la Société. Une assemblée nombreuse et choisie témoignait par sa présence des sympathies toujours croissantes qui accueillent les travaux mieux connus, mieux appréciés de cette compagnie savante. La Société a nommé pour l'année 1854 :

Membres du bureau : — Président, M. Faye, conseiller à la cour impériale; — Vice-Président, M. de Longuemar, ancien officier d'état-major; — Secrétaire, M. Ménard, ancien professeur du lycée ; — Vice-Secrétaire, M. Calmeil (Charles), avocat; — Trésorier, M. Redet, archiviste de la préfecture ; — Questeur, M. Foucard, doyen de la Faculté de droit.

Digitized by Google

Membres du conseil d'administration: — M. Chemioux, avocat; — M. l'abbé Auber, chanoine, historiographe du diocèse; — M. Pressac, conservateur adjoint de la bibliothèque; — M. Ouvré, professeur d'histoire au lycée. — M. Mauduyt reste conservateur du Musée et du cabinet d'antiques de la Société unis à ceux de la ville.

— SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NANTES. — La séance du 7 février est ouverte par l'admission, comme membres de la Société, de MM. Rousseau, Blanchet, Letenneur (docteurs-médecins), Dubois, Lehoux, l'abbé Lagrange, résidant à Nantes, et Perrault, à Clisson. M. Vaudier lit sa *Notice sur la Société*, insérée dans notre dernier numéro, et M. Bizeul décrit le pays des Nannètes et ses monuments à l'époque celtique. La Société examine avec intérêt les morceaux d'un celtæ et les grains admirablement polis d'un collier en pierre découverts dans le tumulus de Tumiac (Morbihan).

— On exécute en ce moment, à la cathédrale de Saint-Brieuc, des travaux qui exigent l'abaissement du pavé de l'abside. Lors de la reconstruction de la nef, il y a moins de 150 ans, le niveau avait été relevé au point de couvrir la base des piliers. Dans le chœur, à gauche, près de la grande grille, on a découvert, le 10 février dernier, un cercueil de plomb contenant, selon toute apparence, les restes de Louis Fretat de Boisneux, évêque de Saint-Brieuc de 1705 à 1720, qui fit reconstruire à ses frais la nef si peu en harmonie avec les autres parties de l'édifice. On a aussi trouvé trois médailles qui semblent être des *jetons de présence*, usités dans les anciens chapitres; le monogramme du Christ en occupe la face principale.

— Le maire de Nantes, dans la séance du Conseil municipal du 16 février dernier, à fait connaître que le directeur des Musées impériaux réclamait la boîte d'or qui a renfermé le cœur de la duchesse Anne, pour en faire le dépôt au nouveau musée des Souverains. Dans un exposé fort bien motivé, l'administration a tracé l'historique de cette précieuse relique, qui, à tous les titres, appartient à la ville. Le Conseil a été unanime pour refuser d'accéder à cette réclamation.

— Les travaux du canal de Niort, si souvent abandonnés, vont être repris, à la faveur d'un crédit de 150,000 fr. accordé par le ministre des travaux publics.

— Une autre décision du même ministre ouvre, sur le fonds de 1854, un crédit d'un million applicable à la continuation des travaux du chemin de fer de Paris à Rennes. Ce crédit va permettre de donner aux travaux de cette grande entreprise toute l'activité nécessaire.

Digitized by Google

— L'Académie des arts et métiers, sciences et belles-lettres de Paris, fondée par Franklin, Lavoisier et de Fontanes, vient de couronner le volume d'*Odes* de notre compatriote M. Évariste Boulay-Paty, en lui décernant sa plus haute récompense, la médaille d'or.

— Un bloc de marbre vient d'être mis par la direction des beaux-arts au ministère, à la disposition de M. Suc, de Nantes. Cet artiste le destine à la statue d'Ève, dont il a exécuté le modèle il y a quelque temps ; nous en reparlerons.

— L'évêque de Quimper vient d'être autorisé par un bref du Pape à joindre à son titre d'évêque de Quimper celui d'évêque de Léon.

— M. le docteur Foureau de Beauregard a été nommé, le 23 janvier, médecin en chef du quartier des aliénés de Nantes, en remplacement du docteur Bouchet, décédé.

— Vendredi 13 février, on a éprouvé à Lorient, vers 7 h. 1/4 du matin, une secousse de tremblement de terre. Le bruit de la commotion a été semblable à celui que fait une bombe en éclatant. La même secousse a aussi été ressentie à Vannes.

NÉCROLOGIE. — M. Arthur d'Illiers, officier de la Légion d'honneur, ancien chef d'escadron d'état-major, ancien colonel de la garde nationale de Nantes, est décédé dans cette ville le 18 février. A peine sorti des écoles militaires du Gouvernement, il rechercha avec ardeur l'activité des camps d'instruction. En Afrique, il partagea pendant dix ans la vie laborieuse de l'illustre général Lamoricière. M. d'Illiers, qui avait contribué pour sa part à la conquête et à l'organisation de la province d'Oran, revint en France pour y rétablir sa santé épuisée, et rapportant le germe du mal qui l'a conduit au tombeau. Il se retira dans la ville de Nantes, et y fut élu en 1849 colonel de sa garde nationale.

— M. Marion de Procé (Pierre-Martin), médecin en chef adjoint de l'Hôtel-Dieu, chevalier de la Légion d'honneur, né à Nantes le 25 août 1788, est décédé le 18 février dernier. Dès sa jeunesse, il apporta dans ses études cet esprit méthodique, sérieux, élevé, qui ne l'a jamais abandonné dans toute sa carrière.

Reçu docteur en médecine en 1812, il partit l'année suivante pour l'Italie, où l'entraînait son goût pour les beaux-arts ; mais ce voyage fut interrompu à Rome par l'invasion des armées étrangères. Il retourna à Paris en 1814, et fut employé comme médecin à l'hôpital militaire improvisé à la Salpêtrière sous la direction de l'illustre Laennec. Il se consacra tout entier au service des malades entassés

Digitized by Google

dans les hôpitaux, et ne cessa ses fonctions que frappé lui-même du typhus, auquel il faillit succomber.

Il revint à Nantes rétablir sa santé, et entreprit un voyage dans le but de visiter les principales écoles de médecine.

Puis, en 1820, sa curiosité l'entraîne dans un voyage outre mer. Après six mois de traversée employés à l'étude et à la méditation, il arrive à Manille. Là de nouveaux objets s'offrent à son esprit investigateur. Il fait une collection de reptiles et de crustacés; il étudie les mœurs de la population de la colonie; il assiste à la naissance du choléra au lieu qui fut le point de départ de sa terrible tournée autour du globe. Le fléau ne l'atteint pas, mais lui occasionne un affreux danger. « Une population ignorante, superstitieuse, frappée de terreur, déjà enivrée de sang, envahit son cabinet. Ses collections, ses instruments d'étude, sont pris par elle pour des moyens de maléfice; elle brise ses fioles, lacère ses papiers à coups de poignard, et se retire n'ayant plus rien à détruire, et ne rencontrant pas notre cher collègue, appelé heureusement à soigner des cholériques à bord de son navire. C'est ainsi seulement qu'il a échappé à cette multitude, dont la fureur devait être non égalée, mais imitée plus tard dans les pays même les plus civilisés (1). »

M. Marion fit une autre collection, rétablit ses notes, et revint en France, riche de sujets d'histoire naturelle, de dessins, de documents écrits qui lui ont servi, au muséum de Paris, à corriger certaines dénominations et à rectifier des erreurs accréditées en histoire naturelle.

C'est alors qu'il visita de nouveau l'École de Paris. La doctrine de Broussais, en germe en 1808, avait atteint en 1821 son plus complet développement. A côté d'elle, s'était établie, sous les auspices de Laennec, une école rigoureuse dans ses procédés et qui avait jeté dans la science médicale une moisson de vérités inépuisables. M. Marion, trop judicieux pour se laisser entraîner dans les exagérations de la doctrine de Broussais, sut distinguer ce qu'il y avait de vrai, sinon dans ses conclusions générales, du moins dans l'observation de certains faits importants.

---

(1) Des discours ont été prononcés sur la tombe de M. Marion par MM. Huette, Sallion père, Thibeaud et Bonamy. Du discours de ce dernier, inséré ainsi que les autres dans le *Courrier* du 21 février 1854 et dans le *Breton* du 23 du même mois, nous avons extrait notre trop courte nécrologie.

Digitized by Google

Il revint enfin à Nantes, armé d'une doctrine bien assise, fort d'études cliniques bien conduites, versé dans les nouvelles méthodes d'exploration instituées par Laennec, son ami, qui avait dirigé son éducation sous ce rapport. Appelé aux fonctions de médecin suppléant, puis de médecin titulaire, et de médecin en chef adjoint à l'Hôtel-Dieu de Nantes, c'est là que nous le trouvons avec toutes ses qualités. Près des malades, sa bonté est inaltérable. A la sagacité de l'excellent observateur il unit la patience de l'homme pénétré de la grandeur de sa mission. Envers les infirmiers, il allie la douceur à la fermeté nécessaire pour obtenir un excellent service ; mais sa bonté suffit presque toujours. Les détails réglés sous sa direction par une sœur de charité révèlent l'ordre de celui qui y préside. A l'égard des élèves, son action a un double but : l'intérêt des malades d'abord, puis celui des élèves eux-mêmes. Il leur demande des soins attentifs, réguliers, bienveillants ; en échange il les initie avec la plus grande complaisance aux faits qui se passent sous leurs yeux, et les conduit à rattacher cette étude de faits aux enseignements dogmatiques qui commencent l'éducation médicale et dont elle doit être le complément.

Nous ne pouvons énumérer tous les emplois publics remplis par M. Marion. Comment rappeler ici son active coopération aux travaux du Conseil d'hygiène et de salubrité, dont il était membre depuis 1826 et vice-président depuis 1830 ; son brillant mais court professorat à l'École de médecine ; la lucidité qu'il apportait dans les discussions du Conseil municipal ; la dignité de ses discours d'apparat, et la concision substantielle de ses communications écrites à la section de médecine de la Société académique : enfin ce concours paternel qu'il ne cessa de donner à la direction d'une école mutuelle gratuite fondée à Nantes par une association d'hommes bienfaisants comme lui. M. Marion, que ses éminentes qualités ont placé bien haut dans l'estime et dans l'affection de ses confrères et de tous ceux qui l'ont connu, a justifié, par sa belle et laborieuse carrière, l'appréciation que le célèbre Orfila faisait de lui au moment où on réorganisait les écoles préparatoires de médecine. « Quant à M. Marion, disait-il, il est propre à tout ; il sera bien placé partout. »

Armand GUÉRAUD.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

MENSUEL,

Indiquant tous les ouvrages imprimés dans les départements formés de la division du Poitou et de la Bretagne, et ceux qui, imprimés ailleurs, concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs bretons ou poitevins.

LETTRES VENDÉENNES, ou Correspondance de trois amis, en 1823; par M. le vicomte Walsh. 7e *édition*, augmentée d'une lettre de S. S. le pape Léon XII. Deux vol. in-12, ensemble de 27 ff. 2/3. Impr. de Cerf, à Sèvres. — A Paris, chez Vermot. — Prix. . . . . F. 4.»»

NOUVEAU COURS D'HORLOGERIE, à l'usage des fabricants et des rhabilleurs; par L. de Liman (du Morbihan); suivi de l'explication des innovations les plus récentes, tant pour l'horlogerie civile que pour les instruments de haute précision. 1re livraison. In-8° de 2 ff. 1/4. Impr. de Mme veuve Deis, à Besançon. — A Besançon, chez l'auteur-éditeur et chez les principaux libraires. — Prix.. 1.»»

MONITEUR DES CONNAISSANCES UTILES ET PRATIQUES, journal mensuel des découvertes, procédés, recettes et notions utiles. Janvier 1854. 1re année. In-8° de 2 ff. Impr. de Favre, à Niort. — A Niort, chez Favre; à Paris, rue de Seine-Saint-Germain, 12. — Prix annuel. . . . . 4.»»

ANNUAIRE STATISTIQUE, HISTORIQUE ET ADMINISTRATIF DU MORBIHAN; par Alf. Lallemand. 1854. In-18 de 7 ff., plus un tableau. Impr. de Galles, à Vannes. (2e année de la nouvelle publication de ce livre). 1.25

DEUX MÉMOIRES SUR LES MONUMENTS CELTIQUES; par L. Galles. In-18 d'1 f. 2/3. (Extraits des Annuaires de 1853 et 1854.) Impr. de Galles, à Vannes.

DES MONUMENTS CELTIQUES ET DES RUINES ROMAINES DANS LE MORBIHAN; par le docteur Alfred Fouquet. In-8° de 8 ff. Impr. de Lamarzelle, à Vannes. — A Vannes, chez Cauderan. (1853.)

BUHÉ en tri roué pé en hoari rouéèd; dialogue en vers. Vie des trois rois, ou le Jeu des rois. In-18 de 2/3 de f. Impr. de Galles, à Vannes.

LES DEVOIRS DU CHRÉTIEN; par J.-B. de La Salle. Nouvelle édition, à l'usage des frères de l'instruction chrétienne. In-12 de 16 ff. 1/3. Impr. de Lamarzelle, à Vannes. — A Saint-Brieuc, chez Huguet; à Ploërmel, chez les frères de la doctrine chrétienne. (1853.)

GÉNIE DU CHRISTIANISME, ou Beautés du christianisme; par Châteaubriand. Édition abrégée, à l'usage de la jeunesse. 2 vol. in-12, ensemble de 27 ff. 1/2. Impr. de Pélagaud, à Lyon.

MANUEL DE L'OUVROIR SAINTE-MARIE, tenu par les Filles de la Sagesse. (Paroisse Saint-Louis de Lorient.) In-18 de 2 ff. Impr. de Daguineau, à Lorient. (1853.)

NOTICE POMOLOGIQUE. Description succincte de quelques fruits inédits, nouveaux ou très-peu répandus, avec figures des fruits décrits; par M. J. de Liron d'Airoles. In-8° de 2 ff., plus 4 pl. Impr. de Masseaux, à Nantes.

Digitized by Google

NOTICE SUR BERTRAND D'ARGENTRÉ; par Théodore Derome, procureur impérial à Napoléonville (Morbihan). In-8° d'1 f. 1/4. Impr. de Le Buzulier, à Napoléonville.

RÉSUMÉ HISTORIQUE DE TURQUIE; par A. de Marcilly. In-8° de 2 ff. 3/4. Impr. de Masseaux, à Nantes. (1853.)

LE TRÉSOR DE L'ÉCONOMIE RURALE, ou la Connaissance des causes des maladies des céréales, de la pomme de terre et de la vigne. Nouveau mode de culture et engrais liquide préservateur; par Pierre Malen. In-18 d'1 f. 1/3. Impr. de Lamarzelle, à Vannes. (1853.)

LETTRE D'VN CONSEILLIER DE NANTES à son amy, SVR l'evasion de monsievr le cardinal de Retz, à Nantes, M. DC. LIIII; suivie d'une lettre du duc de Brissac. In-8° d'une feuille. Impr. de Guéraud, à Nantes. — (Extrait de la *Revue des Provinces de l'Ouest*, novembre 1853). Réimpression tirée à cent exemplaires. On lit dans une note qui précède la *Lettre d'vn Conseillier*, etc. : Cette pièce, d'une extrême rareté, n'est citée ni par Barbier, ni par Quérard. Elle ne porte ni le nom de l'auteur, ni celui de l'imprimeur; mais elle a été certainement publiée à Nantes, en 1654. — A Paris, chez Dumoulin, quai des Augustins, 13; chez Techener. — Prix . . . . . 1.»»

TROIS MOIS DE VACANCES; par Mme Nanine Souvestre. 4e édition. In-12 de 12 ff. Impr. de Mame, à Tours.

GRADUEL ET VESPÉRAL ROMAINS. *Partie d'hiver*, in-12 de 33 ff. 2/3. *Partie d'été*, in-12 de 31 ff. — Avec une préface, par M. Théodore Nisard. — Impr. de Vatar, à Rennes. (1853.)

GRAVURES ET LITHOGRAPHIES.

MONUMENTS, VUES, PLANS, MARINES, ETC.

Nantes. — Brest. — Impr. lith. de Miné, à Paris.

Nantes : Préfecture. — Palais de Justice. — Poissonnerie. — Château. — Par Sebire. Imp. lith. de A. Bry, à Paris.

Paysan vendéen, par Daniaud, d'après Drake. Impr. lith. de Godard, à Paris.

Plan cadastral du canton de Bourgneuf. — *Id.*, Paimbœuf et Saint-Père-en-Retz. — *Id.*, Saint-Mars-la-Jaille. — *Id.*, Ancenis et Varades. — *Id.*, Pellerin. — *Id.*, Legé. — *Id.*, Loroux-Bottereau. — *Id.*, Chapelle-sur-Erdre et Carquefou. — *Id.*, Nantes, par de Tollenare. Imp. lith. de Cheneveau, à Nantes.

MUSIQUE.

Invocation à sainte Anne; La Quête; mélodies. Paroles de Mlle Élisa Morin; musique d'Alex. Marie. — A Nantes, chez Charpentier. — Prix de chacune. 1.»»

(*Bibliographie de la France.*)

Digitized by Google

BIOGRAPHIE

DU

VICE-AMIRAL GRIMOUARD.

GRIMOUARD (Nicolas-René-Henri, chevalier de), né le 25 janvier 1743 à Fontenay-le-Comte, dans le Poitou, entra, le 17 décembre 1757, dans la compagnie des gardes de la marine de Rochefort, et y fut embarqué, le 9 avril 1759, sur le vaisseau l'*Inflexible*, faisant partie de l'armée du maréchal de Conflans. Débarqué le 23 janvier 1760, par suite de la perte de ce vaisseau dans la Vilaine, il fut embarqué successivement sur le vaisseau le *Solitaire*, la corvette l'*Ambition*, le vaisseau le *Hardi*, et les frégates la *Fortune* et la *Belle-Poule*. Nommé enseigne de vaisseau le 4 février 1770, et second lieutenant de la compagnie des canonniers matelots de Rochefort le 22 avril 1771, il embarqua à Brest sur le vaisseau l'*Hippopotame*, le 2 mars 1772, et passa, le 22 mai suivant, sur la frégate la *Terpsichore*, d'où il ne débarqua que le 26 septembre 1776. Il avait été nommé, le 1er avril de l'année précédente, brigadier de la compagnie des gardes à Rochefort. Embarqué le 23 janvier 1778 sur la frégate la *Charmante*, et promu lieutenant de vaisseau le 4 février suivant, il débarqua de sa frégate, au cap Français, le 17 septembre 1778, pour prendre le commandement de la frégate de 32 canons la *Minerve*, qui rencontra, le 8 janvier suivant, le navire anglais le *Bekoost*, de 20 canons, allant d'Halifax à la Jamaïque, et ayant à bord six mille guinées. Après un combat opiniâtre, dans lequel la frégate française perdit quatre hommes et en eut vingt-six de blessés, le *Bekoost*, criblé de toutes parts, aurait coulé bas, si le feu qui prit à bord n'avait brûlé ce bâtiment, d'où 33 hommes seulement purent être sauvés.

Le 7 février suivant, la *Minerve*, sortant de la baie des Baradaires, aperçut au point du jour, sous le vent à elle, deux bâtiments ennemis, le vaisseau de 64 le *Ruby* et la frégate de 28 le *Niger*, qui

Digitized by Google

s'étaient détachés de leur division. La *Minerve* fut d'abord attaquée par le vaisseau ; mais, la lutte étant trop inégale, Grimouard parvint à s'en éloigner et se porta sur la frégate, dont la force était plus en rapport avec la sienne. Choisissant une position dans laquelle le *Ruby* ne pouvait le canonner, il dirigea sur le *Niger* un feu si vif et si précis, que la frégate anglaise se vit forcée de se retirer pour se réparer. La *Minerve* força alors de voiles, et prit chasse au plus près; car un autre vaisseau, le *Bristol,* de 50 canons, et la frégate de 32 l'*Eolus,* étaient en vue sous le vent. Craignant de ne pouvoir rentrer dans un des ports de Saint-Domingue avant d'être rejoint par un des bâtiments anglais, Grimouard prit le parti d'aller relâcher à l'île d'Inague, et, chemin faisant, il rencontra et prit la frégate-corsaire de la Providence la *Débora,* de 24 canons, qu'accompagnait un brick de 16.

La *Minerve* continua de croiser dans différentes mers. Sortie de Brest, le 3 janvier 1781, avec trois autres frégates, elle se trouvait par 14° dans l'O. d'Ouessant, lorsque, le lendemain matin, on aperçut à la découverte deux voiles qui présentaient l'avant, mais dont la brume empêcha d'abord de reconnaître l'importance. C'étaient les deux vaisseaux anglais de 74 le *Courageux* et le *Vaillant,* qui joignirent successivement la *Minerve,* moins bonne marcheuse que ses conserves, et lui livrèrent, à portée de pistolet, un combat acharné, à la faveur duquel les trois autres frégates purent s'éloigner. Grimouard, grièvement blessé, dut abandonner le commandement à son second, M. de Villeneuve, qui n'amena que quand la moitié de l'équipage de la *Minerve* eut été mise hors de combat, que ses canons eurent été démontés, la majeure partie de ses mâts à bas, le reste près de tomber, ses manœuvres hachées, et sa cale remplie d'eau.

Cette belle résistance valut à Grimouard, rendu à la liberté par échange, le grade de capitaine de vaisseau (9 mai 1781) et son embarquement, comme second, le 21 novembre suivant, sur le vaisseau de 64 l'*Actif,* commandé par M. de Macarty-Macteigue, et faisant partie des trois divisions sorties de Brest au mois de décembre 1781, sous les ordres supérieurs du lieutenant général de Guichen, avec un convoi destiné pour l'Inde et les Antilles (1). Lors de l'attaque de

(1) Le lieutenant général de Guichen avait le commandement supérieur des vaisseaux sortis de Brest le 8 décembre 1780. Ces vaisseaux formaient trois divisions et ne constituaient pas une armée. Le comte de Guichen allait à Cadix

Digitized by Google

ce convoi par le contre-amiral Kempenfeldt, l'*Actif*, serre-file de la ligne française, fut le seul à portée de défendre les navires marchands de l'arrière-garde. Canonné par une partie des vaisseaux de la ligne ennemie, il eut surtout un engagement assez vif avec le vaisseau de 74 l'*Edgard*, qui en portait 82.

Débarqué à Brest de l'*Actif*, le 26 janvier 1782, Grimouard passa le lendemain, toujours comme second de M. de Macarty-Macteigue, sur le vaisseau de 74 le *Magnifique*, qui prit part aux deux combats livrés par M. le comte de Grasse, près de la Dominique, le 9 et le 12 avril 1782.

Le *Magnifique* s'étant perdu le 6 mai 1782, en s'échouant sur une roche à l'entrée du port de Boston, Grimouard fut appelé, le lendemain, au commandement du vaisseau de 74 le *Scipion*, Il croisait depuis cinq mois dans les parages de Saint-Domingue, et revenait d'escorter, avec la frégate la *Sibylle*, un convoi sorti du cap Français à la destination d'Europe, lorsque le vaisseau et sa conserve, courant bâbord amures, les vents de l'E.-S.-E., eurent connaissance, le 17 octobre, à huit heures du matin, de trois voiles sur lesquelles ils portèrent et qu'ils reconnurent, à dix heures, pour être le *London*, de 98, le *Torbay*, de 64, et le *Badger*, corvette de 18. Le *Scipion* et la *Sibylle* prirent chasse aussitôt pour se rapprocher de la terre de Saint-Domingue ; mais les Anglais les suivirent, et Grimouard, voyant qu'ils le gagnaient beaucoup, fit tirer quelques coups de canon de retraite au *London*, qui était dans ses eaux ; celui-ci, faisant des embardées, répondit par un feu vigoureux, mais qui ne produisit pas un grand effet. Cette manœuvre du vaisseau anglais donna au *Scipion* le temps de gagner un peu de l'avant ; mais son adversaire s'en étant aperçu, reprit la chasse, et, gagnant insensiblement le *Scipion*, il parvint, entre huit et neuf heures du soir, à une encâblure environ en arrière et par la hanche de bâbord de ce dernier. Grimouard, ainsi exposé à recevoir en écharpe un feu qui eût pu le dégréer promptement et lui tuer beaucoup de monde, prit la vigoureuse résolution de laisser porter en grand sur l'ennemi, et lui envoya, par sa joue de tribord, une bordée meurtrière, à portée de

---

avec 10 vaisseaux ; le chef d'escadre de Vaudreuil, aux îles du Vent avec 7 vaisseaux ; le capitaine de vaisseau d'Amblimont commandait le convoi avec deux vaisseaux ; le comte de Vaudreuil l'escortait, et le comte de Guichen avait ordre de protéger sa marche jusqu'à une distance qui était laissée à son appréciation.

Digitized by Google

pistolet. Le *London,* déjà revenu au vent, allait, en courant sur son aire, doubler le *Scipion* au vent, lorsque Grimouard lança lui-même dans cette direction, et se trouva ainsi bord à bord avec l'Anglais. Le combat continua quelques moments dans cette situation, et il est à croire que le *London* en fut plus qu'incommodé, car il laissa bientôt porter en dépendant, pour s'éloigner du *Scipion.* Le capitaine Grimouard, alors en butte au feu du *Torbay,* qui, jusque-là n'avait point pris part à l'action, saisit habilement l'instant où l'écartement du *London* lui permit d'arriver tout plat pour canonner ce dernier en poupe et s'éloigner en même temps du *Torbay.* Sa manœuvre réussit à tous égards, car il enfila plusieurs fois le *London* et fut abandonné tout d'abord de l'ennemi, assez de temps pour qu'il pût réparer ses principales avaries. A minuit et demi, les ennemis se remirent à sa poursuite, et, forcé de diriger sa route relativement à sa position à leur égard, il gouverna sur la terre de Saint-Domingue, à peu près sur le cap d'Enganno, dont il s'estimait à environ douze lieues, pendant que la *Sibylle,* qui avait été séparée de lui par les deux vaisseaux anglais, gagnait le cap Français. Chassé toute la nuit par l'ennemi, il se trouvait, au point du jour, à quatre lieues de terre, le cap d'Enganno bâbord à lui. Il continua de courir comme il l'avait fait jusque-là de manière à se rapprocher le plus possible de la côte comprise entre ce cap et la pointe d'Inague, dans la baie de Samana, avec l'intention de s'embosser dans l'anse du Port-aux-Anglais, où son pratique, qui passait pour excellent, lui assurait connaître un beau mouillage qu'il avait lui-même sondé. Le *London* mit alors en panne au vent du *Scipion*, qui s'aperçut, mais sans pouvoir en deviner le motif, que le vaisseau anglais envoyait des canots à bord de quelques-uns de ses bâtiments. Arrivé fort près de la côte, et la sonde à la main, Grimouard vint sur tribord pour la longer et aller chercher le mouillage : le *Torbay* le chassait toujours, tandis que le *London* restait en panne au vent, sans doute pour lui couper le chemin de Samana, qui est de l'autre côté de la baie ; et comme le *Scipion* arrondissait la pointe d'Inague, le *Torbay*, qui l'avait considérablement gagné depuis qu'il était venu sur tribord, lui envoya, en gagnant le large, toutes voiles dehors, une canonnade qui ne produisit aucun effet, sans doute parce qu'il n'avait pas voulu, en s'engageant plus près, trop s'éloigner du *London*, qu'il rejoignit peu de temps après.

Grimouard, arrivé dans l'anse, allait enfin y jeter l'ancre par sept

Digitized by Google

brasses que les sondes avaient données un moment auparavant. Il avait ses voiles carguées et amenées, ramenant au vent, le perroquet de fougue, sur le mât pour perdre son aire, qui était presque entièrement amortie, lorsque le *Scipion* toucha sur une roche dont la position n'était pas déterminée, et coula sur place. Tel fut le dénouement de la lutte que Grimouard avait si brillamment soutenue, et dans laquelle il avait reçu une légère blessure. Le *Scipion*, qui comptait douze hommes tués et quarante-trois blessés durant le combat, n'eut à regretter la mort de personne dans le naufrage. Grimouard fut récompensé de son habile défense par une pension de 800 livres sur l'ordre de Saint-Louis.

Après avoir momentanément commandé la corvette le *Rossignol*, du 22 juin au 30 septembre 1785, il fut appelé à remplir les fonctions de major à la 2e division de la 2e escadre, à Brest, puis, le 13 janvier 1787, au commandement par intérim de la 2e escadre, qu'il quitta, pour commander, du 20 juillet au 22 novembre de la même année, le vaisseau le *Brave*. Appelé, le 1er septembre 1788, à cumuler avec les fonctions de commandant de la seconde escadre celles de major général de la marine à Brest, il les quitta l'une et l'autre, pour aller prendre à Lorient, le 11 octobre 1790, le commandement du vaisseau le *Borée*, faisant partie d'une division navale destinée pour Saint-Domingue, et composée du vaisseau le *Fougueux*, monté par le commandeur de Village, chef de l'expédition, et des frégates la *Prudente* et l'*Uranie*. La division fut à peine arrivée à Saint-Domingue, que la faiblesse de M. de Village laissa l'insubordination l'envahir, et il ne fallut rien moins que la fermeté de Grimouard pour qu'il parvînt à soustraire l'équipage du *Borée* à l'influence générale; encore n'y réussit-il pas complètement. Devenu le chef de station par l'abdication forcée du commandeur de Village, Grimouard, contre-amiral depuis le 1er juillet 1792, employa l'ascendant qu'il exerçait par son caractère personnel, à atténuer les déplorables effets de l'anarchie qui désolait Saint-Domingue, ainsi qu'à ramener la discipline sur les vaisseaux. Il ne quitta la colonie qu'après l'arrivée des commissaires civils Polverel, Santhonax et Ailhaud. Laissant le commandement de la station au vice-amiral Girardin, il ramena en France les vaisseaux le *Borée*, le *Fougueux*, le *Duguay-Trouin* et les frégates l'*Uranie* et la *Prudente*.

Grimouard, qui avait été élevé, par Monge, ministre de la marine, le 1er janvier 1793, au grade de vice-amiral, fut appelé, le 4 février

Digitized by Google

suivant, au commandement en chef des forces navales qui devaient être rassemblées à Brest; et comme le port de Rochefort était celui qui devait fournir le plus fort contingent à la flotte, il y fut envoyé, le 8 février, en qualité de commandant des armes par intérim. Deux hommes, dont l'inimitié acharnée était pour lui un titre d'honneur, tressaillirent de joie en apprenant qu'il venait dans ce port. C'étaient deux futurs jurés du tribunal révolutionnaire, Brudieu et Linières, l'un et l'autre déportés de Saint-Domingue et habitant depuis peu de temps Rochefort. Ils dénoncèrent comme cause des troubles de la colonie celui qui en avait efficacement protégé le commerce, en même temps que, par sa lutte énergique contre les malveillants, il avait opposé toutes les barrières possibles à la propagation du désordre. Linières et Brudieu, celui-ci surtout, qui, à la faveur des troubles, avait tenté d'amasser de grandes richesses dans la colonie, avaient échoué devant la prudence et la fermeté de Grimouard, qui avait deviné leurs projets. Déjà, en vue de se venger dès que l'occasion s'en présenterait, ils s'étaient fait donner, à leur départ pour France, une dénonciation de la Société des Amis de la constitution, dans laquelle Grimouard était représenté comme l'un des ennemis les plus dangereux de cette constitution. Le club de Rochefort, dont la raison ne s'était pas encore égarée, repoussa comme exagérée et calomnieuse cette dénonciation, à laquelle le ministre Monge répondit, de son côté, par les marques de confiance dont il investit Grimouard, qui paraissait avoir franchement accepté le gouvernement républicain. Mais, quelques mois plus tard, Laignelot et Lequinio ayant terrorisé Rochefort, les deux colons, auxquels s'était joint un nommé Fabry, que Grimouard avait heurté au Port-au-Prince, se firent les amis des deux sanguinaires proconsuls, et ils n'eurent pas de peine à obtenir qu'ils provoquassent la destitution de Grimouard, laquelle fut prononcée par le comité de salut public, le 30 novembre 1793. Cela ne suffisait pas toutefois à leur insatiable vengeance. Ils transformèrent Grimouard en un agent de l'Angleterre, et le tribunal révolutionnaire, jugeant sur les seules dépositions de ces misérables, condamna Grimouard, le 19 pluviôse an II (7 février 1794) à avoir la tête tranchée. Il fut décapité le même jour par un autre colon, ami et complice des accusateurs, Ance, qui s'est acquis une si triste célébrité, comme *guillotineur*, à Rochefort et à Brest.

P. LEVOT.

Digitized by Google

MÉMOIRE

SUR

LES FOUILLES, FAITES EN 1852 ET EN 1853,

DANS LE CHAMP DES BÉSIRAIS,

EN SAUTRON, ARRONDISSEMENT DE NANTES.

La domination romaine, pendant les cinq siècles qu'elle a duré dans la Gaule, a laissé des traces nombreuses non-seulement dans les lieux occupés par les légions, habités par les colonies, mais encore sur les points où elle n'a fait qu'apparaître. Pour établir l'une ou l'autre opinion, les citations ne manqueraient pas, s'il en était besoin. En ce moment, nous nous bornerons simplement à indiquer notre Bretagne, province que cette puissance ne put réduire entièrement avec les efforts de ses armées et l'habileté de ses généraux. Cependant, sur ce sol, on rencontre souvent les vestiges de ruines, de voies ferrées, de campements et de bornes milliaires, indices du passage de ce peuple conquérant. Blain, sur les bords de l'Isar; Nantes et Rezé, sur les rives de la Loire, n'ont pas discontinué d'en fournir des preuves de temps en temps; et aujourd'hui il est peu de petites villes, de bourgades et de villages qui ne conservent ou des ruines ou des traditions de l'ère *gallo-romaine*. Souvent le hasard et quelquefois les plus simples recherches mettent sur les traces de découvertes qui ne sont pas sans importance. C'est ce qui nous est arrivé à nous-même.

Naguère, aux portes de Nantes, la commune de Sautron, traversée par le Cens (*Alsentia*), vient d'offrir à son tour des fragments nombreux et très-variés de débris de poteries romaines, enfouis parmi les sillons de l'un de ses champs.

Ce champ porte le nom de champ des *Bésirais*. Situé au centre de

Digitized by Google

la commune, sur l'un des points les plus culminants de la colline, au nord du Cens, il est à l'embranchement de plusieurs chemins qui conduisaient autrefois de paroisse à paroisse. Il est délimité au nord par le chemin de la Grande-Trourie ; au sud, par le chemin des Champs-Gats ; à l'ouest, par le chemin du Fief-Rosti ; à l'est, par le chemin des Croix et le clos de vigne de la Petite-Bésirais. Ce champ présente la forme d'une sorte de parallélogramme, et contient 2 hect. 84 ares 10 cent. Depuis 60 ans, les *Bésirais* sont convertis en terre labourable ; de 1600 à 1793, ils étaient sous bois de futaie ; antérieurement, on les exploitait en taillis, nommé le *Taillis-Brûlé*, après avoir été, dans l'origine, comme les autres parties de la commune, plantés en forêt, culture qui semble remonter vers l'époque la plus reculée. Les chênes d'émonde, sur les fossés au sud, indiquent une existence de plusieurs siècles ; au contraire, dans la partie de l'ouest, les fossés sont garnis de châtaigniers jeunes et en plein rapport.

Les fermiers, depuis longtemps, se racontaient entre eux qu'ils trouvaient en charruant de nombreux fragments de briques et de tuiles d'une forme différente des briques et des tuiles de l'époque actuelle, principalement dans la partie de l'ouest, aux environs des châtaigniers. Ces découvertes n'étaient pas sans leur causer une certaine surprise, sachant d'ailleurs que ce sol avait été longtemps sous bois de futaie. L'un d'eux ramassa, en 1812, une pièce en argent ou médaille avec lettres et figures. Il la porta chez un orfèvre à Nantes, et celui-ci la lui acheta pour un prix modique. Alors nous étions absent. En 1818, un jeune enfant retira du creux des sillons une piécette en cuivre, du module d'un centime à peu près, fruste, très-épaisse, mais conservant encore les traces d'une croix, cantonnée de deux figurines imitant les hermines. Elle fut soumise à l'examen de M. Athénas, et ce savant antiquaire crut reconnaître qu'elle était du règne de Jehan I, duc de Bretagne. Cette piécette passa ensuite en la possession de notre collègue et ami, M. Édouard Richer, qui devint curieux de la posséder, pour la singularité du module.

Pendant de longues années, nous avions perdu de vue les recherches dans le champ des *Bésirais*, et probablement pour toujours, sans la circonstance suivante, qui vint réveiller nos souvenirs.

En 1847, le cultivateur qui exploite la ferme de l'*Aubépin*, dont le champ des *Bésirais* est une des dépendances, ayant brisé le soc neuf de sa charrue au choc d'une grosse pierre enfouie parmi les

Digitized by Google

sillons, déterra cette pierre et remarqua que la terre avait été remuée dessous; il retira, à la profondeur de 60 centimètres, des *charbons,* des *cendres*, des *pierres calcinées*, avec des *fragments de briques ou tuiles*. Informé du fait, nous vérifiâmes par nous-même cette découverte; et nous en restâmes là. A cette époque, nous quittâmes Nantes. Cette absence dura quelques années. Au retour, sur le rapport de l'un des fils de ce fermier, nous nous décidâmes à faire des fouilles; mais la saison était avancée, on était en octobre (1852). Nous nous bornâmes donc à fouiller au hasard dans la partie ouest du champ. Quelques débris de *tuiles à rebords,* et quelques *fragments de briques romaines* qui furent déterrés auraient puissamment encouragé à continuer les recherches, si la saison de semer le champ en froment n'eût interrompu ces travaux. Rien n'était capable de calmer les regrets de l'explorateur, sinon l'espérance et surtout la résolution de reprendre les recherches en 1853.

En effet, le 16 et le 17 août dernier, malgré une température inouïe et une pluie diluvienne, dès cinq heures du matin, les fouilleurs étaient rendus sur les lieux, pourvus des outils nécessaires pour opérer avec succès. Ils ouvrirent huit fouilles dans les directions indiquées sur le *plan,* p. 329. Ils se servaient de sondes en fer, légères et minces, de deux mètres de longueur, pour sonder sur ces diverses lignes tout le terrain que l'on voulait explorer, en piquant sur ces lignes de mètre en mètre, à la profondeur de 60 centimètres à 1 mètre. Chaque fois que le sondeur rencontrait sous sa pointe d'acier un corps solide, avec résistance indiquant un son de pierre ou tout autre son un peu sec, il ouvrait immédiatement une fouille, il l'élargissait de tous les côtés et la creusait dans les directions où la terre paraissait avoir été remuée. En pratiquant de cette manière et en pénétrant à la profondeur de 50 à 60 centimètres, ils sont parvenus à remettre au jour de nombreux objets, ensevelis peut-être depuis 14 à 15 siècles, tels que *fragments de tuiles romaines, de briques, de poteries romaines* en argile rouge, pâte fine, de forme élégante, d'un coloris éclatant, d'un vernis assez bien conservé; d'autres *tessons* beaucoup plus nombreux *de poteries romaines,* mais d'une qualité inférieure, destinés aux usages culinaires, en argile grisâtre, jaunâtre, rougeâtre; *plusieurs goulots d'amphores* de petites dimensions; des *fonds d'amphore* en argile rouge et en argile jaunâtre, qui indiquent les proportions les plus grandes, et à peu

Digitized by Google

près semblables à celles de la belle amphore trouvée dans la baie de Quiberon et déposée dans notre Musée d'archéologie à Nantes; des *métaux oxydés*, des *charbons*, des *cendres*, de la *suie*, des *pierres calcinées*, de *nombreuses scories*, un *débris de pierre à moudre* en grès qui pouvait avoir un diamètre de 48 centimètres : mais on retira seulement *quelques pierres* de constructions informes qui sont déposées sur le bord des chaintres : ce qui pourrait faire présumer que les pierres ont été enlevées pour former d'autres constructions, ou que cet établissement *gallo-romain* était en briques, en bois, en torchis ou en pisé, comme c'était l'usage dans cette région de la Gaule. On sait que, chez les Romains, on bâtissait de la sorte les maisons sans étage, ou exhaussées d'un seul étage, à la campagne.

D'après ces précédents, il est positif que ce lieu a été habité autrefois. Ces ruines diverses et ces nombreux débris romains que l'on a déterrés, en sont les preuves les plus évidentes ; aussi bien que les débris ramassés chaque jour sur les sillons, où ils ont été ramenés à la surface par la charrue, non-seulement dans la partie de l'ouest (40 ares), que nous avons déjà fouillée, mais encore sur tous les autres points du champ des *Bésirais*, vers l'est, non explorés jusqu'à présent.

Longtemps avant la construction *gallo-romaine*, ce lieu a dû être fréquenté, ou *hanté*, suivant le terme de la localité, puisque les pierres *druidiques* sans doute, placées sur cette colline, ont été roulées, par la suite, dans le vallon (1), empilées à travers le cours de la rivière du Cens, où pendant plusieurs siècles elles ont servi au passage des habitants et des voyageurs à pied. Depuis, ce lieu n'a pas cessé d'être vénéré d'âge en âge ; témoin la pierre tombée jadis en ruine et formant une croix à l'angle de la chênaie : probablement, c'était une pierre consacrée, un menhir, dont l'extrémité supérieure et amincie aura été découpée en croix par la piété des chrétiens, dans le but de ramener au culte du Christ les populations celtiques errantes dans les forêts. En Bretagne et en basse Bretagne principalement, le culte du *Druidisme* se pratiquait encore en 628, comme l'at-

(1) Dans un des aménagements du taillis de la Paquelaie, nommé le Grand-Bois, on remarque, au bas de la coulée, deux peulvens de pierre de granit renversés, qui étaient debout jadis sur cette colline, dont la base est une roche alumineuse.

Digitized by Google

testent les actes du conciles de Nantes. Ces superstitions continuaient sous Charlemagne; et ce prince défendit en 789, dans ses Capitulaires, d'aller faire des prières aux pierres votives... *Lapides... in ruinosis locis... ubi vota vovent...*

Tout près, le carrefour, ombragé par les vieux chênes, est resté un objet de vénération pour les habitants; et, aujourd'hui, il ne passe aucun convoi funèbre par ce chemin *mortuaire*, que l'un des assistants ne dépose (comme jadis) une petite croix de bois parmi les croix vermoulues des convois précédents, fichées au revers du fossé, là où était plantée, suivant la tradition, la vieille croix en pierre de *toute ancienneté*.

On doit présumer que cet établissement *gallo-romain* a dû être détruit vers le IVe siècle ou le commencement du Ve, c'est-à-dire vers l'époque de l'invasion des Barbares et du soulèvement des populations armoricaines. Les traces de l'incendie sont évidentes. Le souvenir même en est conservé sur les lieux par les noms les plus expressifs, tels que le *Taillis-Brûlé*, le *Fief-Rosti*... Puis un autre champ, dans les environs, sur la colline des *Croix*, au sud du jardin potager, semble par son nom conserver aussi lui le souvenir de cette construction *gallo-romaine*. Nous lisons, dans un titre authentique du XVe siècle, concernant les *Croix* (alors la propriété portait le nom de la *métairie de la Noë de la Croix*), que ce champ était désigné par l'expression de champ du *Château*... Où donc était élevé ce château, dont on ne voit plus de traces?... était-ce sur ce point, au sud du jardin potager? était-ce au champ des *Bésirais*, à 500 mètres, dans la direction du nord-ouest?.. On hésite à prononcer.

Il est vrai, au champ des *Bésirais*, l'on a déterré des débris romains en très-grande quantité; mais, auprès de la vieille chapelle, au nord du champ dit du *Château*, l'on a trouvé des pierres en grès enfouies peu profondément à la suite les unes des autres, comme disposées à dessein, et dont la forme et la grosseur un peu irrégulières indiquaient des pierres de vieilles constructions. Les murailles qui entourent ce champ sont aussi entremêlées de pierres de vieille démolition. Ces pierres auraient-elles été transportées du champ des *Bésirais* dans le champ du *Château*, pour faire la clôture le long du chemin?...

Cette question pourrait rester indécise, au premier abord. Mais il ne faut pas prendre le change sur le nom de *château*: ce nom est

Digitized by Google

devenu pompeux dans la suite, tandis qu'il ne l'était pas dans l'origine. On sait que dans le IVe et le Ve siècle, la dénomination de *château* était communément appliquée aux constructions *gallo-romaines*. Les ruines ont conservé longtemps ce nom de *château*. A présent, on rencontre souvent des bois, des champs, des prés, portant le nom de bois du *Château*, de champ du *Château*, de pré du *Château*, dans lesquels on ne rencontre cependant nulle trace de *château*, ni douve, ni motte, ni murailles, ni pierres. Mais ce nom indique simplement un lieu habité très-anciennement par une personne notable, sinon une position militaire de l'ère *gallo-romaine* (1).

Or, suivant nos conjectures, fondées sur les fouilles et les découvertes, ce *château* mentionné dans un titre authentique du XVe siècle, a dû être cette construction *gallo-romaine* élevée à l'extrémité occidentale du champ des *Bésirais*, sur le point nommé le *Taillis-Brûlé*, c'est-à-dire au lieu où l'on a déterré les débris de *poteries romaines* et où devait être originairement l'habitation de ce domaine, désignée plus tard sous le nom de l'*hébergement de la Noë de la Croix*.

Les fouilles projetées ultérieurement dans les autres parties des *Bésirais*, ne feront sans doute que confirmer cette opinion, à laquelle nous nous arrêtons provisoirement.

Plus tard, le propriétaire se dispose à faire quelques fouilles aux environs de la vieille chapelle, puis sur le point au sud du *champ du Château*, et enfin à l'est de la basse-cour de la maison, où l'on rencontre encore de vieilles pierres de construction, sous terre.

Nous ne désespérons point, d'après ces nouvelles explorations, de rencontrer encore d'autres preuves de l'existence de cet établissement *gallo-romain*, et nous nous empresserons de les communiquer à nos honorables collègues et à MM. les amateurs d'archéologie.

Aux Croix, 18 octobre 1853.

PHELIPPES BEAULIEUX.

---

(1) Eloignée de 4,500 mètres du moulin de *Chamboin*, en Treillières, au pied duquel passait la voie romaine de Nantes à Blain.

Digitized by Google

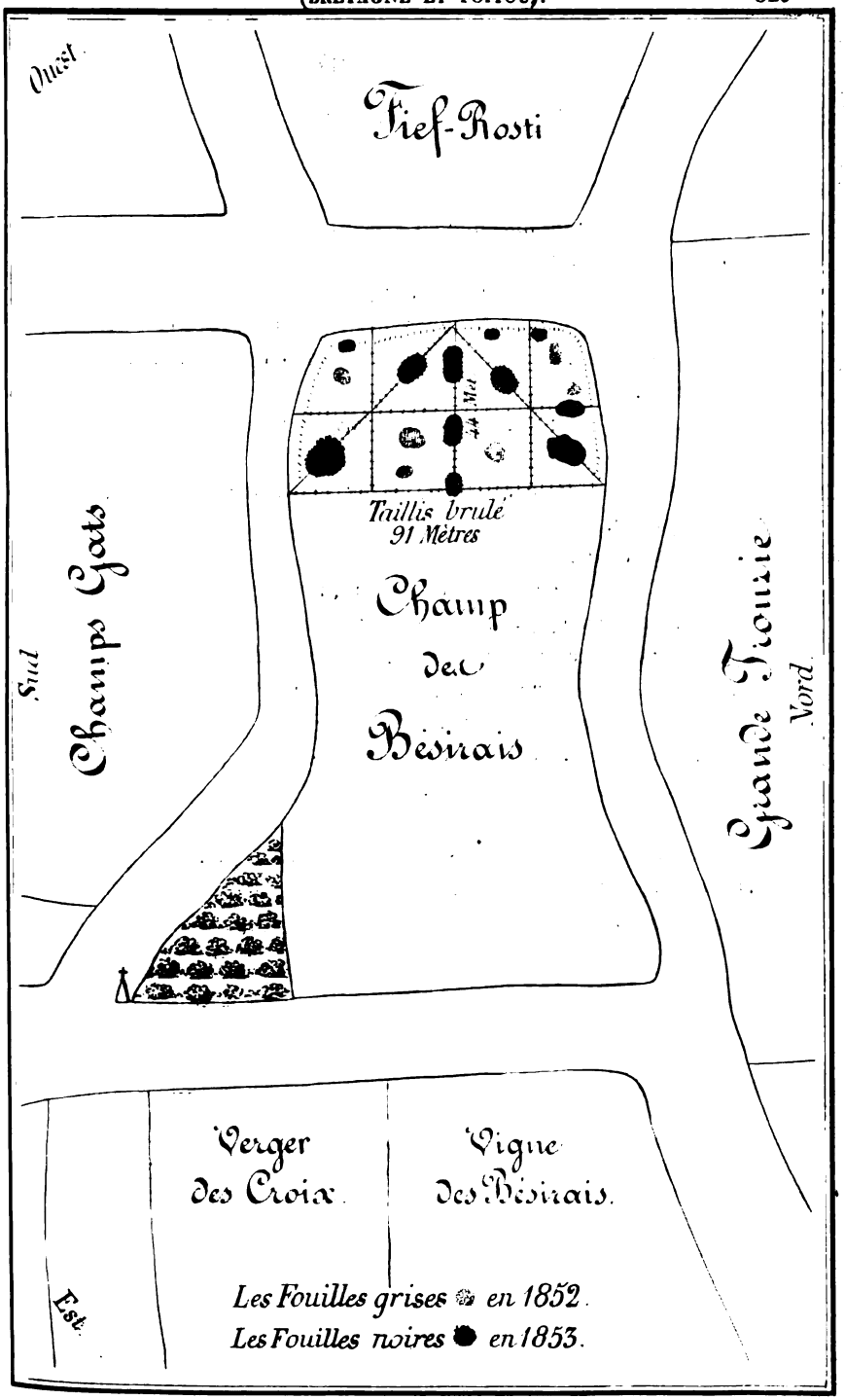

Digitized by Google

DÉCOUVERTES
FAITES DANS LE CHAMP DES BÉSIRAIS (1).

En 1812. — Pièce ou médaille en argent.

En 1818. — Piécette en cuivre.

En 1847. — Pierre énorme déterrée par la charrue, et reconvrant des fragments de briques et de tuiles, des charbons et des cendres.

En 1852. — 2 pierres calcinées; 26 fragments de tuiles et de briques romaines.

En 1853. — 177 fragments : poterie romaine, argile rouge, vernie, fine, avec divers dessins.

409 fragments : poterie romaine, argile noirâtre et jaunâtre, de qualité inférieure.

5 tessons de vases.

6 goulots d'amphore de petite dimension, argile jaunâtre.

2 fonds d'amphore en argile rouge de grande dimension.

1 fond d'amphore en argile jaunâtre, de très-grande dimension.

13 fragments de scorie ; cendre, suie, charbons.

7 fragments de métaux oxydés.

1 débris d'une pierre à moudre en grès.

27 fragments de tuiles romaines.

3 faîtières brisées.

2 pierres calcinées; morceaux de tuiles en très-grande quantité; pierres déterrées et amoncelées.

Total, 654 fragments.

---

(1) Plusieurs de ces objets ont été déposés au Musée archéologique de Nantes.

Digitized by Google

A MON AMI

OCTAVE DE LÉPINAY (D'OLONNE).

LA PÊCHE MAUDITE.

LÉGENDE SABLAISE (XVIIe SIÈCLE).

Pêcheurs sablais, sous peine de remords,
Il ne faut pas pêcher, le Jour des Morts.

Est-ce donc trop d'une journée entière
Que l'on consacre à ses chers trépassés?...
Oui, vous suivrez la foule au cimetière,
Qui va gémir près des tombeaux glacés;
Sous ces gazons où vos fils, où vos mères,
Doivent dormir jusqu'à l'éternité,
Le noir sommeil sera moins agité,
Si vous versez quelques larmes amères.

Pêcheurs sablais, sous peine de remords,
Il ne faut pas pêcher, le Jour des Morts.

Si vous saviez, si vous saviez quel baume,
Pour le défunt, sort d'un *De profundis!*
Pauvre exilé du céleste royaume,
Ce chant lui peut ouvrir le paradis!
Ah! priez donc...; ou bien, dans les nuits sombres,
Vous entendrez le sabbat des damnés,
Des voix crîront: — « Vous nous abandonnez!.. » —
Ah! priez donc, pour écarter ces Ombres.

Digitized by Google

Pêcheurs sablais, sous peine de remords,
Il ne faut pas pêcher, le Jour des Morts.

A leurs travaux tous ont mis une trève :
On ne voit point de nombreux matelots
Et s'empresser, et porter à la grève
Les longs filets qui sonderont les flots.
Pourtant des pas ont troublé le silence,
Et le soleil, dans son cours éclatant,
N'éclairera qu'un seul bateau flottant :
Une chaloupe, une seule, s'élance.

Pêcheurs sablais, sous peine de remords,
Il ne faut pas pêcher, le Jour des Morts.

— Ne te ris point d'un aussi saint usage,
Ta barque, hélas! va peut-être sombrer ;
Pêcheur impie, au farouche visage,
Tu n'as donc pas de défunts à pleurer?...
Des mariniers aucun ne t'accompagne
(Par eux les morts ne sont point offensés) :
Mais tes trois fils près de toi sont placés ;
Tu pars, malgré les cris de ta compagne. —

Pêcheurs sablais, sous peine de remords,
Il ne faut pas pêcher, le Jour des Morts.

Jacque à seize ans avait une croyance,
Matin et soir il priait à seize ans ;
Vieux, dans le ciel il n'a plus confiance,
Il n'a plus peur... même des revenants!
A voyager il a trempé son âme :
N'a-t-il pas fait le tour du monde entier?..
Sous l'*Olonnais*, devenu flibustier,
Que d'Espagnols ont éprouvé sa lame!

Pêcheurs sablais, sous peine de remords,
Il ne faut pas pêcher, le Jour des Morts.

Voyez glisser la chaloupe légère,
Et se gonfler sa blanche voile au vent,
Et moutonner sa trace passagère,
Si tôt perdue au sein du flot mouvant ;

Digitized by Google

Seul, un oiseau saurait voguer comme elle :
Du cygne elle a l'essor si gracieux,
Elle suivrait l'aile qui fend les cieux ;
De l'Océan elle est une hirondelle !

Pêcheurs sablais, sous peine de remords,
Il ne faut pas pêcher, le Jour des Morts.

Du firmament la voûte est azurée,
Comme aux matins de la chaude saison,
Et lorsqu'enfin la lumière dorée
Éclate au bord de l'humide horizon,
Jacque aperçoit, autour de la carène,
Étinceler des écailles d'argent :
Mille poissons l'enserrent en nageant,
Mille poissons qu'on croirait qu'elle entraîne.

Pêcheurs sablais, sous peine de remords,
Il ne faut pas pêcher, le Jour des Morts.

Quel large essaim en cercle se rassemble !
Poussés par Dieu, les habitants des flots
De tous les points s'étaient rendus, ce semble,
Ils bondissaient devant les matelots ;
Et de bonheur Jacque a l'âme inondée :
Quand son bateau tiendra pareil trésor,
Il rentrera, ce soir, plus riche encor
Que le bateau des fils de Zébédée.

Pêcheurs sablais, sous peine de remords,
Il ne faut pas pêcher, le Jour des Morts.

Le vieux patron, célébrant sa victoire,
Chante à mi-voix ses plus joyeux refrains :
— Quels beaux profits, et comme de sa gloire
Seront jaloux les timides marins !... —
Mais il est temps, et chaque main s'apprête
A dérouler les perfides réseaux,
Qui vont saisir le captif sous les eaux,
Et lui donner la barque pour retraite.

Pêcheurs sablais, sous peine de remords,
Il ne faut pas pêcher, le Jour des Morts.

Digitized by Google

De retirer à la vague profonde
L'heureux filet, voici le doux moment :
De ses anneaux, telle s'échappe l'onde,
Tel le poisson fuit par enchantement !
Ah ! c'est qu'au fond sans doute il se retire ?
Le fond plus lourd demande un grand effort :
Qu'apporte-t-il ?... Une tête de mort,
Qui grimaçait un infernal sourire !

Pêcheurs sablais, sous peine de remords,
Il ne faut pas pêcher, le Jour des Morts.

La voyez-vous, la chaloupe rapide,
Oiseau charmant qui regagne son nid,
Voler, voler sur l'abîme limpide !...
Pour l'admirer le peuple est réuni :
Elle entre au port, elle touche à la rive ;
Elle y ramène, hélas ! un insensé :
Jacque était fou ! Jacque s'est élancé,
En répétant d'une voix convulsive :

Pêcheurs sablais, sous peine de remords,
Il ne faut pas pêcher, le Jour des Morts.

Luçon, novembre 1853.

Émile GRIMAUD.

Digitized by Google

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

ÉTUDE HISTORIQUE ET MORALE SUR LE COMPAGNONNAGE, *par* M. C.-G. SIMON, *membre de la Société académique de Nantes, secrétaire adjoint de la Société industrielle de la même ville. — In-8° de* 166 *pages.* 1853.

Notre seul but est d'appeler l'attention du lecteur sur cet ouvrage estimable d'un esprit curieux, honnête et intelligent. L'auteur indique nettement son intention : « Son livre est le résumé d'un labeur de » plusieurs années qu'il offre au public, espérant contribuer un peu » à la révélation de détails curieux et peu connus, à l'instruction » des membres du compagnonnage, à l'apaisement des haines invé- » térées que rien ne justifie, au développement de l'esprit de paix et » de charité chrétienne. »

Le compagnonnage est une institution qui paraît remonter à la plus haute antiquité, qui compte certainement plusieurs siècles d'existence parmi nous sous sa forme actuelle, et comprend la presque totalité des ouvriers de plus de trente corps d'états importants ; elle a résisté aux persécutions et aux révolutions. N'est-il pas curieux de rechercher ses origines, son existence actuelle, ses raisons d'être, ses abus, son avenir. Telle est l'œuvre accomplie par M. Simon avec la sagacité de l'historien et le dévouement du moraliste.

Le compagnonnage, dit-il avec raison, est l'enfant dégénéré, mais durci au travail et à la fatigue, d'une antique et grande institution. La franc-maçonnerie, telle qu'elle existe de nos jours, en est la fille aristocratique ; fille douée de nobles vertus, de généreux sentiments, mais un peu quintessenciée de son caractère et pleine d'ambitieuses prétentions. C'est donc dans l'origine des francs-maçons qu'il faut rechercher l'origine du compagnonnage. Jamais peut-être champ plus vaste n'a été ouvert aux hypothèses ingénieuses, ridicules, bizarres et puériles. Pour notre part, nous croyons qu'il est au moins à peu près impossible d'arriver à quelque chose de probable ou de vraisemblable sur ce sujet environné de mystérieuses ténèbres ; et M. Simon nous permettra d'être encore plus sceptique que lui-même, et de ne pas reconnaître, malgré l'autorité de M. Rebold, Numa Pompilius comme le vénérable créateur de la franc-maçonnerie. Sans

Digitized by Google

aller jusqu'à nier, comme Niebuhr, l'existence même de Numa, l'on peut avoir bien des doutes sur les cent trente-un colléges d'artisans qu'il aurait organisés, et qui auraient reçu des Grecs, les mystères des Juifs et des Égyptiens. Si nous avions la place assez large pour discuter, nous pourrions opposer plus d'une objection sérieuse aux affirmations de l'auteur dans la partie historique de son ouvrage. Nous croyons qu'il est difficile de reconnaître les francs-maçons dans les brigades d'ouvriers et de constructeurs qui se répandent dans l'Europe entière à la suite des armées conquérantes de Rome : malgré les louables efforts de l'auteur pour jeter quelque jour sur ces origines obscures, malgré les détails curieux et intéressants qu'il a rassemblés patiemment, la filiation entre les colléges romains et les congrégations maçonniques du moyen âge ne nous est pas encore clairement démontrée ; pas plus qu'il ne nous est prouvé, quoi qu'en dise M. Capefigue, que le glorieux Charlemagne était un des chefs des corporations maçonniques, et que ses vaillants frères d'armes, les Roland, les Gérard de Roussillon, etc., étaient comptés parmi les compagnons travailleurs. Mais il en est de certaines institutions comme de certaines familles, il leur faut des titres de noblesse, quand même on devrait aller les rechercher, à travers les eaux du déluge, jusque dans l'arche de Noé.

Pour M. Simon, comme pour nous, le compagnonnage, qu'il ne faut pas confondre avec les confréries de métiers, prend véritablement naissance au XVIe siècle. Alors se forment ces associations, à demi secrètes, d'ouvriers, souvent poursuivies par le pouvoir royal et l'autorité ecclésiastique, qui doivent se perpétuer jusqu'à nos jours. L'auteur donne ici des renseignements pleins d'intérêt sur les catégories diverses du compagnonnage ; il rappelle dans quelques pages charmantes les légendes traditionnelles d'Hiram, de maître Jacques et du père Soubise ; et il a le bon goût de raconter simplement, sans vouloir imposer à notre scepticisme une explication plus ou moins ingénieuse de ces légendes.

Mais la partie la plus sérieuse de son livre est celle où il expose les rivalités malheureuses, les combats fratricides, en même temps que les usages, les cérémonies, les initiations des différentes sectes de compagnons. En condamnant avec une louable franchise, avec une honnêteté courageuse, les abus et les puérilités, qui survivent encore de nos jours, malgré plusieurs tentatives remarquables

Digitized by Google

d'amélioration, il rend justice aux avantages réels de cette antique institution, à l'esprit de charité, de confraternité, d'assistance mutuelle qui l'anime. Il fait des vœux pour que le compagnonnage subsiste; mais en se transformant, en se purifiant de ses mystères suspects, de ses jongleries inutiles, et surtout en renonçant à ses habitudes brutales, à ses violences inhumaines, à ses fratricides combats.

En terminant ce compte rendu d'un ouvrage consciencieux, intéressant, utile, je ne puis m'empêcher d'exprimer un regret. Sans doute il mérite d'être lu par les hommes d'étude et de loisir; mais c'est surtout entre les mains des ouvriers qu'il devrait se trouver. Il serait à désirer qu'il fût, dans quelques-unes de ses parties, plus à la portée de cette classe nombreuse de lecteurs. Le format du savant in-octavo n'est-il pas encore, bien à tort sans doute, une cause de défiance, une sorte d'épouvantail? Nous espérons que M. Simon, encouragé par l'accueil que doit recevoir son livre, pourra, dans une seconde édition, apporter les modifications matérielles dont son esprit sagace lui a sans doute déjà fait reconnaître l'utilité.

L. GRÉGOIRE.

DES MONUMENTS CELTIQUES ET DES RUINES ROMAINES DANS LE MORBIHAN, *par M. le docteur* ALFRED FOUQUET (*de Vannes*). — Vannes, Cauderan, 1853, in-8°.

Que d'encre versée, que de papier noirci depuis cent ans à propos de nos vieux monuments celtiques! Que d'hypothèses extravagantes follement déchaînées dans ce champ si commode pour leurs caprices! Et cependant telle est la fécondité de ce thème inépuisable, qu'il vient récemment encore de fournir à M. le docteur Fouquet des aperçus véritablement nouveaux et intéressants.

Le travail de M. Fouquet se divise en trois chapitres : la Vénétie *avant*, — *pendant*, — *après* la conquête romaine.

Le second chapitre n'est, à vrai dire, qu'une réfutation du mémoire publié l'année dernière par M. Tranois sur l'expédition de César contre les Vénètes. M. Tranois avait cru pouvoir signaler sur les bords du Morbihan certaines constructions comme étant des restes de chaussées construites par le conquérant des Gaules, pour atteindre dans leurs îles les *oppida* des Vénètes; il avait soutenu que les mots *mare conclusum* du texte de César désignent le golfe

Digitized by Google

du Morbihan ; et enfin que la bataille navale des Romains contre les Vénètes s'était livrée dans ce golfe même. M. Fouquet s'efforce de réfuter ces trois points. Ses remarques sur ce que M. Tranois a pris pour des chaussées de César, doivent véritablement empêcher d'admettre en ce point, jusqu'à plus ample informé, l'opinion du docte proviseur du lycée de Saint-Brieuc. Quant au reste, j'avoue que M. Fouquet ne m'a point entièrement convaincu : il signale bien les difficultés qu'il y a à mettre la bataille dans le golfe ; mais on en trouve autant à la mettre ailleurs, et cependant il faut bien qu'elle ait eu lieu quelque part. Sur l'interprétation du *mare conclusum*, où les uns voient la Méditerranée, les autres le Morbihan, il y a, comme on sait, une vieille querelle. M. Tranois avait mis du côté du Morbihan quelques arguments nouveaux, capables de faire pencher la balance ; M. Fouquet a rétabli l'équilibre en mettant dans l'autre plateau un certain nombre de nouvelles considérations en sens inverse, qui ne détruisent point d'ailleurs celles de M. Tranois. Et vraiment, à moins que César ne revienne lui-même expliquer sa phrase, je doute que l'on puisse légitimement et positivement se déterminer plutôt pour un sens que pour l'autre.

Les deux autres chapitres de M. Fouquet, le premier surtout, sortent des questions débattues et rebattues jusqu'ici : ce qui serait déjà un mérite, quand même on n'y trouverait pas ce sens ingénieux et cet amour des vues d'ensemble, qui peuvent bien aller d'abord jusqu'à l'hypothèse et au système, mais qui finissent toujours par se régler, et sans lesquels les recherches archéologiques et historiques ne seraient qu'un jeu frivole, la science un vain amas de curiosités.

L'idée originale et vraiment neuve de M. Fouquet consiste à dire qu'avant la conquête romaine, les Vénètes n'occupaient point le territoire de l'ancien évêché de Vannes, ou si l'on veut du département actuel du Morbihan, d'une manière continue, mais qu'ils y étaient cantonnés en tribus ou groupes distincts, séparés entre eux par des territoires entièrement déserts. M. Fouquet compte cinq de ces petites peuplades, auxquelles il donne des noms tirés de leur situation géographique ou des accidents de leur sol. Quant aux Romains, « pour maintenir le pays conquis, pour prévenir tout soulèvement, » ils avaient d'abord, dit M. Fouquet, à occuper les principales » localités, des grands centres de population dans chaque région » celtique ; puis ils devaient, en plaçant entre chacune des peuplades

Digitized by Google

» des camps d'observation et des voies stratégiques bien surveillées, » empêcher ces peuplades de se concerter entre elles et de réunir » leurs forces pour chasser leurs dominateurs. C'est aussi, ajoute » notre auteur, ce que les Romains ont fait (p. 63). » Et c'est, en effet, ce que représente assez clairement aux yeux une carte du Morbihan dressée par M. Fouquet, où les territoires occupés par les cinq petites peuplades gauloises sont teintés en jaune, les voies et les postes romains indiqués par des lignes de couleur rouge.

Certes, ce système est bien lié, fort ingénieux; et s'il était démontré vrai, il nous donnerait de l'occupation romaine dans nos contrées une idée bien plus précise et mieux caractérisée qu'on ne l'a eue jusqu'à présent. Mais la pierre angulaire du système est-elle solide? Ce prétendu cantonnement des Vénètes gaulois en plusieurs groupes isolés, séparés par des territoires déserts, où en est la preuve? Ces limites assignées à chaque groupe celtique, où les trouve-t-on? L'absence ou la présence, au moment actuel, de monuments celtiques en telles ou telles parties du Morbihan, voilà pour M. Fouquet la preuve et le fil conducteur : là où il en rencontre, il y avait, selon lui, un groupe de Celtes; où l'on n'en voit point, il n'y avait, avant la conquête romaine, que le désert. Cet argument me paraît faible.

Il serait facile, en effet, de faire voir que l'absence, en un lieu donné, de monuments du genre de nos buttes et de nos pierres celtiques, n'autorise point à conclure l'absence de population, quand bien même on supposerait que ces monuments n'ont pu être détruits. Mais une telle supposition serait évidemment ici insoutenable. Tout le monde sait, et M. Fouquet le premier, que depuis l'avénement de christianisme on a brisé, dispersé, anéanti des monuments celtiques par milliers. On en détruit encore tous les jours. Comment donc conclure, parce que l'on ne trouve plus de ces monuments dans telles ou telles zônes du Morbihan, qu'il n'y en a jamais existé, et que ces zônes étaient désertes avant la conquête romaine? Si M. Fouquet était venu il y a un demi-siècle, les territoires qu'il assigne à chacune de ses peuplades celtiques auraient certainement été plus étendus qu'aujourd'hui, et plus restreints, au contraire, s'il avait tardé de cinquante ans : par cette raison toute simple que beaucoup de monuments subsistaient en 1800, qui sont à cette heure complètement ruinés ou méconnaissables; et que beaucoup de ceux qui demeurent auront disparu en 1900.

Digitized by Google

Ce système des groupes celtiques isolés me semble donc manquer de base solide. A titre d'hypothèse ingénieuse, il peut être soutenu tout aussi bien qu'attaqué : il y aurait beaucoup à dire pour et contre. Mais le présenter comme une vérité constante, et en faire le cadre d'une statistique et d'une classification monumentale, me semble véritablement un peu téméraire.

En ce qui touche les monuments celtiques pris en eux-mêmes, M. Fouquet, avec grande raison, les réduit tous à trois genres : la butte, la grotte, le menhir ou pierre debout; et, en effet, avec des variétés de taille, de forme et de combinaison, il n'y a vraiment que ces trois-là. Aussi croyons-nous que cette classification aussi simple que rationnelle, et qui nous débarrasse une bonne fois d'une terminologie inutile et fastidieuse, sera bientôt la seule admise par la science. Quant aux prétendus témènes ou enceintes sacrées de l'abbé Mahé, M. Fouquet en fait bonne justice et les relègue au pays des chimères.

Je ne parle ici, bien entendu, que des monuments artificiels. Car M. Fouquet regarde aussi comme ayant été consacrées par certains usages celtiques quelques roches purement naturelles, telles que les pierres *sonnantes*, les pierres *branlantes*, et enfin ces blocs carrés, dont la surface supérieure présente un ou plusieurs trous de forme circulaire et qui ont été assez souvent désignées sous le nom de pierres *à bassins*. M. Fouquet tient, d'ailleurs, ces trous ou bassins pour artificiels, et les blocs où on les trouve sont à ses yeux des autels druidiques. Il est le premier à avoir émis cette opinion, que je regrette de ne pouvoir adopter et que je voudrais avoir le temps de discuter.

Mais à peine me reste-t-il assez d'espace pour dire un mot de l'appendice qui termine le travail de M. Fouquet, sous le titre de *Catalogue analytique des monuments gaulois, des villas et des camps romains, ainsi que des buttes féodales qui existent dans le Morbihan*. C'est une table statistique très-bien faite, donnant pour chaque monument sa situation exacte et des renseignements sommaires sur sa grandeur, son état de conservation, etc. L'auteur, aidé des travaux de ses devanciers, des communications de ses amis, et sans avoir cependant, dit-il lui-même, la prétention d'être complet, indique 400 et quelques monuments ou groupes de monuments celtiques, 52 monuments romains, 19 buttes et retranchements de l'âge

Digitized by Google

féodal, 26 retranchements en terre d'origine douteuse. Cette table, avec la carte archéologique qui l'accompagne, suffirait pour donner à l'ouvrage de M. Fouquet une valeur sérieuse et lui assurer une place des plus honorables parmi les travaux archéologiques relatifs à notre province. On ne saurait trop, à mon sens, encourager l'auteur à poursuivre cette voie en nous donnant au plus tôt, et sur un plan analogue, une statistique générale des monuments religieux, militaires et civils du moyen âge qui subsistent encore dans le Morbihan.

Comme pièces justificatives de l'ouvrage dont on vient de rendre compte, M. le docteur Fouquet a aussi publié, mais séparément, deux rapports intéressants sur deux découvertes archéologiques accomplies l'année dernière (1853), et dont il avait lui-même dirigé les travaux. Le premier de ces rapports concerne une habitation gallo-romaine retrouvée au milieu du bourg communal de Locmariaquer, et l'autre une grotte sépulcrale mise à découvert par les fouilles récentes pratiquées dans le magnifique tumulus de Tumiac, commune d'Arzon. M. Fouquet décrit avec la plus grande exactitude ces deux monuments, ainsi que les travaux qui en ont amené la découverte. Des plans et des dessins joints au texte permettent au lecteur de suivre pied à pied, pour ainsi dire, toutes les descriptions de l'auteur.

Ajoutons, en terminant, que M. Fouquet est pour l'archéologie bretonne une conquête récente, dont elle a lieu de se féliciter et qu'elle conservera, je le souhaite vivement. Précisément parce que je ne partage point toutes les opinions de cet honorable antiquaire, je n'en suis que plus obligé et plus enclin à lui rendre justice, à reconnaître en lui une remarquable aptitude pour les études archéologiques et un sens ingénieux que tout le monde n'a pas. Il peut errer comme tout le monde, cependant; mais ses erreurs mêmes, je le crois, serviront la science, en appelant la discussion et la lumière sur des points inexplorés.

A. DE LA BORDERIE.

Digitized by Google

REVUE DU MOIS.

MARS 1854.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE LA LOIRE-INFÉRIEURE. — *Séance du 2 mars* 1854. — M. Bizeul communique une description des armes et autres objets celtiques trouvés à diverses époques dans le département, et montre une série de celtæ, de matars, d'épées, de vases, etc., qui attirent vivement l'attention de la Société. — M. l'abbé Fournier annonce l'apparition d'un nouveau système d'architecture, dont l'auteur, ancien menuisier à Nantes, est aujourd'hui architecte à Paris. Ce système, qui pourrait être appelé, du nom de son inventeur, *système-Boileau*, consiste dans un groupe de demi-coupoles étagées les unes sur les autres et dominées par une coupole pleine placée au centre de l'édifice. Ce genre d'architecture, dont l'un des plus précieux avantages serait d'économiser la place en supprimant les murs intérieurs, et de procurer, en réduisant autant que possible la matière employée, une diminution sensible dans les dépenses de construction, a reçu un bienveillant accueil de M. A. Lenoir, architecte du Gouvernement, auteur d'un rapport publié par l'*Illustration* (février 1854, p. 109), dans lequel il mentionne un plan d'église proposé pour une paroisse de la Capitale. De judicieuses observations sont émises par plusieurs membres qui ne reconnaissent pas dans les combinaisons de M. Boileau l'invention d'un nouveau système. Sans émettre d'avis sur la valeur de ces compositions, la Société attend l'exécution de quelques édifices pour porter un jugement motivé. — Après une lecture de M. Guéraud sur les restes de l'abbaye de l'Ile-Chauvet, la Société charge M. Bizeul de la représenter au Congrès des Sociétés savantes qui se réunira le 20 mars à Paris.

— Le Conseil municipal de Quimper, s'associant au projet de Mgr l'Évêque de cette ville pour la construction des flèches de Saint-Corentin, a voté à l'unanimité le dégrèvement des droits d'octroi sur tous les matériaux qui doivent entrer dans leur construction.

— Une exposition de camellias, ouverte, sous les auspices de la Société d'Horticulture de Nantes, le dimanche 26 mars, dans la grande salle de la Bourse, a été close le mardi suivant.

Prix décernés. — 1er *Concours*. A la plus nombreuse collection

Digitized by Google

de camellias dans le plus bel état de floraison. 1er prix, M. Biton, Julien; 2e, M. David, père; 3e, M. Brevet-Bernier.

2e *Concours*. Au plus beau lot de dix camellias élevés en pots, réunissant toutes les conditions de forme, de vigueur et de floraison. 1er prix, M. Biton, Julien; 2e, MM. veuve Drouard-Gouillon et Brunellière.

Concours spécial aux jardiniers de Nantes. — Au lot de camellias les plus nouvellement introduits dans la culture nantaise. La préférence sera donnée à la collection qui présentera le plus de sujets en fleurs, ou, à défauts de fleurs, à celle qui renfermera le plus de variétés. 1er prix, MM. veuve Drouard-Gouillon et Brunellière; 2e, M. Biton, Julien; mention, M. Nerrière.

— M. Amédée Ménard est chargé, par la ville de Pornic, de faire la statue de l'amiral Leray. Coulée en fonte, elle sera peinte en bronze et sera dressée sur un piédestal de granit dont M. Mortier, architecte, a fourni les dessins.

— La pose des fils du télégraphe électrique dans la traverse de la ville de Rennes, a eu lieu du 22 au 25 mars. Les fils arrivant par la route de Laval à Rennes (côté droit) suivent le faubourg et la rue de Paris, la rue de Viarmes, longent les écuries militaires, pour aboutir à la direction télégraphique, rue des Francs-Bourgeois. On assure que le télégraphe électrique va être continué jusqu'à Saint-Malo, en passant par Dinan. Dans peu de temps, une ligne sera aussi établie entre Rennes et Nantes.

— Par un arrêté du 15 février 1854, M. le maire de Brest a interdit dans sa ville, à partir du 1er mars 1854, la mendicité exercée par les enfants âgés de trois à quinze ans. Un asile sera ouvert, rue Traverse, n° 13, où les enfants appartenant à la commune seront seuls admis.

— Le 20 mars 1854, M. Delamare, professeur provisoire d'histoire naturelle médicale à l'École préparatoire de médecine et de pharmacie de Nantes, a été nommé professeur adjoint à la même École.

NÉCROLOGIE. — L'illustre auteur de l'*Essai sur l'Indifférence en matière de religion*, Félicité Robert de Lamennais, né à Saint-Malo en 1781, n'est plus. Nous nous bornons à extraire des journaux quelques détails sur sa mort et ses derniers travaux :

« M. le Rédacteur du *Siècle*,

» Les longues souffrances de M. de Lamennais ont trouvé leur

Digitized by Google

terme ce matin, à 9 heures 35 minutes. Nous croyons devoir vous transmettre cette triste nouvelle. — Paris, 27 février 1854.

» AUGUSTE BARBET, BENOIT CHAMPY, *exécuteurs testamentaires;* le docteur JALLAT, ÉMILE FORGUES, DE LALOYÈRE, le nonce KARWOWSKI, EUGÈNE MARON, HENRI MARTIN, MONTANELLI, D'ORTIGUES, baron DE VITROLLES. »

« Les obsèques de Lamennais ont eu lieu le 1er mars; conformément aux volontés de l'illustre défunt, il n'y a eu ni tenture, ni exposition au domicile mortuaire. A huit heures précises, le corps a été placé dans un corbillard dit des Pauvres, c'est-à-dire sans aucune espèce de garniture ou décoration, et le convoi funèbre s'est dirigé immédiatement vers le cimetière du Père-Lachaise. Quelques parents et amis seulement, désignés, dit-on, par le défunt, suivaient le corbillard: on remarquait parmi eux MM. Béranger, Garnier-Pagès, Benoît Champy, Auguste Barbet; Blaise, ancien directeur du Mont-de-Piété, neveu du défunt; Martin de Strasbourg, Bocage, etc. Selon le dernier vœu exprimé par M. de Lamennais, son corps n'a pas été présenté à l'église, et il a été déposé, sans le concours du clergé, dans la fosse commune. On n'a placé sur sa tombe ni croix, ni rien qui pût la faire distinguer. Aucun discours n'a été prononcé; les assistants se sont retirés en silence aussitôt après que la tombe a été comblée. » (*Débats,* 2 mars 1854.)

On annonce que les exécuteurs testamentaires de M. de Lamennais vont incessamment livrer à la publicité sa dernière œuvre, qui a pour titre : *Étude sur le Dante.* Nous lisons, à ce sujet, dans le *Mousquetaire :*

« L'auteur des *Paroles d'un Croyant* a pu achever la traduction de la grande épopée italienne. Il n'y a que l'introduction commencée qui n'a pu être terminée, la mort ayant brisé brusquement la plume du grand écrivain. — On nous assure, d'une autre part, que celui des légataires de M. de Lamennais qui est chargé de veiller à la publication de ses œuvres littéraires, est M. E.-D. Forgues, avocat, le même qui a longtemps travaillé au *Commerce* et au *National,* sous le pseudonyme d'Old-Nick.

» On nous rapporte que, parmi les papiers posthumes laissés par M. de Lamennais, il se trouve une très-belle collection de lettres adressées à plusieurs hommes considérables de cette époque. Comme il n'y est guère question que de philosophie, de religion, de

Digitized by Google

littérature et d'art, et aucunement de politique, ces lettres pourraient être livrées à la publicité dans un délai assez rapproché. »

Lamennais laisse encore, dit-on, un travail qui ne doit paraître que dix ans après sa mort.

— Nous apprenons avec peine la mort du docteur Gabriel Foureau de Beauregard, médecin en chef du quartier des aliénés de l'Hospice général de Saint-Jacques. Il est décédé subitement le 25 mars, à Paris, où l'avaient appelé des affaires personnelles. Il s'était déjà concilié, par l'aménité de son caractère et ses connaissances spéciales, de nombreuses sympathies.

— Charles Barbé, né à Brest, côté de Recouvrance, le 8 octobre 1775, a été successivement employé dans le port de cette ville et dans les fonderies de la marine; directeur, avec le grade de colonel, de l'établissement de Guerigny (Nièvre); inspecteur, sous Louis-Philippe, du matériel de l'artillerie de la marine. Promu au grade de maréchal de camp, il fut par suite élevé à la dignité de commandeur de l'ordre de la Légion d'honneur. Arrivé à la retraite, il parcourut l'Italie, et à son retour se retira à Daoulas, au milieu des ruines de cette célèbre abbaye, où, le 5 mars, il a achevé ses jours en cultivant les lettres et l'archéologie (voir Notice dans l'*Océan* du 15 mars 1854).

— L'un des derniers membres survivants de la Convention nationale, M. Thibaudeau (Antoine-Claire), vient de mourir à Paris, le 9 mars, doyen du Sénat impérial. Il était né à Poitiers, le 25 mars 1765. Son père, l'historien du Poitou, qui occupait le premier rang au barreau de sa province, fut élu député du tiers aux États-généraux de 1789. Il fut lui-même avocat, substitut du procureur et ensuite procureur de la commune. Nommé à la Convention par les électeurs de la Vienne, il entra dans la carrière politique en 1792. Il fit d'abord partie du Comité d'instruction publique, et vota la mort du roi sans appel et sans sursis. Après le 9 Thermidor, auquel il ne paraît avoir pris aucune part, il montra une énergie qui lui fit donner le surnom de *Barre de fer*. Il devint président de l'Assemblée, puis membre du Comité de salut public. Après la session conventionnelle, il eut l'honneur d'être élu député par 33 départements. Membre du Conseil des Cinq-cents, il fut proscrit au 18 Fructidor; mais on l'effaça de la liste. Sous le Consulat, Napoléon le nomma conseiller d'État; il prit en cette qualité part à la discussion du Code civil. Il fut ensuite fait comte de l'Empire, officier de la

Digitized by Google

Légion d'honneur, et envoyé préfet à Bordeaux, puis à Marseille, qu'il quitta, en 1814, pour se réfugier en Suisse.

Dans les Cent-jours, il redevint conseiller d'État, et fut successivement nommé commissaire extraordinaire dans le département de la Côte-d'Or, et pair de France.

Comme il avait voté la mort de Louis XVI et accepté en dernier lieu des fonctions de Bonaparte, il fut forcé de s'expatrier à la seconde Restauration. Il resta exilé durant quinze ans en Allemagne. La révolution de 1830 lui ouvrit les portes de la France. Sa première démarche fut d'aller demander au roi Louis-Philippe la rentrée légale des proscrits : ce qu'il obtint; mais on le laissa à l'écart.

Sa vie politique semblait finie, lorsque, après le 2 Décembre, se survivant à lui-même, il fut appelé à faire partie du conseil d'État et du nouveau Sénat.

Il a publié des *Mémoires* sur la Convention, le Directoire et le Consulat, qui ne sont pas sans intérêt; une histoire de l'Empire estimée, etc.

M. Adolphe Thibaudeau, secrétaire de la Société du chemin de fer de Rouen, ancien rédacteur du *National* au temps d'Armand Carrel, est son fils.

Armand GUÉRAUD.

— Les sciences historiques ont fait ce mois-ci une perte immense. M. Benjamin Guérard, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions), conservateur des manuscrits à la Bibliothèque impériale, et directeur de l'École des Chartes, est mort à Paris le 10 mars dernier, à l'âge de cinquante-sept ans. Peu d'hommes ont contribué autant que lui à relever et à maintenir les saines traditions de l'érudition française; peu ont fait autant pour l'avancement de notre histoire nationale dans ce qu'elle a eu de plus difficile et de plus important à la fois, j'entends l'origine et le développement des institutions civiles, l'étude et la description de ce travail intime et incessant des classes et des individus, des hommes et des choses, d'où résulte la formation successive de l'ordre social. Ce n'est pas que cette matière si importante, si féconde en enseignements, n'ait donné lieu depuis longtemps à nombre de phrases, de théories, de dissertations et de divagations. Mais, analyser scrupuleusement chacun des éléments de la société civile, étudier et comparer tous les faits, consulter et contrôler tous les textes, ne pas négliger le plus mince détail qui peut servir, et

Digitized by Google

faire rendre à chaque détail, à chaque fait et à chaque texte tout ce qu'il contient, sans jamais aller au delà, sans jamais mettre ses systèmes en place de la vérité : voilà ce que peu d'hommes, même parmi les savants, ont essayé ; voilà ce que M. Guérard a accompli pour les cinq premiers siècles de la monarchie française (Mérovingiens et Carlovingiens), dans son Essai sur les divisions territoriales de la Gaule, dans ses deux Polyptyques de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Remi de Reims, dans son Explication du célèbre capitulaire *de Villis*, que la *Bibliothèque de l'École des Chartes* publiait dernièrement ; voilà ce qu'il a largement ébauché pour les trois siècles postérieurs à l'avénement de Hugues Capet, dans ses Cartulaires de Saint-Père de Chartres, de Saint-Bertin, de Notre-Dame de Paris et aussi dans celui de Saint-Victor de Marseille, actuellement sous presse. Puissance d'analyse, rigueur de méthode, clarté d'exposition, ces trois qualités, unies à une science incomparable, distinguent dans un degré éminent les travaux de M. Guérard et font en particulier de ses Prolégomènes au Polyptyque d'Irminon un véritable chef-d'œuvre. Cet ouvrage, d'ailleurs, on le sait, renferme tant de découvertes sur l'état des personnes, sur la condition des terres et le régime de la propriété, sur les monnaies, les mesures, etc., qu'il a renouvelé, on peut le dire, l'histoire des institutions civiles de la Gaule sous les deux premières races de nos rois.

M. Guérard n'a pas moins servi la science par son enseignement que par ses livres. Professeur à l'École des Chartes depuis 1831, c'est à lui qu'est dû presque en entier le succès de cette institution, destinée à maintenir dans notre pays les principes de l'érudition sérieuse et de la saine critique. Et si les élèves sortis de cette école depuis vingt ans ont rendu ou doivent rendre à l'histoire nationale quelques services, le maître qui les a formés, qui leur a communiqué sa méthode sûre et puissante, aura droit à une bonne part du mérite ; car c'est en histoire surtout que l'exactitude ou la fausseté du résultat dépend du choix de la méthode.

Je n'ai point, on le comprend, la prétention d'apprécier, dans ces quelques lignes, les travaux immenses de M. Guérard. J'ai voulu seulement y exprimer mes sentiments de regret et d'admiration pour l'un des plus savants hommes de notre temps, et qui avait autant de bonté que de science.

A. DE LA BORDERIE.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

MENSUEL,

Indiquant tous les ouvrages imprimés dans les départements formés de la division du Poitou et de la Bretagne, et ceux qui, imprimés ailleurs, concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs bretons ou poitevins.

LETTRES A QUELQUES ÉVÊQUES. Signé : X. Lettre à Mgr Baillès, évêque de Luçon, à propos de son instruction pastorale touchant l'index des livres prohibés. In-8° d'1 feuille. Impr. de Raçon, à Paris.

LE PIEUX PÈLERINAGE de Saint-Sylvin de Levroux; par le R. P. Possoz, de la compagnie de Jésus. In-18 de 2/3 de f. Impr. de Masseaux, à Nantes.

LES CONTEMPORAINS. *L'abbé de Lamennais.* Par Eugène de Mirecourt. In-32 d'1 f. 1/2, plus un portrait et un *fac-simile.* Paris, Roret, rue Mazarine, 9. — Prix. . . . . F. ».50

PRINCIPES DE DESSIN LINÉAIRE. Méthode d'enseignement, par A.-J. Cresson. In-8° de 2 ff. 1/4, plus 10 lith. Impr. de Catel, à Rennes.

Suite du TRAITÉ DU CONTRAT DE COMMISSION, ou des Obligations conventionnelles en matière de commerce, par MM. Delamarre et Le Poitevin, docteurs en droit. Tome 3, formant le tome 5 du *Contrat de commission.* In-8° de 41 ff. 3/4. Impr. de Folligné, à Rennes. — A Paris, chez Cosse; à Rennes, chez Verdier. (L'ouvrage aura 6 volumes.). 8.50

ARMOIRIES DE LA MAISON DE BASTARD, originaire du comté nantais, existant encore en Guienne, au Maine, en Bretagne et en Devonshire. (Extrait de la Généalogie de la maison de Bastard. Paris, Schneider, in-8°, 1847.) — Deux cahiers in-8° de 9 ff. Impr. de Schneider, à Paris.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR L'OCÉAN ATLANTIQUE; par M. Ch.-Philippe de Kerhallet, capitaine de frégate, etc.; suivies des prescriptions nautiques pour échapper aux ouragans, et d'un mémoire sur les courants de l'océan Atlantique. 3e *édition.* In-8° de 15 ff. 1/4. — A Paris, chez Ledoyen, Palais-Royal. . . 1.»»

Publication du dépôt général de la marine.

HISTOIRE DE JEAN BART, chef d'escadre sous Louis XIV. In-18 de 3 ff. — A Paris, chez Renault.

CONCOURS D'ANIMAUX DE BOUCHERIE, en 1853, à Bordeaux, Nîmes, Lyon, Lille, Nantes et Poissy. Compte rendu des opérations des concours et rendement des animaux primés, publié par ordre de M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics. Grand in-8° de 13 ff. 3/9, plus des pl. lith. Impr. impériale (1853).

DE LA DIGNITÉ DE L'HOMME caractérisée par les attributs naturels de l'humanité et par les conditions essentielles de son développement moral et social; par M. Serel-Desforges, conseiller à la Cour impériale de Rennes. In-8° de 22 ff. 1/4. — A Paris, chez Jules Renouard. . . . . 6.»»

LA FÉE DE BRETAGNE, comédie en un acte; par Adolphe Poujol et Édouard Scheidig. (Musée dramatique de la jeunesse.) In-12 de 3 ff. — A Paris, chez Raynal.

(*Bibliographie de la France.*)

Digitized by Google

CHALAIS

OU

UNE CONSPIRATION SOUS RICHELIEU.

L'affaire de Chalais est l'un des épisodes le plus souvent cités et le plus mal connus du règne de Louis XIII : les chroniqueurs et les auteurs de Mémoires ont fait, à ce sujet, mille suppositions souvent mensongères, que les historiens ont répétées : puis sont venus les romanciers, qui ont usé de leur droit, et ont encore contribué à dénaturer la vérité. Richelieu a été haï ou admiré : ses ennemis et ses panégyristes ont arrangé et interprété les faits suivant leurs passions. Cependant de précieux documents sont entre nos mains, et nous permettent de raconter et d'apprécier les incidents divers de cette affaire mémorable. Je ne parle pas des Mémoires de Richelieu, conservés, comme une sorte de secret d'État, jusqu'aux dernières années de la Restauration (1) : mais les pièces elles-mêmes du procès de Chalais, qui se trouvaient dans la bibliothèque du maréchal de Richelieu, ont été copiées et publiées, avec peu de soin il est vrai, par Jean-Benjamin de la Borde, premier valet de chambre de Louis XV, puis fermier général, musicien et polygraphe distingué, qui périt sur l'échafaud en 1794. Ce recueil, publié à Londres en 1781, n'a pas été connu comme il méritait de l'être : on a souvent écrit depuis, que les pièces du procès de Chalais étaient perdues ; et ceux qui l'ont consulté, l'ont souvent fait avec légèreté ou inexactitude. Nos efforts n'auront pas été complètement inutiles, si nous avons pu jeter quelque jour sur cette affaire ténébreuse, et si nous parvenons à mieux faire connaître, sous quelque rapport, l'un des événements les plus considérables de cette époque.

I.

Les Intrigues.

En 1626, le cardinal de Richelieu, ministre depuis moins de deux ans, s'était déjà fait connaître par l'habileté et l'énergie de sa politique. Au dehors, ses négociations et son intervention armée dans

(1) Voir les Notices curieuses de Petitot et de Michaud, dans leurs grandes collections de Mémoires.

Digitized by Google

l'affaire de la Valteline, avaient relevé l'honneur de la couronne et causé un premier échec à l'ambition menaçante de la maison d'Autriche : à l'intérieur, il avait su se rendre redoutable au parti huguenot, et préparait sa ruine en silence. Mais il avait un ennemi plus dangereux à vaincre ; c'étaient les princes et les grands, qui, depuis la mort d'Henri IV, n'avaient cessé de troubler le royaume par leurs misérables intrigues ; sans conviction, sans patriotisme, sans dignité, ils exploitaient gaiement la révolte et la guerre civile, pour s'enrichir et se rendre de plus en plus indépendants, eux et leurs amis. Il y a eu dans notre histoire des temps plus malheureux; il y a eu rarement d'époque plus honteuse. Si la morale ne peut pas toujours justifier la politique, souvent perfide, souvent cruelle de Richelieu à leur égard, il est difficile de ne pas reconnaître la légitimité du but qu'il se proposa; il est encore plus difficile de s'apitoyer sur le sort de cette noblesse qu'il frappa durement, mais qui, dans son égoïsme, n'avait su comprendre ni ses intérêts, ni ses devoirs. Si Richelieu a établi en France l'autorité absolue de la royauté, c'est que les grands s'étaient montrés indignes et incapables de la liberté.

Le cardinal n'avait pas tardé à se faire de nombreux ennemis; ses premiers actes avaient révélé ses dispositions : ses défiances à l'égard des grands seigneurs étaient évidentes; on savait qu'il conseillait au roi d'abattre leur orgueil (1). L'exemple de Concini et d'Albert de Luynes n'était oublié de personne : seulement, Richelieu était bien décidé, dans l'intérêt de la France, de Louis XIII et de lui-même, à ne pas se laisser prévenir. Le premier, il avait organisé dans le royaume l'espionnage sur une grande échelle : la frivolité immorale, l'égoïsme vénal, les rivalités mesquines de ceux qui l'entouraient, lui permettaient d'acheter au moins la moitié de ses ennemis, pour préparer et assurer la ruine des autres. Au commencement de 1626, des avis officieux lui arrivaient de toutes parts; et Richelieu avait soin de rapporter au roi toutes les démarches, toutes les paroles, les moindres bruits, pour lui donner l'alarme. Connaissant l'esprit jaloux et soupçonneux de Louis XIII, il savait adroitement le troubler et l'irriter, pour pouvoir mieux agir quand il serait temps, et frapper impitoyablement ceux qui s'opposaient à ses vastes desseins.

Tous les mécontents semblaient se grouper autour de Gaston,

(1) Richelieu, p. 303; *Collection Michaud*, 2e série, t. VII.

Digitized by Google

frère du roi, alors duc d'Anjou; il avait dix-huit ans, et comme Louis XIII, quoique marié depuis longtemps, n'avait pas encore d'enfant, il était l'héritier de la couronne : étourdi, insolent, menteur et lâche, tel était le pauvre instrument des intrigues dirigées contre Richelieu et contre l'intérêt de la France. Un cercle frivole de jeunes courtisans et de femmes ambitieuses l'entourait; on lui faisait honte de son inaction; on lui montrait en perspective le trône qui lui était destiné : des projets de toute nature étaient mis en avant, et circulaient imprudemment de bouche en bouche; la forfanterie des ennemis de Richelieu, enhardis par l'impunité, les rapports intéressés de ses espions, peut-être aussi l'imagination complaisante du cardinal, les aggravaient singulièrement. On parlait de s'emparer de la personne du roi, de le déclarer incapable de régner, et de le confiner dans un monastère, à la manière des derniers rois fainéants. Alors Gaston recevrait la couronne, et se marierait avec Anne d'Autriche elle-même. Des astrologues avaient prédit que Louis XIII ne vivrait pas longtemps : il fallait se préparer à ce prochain événement.... (1). Toutes ces rumeurs misérables, ou toutes ses inventions perfides étaient, avec une malice calculée, rapportées au roi par Richelieu et par ses agents : l'esprit faible et triste de Louis XIII en était continuellement troublé; il se sentait malade, entouré de personnes qui ne pouvaient l'aimer. Richelieu employait tous ses artifices pour lui faire croire que tous ceux qui l'approchaient étaient ses ennemis, et qu'il n'y avait de salut pour lui que dans le dévouement de son ministre. Ce qui paraît certain seulement, au milieu des exagérations et des mensonges de toute nature, c'est que l'on pressait Gaston de sortir de la cour, et de donner le signal de la guerre civile : et encore, ainsi que Richelieu le reconnaît lui-même, tout le monde criait cabale; mais lui, jugeait sagement que ceux qui ont ces pensées cherchent plutôt ce qui se peut que ce qui est (2).

Pour réussir, il fallait, avant tout, empêcher le mariage, depuis longtemps projeté, de Gaston et de mademoiselle de Montpensier. C'était là, pour le moment, la grande question qui occupait la cour; et, par des motifs divers, mais également égoïstes, les ennemis de Richelieu et de la tranquillité publique se réunissaient pour s'opposer à cet hymen.

---

(1) Mme de Motteville; *Collection Petitot*, t. XXXVI, p. 352.

(2) Richelieu, p. 376.

Digitized by Google

Marie de Bourbon était la fille unique de Henri de Bourbon, duc de Montpensier, et de Henriette-Catherine de Joyeuse; dès l'année 1608, Henri IV avait décidé le mariage de cette princesse avec son second fils, le duc d'Orléans : après la mort de son premier mari, Henriette de Joyeuse avait épousé, en 1611, Charles de Lorraine, duc de Guise. Enfin, quand le duc d'Orléans eut succombé en bas âge, le roi Louis XIII et la reine sa mère avaient donné leur parole pour le mariage entre Gaston et mademoiselle de Montpensier. C'était la plus riche héritière du royaume, et le parti assurément le plus convenable, sous tous les rapports, pour le frère du roi.

Mais les princes du sang royal, jaloux depuis longtemps de la maison de Guise, craignaient que ce mariage n'augmentât encore sa puissance (1). Le prince et la princesse de Condé, voyant le roi sans enfants, désiraient retarder autant que possible le mariage de l'héritier de la couronne, et la princesse songeait, dit-on, à lui faire épouser, mais plus tard, sa fille, Anne-Geneviève, qui sera madame de Longueville. Louis de Bourbon, comte de Soissons, poussé par ses amis, aspirait à la main de la riche héritière, que déjà son père avait demandée vainement pour son fils à la reine Marie de Médicis. Les deux Vendôme, fils naturels d'Henri IV, l'aîné gouverneur de Bretagne et son frère Alexandre grand prieur de France, avaient été de toutes les cabales contraires à la tranquillité du royaume. Le maréchal d'Ornano, tout-puissant sur l'esprit de Gaston, dont il était le gouverneur, excité par sa femme ambitieuse, et par la princesse de Condé qu'il aimait, aveuglé d'ailleurs par son orgueil démesuré, employait toute son influence pour détourner son élève de ce mariage. Sans ajouter foi à toutes les suppositions, à toutes les calomnies dirigées alors contre Anne d'Autriche, pour irriter les soupçons de Louis XIII, on doit croire qu'elle voyait avec peine le mariage projeté, et qu'elle faisait tout ce qu'il lui était permis de faire honnêtement pour l'empêcher (2). L'intrigante duchesse de Chevreuse, qui détestait le cardinal, exerçait déjà la plus grande influence sur l'esprit de la reine, et usait de tous ses artifices pour gêner les projets et l'ambition de son ennemi. Chose assez singulière, le roi lui-même montrait parfois de la répugnance pour l'établisse-

(1) Bassompierre, p. 248; *Collection Michaud*, 2e série, t. VI.

(2) Mme de Motteville, *Mémoires; Collection Petitot*, t. 36, p. 351.

Digitized by Google

ment de son frère, et ne semblait pas fâché, par jalousie, de voir que l'on s'y opposât (1).

Aussi ne doit-on pas s'étonner que le parti de l'*aversion*, comme s'expriment les contemporains, eût fait de très-faciles progrès dans cette cour si turbulente et si égoïste. Si jamais le mariage était conclu, il était à craindre que Monsieur, une fois établi, ne fût plus un instrument si commode pour les intrigues et les rébellions futures. Ne serait-il pas préférable de lui faire épouser une princesse étrangère, et de lui assurer par là même un appui considérable au dehors? Aussi *les grands*, comme le dit Richelieu, *se joignaient à la cabale, par la légèreté ordinaire des Français, le désir de changement et le déplaisir de voir établir l'autorité royale.* Les huguenots, au moins par l'entremise des Rohan et de madame de Chevreuse, avaient intérêt à soutenir cette faction, qui devait troubler le royaume et empêcher Richelieu de les poursuivre. Enfin, les étrangers, jaloux de la tranquillité de la France ou effrayés par la politique décidée du cardinal, la Hollande et l'Angleterre, l'Espagne et surtout la Savoie, voyaient avec plaisir ces germes de troubles intérieurs, dont ils espéraient profiter (2).

Le parti était puissant, les intrigues nombreuses, le danger véritablement grand pour la France et pour Richelieu : cependant, il est difficile de croire à la lettre les déclamations hyperboliques et vagues qu'il répète avec complaisance dans ses Mémoires : C'est une *épouvantable faction ; c'est la plus effroyable conspiration dont jamais les histoires aient fait mention : si elle l'étoit en la multitude des conjurés, elle l'étoit encore davantage en l'horreur de son dessein ; car leur dessein alloit non simplement à élever leur maître au-dessus de sa condition, mais à abaisser et à perdre la personne sacrée du roi, etc., etc.* (3).

Richelieu, parfaitement instruit de toutes les intrigues dirigées contre lui, n'était pas homme à se laisser surprendre. *Il était le dragon veillant incessamment au salut de son maître ;* c'était lui dont on voulait à tout prix se défaire, soit en le disgraciant, soit en se débarrassant de lui par un meurtre, comme jadis on avait fait du

(1) Bassompierre, pp. 238-249.
(2) Richelieu, pp. 375-379.
(3) Richelieu, p. 380.

Digitized by Google

maréchal d'Ancre. Or, il était d'avis que depuis que les cabales ont pris racine dans les esprits, si on ne les arrache tout à fait, elles repoussent toujours : il y a grand péril à ne pas déraciner celle-ci, péril pour le roi, péril pour l'État, péril pour la reine et pour Monsieur, qu'on voulait perdre ; et nous pourrions ajouter, sans faire injure au cardinal, péril pour le ministre, déjà trop puissant, déjà trop détesté (1).

Mais par quels moyens pouvait-on déjouer les projets de ces ennemis nombreux ? Transiger était chose ridicule et fatale ; chercher à séduire était difficile et compromettant pour l'État. La rigueur seule pouvait réussir. Or, comme le remontrait Richelieu à Louis XIII, très-bien disposé de sa nature pour le comprendre, *en matière de conspiration, il est presque impossible d'avoir des preuves mathématiques ; quand les conjectures sont pressantes, elles en doivent tenir lieu ; car souvent on n'a l'entier éclaircissement d'une conspiration dans un État que par l'événement, qui est incapable de remède* (2). Maximes politiquement vraies, mais moralement dangereuses.

Richelieu savait allier la ruse à la force. Aussi est-il d'avis que l'on doit agir peu à peu, par reprises, et *non par éclat, tout d'un coup, de crainte que cette sorte de purgation n'émût trop les humeurs corrompues, qui ne requeraient qu'être guéries petit-à-petit* (3). C'est lui qui agit, et cependant il dissimule avec la plus grande habileté : suivant sa coutume, il s'efface, il s'humilie surtout aux yeux de Louis XIII ; et, ô miracle de l'adresse politique, le roi, lorsqu'il n'est que l'instrument dur et froid du cardinal, croit sans doute que lui seul a tout deviné, tout prévu, tout décidé !

Admirons l'artificieuse habileté, sinon la moralité de ce qui va suivre. Le maréchal d'Ornano, qui se croyait tout-puissant, est brusquement arrêté à Fontainebleau, où se trouvait la cour, le 4 mai : on le conduit immédiatement à Vincennes ; c'est le roi lui-même, toujours heureux de dissimuler jusqu'au dernier moment, qui donne tous les ordres, prend toutes les précautions. La maréchale est reléguée dans ses terres ; la petite cabale particulière de d'Ornano est aussitôt frappée ; Modène, Chaudebonne, Déageant, intrigants de

(1) Richelieu, p. 380.
(2) Richelieu, p. 380.
(3) *Mercure françois*, p. 309, t. XII, ann. 1627.

Digitized by Google

second ordre, depuis longtemps connus, sont faits prisonniers, en même temps que les frères du maréchal, et tous leurs papiers sont soigneusement saisis (1). De quel crime Ornano est-il coupable? *Il a voulu brouiller Sa Majesté avec Monsieur, son frère; il avait eu dessein de donner de sinistres conseils à Monsieur:* telles sont les accusations officielles, bien vagues assurément, dirigées contre le prisonnier. Mais cette arrestation pourrait donner l'éveil à ceux que le cardinal se réserve de frapper plus tard : il faut calmer l'irritation de Gaston, qui, au premier moment, jette feu et flammes; il faut rassurer, enhardir même les autres membres de la cabale. Dès le 7 mai, le roi écrit aux gouverneurs de province, que cette affaire n'a point de suite; que personne ne se trouve dans les mauvais desseins qu'avait le maréchal, sinon quelques particuliers artisans de division, comme ils ont été par le passé, etc., etc. (2). Au reste, son frère a témoigné tout son déplaisir de la conduite du maréchal.

Gaston, après l'arrestation de son ancien gouverneur, avait manifesté une grande colère, et son ressentiment s'était accru contre le cardinal, qu'il accusait avec assez de raison. Quelques jours s'écoulent, et ses dispositions semblent tout à fait changées. Avant la fin du mois, Richelieu, qui a tout habilement préparé, voit arriver successivement à sa maison de campagne de Limours (3), le prince de Condé et l'héritier de la couronne. Condé, qui a besoin du cardinal, son ennemi politique, et qui le craint, s'abaisse à plaisir, oublieux de toute dignité; et dans une lettre qu'il adresse immédiatement au roi, et que Richelieu rapporte avec un orgueil complaisant, il donne au ministre les louanges les plus exagérées : *L'État serait perdu, s'il se retirait; ses glorieuses actions sont au-dessus de toute envie; il ne fut jamais un si grand ministre que lui dans cet État, ni si désintéressé, etc.* Quant à Gaston, le cardinal (c'est lui qui le dit) sait si bien dissiper les nuages des mauvais conseils que les factions lui avaient donnés, et si bien gagner son esprit, que, le 31 mai, il va trouver le roi et la reine-mère, et s'engage solennellement par écrit à aimer et révérer le roi, comme un fils, *afin qu'il n'y ait entre eux qu'un cœur, une âme, un même secret. Il aimera tous ceux qu'il*

(1) *Mercure françois*, pp. 265-281. — Richelieu, p. 382.
(2) *Mercure françois*, p. 281.
(3) A 10 lieues de Fontainebleau et 7 lieues de Paris.

Digitized by Google

aime, il lui découvrira toutes les intrigues, etc., etc. Cette déclaration curieuse est signée Louis, Marie, Gaston (1).

C'est vers la même époque, dit-on, qu'un complot, auquel Gaston n'était pas étranger, et dont nous parlerons bientôt, était formé contre les jours du cardinal, que l'on projetait d'assassiner, sans forme de procès, dans sa maison de campagne. Était-ce légèreté ou duplicité de la part de Gaston? On peut croire que ces deux motifs étaient réunis.

Cependant, au commencement de juin, la cour se disposait, après un court séjour à Paris, à un voyage sur les bords de la Loire; on n'en disait pas le but : commencé par Orléans, il devait se terminer à Nantes; la politique de Richelieu dirigeait tout, et préparait de cruels épisodes aux diverses stations de la route (2).

Cette exposition nous a paru nécessaire : 1° Pour faire comprendre les événements qui vont suivre, et qui, sans cela, seraient inexplicables. 2° Pour montrer, contrairement à la plupart de ceux qui ont raconté cet épisode de notre histoire, que les intrigues étaient formées indépendamment de Chalais, qui n'était pas et ne fut jamais le chef d'une conspiration.

II.

Le Voyage de Bretagne. — Arrestation des Vendôme à Blois.

Richelieu, maître de l'esprit du roi, et bien décidé à sévir, voulait naturellement dominer sans contrôle et sans opposition dans le conseil des ministres. Aussi le chancelier d'Aligre, qui n'avait pas eu le courage de soutenir, devant Gaston, l'arrestation du maréchal d'Ornano, était disgracié et remplacé par le sieur de Marillac, alors dévoué au cardinal (3). Quelques jours après, le marquis d'Effiat, également sa créature, était nommé surintendant des finances : désormais il y avait unité dans le conseil.

---

(1) Richelieu, pp. 384-6.

(2) *Mercure françois*, p. 307.

(3) *Mercure françois*, pp. 312-318. — Richelieu, p. 386.

Digitized by Google

Le prince de Condé semblait détaché de la faction ; Gaston, surveillé de très-près, entouré d'espions qui rapportaient à Richelieu ses moindres démarches, paraissait, pour le moment, revenu à de meilleurs sentiments, et, pour plus de sûreté, devait accompagner le roi dans ce voyage que la cour allait entreprendre sur les bords de la Loire. Mais il y avait deux princes dont Richelieu redoutait les intrigues et les mauvaises dispositions : c'étaient les deux Vendôme, frères naturels de Louis XIII.

César, fils naturel d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, avait alors trente-deux ans : son père, qui chérissait outre mesure ses enfants illégitimes, lui avait fait épouser, dès 1598, la riche héritière des Mercœur et des Penthièvre, la jeune Françoise de Mercœur, et en même temps l'avait légitimé, en lui donnant le duché-pairie de Vendôme. Sacrifiant imprudemment l'intérêt de son royaume à son affection paternelle, il avait assuré au jeune homme le gouvernement si important de la Bretagne. Le duc de Vendôme, qui regardait cette province comme l'héritage de sa famille, n'avait cessé, depuis la mort de Louis XIII, d'entrer dans toutes les cabales, dans toutes les ligues, de prendre part à toutes les guerres qui devaient troubler le royaume et affaiblir la royauté (1). Sa naissance semblait lui assurer l'impunité ; et, malgré le vœu de la province, malgré l'intérêt bien entendu de la France, malgré ses trahisons multipliées, il se considérait comme une sorte de duc de Bretagne, dans ce pays si favorablement situé pour la guerre civile. S'il ne manquait pas d'esprit, il ne brillait ni par le cœur ni par le courage ; depuis longtemps Richelieu l'avait jugé : dès ses premières années, sa mauvaise éducation était visible à tout le monde, et sa malice si connue que *peu de gens en évitaient la piqûre* (2).

Son jeune frère, Alexandre de Vendôme, grand prieur de France, était né à Nantes en 1598. Il avait d'abord paru plaire beaucoup au roi, et la reine-mère l'avait, dit-on, jadis éloigné de France, sous prétexte de l'envoyer faire son apprentissage auprès des chevaliers de Malte (3). Depuis son retour, en 1616, il avait agi, comme son aîné, et de plus aspirait à se créer une position importante : c'était un

(1) Voir l'*Histoire de Louis XIII* de Bazin.

(2) Richelieu, pp. 17, 224-226.

(3) Bazin, I, p. 237 ; édit. de 1846.

Digitized by Google

prince brave et spirituel, intelligent aux intrigues de cour, très-habile et très-redoutable, disent les contemporains; puissant plus que tout autre peut-être sur l'esprit de Monsieur, frère du roi (1).

Richelieu les surveillait depuis longtemps, et, pour bien des raisons, avait résolu de s'en débarrasser; déjà, l'année précédente, il avait chargé Bassompierre d'aller en Bretagne, pendant la guerre dirigée contre Soubise et les huguenots, avec mission d'arrêter le duc de Vendôme, s'il trahissait (2). Maintenant on l'accusait de se préparer à la révolte; M. de Cussé premier président du parlement de Bretagne, et l'évêque de Rennes étaient venus tout exprès pour avertir qu'il se fortifiait dans ses différentes places, et cherchait par brigues et argent à se faire de nombreux partisans, afin de se rendre maître de la province à la première occasion qu'il attendait. Il dépensait, dit-on, chaque année, plus de 120,000 livres en pensions et en présents. L'on ajoutait même, ce qui était assez vraisemblable, qu'il animait les huguenots à la guerre (3). Depuis assez longtemps il se dispensait de venir à la cour, où son frère représentait habilement ses intérêts; et, pour irriter contre lui l'esprit de Louis XIII, on répétait différents propos assez méprisants qu'il aurait tenus sur le roi. Enfin Richelieu voulait obtenir l'amirauté de Bretagne, qui, par exception fâcheuse, appartenait au gouverneur de la province; et il était impossible de s'adresser à la bonne volonté du duc de Vendôme.

Depuis l'arrestation du maréchal d'Ornano, Richelieu dissimulait, se servait de promesses, d'apparence de bonnes dispositions pour s'assurer de ces princes. Ainsi, quoiqu'il fût informé des mauvais desseins du grand prieur à son égard, il lui faisait espérer la charge d'amiral, afin qu'il engageât son frère à quitter la Bretagne (4). Alexandre se méfiait de ces avances: il était allé, comme tout le monde, rendre visite au cardinal à sa maison de Limours, pour le sonder sur ses intentions véritables; mais Richelieu, de son aveu même, lui avait parlé de manière qu'il ne pût rien deviner. Louis XIII, dans

(1) Richelieu, p. 225. — *Mercure françois*, p. 309.

Les deux Vendôme n'avaient pas besoin d'être excités par d'autres, comme le suppose gratuitement Mellinet (t. IV, p. 133).

(2) Bassompierre, p. 239.

(3) Richelieu, p. 379. — *Mercure françois*.

(4) *Mercure françois*, p. 310.

Digitized by Google

une entrevue avec son frère naturel, fidèle aux recommandations de son ministre, s'était expliqué de telle façon que le duc de Vendôme était maintenant forcé de venir au-devant du roi ou de se révolter (1) : et comme le grand prieur demandait assurance au roi pour son frère : « Allez, lui dit Louis XIII, M. de Vendôme peut venir à Blois ; je vous donne ma parole qu'on ne lui fera *pas plus de mal qu'à vous*. » Après ces paroles perfides, le prince prenait congé du roi à Versailles, et allait chercher son frère en Bretagne, pendant que la cour se dirigeait vers Orléans (2).

L'entourage de Gaston avait appris avec un étonnement mêlé de frayeur la nouvelle de ce voyage subitement décidé ; c'était le roi lui-même qui avait prévenu son frère deux jours avant son départ, et il insistait pour que tout le monde fût prêt à le suivre, et, malgré les tergiversations du duc d'Anjou, il le forçait de se hâter. Cependant des avis arrivaient de toutes parts qu'*il se brassait quelque grand dessein ;* de nombreuses troupes de cavalerie étaient commandées pour aller aux environs de Blois et d'Amboise, et la reine-mère envoyait successivement jusqu'à six courriers, pour presser Gaston de la rejoindre ; l'insistance était extrême et d'autant plus menaçante (3). Enfin, le prince se décide à partir ; il trouve sa mère près d'Angerville, et tous deux rencontrent le roi à Orléans : c'était pendant les premiers jours de juin. De là on se dirige vers Blois, en suivant la Loire. Richelieu était encore à Limours ; là il avait pris ou plutôt il avait feint de prendre la résolution de quitter les affaires, et il avait écrit au roi pour le supplier de recevoir sa démission. Au moment de frapper ses ennemis d'une manière décisive, hésitait-il à se charger de l'immense responsabilité qui allait peser sur lui ? Ou bien voulait-il ainsi conquérir une nouvelle puissance sur l'esprit de Louis XIII, et s'assurer plus complètement l'appui si nécessaire de la personne royale, dont il allait défendre vigoureusement l'autorité ? Toujours est-il que le roi lui écrivait de Blois, le 9 juin, une lettre remarquable, où il l'assurait qu'il serait son second dans toutes les entreprises que l'on formerait contre lui. « Je n'ai jamais, lui disait-il, » trouvé personne qui me servît à mon gré, comme vous.... je vous

(1) Richelieu, p. 386. — Levassor, *Histoire de Louis XIII*, t. V, p. 461.

(2) *Mercure françois*, p. 311.

(3) *Mémoires d'un favori de Gaston*, Bois d'Annemets ; *Archives curieuses*, 2e série, t. III, pp. 310-313.

Digitized by Google

» prie de ne point penser à vous retirer, car mes affaires iraient » mal. N'appréhendez point les calomnies, l'on ne saurait s'en » garantir dans ma cour : ne vous amusez point à tout ce que l'on » dira, je dissiperai toutes les calomnies. Je vois bien que vous » méprisez tout pour mon service, et que mon frère et beaucoup de » grands vous en veulent à mon occasion : mais je ne vous aban- » donnerai jamais, je ne changerai jamais ; et contre quiconque vous » attaquera vous m'aurez pour second (1). » Jamais on ne vit un plus grand comédien, a dit à ce sujet un ennemi de Richelieu. N'était-il pas nécessaire que le cardinal fût bien sûr de la protection du roi, son unique sauvegarde, au moment où il allait sévir contre les frères eux-mêmes du roi (2) ?

En effet, le duc de Vendôme et le grand prieur arrivaient à Blois le jeudi 11 juin ; comme ils venaient en poste, on avait envoyé au devant d'eux un carrosse à six chevaux. Ils descendent au château ; le roi était au jardin ; ils s'y rendent immédiatement. Monsieur de Vendôme se met à dessein au milieu de l'allée où il se promenait en grande compagnie, pour que chacun fût témoin de l'accueil qu'on allait lui faire. Le roi s'approche ; il le salue avec une profonde révérence, et lui dit : « Sire, je suis venu au premier commandement de » Votre Majesté, pour lui obéir et l'assurer que je n'aurai jamais » d'autre dessein ni volonté que de lui rendre très-humble service. » Le roi, se découvrant alors, lui met familièrement la main et le bras sur l'épaule, et lui dit : « Mon frère, j'étais en impatience de vous » voir. » Puis, après quelques paroles échangées, les princes accompagnent le roi à son souper : il adresse plusieurs fois la parole au duc, et finit par ces mots : « Mon frère, voulez-vous venir demain à » la chasse avec moi, du côté d'Amboise. » Vendôme lui répond : — « Sire, je ferai ce que Votre Majesté me commandera : mais je » suis venu en poste, et suis fatigué. » Le roi : — « Je vois bien ce » que c'est, mon frère : vous voulez voir vos amis ; je vous laisserai » faire vos visites. »

Après le souper, ils l'accompagnent chez la reine-mère, puis le conduisent dans sa chambre, lui donnent le bonsoir et se retirent dans leurs appartements. Le lendemain, ils vont voir leurs amis et reçoivent leurs visites. Le samedi, 13, vers deux heures après

(1) Pièces du procès de Chalais, pp. 9-10.

(2) Levassor, *Histoire de Louis XIII*, t. V.

Digitized by Google

minuit, le roi appelle, par un valet de sa chambre, du Hallier (1) et le marquis de Maulny ou Mosny, capitaines des gardes du corps. « Je vous ordonne, leur dit-il, d'arrêter immédiatement Messieurs » de Vendôme. »

Accompagnés d'archers, hallebardes en main, ils éveillent les deux frères, qui couchaient dans la même chambre. « Eh bien, mon frère, » dit le duc, en regardant le grand prieur, ne vous avais-je pas bien » dit en Bretagne que l'on nous arrêterait? » — « Je voudrais être » mort, lui répond Alexandre, et que vous y fussiez. » Alors le duc : « Je vous avais bien dit que le château de Blois était un lieu fatal » pour les princes. » Et les deux frères répétaient : « C'est moi qui » suis cause de votre prison. — Non, mon frère, c'est moi qui suis » cause de la vôtre. » Et ils ajoutaient que c'était là la récompense qu'on leur donnait pour avoir fidèlement servi le roi. Cependant le duc de Vendôme se hâtait de demander au marquis de Maulny si Monsieur était arrêté ou non (2).

Aussitôt, par les ordres du roi, ils sont conduits de leur chambre au bateau qui les attendait au port, pour les mener au château d'Amboise. Plusieurs compagnies des gardes, des gendarmes, chevau-légers, mousquetaires, les accompagnaient dans d'autres bateaux, ou suivaient le chemin de la Levée, et deux compagnies de Français et de Suisses restaient autour du château, pour empêcher toute évasion.

Le même jour, tous les domestiques et gentilshommes des princes recevaient l'ordre de sortir de Blois; l'on enjoignait à madame de Vendôme de quitter immédiatement la Bretagne, et de se retirer avec ses enfants dans sa maison d'Annet, près de Dreux. Le roi écrivait à tous les gouverneurs et commandants des châteaux et places fortes du duc de Vendôme; et, d'après les conseils de Richelieu, chargeait le maréchal de Thémines du gouvernement de la Bretagne (3). Dans les lettres de provision qui étaient expédiées de Blois, le 23 juin, l'amirauté de Bretagne, comme le désirait Richelieu, était pour toujours supprimée (4).

---

(1) Il s'était fait connaître par sa brutalité à l'égard de la maréchale d'Ancre, et, plus tard, nommé maréchal, prit le nom de Lhôpital (Bazin, I, p. 311).

(2) *Mercure françois*, pp. 318-321. — Richelieu, p. 387.

(3) Celui qui avait si bien mérité le bâton de maréchal, en arrêtant jadis le prince de Condé.

(4) *Mercure françois*, pp. 322-333.

Digitized by Google

Le cardinal venait en effet de rejoindre Louis XIII, le jour même de l'arrestation des princes : il paraît qu'il n'avait pas longtemps hésité, après la lettre écrite par le roi, trois jours seulement auparavant ; mais, soit par crainte, soit par politique, il était allé se loger à Beauregard, maison fort agréablement située, près de Blois : on l'engageait, de divers côtés, à ne pas sortir, sans être bien accompagné ; et le roi lui donnait même des mousquetaires pour veiller à sa sûreté (1).

Au reste, le roi et son ministre étaient bien décidés à ne pas se laisser intimider ; qu'on en juge par ce fait assez curieux. Un jeune homme de dix-sept ans, Gaspard Boulenger, de Châtillon-sur-Seine, était entré depuis peu dans la compagnie des gardes de Restincler, qui se trouvait à Amboise ; deux de ses parents, officiers dans la maison du grand prieur, l'avaient recommandé ; et il espérait, par leur protection, devenir un jour l'un de ses domestiques. Il était à table dans un cabaret de la ville, mangeant et devisant des affaires du temps avec ses camarades. Irrité de l'emprisonnement du grand prieur, il en vint à dire qu'il avait été injustement arrêté, et que s'il y avait six soldats qui voulussent se mettre de sa faction, ils pourraient bien délivrer les princes.

Ces propos imprudents, mais sans conséquence, sont rapportés au capitaine, qui le fait immédiatement arrêter et conduire au quartier du régiment des gardes, près de Blois : il est mis entre les mains du prévôt, et avoue ce qu'on lui reproche. L'affaire est soumise au roi : par ses ordres, les capitaines se réunissent pour le juger ; il est condamné à être pendu et étranglé, auprès du logement de la compagnie colonelle ; l'arrêt est exécuté : sa tête est coupée, portée et mise au bout d'une pique sur l'une des tours du château d'Amboise. C'était un pauvre jeune homme ; aussi l'histoire ne parle-t-elle pas de lui ; elle réserve son intérêt pour des victimes plus élevées, qui, assurément, n'étaient pas plus dignes de pitié que cet imprudent soldat Boulenger (2).

L. GRÉGOIRE.

(La suite à la prochaine livraison.)

(1) *Mercure françois*, p. 338.

(2) *Mercure françois*, pp. 333-334.

Digitized by Google

DES NANNÈTES

AUX

ÉPOQUES CELTIQUE ET ROMAINE.

Ire PARTIE.

ÉPOQUE CELTIQUE.

CHAPITRE Ier.

DESCRIPTION PHYSIQUE DU TERRITOIRE DES NANNETES.

§ Ier. — DÉLIMITATION.

Les Nannètes occupaient le pays situé au nord de la plus basse Loire, qui, comme Strabon nous l'a appris, *se décharge dans l'Océan, entre les Pictones et les Nannetes*. Le fleuve formait donc, pour ces derniers, leur limite méridionale. Sa rive gauche dépendait de l'Aquitaine, l'une des grandes divisions de la Gaule. A l'ouest, les Nannètes touchaient à l'Océan; au nord-ouest, la rivière de Vilaine les séparait des Venètes, et, dans une très-petite partie, des Curiosolites; au nord, la rivière de Semenon formait leur limite commune avec les Redones; à l'est, étaient les Andegavi.

L'Océan et la Loire sont des limites naturelles qui ne demandent aucune explication, parce qu'elles ne nous paraissent pas contestables. Il n'en est pas tout à fait ainsi des autres délimitations. Ptolémée nous a dit : « Sous ceux-ci (les *Veneti*), les *Samnitæ* (1)

(1) J'établirai bientôt l'identité des Nannetes, des Samnitæ de Ptolémée et des Amnitæ de Denis le Périégète.

Digitized by Google

» Σαμνιται, qui s'étendent jusqu'au fleuve *Liger* (la Loire), ὑφ' οὓς » Σαμνιται, πλησιαζοντες τῷ Λίγειρι ποταμῷ. » Or, dans le sens général du texte du géographe, l'expression *sous* les Venètes signifie que les Nannètes étaient placés au joignant et au midi de ce dernier peuple. Ceci nous paraît de la plus complète évidence. Ptolémée n'a pas parlé de la rivière de Vilaine; mais outre que cette rivière est une limite tracée par la nature, elle a été, de toute antiquité, la séparation des diocèses de Vannes et de Nantes, et on peut très-raisonnablement conjecturer qu'elle délimitait les deux territoires qui ont formé ces diocèses.

Je crois avoir prouvé, dans une dissertation sur les Curiosolites, que ce peuple occupait tout l'ancien diocèse de Saint-Malo. Or, la limite commune à ce diocèse et à celui de Vannes, venait aboutir à la rivière de Vilaine, entre les bourgs de Langon et de Saint-Ganton, vis-à-vis du château de Port-de-Roche, et, de ce point, en remontant la Vilaine jusqu'à l'embouchure du Semenon, il y a environ cinq lieues, pendant lesquelles la Vilaine continue de former la limite de l'ancien diocèse de Nantes et du diocèse de Saint-Malo.

Nous disons l'*ancien* diocèse de Nantes : nous devrions dire, pour parler plus exactement, le *très-ancien* diocèse. En effet, le diocèse actuel se termine, au nord, à la rivière de Chère; avant 1790, il comprenait, de plus, la grande paroisse de Fougeray, touchant aux paroisses de Messac, de Bain et de Saint-Sulpice-des-Landes, qui dépendaient du diocèse de Rennes; mais, au IXe siècle et antérieurement, le diocèse de Nantes s'étendait jusqu'à la rivière de *Semenon*, ainsi que nous l'apprend la Chronique de Nantes. Après la mort de Nominoé (851), son fils Hérispoé rendit à Actard l'évêché de Nantes. Gislard, que Nominoé y avait placé, se retira à Guerrande, et se forma, d'une notable partie du diocèse, une sorte d'évêché, dont il jouit jusqu'à la fin de sa vie, et qui est devenu l'archidiaconé de la *Mée;* « Gislard, dit la Chronique, coupa tout le diocèse de Nantes du fleuve Erdre jusqu'à la Vilaine et au Semenon... *Gislardus ... totam parochiam Nannetensem rescidit à fluvio Herede usque Vicenonam et Semenonem.* » (Dom Morice, Preuv. 1, 140.) Une charte de Marmoustier, rapportée *ibid.*, 417, vient confirmer la limite du Semenon donnée par la chronique de Nantes, et prouver que cette limite existait encore au XIe siècle. Il y est question d'un procès concernant l'église de Saint-Sauveur de Bairé, porté à la juridic-

Digitized by Google

tion de l'évêque de Nantes Quiriac, « duquel dépendent les églises » situées entre la Chère et le Semenon, parmi lesquelles se trouve » celle de Bairé. » *Cujus præsulatui ecclesiæ subjacent omnes inter Cheram et Semenonem fluvios consistentes, inter quas et Bairiensis illa consistit.* Nous devons faire remarquer ici que les Bénédictins, collecteurs de la Chronique de Nantes et de la charte de Marmoustier, se sont lourdement trompés en traduisant *Semeno* par *Sèvre;* ce qui peut donner lieu à une conclusion absurde, si on va chercher la Sèvre nantaise. La rivière de *Semenon* est encore connue sous ce nom dans tout le pays qu'elle traverse. Le lieu où elle prend sa source, est un bourg de l'Anjou nommé *Fontaine-Senone,* ou simplement *Senone.* Il touche à la frontière de la Bretagne, et un village placé sur cette frontière même et sur la rivière, porte le nom de Rivière-*Semelonne.* Il est évident qu'au lieu de *Senone* et de *Semelonne,* il faudrait écrire *Semnone,* ou mieux *Semenone.* Quelques cartes nomment le Semenon la rivière de *Bruc* ou *Brutz,* du nom de l'un de ses plus forts affluents. Mais Cassini la désigne en plusieurs endroits sous le nom de *Samnon,* et, à l'angle formé par son embouchure dans la Vilaine, il a marqué un village nommé *Bout-de-Semnon,* et dont le nom est incontestablement tiré de sa position à l'embouchure même de cette rivière.

La limite du diocèse de Nantes portée au Semenon, a toujours existé pour une seule paroisse, celle de Soulevache, dont le bourg est, pour ainsi dire, posé sur la rive gauche de cette rivière. La même limite a été reprise, en 1790, pour Fercé, Noyal et Villepot, paroisses du diocèse de Rennes, qui ont été réunies au département de la Loire-Inférieure et, conséquemment, au diocèse de Nantes. Mais par le changement de délimitation survenu dans cette partie, depuis le XIe siècle, changement dont les causes et la date précise nous sont également inconnues, le diocèse de Nantes perdit cinq paroisses en deçà du Semenon, savoir : Ple-Chastel, Bain, Ercé, Saint-Sulpice et Messac. Un passage d'un acte de donation par le roi Salomon aux moines de Redon, vers 868, et extrait du cartulaire de cette abbaye par Dom Morice, Pr., 1, 328, pourrait faire croire qu'à cette époque la paroisse de Ple-Chastel ne faisait pas partie du diocèse de Nantes, le voici : « ... *Dedit Salomon rex partem dimidiam Plebis-Castel quæ sita est super fluvium Visnoniæ, in* PAGO REDONICO. Ces derniers mots *in pago Redonico* sembleraient décider la

Digitized by Google

question. Mais il faut remarquer que le cartulaire de Redon ayant été écrit dans le cours du XIe siècle et même au commencement du XIIe, ses rédacteurs ont bien pu non-seulement ne pas reproduire textuellement les actes du IXe siècle, mais même y glisser quelques corrections relativement à des changements survenus depuis, et dont ils avaient pleine connaissance. D'ailleurs Ple-Chastel, *situé entre la Chère et le Semenon*, rentre parfaitement dans les termes de la charte de Bairé que nous avons citée ci-dessus.

Au reste, nous avons pour les paroisses d'Ercé, de Messac et de Fercé la preuve écrite qu'elles relevaient du diocèse de Nantes.

Ercé porte encore aujourd'hui un surnom qui le prouve évidemment : c'est Ercé-*en-la-Mée*. Ercé faisait donc partie du petit évêché que l'usurpateur Gislard s'était formé dans l'évêché de Nantes, et qui fut par la suite transformé en l'archidiaconé de la Mée, et a subsisté jusqu'en 1790. On retrouve aussi la même paroisse d'Ercé dans la charte tirée des archives de l'église de Nantes, et par laquelle le roi Louis le Gros, en 1123, confirme cette église dans tous ses biens, à la prière de l'évêque Brice. Dom Lobineau et dom Morice l'ont insérée dans leurs Preuves, le premier, à la page 278; le second, au t. I, pag. 547. C'est un document très-important pour la géographie du pays nantais au moyen âge. Il est vrai que le nom d'Ercé y est écrit *Heutiacum*; mais comme il se trouve à la suite de *Felgeriacum* (Fougeray), et qu'il est lui-même suivi de *Fertiacum* (Fercé) et de *Bairiacum* (Bairé), il nous paraît peu contestable que, dans le mot *Heutiacum*, l'*u* a pris la place de l'*r*, et que la charte originaire portait véritablement *Hertiacum*, Ercé.

Les Chroniques de Saint-Brieuc, de Nantes et de la Val-Dieu, recueillies par D. Morice, Preuv., 1, 19, 136, 279, s'accordent à placer Messac dans le territoire de Nantes. C'est à l'occasion de la rencontre qui y eut lieu entre Rainauld, comte de Poitou, et Erispoé, fils de Nominoé. La première s'explique ainsi : « Cum igitur ad *Meciacum territorii Nannetensis*, cum suo exercitus pervenisset (Erispoé), ibi obviavit Rainaldo, comiti Pictaviensi. » La Chronique de Nantes porte : « .... *ad Messiacum usque territorii Nannetici pervenit.* » Enfin, celle de la Val-Dieu n'est pas moins explicite : « *Rainaldus..... super fluvium Vicenoniæ in loco qui dicitur* METIACUS, NANNETICI TERRITORII, *dimicat.* »

Digitized by Google

Enfin, nous avons vu que Fercé, *Fertiacum*, était nommé et clairement désigné comme dépendance de l'église de Nantes, dans la charte de Louis le Gros; en 1123.

Il n'est donc pas douteux que la rivière de Semenon formait dans tout son cours, depuis son embouchure dans la Vilaine jusqu'à la frontière d'Anjou, la limite septentrionale de l'évêché de Nantes; et de là on peut induire, avec tous les savants qui se sont occupés de la géographie ancienne de la Gaule, que cette même rivière séparait le territoire des Nannètes d'avec celui des Redones.

La ligne séparative entre les diocèses de Nantes et d'Angers, est beaucoup plus difficile à déterminer d'une manière historique, parce que les documents probatoires nous font défaut. En descendant de la limite du Semenon vers la Loire, au midi, nous n'aurons rien autre chose à faire qu'à suivre la limite actuelle, tout à la fois départementale et diocésaine, et à nommer les paroisses placées sur la frontière même de l'Anjou. Ce sont: Villepot, Soudan, Juigné, Saint-Julien-de-Vouvente, la Chapelle-Glain, le Pin, Vritz, Maumusson, Beligné, la Chapelle-de-Montrelais, et Montrelais; cinq de ces paroisses sont nommées dans la charte de 1123 : *Solzennum* (Soudan), *Jouniacum* (Juigné), *Voventa* (Saint-Julien-de-Vouvente), *Beligniacum* (Beligné), *Monasterium Legum* (Monstrelais). Cette mention prouve que la limite actuelle existait, au moins dans sa majeure partie, au XIIe siècle. Cependant, cette limite, qui, du Semenon à la Loire, formerait une ligne à peu près droite, éprouve près de Candé une subite déviation à angle droit, et s'enfonce à l'ouest de plus de deux lieues dans le territoire nantais, pour englober la paroisse de Freigné, dans le diocèse d'Angers. Et pourtant nous trouvons cette paroisse dans la charte de 1123, déjà citée, sous le nom altéré de *Frugiacum*, au lieu de *Fregniacum*; et ce qui prouve cette altération, c'est que ce nom est placé entre *Voventa* (Saint-Julien-de-Vouvente), *Curtis-Alentis* (Court-Alain) et *Beligniacum* (Beligné), trois localités limitrophes de Freigné. Cette singulière déviation dans la ligne délimitative, et cette mention parmi les paroisses possédées par l'église de Nantes au commencement du XIIe siècle, nous semblent démontrer que cette paroisse de Freigné faisait alors partie du pays nantais; et une dernière preuve, c'est qu'en 1789 elle dépendait encore du diocèse de Nantes.

Une autre remarque tendant à une pareille conclusion, a pour

Digitized by Google

objet la petite ville de Candé, située précisément sur la ligne de séparation des deux diocèses. C'était une baronnie relevant du duché d'Anjou. Guillaume de Thouars la donna, en 1243, à Geoffroy de Chasteau-Briant, et, en 1542, elle appartenait encore au baron de ce nom, Jean de Laval, qui la transmit lui-même par donation au connétable de Mont-Morency. C'est dans un aveu rendu, en 1517, par Jean de Laval à Louise de Savoie, duchesse d'Anjou, qu'on trouve Candé désigné, comme Ercé, par ces mots *en la Mée;* ce qui me semble indiquer, comme dans le premier cas, une dépendance de l'archidiaconé de *la Mée,* et par conséquent du diocèse de Nantes. L'origine de cette appellation est tellement ignorée, hors du territoire nantais, qu'elle a donné lieu à une singulière méprise de la part de l'un des historiens de l'Anjou, Claude Ménard, dans la première moitié du XVIIe siècle. Il a cru que « la ville de Candé avait été ainsi » nommée pour avoir esté autres foys le douaire d'une *Emme,* » veuve d'un comte d'Anjou. » De nos jours, Bodin, qui n'en savait pas davantage sur *la Mée,* rapporte tout simplement l'interprétation de Ménard, et se contente, pour toute critique, de dire qu'*elle n'est pas prouvée.* Il est en effet difficile de prouver une absurdité; et il n'était pas besoin de connaître l'existence d'un archidiaconé de la Mée, pour s'apercevoir que c'en était une.

Candé n'avait d'ailleurs aucun territoire paroissial en dehors de son enceinte, resserré qu'il était entre Vritz, Freigné et la Cornouaille, autre paroisse relevant, comme Freigné, au spirituel, du diocèse de Nantes jusqu'en 1789, et, au civil, depuis une époque qui m'est inconnue, de la province d'Anjou. L'adjonction évidente de Freigné, de Candé et de la Cornouaille à l'ancien territoire des Nannètes rend à la ligne qui les séparait des Andegavi une sorte de rectitude que cette limite devait avoir originairement pour se rendre à Ingrande, qui paraît avoir été un point bornal établi depuis les temps les plus reculés.

Tous ces détails sur l'ancienne délimitation du diocèse de Nantes pourront paraître un peu minutieux; mais j'ai cru devoir y entrer, parce que je ne connais personne qui les ait donnés, et qu'ils ne seront pas sans utilité pour ceux qui s'occuperont d'un dictionnaire topographique de ce diocèse au moyen âge.

Après avoir expliqué cette délimitation telle que je la conçois, et avant de passer à d'autres considérations sur le sujet principal de

Digitized by Google

cette dissertation, je crois devoir parler de la singulière configuration donnée au territoire occupé primitivement par les Nannètes, dans la Statistique du département de la Loire-Inférieure, publiée, en 1803, par Huet de Coëtlisan. « Quelques Celtes, dit-il, s'étaient fixés sur » les bords de la Loire... le territoire qu'ils occupaient... était... » resserré par l'Erdre, la Loire et le Sail.... Les Pictes occupaient » la rive opposée de la Loire; les Angevins nous confinaient à » l'est; vers nord-ouest, on rencontrait les Venètes; à l'ouet, la » rivière d'Erdre terminait le canton; au delà, *des déserts nous* » *séparaient de l'Océan.* » Ainsi, voilà les Nannètes réduits à cet angle très-aigu formé par la jonction de l'Erdre et de la Loire, occupant tout au plus l'arrondissement actuel d'Ancenis, c'est-à-dire, moins du quart de leur véritable territoire. Où l'auteur a-t-il trouvé cette circonscription nouvelle? par quelles savantes déductions historiques ou topographiques a-t-il été amené à cette étrange conclusion? C'est ce qu'il ne dit pas; et il ne paraît pas même s'être aperçu des énormes contradictions dans lesquelles il est tombé : « Vers nord-ouest, dit-il, on rencontrait les Venètes. » Non; c'étaient les cantons de Nort, de Blain, de Guémené, de Saint-Nicolas, tous placés entre l'Erdre et la Vilaine, et qui n'ont jamais été considérés comme faisant partie du peuple venète. Au nord, il n'indique en aucune façon les Redones; mais, en suivant son système, l'auteur les eût fait descendre au midi jusqu'à l'Erdre, et envahir ainsi tout l'arrondissement de Chasteau-Briant. Or, on a vu précédemment que nous avons établi, par des preuves irréfragables, la limite commune aux Nannètes et aux Redones sur la rivière de Semenon, à près de dix lieues de l'Erdre; mais l'auteur de la statistique affirme et ne prouve rien.

C'est ainsi qu'il pose comme un fait certain qu'au delà de l'Erdre, à l'ouest, *des déserts nous séparaient de l'Océan.* Cette vague assertion paraîtra à tous ceux qui connaissent un peu la topographie de cette partie du pays nantais, de la plus complète absurdité. Cette partie, en effet, n'a pas moins de vingt lieues de l'Erdre à l'Océan, et quinze lieues de largeur moyenne de la Loire à la Vilaine; nous prouverons plus tard que des forêts étendues en couronnaient toutes les collines et semblaient défendre non-seulement contre l'ennemi, mais aussi contre les vents salés du large, quelques vallons fertiles, tels que ceux de la Chère, du Don, de l'Isar, du Brivet et surtout cette riche vallée de la Loire se déployant au midi du sillon de Bre-

Digitized by Google

tagne, et, à d'inégales largeurs, de Nantes à Saint-Nazaire. A qui Huet de Coëtlisan fera-t-il croire qu'un tel pays soit resté *désert*, même avant l'invasion et la conquête romaine? et, à plus forte raison, depuis cette conquête, qui a laissé dans tout ce prétendu *désert* trop de traces du long séjour que les conquérants y ont fait, pour qu'une idée aussi dépourvue de raison puisse être admise un seul instant. Aussi se garde-t-il bien d'entrer dans quelques détails sur cette occupation, qui changea sans doute la face du pays, mais avec les éléments qu'elle y trouva, ainsi que je le démontrerai ci-après. Tout ce qu'il dit des Romains se borne à une ligne purement déclamatoire. Après avoir dit que « nos pères vécurent longtemps *sans troubles, sans éclat et sans ambition, épars dans des vallées délicieuses*, bornant tous leurs arts à la chasse et à la culture des troupeaux, parmi de riches prairies, des forêts immenses, qui suffisaient à tous leurs besoins. » Après en avoir fait, comme on voit, des bergers de l'Arcadie ou des bords du Lignon, « les Romains parurent, ajoute-t-il, et corrompirent ces *mœurs innocentes*. Ils donnèrent aux vaincus leurs lois, leur *religion*, leurs *vices*. Bientôt il fallut se réunir et chercher à l'abri de quelques remparts, sous un régime municipal *oppresseur*, la paix bannie, *comme l'indépendance*, des forêts et des cabanes champêtres. Telle fut l'origine de Nantes. » Voilà tout ce que l'auteur a tiré des ouvrages d'érudition dont les titres sont prétentieusement donnés dans les notes de ce premier chapitre de la Statistique nantaise, mais qu'il n'a certainement pas étudiés, peut-être même pas lus. De cette première époque, l'arrivée des Romains, l'auteur saute tout d'un coup à la fin du IVe siècle, pour y placer l'époque où « une horde de Saxons vint s'établir à l'embouchure de la Loire. » Et de cet établissement, plus que problématique, ainsi que je le démontrerai plus tard, mais admis par Huet de Coëtlisan comme parfaitement prouvé, il tire la conséquence que ces Saxons ont été les premiers habitants du *désert* qu'il a imaginé à l'ouest de la rivière d'Erdre, auxquels vinrent se joindre, au VIe siècle, les Bretons de Waroch. « L'Erdre, ajoute-t-il, au delà de laquelle on trouvait les Saxons sortis de l'Océan, les Bretons qui avaient passé la Vilaine, l'Erdre faisait toujours à l'ouest *notre limite* et notre défense. » Ainsi, au Ve et au VIe siècle, le centre du pays nantais n'était que récemment peuplé de Saxons et de Bretons; avant eux, c'était un *désert* sans aborigènes et sans conquérants romains,

Digitized by Google

quand, de ceux-ci, on trouve partout, dans ce territoire, les traces les moins contestables, comme nous allons le voir bientôt. Je me serais abstenu de combattre d'aussi pauvres assertions, si la Statistique de 1803 n'avait eu à Nantes une certaine réputation, qu'elle a conservée, malgré des fautes de toute espèce, parce que peu de gens se donnent la peine de vérifier un travail, présenté avec tout le luxe d'une trompeuse érudition.

§ II. — Bassins.

De la chaîne de petites montagnes qui serpentent entre l'Anjou et la Bretagne et sont, pour ainsi dire, la limite géologique de ces deux provinces, descendent à l'ouest sur la Vilaine, et au sud-ouest sur la Loire, des contre-forts qui forment une suite non interrompue de collines peu élevées, encadrant divers bassins dont le Semenon, la Chère, le Don, l'Isar, l'Erdre et la Loire réunissent les eaux et sont l'artère principale. Les quatre premières de ces rivières se déchargent dans la Vilaine, et l'Erdre, dans la Loire. Le territoire des Nannètes était ainsi naturellement divisé en huit ou neuf vallées distinctes, dont la forme et l'étendue sont fort diverses. Celle du Semenon se réduisait pour nous à la rive gauche de cette rivière, comme celle de la Loire à sa rive droite. La Vilaine, réceptacle commun des eaux du Semenon, de la Chère, du Don et de l'Isar, n'avait pas sur sa rive gauche de bassin particulier depuis Tehillac jusqu'à Ple-Chastel ; mais elle en formait un, assez resserré, depuis Tehillac jusqu'à son embouchure, qui se trouvait borné à l'ouest par l'Océan, depuis cette embouchure jusqu'au bras de mer de Mes-quer ou de Pont-d'Arm. La Loire en avait quatre sur sa rive droite ; trois au-dessus de Nantes, d'une petite étendue : c'étaient ceux d'Oudon, d'Ancenis et de Varades ; un, au-dessous, d'une très-grande superficie, et remarquable par des singularités géologiques et hydrologiques qui exigeront des explications développées. Ces vallées de la Loire sont séparées par le large bassin de la rivière d'Erdre, dont les coteaux qui l'enferment offrent cette particularité assez singulière qu'ils viennent de chaque côté aboutir à Nantes et ne laissent guère à cette rivière que l'espace nécessaire pour se décharger dans la Loire.

BIZEUL (de Blain).

(La suite à la prochaine livraison.)

Digitized by Google

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

DICTIONNAIRE HISTORIQUE ET GÉNÉALOGIQUE DES FAMILLES DE L'ANCIEN POITOU, *par feu* M. HENRI FILLEAU, *publié par* H. BEAUCHET FILLEAU, *son petit-fils, avec la collaboration, pour la partie héraldique, de* M. CHARLES DE CHERGÉ. — *2 vol. in-8°. — A Poitiers, chez Dupré; à Paris, chez Dumoulin, quai des Augustins*, 13.

L'histoire, comme toutes les sciences, se compose de détails et de faits généraux. Obligée de se résumer, elle élague les premiers et condense les seconds. De ceux-ci elle forme une sorte de tronc et laisse à peine entrevoir les embranchements qui y adhèrent. Cependant, de même qu'un arbre, elle a ses rameaux, ses feuilles et même ses fleurs et ses fruits; et chacune de ces parties rivalise d'intérêt aux yeux de qui sait étudier. L'histoire des nations se subdivise en histoire des provinces, des villes; en histoire des lois, de la littérature, des arts, de l'industrie. L'histoire des familles est une curieuse spécialité qui montre l'homme sur le sol qui l'a produit, le fait connaître dans ses relations, ses alliances, le mêle aux événements publics ou le suit dans la retraite.

« *Le Dictionnaire des familles de l'ancien Poitou*, dit son auteur, dans une dédicace à ses compatriotes, est destiné à consacrer tous les souvenirs honorables qui se rattachent à l'histoire de cette province. » La manière dont ce grand travail a été conçu, élaboré, publié, est elle-même pleine d'intérêt. Il est l'ouvrage de deux générations et doit le jour à un sentiment de piété filiale. « M. Filleau, nous dit M. de Chergé, dans un avant-propos, était jeune encore lorsqu'il conçut l'idée de composer un dictionnaire historique et généalogique des familles de l'ancien Poitou. Il avait même commencé à réaliser cette pensée lorsque la Révolution vint l'arracher aux paisibles jouissances de l'étude ou de la patrie. Obligé de rechercher un refuge à l'étranger, il ne perdit pas de vue, dans l'exil, l'objet de ses premiers travaux. Il nous a laissé de précieux renseignements sur les émigrés poitevins, avec des détails souvent ignorés des familles mêmes qu'ils intéressent. Lorsqu'il lui fut permis de revoir la terre de France, en 1800, son premier soin fut de recommencer avec persévérance les investigations qu'exigeait son entreprise. Mais les sources abondantes, où il lui eût été donné de puiser à pleines mains, quelques années auparavant, avaient été taries par un fanatisme barbare. M. Filleau se remit néanmoins à l'œuvre avec une incroyable ténacité. Il lut, il releva mot à mot sur ses registres, dans un ordre méthodique, Froissart, Bouchet, Besly, Liberge, La Popelinière, le P. Anselme, Duchesne, etc. Il puisa dans les manuscrits de Dom Fonteneau, trésor peu connu alors. Il ajouta bientôt à tous ces documents, aux manuscrits précieux et inédits que

Digitized by Google

ses goûts lui avaient fait acquérir, des notes particulières dues à de bienveillantes communications ou empruntées aux dépôts publics, aux registres de l'état civil, aux journaux, aux lettres de part.... Cet ensemble de matériaux que l'auteur avait classés depuis trente ans, comprenait l'histoire d'environ huit ou neuf mille familles existantes ou éteintes, lorsqu'il voulut y mettre la dernière main. Ce fut alors qu'arrêté par des infirmités, présage d'une mort certaine, M. Filleau crut devoir léguer à son petit-fils, bien jeune encore, le soin de publier plus tard l'œuvre de prédilection qui avait fait le charme de sa vie et qu'il regrettait de laisser imparfaite. Ce vœu d'un mourant, M. Beauchet-Filleau l'accepta comme un legs sacré; il se promit de le remplir dans toute sa rigueur. »

Les matériaux que, durant sa longue carrière, le vénérable M. Filleau, mort conseiller honoraire à la cour de Poitiers, avait rassemblés avec tant de zèle et de persévérance, étaient certainement plus nombreux, plus complets, et surtout plus anciens que ceux restés en la possession des familles, surtout après les incendies de la Vendée; cependant, ces documents, si précieux en ce qui concerne les générations passées, contenaient moins le secret de l'état actuel ou récent des familles. Un appel était donc nécessaire afin de ne pas laisser incomplet dans le temps présent un ouvrage si riche quant au passé. Cet appel a été fait par M. Beauchet, et a été entendu surtout dans les deux départements du haut Poitou. Il est à regretter que, à cause sans doute de l'éloignement des lieux, plusieurs familles distinguées de la Vendée n'aient pas fourni leur assistance. A part cette fâcheuse lacune, les deux volumes qui viennent de paraître forment un ensemble d'un profond intérêt. Les familles poitevines s'y relient entre elles, et forment, en quelque sorte, une seule famille; des alliances les ont rattachées presque toutes, à une époque ou à une autre. Le Poitou s'honore d'un bon nombre de familles historiques, telles que les Thouars; les La Trémoille; les Maulévon; les Gouffier, ducs de Roannès; les Richelieu; les Laporte de la Meilleraye; les Chastaigner, sires de Preuilly et de la Rocheposay; les Pérusse, ducs d'Escars; les Chabot; les Châteaubriand (des Roches-Baritauds); les Duvergier de la Rochejaquelein; les Montalembert; les Châtillon; les La Châtre (de la Roche-Bélusson); les Vivonne, etc. D'autres familles, sans être historiques, justifient d'une haute distinction par leur ancienneté et par leurs alliances, telles que les Liniers, les Frottier, les Breuil-Hélion, les Coral, les Tusseau, les Maynard, les Bessay, les d'Aux, les d'Appelvoisin, les Rechignevoisin, du Fouilloux, les Baudry-d'Asson, les Jousseaume, les Lahaye-Montbault, les Buor, les

Digitized by Google

Rorthays, les Foucher, les Robert de Lézardière, les Gazeau. Il y a enfin nombre de familles d'une incontestable distinction dans la Vendée que nous regrettons de ne pas voir figurer dans ce travail, telles que les Pidoux, les Guinebaud, les Montsorbier, les Poictevin du Plessis-Landry et de la Rochette, les Morisson de la Bassetière, les Jaillard de la Marronnière, les Ranfray de la Bajonnière, etc.

Deux villes du Poitou, celle de Loudun (Vienne) et celle de Saint-Loup (Deux-Sèvres), prétendent être le foyer des ancêtres de Voltaire. Le nom d'Arouet, qui nous semble d'une physionomie si vulgaire, n'est pas moins une dégénérescence très-reconnaissable du nom gothique Harold. René Arouet, habitant de Loudun, au XVe siècle, fut auteur de plusieurs ouvrages qu'il n'a pas publiés. L'aïeul de l'auteur de la *Henriade* quitta Saint-Loup pour aller s'établir à Paris, où il exerça le commerce.

Toutes les illustrations ont trouvé place dans ce travail, créé à un point de vue élevé. Le savant Tiraqueau; Barnabé Brisson; François Viéte, l'une des plus grandes gloires de la France; les Sainte-Marthe; l'historien Jean Besly; Ismaël Boulliau; les généraux Chabot et Belliard; le paysan généralissime Cathelineau; le voyageur Caillié; l'historien Cavoleau; le jurisconsulte Boncenne, entrent dans cette grande galerie et l'honorent de leurs actions, de leurs talents, ou de la noblesse de leur caractère. Je ne puis mieux achever de faire connaître ce travail qu'en répétant quelques mots prononcés dernièrement devant la Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers, par M. Ménard, son secrétaire.

« Il est un immense recueil de biographies poitevines que la journée d'hier a vu enfin terminer. C'est le *Dictionnaire historique et généalogique des principales familles du Poitou*. Pour remplir le vœu du vénérable M. Filleau, qui avait laissé des matériaux qu'il avait fallu infiniment augmenter et habilement coordonner, cet ouvrage fut entrepris par MM. Henri Beauchet, son petit-fils, et Charles de Chergé, ami de M. Beauchet. Le premier avait alors vingt ans, le second vingt-quatre. Mais à la nature de leurs travaux on ne s'est pas aperçu de leur jeunesse. En 1840 parut la première livraison; en 1847 le premier volume était soumis à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et malgré la défaveur qui s'attache à une œuvre inachevée, il méritait des paroles d'encouragement de la part du savant M. Lenormand, rapporteur du concours sur les Antiquités nationales. Enfin, le premier exemplaire du second volume, terminé hier soir

Digitized by Google

(22 janvier 1854), vous est offert aujourd'hui. Cette œuvre de piété filiale, pour laquelle M. Beauchet a fait de très-forts sacrifices pécuniaires, cette œuvre à laquelle lui et son collaborateur ont consacré seize ans d'un travail obstiné, il ne m'appartient pas de la juger ici à l'improviste ; mais je puis dire pourtant, parce que j'ai été initié aux difficultés intellectuelles et matérielles de l'ouvrage, que la critique y rencontrera sans doute de ces imperfections de détail inhérentes surtout à une publication si ardue et de si longue haleine ; mais aussi que toutes les familles honorables de notre pays y trouveront, sans distinction de classes, d'opinions, de partis, leur origine, leur filiation, leur titres, leurs services ; qu'un pareil ouvrage suffirait seul pour honorer la carrière littéraire de nos deux confrères, qui ont pourtant encore bien d'autres titres, et qu'il doit se trouver désormais dans la bibliothèque de tous ceux qui tiennent à connaître ce qui intéresse le Poitou. »

L'histoire des fiefs est intimement liée à celle des familles ; l'œil les suit avec intérêt à travers les mutations, et se rattachant successivement à des noms qui nous sont tous connus.

Il nous reste à former un vœu, c'est que MM. Beauchet-Filleau et de Chergé consentent à publier un volume supplémentaire pour offrir la revanche aux familles encore trop nombreuses qui n'ont pas trouvé place dans leur premier travail, et aussi pour donner accueil aux observations et aux rectifications qui sont la conséquence inévitable d'un ouvrage composé de détails infinis.

Mais, que le volume demandé par nous paraisse ou non, les deux tomes aujourd'hui publiés seront accueillis comme un noble cartulaire, comme un immense état civil de la famille poitevine, enfin comme un précieux *terrier* contenant l'histoire du sol sur lequel nous vivons après nos aïeux. J'ai passé des heures pleines d'intérêt à parcourir ces annales de la province, et je n'ai pu fermer le livre sans me reporter à ces vers si beaux de Schiller :

Unter demselben Blau, über dem nämlichen Grün, etc.,

dont, hélas ! je ne puis offrir au lecteur qu'une bien pâle copie :

C'est sous ce même azur, sur ces mêmes sillons
Qu'ont passé tour à tour nos générations ;
Et ce même soleil y brilla pour nos pères.

Ch. MOURAIN de SOURDEVAL.

Digitized by Google

REVUE DU MOIS.

AVRIL 1854.

Le 21 mars 1854, le Congrès des sociétés savantes ouvrait sa 5e session à Paris, sous la présidence de M. de Caumont. Plus de cent cinquante délégués des sociétés départementales et un grand nombre de savants de la Capitale ont assisté aux séances. Parmi les diverses communications faites au Congrès, nous en noterons seulement une.

M. du Chatellier, au nom de la commission chargée de publier le *Bulletin des sociétés savantes*, expose que M. le Ministre de l'instruction publique a adressé, le 16 mars 1854, aux présidents des sociétés savantes, une lettre qui peut se résumer ainsi :

« Les mesures déjà prises par mon département, dit-il, dans l'intérêt des sociétés savantes, et en particulier l'organisation du système d'échange de leurs publications, ont eu pour effet de favoriser leur développement en établissant entre elles des relations plus suivies. Pour resserrer encore le lien qui les unit et mettre en lumière des travaux trop peu connus, j'ai décidé qu'il serait publié un *Bulletin des sociétés savantes*.

» A côté des faits intéressants que peuvent offrir les missions scientifiques et littéraires, les séances du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, auquel se rattachent si naturellement les compagnies savantes, le *Bulletin* présentera le compte rendu aussi complet que possible des mémoires publiés par ces sociétés. Leurs travaux recevront une publicité plus étendue et seront immédiatement signalés à l'attention du monde savant. Ce *Bulletin* sera le centre où viendront aboutir les résultats divers de leurs recherches, qui s'éclaireront et se compléteront les unes par les autres. »

Le Congrès émet le vœu que des remercîments soient adressés à M. le Ministre, pour avoir bien voulu se charger de continuer une publication que les sociétés départementales avaient elles-mêmes fondée et qu'elles s'efforçaient de poursuivre depuis trois ans.

— L'an dernier, le conseil municipal de Nantes avait ouvert à M. Daniel Ducommun un crédit dans le but de couvrir les dépenses auxquelles allait l'entraîner l'étude d'un projet de fontaine monumentale dont serait décorée la place Royale. M. Ducommun

Digitized by Google

vient d'adresser au Conseil le modèle de la fontaine projetée et le plan de la place Royale en relief. Voici, suivant un journal de Nantes, le sujet : Sur un vaste piédestal domine une figure assise et drapée qui représente la ville de Nantes ; à la base du piédestal, sont groupées la Loire, la Sèvre, l'Erdre, le Loiret et le Cher, mêlant leurs eaux dans une vasque commune. Des génies de la marine et du commerce sont disposés de manière à concourir à l'ensemble général, et achèvent de donner à cette fontaine un aspect grandiose et majestueux. La figure de la ville de Nantes serait en marbre, et celles des autres personnages allégoriques en fonte.

— Dans les derniers jours de mars, dit le *Publicateur des Côtes-du-Nord*, une découverte a été faite commune de Saint-Gouëno, sur la chaîne de montagnes du Mené. On entourait un commun d'un fossé, lorsqu'en creusant la terre, on a trouvé à une faible profondeur une pierre circulaire percée au centre, pesant environ 40 kilogr. Sous cette meule était caché un pot de terre noire rempli de médailles que l'on regarde comme gauloises. Elles ont à peu près 2 centim. de diamètre, pèsent en moyenne 4 grammes, et semblent être d'électrum à très-bas titre. M. Pichaud, marchand à Lamballe, en est devenu l'acquéreur. Nous regrettons que le journal de Saint-Brieuc ne donne pas de détails plus précis.

— En creusant l'avant-port de Palais, à Belle-Ile-en-Mer, où il y a à présent environ trois mètres d'eau, on a trouvé une pierre de granit sous laquelle étaient incrustées les lettres suivantes : Nicolas Foyqovet. PR. GS. ÆR. PRÆF. Galliæ M. VIc. LXI. PR. Cette pierre recouvrait une feuille de plomb renfermant deux pièces, une en argent au millésime de 1661, de Louis XIV, et une en or aux armoiries du surintendant Fouquet, avec les mots : *Paci æterne pactis que hymencis*, et de l'autre côté : *Quo non ascendet.*

— M. Charles Michel fils vient d'offrir à la bibliothèque publique de la ville de Saint-Malo un manuscrit très-précieux des mémoires de Duguay-Trouin, qui semble de la main même du grand amiral. Il contient beaucoup de détails intimes qui n'ont pas été reproduits dans les mémoires imprimés.

— Par décret du 5 avril 1854, un savant Breton, M. Cor, secrétaire-interprète de l'Empereur pour les langues orientales, est nommé professeur de la chaire de langue turque au Collége de France, en remplacement de M. le comte Alix Desgranges, décédé.

Digitized by Google

— Le Maire de Rennes vient de prendre l'arrêté suivant :

« Vu l'art. 12 de la loi du 18 juillet 1837 ;

» Considérant que la ville de Rennes possède plusieurs monuments ornés de statues et sculptures ; — Que ces statues et sculptures doivent être entretenues ou restaurées, et que des travaux de cette nature ne peuvent être confiés qu'à une main habile ; — Considérant que, sous ce rapport, M. Barré, de Rennes, a donné de nombreuses preuves d'un talent supérieur ;

» ARRÊTE : Art. 1er. — M. Barré est nommé sculpteur de la ville de Rennes.

» Art. 2. — Une expédition du présent sera remise à M. Barré.

» En mairie, à Rennes, le 18 avril 1854. — *Le Maire,* F. DE MONCUIT. »

Cet arrêté honore l'autorité municipale autant que l'homme de talent qu'il récompense. M Barré est nantais ; mais depuis vingt-cinq ans Rennes est sa patrie d'adoption. C'est donc un lien de plus entre cette ville et son artiste favori. Pour lui, c'est comme un titre de noblesse, a-t-on dit ; or, noblesse oblige. Sous ce rapport, le passé de M. Barré répond de son avenir.

— M. Th. Fortin, qui a quitté Nantes il y a quelques mois, vient de vendre au ministre d'État un joli tableau au prix de 1600 fr. On ajoute que le ministre lui a commandé, pour le salon prochain, une toile dont il a fixé lui-même le prix à 4000 fr.

— M. Émile Trégain, de Rennes, qui voyage en Italie, a reçu de Ferdinand II, roi des Deux-Siciles, la croix de chevalier de l'ordre royal de François Ier, pour son *Histoire du royaume des Deux-Siciles*, dont le *Journal de Rennes* (25 février 1854) a rendu un compte détaillé. Il est bon que de jeunes hommes utilisent ainsi leurs loisirs et se livrent à des travaux sérieux qui font honneur à la France en pays étranger.

— M. d'Ingler (Louis-Jules), ingénieur de première classe à Indret, a été élevé, par décret du 12 avril 1854, au grade de directeur des constructions navales.

— Une commission, prise parmi les membres du Cercle maritime de Nantes, vient d'être appelée à la mairie de cette ville, pour donner son opinion sur un système de signaux à employer dans les ports de marées, et dont l'inventeur est M. Desnoyelles. Ces signaux ont pour objet d'indiquer aux navires privés de pilotes la quantité d'eau existant sur *les passes* les plus difficiles, à l'entrée des ports ou rivières.

— Le ministre de la marine vient de décider la construction de trois nouveaux vaisseaux à vapeur du type *Napoléon*, qui recevront

Digitized by Google

le nom de trois de nos grandes villes de commerce. Ils s'appelleront : la *Ville-de-Lyon*, la *Ville-de-Bordeaux*, la *Ville-de-Nantes*.

— Le 17 avril dernier, la flotte française de la Baltique était à peu près réunie dans la magnifique rade de Brest. Ainsi, outre les bâtiments qui s'y trouvent habituellement, le *Borda*, vaisseau-école; le *Faune*, corvette-école; la *Thétis*, le *Dupetit-Thouars* et la *Comète*, frégate et bricks des mousses, et le *Souffleur*, stationnaire, elle contenait : l'*Inflexible*, le *Duguesclin*, le *Tage*, le *Jemmapes*, l'*Hercule*, le *Trident*, le *Breslaw*, la *Sémillante*, la *Virginie*, la *Poursuivante*, la *Zénobie*, le *Darien* et le *Flambart*.

Le 21 du même mois, cette partie de l'escadre a mis à la voile, à 6 heures et demie du matin, par une bonne brise d'est-sud-est.

Voici, du reste, la composition exacte de l'escadre française de la Baltique, commandée par M. le vice-amiral Parseval-Deschênes; M. Pénaud, contre-amiral, commandant en second :

VAISSEAUX.			FRÉGATES.		
1	Austerlitz, vaisseau mixte, 540 chevaux,	100 canons.	10	Sémillante,	60 canons.
2	Tage, à voiles,	100 —	11	Andromaque,	60 —
3	Hercule,	100 —	12	Vengeance,	60 —
4	Jemmapes,	100 —	13	Poursuivante,	60 —
5	Breslaw,	90 —	14	Virginie,	50 —
6	Duguesclin, (Monté par l'amiral Pénaud).	90 —	15	Zénobie,	50 —
7	Inflexible, (Monté par l'amiral Parseval.)	90 —	16	Psyché,	40 —
8	Duperré,	80 —	VAPEURS.		
9	Trident,	80 —	17	Darien, frégate de	450 chevaux.
			18	Phlégéton, corv.	400 —
			19	Souffleur, aviso de	220 —
			20	Milan, — de	200 —
			21	Lucifer, — de	200 —
			22	Aigle, — de	200 —
			23	Flambart, — de	120 —

On a fait sur la liste des états-majors un relevé des noms suivants, qui intéressent plusieurs familles de Bretagne :

Sur l'*Inflexible*, Halna du Fretay, lieutenant de vaisseau; — sur le *Jemmapes*, de Langle de Cary, capitaine de frégate, commandant en second; Fleuriot de Langle, lieutenant de vaisseau; Ch. Delabigne-Villeneuve, officier d'administration; Huchet de Cintré, aspirant de 2e classe; — sur le *Tage*, Turin, lieutenant de vaisseau; Marteville, enseigne de vaisseau; Huon de Kermadec, sous-commissaire, officier d'administration; — sur le *Darien*, Ducrest de Villeneuve, de Mauduit, lieutenants de vaisseau; — sur la *Sémillante*, Duval, aspirant auxiliaire.

Armand GUÉRAUD.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

MENSUEL,

Indiquant tous les ouvrages imprimés dans les départements formés de la division du Poitou et de la Bretagne, et ceux qui, imprimés ailleurs, concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs bretons ou poitevins.

Essai sur les condamnés libérés; par Charles Bernède, substitut à Châteaulin (Finistère). In-8° de 7 ff 3/4. Impr. de Masseaux, à Nantes. — A Paris, chez Dubey, rue de Seine, 31.

Manuel théorique et pratique de défrichement des terres incultes et d'amélioration des terres maigres cultivées. Études pratiques sur la situation, les besoins, les intérêts et les moyens d'amélioration générale et agricole des provinces du Centre, de l'Ouest et du Midi, formant la région des ajoncs et bruyères; par Breton, cultivateur, etc. In-8° de 25 ff. 1/4. A Blois, chez l'auteur, et à Paris, chez Mme Bouchard-Huzard.

Notice sur la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure; par M. Vandier, archiviste. In-8° d'1 f. 1/2. Impr. de Aug. Guéraud, à Nantes.

Question des Céréales. Caisse de réserve pour la réduction du prix du pain. Proposition soumise au Conseil municipal de Nantes, par M. E. Dagault jeune, un de ses membres. In-8° d'une f. Impr. de Mme veuve Mangin, à Nantes.

Statistique morale de la France; par J.-C. Renoul. In-8° de 2 ff. 1/2. Impr. de Mme veuve Mellinet, à Nantes.

Compte rendu de l'affaire de Louise-Jeanne Toppé, en religion sœur saint Dominique, accusée de deux incendies volontaires consommés dans l'hospice Saint-Yves, auquel elle était attachée en qualité de religieuse. (Cour d'assises d'Ille-et-Vilaine. Extrait du journal *le Progrès.*) In-8° de 3 ff. 3/4. Impr. de Folligné, à Rennes.

La France et la Russie. Question d'Orient. Février 1854. Notice historique. In-8° d'une demi-f. Impr. de Catel, à Rennes.

GRAVURES ET LITHOGRAPHIES.

MONUMENTS, VUES, PLANS, MARINES, ETC.

Pont tournant à deux volées à établir sur la Penfeld, entre Brest et Recouvrance; grande gravure à l'eau forte par R. Pfnor, d'après E. Reiber. Impr. en taille douce de Bestault, à Paris.

Vue d'Argenton, château (Deux-Sèvres), par Damiaud, d'après T. Drake. Impr. lith. de Lemercier, à Paris.

Petiet (Claude), député de l'Ille-et-Vilaine, ministre de la guerre à la première révolution, portrait en buste à l'eau forte, par J. Porreau. — A Paris, chez Vignères.

La Croix bretonne.... Album d'Hypp. Lalaisse. — A Paris, chez Avanzo.

Escadre de l'Océan, Brest. Impr. lith. de Saget, à Brest.

Franco, naufrage sur les côtes de Bretagne, par Lebreton. — A Paris, chez Wild.

MUSIQUE.

Si tu m'aimais, sérénade. Paroles de Mme Marie Saffray; musique de F. Ponchard. — A Paris, chez J. Meissonnier fils. 2.50

L'Amant de la violette, mélodie. Paroles de Boulay-Paty; musique de Ch. Manry. — A Paris, chez Prilipp.

Chants bretons, 8 mélodies réunies : *Ivonaïe, la Chanson du Printemps, les Goëlands, la Chanson de la Gerbe, le Sonneur de Cornouaille, la Chanson de Loïc, la Chaumière, la Chanson de Marie.* Paroles de A. Brizieux et de Michel Carré; musique de Victor Massé. — A Paris, chez Mme Cendrier. Net. . 8.»»

(*Bibliographie de la France.*)

Digitized by Google

NOTICE

SUR L'ANCIENNE

UNIVERSITÉ DE NANTES.

Dès les premières années du XVe siècle, les ducs de Bretagne, alors souverains indépendants, nourrissaient le désir de constituer dans cette province une université sur le modèle de celles qui, en France comme en Italie, signalaient la renaissance des lettres. Les bulles des papes Jean XXI, en 1414; Martin V, en 1418; Nicolas V, en 1448, vinrent inutilement en aide à ces vœux d'un pays pauvre et éloigné des grands centres littéraires de l'époque. La gloire de cette institution était réservée au duc François II, père de cette *bonne* Duchesse Anne qui, par ses mariages successifs avec deux rois de France (Charles VIII et Louis XII), opéra la réunion de cette province à la monarchie française.

Ce fut sous le règne de ce dernier duc, et lorsque l'ardeur de savoir qui agitait la France et l'Europe allait recevoir une si forte impulsion par la découverte de l'imprimerie, que le Saint-Siége, sous la protection duquel se plaçait naturellement, dans ces siècles de foi, tout ce qui se rattachait aux œuvres de l'intelligence, vint offrir de nouveau l'appui de sa grande autorité à la constitution universitaire de la Bretagne.

Le pape Pie II, Æneas-Sylvius Piccolomini, l'un des savants les plus illustres de son temps, prit l'initiative de cette institution. Si la bulle de ce saint pontife, datée de la veille des nones d'avril 1460, contient des dispositions qui seraient aujourd'hui considérées comme des empiètements sur les attributions de la puissance séculière, elle dépose aussi d'un zèle ardent pour l'encouragement des saines études, qu'il considérait comme non moins favorables aux progrès de la religion qu'à la prospérité de l'empire.

Digitized by Google

Le Saint-Père voulut rendre viable cette création, non-seulement par les grâces spirituelles qu'il y attacha, mais aussi par une forte assistance temporelle, par l'abandon en faveur de la nouvelle institution de revenus alors acquis à la chaire de Saint-Pierre, et même par le don spécial de cinq mille saluts d'or. Cette somme était à prendre sur six mille pièces de la même monnaie que l'évêque de Saint-Brieuc devait au Saint-Siége, en vertu d'un titre sur la valeur duquel Pie II concevait quelques scrupules, et dont il ne réservait, en conséquence, qu'un sixième pour l'appliquer à la construction de l'église de Saint-Pierre de Rome.

Les motifs de la bulle ont, du reste, cela de remarquable qu'en exaltant l'importance de la province de Bretagne, avec ses neuf évêchés et sa population nombreuse, ils constatent aussi les obstacles que l'étude des sciences et des lettres y rencontrait faute d'un centre d'instruction mis à la portée de ceux qui, par les difficultés des communications dans ces temps reculés, se seraient détournés d'y appliquer leurs facultés naturelles. Le pape justifie pareillement la préférence qu'il donne à Nantes pour y fixer le siége de l'université nouvelle, « parce que cette ville est située dans la partie la plus » fertile (*uberrima*) de la province; parce que le fleuve de la Loire, » qui la baigne et qui est navigable sur une longueur de plus de » deux cents milles, la met en rapport avec les plus belles parties du » royaume de France et d'un autre côté avec la mer; parce que » cette heureuse position réunit tout ce qui peut contribuer à l'en- » couragement des études, la pureté de l'air, l'abondance des choses » nécessaires à la vie, les relations faciles avec les hommes éclairés » de tous les pays, etc. »

On vient de dire que le duc François II avait provoqué cette création; et ce prince, en effet, s'empressa de la ratifier par une ordonnance en vingt articles qui porte la date du 22 avril 1461.

Cette ordonnance fut donc le véritable titre de la fondation de l'université à Nantes. On y constate que cette association scientifique se divisait en quatre facultés, et non pas en cinq, comme Travers et d'autres écrivains postérieurs l'ont supposé, donnant ainsi un démenti à des vers trop connus (1). Le classement qu'ils ont prétendu

(1) ..... Marchant à pas comptés,
Comme un recteur suivi des quatre facultés.

Digitized by Google

faire du droit canonique et du droit civil en deux facultés distinctes, est contraire à l'intention évidente du fondateur lui-même, qui a réuni ce double enseignement sous la même incise. Il l'est aussi au véritable sens du règlement, dont on va parler tout à l'heure.

Le duc annonce qu'il a *ja fait préparer et construire les escolles, y fait venir et congreger plusieurs venerables docteurs et autres clercs licenciés et gradués es sciences ci devant dites, lesquels sont à présent lisans et exerçans continuellement en la dicte université où a grande multitude d'estudiants.*

Il accorde *aux recteur et autres officiers establis en la dicte université, ainsi qu'aux estudiants d'icelle,* aux premiers, des honneurs, et à tous, des prérogatives. L'époque ne connaissait pas de plus puissants moyens d'encouragement que les priviléges dérogatoires au droit commun ; ils lui furent prodigués.

L'université eut donc son rang dans les cérémonies publiques, à la suite du magistrat conservateur de ses priviléges. Elle eut sa juridiction spéciale, devant laquelle elle attirait les causes même les plus étrangères à ses attributions, pour peu qu'un de ses suppôts ou de ses élèves s'y trouvât intéressé. Elle put jouir de l'exemption des impôts de consommation et des autres charges qui pesaient sur les autres habitants de la cité. Elle eut d'ailleurs le monopole de l'éducation et la collation des grades qui conféraient le droit d'exercer les professions libérales.

L'évêque de Nantes fut le chancelier de l'université, le juge civil (prévôt ou sénéchal) eut la garde de ses priviléges. Les statuts applicables tant à l'université en corps qu'à chacune de ses facultés, furent rédigés en latin et arrêtés dans une assemblée présidée par le prélat, assisté des commissaires du duc et des facultés, qui se tint dans la bibliothèque de la cathédrale le 30 octobre 1461.

Les quatre facultés désignées sont celles de théologie, de droit canonique et civil, de médecine et des arts. Cette dernière comprenait les deux divisions qui, dans l'organisation moderne, ont été distinguées en faculté des lettres et faculté des sciences.

Tout est prévu dans ce règlement, études, mœurs, droits, rétributions et jusqu'au costume. La tradition enseigne même que le duc avait voulu honorer le savoir, en la personne du recteur, dont les fonctions étaient électives et annuelles, en lui permettant de s'orner, dans les cérémonies publiques, d'un manteau semblable au sien propre.

Digitized by Google

On ne peut certainement qu'applaudir à la plupart des règles de discipline qui y sont consignées : il n'en est pas tout à fait de même de la latinité, qui est de son temps et non pas du siècle d'Auguste ; on en peut juger par l'échantillon rapporté ci-dessous (1).

Tous ces documents ont été recueillis dans un manuscrit appartenant au siècle de cette création qui existe à la bibliothèque publique de la ville de Nantes, et qu'un procès-verbal dressé le 5 juin 1653 décrivait en ces termes :

« Un vieil livre écrit à la main sur du velin en ancien caractère » gothique couvert de cuir noir sur aisse de bois avec deux ecussons » de chaque coté, dont les armes sont my parties de France et de » Bretagne, le dit livre contenant 95 feuillets qui, de tems immémo- » rial, a servi d'original des priviléges, statuts et reglements tant » généraux que particuliers de la dite université et pour cet effet a » toujours été appelé *le livre du Recteur d'icelle.* »

La reine Anne de Bretagne, qui fit élever dans l'église des Carmes, c'est-à-dire, au lieu des assemblées générales de l'université, en l'honneur du duc et de la duchesse ses père et mère, ce mausolée, chef-d'œuvre de la statuaire de cette époque, qu'on admire encore à la cathédrale de Nantes, et près duquel sa propre effigie figure avec les emblèmes de la justice, la reine Anne était une protectrice trop bienveillante des lettres et des arts pour négliger, lors de l'alliance qui termina les luttes politiques engagées entre elle et son premier époux, les intérêts de son université de Nantes. Aussi, l'un des premiers actes qui suivirent le mariage de Charles VIII avec la princesse, fut-il de confirmer ses priviléges par les lettres patentes données à Nantes au mois d'avril 1491 (c'est-à-dire, avant Pâques 1492). L'édit du mois de novembre 1493, art. 12, donné par le même prince à Montils-les-Tours, confirme ces bonnes dispositions, mais constate

(1) Rubricà 7ª.

Item statuimus quod in scholarem theologicæ nullus delirus, brigosus et inhonestæ conversationis et scandalosæ vitæ admittatur, sive secularis sit sive religiosus. Non liceat theologicæ scholaribus aut baccalaureis frequentare tabernas vel per vices crebrò et sine necessitate discurrere nec ludis illicitis vel inhonestis interesse, vel quæcumque turpia in vestimentis, vel in vitâ quæ virum exhonestarent ecclesiasticum, habere vel exercere, et si aliquis reperiatur quantumcumque scientiæ polleat ad ulteriorem gradum in facultate recipiendum nullo modo admittatur.

Digitized by Google

aussi par quelles causes l'état de l'université nantaise, qui était florissant sous le duc François son fondateur, avait déjà dégénéré *par le moyen des dernières guerres et divisions qui ont été en iceluy pays,* et qui avaient fait *evader les docteurs, regents et escoliers.*

Devenue désormais partie intégrante de la France, la Bretagne a reçu de la plupart des rois postérieurs la confirmation expresse des priviléges de son université, savoir :

Henri II, à Aix-en-Champagne, mai 1548.

Charles IX (1), à Montpellier, décembre 1564, et à Blois, 17 avril 1572.

Henri III, à Paris, janvier 1585.

Henri IV, à Nantes, avril 1598.

Louis XIII, aussi à Nantes, août 1614.

Louis XIV, à Paris, octobre 1643.

Louis XV, mineur, par le Conseil de régence, août 1716.

Sous le règne de ce dernier prince, la faculté de droit fut détachée des autres facultés demeurées à Nantes. Un arrêt du Conseil du 1er octobre 1735 la transféra à Rennes, près du Parlement, cour souveraine de la province.

L'histoire de cet établissement scientifique est, au surplus, celle de tous les autres. Elle se compose de discussions quelquefois graves et plus souvent futiles sur des questions de scolastique, de privilége ou de préséance, qui ont perdu aujourd'hui tout leur intérêt. Il faut même reconnaître que l'université de Nantes tient peu de place dans les chroniques locales, et qu'elle n'a pas été illustrée autant que quelques-unes de ses sœurs, même que celle de Bourges, dont la création suivit de près la sienne, par les leçons des grands maîtres ou par des œuvres brillantes dans les sciences ou dans les lettres.

C'est ce qu'écrivait en 1728, en des termes assez piquants, l'un des maires de cette ville, Gérard Mellier, dont la longue administration a laissé, outre des règlements utiles, des souvenirs que l'édilité nouvelle a cru devoir honorer en plaçant son buste dans la salle des séances du Conseil municipal.

---

(1) Ce fut pareillement à ce prince que la ville de Nantes dut la concession (confirmée depuis par Louis XIV) d'un jardin situé alors près des murailles, pour y élever les plantes exotiques; institution qui existe encore en faveur des pharmaciens de la ville, sous le nom de jardin des Apothicaires.

Digitized by Google

Cette obscurité d'un instrument de doctrine cimenté par une constitution aussi forte, ne tient pas seulement, comme l'écrivait Gérard Mellier, à ce que toutes les pensées de la jeunesse de Nantes étaient tournées vers le commerce, *auquel on ne saurait donner trop d'attention pour l'augmenter et pour éviter les distractions qui nourrissent l'ignorance et l'oysiveté.* Il faut plutôt en chercher la cause dans la date même de son institution, quand la ville de Nantes allait, par la réunion de la Bretagne à la France, perdre le titre de capitale et se trouver déshéritée de la présence d'une cour ducale qu'y attiraient les agréments de sa position et ce beau château dont la vue arrachait, un siècle plus tard, à un roi de France cette exclamation souvent rappelée : *Ventre-saint-gris, nos cousins les ducs de Bretagne n'étaient pas de petits compagnons.*

Les guerres civiles et religieuses qui pendant tout le XVIe et une partie du XVIIe siècle désolèrent la province, et que suivit ce grand règne qui concentra près du prince les renommées littéraires ainsi que toutes les autres, durent aussi amoindrir l'importance de l'université cachée dans une province éloignée du centre de l'empire.

Aussi la faculté de théologie ne s'y est-elle distinguée que par une teinte gallicane et peut-être un peu janséniste, qui a produit quelques écrits obscurs contre la bulle *Unigenitus*, et qui n'a laissé d'autres traces dans nos archives municipales qu'un procès soutenu en 1716 contre l'évêque de Nantes, pour l'empêcher de recevoir des élèves externes dans son séminaire.

La faculté de médecine n'a point vu se grouper autour de ses chaires cette jeunesse avide de savoir qui assiégeait ailleurs les cours des facultés demeurées célèbres jusqu'à ces derniers temps. Le personnel médical qui la constituait, se composait de docteurs plus occupés du soin de leur pratique que des enseignements de la théorie; et ce fut sans doute cet intérêt qui, dans les dernières années de l'existence de l'institution, inspirait à la faculté nantaise la prétention, proscrite par arrêt, d'obliger à parcourir le cercle d'épreuves nouvelles les docteurs des autres facultés qui venaient lui demander l'agrégation et lui apporter en échange le tribut des lumières acquises loin de l'influence des routines locales (1).

(1) Au nombre des trois docteurs qui combattirent cette prétention contraire au texte même de l'ordonnance de fondation de l'université, se trouvait G^me^

Digitized by Google

Son modeste bagage d'écrits scientifiques se réduit à quelques thèses plus ou moins remarquables. On citera néanmoins avec éloge la *Flore nantaise* que publia dans le dernier siècle le Dr Bonamy. Car cette simple nomenclature constate que dès lors le goût de la botanique existait à Nantes ; et nulle part, en effet, cette belle science ne pouvait être mieux cultivée que dans une cité à laquelle des relations maritimes étendues permettent d'enrichir, du tribut de toutes les parties du monde, et son jardin public, aujourd'hui si remarquable, et les collections de ses nombreux amateurs d'horticulture.

La faculté de droit, qui, dans une province régie par une législation toute spéciale, formait certainement dans le principe la portion la plus importante de l'enseignement universitaire, ne pouvait que s'allanguir depuis qu'à partir de l'édit de Henri II, en 1560, le Parlement était sédentaire à Rennes, et qu'elle se trouvait ainsi à distance de la cour souveraine dont les arrêts donnaient seuls autorité aux dissertations de ses docteurs.

On doit croire sans doute que la faculté prit sa part dans la première réformation de la coutume en 1539, parce que cette grande œuvre, qui devait donner de la fixité à la loi municipale et dont la presse a conservé le procès-verbal, s'était accomplie à Nantes, où le Parlement et même les États de la province siégeaient encore le plus souvent. Mais son rôle paraît complètement effacé, par la raison qu'on vient de dire, dans la seconde rédaction de cette même coutume en 1580, dont les textes ont régi définitivement la province, jusqu'au moment où la France a pu jouir du bienfait d'une législation uniforme.

Bertrand d'Argentré, dont la haute capacité présida à cette codification, était sénéchal de Rennes. Ce fut en cette ville que naquit le plus estimé des commentateurs, Hevin, dont le père était venu vers 1620, dit un biographe, se fixer dans une province que *le reste de la France considérait comme peu propre au séjour d'un savant.* Si le père et le fils Hevin y professèrent le droit, ce fut à titre privé.

Laennec, qui fut ensuite un des derniers recteurs, et dont la gloire a été d'être l'oncle et le premier maître du savant de ce nom, connu par ses recherches d'anatomie pathologique et surtout par l'application de l'auscultation médiate aux observations du diagnostic. (Voir *Biographie bretonne*, par Levot, 2e vol., pp. 84 à 94.)

Digitized by Google

Parchambault, Frain, Sauvageau et les autres juristes qui ont commenté cette coutume, n'appartenaient à l'université que parce que, sans doute, ils y avaient pris leurs lettres de doctorat ou de licence. L'auteur même des excellentes *Notes de l'Anonyme,* quoiqu'il fût nantais, ne paraît pas devoir être compté parmi les docteurs régents, et son œuvre décèle un jugement plutôt éclairé par la pratique que par la théorie. Seul, Duparc-Poullain, dont le talent comme écrivain didactique se reflétait plus tard et sous la législation nouvelle, dans l'œuvre devenue classique de son compatriote Toullier, fut professeur à la faculté de droit, mais alors seulement que cette faculté avait été détachée, comme on vient de le dire, du corps universitaire de Nantes.

La faculté des arts, qui embrassait l'enseignement des lettres et des sciences, était, quoi qu'en ait dit le maire Mellier, beaucoup mieux à sa place. Le collége Saint-Jehan en 1475, le collége Sainte-Croix, dont Travers nie mal à propos l'existence et qui fut brillant au moins à la date de 1620, époque à laquelle il comptait plus de 300 élèves, enfin le collége Saint-Clément, dans lequel les autres établissements vinrent se fondre, ont toujours figuré au premier rang des institutions classiques de la province.

Ce collége Saint-Clément avait été d'abord purement laïque, comme le constate le traité passé en 1557 entre le bureau de ville et le principal. Mais placé, vers 1625, sous la direction de la célèbre congrégation de l'Oratoire, qui venait de s'introduire en France sous la protection du cardinal de Bérulle, il prit une importance qu'atteste encore le développement des édifices, aujourd'hui dégradés ou dénaturés, qui avaient été construits sur les terrains que la ville avait concédés à cette congrégation par le contrat du 16 février 1672 rapporté par Travers. L'existence de cette institution s'est soutenue, même après la sécularisation complète de ses membres et jusqu'à la création des écoles centrales en 1797, et l'on n'a point oublié que le célèbre Fouché, depuis duc d'Otrante, est sorti des rangs des professeurs de ce collége.

Il convient d'ajouter que les difficultés financières contre lesquelles la fondation universitaire eut constamment à lutter, ont contribué, plus encore que l'indifférence de la population locale pour les œuvres du savoir, à amoindrir ses succès et à écarter de ses chaires les hommes d'élite qui auraient pu y porter l'éclat de leur renommée.

Digitized by Google

Le tarif de ses actes avait été fixé par les statuts sur le pied de valeurs monétaires qu'une dépréciation successive avait rendues à peu près illusoires (1). Les mêmes embarras politiques qui avaient entraîné l'autorité royale à user souvent de la dangereuse ressource de l'altération des monnaies, avaient fait disparaître presque tous les avantages que l'université tenait de la munificence du dernier duc et des rois ses successeurs. On cite entre autres, dans un mémoire particulier qui appartient à l'auteur de cette notice, la perte de certains terrains joignant la ville de Nantes qui avaient été concédés par le prince à l'université. Le duc de Mercœur s'en empara sans indemnité, pour y édifier la nouvelle enceinte de murailles qu'il fit construire pour appuyer sa longue rébellion et dont les traces ne sont pas encore complètement effacées.

Les priviléges de juridiction, les exemptions d'impôts, le monopole même des messageries, auquel l'université prétendait par une conséquence peut-être un peu forcée de la disposition des statuts qui plaçait deux messagers parmi ses suppôts, tous ces droits bursaux, qui s'étaient résumés en une rente de 400 livres sur l'administration des postes (2), n'offraient pas à ses maîtres des ressources suffisantes pour leur assurer l'indépendance nécessaire aux fortes études et pour les faire renoncer aux résultats plus positifs de l'exercice des professions libérales.

Si donc la faculté des arts, c'est-à-dire, l'enseignement littéraire, qui étouffait presque alors l'enseignement scientifique, avait plus que les autres conservé une certaine vitalité universitaire, c'est parce que l'exercice exclusif et les profits de cet enseignement étaient liés à l'existence de l'institution elle-même. Aussi voit-on encore cet esprit de monopole qui dominait l'époque, se traduire en restrictions et en procès, et l'université lutter d'abord contre l'établissement des congrégations enseignantes, puis quand l'une de ces congrégations, celle de l'Oratoire, fut devenue maîtresse de la place, reprendre la

(1) Le bedeau (*bidellus*), charge alors dévolue à des gradués, recevait 10 deniers à l'incorporation, 2 sous 1 denier à la licence ou à la réception de maître ès arts. Le casuel des docteurs régents était proportionnel à ces chiffres.

(2) Cette rente était peut-être aussi la représentation d'une autre rente de pareil chiffre, mais de valeur bien différente d'après l'état monétaire de l'époque, que, dans l'édit de 1495 ci-dessus cité, Charles VIII avait concédée à l'université, *à prendre par chacun an sur les deniers communs de la ville de Nantes.*

Digitized by Google

même lutte pour s'opposer à la libre concurrence des institutions privées ; ce qui n'empêchait pas l'auteur du mémoire qu'on vient de citer de se plaindre, à la veille du jour où l'université allait disparaître dans le commun naufrage des anciennes institutions, de ce que l'opulence nantaise confiait l'éducation de ses enfants aux réputations lointaines, telles que celle du collége de Sorrèze, ou à ces méthodes efféminées d'instruction facile que la mode tendait dès lors à faire prévaloir.

Le temps n'était pas encore venu où les besoins de l'industrie appelleraient dans les grands centres de population les institutions scientifiques qui doivent en éclairer la marche et lui préparer des chefs habiles. Si donc le souvenir de cette institution est peu susceptible d'éclairer le Pouvoir sur ce qu'exigent aujourd'hui les encouragements réclamés par un ordre nouveau de civilisation, il restera du moins comme un monument du vif intérêt que l'Église et l'État ont constamment porté en ce pays aux développements des saines études.

LAENNEC aîné,

Recteur de l'académie départementale de la Loire-Inférieure.

Digitized by Google

DES NANNÈTES

AUX

ÉPOQUES CELTIQUE ET ROMAINE.

Ire PARTIE.

ÉPOQUE CELTIQUE.

(*Suite du chapitre Ier. — Voir page* 363.)

§ III. — Forêts.

Nous n'examinerons point les chaînes de collines qui séparent ces différents bassins, sous le rapport géologique ; deux raisons nous en empêchent : d'abord, notre entière insuffisance pour cette importante étude ; en second lieu, parce que ce serait sortir mal à propos de notre sujet. Mais il est un point sous lequel ces monticules nous offrent une observation intéressante pour ce même sujet ; c'est l'appréciation des masses forestières qui devaient les couvrir à l'époque déjà si reculée de la conquête romaine, et probablement bien auparavant. Cette étude nous donnera en quelque sorte l'aspect qu'avait alors le pays, et nous mettra peut-être à même de saisir quelques traits des mœurs de nos ancêtres.

Plusieurs de ces sommets n'offrent plus, depuis longtemps, cette riche verdure. Transformés en vastes steppes entièrement découvertes, ils ont reçu le nom de *lande* de la réunion de végétaux qu'ils produisent ; car il faut dire, en passant, que nos landes bretonnes ne sont ni des sables arides ni une craie improductive. Diverses espèces de graminées mêlées à la bruyère (*erica vulgaris*), au petit ajonc (*ulex nanus*), au grand ajonc (*ulex Europæus*) et même à plusieurs sortes de chêne, présentent, depuis le mois de mai jusqu'aux premiers froids de l'hiver, une pâture assez abondante pour nourrir, en grande partie, les petits moutons, les petits chevaux

Digitized by Google

du pays, et même les bœufs et les vaches. Ce sont ces *landes* qui, dans le pays nantais plus que nulle part en Bretagne, occupant d'immenses superficies, ont été, dans ces derniers temps, le sujet de nombreux procès, mais aussi de partages, à la suite desquels ces mêmes terrains, si dédaignés et si mal connus, sont devenus des terres arables d'une grande fertilité; des prairies naturelles et artificielles, dont les produits sont abondants et de bonne qualité; des bois, où les diverses essences forestières ont trouvé des sols propres à leur développement. Cette dernière culture les a rendus à leur état primitif, car nous croyons que la majeure partie de ces landes ont été couvertes de forêts; et ce que nous allons dire le démontrera assez clairement.

Nous examinerons en particulier chacune des chaînes de collines qui séparent nos divers bassins, et nous commencerons par celle qui serpente entre les rivières du Semenon et de la Chère, dans une longueur d'environ huit lieues, depuis la frontière d'Anjou jusqu'à la Vilaine, près de Ple-Chastel. Nous trouvons encore, dans tout cet espace, des restes considérables des forêts originaires. Ce sont, à partir de l'est, la forêt d'Araize et la Forêt Neuve, qui, pour ainsi dire, n'en font qu'une; c'est le bois du Plessis, entre Rougé et Soulevache; c'est la grande et belle forêt de Teillé, se bifurquant d'abord au nord-ouest, où l'on en rencontre encore de nombreux restes dans ce qu'on nomme aujourd'hui la forêt de Pont-Méniac, les bois de Bagaron et du Plessis-Bardoul; puis au sud-ouest, où l'on trouve ses antiques annexes dans les bois de Ti-Ouzé, des Fossés, de la Praye et du Loray.

Le point de partage des eaux de la Chère et du Don, courant de la frontière d'Anjou à la Vilaine, sur une ligne peu sinueuse d'environ onze lieues, ne présente pas moins de vestiges des vieilles forêts qui couronnaient son sommet, et descendaient sur ses pentes. Nous trouvons d'abord la forêt de Juigné, dont une partie est de l'Anjou; puis les bois de Soudan; le parc de Chasteau-Briant et la Forêt Pavée; les bois de Louifer et de la Magdeleine, en Saint-Vincent-des-Landes; la forêt Gastine, mentionnée dans la charte de Louis le Gros, en 1123, avec la paroisse d'Issé : *Isiacum cum Gastinâ sylvâ;* la forêt de Domenesche, en Lusanger; les bois de la Garelaye, de Lurion, d'Aindre, d'An-guer-del en Derval; enfin un grand nombre de bouquets de bois en Gué-mené et en Pierric, disséminés çà et là, parmi

Digitized by Google

lesquels on remarque ceux de la Vieille-Court, du Brossay et de l'ancien prieuré de Ballac.

Le bassin du Don s'appuie au midi sur une chaîne de collines de 18 lieues de longueur, depuis le bourg du Pin, sur la même frontière d'Anjou, jusqu'à Saint-Nicolas, près de Redon. Cette chaîne borde au nord le bassin de l'Erdre, depuis le Pin jusqu'à Melleray, c'est-à-dire pendant six lieues; puis, le bassin de l'Isar, de Melleray à Saint-Nicolas, ou 12 lieues. Cette chaîne conserve autant et plus de vestiges d'anciennes forêts que les précédentes. Elle s'appuie comme elles, ainsi que nous l'avons déjà dit, sur la chaîne de petites montagnes qui séparent les eaux de la Bretagne de celles de l'Anjou, et, à partir de ce point, nous trouvons de nombreux bois éparpillés dans les paroisses du Pin, de Roche-mentru, de Saint-Sulpice-des-Landes et de Saint-Mard-la-Jaille; puis, les forêts d'Ancenis, de Vioreau, de l'Arche; au nord de cette ligne, les bois de la Rivière et de Treffieuc; au midi, la forêt de Saffré, qui allait se joindre à la forêt de Héric, dont nous parlerons bientôt; en continuant la direction ouest, nous trouvons les Bois-Verds, les bois de Beaulieu et l'ancien bois du Désert, aujourd'hui défriché, tous trois dans la paroisse de Nozay; puis viennent les bois de Vay et ensuite l'une des plus belles futaies de France, la grande forêt du Gâvre, qui appartient à l'État, et ne couvre pas moins de cinq mille hectares. Enfin, et en suivant toujours la même chaîne de collines entre le Don et l'Isar, arrivent, comme une continuation de la forêt du Gâvre, les bois de Grand-Luc, du Pont, de Fresnay, de Rurdurin, de Casson, de Pen-bé, de Penhouet et du Pordo. Pour peu qu'on connaisse la disposition de tous ces bouquets, qui ne sont séparés les uns des autres que par une faible distance et par des landes couvertes elles-mêmes de broussailles, on ne pourra nier que là a dû exister une vaste forêt.

Il nous reste à parler de la chaîne de collines se dirigeant du N.-E. au S.-O. depuis la forêt de Saffré jusqu'au bourg du Temple-Maupertuis, et séparant dans cette partie les bassins de l'Erdre et de l'Isar; puis se continuant au N.-O. entre Savenay et Maleville, passant au bourg même de Bouvron, et, de là, s'abaissant presque à l'ouest, entre les bourgs de Quilly et de Guenroüet, Saint-Gildas-des-Bois et Sévérac, Missillac et Saint-Dolay, Herbignac et Ferel, et venant aboutir à la pointe méridionale de la baie de Pen-bé, près de Mes-quer. Cette ligne très-anguleuse n'a pas, dans tout ce dévelop-

Digitized by Google

pement, moins de vingt-une lieues. Du Temple à Saint-Dolay, elle continue à limiter au S.-O. le bassin de l'Isar; puis, de Saint-Dolay à la mer, elle encadre un petit bassin très-resserré qui verse ses eaux partie dans la Vilaine et partie dans l'Océan, et est occupé par les paroisses de Camoil, Penestin et une partie d'Assérac.

Au Temple, vient se joindre à cette première chaîne une autre suite de collines partant de Chantenay, passant entre Saint-Étienne-de-Mont-Luc et Sautron, et séparant, dans cette partie, les eaux de l'Erdre et de la Loire. Elle sert de grand coteau ou grand bord à ce dernier fleuve, et voit s'étendre à ses pieds, vers midi, la riche vallée d'Aindre, de Couëron, de Saint-Étienne, de Cordemais et de Boué, baignée par les eaux de la Loire et évidemment formée par ses anciennes alluvions, à l'exception de quelques monticules où la roche native, généralement granitique comme le grand coteau, se montre à nu, et qui ont été jadis des îlots, ainsi que quelques-uns le sont encore à l'époque des grandes eaux d'hiver.

Ce coteau, dont le sommet est assez resserré dans sa largeur, mais d'une certaine élévation, est désigné vulgairement sous le nom du *sillon de Bretagne*. Au delà du Temple, entre Maleville et Savenay, il quitte la première chaîne dont nous avons donné le développement, et, continuant en droite ligne sa direction N.-O. entre les bourgs de la Chapelle-Launay et de Camp-bon, il subit à Pont-Chasteau une coupure de trois à quatre cents mètres, seule ouverture par laquelle s'écoulent les abondantes eaux d'une sorte de lac connu sous les noms de marais du Haut-Brivet, de Saint-Gildas ou de Camp-bon. C'est un bassin de six lieues de long sur plus de deux lieues de large, réunissant, dans leur plus grande partie, les eaux des paroisses de Camp-bon, Bouvron, Quilly, Guenroüet, Saint-Gildas-des-Bois, Missillac et Drefféac. Le Sillon de Bretagne se continue au delà de Pont-Chasteau pendant trois lieues, et rejoint, près de Saint-Dolay, la chaîne de hauteurs qu'il avait abandonnée près de Savenay.

Après ces détails indispensables sur la direction compliquée de ces diverses branches de collines, nous allons rechercher les vestiges des antiques forêts dont leurs sommets étaient couronnés, et qui, en certains endroits, descendaient sur leurs pentes généralement assez douces.

La forêt de Saffré, assez étendue encore aujourd'hui, était évidemment la prolongation des forêts de l'Arche et de Vioreau, et a dû

Digitized by Google

occuper tout ce coteau élevé où se trouvent le moulin à vent de la Praye et les mines de Lan-guen. De là, jusqu'à l'ancienne forêt de Héric, il ne restait plus à parcourir que quelques cents mètres. On peut même croire que la lande des Jarriais, où a été établi le point de partage entre les eaux de l'Erdre et de l'Isar, pour le canal de Nantes à Brest, a fait partie de l'une ou de l'autre forêt, et que, comme tant d'autres landes, elle a éprouvé un déboisement complet, par les causes générales dont nous parlerons en terminant ce paragraphe.

Cette forêt de Héric n'existe plus; car on ne peut compter comme telle quelques hectares de taillis de chêne morcelés et semés çà et là dans son ancien emplacement. Le nom seul est resté, et chaque paysan vous dira que la forêt de Héric s'étendait dans tout l'espace compris entre les bourgs de Grand-Champ, de Héric, de Casson, et aboutissait au N.-E. à la lande des Jarriais, près d'un village dont le nom annonce une assez grande ancienneté, le *Pas de Héric;* puis au N.-O. à la vieille hôtellerie de *Bout-de-Bois*, nom véritablement bornal de la forêt. Ogée, dans le *Dict. de Bret.*, art. *Héric*, mentionne un acte de 1149 par lequel Hoël, comte de Nantes, donne à l'abbaye de Saint-Sulpice dans la forêt de Rennes, pour la dot de sa fille Odeline, le prieuré de Sainte-Honorine, *dans la forêt de Héric*. Les Bénédictins n'ont point recueilli ce titre, dont nous aurions aimé à citer le texte même. Le plus ancien document écrit que nous en ayons trouvé, est un rôle sur parchemin en pièces cousues l'une au bout de l'autre, formant un rouleau de 7 mètres 43 centimètres de longueur, sur une largeur moyenne de 11 à 13 centimètres. Il est intitulé : *Pasnage de bestes daumailles mises en la forest de Hyheric de Noel l'an* (m.üj^{cc}) *lxix jusques a memay* (mi-mai) *l'an lxx et y furent mis doux veaux pour* 1. *beste daumaille. Chacune beste xij. s* (douze sols). On entendait par *beste d'aumaille*, les animaux de race bovine : mais on trouve aussi, parmi ces mêmes rôles, celui des porcs mis à la glandée; car le gland ne manquait pas dans la forêt de Héric, qui, comme la majeure partie de nos autres forêts, était au XIVe siècle, et même jusqu'au XVIIe, en haute futaie, dont la principale essence était le chêne.

Cette belle propriété était comprise comme domaine dans le *minu* des seigneuries de Blain et de Héric fourni au roi Louis XIII, le 28 décembre 1639, par Marguerite de Rohan, après la mort de son

Digitized by Google

père : « Item. La forest dudit Héric, comme elle se poursuit et con-
» tient prohibitive et défensible à toutes personnes avecq le droit de
» prendre et lever le debvoir de panage, pesson et glandée en ladite
» forest de Héric, sur les bestiaux qu'on y met par permission de
» ladicte damoizelle. — Item. Une grande piece de terre en boys et
» forest, appellée le Pré du Ti-Hotz joignant ladicte forest de Heric. »

Il paraît qu'après 1650, Marguerite fit raser la futaie et afféagea le sol de la forêt. Toujours est-il que, dans la déclaration d'aveu fait au roi, du marquisat de Blain, en 1679, on ne trouve autre chose que ces lignes : « Le fondz de la forest de Heric, autrefois du domaine « de ma dicte dame, afféagé à plusieurs particulliers. » Ce sol, dépouillé de sa vieille futaie, n'en vit renaître que de faibles parties. Il resta pendant plus d'un siècle et demi à l'état de broussailles et de vaine pâture; et cependant Ogée, dans sa grande carte de Bretagne, publiée en 1768, a conservé, sur la grande route de Bout-de-Bois à Nort, un vestige et le nom de la *forêt de Héric*. Il y a une trentaine d'années qu'on en a commencé le défrichement, et qu'on y bâtit des métairies. Aujourd'hui, la section de la *Forêt* est la plus riche de la paroisse de Héric.

Des restes de bois encore apparents, tant chênaies, broussailles que taillis aménagés ; des noms de localités et des traditions, nous prouvent qu'en suivant la chaîne de collines serpentant du moulin à vent de la *Bosse des Landes*, près du bourg de Héric, vers la Pasquelaye, la forêt de Héric allait se réunir, entre Vigneux et Trelieres, à la forêt de Sautron. C'est dans ce parcours qu'on trouve les noms mémoratifs de la *Forest* Rivaud, la *Foresterie*, le Haut-*Fay*, le *Breil*, le *Breil*-Renaud, *Breil*-Vain; c'est près de ce dernier village qu'un fragment de la voie romaine de Blain à Nantes porte, pendant une lieue, du *Breil*-de-Loup à l'*Épine*-de-Fay, le nom de chaussée de *Vieille-Forêt*. Par acte du 8 août 1618, plusieurs habitants du village du Breil-de-Loup, paroisse de Fay, *afféagent*, c'est-à-dire acquièrent à titre de féage, 25 journaux (12 hectares environ) de terre vagne et *frost* « situés en la lande de *Vieille-Forest*, en la paroisse de Héric,
» près et joignant les bois anciennement appelés les bois de la
» *Vieille-Forest*, consistant partie en landes, *brosses* et *ragosses*,
» et partie en bois *abroutis*, joignant d'un costé la chaussée qui fait
» séparation des paroisses de Fay et Héric et mesme des fiefs de
» Blain et de Quéhillac ; d'autre costé, etc. » Ces *bois de la Vieille-*

Digitized by Google

Forest, ces brosses, ces ragosses, qui en étaient les derniers vestiges, ont eux-mêmes fini par disparaître. Naguère, c'étaient des landes; aujourd'hui, tout ce canton est couvert de riches moissons: mais les noms forestiers sont restés, et témoigneront longtemps encore que là exista une forêt.

La forêt de Sautron a subi le sort de la forêt de Héric. Comme elle, elle a à peu près disparu. D'après un procès-verbal du 9 juin 1734, dressé par Me Jean-B. Prudhome, sieur de la Papinière, conseiller du roy, maître particulier des eaux et forests de la ville et comté de Nantes, la forest de Saulteron contenoit alors environ 30 arpents en bois fustaye, et 80 arpents en bois taillis. Ogée, qui écrivait son article *Saulteron* vers 1778, lui donnait environ 200 arpents. « Les bois-futaies, si nombreux jadis à Sautron, dit M. Phe- » lippes-Beaulieux, *Ess. hist.*, p. 8, 1842, ont été abattus. De la » Vieille-Forêt, vaste domaine morcelé, vendu en 1793, il ne reste » que 60 hectares en essence de chênes, châtaigniers, aulnes et » bouleaux, emménagés par coupes de 14 à 21 ans. Ont été abattues » également, les futaies du Bois-Thoreau, de la Refoulière, de Bon- » garant; les chesnaies des Croix, les chesnaies des Cloutières et les » forêts de la Charbonnière et de la Noë. Tous ces terrains sont » cultivés en céréales. »

Qu'on ajoute à ces destructions assez récentes, celle de ces *plus vieux bois du monde* auxquels, en 1680, le marquis de Sévigné *faisoit donner les derniers coups de coignée*, et dont il dépouillait cette terre du Buron, placée, pour ainsi dire, au centre de l'antique forêt, qui s'étendait beaucoup aussi sur la paroisse de Vigneuc, et l'on pourra juger des causes successives qui en ont amené la disparition.

Avant de quitter la forêt de Saulteron, je dois examiner une question qui s'y rapporte et que voici: Cette forêt s'étendait-elle jusqu'aux portes de Nantes, et, ainsi que quelqu'un l'a précisé, jusqu'à la place de Viarme? Cette assertion ne remonte pas bien haut; elle fut mise au jour en 1773, par M. Lebreton de Gaubert, docteur en théologie et recteur-curé de la paroisse de Saint-Similien de Nantes. Voici ce qui y donna occasion. La chapelle de Notre-Dame-de-Miséricorde existait dans cette paroisse. Sa fondation remontait à une époque inconnue. Dans le vitrail du côté de l'Évangile, on avait peint une bête morte, d'une forme extraordinaire, et qu'on croyait tenir un peu

Digitized by Google

de celle du crocodile ; près d'elle, un homme dévoré, et, devant elle, un évêque debout. Au-dessous de cette peinture était une inscription gothique, dont la rupture des vitres n'avait laissé que quelques mots. — Au vitrail de l'autel de la nef, du même côté, étaient représentés trois cavaliers armés, au-dessous desquels on lisait ces rimes :

Un roi, dessus un blanc cheval,
Tire l'arc pour faire mal.
Un autre, sur un cheval roux,
Tire l'épée tout en courroux.
L'autre, sur un cheval noir,
Vit la mort et l'infernal manoir.

Tout cela existait en 1773, et je n'ai fait, en copiant très-fidèlement ce qu'en rapporte M. Lebreton de Gaubert, que mettre à l'imparfait ce qu'il mettait naturellement au présent, puisqu'il décrivait ce qui était sous ses yeux. Malheureusement, la chapelle de Miséricorde a été détruite, non pas en 1793, comme on pourrait le croire assez naturellement, mais vers 1822 ou 1823, ainsi que nous l'apprend M. Le Cadre, dans ses *Notes sur la ville de Nantes*, p. 51. Nous ne pouvons donc plus contrôler la description des vitraux donnée par le vénérable curé de Saint-Similien. Il n'a point indiqué l'époque de leur facture, et l'orthographe qu'il a suivie dans la copie de l'inscription, n'est point, certainement, celle employée dans la verrière.

Quoi qu'il en soit de cette inscription et des deux petits tableaux, Lebreton de Gaubert a imaginé l'historiette suivante : « Une épaisse » et vaste forêt *où l'on commença des défrichements dès le neu-* » *vième siècle*, occupait autrefois, du côté du nord, les environs de » Nantes ; elle était arrosée par la petite rivière de Chezine, qui la » traversait. Cette forêt offrait le plaisir de la chasse aux ducs de » Bretagne, aux seigneurs et comtes de Nantes. Aussi une ancienne » tradition que la maison nommée la Cour-Cattui (1), sur les Hauts- » Pavés de notre paroisse, *où était l'entrée de la forêt*, était destinée » aux préparatifs de chasse des ducs : la structure intérieure et » extérieure de cette maison favorise cette conjecture. Quoi qu'il » en soit, une bête féroce d'une forme extraordinaire, et que l'on » croit cependant tenir un peu de celle du crocodile, se trouva dans

(1) Cette maison, qui existe encore rue des Hauts-Pavés, n° 21, est une construction du XVe siècle.

Digitized by Google

» cette forêt, et dévora, pendant *deux ou trois* ans, un *nombre infini* » de voyageurs et d'habitants de Nantes. Une multitude de gens bien » armés sortirent souvent de la ville pour lui faire la chasse, sans » pouvoir l'atteindre ni la blesser ; plusieurs chasseurs, au contraire, » en devinrent la proie à différentes fois. Enfin toute la ville, con- » sternée de frayeur, eut recours à la protection de la sainte Vierge, » pour obtenir la délivrance d'une calamité aussi affligeante, et fit » vœu de bâtir une chapelle à l'invocation de la sainte Vierge, sous » le titre de N.-D.-de-Miséricorde, aussitôt qu'on aurait mis à mort » cette bête redoutable. Ce vœu fait, les *trois premiers seigneurs* » *de Nantes* se firent décerner l'honneur d'aller seuls, dans la forêt, » chercher la bête, et se préparèrent, avec des dispositions chré- » tiennes, à la combattre. Dès l'entrée de la forêt, un d'entre eux, » *dont la foi était peut-être moins vive que celle des autres*, fut » attaqué et dévoré par cette bête monstrueuse, qui *courut se jeter* » *aux pieds* des autres et en reçut la mort. Cette heureuse nouvelle » se répandit aussitôt dans toute la ville. On courut à la forêt de » toutes parts ; l'Évêque de Nantes vint dès l'instant, *avec tout* » *son clergé*, à l'entrée de la forêt, poser la première pierre de la » chapelle qui avait été l'objet du vœu de toute la ville ; fit couper » la tête de cette bête ; en fit extraire la mâchoire inférieure ; l'em- » porta publiquement en signe d'action de grâces, la fit revêtir » d'une boîte d'argent, et la déposa dans le trésor de la cathédrale, » où ON LA VOIT ENCORE ! »

Et tout ce récit, qui paraît être celui que le narrateur aurait pu faire d'un événement dont, huit jours auparavant, il aurait été le témoin oculaire, est uniquement fondé sur l'interprétation des deux vitraux et de l'inscription de la chapelle de Miséricorde par le curé Lebreton de Gaubert, qui a puisé le tout dans son imaginative, parce qu'il a cru méritoire que Nantes et surtout sa paroisse de Saint-Similien eût son dragon dévorateur, comme tant d'autres localités bretonnes. Et cette interprétation a lieu, pour la première fois, en 1773, sans le plus léger commencement de preuve écrite, pas même traditionnelle : « Il suffira, dit l'auteur, à un lecteur chrétien de » sçavoir que nos ancêtres ont eu, dès les siècles les plus reculés, » une confiance aussi sincère que légitime dans la protection de la » sainte Vierge. » Je suis très-loin, assurément, de blâmer cette confiance ; je la partage, et je voudrais en avoir autant dans la légende

Digitized by Google

forgée, en plein XVIIIe siècle, par le bon curé de Saint-Similien : mais j'avoue qu'à cet égard, tous mes efforts ont échoué. Et je crois que j'aurais tenu et touché la mâchoire inférieure du monstre, que je n'en serais pas moins resté dans un scepticisme complet.

Il n'en est pas moins vrai pourtant que cette très-moderne légende est devenue un thème historique sous la plume de nos annalistes nantais, qui, chose assez singulière, en ont parlé sans rappeler en aucune façon le petit livre (1) où l'abbé Lebreton de Gaubert l'a mise en lumière. Le Cadre (*Notes sur la ville de Nantes*, 1824, p. 50) a copié tout ce que le curé de Saint-Similien a dit de la chapelle de Miséricorde, « qui, ajoute-t-il, *vient*, au grand regret des amateurs » d'antiquités historiques, d'être démolie. » Il en conclut que Nantes, ainsi que les autres grandes villes, a eu sa *camargo*, sa *gargouille*, son dragon exterminateur, son monstre affreux, dompté par une confiante piété. Du reste, pas l'ombre d'un doute sur la vérité de l'histoire.

Lebreton de Gaubert avait, timidement il est vrai, placé l'époque de la fondation de Miséricorde au VIIIe siècle. On ne sait sur quels nouveaux documents le respectable M. Meuret (*Ann. de Nantes*, 1829, I, 95) la ramène vers l'an 1026. Il resserre en peu de mots le récit originaire, en ajoutant seulement « qu'il est inutile de dire que » la certitude de cet événement ne repose que sur la tradition popu- » laire. » Or, nous avons vu que le seul et premier auteur de la légende n'invoque même pas cette tradition.

M. Guépin (*Hist. de Nant.*, 1839, p. 68) rapporte à la même année 1026 la fondation de la chapelle de Miséricorde. La légende du curé de Saint-Similien, qu'il donne en abrégé, est, pour l'auteur, une tradition populaire, qu'il ne conteste en aucune façon. Il a connu, en 1837, quelques vieillards se rappelant encore avoir vu dans la cathédrale non la mâchoire inférieure, précieusement gardée dans une boîte d'argent, mais une statue en pierre représentant le dragon de

(1) *Manuel ou Livre contenant différentes prières, instructions, la vie et les litanies de saint Similien ; avec des notes historiques sur l'église de ce saint et la station solennelle de la chapelle de Notre-Dame-de-Miséricorde.* Dédié aux paroissiens de Saint-Similien de Nantes. Par V. et D. messire René Lebreton de Gaubert, docteur en théologie, examinateur du concours du Diocèse, recteur-curé de cette paroisse. A Nantes, chez Vatar fils aîné, seul imprimeur-libraire ordinaire du Roi, place du Pilori. 1773. In-12 de 236 pp.

Digitized by Google

Miséricorde, tué par l'un des chevaliers qui en triomphèrent. « Mais, » ajoute M. Guépin, peut-être se sont-ils mépris sur le sujet de cette » sculpture. Il est assez probable qu'elle personnifiait, ainsi que la » légende symbolique de la chapelle de Miséricorde, le triomphe du » bien sur le mal. »

Mon bon et toujours regrettable ami Camille Mellinet (*Commune de Nantes*, 1840, I, 39) place aussi au XIe siècle la fondation de la chapelle de Miséricorde, « à laquelle, dit-il, se lie la *tradition populaire* » *si connue* et *peinte* sur les vitraux de la chapelle. » Puis il rapporte, comme tous ses devanciers, les six vers du vitrail, et se contente de mentionner le combat de trois *chevaliers* contre le dragon, en négligeant entièrement les minutieux détails de la légende, dont il paraît trouver difficilement l'application aux deux petits tableaux et à l'inscription, car il ajoute : « En se rappelant que le dragon était » l'allégorie du mal, du démon, peut-être comprendrait-on mieux » cette tradition nantaise en se représentant trois hommes de » bien ramenant à la religion des hommes égarés. »

Ainsi, les quatre auteurs que je viens de citer ont accepté, comme vraie, la légende inventée par le curé de Saint-Similien, sans se mettre en peine d'en rechercher ni la source ni les preuves, se contentant de la regarder comme une tradition populaire, quand son propre auteur n'a même, à défaut de preuves, allégué aucune tradition, ainsi que je l'ai déjà remarqué. Je ne m'explique pas comment nul d'entre eux n'a nommé Lebreton de Gaubert, dont le petit livre n'est point assez rare à Nantes pour n'avoir pas passé sous les yeux de l'un d'eux, de tous peut-être!

Mais ce qui me surprend bien plus encore, c'est cette absence totale de critique, quand il ressort avec évidence des termes mêmes de la description des tableaux peints sur les vitres de Miséricorde, et des six vers restés sur l'un d'eux, une impossibilité absolue d'y appliquer la prétendue légende traditionnelle. Dans les deux tableaux, point de forêt, point de combat. Dans l'un, trois hommes à cheval; mais ce ne sont point les trois *principaux seigneurs de Nantes :* ce sont trois *Rois ;* l'inscription le dit. Dans l'autre : un évêque ; un monstre mort ; un homme mort. Mais ces désignations, c'est Lebreton de Gaubert qui les donne, et, à la manière vague dont il décrit le monstre, sorte de crocodile, il a bien pu prendre un tout autre personnage pour un évêque ; puis cet évêque est *seul,* quand, dans

Digitized by Google

la légende, il est *accompagné de tout son clergé*. On ne peut rien dire de l'homme mort, dont le costume n'est pas indiqué; on ignore si c'est l'un des trois chevaliers. MM. Meuret, Guépin et Mellinet ont senti le doute naître dans leur esprit; les deux derniers ont aperçu du symbolisme dans les peintures de Miséricorde, mais ils n'ont point écarté la prétendue tradition.

Et cependant ils ne pouvaient ignorer que, dès 1825, Édouard Richer avait vu, dans les mêmes objets, tout autre chose que la victoire remportée par trois chevaliers sur un crocodile. « Il est aisé » de voir dans le crocodile, dit cet ingénieux écrivain, le dragon » exterminateur des théogonies anciennes, et, dans les chevaliers qui » le combattent, la copie du chapitre VI, versets 2, 4 et 5, de » l'Apocalypse : 2. Je regardai donc et je vis un cheval blanc, et » celui qui le montait tenait un arc; on lui donna une couronne, et » il partit en vainqueur qui va remporter des victoires. *Et vidi et* » *ecce equus albus, et qui sedebat super illum habebat arcum, et* » *data est ei corona, et exivit vincens ut vinceret.* — 4. En même » temps, il partit un autre cheval qui était roux, et celui qui le » montait reçut le pouvoir de bannir la paix de la terre, et on lui » donna une grande épée. *Et exivit alius equus rufus, et qui sedebat* » *super illum datum est ei ut sumeret pacem de terrâ... et datus* » *est ei gladius magnus.* — 5. En même temps, il parut un cheval » noir, et celui qui le montait avait une balance à la main.... *Et ecce* » *equus niger et qui sedebat super illum, habebat stateram in* » *manu suâ.* » J'ai joint le texte de la Vulgate à la traduction admise par Richer, afin de confirmer cette explication, que je crois être la seule vraie; mais je ferai remarquer ici qu'en parlant de chevaliers qui combattent le dragon, il semble croire que les hommes à cheval étaient dans la même scène que le dragon, et c'est une erreur. Il est évident pour moi que ces hommes à cheval sont les personnages de l'Apocalyse; et ce ne serait pas la seule fois qu'on eût retrouvé, sur les verrières, des scènes de ce livre mystérieux. Les six vers du même tableau, restés jusqu'ici sans explication raisonnable, parce qu'on s'obstinait à les appliquer à la fausse légende du crocodile et des chevaliers nantais, avec laquelle ils n'ont aucun rapport, ces vers, dis-je, présentent un sens facile et naturel, si on les considère comme une sorte de traduction des versets rappelés ci-dessus :

Digitized by Google

Un roi dessus un *blanc cheval*
Tire l'*arc* pour faire mal.

Voilà bien l'*equus albus* et l'*habebat arcum*.

Un autre sur un *cheval roux*
Tire l'*épée* tout en courroux.

C'est encore l'*equus rufus* et le *gladius magnus*.

L'autre sur un *cheval noir*
Vit la *mort* et l'*infernal manoir*.

Nous ne trouvons ici que l'*equus niger* du 5e verset; il n'est point fait mention de la balance placée aux mains du cavalier. Le dernier vers n'a aucun rapport avec le même verset. Mais si on poursuit la lecture du chapitre jusqu'au 8e verset, on y trouve : *Et ecce equus pallidus et qui sedebat super eum nomen illi mors, et infernus sequebatur eum*. N'est-ce pas là la mort, *mors*, et l'infernal manoir, *infernus*, que l'auteur du sixain a voulu rappeler avec les autres mystérieux personnages du VIe chapitre de l'Apocalypse? n'est-ce pas là la preuve complète que le tableau qu'il illustrait de cette épigraphe rimée, était tiré de ce même chapitre?

Quant à l'autre tableau de l'évêque, du crocodile et de l'homme mort, si nous n'en retrouvons pas le texte biblique, nous répétons qu'on ne peut y reconnaître rien de précisément appliquable à l'élucubration du curé de Saint-Similien.

Cette élucubration, cette légende faussement déduite de l'une des scènes symboliques dont un *docteur en théologie* devait si facilement pénétrer le sens, tout cela tombe de soi-même; et si je me suis laissé aller à en parler aussi longuement, c'est que je voudrais dégager notre histoire de toutes ces vaines superfétations qui ne tendent qu'à l'embrouiller. Or, c'est en remontant, comme je crois l'avoir fait, aux véritables sources, en se livrant à un nouvel et sévère examen des textes, qu'on parviendra à ce but.

Nous voilà un peu loin de notre forêt de Saulteron. En détruisant la légende qui la confondait jusqu'aux portes de Nantes, je ne prétends pas contester, d'une manière absolue, que les coteaux de Chantenay, de Saint-Herblain et d'Orvault n'aient pas été couverts de futaies, dont les bois de Launay et des Dervalières auraient été les restes. Des noms de lieu très-significatifs, tels que le *Bois*-Laurent, le *Bois* de la Muce, le *Bois*-Hardi, le *Bois-ès-Loups*, le *Breil*, le *Houssay*, *Car-coüet*, tous pris entre Nantes et Saulteron, sembleraient au

Digitized by Google

contraire indiquer que la forêt dont nous parlons s'est étendue jusque-là.

Au delà de Saulteron, nous trouvons encore aujourd'hui des vestiges plus apparents et plus certains. Indépendamment des bois du Buron que nous avons rappelés ci-dessus, nous trouvons, à peu de distance, ceux de la Biliais, puis ceux de la Frusière, ceux de la Bretonnière, dans cette paroisse de Vigneuc, couverte de chênaies et de broussailles; puis, les bois du Limenbou et de Chastillon, dans la paroisse de Fay; puis, dans la même paroisse, mais beaucoup plus rapprochés du Temple-Maupertuis, les bois de la Jou et du Ti-émay. Ce dernier, au XVe siècle, était d'une telle étendue, qu'on le nomme *la forest de Ti-émay, a grant nombre de bois et buissons, et entre autres le Lepvrault* (Liévrault). (Enqueste de Jean de Rohan contre Guy de Laval, 1478. — D. Mor., t. II, p. CLXXXVI du *Supp^t^*.) Aujourd'hui, ce qu'on nomme *Tiémay*, de la contenance de plus de 200 hectares, est presque entièrement cultivé, et envahi par plusieurs métairies, dépendant d'un élégant manoir bâti vers 1823. Mais on retrouve encore les *buissons* du XVe siècle dans les bois du Liévrault, de Maleville et de Moëre, dans un développement de plus de deux lieues. Au bois de Moëre, la crête du coteau, séparant les eaux de la Loire et de ses affluents de celles du bassin de l'Isar, change subitement de direction, et prend le N.-E., pour aller passer tout près et à l'O. du bourg de Bouvron. Cette partie était aussi couverte de bois, dont les taillis des terres de Ville-Frégon et de Québillac sont un reste. Au delà de Bouvron, la direction change encore, et reprend le N.-O. Le terrain qu'elle parcourt était naguère et est encore en partie en lande. Mais de nombreux bouquets, restés çà et là, prouvent que toute cette immense plaine, qui n'a pas moins de sept lieues de long, était une véritable forêt: parmi ces bouquets, nous citerons la garenne d'Eff, entre Blain et Bouvron; les bois de la Motte et de l'Ongle, en Guenrouët. Entre le bourg de cette dernière paroisse et celui de Saint-Gildas, s'étendait une vaste lande, aujourd'hui livrée à la culture des céréales et des essences forestières. Des semis considérables de pin maritime couvrent actuellement le sommet de la petite montagne de Saint-Gildas, l'un des points les plus élevés du département, et tendent à rendre à ce canton l'aspect qu'il avait il y a huit ou dix siècles. En effet, l'ancienne abbaye de Saint-Gildas, fondée en 1206, fut dès lors connue sous le nom de *Sanctus Gilda-*

Digitized by Google

sius de Nemore, et porte encore aujourd'hui celui de Saint-Gildas des *Bois*, pour la distinguer de l'abbaye de Saint-Gildas de Rhuis. Une vaste forêt entourait donc le Saint-Gildas du diocèse de Nantes, en couronnant toutes les collines qui défendent l'abbaye des vents du nord. Ceux qui ont traversé, il y a trente ans, cette espèce de désert, auraient pu en douter, en n'apercevant, à perte de vue, qu'une lande rase et sans broussailles. Mais le pâtre qui y gardait son bétail, leur eût appris qu'au beau milieu existait, encore de mémoire d'homme, un bois nommé le bois ou *la forêt de Coat-sé*, que, d'ailleurs, de nombreux aveux de la seigneurie de l'Ongle, du commencement du XVIIe siècle, rappellent comme limite séparative du fief de l'Ongle et de celui de Saint-Gildas. Le nom de *Coatsé*, qu'on écrit aussi *Coacé*, *Coüassé*, est significatif. Il n'est pas besoin d'être breton-bretonnant pour savoir que *Coat* signifie *bois, forêt*. Quant à la finale *cé* ou *sé*, je l'abandonne aux savants, qui non-seulement croient que César (*Cé* en abrégé) a fait bâtir les ponts de *Cé* (César en abrégé !), mais encore qu'il est venu, dans les landes de Saint-Gildas, planter la forêt de *Coat-cé*. Cependant je dirai, pour les amateurs de rapprochements étymologiques, qu'à peu de distance de ce point, on trouve le *Château-sé*, *Castrum Seium* du cartulaire de Redon ; le village de *Tre-ssé ;* le moulin de *Lan-sé ;* et enfin la paroisse de *Ple-ssé, plebs seia*, du même cartulaire. Qu'on mette *castel-sé* au lieu de *château-sé*, et l'on aura cette finale inexplicable jointe à cinq de ces radicaux bretons, si communs dans la nomenclature topographique de notre péninsule : *Coat*, bois ; *Castel*, château fort, camp ; *Tré*, passage ou réunion d'habitants ; *Lan*, lande ou canton ; *Ple*, paroisse. Si l'on attribue tout cela à César, il faut qu'il ait fait un long séjour parmi nous.

Si, des deux moulins à vent de Saint-Gildas, placés sur le sommet de la montagne et que naguère encore on apercevait de si loin qu'on disait proverbialement :

Les moulins de Saint-Gildas !
Qui les voit ne les tient pas ;

si, dis-je, de ces moulins, qui commencent à se perdre dans les arbres de la nouvelle forêt, on continue de suivre la crête de la colline, on acquerra bientôt la preuve que toutes ces hauteurs, comme celles que nous avons déjà parcourues, étaient, aussi, couvertes de bois, et formaient une ligne forestière non interrompue.

Digitized by Google

En effet, on rencontre d'abord le bois de Recelin, qui touche au parc de Sévérac; puis le bois du Lezay, mal écrit *Lezin* sur la carte de Cassini; puis divers buissons, au-dessus de l'étang de la Roche-Hervé; enfin la grande et belle forêt de la Bretesche, autrefois nommée de la Roche-Bernard, parce qu'elle appartenait aux barons de ce nom, ainsi que le château de la Bretesche, qui, placé sur le bord de la forêt, a fini par lui donner le sien. On en peut même soupçonner la prolongation sur les hauteurs placées entre Herbignac et Assérac. Le nom du manoir de *Coet-castel*, en français *le Bois du camp*, semble un jalon laissé là pour l'indiquer.

Quelques rares bouquets de bois-taillis, en essences de chêne et de bouleau; beaucoup de massifs, semés en essences résineuses depuis moins d'un siècle, prouvent encore aujourd'hui que la presqu'île guerrandaise, incessamment battue des vents d'ouest, a dû être, dans les temps anciens, un terrain peu favorable à la végétation forestière. Cette presqu'île, dont l'isthme très-rétréci était placé au N.-E. entre la *Brière* dont nous parlerons bientôt et le marais de Pont-pas, partie la plus élevée du bras de mer de Mesquer ou d'Arm, était formée, au sud-ouest, par cet autre bras de mer qui la séparait de l'île de Batz, et qui, dès le moyen-âge, a été transformé, dans sa majeure partie, en marais salants; au nord-ouest, par la baie de Pen-bé; au sud-est, par l'embouchure de la Loire. Nous allons bientôt être ramenés à cette presqu'île, à la suite de la description de la vallée de la Loire, par laquelle nous terminerons cet essai sur l'aspect matériel que devait offrir le pays des Nannètes, au temps de la conquête romaine.

Une dernière ligne forestière que nous ne devons pas omettre est celle qui, partant de la Cornouaille, sur la frontière de l'Anjou, va aboutir à Nantes même, et sert de point de partage aux eaux qui s'écoulent dans la Loire et dans l'Erdre. Nous y rencontrons successivement les restes de l'ancienne forêt qui couronnait le sommet de cette chaîne de collines. Ce sont les bois de Rougé, au nord de Beligné; ceux de Maumusson et de l'Aulne, entre les bourgs de Maumusson et de Saint-Mard-la-Jaille; ceux de la Guibourgère, en Pannecé, et de Trans, au nord de Mouzeil; enfin, en se rapprochant de Nantes, la grande forêt du Cellier, puis les bois de la Seilleraye, de Mau-breil, de la Magdeleine-en-Bois, restes éparpillés d'un massif forestier qui était la continuation de cette forêt, et se prolongeait

Digitized by Google

jusqu'aux portes de Nantes. Dom Lobineau, l'abbé Travers et Ogée affirment que la Magdeleine-en-Bois n'est autre chose que la forêt de Puzarlès ou *Puteus arlesii* mentionnée dans deux chartes d'Alain Fergent rangées par les Bénédictins sous les années 1106 et 1110, et portant donation à l'abbaye de Marmoustier, des églises de Sainte-Croix et de Saint-Saturnin de Nantes, et en même temps de la forêt de Puzarlès, *forestam de Puzarles, forestam de Puteo-arlesii,* laquelle, depuis, a toujours dépendu du prieuré de Sainte-Croix. (Voy. Lobin., *Vie d'Ermengarde d'Anjou*, en note.)

BIZEUL (de Blain).

(La suite à la prochaine livraison.)

Digitized by Google

INAUGURATION

A NANTES

DU MUSÉE CLARKE DE FELTRE.

15 MAI 1854.

Le 15 mai, Nantes célébrait une véritable fête : il s'agissait de l'inauguration de la galerie du duc de Feltre, abandonnée, par ses exécuteurs testamentaires, à notre ville. Quatre-vingts tableaux, dont la moitié environ signés des noms les plus illustres, venaient enrichir notre Musée, l'un des plus riches de France par le choix et le nombre des toiles qu'il renferme ; et, à cette occasion, la ville avait convié, outre la famille du duc de Feltre, plusieurs artistes et critiques de Paris ; un concert brillant, unique dans les fastes musicaux de Nantes, avait été organisé par les soins de la municipalité, et le produit en était donné aux pauvres, appelés ainsi à prendre part à cette fête tout artistique.

Peut-être ne sera-t-il pas sans intérêt de connaître par quelle série d'actives démarches M. Ad. François, président du cercle des Beaux-Arts, a pu remplir avec succès le mandat que lui avait confié la ville, et décider MM. de Cubières et Aubry à disposer en faveur de Nantes du précieux legs dont ils étaient chargés.

Le 29 mars 1852, était mort le dernier des héritiers du nom de Feltre. Son testament, par une clause généreuse, portait l'abandon des tableaux de sa riche galerie soit au musée du Louvre, soit, sur le refus de l'État, à une grande ville choisie par ses exécuteurs testamentaires. A ce legs étaient attachées certaines conditions que le Gouvernement ne crut pas devoir accepter, et de là des rivalités ardentes entre les divers musées de province qui se croyaient quelque droit à obtenir cette riche faveur.

Le nombre des villes qui s'étaient mises sur les rangs se réduisit

Digitized by Google

rapidement, par l'élimination de celles qui semblaient peu susceptibles de réaliser les intentions du testateur : bientôt, cinq villes seules restent en présence. Toutes ont des chances diverses ; mais Tours semble en avoir plus que les autres : une lettre même est écrite par les exécuteurs testamentaires; elle va partir pour cette ville, et réaliser un espoir qu'elle nourrissait, non sans raison. Tout est-il donc perdu? Nantes sera-t-elle privée d'une riche collection que le Conseil municipal désire obtenir au prix de tous les sacrifices! c'est ici qu'il faut savoir gré à M. François de n'avoir point désespéré, alors que tout semblait conspirer contre nous. Un nouveau voyage à Paris lui prouve qu'il a eu raison de ne pas se laisser décourager : la première condition nécessaire au succès est d'y croire toujours.

C'était le 16 juin que le Conseil municipal avait été informé des heureuses circonstances qui donnaient à la ville l'espoir de posséder un jour la riche collection des tableaux du duc de Feltre. Le 30 juillet, le maire disait, dans un exposé lu au même Conseil : « Je suis heureux de vous apprendre, Messieurs, que grâce aux actives démarches de M. le général comte de Goyon et au dévouement sans bornes de l'honorable délégué de l'Administration, la ville de Nantes, après une lutte aussi longue que difficile, à définitivement obtenu la préférence sur les cités rivales qui nous disputaient cette riche libéralité. »

Puis notre honorable maire donnait au Conseil lecture d'une lettre à lui écrite le 28 juillet, par M. le marquis de Cubières et M. Aubry, exécuteurs testamentaires du duc : des conditions auxquelles était subordonnée la donation; de l'extrait authentique du testament du duc de Feltre; du catalogue de la galerie.

A la suite de ces diverses communications, le Conseil, à l'unanimité, vota l'acceptation des conditions proposées; un crédit additionnel de 10,000 fr. fut ouvert au budget de 1852, applicable aux dépenses de toutes natures faites ou à faire comme conséquence du vote précédent; enfin, « à la même unanimité, le Conseil vote que des remercîments en faveur de MM. de Cubières et Aubry, exécuteurs testamentaires, de M. Ad. François, dont le zèle et le dévouement intelligents ont été si précieux à l'intérêt communal, et de M. le général de Goyon, dont les efforts ont été particulièrement utiles dans cette circonstance, seront inscrits au procès-verbal. »

Le Conseil laisse à M. François son mandat pour représenter la ville dans l'exécution de toutes les conditions acceptées.

Digitized by Google

Quelles sont donc ces conditions ? quelles chargent apportent-elles à la ville ?

Pénétrés de l'importance du legs dont ils avaient la libre disposition, et désireux de se conformer à la fois à l'esprit et aux termes du testament de leur illustre mandataire, M. le marquis de Cubières et M. Aubry proposèrent à la ville une série de vingt articles, où les précautions les plus minutieuses sont prises pour assurer à la galerie du duc un local, un classement, un entretien dignes des précieux tableaux qu'elle contient. Peut-être auraient-ils accordé davantage à l'initiative de notre municipalité si, informés des sacrifices qu'elle s'engageait à faire pour recevoir la collection, ils n'avaient pas laissé subsister pour Nantes les conditions imposées antérieurement à une autre ville.

Ainsi sont précisées d'avance la forme et la matière de la plaque destinée à recevoir l'inscription : « COLLECTION CLARKE DE FELTRE. » La salle désignée pour recevoir la collection, n'admettra jamais aucun objet étranger ; la ville fera immédiatement exécuter à ses frais, par un artiste, aux choix des exécuteurs testamentaires, les bustes en marbre blanc des frères Edgar et Alphonse de Feltre, et les placera dans la salle avec une inscription commémorative sur beau marbre français, jaspé et fleuri.

Le catalogue du musée de Nantes sera de nouveau rédigé et publié, et à la suite se joindra le catalogue spécial de la collection Feltre, — mesure doublement utile, et pour la collection, et pour notre musée. — La rue de l'Erail prendra le nom de rue de Feltre (1). Tous les frais de toute nature provenant du déplacement, du loyer, du transport des tableaux, seront supportés par la ville, qui devra se faire autoriser par qui de droit (2). Parmi ces diverses conditions se viennent placer les suivantes, dont nous reproduisons les termes :

« Art. 3. L'intérieur de la salle sera arrangé comme un salon, avec un ameublement d'une richesse sévère, et nommément avec des divans placés au milieu de la salle, et disposés comme ceux du salon carré du Louvre. Ce mobilier sera couvert en velours d'Utrecht, couleur raisin de Corinthe. Des portières de même nuance garniront

(1) Les plaques indiquant cette nouvelle désignation, ont été posées le 2 mai 1854.

(2) L'approbation préfectorale est datée du 24 août 1852, et signée De Mentque.

Digitized by Google

les portes de ladite salle. La tenture des murs sera de couleur vert-foncé (2). Ces couleurs ont été désignées, par d'éminents artistes, comme les plus convenables pour faire ressortir les tableaux. Les autres dispositions relativement à l'ameublement et à la disposition de la salle, seront également réglées et décidées par les exécuteurs testamentaires du duc de Feltre. Ladite salle recevra le jour seulement par le haut et sera parquetée.

» Art. 4. Les tableaux et dessins formant la collection Clarke de Feltre seront placés autour de cette salle sur deux rangs seulement, de manière à ce que la rangée supérieure, composée des plus grandes toiles, soit à hauteur d'homme environ. L'arrangement des tableaux, la place à leur donner, comme toute l'installation en général, seront réglés et décidés par les exécuteurs testamentaires, et il ne pourra y être fait aucune modification ultérieure sans leur consentement....

» Art. 15. La ville de Nantes s'oblige formellement à donner, tous les ans, un grand concert de bienfaisance dont le programme sera toujours composé par une notable partie d'œuvres musicales de feu M. le comte Alphonse de Feltre. Quelque temps avant chacun de ces concerts, l'avis du jour où il aura lieu et le programme des morceaux dont il se composera, seront envoyés aux exécuteurs testamentaires et aux héritiers du duc de Feltre. »

C'est en vertu de cette dernière disposition que s'est donné, le 15 mai, le concert de bienfaisance dont nous avons parlé.

La dernière salle du Musée, la plus rapprochée du pont de Sauvetout, a été consacrée à la nouvelle collection. Une porte monumentale y donne accès; de chaque côté est une cariatide, œuvre de M. Grootaers, supportant un entablement au milieu duquel sont les armes du duc. Peut-être trouvera-t-on ces statues un peu fortes pour leur destination. Elles nous ramènent à ce genre polychrome qui a tant d'adversaires : les chairs ont leur nuance sur laquelle vient trancher la blancheur éclatante d'une tunique bordée d'or. Les anciens avaient beaucoup de ces statues, dont l'usage est encore constant en Espagne : l'imitation du modèle antique en est peut-être plus parfaite ; mais si nous avons cherché à retrouver les formes des Grecs, les essais tentés par les partisans de la couleur appliquée aux statues

(2) Par décision ultérieure des exécuteurs testamentaires, la tenture des murs est en damas de laine de la même nuance que l'ameublement tout entier.

Digitized by Google

ont-ils eu assez de succès pour qu'on puisse adopter cette rénovation dans une œuvre nécessairement toute classique? C'est là un point que nous n'osons discuter: nous le soumettons, comme un simple fait, à des juges plus compétents et plus capables que nous d'apprécier dignement l'art du statuaire.

La salle elle-même est de forme octogone; le plancher a reçu un parquet parsemé d'hermines; la porte qui fait face en arrivant est surmontée des armes du duc donateur; sur la porte opposée sont les armes de Nantes. La lumière vient d'en haut, par un vaste jour pratiqué dans une coupole à huit pans; le plafond est orné de huit médaillons représentant, en demi-relief, sur une surface concave, les portraits de: Raphaël, Rubens, Murillo, Van-Dick, David, Poussin, Léonard de Vinci et Le Sueur. — Ces médaillons se détachent nettement d'un fond varié de gris-isabelle et de gris-brun, parsemé d'ornements d'or.

La partie des parois restée libre entre l'espace réservé aux tableaux et la coupole, est divisée par des pilastres cannelés séparant de nombreux cadres de marbre jaunâtre, entourant autant de cadres de marbre blanc du milieu desquels se détache une plaque ronde d'un marbre foncé, jaspé de toutes nuances: l'effet de cette partie n'est pas heureux, parce qu'elle jure à la fois avec le plafond qui domine et ces riches parois tendues de grenat foncé et couvertes de précieux tableaux.

Enfin, au milieu de la salle est un riche et vaste divan octogone en velours d'Utrecht, comme les portières du salon, et de la nuance réglée par les exécuteurs testamentaires.

Ajoutons, pour terminer cette longue description, que la disposition symétrique des tableaux est du meilleur effet: un grand sujet occupe le milieu de chaque face des parois, et de chaque côté sont placés sur deux rangs, d'après leur grandeur, les quatre-vingt-deux tableaux de la collection.

On a dit que ces tableaux étaient sans mérite; que c'étaient des esquisses ou des études, et que l'on voyait peu d'œuvres achevées d'une véritable valeur. Si quelque chose peut arrêter la malveillance de tels bruits, c'est la connaissance des pièces du plus grand prix comprises dans cette galerie (1).

(1) On en jugera facilement dans un article raisonné que publiera notre prochain numéro.

Digitized by Google

Nous ne voulons pas terminer sans témoigner à M. François toute la gratitude qu'on lui doit pour le zèle actif, la haute intelligence, le tact exquis avec lequel il a su remplir sa mission si délicate; à M. Driollet et M. Grootaers, pour le succès avec lequel ils sont entrés dans les vues de la municipalité.

L'Administration s'était concertée avec la Société d'horticulture pour qu'une exposition solennelle des produits horticoles de la ville concordât avec l'inauguration de la salle de Feltre.

La Société, sous la présidence de M. Le Sant, son honorable président, et avec le concours intelligent et zélé de MM. Dubosc et Chenantais, architecte, avait improvisé un véritable palais de fée dans l'ancienne église abandonnée de l'Oratoire (cours Saint-Pierre), et plusieurs membres de Sociétés étrangères, délégués pour juger les produits exposés, avaient formé un jury auquel fut laissé le soin de prononcer sur les mérites des exposants.

De nombreux prix ont été décernés, et nous trouvons parmi les lauréats les noms de plusieurs dames, Mmes Vve Drouard-Gouillon et Leduc-Vrignaud, Mmes Pradal et Pilet; de plusieurs amateurs, comme MM. Dupuy, Cailliaud et de Combles; et de nombreux horticulteurs : entre autres, MM. Jules Menoreau, David père, Brevet-Bernier, J. Biton et Prosper Nerrière.

L'exposition, ouverte le jeudi 11 mai, a été fermée le mardi suivant.

Ch.-L. LIVET.

Digitized by Google

REVUE DU MOIS.

MAI 1854.

A la veille d'une nouvelle distribution des Académies et des Facultés, le Conseil académique de la Loire-Inférieure a été unanime pour demander l'établissement à Nantes d'une Faculté des sciences. De plus, sur la proposition de M. Colombel, l'Administration municipale a invité la Société académique à préparer un mémoire à ce sujet. La commission était composée de : MM. Colombel, président; Letenneur, D.-M.; Malherbe, D.-M.; Grégoire, professeur d'histoire au Lycée; Lemonnier, professeur de mathématiques au même Lycée; Huette, membre du Conseil municipal; de Tollenare, ancien élève de l'École Polytechnique, et Bobierre, secrétaire général.

M. Colombel, chargé de la rédaction du rapport, a retracé dans quelques pages brillantes, comme il sait les écrire, l'historique de l'ancienne université de Nantes; puis il a développé les droits que notre ville peut faire valoir, en considérant sa topographie, sa population et ses finances. Il a dit les efforts tentés à diverses reprises par des hommes éminents pour obtenir du Gouvernement non une faveur, mais bien un enseignement qui manque où il devrait exister, et qui est dû à une population avide de savoir et à laquelle les institutions font défaut.

Les conclusions de ce rapport ont été adoptées en séance extraordinaire, le 20 mai 1854, par la Société, qui en a voté l'impression et a décidé que des exemplaires seraient adressés aux personnes en position de contribuer au succès de la pétition émanée de la ville de Nantes.

— M. Boisrobert vient de découvrir à Saint-Père-en-Retz, dans le champ de la Tourelle, une petite tête en terre cuite, qui semble être celle de Sabine, femme d'Adrien. La coiffure est surtout caractéristique. Si ce n'est pas celle de cette impératrice, elle appartient du moins à son époque.

On y a aussi découvert antérieurement plusieurs monnaies de Trajan, Adrien et Antonin le Pieux, ainsi que divers fragments de vases en terre rouge ou noire, et de statuettes en terre cuite.

Digitized by Google

Enfin, on y voit les ruines d'un établissement d'une certaine importance, placées à droite et à gauche de la route de Frossay, presque à la sortie du bourg. Ces débris semblent être ceux d'une grande villa, qui aurait été détruite par le feu, comme presque toutes les habitations remontant à cette période. La présence de cette tête de Sabine et celle des monnaies romaines, doivent faire penser que les constructions de Saint-Père-en-Retz datent de la fin du premier siècle ou du commencement du second de l'ère chrétienne.

Mais de l'examen de ces ruines ressort une autre conséquence; c'est que jamais une villa importante n'a pu exister là, le gisement étant trop restreint dans son étendue pour que l'on puisse y reconnaître Raciate. Cet argument suffirait seul pour montrer le peu de solidité de cette opinion, lors même que tous les documents écrits ne lui seraient pas contraires.

— *Association musicale de l'Ouest.* — Les fêtes de l'Association auront lieu, cette année, à Niort, le 26 et le 27 juin, sous l'habile direction de l'illustre compositeur niortais, fondateur de l'Association, qui tiendra la baguette du commandement, comme il l'a fait à la première fête, il y a vingt ans. L'orchestre et les chœurs réuniront les talents d'élite des départements *affiliés*. De plus, l'association des artistes de Paris a décidé qu'un concours de musique aurait lieu dans la même ville le 28 juin. M. le baron Taylor présidera le jury et distribuera des médailles d'or, d'argent, de bronze, et des prix en numéraire.

Le prix de la souscription est de 8 francs par personne.

— L'ouverture du Congrès archéologique de France, qui devait avoir lieu à Moulins le 18 juin prochain, a été remise au 24 du même mois. Le jour de la clôture, 29 juin, sera consacré à une excursion à l'imposante église de Souvigny, ancien prieuré de Bénédictins de la congrégation de Cluny; à Sainte-Menoux, délicieux chef-d'œuvre d'architecture romane, et à Bourbon-l'Archambault.

— Une exposition de peinture, sculpture et objets d'art anciens, est organisée par les soins de la Société française pour la conservation des monuments. Elle aura lieu à Avranches du 15 au 25 juillet prochain. Les artistes de tous les départements, celui de la Seine excepté, pourront envoyer leurs œuvres à l'exposition. Les objets qui y auront été exposés seront admis, par exception, à l'exposition régionale de Rennes, dont l'ouverture aura lieu le 1er août suivant.

Digitized by Google

Le Congrès provincial de l'Association normande tiendra sa session à Avranches du 20 au 23 juillet 1854. Le 21, il visitera les travaux du port de Granville. Les courses de chevaux auront lieu le 24. Il y aura dans la même ville, pendant le Congrès, des expositions d'art, d'horticulture, d'industrie, dans trois locaux séparés.

— Nantes, dit le *Breton* (6 mai 1854), vient de s'enrichir d'une nouvelle industrie, la fabrication de la soude artificielle, à la belle savonnerie de la rue de l'Entrepôt.

— Le *Courrier de Nantes* ajoute que la distillation des betteraves éveille l'attention de plusieurs producteurs. Une distillerie fonctionne déjà sur la côte Saint-Sébastien.

— Par décret du 1er mai 1854, le général Mellinet, commandant la 2e brigade de la division d'infanterie de l'armée de Lyon et la subdivision du Rhône, est nommé au commandement de la 1re brigade d'infanterie de la *Garde impériale*, créée le même jour.

— M. Lafond, professeur d'anatomie et de physiologie à l'École préparatoire de médecine et de pharmacie de Nantes, a été nommé, par arrêté ministériel du 1er mai 1854, directeur de cette école, en remplacement de M. Fouré, à qui a été déféré le titre de directeur honoraire.

— M. Douillard, de Nantes, élève de MM. Morey, Blouet et Gilbert, vient, à la suite d'un concours, d'être désigné au nombre des élèves qui disputeront cette année le grand prix d'architecture. L'entrée en loges a eu lieu le 8 mai, au palais des Beaux-Arts, et sa sortie aura lieu le 9 septembre. Le sujet du concours est : *Un édifice consacré à la sépulture du souverain d'un grand empire.*

— Par arrêté du Préfet de la Loire-Inférieure, en date du 2 mai 1854, M. le docteur J.-B. Petit, ancien interne de la maison de Charenton, a été nommé médecin en chef de l'hospice Saint-Jacques, en remplacement de M. Foureau de Beauregard, décédé.

— M. Billod, directeur de la maison centrale d'aliénés de Rennes, a été nommé directeur de l'asile de Sainte-Gemmes-sur-Loire.

— Le jeune Le Guen, entretenu à Paris aux frais de la ville de Brest depuis plusieurs années, vient d'être admis à l'école des Beaux-Arts.

— Le conseil municipal de la même ville a voté, dans sa séance du 7 mai 1854, la création d'une seconde paroisse à Brest, et a pris l'engagement de pourvoir aux frais que nécessitera cette améliora-

Digitized by Google

tion. L'église des Carmes serait consacrée provisoirement à la nouvelle paroisse.

— L'Empereur a visité au Louvre le modèle en fer d'un pont tournant, adopté par le Conseil général des ponts et chaussées pour la ville de Brest, d'après les plans et le système de MM. Cadiat et Oudry. Ce pont, destiné à relier les deux rives de la Penfeld, formera une seule arche de 104 mètres d'ouverture, et d'une hauteur suffisante pour permettre le passage des navires de commerce. Lorsque les vaisseaux de guerre se présenteront, l'arche s'ouvrira, et, au moyen d'un mécanisme ingénieux, manœuvré par quatre hommes, elle se divisera en deux parties égales qui, pivotant sur deux tours en granit, laisseront libre l'entrée du port, et ne changeront rien à ses conditions actuelles.

— L'Administration municipale de Nantes vient de prendre à bail 13 à 14 hectares de pré sur la prairie de Mauves, pour y former un champ de manœuvres.

— Par une disposition testamentaire, M. Amand-Fidèle Gantier a attribué annuellement à l'hospice Saint-Jacques de Nantes une somme de 500 francs pour être donnée en dot à deux enfants trouvés de cette maison, d'une moralité éprouvée, s'unissant par les liens du mariage et désignés en commun, comme dignes de cette libéralité, par le Maire et l'Évêque de Nantes. La commission administrative de l'hospice vient, pour la première fois, de remplir le vœu du testateur. Cette touchante cérémonie a eu lieu en présence des orphelins et des orphelines de l'établissement. En remettant aux nouveaux époux les 500 francs, M. le vice-président Marion n'a pas seulement rendu hommage aux habitudes de travail et à la régularité de mœurs des deux orphelins depuis leur sortie de l'hospice, il a aussi recommandé leur exemple aux jeunes auditeurs attentifs et émus.

NÉCROLOGIE. — Un homme qui a consacré sa vie, son intelligence, sa fortune, toutes ses forces enfin à la défense de ses convictions politiques, M. le comte Charles Siochan de Kersabiec, est décédé à Nantes le 4 mai 1854, à l'âge de 56 ans. Fondateur de l'*Hermine* et, depuis la fusion de ce journal avec l'*Espérance du Peuple*, l'un de ses principaux rédacteurs, il était connu par son dévouement à sa cause, comme le prouve l'éloge suivant d'un de ses adversaires : « M. de Kersabiec appartenait à des opinions diamétralement opposées aux nôtres ; mais il les professait avec dignité et conscience.

Digitized by Google

C'est assez pour que nous n'hésitions pas, abstraction faite de toute idée de parti, à lui payer un tribut de respect et d'estime. Les hommes de conviction sont des exceptions aujourd'hui ; on les combat quelquefois vivants, on les honore toujours morts. »

— M. Cor, un savant orientaliste, commandeur de la Légion d'honneur, vient de mourir à Paris, le 6 mai 1854. Il était né à Vitré (Ille-et-Vilaine) en 1806. Le goût qu'il montra toujours pour les langues, fixèrent sur lui l'attention du ministère des affaires étrangères, qui, en 1839, lui confia par intérim le poste le plus important de la carrière du drogmanat, celui de premier drogman de l'ambassade de France à Constantinople. Confirmé, en 1841, dans cet emploi élevé, et nommé depuis chargé d'affaires, à la suite des événements de 1848, il prit la part la plus active à toutes les négociations qui, depuis cette époque, furent suivies entre le Gouvernement français et la Sublime-Porte. En 1852, le ministère l'appela dans le sein de l'administration centrale, comme sous-directeur à la *Direction des affaires politiques*. « Nommé enfin depuis deux mois seulement, dit le *Moniteur universel,* premier secrétaire interprète de l'Empereur et professeur de langue turque au Collége de France, il se préparait à justifier par de nouveaux services ce double témoignage de la haute confiance du Gouvernement de l'Empereur, lorsqu'une mort prématurée est venue l'enlever à la carrière qu'il honorait, à sa famille dont il était le soutien, et à une administration où il laisse des regrets et les souvenirs les plus honorables. »

— M. Bessard, né à Savenay le 25 décembre 1767, est décédé à Paimbœuf le 7 mai 1854. Reçu docteur en médecine à Montpellier, il entra dans la chirurgie militaire et accompagna Pichegru en Hollande ; puis il vint s'établir à Paimbœuf, où, pendant quarante ans, il a mérité la réputation d'un habile praticien. Médecin des épidémies dans son arrondissement, il usa de son influence pour y faire pénétrer la vaccine. En 1832, à l'époque de l'apparition du choléra en France, il vint l'étudier à l'Hôtel-Dieu de Nantes, et quand Paimbœuf en fut atteint, il combattit souvent avec succès le terrible fléau. En 1830, devenu maire de sa ville adoptive et membre du Conseil général du département, il en remplit les fonctions avec zèle pendant plusieurs années. M. Bessard n'était pas seulement un médecin de talent, mais encore un excellent littérateur. Ami du célèbre jurisconsulte Boulay-Paty, il contribua à diriger les études de son fils Évariste, notre poète lyrique.

Digitized by Google

— M. Léon Thiessé, qui fut successivement appelé après 1830 à la préfecture du Jura, puis à celle des Deux-Sèvres, ancien collaborateur du *Constitutionnel* sous la Restauration, avec Jay et Tissot, vient de les suivre dans la tombe. Il est auteur des *Lettres normandes*, petit journal satirique qui eut un grand succès, de pièces diverses et de traductions en vers.

— M. du Coudray-Bourgault (Guillaume-Henri-Fidèle), né le 16 mai 1777 à Nantes, y est décédé le 16 mai 1854. M. Cuissart, premier adjoint au maire de Nantes, a prononcé sur sa tombe un discours dans lequel il énumère les services rendus par cet homme de bien. Il débuta dans la carrière commerciale sous l'habile direction de M. de la Ville, dont Nantes garde la mémoire, et entra avant l'âge de trente ans dans les fonctions publiques.

Juge et deux fois président du Tribunal de commerce, membre du Conseil municipal de Nantes et du Conseil général du département, président pendant plus de vingt ans de la Chambre de commerce, il reçut, comme récompense, la croix de la Légion d'honneur.

« D'une ardeur infatigable au travail, dit M. Cuissart (1), il a contribué à la fondation de toutes les institutions utiles de son époque, à la fondation de la Banque de Nantes, du Comptoir d'escompte, de la Caisse d'épargnes; il eut jusqu'à sept présidences à la fois, toutes d'autant plus honorables que toutes étaient gratuites. »

Armand GUÉRAUD.

(1) Voir le *Breton* du 18 mai 1854.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

MENSUEL,

Indiquant tous les ouvrages imprimés dans les départements formés de la division du Poitou et de la Bretagne, et ceux qui, imprimés ailleurs, concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs bretons ou poitevins.

L'Appel du Poète, par P. Derrien, en vers, au profit des pauvres. In-8° d'1/4 de f. Impr. de Ledan, à Morlaix.

An Aluzen, par A. Ledan, en vers. In-12 d'1/6 de f. Impr. de Ledan, à Morlaix.

Conferançou curius, util hac interessant, composet evit amusamant an dud divar ar meaz, gant A.-L.-M. Ledan. In-12 de 2 ff. Impr. de Ledan, à Morlaix.

Agriculture populaire du père Joseph; par Joseph Hérissé, de la Revétison, recueillie et mise en ordre par M. Hérissé (Joseph-Émile), avocat, précédée d'une notice biographique de l'auteur, par M. Ayrault, vétérinaire, et d'une lettre autographe de Me Jacques Bujault, laboureur. In-12 de 4 ff., plus un *fac-simile*. Impr. de Gittet, à Niort. — A Niort, chez Mme Clouzot. — (Joseph Hérissé, né à Aulnay (Charente-Inférieure), en 1797, est mort le 15 février 1848.)

Ce que pourrait l'alliance anglo-française en mettant fin à la guerre d'Orient, par M. Charles de Saint-Nexant. In-8° d'1 f. 1/2. Impr. de Favre, à Niort.

Biographie de François-Louis de Tollenare, de Nantes, économiste; par J.-B.-E. Priou, membre correspondant de l'Académie impériale de Médecine. In-8° d'1 f. 1/2. Impr. de Mme veuve Camille Mellinet, à Nantes.

Essai sur les Subsistances militaires en France; par N.-L. Caron, ancien directeur auxiliaire des Subsistances militaires, Officier d'administration de 1re classe en retraite. In-8° de 19 ff. 3/4. Impr. de Aud Guéraud et Cie, à Nantes. — A Nantes, chez Guéraud et chez l'auteur; à Paris, chez Dumaine. . . 5.""

Petit Manuel pour l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement. In-18 de 7 ff. Impr. de Vatar, à Rennes. — A Rennes, chez Hauvespre. . . . . ".50

Voie romaine de Poitiers a Nantes. De l'Établissement romain de Faye-l'Abbesse; de Segora; de la Ségoury. Par Bizeul (de Blain). In-8° d'1 f. Impr. de Guéraud, à Nantes.

Histoire de la Chambre des Comptes de Bretagne; par H. de Fourmont. In-8° de 28 ff. 1/2. Impr. de Masseaux, à Nantes. — A Paris, chez Signy et Dubey, rue de Seine, 31; chez Dentu, Lagny. 7.50

Hygiène publique, considérée principalement dans ses sujets les moins abstraits et les plus à la portée des gens du monde; par le docteur Gabriel Le Borgne. In-8° de 18 ff. 3/4. Impr. de Busseuil, à Nantes. — A Paris, chez Victor Masson.

Philippe Cospeau, nommé en France Philippe de Cospéan. Sa vie et ses œuvres. 1571-1646. Oraison funèbre de Henri IV. Par Ch.-L. Livet. In-12 de 5 ff. 1/6. Impr. de Guéraud, à Nantes. — A Paris, chez Alvarès, rue de la Lune, 24.

Philosophie du XIXe siècle. Étude encyclopédique sur le monde et l'humanité; par Guépin. In-12 de 41 ff. 2/3. Impr. de Busseuil, à Nantes. — A Paris, chez Gust. Sandré. . . . . 6.""

Yvon le Breton, ou Souvenirs d'un soldat des armées catholiques et royales; par M. le vicomte Walsh. In-8° de 26 ff. 1/2. Impr. de Pommeret, à Paris. — A Paris, chez Vermot, quai des Augustins, 33. . . . . 5.""

Conseils aux agriculteurs sur les moyens de guérir et prévenir l'indigestion gazeuse, connue dans nos campagnes sous le nom d'enflure des vaches; par Mathurin Papin, médecin vétérinaire à Piré (Ille-et-Vilaine). In-12 d'1 f. 1/2. Impr. de Marteville, à Rennes.

Éléments d'arithmétique; par A. Famin. In-12 de 6 ff. Impr. de Richard, à Redon. 1.50

Inventaire général du département de la Loire-Inférieure. Statistique raisonnée et comparée du département, des arrondissements, etc.; par L. Chapplain. In-4° oblong d'1 f. Impr. de Mme veuve Mellinet, à Nantes.

Petit Recueil de Médecine populaire. In-18 de 2 ff. Impr. de Catel, à Rennes. — A Rennes, chez Simon.

(*Bibliographie de la France.*)

Digitized by Google

CHALAIS

OU

UNE CONSPIRATION SOUS RICHELIEU.

(*Suite.* — Voir pages 349-362.)

III.

Henri de Chalais.

C'est alors, dit un contemporain, qu'un nouvel acteur se dispose à jouer l'un des principaux rôles dans cette intrigue compliquée : c'est alors que Chalais commence à se mêler de ces affaires, et à se déclarer le serviteur de Gaston; ce qu'il avait fait auparavant, mais non pas à découvert. Henri de Chalais (1), de l'illustre maison de Talleyrand-Périgord, né vers la fin de 1599, était petit-fils, par sa mère, du maréchal de Montluc, et avait épousé la fille de Castille, gendre du président Jeannin : il n'était pas l'aîné de sa maison (2); mais sa mère, qui le chérissait, avait sacrifié son patrimoine, assez faible, pour lui acheter la charge de maître de la garde-robe du roi. C'était un poste de confiance, qui pouvait faire arriver le jeune homme à des emplois plus importants ou plus honorables. Chalais était du nombre de ces seigneurs, beaux cavaliers, braves de leur personne, avides d'émotions de toute nature, connus par leurs duels autant que par leurs amours et par leurs intrigues, d'ailleurs sans idée élevée, sans noble conviction, sans dignité, sans conscience. Il avait montré son

(1) D'Artigny a consacré une dissertation au procès de Chalais (t. VI, p. 204 et suiv., édit. de 1753). Il déclare, avec raison, que la plupart des historiens ont obscurci cette affaire : mais lui-même, faute de documents et d'études suffisantes, ne fait que répéter ce qui avait été dit avant lui, en y ajoutant quelques erreurs de sa façon.

(2) Son frère aîné, Charles II de Talleyrand, né en 1596, fut chargé par Richelieu d'une mission diplomatique en Russie. — *Biographie Michaud.*

Digitized by Google

courage à Montauban, à Montpellier, et dans plusieurs autres rencontres : mais c'était surtout la cour, où il était nourri depuis l'âge de huit ans, qui était le théâtre de ses exploits. Il était naturellement lié avec tous les jeunes seigneurs de l'époque, parmi lesquels sa charge et sa bonne mine le faisaient remarquer. Quelques détails particuliers peuvent faire connaître et apprécier cette société brillante, mais corrompue et dangereuse, contre laquelle allait sévir l'inflexible Richelieu.

Le comte de Pontgibault, cadet de la maison de Lude et neveu du maréchal de Schomberg, était, pour diverses raisons, d'une cabale opposée à celle dont Chalais faisait partie : lui aussi était bien connu par ses intrigues et par ses duels ; le jour de Pâques 1624, il s'était battu, en compagnie de plusieurs autres, le baron de Chantal, le jeune comte de Bouteville-Montmorency, etc. L'affaire avait eu un grand retentissement, et un arrêt sévère les avait condamnés à être dégradés de noblesse et exécutés en effigie sur la place de Grève : le soir, vers neuf heures, une troupe considérable de personnes à pied et à cheval, gentilshommes et domestiques, s'était emparée de la place, avait rompu la potence et l'avait traînée à la rivière. Grande rumeur dans toute la ville ; décision nouvelle des magistrats et des échevins : le lendemain, toutes les avenues de l'hôtel de ville sont fermées au moyen de grosses chaînes ; cinq colonels des milices bourgeoises réunissent leurs compagnies, pour les garder, avec ordre de tirer sur ceux qui voudraient renverser la potence que l'on avait relevée (1).

Le même Pontgibault, qui avait obtenu des lettres de grâce, affectait de mépriser le comte de Chalais : son honneur offensé s'était empressé d'exiger une réparation suivant l'usage ; et, dans un nouveau duel, près de Saint-Honoré, Pontgibault, moins heureux, avait été tué (2). La cour était partagée ; c'était comme un événement poli-

(1) Les pièces sont dans les *Archives curieuses*, 2e série, t. II, p. 443, etc.

(2) Il paraît, si l'on en croit les chroniques scandaleuses de l'époque, que Mme de Chalais, veuve d'un comte de Chaney, était une assez belle personne, mais peu scrupuleuse : on lui prête plusieurs amants, le comte de Soissons, d'Egvilly, le grand maître de la Meilleraye, cousin de Richelieu et depuis gouverneur de Bretagne, etc. C'est à cause d'elle que Chalais provoqua Pontgibault. Suivant Tallemant, comme ce dernier revenait de la campagne en grosses bottes de voyage, Chalais lui fit mettre l'épée à la main sur le Pont-Neuf, et le tua. Bois-Robert, qui aima toujours les beaux garçons, composa une élégie sur sa mort. — Tallemant, t. II, pp. 350-3.

Digitized by Google

tique, qui devait durer tout l'hiver : Gaston et ses amis, le maréchal d'Ornano, le comte de Soissons, etc., louaient Chalais, leur champion, et sollicitaient ardemment sa grâce; au contraire, ceux de la maison de Guise demandaient la punition du meurtrier. Le grand prieur prenait même avec tant de vivacité la défense de Chalais, qu'il était sur le point de se battre avec le duc d'Elbeuf, son beau-frère : enfin, le parti de Gaston l'emportait, et Chalais se trouvait désormais attaché par la reconnaissance à la cabale de l'Aversion qui se formait (1). La querelle n'était pas cependant terminée.

Le comte de Lude voulait venger son frère; et le comte de Thorigny, fils de monsieur de Matignon, partageant le ressentiment de son ami, provoquait Chalais. Vainement celui-ci, qui avait à faire excuser son dernier duel, lui répondait qu'il n'avait aucune querelle avec lui; ses excuses étaient inutiles. Alors Bouteville, de la maison de Montmorency, qui devait bientôt payer de sa tête sa malheureuse passion pour le duel, s'empresse de s'offrir comme second à Chalais contre Thorigny; puis, pour ne pas perdre l'occasion probablement, partie est liée de se battre trois contre trois : Thorigny, La Frère et l'écuyer de Thorigny, contre Bouteville, Le Frotoy et un gentilhomme basque, domestique du premier.

Le rendez-vous est à l'hôtellerie de la Galère, au faubourg Saint-Jacques; les six combattants s'y trouvent le soir, soupent ensemble, et couchent tout habillés dans la même chambre. Vers minuit, Bouteville, qui a, par hasard, un remords de conscience, réveille Thorigny et lui dit : — « Pourquoi voulons-nous nous couper la » gorge; nous n'avons aucune dispute les uns contre les autres. » — La Frère lui répond : — « C'est toi, Bouteville, qui nous as brouillés, et qui troubles le repos de tous les gentilshommes de la cour. » — Bouteville : — « Il n'y a rien encore de gâté; nous ferons mieux de » nous en aller. » Mais Thorigny, étonné de l'humeur pacifique de Bouteville, l'interrompt. — « Nous sommes trop engagés pour nous » retirer sans rien faire. » Bouteville : — « J'ai regret, Thorigny; car » je te tuerai demain, et sans sujet. » Alors, La Frère impatienté s'écrie : « N'attendons pas à demain; faisons allumer des flambeaux, » nos pages et nos laquais nous éclaireront à nous battre. » Mais Bouteville refuse, en disant : « Je ne hasarderai jamais ma vie sur » un flambeau, ni sur la main du laquais qui le tiendra. »

(1) *Mercure françois*, p. 308.

Digitized by Google

La nuit se passe ainsi en paroles aigres et injurieuses : dès la pointe du jour, ils sortent, s'arrêtent au premier endroit qui leur paraît favorable, et chacun choisit son adversaire : les fers se croisent, Bouteville reçoit de Thorigny un coup d'épée entre les côtes ; mais l'épée se rompt, au moment où Bouteville, ripostant, l'enfonce et le renverse à terre d'une *estocade*. Le gentilhomme basque venait de tuer l'écuyer de Thorigny; La Frère et Le Frotoy se disaient l'un à l'autre : Approchez.

Alors Bouteville, voyant son adversaire renversé, va trouver La Frère, et lui dit : « Allez faire prier Dieu à votre ami Thorigny; » car il est bien près de sa fin. » La Frère s'approche et l'engage à recommander son âme à Dieu. « Mon ami, se contente de lui répondre » Thorigny, mon épée s'est rompue; » et, sans ajouter une parole, il expire. Un carrosse emporte en basse Normandie le corps des deux victimes, tandis que Bouteville et ses compagnons se retirent au château de Précy, près Beaumont-sur-Oise (1).

Tels étaient les amis de Chalais; tels étaient leurs exploits. Les duels, dit Richelieu, dans un remarquable passage, étaient devenus si communs en France, que les rues commençaient à servir de champ de combat ; et comme si le jour n'était pas assez long pour exercer leur furie, ils se battaient à la faveur des astres, ou à la lumière des flambeaux, qui leur servait d'un funeste soleil (2). Cependant les châtiments les plus rigoureux avaient été ordonnés par les édits précédents, bien avant l'entrée du cardinal aux affaires : mais leur sévérité même les rendait illusoires ; car le roi, cédant à l'opinion publique, se refusait presque toujours à les infliger. Aussi Richelieu, après avoir discuté avec la plus grande sagesse cette grave question, obtenait au mois de mars 1626 un nouvel édit, dont on a trop souvent méconnu la prudence : à l'avenir, tous ceux qui se battraient en duel devaient être immédiatement privés de toutes leurs charges, déchus de toutes leurs grâces, puis livrés aux juges, qui les puniraient, d'après les édits précédents, en raison de la gravité des circonstances. Cet édit pardonnait à tous ceux qui s'étaient battus jusqu'alors; et voilà pourquoi probablement Bouteville avait pu reparaître à la cour et suivre le roi dans son voyage de Bretagne.

---

(1) *Mercure françois*, pp. 398-401.

(2) Richelieu, p. 373.

Digitized by Google

L'irritation fut extrême contre Richelieu parmi ces gentilshommes indisciplinés, qui regardaient comme leur plus beau privilége cette espèce de droit de guerre privée. Leur honneur outragé demandait vengeance : et c'était assurément l'une des causes qui réunissaient alors tant d'ennemis conjurés contre le pouvoir du cardinal et même contre sa vie. La colère redoubla, lorsqu'on le vit avec une inflexible fermeté faire exécuter l'ordonnance du roi : pendant le voyage de Blois, le marquis de Praslin et le jeune de Vardes s'étaient battus en duel; malgré leur naissance et leurs services, ils subissent toutes les peines ordonnées par l'édit, perdent leurs charges et leurs pensions, et sont bannis : *Cela servira d'exemple,* dit un contemporain, *à ceux qui ne savent pas obéir; c'est l'unique moyen pour chasser les furies qui agitaient la noblesse et affligeaient l'État* (1).

Le comte de Chalais, quoique attaché à la personne même du roi, était déjà lié, avant que la cour quittât Paris, avec la plupart de ceux qui poussaient le duc d'Anjou à se déclarer contre le ministre tout puissant. Il est assez difficile de dire jusqu'à quel point et pour quels motifs il s'était engagé dans le parti de l'Aversion : je crois que l'on ne peut connaître toute la vérité; voici ce qui est au moins très-vraisemblable.

Chalais, comme beaucoup d'autres, était, disent tous les contemporains, passionnément amoureux de madame de Chevreuse. Marie de Rohan, fille du duc de Montbazon, veuve du connétable de Luynes, et déjà trop célèbre par son esprit et ses galanteries, avait épousé, trois mois seulement après la mort de son premier mari, le duc de Joinville, de la maison de Guise, plus connu sous le nom de duc de Chevreuse. Surintendante de la maison de la reine, qui d'abord avait été jalouse de la duchesse jusqu'à en être malade, et qui depuis était devenue son amie intime, elle était comme le centre de ce cercle brillant et frivole de gentilshommes corrompus qui formaient la jeune cour, et elle leur inspirait facilement la haine qu'elle ressentait pour Richelieu. Belle, spirituelle et singulièrement intrigante, elle exerçait un funeste empire sur ceux qui l'entouraient : elle n'était pas sans influence sur les créatures de son premier mari, encore nombreuses à la cour, et pour la plupart assez mal disposées à l'égard de Richelieu, qui n'avait jamais été de leur cabale, et qui désirait avec raison

(1) *Mercure françois*, p. 335. — Richelieu, p. 375.

Digitized by Google

les éloigner du roi. Les faiseurs d'historiettes et les romanciers ont donné à la haine d'Anne d'Autriche et de sa favorite contre le cardinal des motifs indignes de la gravité de l'histoire, et surtout de l'esprit sévère de Richelieu : il serait, sous tous les rapports, inconvenant de répéter ces misérables fables. Seulement, on peut affirmer que la duchesse de Chevreuse poussait ses amis, et Chalais entre autres, à tenter toute espèce d'intrigues et d'entreprises contre celui qu'elle voulait perdre.

Après l'arrestation du maréchal d'Ornano, la crainte et la colère avaient dû nécessairement exalter les passions de ceux qui poursuivaient le même but et qui se sentaient aussi coupables que lui. Il fallait se débarrasser de l'odieux et redoutable ministre : bien des paroles de haine furent prononcées : mille projets extravagants et sinistres durent être proposés ; et je croirais volontiers que la funeste histoire du maréchal d'Ancre fut souvent rappelée et donnée comme exemple par ceux qui avaient applaudi au meurtre du favori, après l'avoir exécuté. Tous les historiens ont raconté, d'après Bassompierre, la tentative odieuse d'assassinat qui fut alors dirigée contre Richelieu ; c'était une idée du grand prieur, dit-on. Sous prétexte de vouloir dîner à Limours, le frère du roi devait envoyer ses officiers, qui s'empareraient de la maison ; puis quand il serait arrivé lui-même, on élèverait une querelle, dont les conjurés, parmi lesquels se trouvait Chalais, profiteraient pour consommer l'entreprise : mais Richelieu, prévenu, aurait déjoué le complot, à la grande confusion de Gaston, à la stupéfaction facile à comprendre de ses complices.

Une tentative aussi immorale était bien dans les idées et les habitudes de cette cour odieusement frivole et corrompue : cependant, Bassompierre se contente de dire que le bruit en courut (1) ; Richelieu, qui réunit dans ses Mémoires, avec une complaisance minutieuse, toutes les moindres accusations contre ses ennemis, ne parle qu'incidemment de ce complot, et semble partout reconnaître que ce ne fut qu'un audacieux projet. Ce qu'il y a de certain, c'est que Chalais n'était nullement l'âme de la conspiration, le chef des conjurés, comme on l'a presque partout raconté : ce que l'on ne peut nier, c'est l'existence même du complot ; Richelieu en parle, Chalais lui-même devait l'avouer dans de graves circonstances.

(1) Bassompierre, p. 250.

Digitized by Google

Mais comment le cardinal avait-il été prévenu? L'on croyait ne s'être confié qu'à des personnes fidèles et sûres : ce n'était pas de l'étranger qu'était venue la dénonciation, comme Richelieu, dit-on, cherchait à le faire croire. C'était Chalais lui-même qui avait tout révélé : ce brillant Chalais, que l'histoire et le roman se sont plu à rendre si intéressant, que l'on a si souvent représenté comme une victime, malheureuse et digne de pitié, de l'inflexible cardinal, n'était qu'un intrigant, sans franchise et sans conscience, qui n'a pas même l'excuse de l'imprudence et de l'étourderie. Il voulait trouver son compte de tous les côtés, c'est-à-dire qu'il trahissait tout le monde : dès Paris, il commençait à jouer ce rôle bas et perfide, qui devait bientôt le mener à l'échafaud.

Ainsi, après avoir offert et promis son bras pour aider à l'assassinat du cardinal, pressé par le commandeur de Valançay (1), que Richelieu semble avoir placé auprès de lui pour surveiller sa conduite, il va tout avouer au cardinal, puis au roi lui-même. Alors Richelieu lui recommande et lui fait ordonner par Louis XIII de dissimuler, et de paraître toujours dans les mêmes dispositions qu'auparavant, pour pouvoir mieux pénétrer et découvrir tous les projets des mécontents ; on lui promet des honneurs et des charges, s'il veut servir le roi auprès de son frère : il s'engage à faire merveille ; et quelques jours, quelques heures après seulement, il trahit ses promesses, confesse à Mme de Chevreuse la faute qu'il a commise en révélant la conspiration, et jure qu'à l'avenir il veut la réparer et saura prouver sa fidélité (2).

Richelieu cependant, quittant sa terre de Limours, vient passer quelques jours dans la belle maison de Chaillot, bâtie par le président Jeannin, puis possédée par le beau-père de Chalais : là, il renouvelle ses promesses, en tire quelques lumières sur les desseins de ses ennemis, et le perfide Chalais s'engage encore une fois à le servir auprès de Gaston et du grand prieur principalement ; ce qui ne l'empêche pas de déjouer, autant que possible, les projets de Richelieu, en avertissant Gaston et ses amis de tout ce qui se tramait contre eux (3).

---

(1) Achille d'Estampes, commandeur de Saint-Jean de Jérusalem, qui plus tard devait devenir cardinal.

(2) Bassompierre, 250. — *Mercure françois*, p. 308.

(3) *Mercure françois*, p. 308. — Richelieu, p. 387. — Aubery, *Histoire du Cardinal*, in-fol., 1660.

Digitized by Google

Pendant le voyage de la cour de Paris à Blois, Chalais continue ce double jeu : ainsi, il informe le cardinal, par le commandeur de Valançay, que le grand prieur donnait à Gaston le conseil de se retirer à Metz, à Sédan ou au Havre, et d'user de violences envers Richelieu, pour obtenir la délivrance du maréchal d'Ornano : il offre de faire prendre Bois d'Annemets ou Puylaurens, portant des lettres de Monsieur à l'un des gouverneurs de ces places pour obtenir sa retraite, etc (1) ; et dans le même temps il fait dire aux princes qu'ils ont tort de venir à Blois : si le duc de Vendôme quitte la Bretagne, son gouvernement est perdu pour lui (2).

Mais c'est à Blois, lorsqu'il a de nouveau assuré le roi et le cardinal de sa fidélité, qu'il doit complètement s'engager dans la faction. Richelieu lui avait commandé de faire tous ses efforts pour gagner Gaston et le ramener à de bons sentiments : Chalais profite de ces ordres pour se mettre en relation plus intime avec ce prince et ses favoris ; il cherche à faire preuve de zèle : il rapporte à M. de Valançay toutes ses démarches pour amener un rapprochement entre le roi et son frère. Il croit le tromper et tromper Richelieu ; il ne sait pas qu'il prépare sa perte.

Un soir, après l'arrestation des princes, Chalais aborde mystérieusement deux des officiers intimes de Gaston, Puylaurens et Bois d'Annemets : « Je me fie à vous, leur dit-il, et je vous recommande » le plus profond secret ; mais je ne doute point que Monseigneur » n'ait la dague dans le sein : j'ai toujours eu une très-puissante » inclination à servir Son Altesse ; elle s'est beaucoup augmentée » depuis que j'ai vu comme on la traitait, ainsi que ses amis. C'est » la seule affection qui me porte à lui offrir mes services : c'est » aussi l'intérêt du grand prieur qui m'oblige entièrement à sortir de » l'obéissance. Vous savez comme il m'a toujours protégé généreu- » sement contre mes ennemis ; n'a-t-il pas voulu même se battre, » pour défendre mon honneur et ma cause ? Aussi soyez bien persua- » dés que j'aimerais mieux mourir que de tromper Monseigneur, » lorsque le grand prieur est aujourd'hui la victime et le martyr de » son amitié pour lui. » Bois d'Annemets lui répond avec assez de froideur ; cependant il accepte ses offres, lui dit que Gaston aurait

(1) *Pièces du procès de Chalais.* Information du 27 juillet, p. 51.
(2) *Id.*, p. 59.

Digitized by Google

une grande joie de ses bonnes intentions, et lui promet une fidélité inviolable.

Gaston, très-irrité de l'emprisonnement de ses frères, venait de faire une nouvelle tentative auprès du roi, pour obtenir la liberté du maréchal; mais il avait encore échoué : alors, dans une partie de chasse aux environs d'Amboise, il s'était, à dessein, éloigné de ceux qui le surveillaient, et avait témoigné à Puylaurens et à Bois d'Annemets son impatience de sortir de la cour. Ils commençaient à faire quelques préparatifs pour assurer la fuite de leur maître, lorsqu'ils reçoivent ces ouvertures de Chalais : Chalais devient aussitôt leur complice. Le lendemain, il les rencontre sur le Perche aux Bretons, et les prie de se rendre à sa chambre, près de la garde-robe du roi, quand tout le monde sera retiré; ils y vont avec les plus grandes précautions : là, il leur dit qu'il lui est très-facile d'assurer un lieu de retraite à Son Altesse, et de lui rendre les passages libres; il propose d'envoyer un messager au marquis de la Valette, fils du duc d'Épernon, qui commandait à Metz; il offre de lui écrire, et il ajoute que Monsieur doit lui écrire également. « Vous voyez, comme je » me confie à vous; il est très-assuré que s'il se savait quelque » chose de notre dessein, vous feriez La Mole et Coconas (1), et moi » quelque chose de par-dessus. » Ils se séparent, avec promesse nouvelle de secret réciproque. Le soir même, Gaston est instruit par eux de tous ces projets; mais il ne veut rien hasarder mal à propos, et il refuse d'écrire à la Valette, moins par prudence que par pusillanimité (2).

Cependant Chalais redoublait d'activité : était-il maintenant pressé plus que jamais par la duchesse de Chevreuse, que le cardinal forçait, le 21 juin, à la maison de Beauregard, de faire des aveux compromettants? Voulait-il sincèrement travailler à la délivrance de son ami le grand prieur? Ou bien faut-il croire qu'il ne songeait qu'à ses intérêts? On l'avait entendu dire qu'il lui était nécessaire de trouver un maître plus libéral que le roi, s'il voulait faire ses affaires et sa fortune : qu'il se vengerait du cardinal, parce qu'il ne lui avait pas tenu sa promesse, pour l'état de contrôleur des

(1) La Mole et Coconas, favoris du duc d'Alençon, et coupables de misérables intrigues de cour, avaient été exécutés en 1574, quelques mois avant la mort de Charles IX.

(2) *Mémoires d'un favori*, pp. 317-322.

Digitized by Google

finances, que l'on venait de donner au président Marion (1). Il s'était hâté d'écrire à M. le comte de Soissons par un gentilhomme dévoué, nommé La Louvière, lui annonçant l'arrestation des princes et le prévenant des dangers qui le menaçaient; il adressait également plusieurs lettres au marquis de la Valette, pour le décider à recevoir Gaston dans sa ville de Metz (2). Il est initié à toutes les intrigues qui se nouent autour du prince : il sait qu'un certain abbé d'Aubazine vient d'être envoyé à M. d'Épernon, pour obtenir son appui; qu'un autre agent des mécontents, appelé Boyer, est arrivé de Paris, et propose à Gaston, de la part du comte de Soissons, de grosses sommes d'argent et une armée; il sait qu'on l'engage à se retirer à la Rochelle auprès des huguenots, etc., etc. Il recherche imprudemment toutes les occasions de se faire valoir auprès du prince; et, comme le remarque un de ses complices, *à ne pas mentir, il se fût bien passé de parler si souvent à Son Altesse* (3).

En effet, Richelieu faisait épier avec soin toutes les démarches de ceux qui entouraient Gaston; il n'avait pas tardé à s'apercevoir du perfide manége de Chalais : on connaissait ses entretiens mystérieux avec Puylaurens, Bois-d'Annemets et autres; on avait même découvert, dit-on, qu'il allait voir la nuit, en robe de chambre, Gaston, dont l'appartement était voisin de celui du roi, et qu'après deux ou trois heures de conversation, il retournait chez lui en cachette. Le cardinal le faisait sommer indirectement de tenir sa parole, et l'avertissait par le commandeur de Valançay, son ami, que s'il ne changeait de procédé, il était indubitablement en chemin de se perdre. Mais *ce pauvre gentilhomme*, dit Richelieu, *persistait dans son obstination, et devait continuer ses cabales pendant le reste du voyage* (4).

Le roi, vers la fin de juin, annonce à son frère qu'il est décidé à partir pour Nantes; Gaston et ses amis, quoique surpris, sont forcés de dissimuler et d'obéir. On quitte Blois, pour se diriger vers Tours : en passant devant Amboise, Monsieur, du haut de son bateau, jette tristement les regards sur le château, où les deux Vendôme étaient

(1) *Mercure françois*, pp. 309, 338. — *Mémoires d'un favori*, p. 322.

(2) Déposition de Louvigny et de Chalais; *Pièces du procès de Chalais*, pp. 29-30, 38, 49, etc.

(3) Dépositions de Chalais; *Pièces du procès*, passim. — *Mémoires d'un favori*

(4) Bassompierre, p. 250. — Richelieu, p. 387. — *Mercure françois*, p. 336.

Digitized by Google

retenus prisonniers depuis quinze jours, pendant que le garde des sceaux Marillac et de Beauclerc, secrétaire des commandements du roi, les interrogent sur leurs intrigues avec d'Ornano, les Rohan, l'Espagne, etc. Leurs réponses sont, à ce qu'il paraît, peu satisfaisantes ; et, pour les punir, on les sépare. Vainement le roi engage à plusieurs reprises son frère à se défier des conseils de son entourage (1) : à Tours, l'on envoie de nouveau vers d'Épernon et la Valette ; à Saumur, on presse Gaston de fuir à la Rochelle ; enfin, après avoir couché aux Rosiers, à Ingrande, le prince arrive à Nantes, où son frère, sa mère, toute la cour, sont officiellement reçus par les autorités et la bourgeoisie (3 juillet). Chalais continuait toujours ses intrigues avec une impudence tellement grande, que Richelieu ne cessait de demander au président le Cogneux, chargé de diriger la maison et la conduite de Gaston : « *Qu'est-ce donc que » M. de Chalais ? Je n'y puis rien comprendre* (2). »

Louis XIII avait, en effet, mandé par trois fois à Richelieu de venir le rejoindre et de se hâter (3) : sa présence était nécessaire. Il était temps de mettre fin à toutes ces cabales, à tous ces projets de conspiration : c'était à Nantes que le roi et son ministre avaient résolu de décider et de conclure le mariage de Gaston et de Mlle de Montpensier. Le 8 juillet, le comte de Chalais était arrêté au château de Nantes.

Quels étaient les motifs de cette arrestation imprévue ? Elle était l'œuvre de Richelieu et de Louis XIII : pourquoi ces deux grands personnages s'étaient-ils déterminés à ce nouveau coup d'État ? Nul doute ne peut s'élever sur l'initiative du cardinal dans cette affaire ; quoiqu'il semble, à dessein, se mettre sur le second plan et attribuer au roi lui-même cette importante résolution. Depuis longtemps il avait reconnu que la vigueur était seule capable de mettre fin à ces intrigues, sans cesse renaissantes, qui menaçaient son autorité et entravaient ses projets. L'arrestation du maréchal d'Ornano,

(1) Richelieu, p. 387. — *Mercure françois*, p. 339. — *Mémoires d'un favori*, p. 325.

(2) Le motif donné par Mellinet au voyage de Bretagne, n'est pas le motif véritable : ce n'est pas parce qu'il y avait un *reflet de huguenotisme* dans la conspiration que le roi venait dans la ville *catholique* de Nantes ; c'est parce qu'il avait fait arrêter les deux Vendôme, et qu'il voulait, par sa présence, prévenir toute tentative de troubles en Bretagne.

(3) Richelieu, p. 387.

Digitized by Google

l'emprisonnement des princes, étaient cependant des actes sérieux ; l'obstination des mécontents les rendait inutiles, si l'on ne persistait dans cette politique sévère. Gaston était toujours, malgré ses promesses, aussi facile à se laisser entraîner à la révolte : à chaque instant de la route, il avait été sur le point d'échapper ; le roi, pour plus de sûreté, en était réduit à le faire souvent coucher avec lui à Nantes, comme à Blois (1). Vainement d'Épernon et la Valette avaient refusé de s'associer à ses projets de révolte : il continuait à former chaque jour de nouveaux plans d'évasion.

Cependant, d'après les ordres formels du roi, mademoiselle de Montpensier, sa mère la duchesse de Guise et leur petite cour s'avançaient vers Nantes, sous la conduite de M. de Bellegarde (2). Maintenant il fallait brusquer l'affaire, en effrayant Gaston et son entourage. Or, quel devait être, aux yeux de Richelieu, le plus coupable, parmi les incorrigibles conseillers du prince? C'était évidemment Chalais, qui, serviteur intime du roi, le trahissait audacieusement ; c'était Chalais, espion de Richelieu, qui s'efforçait plus que tout autre de déjouer les projets de sa politique ; c'était Chalais, d'ailleurs assez redoutable par son activité et ses nombreuses relations, que Richelieu devait mépriser, qu'il avait plusieurs fois vainement averti, et qui semblait prendre plaisir à braver son autorité (3).

Chalais était-il autrement coupable que nous l'avons raconté? Je ne le crois pas. Richelieu espérait-il, en le faisant arrêter, découvrir de mystérieuses intrigues ou se venger d'affronts personnels? Rien ne le prouve, quoiqu'on l'ait souvent répété sur les indications les plus vagues? Seulement, de perfides et odieuses dénonciations étaient venues, pendant le voyage de Blois à Nantes, jeter l'irritation dans l'esprit de Louis XIII : grâce à elles, il devait désormais se montrer inexorable. Était-ce Richelieu qui avait préparé ces nouvelles machines, pour être bien sûr de la volonté et de l'appui du roi? Cela n'est pas impossible ; mais rien ne le démontre d'une façon positive. Voici ce qui était arrivé.

---

(1) *Mercure françois*, p. 374.

(2) *Mercure françois*, p. 339. — Bassompierre, p. 250.

(3) M. Avenel, dans son Introduction aux Lettres de Richelieu, a dit justement : « On avait toujours le choix d'être sa créature ou son ennemi : mais une fois qu'on avait choisi l'inimitié, il n'y avait plus de merci ; il rendait avec usure le mal pour le mal. » *Documents inédits*, 1853, t. I.

Digitized by Google

Parmi les gentilshommes qui suivaient la cour, se trouvait le jeune Roger de Gramont (1), comte de Louvigny, fils puîné du comte de Gramont, gouverneur de Bayonne: c'était un original effronté, déjà bien tristement connu, quoiqu'il fût encore très-jeune. Il n'avait, dit-on, qu'une chemise et qu'une fraise, qu'il était forcé de faire blanchir tous les jours: on racontait plus d'un trait de son impudence; en un mot, c'était une *gueuserie en habits, qui n'eut jamais sa pareille.* Tous les contemporains, amis ou ennemis, sont d'accord sur son compte: ainsi, dans un duel, il avait blessé récemment, de la manière la plus déloyale, Hocquincourt, qui fut depuis maréchal. Cependant Chalais vivait avec lui comme un frère, et, après lui avoir rendu les services les plus signalés, lui confiait tous ses secrets d'amour ou de conspiration (2). Peut-être cependant Louvigny était-il secrètement jaloux de Chalais, que Mme de Chevreuse semblait alors lui préférer. Sur le chemin de Tours à Saumur, le comte de Candale, fils aîné du duc d'Épernon, et Louvigny ont une querelle au sujet de la duchesse de Rohan, que tous deux poursuivaient de leur amour (3). Bassompierre cherche, mais en vain, à l'apaiser: Louvigny persiste et provoque de nouveau le comte de Candale à Saumur et aux Ponts-de-Cé (4). Tous les jeunes gentilshommes, indignés, prennent le parti de son adversaire; le comte de Bouteville, que l'on est toujours assuré de rencontrer là où il y a quelque duel, est l'un des plus acharnés contre Louvigny. Chalais cependant déployait les plus louables efforts pour rétablir la paix entre ses amis; il le suppliait de se désister dans sa querelle contre Bouteville, qui avait tué le comte de Thorigny, en prenant sa défense. Louvigny, furieux de voir tout le monde contre lui, s'écrie: « Je vois bien ce que c'est; » vous voulez rompre d'amitié avec moi: patience; je changerai » d'ami et de parti (5). » Puis, poussé par un lâche ressentiment, ou plein de jalousie et de ces sortes de passions que l'ambition et la galanterie produisent, il se livre d'une manière infâme au cardinal, selon les uns, ou, ce qui est plus vraisemblable, il dénonce Chalais et ses complots au duc d'Elbeuf, depuis longtemps ennemi personnel

(1) Son frère aîné, Antoine, doit devenir duc et maréchal de Gramont.
(2) *Mercure françois*, p. 397. — Tallemant, t. II, pp. 350-353.
(3) Bazin, *Histoire de Louis XIII*, t. I, p. 221.
(4) Bassompierre, p. 251.
(5) *Mercure françois*, p. 336. — Mme de Motteville, pp. 350-1.

Digitized by Google

de ce dernier. Le duc d'Elbeuf s'empresse de tout communiquer au favori de Louis XIII, Baradat, qui, dans son effroi, révèle tous les détails à son maître. La cour était alors à Ancenis : Louvigny, immédiatement appelé par le roi, confirme ce qu'il a avancé, et promet de donner sa déposition par écrit, dût-il la signer de son sang. Si l'on en croit Bois d'Annemets, qui devait être bien informé, mais qui peut se tromper ici, Louis XIII fait venir Chalais, et lui montre l'accusation de Louvigny; Chalais se récrie, nie avec assurance et affirme que le dénonciateur est un traître (1).

Si cette assertion est fondée, il est certain qu'il y avait dans les accusations de Louvigny deux parties bien distinctes, comme on peut l'affirmer par les actes et les pièces du procès : dans la première, il révélait les menées de Chalais à Blois et sur la route : c'est là seulement ce qui aurait été communiqué à Chalais; c'est la seule partie véritablement sérieuse de sa déposition. Mais il est probable que déjà Louvigny accusait indirectement son ancien ami de crimes bien plus odieux : suivant ses aveux mensongers, Chalais se serait proposé de faire périr le roi; ou bien il aurait empoisonné l'une de ses chemises; ou bien il l'aurait frappé d'un coup de poignard, et, dans le même moment, Monsieur, entouré de ses amis, aurait été proclamé roi. C'étaient là des propos ridiculement atroces; ils circulèrent néanmoins, et ne contribuèrent pas peu à faire paraître Chalais plus coupable qu'il n'était véritablement. De plus, le triste et défiant Louis XIII n'aimait pas qu'on se moquât de lui; il ne pardonnait jamais les plaisanteries même, qui s'adressaient à sa royale personne : aussi, accusait-on Chalais, avec une maligne perfidie, de faire des grimaces derrière le roi, lorsqu'il l'habillait; de prendre le soir les lettres et les papiers qui se trouvaient dans les poches de ses vêtements, et d'aller les montrer à ses amis, pour en rire ou en profiter (2). Et le roi, blessé, plein de rancune, répétait souvent, d'un ton menaçant : « Cet homme est d'un mali-» cieux naturel. »

L. GRÉGOIRE.

(*La suite prochainement.*)

(1) *Mémoires d'un favori*, pp. 326-27.

(2) *Mercure françois*, p. 413.

Digitized by Google

DES NANNÈTES

AUX

ÉPOQUES CELTIQUE ET ROMAINE.

Ire PARTIE.

ÉPOQUE CELTIQUE.

(*Fin du chapitre* Ier. — V. pp. 363-371, 391-407.)

§ IV. — Vallée de la Loire. — Marais de Donges. — Tourbière de Montoir.

Cette vallée commence tout près de Nantes, au-dessous du bourg de Chantenay, devenu aujourd'hui l'un des faubourgs de cette grande ville. Elle occupe toute la rive droite du fleuve jusqu'à Saint-Nazaire, et son périmètre oriental, septentrional et occidental peut être indiqué par les bourgs dont les noms suivent, tous situés sur le sillon de Bretagne et sur les collines de même élévation, que nous avons déjà désignées comme le grand bord originaire de la Loire :

Chantenay,
Saint-Herblain,
Saulteron,
Le Temple,
Maleville,
Savenay,
La Chapelle-Launay,
Pont-Chasteau,
Missillac,
Herbignac,
Saint-Liphard,
Saint-André-des-Eaux,
Saint-Nazaire.

Cette vallée, qui va toujours s'élargissant en descendant le fleuve, acquiert, au nord de Méans, une largeur de 15 à 20 kilomètres, tandis qu'à une demi-lieue au-dessous, entre Saint-Nazaire et la pointe de Mindin, qui est l'extrémité des collines du pays de Rais, bordant la rive gauche du fleuve, la Loire n'a plus qu'à peine trois kilomètres de largeur, resserrée qu'elle est par le bout sud-est de la presqu'île guerrandaise. On peut donc assez sagement conjecturer qu'à des époques anté-historiques ou sur lesquelles il ne nous est resté aucun renseignement, cet immense récès a formé une sorte de

Digitized by Google

golfe, dont les grandes eaux d'hiver nous donnent encore quelquefois l'image, sans que nous puissions calculer les niveaux successifs atteints ou délaissés par le flot, dans les siècles reculés que nous nous efforçons d'explorer. Ce bassin contenait un grand nombre de monticules, formant des îlots plus ou moins grands, d'une configuration plus ou moins régulière, et dont la majeure partie de la surface était hors de l'atteinte des eaux hivernales. Beaucoup de ces îlots ont reçu des bourgs paroissiaux, dont on ignore l'époque de fondation, mais qui doivent être fort anciens, si l'on en juge par celui de Besné, mentionné par Grégoire de Tours au VIe siècle. J'en donne ici les noms, en suivant le contour de la vallée, de Nantes à Saint-Nazaire :

Aindre,
Couëron,
Saint-Étienne-de-Mont-Luc,
Cordemais,
Boué,
Lavau,
Blanche-Couronne (abbaye),
Prinquiau,
Besné,
Crossac,
Sainte-Reine,
Chapelle-des-Marais,
Saint-Joachim,
Montoir,
Donges.

Ces îlots formaient une sorte d'archipel, et, entre eux, se trouvaient des bas-fonds d'un niveau et d'une nature géologique quelquefois forts différents; ainsi, de Nantes à Saint-Étienne-de-Mont-Luc, la vallée se partage en deux bandes longitudinales : l'une, la plus rapprochée du pied du coteau, est occupée par la culture céréale; l'autre, bordant la Loire, par d'immenses prairies d'un excellent produit. Il en est à peu près ainsi de Cordemais à Lavau; cependant, dans cette partie, dont le niveau s'abaisse naturellement, les fonds marécageux commencent à acquérir une plus grande superficie et plus de profondeur, et, malgré des travaux de desséchement assez considérables, on n'est point parvenu à donner aux foins qu'ils produisent la qualité de ceux des fonds supérieurs : enfin, au delà de Lavau, on entre dans les marais de Donges et de Montoir, tourbière immense, où les eaux se conservent plus longtemps que partout ailleurs, malgré les grands travaux de desséchement appliqués à cette partie du bassin; travaux qui n'ont guère abouti qu'à des procès ruineux, des déconfitures trop réelles parmi les actionnaires, et des plus-values très-problématiques.

Le sol de ces bas-fonds s'est exhaussé successivement, non-seulement par les dépôts alluvionnels du fleuve, mais aussi par les terres

Digitized by Google

argileuses du coteau, amenées par les eaux qui en découlent en ruisseaux d'un cours plus ou moins long, suivant que ce coteau s'éloigne plus ou moins du fleuve. Ce n'est guère qu'au delà de Savenay que ces cours d'eau acquièrent un certain développement et un plus grand volume. Ainsi l'étier de la Taillée, entre Lavau et Donges, réuni à celui de Prinquiau; l'étier de Nyon, entre Donges et Montoir, et enfin le grand étier de Méans, recevant les eaux des étiers de la Chapelle-des-Marais et de Crossac, et sortant, comme les étiers de la Taillée et de Nyon, de la rivière du *Bas-Brivet*, qui arrive, par Pont-Château, d'un autre marais méditerranéen nommé le *Haut-Brivet*, ou marais de Saint-Gildas : tous ces cours d'eau, qui vont se perdre dans la Loire, ont la double faculté tantôt d'inonder la partie la plus basse du bassin par les eaux pluviales qu'ils y amènent, et par l'accès qu'ils facilitent à la marée montante; tantôt d'en écouler les eaux, dans la haute saison et au jusant. Nous reviendrons sur cette rivière de Brivet, quand nous traiterons de l'époque romaine et de l'emplacement à assigner au *Brivates portus* de Ptolémée.

On trouve, dans les parties tourbeuses de ce marais, une assez grande quantité d'arbres enfouis à diverses profondeurs. On s'est demandé comment ils se trouvent là, et on s'est répondu qu'ils étaient les restes d'une ancienne forêt, qui occupait toute la tourbière, et a été engloutie à une époque inconnue. La même demande et la même réponse ont été faites pour le marais du *Haut-Brivet;* et Ogée, à l'article *Dreffeac*, a même découvert l'ancien nom de la forêt : « C'était autrefois, dit-il, *une forêt nommée la Perche.* » La présence de ces arbres, qui n'ont guère conservé que le tronc et quelques maîtresses branches, mais auxquels il est évident que la cognée n'a pas touché, a fait supposer l'existence d'une forêt, et on ne s'est pas inquiété d'autre chose. La conséquence d'un pareil raisonnement sera l'existence de forêts dans tous les marais, dans le lit et les bords atterris de tous les fleuves et rivières, dans tous les lacs, sur toutes les côtes maritimes, golfes, baies, anses, havres et ports sur fond vaseux; car, dans tous ces lieux, on rencontre des bois fossiles, en plus ou moins grande quantité. Or, je le demande à tous ceux qui ont la plus légère idée d'un sol forestier, une telle supposition est-elle raisonnable? Est-ce dans la couche supérieure, tourbeuse ou vaseuse, que la forêt aura implanté ses racines? Est-ce dans les couches infé-

Digitized by Google

rieures, où la tourbe, la vase, le sable de rivière, se présentent alternativement jusqu'à d'extrêmes profondeurs, sans qu'on puisse atteindre le sol primitif, ainsi qu'il est arrivé en fondant l'écluse de chasse du marais de Saint-Étienne-de-Mont-Luc et tant d'autres travaux d'art exécutés depuis un demi-siècle dans toute la vallée de la Loire ; travaux dont les fouilles ont exhumé partout une notable quantité d'arbres enfouis? Quelle sera celle de ces couches diverses où on pourra dire avoir reconnu le sol forestier? Car on conviendra que, si les produits en subsistent encore, ce sol doit se retrouver quelque part. Il y a véritablement, dans toutes ces suppositions de forêts, quelque chose qui va jusqu'à l'absurde.

Ces grands dépôts d'arbres enfouis ont sans doute une cause; mais il ne faut pas la chercher dans une invasion subite, moins encore dans une invasion successive de la mer, au VIIIe siècle, comme l'ont fait ceux qui admettent l'existence de la prétendue forêt de Scicy dans les grèves du Mont Saint-Michel. Il faut remonter bien au delà des temps historiques, et aller jusqu'à ces grandes révolutions de notre globe; révolutions que le géologue étudie avec un religieux effroi, et devant lesquelles a hésité l'admirable génie de Cuvier. Sans nous lancer dans ces hautes considérations, trop au-dessus de notre portée habituelle, nous nous contenterons de rappeler ici comment notre savant maître M. Athénas, remontant aux temps primitifs, expliquait la présence des bois fossiles dans la tourbière de Montoir. « En exploitant la tourbe, dit-il, on en extrait un grand » nombre d'arbres de toute grosseur et surtout des chênes. Le bois » de ces derniers est aussi dur et aussi noir que l'ébène. Si l'on jette » un coup d'œil sur la carte de l'embouchure de la Loire, on y » reconnaîtra aisément que depuis l'étier de Méans jusqu'à Montoir, » c'est-à-dire sur une ouverture d'une demi-lieue, les prairies de » terres d'alluvion qui sont en avant, et le marais tourbeux qui les » suit, formaient, dans les temps reculés, un vaste lac, dans lequel » entraient les eaux de la Loire. Ce fleuve était alors comme ceux » d'Amérique : son lit s'étendait d'une chaîne à l'autre des collines » qui bordent son cours, comme il arrive encore dans les grandes » crues; les prairies et les îles qui le rétrécissent n'existaient pas » encore. Il roulait ses eaux sur un sol infiniment plus bas qu'il ne » le fait actuellement. Les montagnes, qui lui fournissaient leurs » eaux, étaient plus élevées, puisque c'est de leurs débris que son lit » s'est successivement comblé, pendant un cours de deux cents

Digitized by Google

» lieues. Ces montagnes devaient donc condenser une plus grande » quantité de nuages, et fournir une masse d'eau plus considérable » qu'à présent. Dans ses inondations, il entraînait alors une grande » quantité d'arbres vers la mer; mais, entre la pointe de Saint- » Nazaire et celle de Mindin, le fleuve, qui avait une largeur de » 2,000 toises, se rétrécit subitement de moitié. Les arbres flottants » étaient donc refoulés, dans ce lac latéral, avec le flot; il s'y » formait des remous ou contre-courants, dont l'eau perdait sa » force, et déposait, au jusant, avec son limon, les matières flottantes » qu'elle avait entraînées. Le même effet devait encore avoir lieu » par une cause plus puissante, parce qu'elle est permanente dans » la saison des crues. Les vents soufflent presque constamment de » la partie du sud, pendant l'hiver. Sous l'influence de ces vents, tout » ce qui flotte à la surface de la Loire, tel que les glaçons, quand » elle charrie, est poussé vers la rive nord. Les arbres flottants » devaient donc être portés dans la grande brière par cette cause » active....

» Ce que j'ai dit de l'accumulation des arbres à l'entrée de la » Loire, et de l'exhaussement de son lit, ajoute plus loin le savant » auteur, n'est pas une supposition hasardée. Elle est fondée sur le » fait même de la stratification des arbres dans la grande brière, et » sur un effet analogue produit dans tous les grands fleuves qui » traversent de vastes pays inhabités, tels que le Mississipi. Les » arbres flottants font d'immenses dépôts à son embouchure; ils y » accumulent les vases, rendent presque ses passes innavigables, et » en prolongent continuellement l'entrée vers la haute mer, au » milieu de ses alluvions. »

Voilà, certes, d'excellentes raisons, déduites de causes naturelles, fort éloignées de nous sans doute, mais qui ne sont pas même empruntées de ces cataclysmes à l'incalculable force; et l'observation peut encore s'en faire, aujourd'hui, dans les continents de l'Amérique, où les fleuves, coulant à leur primitive hauteur, traversent des forêts vierges. Ainsi, ne cherchons ni dans le *Haut-Brivet*, ni dans le *Bas-Brivet*, une forêt tout imaginaire.

§ V. — Iles.

Nous ne mettrons point au nombre des îles ces monticules semés çà et là dans la vallée de la Loire, et que nous avons déjà signalés, même ceux qui se trouvent dans la grande Brière et les marais de

Digitized by Google

Donges, parce que nous ne sommes pas bien certain si leur état insulaire n'était pas, à l'époque de la conquête, à peu près le même qu'il est aujourd'hui. Si les divers monuments romains dont nous parlerons ci-après, ne nous fournissent pas la preuve complète de cette conformité, ils élèveront du moins, sur cette question, un doute assez sérieux pour que nous nous abstenions de décider.

On pourrait peut-être en dire autant de l'île de Batz, aujourd'hui jointe au continent par une grande route, et qui, même avant ce moyen de communication, l'était, à peu près déjà, à certaines heures de la marée. On peut conjecturer que le retrait de la mer a pu former cet immense marais qui s'étend de l'île de Batz au coteau de Guerrande, et y favoriser l'établissement de nombreuses salines; mais rien ne nous vient en preuve ni de ce retrait ni de cet établissement, dont les origines nous sont complètement inconnues. Tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'ils existaient antérieurement au IXe siècle, ainsi que nous le verrons ci-après.

Les personnes qui veulent tout expliquer ont non-seulement vu une île dans cette sorte de digue ou langue de terre qui porte le bourg de Batz et le Croisic, mais elles y ont rencontré cette île antique dont Strabon a fait le séjour exclusif des femmes des Samnites, peuplade dont nous démontrerons plus tard l'identité avec les Nannètes. Nous aurons l'occasion de parler plus longuement de cette île, en rapportant l'historiette un peu douteuse de Strabon, sur ces femmes séparées de leurs maris, et se livrant entre elles à des cérémonies bachiques dans lesquelles elles acquéraient un délire allant quelquefois jusqu'à la cruauté. Mais, bien que l'auteur ait dit que cette île était placée en face de l'embouchure de la Loire Προκειμένην τῆς ἐκβολῆς τοῦ Λείγηρος ποταμοῦ, je n'oserai, ni ici, ni plus loin, lui assigner un emplacement. L'abbé Travers, pour lequel rien n'était caché, parle de l'île de Bouin ou *d'une autre;* puis il explique que ces femmes *s'occupaient au sel et à la culture du froment,* tandis que leurs maris passaient leur temps à la guerre ou à la chasse; que le temple dont parle Strabon, et qui devait être démoli et reconstruit dans un jour, n'était autre chose que le mulon de l'*ancien sel,* sur lequel les femmes samnites amoncelaient le *nouveau* et le couvraient le même jour; que, pour cette opération, elles portaient le sel sur la tête, comme on le fait encore aujourd'hui, par des sentiers étroits et glissants; que quelques-unes se laissaient tomber, renversaient leur sel et en subissaient les affreuses conséquences....

Digitized by Google

et voilà justement la source de la superstition qui veut, dit l'auteur, que l'on ne *renverse point* impunément *le sel à table,* sans qu'il arrive malheur à quelqu'un de la compagnie. Mais si l'on fait du sel à Bouin, on en fait aussi à Batz; l'une ou l'autre de ces îles peut donc être celle des femmes samnites : aux amateurs de choisir. Le choix de l'historien du Croisic, notre honorable confrère M. Caillo, s'est naturellement porté sur cette dernière; et ses deux plus grandes preuves sont tirées de l'usage qu'avaient jadis les femmes du Croisic d'aller danser, la veille de la Mi-août, autour d'un peulven nommé la *pierre-longue,* et, le dimanche de la *Quasi-modo,* de se jeter de main en main toutes les poteries qu'elles pouvaient rencontrer, à la condition que celle dans les mains de laquelle se briserait le vase jeté, recevrait la bascule : image bien adoucie, ajoute l'auteur, des cruautés bachiques de leurs ancêtres! On peut voir dans *Tristan le Voyageur,* I, 169, la manière niaise et presque obscène dont Marchangy a interprété ces jeux populaires.

Nous nous contenterons de rappeler ici que Hadrien de Valois et l'abbé Deric ont choisi l'île du *Met* pour le séjour des femmes samnites; ils ignoraient sans doute que cet îlot n'a pas même une demi-lieue de tour. Édouard Richer, né à Noirmoutier, et qui tenait sans doute à descendre d'une grand'mère samnite, a plaidé, autant qu'il l'a pu, pour son île; mais je crois qu'en définitive, comme tous les autres prétendants, il n'a fait valoir que des conjectures, plus ou moins raisonnables, et non des preuves qu'on puisse sérieusement admettre.

Je ne sais où M. Caillo a trouvé que Ptolémée *affirme* que la peuplade de l'île de Batz était soumise à la domination des Venètes. Voici la phrase très-simple et très-claire du géographe d'Alexandrie : « La côte occidentale, sous les *Osismii,* est occupée par les *Veneti,* » dont la ville est *Dariorigum,* et, *au-dessous,* sont les *Samnitæ,* » qui s'étendent jusqu'au fleuve Liger. » Il me semble que tout ce qu'on en peut conclure c'est que les *Samnitæ* étaient *sous* les *Veneti* (c'est-à-dire à leur midi), comme les *Veneti* étaient *sous* les *Osismii;* car, ici, la préposition ὑπὸ, *sous,* n'emporte avec elle aucune idée de *soumission* à un pouvoir quelconque.

Un passage de Denis le Périégète semblerait avoir quelque rapport avec l'île des femmes samnites de Strabon. Après avoir parlé des deux îles britanniques, l'Angleterre et l'Irlande, dont, dit-il, aucune autre n'égale la grandeur, il ajoute que, peu loin de là, sur la

Digitized by Google

côte opposée, il existe un archipel de petites îles, où les femmes des Amnites célèbrent les mystères de Bacchus, la tête ornée de couronnes de lierre au noir feuillage. Ce nom d'*Amnites*, ces femmes, ces mystères, ces îles, ont en effet une certaine analogie avec les femmes samnites habitant seules une île et célébrant aussi des mystères, dont l'enthousiasme allait jusqu'à se déchirer entre elles. Mais les *petites îles*, Νησιάδες, de Denis le Périégète, sont, il faut en convenir, beaucoup plus vaguement indiquées que celles des femmes samnites, que Strabon place en face de l'embouchure de la Loire. Quoi qu'il en soit, nous croyons, comme nous l'avons déjà dit, que les *Namnites* et *Samnites* de Strabon, les *Samnites* de Ptolémée, les *Amnites* de Denis et les *Namnetes* de César, étaient un seul et même peuple. Mais nous nous sommes arrêté devant la position géographique à donner à l'île de Strabon et à l'archipel de Denis.

Nous trouverons plus de certitude au moyen-âge. Le cartulaire de Redon, dans des actes du IXe siècle, a nommé plusieurs fois l'île de Batz, et indique, dès cette époque, la présence de nombreuses salines sur ce territoire. Voici le texte de ces chartes, qui sont les plus anciens documents que nous ayons à cet égard. « Ego Oremus, pres-» byter, dedi salinam meam in insulâ *Baf*... et ista donatio celebrata » est in ecclesiâ quæ dicitur Werran (Guerrande) antè sanctum al-» tare in quo habentur reliquiæ sancti Albani (anno 851). » Le même prêtre Oremus donne encore à l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon : « Duas salinas... et sunt hæ salinæ in insulâ quæ vocatur *Bat* (857). » Erispoé donne aussi une saline à la même abbaye : « Salinam in insulâ » quæ vocatur *Baf-Montroi* (851). » Dans une charte tirée du cartulaire de Lan-devenec, et qui, comme une foule d'autres de ce cartulaire, est loin d'être irréprochable, Alain Barbe-Torte donne à cette abbaye « omnem insulam quæ vocatur *Bath-Wenran*, cum omnibus » ei appendiciis (945). » Ces diverses donations semblent nous prouver, malgré la qualification d'île, *insula*, donnée à Bat, Baf, Bath, que les choses étaient à peu près ce qu'elles sont aujourd'hui, et que dix siècles ont amené peu de changements dans l'état physique de l'île de Batz et de ses marais salants.

BIZEUL (de Blain).

(La suite prochainement.)

Digitized by Google

FRÈRE-FADET.

LÉGENDE.

Nous avons pensé que faire précéder la pièce de vers de M. Grimaud du texte même qui lui en a fourni le sujet, ce serait faciliter au lecteur l'intelligence de cette poétique légende. Voici ce texte, extrait d'une curieuse et rare brochure de M. Fillon, tirée à 50 exemplaires et intitulée : *Histoire véridique des grandes et exécrables voleries et subtilitez de Guillery depuis sa naissance jusqu'à la juste punition de ses crimes, remise de nouveau en lumière.* Fontenay-Vendée, Robuchon, 1848, in-8° de 40 pp.

ARMAND GUÉRAUD.

Frère-Fadet ou farfadet, petit lutin gracieux et bienfaisant qui habite les souterrains des anciens châteaux. Il est le bon génie du foyer et hante de préférence les maisons qui servent de demeure aux jolies femmes blondes.

Les *boquines* racontent l'histoire comique et touchante à la fois d'un farfadet amoureux d'une jolie femme du village de la Fosse, commune de Mouilleron-en-Pareds. Le lecteur verra que la donnée première de ce récit est en tout semblable à celle de la légende du *Korigan* de Bretagne, du *Gobelin amoureux* de Normandie, du *Sotray* de Lorraine et du délicieux *Trilby* de Charles Nodier.

Les farfadets vendéens habitent des cavernes impénétrables, où ils entassent leurs trésors.

« O l'y avait ine foé au village de la Fousse ine jène femme, d'au num de Germanette, qui était la pus belle de tot le pays, dompis la Chategnera jusqu'à Poudâuges, et dompis Badâuges jusqu'à Menombllet, our qu'o ly a pretant bé d'aux feilles qui feriant damner ien cent de saints dau paradis. All'avait de beas pllauds (1) blonds queme l'or, de beas ails bllus freteilloux, ine pea bllonche et douce queme le vintre à Michelle. A séze ons a trouvit l'houme qu'o l'y faillait; et, de fait, a n'avait garde de rester queme la

(1) Cheveux.

Digitized by Google

mariaie de Chambretaaud, tote apprêtaie. Le moinage était hérux, hérux.... là, à fére onvie à tots les vezins à tras lieues à la runde; in onfont était venu, ien vrai petit onge dau bun Dieu, et le chanteau était trejou prêt à fornir ien lopin au malhéru dau chemin. Mais le dièble qui vut qu'o n'y ait poit de bounhur sons temporage sus quielle terre, onvoyit Germanette omplir sa bie à l'ève de la funtaine (1) daux Frères-Fadets. Ien d'entre zeux la voyit, et ne l'oguit pas pus tôt vue que gle l'aimit. Gle s'onnongit entremis les aautres lutins pre tâcher de ne pus ponser à quielle qui chatoillait sen cûr : rin n'y fasait, ni les gâteas au babigeot, ni la chasse au lapin, ni les sarabandes sus les rochers de Mouilleron et de Cheffois. Onfin, ébaffé d'amour, gl'allit raôder ien ser à l'entour dau logis de sa belle, et pis se mettit à chonter si bé, si bé, qu'a créguit qu'o l'était in amirollet (2) et entrebâillit sa porte, sans reveiller sen houme, pre bailler daux miettes au bea chantur. Le Frère-Fadet tot éponté entrit et allit se cutrer sus le trepé en ferc dau fouer, et Germanette ne dicit rin à l'esprit qui s'onnonvenait chez lé, de pou que gl'amenit l'Alouby (3). A reprenit dunc sa quenoille et le Frère-Fadet brecit l'onfont, fasit bouillir le pot, mouchit le chareil (4) durant la serée. A ménit gle mussit pre le crux de la cllé.

» Quiau manége durit ventré bé huit semoinnes. L'esprit s'onnonvenait sitôt que l'houme de Germanette avait fremé l'eil; pis gle se cutrait sur le trepé de ferc dau fouer, gle breçait l'onfont, fasait bouillir le pot, mouchait le chareil, et à ménit mussait pre le crux de la cllé.

» Durant quiés huit semoinnes l'argent devallait sus la mésen qu'o l'était ine bénédictien.

» Jusqu'à quiau moument gle n'avait rin dit; mais gle regardait sa belle oque si tant d'amour, gl'avait l'air si doux qu'o faisait pidé à la bonne Germanette, et qu'ien jou al allit cunter ses deléros au curé de la Jaudounère, le pus famux désensorcelou dau quarter.

» Le curé de la Jaudounère ly dicit de ne ren téser à quiau de chez lé (5). Ce qu'a fasit.

» Quiauqui, qui n'était jà sot, premit de fére fenétrer le galont. Gl'ataupe à sa pllace sa femme on le let, se cale on ien coteillon, met ien bourgnon sus sa téte, ine péce sus sin parper, ine deventére sus ses genoils, ine quenoille à

(1) Cette fontaine a été comblée par des paysans superstitieux, il y a quelques années.

(2) *Amirollet*, esprit chanteur placé dans le corps d'un rossignol.

(3) *Alouby*, vampire ou démon caché sous la forme d'un homme maigre et insatiable; s'il entre dans une maison, il y apporte la famine.

(4) *Chareil*, lampe ou chandelier de cuisine. C'est vulgairement un morceau de bois fendu dans lequel on introduit une chandelle de résine, et qu'on pique dans la muraille de la cheminée.

(5) *Quiau de chez lé*, celui de chez elle. Expression énergique pour dire : *l'homme, le maître de la maison.*

Digitized by Google

sen couté, et se met à filer oque la déguène d'ien goret qui joue de la vese. Qui sit ben assotté, o sit le Frère-Fadet. Quond gl'apercevit quielle face de mardi-gras, bllonche queme la goule dau four, tondre queme daux godgias (1) savates, gle gravit au long de la cremaillère, et non l'ontondit chonter :

» File, filoches,
» Rin ne voidoches.
» O n'est poit la belle d'har ser
» Qui voidochait sus tras fusais.

» Le ser d'onnomprès, Germanette dormait et sen houme oncore voidochait. L'esprit véguit à sen hûre; mais gle ne sit pas pus tou cutré que gle se mettit à braire à la mode d'ien dièble chet on in beneter, et que gle sortit pre la cheminaie. Le méchont avait fait chaauffer le trepé dau Frère-Fadet.

» Dompis l'enfant est mort; la fresaie crie sur le tet; le chanteau ne pet pus fornir ien lopin au malhéru dau chemin, et Germanette ponse trejou au bea petit Frère-Fadet qui pus ne revenra. »

A Monsieur B. FILLON.

Dans un village, il était une fois...
(Or, au pays de Vendée, un village,
C'est comme un nid tapi sous le feuillage,
Près d'un ruisseau qui chante au fond des bois;)
Il était donc à la Fosse une fille
Si bien venue en tout et si gentille,
Que, de Bazoge au bourg de Menomblet,
Pour sa beauté nulle ne l'égalait.
— Sa joue était aussi douce, aussi fraîche,
Que le duvet velouté d'une pêche;
Rien n'approchait de l'éclat de son teint,
Que l'églantine à son premier matin.
Oh! quand ses yeux sous sa paupière blonde
Étincelaient!... quels regards gracieux!
Deux vrais bluets!... Ils ressemblaient à l'onde
Qui fait flotter l'azur riant des cieux.

(1) *Godgias* ou plutôt *gaudbias* sont tripes, boyaux de bœufs gras, gras-doubles. Suivant Rabelais, liv. I, chap. 4, *gaudebilaux* sont grasses tripes de coiraux, et coiraux sont bœufs engraissés à la crèche et prés guimaux.

Digitized by Google

Pour couronner sa charmante figure,
Sur son front blanc, — pareille à de l'or fin,
Se séparait soyeuse chevelure,
Qu'eût enviée un front de séraphin. —
Elle était donc et gente et mignonnette,
Et se nommait du nom de Germanette.

Bien vous pensez que les gars d'alentour
A ses côtés se pressaient le dimanche;
Moins vers l'autel que vers sa coiffe blanche
Ils se tournaient en soupirant d'amour.
A son endroit, — et vous pouvez m'en croire, —
Point ne voulait se répéter l'histoire
De Chambretaud : au moment de l'hymen,
Son fiancé n'évita point sa main.

Si Germanette avait plaisante mine
Lorsqu'elle était le but des poursuivants,
La jeune femme, au sein de sa chaumine,
Gardait toujours sa grâce de seize ans.
Pas de soucis et pas d'humeur chagrine!
Comme au printemps l'oiselet du buisson,
Elle roulait sans cesse une chanson;
Elle égayait ainsi sa solitude,
Quand le mari cultivait la moisson;
Puis un berceau devint sa seule étude,
Elle chantait auprès du nourrisson.
Un nourrisson!... L'on aurait dit d'un ange,
Qu'elle aurait pris à la sainte phalange :
Jamais enfant n'eut si belle façon!

O couple heureux d'un bonheur sans mélange!

Le mendiant n'implorait point en vain,
Quand il passait devant la maisonnette :
Pour lui la huche avait toujours du pain,
Que lui coupait la main de Germanette.

O couple heureux! votre destin si doux,
Le noir démon, hélas! en est jaloux.
Pour exercer sa vengeance et sa haine,
A la pauvrette il conseille, en passant,

Digitized by Google

D'aller remplir sa cruche à la fontaine....
Ce piége-là semble bien innocent!

Le hameau sait, de science certaine,
Que des lutins se cachent sous ces eaux;
Frères-Fadets en ont fait leur demeure :
Soir et matin, jour et nuit, à toute heure,
Quelqu'un d'entre eux y goûte le repos.

D'un pied léger voici que Germanette
A la fontaine est allée en chantant.
Vous l'avouerez, le miroir est tentant!
Elle contemple et sa blanche cornette
Et son minois dans le cristal flottant :
Toute autre belle en aurait fait autant!

Mais au fin fond de la grotte profonde,
Seul, un lutin se délassait sous l'onde.
En l'entendant, d'un brin de mousse vert
Frère-Fadet bien vite s'est couvert.
Il regardait cette image pendante,
Sans respirer et d'une vue ardente;
Sans respirer, car un souffle dans l'eau
Eût effacé ce merveilleux tableau.
Sort trop cruel! la surface est troublée;
La vision, hélas! s'est envolée.

Or, le Fadet, depuis cet heureux jour,
Ne quittait plus son humide séjour.
Au moindre son rendu par la vallée,
Il attendait en frémissant d'amour,
Mais vainement : sous la cornette blanche,
En se mirant plus de front qui se penche.
Le pauvre Esprit souffrait mille douleurs,
Et soupirait et répandait des pleurs.
Voulant bannir cette image chérie,
Et s'étourdir pour dissiper ses maux,
Il mêle en vain sa triste rêverie
Aux gais ébats des lutins ses égaux :
Il n'aime plus sauter dans la prairie,
Et se suspendre aux longs crins des chevaux;
Lorsque le soir verse l'ombre discrète,
Il n'aime plus, au bord de sa retraite,

Digitized by Google

Épouvanter le lapin qui s'enfuit,
Et qu'en jouant, invisible, il poursuit.
Au clair de lune, avec la folle bande,
Il n'aime plus mener la sarabande
Sur les rochers, — qu'il hanta tant de fois ! —
De Mouilleron ou sur ceux de Cheffois.
De jour en jour Frère-Fadet s'assure
Qu'il n'est nul baume à guérir sa blessure,
Que son amour ne se peut contenir,
Et qu'à tout prix il lui faut en finir.

C'était un soir. — Une faible lumière
De son amie éclairait la chaumière.
Frère-Fadet s'approche doucement;
Puis tout à coup, dans le silence, il chante,
Mais d'une voix si tendre, si touchante,
Que sans songer, dans son ravissement,
La jeune femme ouvre avec soin la porte
(Car son mari dormait en ce moment).
Au beau chanteur, toujours bonne, elle apporte
Quelques débris d'un gâteau de froment.
Mais, saisissant ce mouvement rapide,
Frère-Fadet, d'un essor intrépide,
Vole s'asseoir au trépied du foyer.

Ah ! Germanette a lieu de s'effrayer :
C'est un lutin qui, cherchant un asile,
Dans sa maison vient prendre domicile !
Ciel ! un lutin !... Que faire cependant ?...
Elle se tut, son parti fut prudent :
— Souvent l'Esprit rend de très-grands services;
Mais s'il se fâche, il devient tout malin. —

Frère-Fadet fut plein de bons offices :
Elle filait sa quenouille de lin,
Et lui berçait son enfant dans sa couche,
Sitôt qu'un cri s'exhalait de sa bouche;
Lorsque l'horloge enfin sonna minuit,
Par la serrure il s'échappa sans bruit.

Et tous les soirs, lassé de la journée,
Dormait l'époux; Fadet, qui l'épiait,

Digitized by Google

Du premier bond gagnait la cheminée,
Et s'asseyait d'abord sur le trépied;
Puis balançait leur enfant dans sa couche,
Sitôt qu'un cri s'exhalait de sa bouche;
Puis quand l'horloge enfin sonnait minuit,
Par la serrure il s'échappait sans bruit.

Voilà tantôt la huitième semaine,
Et sans manquer chaque soir le ramène;
Et les époux ont vu, depuis ce temps,
S'accumuler de beaux écus comptants.
Frère-Fadet continuait son rôle,
Sans prononcer une seule parole;
Mais son œil doux se reposait toujours
Sur Germanette. — Hélas! la jeune femme
Croit à la fin que c'est une pauvre âme
Qui vient ainsi réclamer son secours;
Que Lucifer, par une ruse infâme,
L'ayant jadis arrachée à son corps,
Pour y rentrer l'âme fait ses efforts.

Et Germanette a laissé sa chaumine;
Par monts, par vaux, la voilà qui chemine.

La Jaudonnière avait lors un curé
Qui jouissait d'un renom consacré:
A ce bon prêtre échut le privilége
D'exorciser tout Esprit sacrilége;
Nul, en un mot, n'aurait su l'égaler
Pour son talent à désensorceler.

C'est donc à lui que Germanette expose
Son embarras. — Le pasteur (et pour cause)
Lui conseilla de raconter le fait
A son époux, et d'attendre l'effet.

D'un tel galant ne s'accommodant guère,
L'époux prétend lui livrer rude guerre.
La nuit venue, il s'installe à veiller,
Et la fileuse à sa place se couche.
Pour que Fadet de lui ne s'effarouche,
De pied en cap il fallait s'habiller

Digitized by Google

Des vêtements connus de Germanette :
Donc à son front il pose une cornette,
Et sur sa hanche il a soin de lier
Un cotillon, se ceint d'un tablier,
S'attache enfin la quenouille, et notre homme
Se met en train de filer... Dieu sait comme !
De Germanette il n'a que les habits,
C'est comme un loup imitant la brebis !

Frère-Fadet, sans soupçon de ce piége,
Entre à son heure et va prendre son siége.
Imaginez combien il fut marri
D'envisager la face du mari !
En hâte il saute, et, sur la crémaillère,
Fadet, riant de sa sourde colère,
A son rival répète tout le soir
Cette chanson : — « Maladroit, file ! file !
» Oh ! tu n'es point la belle tant habile
» Qui trois fuseaux hier a fait mouvoir ! » —

Pourtant l'époux ne perdait pas l'espoir
De voir bientôt la lutte terminée.
Le lendemain, c'est lui qui veille encor.
Frère-Fadet accourt, l'heure sonnée :
Mais sur-le-champ reprenant son essor,
Frère-Fadet fuit par la cheminée,
Non sans crier, ou plutôt sans rugir :
Son siége, hélas ! l'époux l'a fait rougir !....

Et depuis lors, malheur à la chaumière !
Il a fallu dire à jamais adieu
Au nourrisson, cet ange du bon Dieu :
L'enfant chéri repose au cimetière !
Le mendiant passe et demande en vain,
Le mendiant n'emporte plus son pain ;
Et la fresaie, au milieu des ténèbres,
Vient sur le toit pousser des cris funèbres,
Et Germanette a toujours souvenir
Du beau lutin..., qui plus ne doit venir !

Émile GRIMAUD.

Digitized by Google

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

LARMES ET SOURIRES, *par* M. ÉDOUARD GARNIER. — 24 *morceaux de chant et* 24 *splendides lithographies de Célestin Nanteuil, Leroux, Jorel, etc.* — 1 *vol. in-4°.* — *Paris, J. Benacci-Peschier, 6, rue Laffitte.*

M. Édouard Garnier, de Nantes, vient de publier un ravissant album. Le choix et le nombre des poésies, la variété des sujets, le caractère fini d'une musique savamment étudiée, la beauté même des dessins, tout recommande ce volume. Il s'ouvre par une spirituelle chansonnette dont M. Éd. Garnier a composé à la fois les paroles et la musique. Roi de la fève, roi pour deux heures, le poète voit avec orgueil sa cour; il va chanter... qu'on l'écoute; — il a chanté... qu'on l'applaudisse, — de par le roi. Nous qui connaissons son recueil, nous serons moins exigeants; nous demandons l'attention : les applaudissements suivront d'eux-mêmes.

Je voudrais faire entendre quelques accents du musicien; mais il me faudrait la plume de Th. Gautier pour produire cette illusion. Je me bornerai à citer quelques vers d'une fraîche et rêveuse bucolique :

A l'horizon les pins dessinent
Leurs fronts sur les cieux empourprés,
Les châtaigniers noueux s'inclinent,
De leurs rameaux couvrant les prés.
Du peuplier la feuille tombe,
Neige d'automne aux reflets d'or;
Le dernier cri de la colombe
S'éteint là-bas et le bois dort.

On voit sortir des toits de chaume
La fumée aux plis bleuissants,
Et des blés noirs le frais arôme
Monte dans l'air comme un encens.
Le vent se tait, et la rivière
Dans les roseaux coule sans bruit :
Ce grand silence est la prière
De la campagne avant la nuit.

Digitized by Google

Vers leur étable un pâtre mène
Ses bœufs aux yeux tristes et doux ;
Ainsi qu'un adieu dans la plaine,
Sa voix se perd bien loin de nous.
A l'Orient le ciel se couvre
D'ombre plus noire à tout moment,
Et dans l'azur l'étoile s'ouvre
Comme une fleur du firmament.

Nous ne voudrions pas donner trop de louanges à tous les vers de M. Éd. Garnier ; mais on nous accordera bien que ceux-ci sont d'une harmonie suave et douce, d'un calme heureux, d'une émotion vraie, d'une pureté charmante dans l'image.

M. Éd. Garnier a joint à ses poésies différentes pièces choisies avec goût dans les œuvres de Musset, de Méry, de Ch. Reynaud, d'Hégésippe Moreau. Ici, c'est Nadaud et ses légères fantaisies ; là une traduction d'une ballade de Uhland, fantastique et terrible, d'un effet musical largement compris et rendu ; plus loin, Théophile Gautier nous apporte ses vers coupés avec une entente si parfaite du rhythme, une méditation, une romance, une villanelle. Et tous ces morceaux variés de sujet ont une musique assortie à souhait, variée comme eux, et qui fait le plus grand honneur au compositeur-poète.

Pour écrire ces quelques lignes, je me suis abandonné au charme sous lequel m'avaient laissé les différents morceaux que je venais d'entendre. Je n'ai pu insister beaucoup sur leur caractère musical, de crainte d'hérésie ; mais j'ai pu constater certains mérites nombreux que je me suis fait un devoir d'indiquer ici. Il ne faut pas qu'une œuvre consciencieuse passe inaperçue dans le pays où son auteur est né ; et s'il est bon que la critique s'en occupe et la signale, il est nécessaire surtout que les amateurs la connaissent, la propagent, et donnent ainsi à l'auteur le meilleur des encouragements auquel il puisse prétendre, — le débit rapide de son volume.

Ch.-L. LIVET.

Digitized by Google

VIE ET ŒUVRES DE RÉTIF DE LA BRETONNE, *par* M. CHARLES MONSELET. — *Un vol. in*-12. — *Paris, Alvarès, rue de la Lune,* 24. 1854.

Nous avons à parler d'un autre de nos compatriotes. — M. Ch. Monselet n'est pas de cette école purement fantaisiste qui, vierge de toute science acquise, se laissait aller à une imagination parfois neuve, fraîche, originale, mais aussi trop facilement vagabonde, quelquefois boiteuse, et, comme on dit vulgairement, très-journalière. Cette école capricieuse faisait des efforts surhumains de style: aussi quand M. Nisard lui déclarait la guerre, et trouvait *facile* sa littérature, il voulait dire non qu'elle écrivait facilement, — l'auteur se mettait à la torture pour inventer du nouveau dans l'expression, — mais qu'elle admettait avec trop de facilité toutes les idées qui se présentaient avec ou sans effort, sans les choisir, sans en rejeter.

Une nouvelle génération, fort heureusement superposée à celle-là, a profité de ce qu'il y avait de bon dans les œuvres des écrivains précédents: elle a accepté une langue assouplie par de constants efforts, enrichie de métaphores neuves et expressives, colorée, pittoresque, appelant l'image, un peu matérialiste dans l'expression; mais cet instrument, inventé à propos, elle l'a mis au service d'une science vraie, de connaissances profondes, d'une érudition originale et nullement pillée; elle a usé de la couleur, mais non pour peindre un ballon creux. — M. Ch. Monselet, de Nantes, est un de ses plus estimables représentants.

Jeune, instruit et laborieux, il a publié une étude remarquable sur Châteaubriand; mais l'objet principal de ses études, c'est le dix-huitième siècle, surtout dans sa dernière période. Nous ne pouvons parler ici d'une longue histoire du tribunal révolutionnaire insérée dans un des grands journaux de Paris; une critique raisonnée dépasserait les bornes de cet article. Nous nous arrêterons quelque peu sur l'intéressant volume intitulé *Rétif de la Bretonne,* biographie consciencieuse, heureuse de forme, riche de faits, qui vient de paraître, publiée avec un soin exquis, chez un intelligent libraire de Paris, M. Alvarès. L'éditeur a agi en vue des hommes de goût: choix d'un bon ouvrage, soins donnés à l'impression, portrait, fac-simile, papier d'élite: il n'a rien négligé pour répondre aux désirs des bibliophiles, justement dégoûtés des textes négligés et gâtés qui se multiplient trop de nos jours.

Digitized by Google

C'est une curieuse étude que celle qui lui a été consacrée par M. Charles Monselet! Rétif de la Bretonne mêle le style fiévreux et sentimental qu'on affectait au XVIIIe siècle, à la phrase brutale qui lui appartient, et il affecte la même fécondité que promène au XIXe siècle Alexandre Dumas ou Eugène Sue. Souvent immoral, il peint les mœurs de son époque : il est sorti du peuple, et c'est au peuple qu'il s'adresse, au peuple ignorant, à qui il sert de gros rires, de grosses colères, de gros projets de réforme. Égoïste, il revient sur lui-même ; malheureux, il déclame contre son temps ; ce qu'il souffre lui semble l'écho de ce qu'on supporte autour de lui, et il propose des réformes dans les mœurs, dans le gouvernement, que sais-je ? dans toutes les voies où il a fait quelques faux pas, partout où il a reçu quelque blessure.

L'ouvrage de M. Charles Monselet fait connaître, en plusieurs chapitres, l'histoire de Rétif de la Bretonne, sa jeunesse et ses amours, ses premiers ouvrages, ses succès, sa vie pendant la Révolution, ses malheurs, sa vieillesse et sa mort, ses biographes, ses descendants ; enfin vient un catalogue complet et raisonné des ouvrages de ce fécond écrivain, où M. Monselet montre une érudition à la fois consciencieuse et pleine d'attrait.

Nous sommes heureux que cet article de critique soit un véritable éloge. Notre impartialité nous aurait fait un devoir d'adresser à cet ouvrage des reproches s'il nous en avait paru mériter : mais nous le regardons comme un modèle de biographie érudite et attrayante, et c'est à ce titre que nous le recommandons à nos lecteurs.

Ch.-L. LIVET.

Digitized by Google

REVUE DU MOIS.

JUIN 1854.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE LA LOIRE-INFÉRIEURE. — Dans les séances du 4 avril et du 3 mai dernier, M. de la Borderie a lu deux études qui ont été suivies avec l'intérêt le plus soutenu. La première était le compte rendu de sa visite aux archives de Châteaubriant; la seconde, un coup d'œil sur les ouvrages concernant l'histoire de Bretagne. Il a passé en revue Alain Bouchard, d'Argentré, Lebeau, l'abbé Galet, Lobineau, Morice et Taillandier, et a conclu que l'histoire de Bretagne ne restait pas à faire, mais seulement à compléter, et que le plus méritant dans cette œuvre était dom Lobineau. Espérons que ce travail, accompagné de curieuses lettres inédites et rempli de considérations neuves, ne tardera pas à être livré à la publicité. — Sur la proposition de M. Nau, la Société a décidé de donner suite au projet de rechercher une mosaïque enfouie, dit-on, dans le pré des Courtilliers, à Rezé : M. Vandier chargé d'en voir le propriétaire, vient d'obtenir l'autorisation de fouiller ce champ. — M. de Soland a proposé d'adresser à notre président et à notre secrétaire le titre de correspondants de la Société linnéenne d'Angers, dont il est le directeur et le secrétaire, et de lui accorder en échange un titre équivalent. Cette demande a été acceptée. — Enfin, M. Parenteau a vu deux magnifiques bracelets et une fibule d'or gallo-romains, qui ont été trouvés dans la commune de Saint-Aignan (Loire-Inférieure). Il est regrettable que ces objets aient été vendus en dehors de notre ville.

Dans la séance du 7 juin, M. Vandier a lu un travail sur les Grands Jours, notamment sur ceux qui furent tenus au Puy-en-Velay. C'étaient, dit-il, des tribunaux omnipotents, embrassant le civil et le criminel, créés à des intervalles irréguliers par le souverain, dans le but de réprimer les abus des pouvoirs locaux et de fortifier l'autorité royale. L'histoire offre peu de documents sur cette juridiction irrégulière. En 1548, les Grands Jours du Puy, qui ont trouvé un historien en M. Paul Martory, eurent pour mission spéciale d'extirper le protestantisme. Ce tribunal prononça jusqu'à mille peines capitales, rendit de nombreux arrêts contre les usuriers, et réprima, avec le consentement de l'évêque, des abus ecclésiastiques. En 1666, les Grands Jours eurent pour mission de détruire les derniers obstacles que les usages provinciaux et les traditions féodales opposaient à l'autorité royale. M. Vandier signale, en finissant, les progrès de la puissance royale, et montre que sa force et l'état de la civilisation rendirent depuis lors les Grands Jours inutiles. — M. Thibaud, avocat, pose cette question : La Bretagne a-t-elle eu ses Grands Jours? Au temps de son indépendance, on les chercherait en vain; mais depuis sa réunion avec la France, la question est douteuse. Le jurisconsulte Merlin dit qu'elle a eu ses Grands Jours, et l'on pouvait en effet considérer comme telles les commissions extraordinaires qui furent constituées à diverses époques. M. Bizeul ajoute que ces sortes de tribunaux étaient destinés aux provinces qui

Digitized by Google

n'avaient pas de parlement. Avant la constitution de son parlement sédentaire, la Bretagne n'était pas abandonnée à l'arbitraire au point d'être étrangère à l'organisation judiciaire, ce premier besoin des peuples civilisés. Lorsqu'une grave contestation surgissait, les ducs de Bretagne constituaient un tribunal *ad hoc* que l'on nommait parlement. On pourrait considérer comme les derniers Grands Jours, la commission qui jugea les quatre gentilshommes bretons impliqués dans la conspiration de Cellamare. M. Vandier répond à ces observations en contestant l'analogie qui vient d'être établie, et en montrant qu'on ne peut assimiler les Grands Jours à des commissions qui n'en avaient pas les caractères.

M. Driollet, chargé de faire la critique du système architectural de M. Boileau, dont nous avons déjà parlé (p. 342), commence par établir que la science et l'art ne sont pas unis par des liens de solidarité, et que si la science progresse toujours (ce qu'il démontre par l'histoire de l'architecture), l'art peut rétrograder au point de devenir méconnaissable. Le beau est sûrement atteint lorsque la science et l'art se donnent la main ; mais cette heureuse alliance ne s'est guère manifestée dans l'antiquité qu'au temps de Périclès chez les Grecs, et au moyen-âge pendant le XIIIe siècle. Aujourd'hui que l'industrie, fille de la science, semble vouloir dépasser les limites du possible, on est sans règle et sans frein. De ces réflexions découle naturellement cette conclusion que les progrès de l'industrie contemporaine ne doivent pas nécessairement jeter l'art dans une voie nouvelle. M. Boileau admet en principe que toute forme architecturale nouvelle doit dériver de la construction et doit par conséquent reproduire à l'extérieur les contours de l'intérieur, et que l'architecture est d'autant plus avancée qu'elle est plus évidée. Il critique le système des arcs-boutants et les grands combles du moyen-âge, puis il propose d'admettre le XVIe siècle comme point de départ de la nouvelle architecture, et demande à l'industrie moderne des moyens de construction. Le fer joue un grand rôle dans ses édifices, qui reposent uniquement sur de légères colonnettes de fonte. Les murs de clôture deviennent inutiles et sont remplacés par d'immenses verrières. Des sections de voûtes se contre-boutent et s'élèvent à chaque travée jusqu'à une coupole centrale. Enfin, ce système de voûtes est révélé à l'extérieur par des ondulations d'une couverture métallique qui s'étend sur tout l'édifice. Cette architecture, suivant M. Driollet, pourrait convenir à une église de faible dimension, mais elle ne s'appliquerait pas avec succès à un grand édifice religieux ; car les vices du système se montreraient d'une manière choquante. En effet, dans ce système, l'édifice manque d'unité et de simplicité, conditions indispensables du beau ; il n'a pas un caractère suffisamment religieux, puisqu'il ne conserve pas le plan symbolique de la croix et qu'il représente aussi bien un palais de l'industrie ou une gare qu'une église. D'un autre côté, M. Boileau reconnaît que sous notre climat destructeur les voûtes ne doivent pas être en contact avec la couverture métallique, et condamne ainsi sa critique des grands combles du système ogival, car il agglomère sur ses édifices une imbrication de sections de chaudrons monstres. Il adopte l'ornementation ogivale, que rien ne justifie, tandis que le style de la Renaissance s'harmoni-

Digitized by Google

serait avec les courbes de ses voûtes. Cependant, M. Driollet exprime le désir qu'un édifice soit construit suivant les données nouvelles; car le système pourrait alors être mieux jugé, et les défauts signalés donneraient lieu à des perfectionnements d'autant plus désirables que l'emploi du fer est conforme aux idées de notre époque.

La séance est terminée par des observations de M. Bizeul sur les mutilations faites sous prétexte de restauration au tombeau du grand connétable Olivier de Clisson, conservé dans l'église de Josselin. Quand donc la réparation de nos monuments historiques sera-t-elle confiée à des artistes habiles!

— Le 27 juin 1854, a eu lieu, à la mairie de Rennes, l'adjudication des travaux du futur Hôtel-Dieu de cette ville, estimés 1,058,000 fr. Sept soumissionnaires se sont présentés; M. Delage, entrepreneur rennais, est devenu adjudicataire avec un rabais de 11 %.

— On vient de jeter les fondements d'une église sur le coteau du Mont-Saint-Bernard, près Nantes; elle sera construite sur les plans de M. Bourgerel, architecte de cette ville. Cette nouvelle paroisse, comprise dans la commune de Chantenay, reliera entre eux les trois grands centres de la Ville-en-Bois, de Pilleux et de la Fournillère.

— Le beau tableau de M. Gosse, le *Christ au Prétoire,* vient d'être accordé au musée du palais du Luxembourg.

« M. Gosse appartient à la ville de Rennes par ses belles peintures de la 3e chambre du Palais. Cet artiste éminent, et dont le talent grandit à l'âge où celui de tant d'autres décroît, ne nous reviendra-t-il pas un jour? Le Palais a encore de belles salles à restaurer, de belles peintures à sauver. Ce tableau du *Christ au Prétoire,* que nous avons vu, il y a peu de jours, dans son atelier, est une œuvre qui ouvre à l'artiste le Luxembourg, réservé à nos illustrations. Il le mérite à tous égards, et c'est pour M. Gosse la digne récompense d'une vie consacrée à l'art et à l'étude. » (*Auxiliaire breton.*)

— M. de Kerouartz vient d'enrichir le musée de Saint-Brieuc de la statue originale de Gilles de Bretagne, troisième fils du duc Jean VI. Ce monument précieux au double point de vue de l'art et de l'histoire, était conservé dans la chapelle du Château du Parc, commune de Gouray, où elle fut transportée après que l'église de Boquen, où elle se trouvait d'abord, eut été enlevée au culte. Sculptée dans un bloc de chêne, la statue a $2^{m},30$ de longueur sur 57 centim. de largeur et 17 centim. de relief. Le malheureux prince, représenté couché, les pieds sur un chien, est armé de toutes pièces et porte une soubreveste à ses armes, qui sont d'hermine à la bordure engrêlée; au-dessus de sa tête est un dais, de chaque côté duquel un ange porte un écu en bannière aux mêmes armes. Les mains qu'il tenait jointes ont disparu, et c'est là la seule injure que quatre siècles aient faite au monument.

— Le directeur des Beaux-Arts vient d'écrire à la municipalité de Rennes pour l'engager à réclamer la statue de Louis XVI que la ville avait fait exécuter sous la Restauration, et qui devait occuper la niche ouverte au centre de la façade de son Hôtel-de-Ville.

— Par arrêté du ministre de l'agriculture en date du 3 avril 1854, le *concours régional d'animaux reproducteurs, d'instruments et de produits agricoles,* se tiendra à Rennes les 10 et 11 mai 1855.

Digitized by Google

Les seuls départements de la région y prendront part; ce sont : le Finistère, les Côtes-du-Nord, le Morbihan, l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Inférieure, la Mayenne, la Sarthe, le Maine-et-Loire, la Vendée, les Deux-Sèvres et la Vienne. Les exposants seront tenus de faire entre les mains du commissaire, le 8 mai, avant 4 heures du soir, une déclaration écrite des objets destinés au concours. Ceux qui ne pourraient se rendre au concours, devront adresser leur envoi en temps utile *et franco* au maire de Rennes, pour être transmis au commissaire général.

— Un arrêté municipal du 24 mai 1854 autorise, à Nantes, l'ouverture d'une boulangerie perfectionnée. Les fours seront construits d'après le système Roland. Son fondateur est M. Charles de Waët, ingénieur civil, qui devait, en 1842, établir une vaste boulangerie sous le patronage de l'archevêque de Paris.

— Par décret du 23 juin 1854, M. Billault, président du Corps législatif, a été nommé ministre de l'intérieur, en remplacement de M. de Persigny, démissionnaire. Avant d'occuper ces hautes fonctions, M. Billault, né à Vannes en 1805, a été avocat à Nantes, président de notre Société académique et de la Société industrielle, conseiller municipal de cette ville, conseiller général de la Loire-Inférieure, député et sous-secrétaire d'État.

— M. Etienne, sous-préfet de Chinon (Indre-et-Loire), appelé au commencement de juin 1854 à permuter avec M. Marin, sous-préfet de Dinan, a été, le 21 du même mois, mis en disponibilité et remplacé par M. de Bassoncourt, conseiller de préfecture de l'Ardèche.

NÉCROLOGIE. — L'un des membres les plus jeunes et les plus distingués du Corps législatif, M. Jollivet de Castelot, maire de Vannes et membre du Conseil général du Morbihan, a succombé à une attaque de choléra foudroyant. Ses restes, transportés de Paris à Vannes, ont été, après les obsèques, qui ont eu lieu dans l'église de Saint-Patern, conduits et déposés à Arradon.

— Jean-Mathias Cougnaud, né à Saint-Gilles-sur-Vie le 25 février 1766, a terminé sa longue carrière à Fontenay-Vendée le 18 juin 1854. Il a été successivement notaire à Angles, procureur syndic du canton le 12 juin 1790, notaire à Fontenay, secrétaire général de l'administration départementale, commissaire pacificateur le 13 brumaire an III, secrétaire général le 18 du même mois, procureur syndic du district le 3 floréal suivant, conservateur des hypothèques le 1er vendémiaire an IV, conseiller de Préfecture le 4 floréal an VIII, enfin maire de Fontenay du 31 mars 1819 au 18 février 1821. Sans le suivre dans ces emplois si variés, disons que Cougnaud, travailleur infatigable et dévoué, ne manqua jamais à l'accomplissement de ses devoirs. Il rendit de nombreux services que l'on ne saurait oublier sans ingratitude et que M. Fillon énumère dans l'*Indicateur de Fontenay* du 1er juillet 1854 : « Si nous soulevions, dit-il, le voile derrière lequel il aimait à cacher sa vie intime, nous y trouverions de ces actes faits pour consoler du spectacle ordinaire des indignités humaines; mais nous craindrions, en les livrant à la publicité, de blesser des sentiments honorables que nous nous faisons un devoir de respecter. Ceux qui l'ont connu se chargeront de compléter cet éloge. »

Armand GUÉRAUD.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE
MENSUEL,

Indiquant tous les ouvrages imprimés dans les départements formés de la division du Poitou et de la Bretagne, et ceux qui, imprimés ailleurs, concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs bretons ou poitevins.

ENFANCES CÉLÈBRES; par Mme Louise Colet. — *Bertrand-Duguesclin. — Filippo Lippi. — Pic de la Mirandole. — Agrippa d'Aubigné. — Turenne. — Pascal. — Jean Bart. — Mozart.* — Avec 16 gravures sur bois. In-16 de 5 ff. 3/4. — A Paris, chez Hachette. 1.50

CONTES SUISSES, traduits de l'allemand de Henri Zschokke. 2e série. In-12 de 19 ff. 1/2. Impr. de Dupré, à Poitiers. — A Paris, chez Maison. 3.50

COURS D'ACCOUCHEMENT, à l'usage des étudiants en médecine et des sages-femmes; par le docteur D.-N. Bonnet. In-8° de 33 ff. 1/2, plus 14 pl. Impr. de Bernard, à Poitiers. — A Paris, chez J.-B. Baillière. . . . . 6.»»

HISTOIRE DE CHATEAUBRIANT et de ses barons, suivie d'une notice sur la ville et ses environs; sur Derval, La Meilleraye, etc. Nort et les bords de l'Erdre. Par Dulaurens de la Barre. In-12 de 7 ff., plus une vignette. Impr. de Chevalier, à Châteaubriant (1853).

HISTOIRES D'AUTREFOIS; par Émile Souvestre. (L'Inventaire du planteur. — La Bourgeoise. — Le général Guillaume. — Fiamma. — Un dernier amour. — Collection de la Bibliothèque contemporaine. 1re série.) In-18 anglais de 8 ff. 1/9. — A Paris, chez Michel Lévy frères. . . . . 2.»»

MYSTÈRES DE LA GUERRE D'ORIENT ET DE L'EMPIRE RUSSE; par le prince K. Charivarikof, géorgien. In-8° de 5 ff. Impr. de Vattier, à Montfort. . . . 1.»»

COURS ÉLÉMENTAIRE DE DROIT CRIMINEL; par E. Trébutien, professeur suppléant à la faculté de droit de Rennes, etc. Tome Ier. In-8° de 30 ff. 1/4. — A Paris, chez Durand. Prix des 2 vol. . . . . 14.»»

LA DUCHESSE DE SAINT-JULIEN, récit historique; par le docteur F.-D. Guerrazzi. Traduit de l'italien par Ch.-L. Livet. In-8° de 3 ff. 1/2. Impr. de Busseuil, à Nantes. — A Paris, chez Alvarès fils.

EXAMEN DES RECHERCHES FAITES JUSQU'A CE JOUR SUR LA MANSION ROMAINE SEGORA; par M. Léon Faye. 2e édition. In-8° de 3 ff. 1/4, plus une carte. Impr. de Dupré, à Poitiers. — A Poitiers, chez Létang; à Paris, chez Derache, rue du Bouloi, 7. — Extrait des Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers. 1853. Tiré à part à 30 exemplaires.

LE MAÎTRE JARDINIER, manuel complet d'horticulture, à l'usage des villes et des campagnes; par Gontier de Chabanne. In-18 de 13 ff. Impr. de Dupré, à Poitiers. — A Paris, chez Martinon. . . . . 3.»»

RÉSUMÉ DE LA DISCUSSION SUR LES ENFANTS TROUVÉS, et observations sur la loi proposée au Corps législatif, etc.; par l'abbé A.-H. Gaillard. 2e édition. In-8° de 3 ff. Impr. d'Oudin, à Poitiers. — A Paris, chez Lagny frères.

TRAITÉ DE LA COMPÉTENCE DES JUGES DE PAIX; par M. Curasson. 3e édition.

Digitized by Google

mise au courant de la législation jusqu'à ce jour, par MM. Poux-Lagier et Paul Pialat, docteurs en droit. Tome Ier. In-8° de 47 ff. 1/2, plus un tableau. Impr. de Dupré, à Poitiers. — A Paris, chez Marescq et Dujardin. Prix de l'ouvrage en 2 volumes. . . . . 17.»»

GUIDE-CHAIX. *Nouveau guide de Paris à Rennes et Brest.* Ligne de l'Ouest. In-16 de 9 ff., plus une carte et 14 gravures. — A Paris, chez Chaix. . . . 1.50

CATALOGUE DES TABLEAUX ET STATUES DU MUSEE DE NANTES. In-12 de 11 ff. 1/2. Impr. de Mme veuve Camille Mellinet, à Nantes. (Catalogue comprenant 1129 numéros.). 1.25

INVENTAIRE DU MOBILIER DE JEANNE LA BOITEUSE, duchesse de Bretagne. (1384). Publié par A. de la Borderie. In-8° de 3/4 de f. Impr. de Guéraud, à Nantes.

MÉMOIRE HISTORIQUE SUR L'ABBAYE DE L'ILE-CHAUVET, ordre de Saint-Benoît, dans le diocèse de Luçon; par le P. Arsène Cochois; publié et annoté par Armand Guéraud. In-8° de 4 ff. Impr. de Guéraud, à Nantes. . . . . 2.»»

TABLEAU POÉTIQUE DES SACREMENTS; par M. le vicomte Walsh. 2e tirage, augmenté d'une lettre de notre saint père le pape Pie IX. In-8° de 31 ff. 1/4, plus un portrait et un frontispice (tiré à 1500 ex.). — A Paris, chez Vermot. . . 8.»»

NOTICE HISTORIQUE SUR L'APPROBATION DES DEUX CONGRÉGATIONS FONDÉES PAR LE VÉN. MONTFORT. In-8° de 2 ff. Impr. de Forest, à Nantes.

ŒUVRES DE CHATEAUBRIAND. *Le Génie du Christianisme.* 3 vol. in-18 jésus de 21 ff. 7/9, plus 12 gravures (tirée à 3000 ex.). — A Paris, chez Gabriel Roux.

(Cette édition des *Œuvres de Châteaubriand* sera publiée en 30 vol. in-18, avec 120 vignettes sur acier. Prix de chaque volume, 1.50.)

GRAVURES ET LITHOGRAPHIES.

MONUMENTS, VUES, PLANS, MARINES, ETC.

Veine existant dans une table de marbre noir au grand café du Champ-de-Bataille, à Brest. Impr. lithogr. de Saget, à Brest.

Poste aux chevaux, par Brunet. Impr. lithogr. de veuve Pottin et fils, à Nantes.

Saint-Pol-de-Léon, vue par E. Clech. Impr. lithogr. de Godard, à Paris.

Château de Jocelyn (Bretagne). — A Bernscastel, paysages par Clerget. Impr. lithogr. de Lemercier, à Paris. — A Paris, chez Massard.

Entrée de l'Hippodrome, par Brunet. Impr. lithogr. de Mme veuve Pottin et fils, à Nantes.

Nantes. — La Rochelle, vues par H. Clerget. Impr. lithogr. de Villain, à Paris. — A Paris, chez Massard.

Poitiers : Église de Saint-Pierre. — Vue générale. — Église de Notre-Dame-la-Grande. Par A. Deroy. Impr. lith. de Lemercier, à Paris.

Battaille, rôle de Peters, dans l'Étoile du Nord, opéra comique. (Portrait.) Par A. Collette, d'après Eust. Lorsay. Impr. lith. de Prodhomme, à Paris. — Autre, dans la Galerie dramatique. Impr. lith. de Destouches, à Paris. — A Paris, chez Martinet.

Plougastel, près de Brest (Finistère), par Thénot. Impr. lith. de Lemercier, à Paris. — A Paris, chez Avanzo.

(*Bibliographie de la France.*)

Digitized by Google

LE CHATEAU ET LES SEIGNEURS

DE

LA GARNACHE [1].

La Garnache, modeste commune du canton de Challans (Vendée), a joué, au moyen-âge, un rôle bien plus important que celui qui lui est assigné aujourd'hui dans notre régime municipal.

Le géographe Nicolas Tassin, dans ses *Plans et profils de toutes les principales villes et lieux considérables de France, ensemble les cartes générales de chaque province et les particulières de chaque gouvernement d'icelles* [2], fait à la Garnache l'honneur de l'y comprendre doublement, puisqu'il lui consacre les deux cartes que nous reproduisons ici. L'une, géographique, contient le *Gouvernement de la Garnache*, c'est-à-dire un carré de pays compris entre la mer et la Boulogne, entre Apremont et Machecoul; l'autre, topographique, nous donne le plan de la ville et du château de la Garnache, qui formaient une seule enceinte entourée d'eau.

---

(1) Dans des titres latins des XIIe et XIIIe siècles, on trouve *Gasnachia, Garnaspia, Ganaspia*, et le plus souvent *Gasnapia;* en un titre français du même temps, on lit *Guannache,* et en un titre latin de 1268, *Garnesche.* On dit actuellement *Garnache,* et, dans le patois local, *Ganache,* le *p* s'étant changé en *ch,* comme dans *rupes,* roche; *apium,* ache; *Clipiacum,* Clichy, etc. Voir le *Dictionnaire étymologique de la Langue française* et les *Origines de la Langue italienne,* par Ménage.

(2) A Paris, chez Martin Gobert, 1634, in-4° oblong. L'article de Tassin a été omis dans la *Biographie universelle* de Michaud; mais il se trouve dans le deuxième *Supplément à Moréri,* par l'abbé Goujet, Paris, 1749, in-fol. On croit qu'il existe aussi une vue du château de la Garnache, donnée par le graveur Merian, dans la *Topographia Galliæ* de Martin Zeiller, *Francforti,* 1655-61, 4 vol. in-fol. Cette vue, si elle existe, compléterait l'œuvre de Tassin, et, en reproduisant l'aspect de l'ancien château, avec son ensemble de tours et de courtines, donnerait au plan la physionomie qui lui manque.

Digitized by Google

Le château avait, en outre, son enceinte particulière inscrite dans la première, et était fortifié de tours et de courtines sur tous les points. Des fossés lui baignaient le pied du côté de l'ouest. Ces fossés recevaient leur eau d'un étang qui, appuyé sur une chaussée encore reconnaissable, couvrait la prairie actuelle et bordait un jardin ou parterre soigneusement dessiné au midi. La cour du château était entourée de murs ou de bâtiments d'habitation. Une chapelle, isolée des autres constructions, se faisait remarquer dans la cour, près de l'angle du nord. La ville, située au nord-est, n'était guère plus grande que l'enceinte du château et du jardin; elle était défendue par un mur et par des tours que le fossé plein d'eau entourait, et au delà du fossé était un rempart en terre avec des angles saillants et rentrants. On pénétrait dans le château par une porte à l'angle de l'étang, et dans la ville par une porte au nord. Trois faubourgs, ayant chacun une chapelle, et désignés sous les noms de Saint-Nicolas, Saint-Léonard, Saint-Thomas, rayonnaient autour de l'enceinte, mais sans la toucher immédiatement. Une motte de terre, sur laquelle fut sans doute élevé le premier donjon, au temps des Mérovingiens ou des Carlovingiens, joignait la courtine du château au sud-est et était elle-même entourée de murs. Mais la carte géométrique de Tassin ne donne que le plan du château, non sa figure; il faut donc y suppléer, autant que possible, par nos souvenirs et par la vue de ses faibles restes.

Ce superbe château a été pillé et incendié pendant la guerre vendéenne. Cependant, sous l'Empire, il avait encore tous ses murs, et conservait une bonne partie de ses toits aux pyramides et aux cônes élancés. Aujourd'hui, l'enceinte est démolie, traversée par une route départementale, et en partie effacée. On ne voit plus que les débris du donjon, de deux tours rondes, et deux autres tours de l'enceinte. Le donjon est une tour carrée, à l'aspect sombre, bâtie en moellon de schiste, avec quelques pierres taillées, de Sallertaine, aux ouvertures; ses murs ont quatre mètres d'épaisseur à la base; ils n'offrent, à leur surface, ni ornements, ni machicoulis; d'étroites lucarnes et de petites fenêtres ogivales sont ses seules ouvertures vues à l'extérieur; à l'intérieur, on remarque quelques portes ou fenêtres à l'arc trilobé; ce donjon semble, par là, dater du XIIIe siècle. Des deux tours rondes il ne reste plus que des fragments, qui heureusement sont encore debout. Ces tours étaient très-ornées; des

Digitized by Google

sculptures à lignes flamboyantes, tracées aux machicoulis, aux baies, indiquent le XVe siècle; de vastes croisées, légèrement cintrées, étaient percées à chaque étage et éclairaient de grandes salles carrées, inscrites dans l'enceinte circulaire des tours. On communiquait d'un étage à l'autre par de petits escaliers pratiqués dans l'intérieur des murs, à l'endroit où la corde de l'arc, tirée entre le côté du carré et la circonférence, les rendait plus épais. On voit que ces tours furent bâties à une époque de transition, où l'on songeait déjà autant à orner un château qu'à le rendre formidable. Elles peuvent dater d'Olivier de Clisson ou de sa fille Béatrix, vicomtesse de Rohan.

A l'angle sud-est du baile, et au bord de l'ancien lac, est la tour du colombier, ou la fuie, dont le mur est, à l'étage inférieur, d'une épaisseur considérable. Cet étage était surmonté d'une galerie crénelée, au centre de laquelle le colombier continuait de s'élever, formant ainsi une seconde tour superposée à la première. A l'angle sud-ouest, une autre tour de l'enceinte commandait la chaussée de l'étang et défendait la porte d'entrée; elle est aujourd'hui encore debout et totalement couverte de lierre.

Dans cette vaste construction, les pierres de moellon sont en schiste, les parpaings des arêtes et des baies en *grès vert* de Sallertaine ou de Machecoul, pour les constructions les plus anciennes; en pierres de Montsoreau, près Saumur, pour celles du XVe siècle. Le tout était si solidement cimenté, que, pendant longtemps, la spéculation recula devant la difficulté de détruire: des pans de mur, renversés par la mine, ont roulé dans les fossés, ou sont tombés à plat dans les cours, sans se désagréger. Mais, depuis maintes années déjà, les nobles ruines, assiégées par l'opiniâtre marteau « *labore improbo* » servent de carrière ou de chantier de pierre à bâtir pour tout le pays. Les tours qui existent encore ne sont que la réserve de ce triste cubage, qui se vend à la charretée, et elles n'attendent que le moment de suivre la même voie.

La seigneurie de la Garnache semble avoir été inséparable de celle de Beauvoir-sur-Mer, de l'Ile-Dieu et de Noirmoutier. Nous voyons ce groupe féodal passer longtemps de famille en famille sans se diviser. D'après les extraits du cartulaire de l'abbaye de Fontevrault, rapportés dans le *Clypeus fontebraldensis* du père La Mainferme (1),

(1) Tome I, pag. 140, et II, pag. 260, 268; *Paris, Josse*, 1684, 1688 et 1692, 3 vol. in-8°.

Digitized by Google

il y eut une succession non interrompue de quatre personnages, du nom de Pierre de la Garnache, qui comprennent toute la durée du XIIe siècle et au delà. Le premier, *Petrus de Gasnachia*, dont la femme s'appelait Amiote, eut cinq enfants : trois fils, Pierre, Gilbert et Geoffroi, et deux filles, Adde ou Ade et Françoise. Il fonda et dota richement, vers 1110, le monastère de la Lande en Beauchêne, à la persuasion de Pierre II, évêque de Poitiers, par les mains du fameux Robert d'Arbrisselles. Voici comment s'exprime à cet égard l'historien de ce dernier : « Comme il sembloit au saint évêque de Poitiers » que le bonheur du Poitou dépendoit de notre Robert, il auroit sou» haité d'étendre dans toutes les paroisses de son diocèse la congré» gation de Fontevrault, et il recherchoit effectivement toutes les » occasions de l'établir. Ayant donc découvert sur les confins » de la province, à deux lieues de la Garnache, une solitude » nouvelle, telle qu'il savoit que les désiroit l'homme de Dieu, il » alla exhorter le seigneur de la ville duquel relevoit cette place, » d'y fonder un monastère de l'institution de notre saint. Ce gen» tilhomme reçut l'avis de l'évêque comme un ordre qui lui » fût venu du ciel; et espérant beaucoup dans le voisinage de » ces bonnes religieuses, dont il connaissoit déjà le mérite par » réputation, il prit le dessein de leur bâtir un couvent dans le » lieu que lui désigna ce prélat, c'est-à-dire dans les Landes de la » Garnache, dont ce monastère a pris le nom. Mais comme il étoit à » propos de savoir si le bienheureux Robert voudroit consentir à cet » établissement, il fut mandé par l'évêque; et, après avoir agréé » cette place et promis d'y envoyer de ses religieuses, ce bon sei» gneur fit travailler sans relâche à la construction du monastère, et » y assigna plus de trois mille livres de revenu (1). »

Mais il ne se borna pas à cette première libéralité. Quelque temps après, « le bienheureux Robert souhaita de faire un voyage à l'éta» blissement de la Lande, pour voir s'il était bien avancé ; et comme » il lui fallut passer par Poitiers, il y prit le saint évêque, qu'il mena » avec soi dans ce lieu. Le seigneur de la Garnache, ayant été averti » de l'arrivée de ces deux serviteurs de Dieu, vint au couvent pour » leur rendre civilité, et y amena Amiote, sa femme, et ses enfants ;

(1) *La Vie du bienheureux Robert d'Arbrissel*, par Pavillon ; Paris, Coustelier, 1667, in-4°, pag. 177.

Digitized by Google

» et avec leur assentiment, pour témoignage de son estime et de son » affection envers ce monastère, il y fit un nouveau don, duquel le » saint fut investi en présence de l'évêque (1). »

Son fils Pierre II (*Petrus secundus, prioris Petri filius*) donna plus tard au même couvent, par les mains de Pétronille, première abbesse de Fontevraud, la dîme de ses ports de Beauvoir (*de Bellovidere*) et de Noirmoutier, celle de son moulin de Mont et la coutume des poissons, savoir : dorades et mulets ou rougets ; le tout du consentement de Gelose, son épouse, et de son frère Geoffroi. Sa mère, Amiote, figure en tête des témoins de cette donation. Devenue veuve, elle y prit elle-même l'habit religieux qu'avait déjà revêtu sa fille Ade, et fit encore successivement au monastère, dont son mari avait été fondateur avec elle, deux autres donations consistant en vignes dites de *Jacor-Belleria*, en la métairie de *Chaul*, etc., etc. Ses deux enfants, Pierre et Geoffroi, et Pierre, fils de Pierre, et son épouse, Gelose, y consentirent (*hoc concesserunt filii mei Petrus atque Gaufridus, et Petrus filius Petri, et Gelosa uxor sua*).

Le jour même que sa sœur Ade s'était faite religieuse fontévriste, Pierre avait donné au couvent de la Lande la moitié des sèches que ses hommes pêchaient à Beauvoir. Depuis, il en avait encore octroyé une partie à l'abbaye de l'Ile-Chauvet, dont les seigneurs de la Garnache paraissent avoir été principaux fondateurs et bienfaiteurs (2). Plus tard, s'acheminant vers le roi d'Angleterre ou le duc d'Aquitaine, ce même Pierre s'arrêta à l'abbaye de Maillezais, pour y loger. Reçu dans l'hôtellerie, où il entendait dire beaucoup de bien des moines, appréciant (*auscultans*) par lui-même le culte qu'ils rendaient à Dieu, et goûtant aussi sans doute la bonne réception qu'on lui faisait, il voulut entrer en communion de prières avec eux. On le conduisit au chapitre, et, là, le prieur et les frères lui concédèrent tout le bénéfice de leur église. Et pour ne pas être en reste, le seigneur Pierre de la Garnache leur donna la troisième partie ou dernier tiers des sèches que ses hommes recueillaient à

(1) *Ibid.*, pag. 188.

(2) André du Chesne, *Histoire généalogique de la maison de Chastaigner*, pag. 2. — Le père Denis de Sainte-Marthe, *Gallia Christiana*, tom. II, coll. 1432. — Et *Mémoire historique sur l'abbaye de l'Ile-Chauvet*, par le père Arsène Cochois, pag. 72 de la deuxième partie de cette *Revue*.

Digitized by Google

Beauvoir (*apud Belveer*); ne pouvant faire davantage, car, dit la charte, il avait antérieurement disposé des deux autres parties, l'une en faveur des religieuses de la Lande, et l'autre pour les moines de l'Ile-Chauvet. *Nam cæteras duas partes jam antea dederat, unam monachabus de Landâ, et alteram monachis de insulâ Calvet* (1).

Ce deuxième seigneur Pierre, *Petrus de Ganaspia*, avait donc pour femme Gelose, dont il eut au moins un fils nommé Pierre, comme son père et son grand-père, qui suivit sans doute les traditions d'une famille prédestinée aux moines. Or, ce troisième Pierre, qui n'était encore qu'un enfant lors de la donation d'Amiote, sa grand'mère, eut pour femme Agnès, mère de Pierre de la Garnache (*dominus et hæres Gasnapiæ*), le fondateur de l'abbaye de l'Ile-de-Dieu ou Notre-Dame de la Blanche (*Insula-Dei seu Beata-Maria de Albâ*). Il paraît cependant que ce dernier, mécontent sans doute de voir une grande partie de son patrimoine passée aux mains des moines, avait commencé par les maltraiter violemment; mais il leur fit ensuite, sur la fin de sa vie, d'abondantes libéralités, pour racheter ses fautes.

Dans l'ancien Trésor des Chartes, qui fait aujourd'hui partie des Archives nationales à Paris, layette de Craon, il y a un acte par lequel Maurice de Craon fait serment au roi Philippe-Auguste de lui garder la forteresse de Pierre de *Garnaspe*. Or, cette forteresse était la Garnache en bas Poitou. Cet acte est daté de Chantocé, au mois de mai 1206; ce qui semblerait indiquer que son possesseur venait de mourir, car à quoi bon Maurice de Craon eût-il juré au roi de France de lui garder la forteresse de Pierre de la Garnache, si celui-ci eût été vivant? Le plus simple était d'exiger un serment du seigneur lui-même, à moins que la place n'eût été prise sur lui, et que la garde n'en eût été commise à Maurice de Craon. On voit, en effet, dans un fragment de lettre, écrite au roi d'Angleterre Henri II, par un chevalier du temps, et rapportée par Adrien de Valois, au mot *Gasnapia* de sa *Notice des Gaules*, que Pierre de la Garnache est qualifié grand traître de toute façon, *proditorem utique summum* (2).

---

(1) Mss. de dom Fonteneau, tom. XXV, pag. 61, à la bibliothèque publique de Poitiers.

(2) Voici le passage entier : « In litteris G. militis ad Henricum Anglorum » regem : Comes Nannetensis iram suam gravissimè mihi ostendit. Siquidem

Digitized by Google

Nonobstant cette succession continue, nous trouvons en deux chartes du cartulaire de l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon, publiés par dom Lobineau (*Hist. de Bret.*, t. II., p. 178 et 179), que, vers le milieu du XIIe siècle, les seigneurs de la GUANNACHE et de BELVEDEIR (Beauvoir), et d'une partie de Noirmoutier, nommés Gauthier et Goscelin, ayant capturé un navire de Saint-Sauveur de Redon, qui était venu pour trafiquer dans leurs parages, furent obligés de le restituer et de payer l'amende. Un peu plus tard, en 1205, nous voyons PIERRE, héritier et seigneur de la Garnache (*Petrus de Gasnapiâ*), faire de grandes largesses à l'Abbaye-Blanche de Noirmoutier, dont il est le fondateur. Il donne aux moines des bois de construction à prendre dans ses forêts de la Garnache, de Noirmoutier et même de l'Ile-Dieu; des bruyères pour le chauffage, un droit de moutonnage sur les domaines de sa mère, Agnès, dans l'île de Bouin; du vin de ses clos de Noirmoutier, Beauvoir et l'île Dieu; des lais de mer le long du canal de Besse, dont fut formée la ferme abbatiale d'Orouet; enfin des hommes et des femmes parmi ses serfs de la Garnache, Beauvoir, Noirmoutier (DOM LOBINEAU, t. II, p. 389 (1).

Après la mort du dernier Pierre de la Garnache, on voit cette seigneurie passer en d'autres mains. Brient, seigneur de Montaigu et de la Garnache, vers 1220, fut le père de Marguerite, dame de la Garnache et de Montaigu, qui épousa, en premières noces, Hugues, seigneur de Thouars, mort en 1228, et, en deuxièmes, vers l'an 1236, le célèbre PIERRE DE DREUX, surnommé *Mauclerc*, duc de Bretagne. Elle avait eu, de son premier mariage, un fils nommé Maurice, qui fut seigneur de la Garnache; elle eut du second, Olivier, à qui sa tante Isabelle de Braine, vicomtesse de Mareil, sœur de Pierre de Dreux, donna tout ce qu'elle possédait à Mareil et Aij, pour être possédé par lui et ses descendants. Quatre ans après son mariage avec

---

» Petrum de Gasnapiâ, proditorem utique summum, adversum me sustentat. »

Je dois ces importants documents sur les premiers seigneurs de la Garnache, et plusieurs autres encore insérés dans cette notice, à l'obligeance de M. Dugast-Matifeux; je le prie d'en recevoir ici toute ma gratitude.

(1) L'original de cette charte de fondation de Notre-Dame de la Blanche, qui était autrefois dans les archives de l'abbaye, appartient aujourd'hui à M. Jacobsen, maire de Noirmoutier. Au bas pend un cordon de soie verte, plat et autrefois tressé. On y voit un reste de sceau de cire verte, dont on ne peut rien tirer pour le blason du seigneur de la Garnache. L'écriture du titre tient encore un peu de celle du XIIe siècle.

Digitized by Google

Marguerite de la Garnache, Pierre Mauclerc cessa de porter le titre de duc de Bretagne, qui passa à son fils, Jean, surnommé le Roux, parvenu à majorité. Pierre de Dreux, depuis lors, ne prit plus que le nom ou titre de Pierre de Braine, *Petrus de Brana* (1). Ce prince, fils de Robert II, comte de Dreux, lequel était petit-fils de Louis le Gros, roi de France, était, dit Michaud, dans son *Histoire des Croisades*, « le prince le plus spirituel et le plus habile de son temps; mais il avait plus de penchant au mal qu'au bien. Il fut surnommé Mauclerc, à cause de ses querelles contre le clergé. Inquiet et turbulent, il eut toujours les armes à la main et les employa tour à tour, contre les ennemis de l'État, contre ses sujets, contre son roi et contre les infidèles. » Au lieu de se reposer sur ses vieux jours, le sire de Braine vécut en chevalier errant; on le trouve mêlé à toutes les guerres de son temps, et il suivit saint Louis en Égypte. Il fut assigné, en 1250, au château de la Garnache, son domicile présumé, par ordre du pape Clément IV, pour répondre, devant l'évêque d'Angers, de divers griefs dont il était inculpé; mais il mourut la même année, sur mer, au retour de la croisade, et ne répondit par conséquent pas à la citation.

Sur la fin du XIIIe siècle, Maurice de Belleville, fils du précédent, « chevaller, seignor de Montagu et de la Gasnache, » transigeait pour quelques héritages avec Jehan Barbastre de Beauvoir. Cette transaction fut faite et accordée à la *Gasnache*, en la veille de la fête Saint-Laurent 1296. Au bas de l'acte, conservé autrefois en original au château de la Flocellière, pendait, à une petite bande de parchemin, un sceau qui avait un contre-scel, gironné de... et de vair bien marqué de douze pièces. Autour du contre-scel était écrit en lettres gothiques : + CTRA S M DE BELLEVILLE, c'est-à-dire, *contra, sigillum Mauricii de Belleville*. Le sceau représentait un cavalier armé de toutes pièces, tenant de la main droite l'épée nue élevée, et de la main gauche son écu gironné de douze pièces comme le contre-scel; il avait une cotte d'armes. Son cheval était caparaçonné, comme on

(1) Braine, petite ville de l'arrondissement de Soissons (Aisne), passa à la maison de Dreux par le mariage de Robert de France, comte de Dreux, avec Agnès de Baudemont, dame de Braine, en 1152. Agnès fonda l'abbaye de Saint-Yved, ordre de Prémontré, dont les bâtiments contiennent aujourd'hui un haras. De la famille de Dreux, Braine a passé par des alliances successives aux maisons de Rouci, de la Marck, d'Eschallard.

Digitized by Google

voit dans les autres sceaux des anciens seigneurs. L'écu gironné paraissait sur le côté droit du col et sur le côté de la cuisse droite. La tête du cheval était couverte d'une plaque qui l'enveloppait et lui servait de casque. La selle avait des étriers, et le cavalier des éperons (1).

Quelques années plus tard, les terres de la Garnache, Beauvoir, l'Ile-Dieu et partie de Noirmoutier, qui étaient retournées dans la maison de Montaigu et Belleville, passèrent à la famille de Clisson, par le mariage d'Olivier III de Clisson, père du connétable, avec Jeanne de Belleville, veuve de Geoffroi, seigneur de Châteaubriant, fille et héritière de Maurice, seigneur de Belleville, Montaigu, Palluau, Châteaumur, la Garnache, Beauvoir, l'Ile-Dieu, Noirmoutier, etc. Cette Jeanne de Belleville ayant eu son mari décapité par ordre du roi de France, Philippe de Valois, pour faits de trahison plus ou moins prouvés, se retira en Angleterre, équipa des vaisseaux, et vengea, par tous les moyens en son pouvoir, la mort de son époux. Elle éleva son fils aîné, le futur connétable, Olivier IV de Clisson, dans la haine de cette France qu'il devait servir si héroïquement un jour. Outre le connétable, Jeanne de Belleville laissa, de son mariage avec Olivier III, deux filles, Isabelle et Jeanne. Cette dernière fut mariée à Jean Harpedanne, seigneur de Montendre et sénéchal de Saintonge, d'origine anglaise. Outre le prélèvement que lui conférait son double droit d'aînesse et de masculinité, il semblerait que le connétable se fût attribué la part du lion dans le partage de la succession de ses père et mère. Aussi était-il l'un des plus puissants et des plus riches seigneurs du temps. Les fiefs de la Garnache et de Beauvoir-sur-Mer, entre autres, figuraient parmi ses immenses domaines; son épitaphe le désigne même comme seigneur de la Garnache (2). Un long procès s'ensuivit, qui fut porté jusqu'au parlement de Paris et qui n'était pas encore terminé à la mort d'Olivier de Clisson. Il

(1) *Histoire* inédite *de Montaigu-Vendée,* par M. Dugast-Matifeux.

(2) La voici, telle qu'on la voit encore, tracée en caractères gothiques, autour de la table en marbre noir qui recouvrait son tombeau dans l'église Notre-Dame de Josselin:

« Chi gist noble et puissant seigneur Monseigneur Olivier de Clisson, jadis connestable de France, seigneur de Clisson, de Porhouet, de Belleville et de la Garnache, qui trespassa en apvril le jour Saint Jorge l'an MCCCC et VII. Priez Dieu pour son âme, Amen. »

Digitized by Google

résulte, en effet, d'une transaction de partage, du 5 mai 1408, faite entre Jean Harpedenne, comme fils unique et seul héritier de Jeanne de Clisson, d'une part, et Alain, vicomte de Rohan, à cause de Béatrix de Clisson, sa femme, et Marguerite de Clisson, comtesse de Penthièvre et vicomtesse de Limoges, d'autre part, que les terres de Montaigu, Belleville, Vendrennes et la Lande demeurent en propre à Jean Harpedenne, et aux vicomte de Rohan et comtesse de Penthièvre tout le reste de la succession, dans lequel entrent les seigneuries de Clisson, Palluau, la Garnache, Châteaumur, les Deffens, le Fief-l'Evêque et leurs dépendances. Voici d'ailleurs cet acte, débarrassé de tout ce qui est de style et réduit à ce qu'il offre d'intéressant :

« Comme autrefois plait et proces feust meu en la court de Parlement, entre messire Jehan Herpedaine, seigneur à present de Belleville, fils et heritier, seul et pour le tout, de feue damoiselle Jehanne de Cliçon, demandeur, d'une part ; et feu monsour Olivier, seigneur de Cliçon, frere germain d'icelle damoiselle Jehanne, tant en son nom que comme ayant prins la garantie et deffense de Eon de Lesnerac, icelui seigneur de Cliçon, deffendeur, d'autre part ;..... tant pour cause..... des parties, portions, etc., avenants.... audit demandeur en tous les biens immeubles et heritages demeurés des deces de feus messire Olivier de Cliçon et damoiselle Jehanne de Belleville, sa femme, jadis ayeul et ayeule d'icelui demandeur, et que du deces de feue Loyse de Chasteaubriant, sœur uterine dudit seigneur de Cliçon dernièrement trepassé, et tante aussi maternelle dudit demandeur, tant ès pays de Bretaigne, Normendie, Poictou, Saintonge, que ailleurs ; et depuis ce, et sur lesdits plaits et proceix ait esté fait certain traité et accort entre ledit demandeur, d'une part, et nobles et puissantes personnes Alain, vicomte de Rohan et seigneur de Leon, et dame Beatrix de Cliçon sa compaigne... et Margarite de Cliçon, comtesse de Penthievre, vicomtesse de Limoges...., par lequeux traité et accort lesdits vicomte et vicomtesse de Rohan, et ladite comtesse de Penthievre, filles et heritieres dudit seigneur de Cliçon dernièrement trepassé, voulurent et accordèrent bailler audit demandeur.... toutes telles portions...., comme à lui povoit appartenir èsdits biens immeubles et heritages delaissés des deces dessusdits feus seigneur et dame de Cliçon et de Belleville, et aussi de ladite dame Loyse de Chasteaubriant, etc., les parties transigent ainsi : à iceli seigneur de Belleville, ses hoirs et ayant cause perpetuellement... ont baillé, assis et assigné... les ville, chastel et chastellenie, fiefs et droits de rerefiefs, et terres de Montagu..., toutes et chascunes choses susdites, avec lesdits chastels, chastellenies et terres de Belleville, Vendrines, la Lande et toutes leurs appartenances.... de-

Digitized by Google

mourent audit seigneur de Belleville et à ses hoirs et ayant cause..., et ne sont nullement comprins en cest contrat les chasteaus et chastellenies de Cliçon, Palluau, la Garnache, Chasteaumur, les Deffens, le Foy-à-l'Evêque, ne leurs appartenances...; et parmi ce ledit seigneur de Belleville a quitté et quitte, pour li et les siens, èsdits vicomte, vicomtesse et comtesse..., tout le parsus desdites portions à li appartenans ès successions susdites, etc (1). »

Le connétable de Clisson était mort au château de Josselin en 1407, laissant de sa première femme, Catherine de Laval, deux filles, dont l'aînée, Béatrix, épousa Alain VIII, vicomte de Rohan et de Léon, auquel, parmi des biens considérables, elle apporta la seigneurie de la Garnache et le titre de comte de Porrhoët, le plus ancien fief des Rohan, qui se trouvait parmi les terres de la famille de Clisson. La seconde fille d'Olivier, Marguerite, épousa, en 1387, Jean de Châtillon, dit de Bretagne, comte de Penthièvre. Ce fut elle qui, en 1419, eut l'audace de faire saisir, par ses enfants et ses vassaux, Jean V, duc de Bretagne, et de l'enfermer prisonnier à Chantoceaux, où il fut délivré de force par la fidélité et la bravoure de la noblesse bretonne. Elle fit, en même temps, assiéger le château de la Garnache par le sire de l'Aigle, son fils, qui s'en empara.

D'un acte d'amortissement à perpétuité du rachat que Louis d'Amboise, vicomte de Thouars, comte de Benon, seigneur de Talmond, exigeait de l'abbaye de Notre-Dame de la Blanche, après la mort du vicomte de Rohan, seigneur de la Garnache, de Beauvoir-sur-Mer et de l'Ile-Dieu, du chef de Béatrix de Clisson, femme de ce dernier vicomte, fondé sur ce que les biens temporels de cette abbaye étaient des démembrements de ces seigneuries, entre autres de Noirmoutier, qui avait fait autrefois partie du domaine de la Garnache, relevant de Thouars, il résulte que cette dernière île en était dès lors détachée :

« ... Le vicomte de Rohan, en son vivant seignor de la Gasnache, de Beauvoir-sur-Mer et l'isle d'Oix, à cause de noble et puissante dame Beatrix de Clisson sa feme.... terre et seigneurie de l'isle de Nermoustier, laquelle partit autrefois du domaine de la Gasnache, avoit autrefois esté l'eritage dudit lieu de la Gasnache et terres susdites, et estoit parvenue ès dits religieux

(1) Cette pièce et les détails qui précèdent sont extraits d'une *Histoire* inédite *de Montaigu-Vendée*, par M. Dugast-Matifeux.

Digitized by Google

par don à eux fait par les seigneurs desdits lieux de la Ganasche et terres susdites, predeceseurs de ladite dame, lequel don ne paroit avoir esté fait en nostre prejudice, etc. » (31 septembre 1430.)

Béatrix mourut en 1448, laissant Alain IX de Rohan, qui, de sa deuxième femme, Marie de Lorraine, eut Jean II de Rohan, comte de Porrhoët, de la Garnache, Beauvoir, etc. Il épousa Marie de Bretagne, fille de François Ier, duc de Bretagne, et en eut : 1° Jacques, mort sans postérité en 1527; 2° Claude, évêque de Cornouailles; 3° Anne de Rohan, mariée en 1514 à Pierre de Rohan, seigneur de Frontenay, troisième fils de Pierre de Rohan, seigneur de Gié, maréchal de France, et de Françoise de Porrhoët; elle lui porta les terres de la Garnache, de Beauvoir, l'Ile-Dieu, etc. Pierre de Rohan fut tué à la bataille de Pavie, en 1524, laissant veuve Anne, qui ne lui survécut que quelques années. Celle-ci mourut en 1530, et, dans son testament, daté du château de Blain, elle recommande ses enfants encore jeunes à la reine de Navarre, qui maria, en effet, vers 1535, René de Rohan à la sœur de son mari, Isabeau d'Albret, fille de Jean d'Albret, roi de Navarre et de Catherine de Foix. De ce mariage naquirent plusieurs enfants; entre autres Françoise de Rohan, qui fut pendant de longues années châtelaine de la Garnache. Cette dame, cousine de la mère d'Henri IV, avait épousé *par paroles de présent*, dit le P. Anselme, le beau Jacques de Savoie, duc de Nemours, celui-là même que madame de La Fayette a pris pour le héros de sa charmante nouvelle la *Princesse de Clèves*, et dont elle nous a laissé un portrait si séduisant, calqué dit-on, au reste, sur l'auteur des *Maximes*, plus que sur le fiancé de Françoise de Rohan. Celle-ci, abandonnée de son infidèle époux, vit son mariage déclaré nul par le pape et cassé par arrêt du Parlement, en 1566, et son fils Henri déclaré illégitime. Anne d'Est, qui lui succéda au titre de duchesse de Nemours, obtint, pour faire cesser ses plaintes, que la seigneurie de Loudun fût érigée en duché-pairie pour le fils de la dame de la Garnache, par lettres de Henri III, en novembre 1579, confirmées par Henri IV en avril 1591.

Ch. de SOURDEVAL.

(*La suite à une prochaine livraison.*)

Digitized by Google

CHALAIS

OU

UNE CONSPIRATION SOUS RICHELIEU.

(*Suite.* — Voir pages 349-362, 421-434.)

IV.

L'Arrestation. — Les Interrogatoires.

Le 8 juillet, Louis XIII donnait commission à M. de Marillac, garde des sceaux, et au sieur de Beauclerc, secrétaire de ses commandements, pour informer de plusieurs menées et factions très-importantes à la personne du roi, à la dignité de sa cour et au repos de son État (1).

Trois jours après, le roi, accompagné de sa mère et de Monsieur, faisait l'ouverture des États de Bretagne, réunis à Nantes (2) : il annonçait qu'il était venu pour mettre ordre aux grands maux dont la province était menacée ; et le garde des sceaux, dans une harangue sévère, s'étendait longuement *sur les factions qui creusent des mines souterraines et qui éclatent tout à coup : mais l'œil du roi qui est hors de son sceptre, voit et découvre plus loin; sa volonté saura réprimer et punir toutes les divisions. Quoi qu'il arrive, M. de Vendôme n'aura jamais le gouvernement de cette province.* Puis, après une harangue de remerciements de M. l'évêque de Rennes (3), on enregistre les lettres de provision du maréchal de Thémines ; les États prient le roi de ne jamais leur donner de gouverneur qui eût des prétentions sur la province. Et l'on répand dans le public un petit livre assez curieux, intitulé *De la Bretagne et du droict des roys de*

(1) *Procès du comte de Chalais*, pp. 19-21. — *Mercure françois*, pp. 341-348.

(2) Les témoignages contemporains ne parlent pas de la présence d'Anne d'Autriche à cette séance : alors, que devient la scène dramatique, probablement arrangée par Mellinet, t. IV, pp. 144-145?

(3) Et non l'évêque de Nantes.

Digitized by Google

France sur icelle : c'était pour gagner l'opinion, et détruire les vieux souvenirs qui pouvaient encore rester fidèles à la maison de Penthièvre, dont le duc de Vendôme était alors le dernier héritier (1). Le roi avait également défendu à tous ceux qui avaient été officiers, domestiques ou pensionnaires du duc de Vendôme, de se présenter aux États : puis, profitant de l'occasion, il ordonnait de démolir les fortifications des villes et châteaux de la province qui n'étaient pas utiles à la défense du royaume (2).

Le 8 juillet, après avoir reçu les ordres du roi, le comte de Tresmes (3), capitaine des gardes du corps, commande à quatre archers de sa compagnie d'aller à la chambre de Chalais, qui demeurait au château de Nantes, et de ne pas le quitter. Chalais était encore au lit ; ils lui communiquent l'ordre qu'ils viennent exécuter : le malheureux gentilhomme, surpris, stupéfait, ne leur répond pas un seul mot ; mais pâle, abattu, levant les yeux au ciel, il demeure près d'une heure dans son lit : puis il se lève, s'habille toujours silencieux, et se promène à grands pas dans sa chambre pendant plus de deux heures.

Enfin il voit entrer le sieur de Lamont, écossais, exempt de la compagnie des gardes écossaises : « Qu'est-ce qu'il y a, Monsieur de » Lamont, » lui dit-il. — « Je ne le sais pas, Monsieur ; mais j'ai » commandement du roi de demeurer auprès de vous. » Alors Chalais s'écrie : « Je crains plus une longue prison que la mort, n'était l'ignominie (4). »

Puis il demande à parler au marquis d'Effiat ou à M. de Valançay. Le roi est averti immédiatement, et leur commande à tous deux d'aller visiter Chalais, dans l'espoir d'obtenir quelque aveu. Ils l'exhortent à ouvrir son cœur et à découvrir franchement tout ce qu'il sait contre le service de Sa Majesté : il doit attendre la punition de ses fautes, si par ses aveux sincères il n'engage le roi à lui faire ressentir les effets de sa bonté, comme il y est très-disposé. Chalais répond qu'il n'a jamais manqué au service de Sa Majesté ; il assure qu'il donnera de grandes preuves de sa fidélité, et fera voir qu'il a empêché de grandes violences : mais il refuse de s'expliquer, et prie

(1) *Mercure françois,* pp. 348-369.

(2) *Mercure françois,* pp. 369-374.

(3) Et non pas le comte de Termes : Richelieu l'accuse d'être aussi entré dans le parti de l'Aversion (*Mém.*, p. 395). Il fut plus tard nommé duc et pair.

(4) *Mercure françois,* pp. 339-340.

Digitized by Google

le roi de se servir de lui auprès de son frère ; il s'engage à lui faire confesser tous ses projets et tous les mauvais conseils du grand prieur (1). Le marquis d'Effiat et M. de Valançay viennent aussitôt rapporter ses paroles au roi, qui se trouvait alors au logis de la Mironnerie, en présence de Richelieu, de Marillac et du conseiller Beauclerc : tous signent la déposition, même Louis XIII ; c'est la première pièce du procès.

Après cette entrevue, Chalais reprenait quelque assurance et s'entretenait avec ses gardes : cependant sa conscience n'était pas encore fort tranquille ; puisque, dit la chronique contemporaine, *en vingt-quatre heures, pour toute viande, il ne mangeait qu'une cerise confite.* Puis il était mené dans une autre chambre, au-dessus de celle qu'occupait la reine Anne d'Autriche (2).

Le même jour, Louvigny répétait sous serment les accusations qu'il avait dirigées contre Chalais; les moins graves assurément, mais aussi les moins mensongères.

Il disait que Chalais voulait se défaire de sa charge, qui l'ennuyait grandement. Il consultait les astrologues et les devins, et *on lui a prédit qu'il serait fort heureux ou malheureux.* Il avait un grand crédit auprès de Gaston ; il parlait souvent à Puylaurens et à Bois d'Annemets ; il avait adressé beaucoup de lettres à M. de la Valette ; enfin, après l'arrestation du grand prieur, il avait écrit, par un gentilhomme dévoué, à M. le comte de Soissons, pour l'engager à ne pas venir à la cour, et, en écrivant, de grosses larmes lui tombaient des yeux (3). Étaient-ce là les crimes odieux de lèse-majesté dont Chalais était accusé (4) ?

Le lendemain, 10 juillet, le garde des sceaux et le sieur de Beauclerc procèdent à son interrogatoire ; il explique sa conduite et cherche habilement à la justifier : c'est par l'ordre du roi et du cardinal qu'il s'est rapproché de Monsieur et de ses amis ; c'est pour les

---

(1) *Procès de Chalais,* pp. 22-26.

Mellinet rapporte, je ne sais pourquoi, deux entrevues de Chalais avec M. d'Effiat, et ne parle pas de M. de Valançay : au reste, il serait trop long de noter toutes ses inexactitudes, quoiqu'il eût les pièces du procès entre les mains.

(2) *Mercure françois,* p. 340.

(3) Déposition de Louvigny ; *Procès de Chalais,* pp. 26-30.

(4) Je n'ai trouvé nulle trace des nombreux témoignages qui vinrent accuser Chalais ; quels sont les lâches dénonciateurs qui l'accablèrent, selon Mellinet, IV, p. 144, et beaucoup d'autres écrivains ?

Digitized by Google

servir qu'il s'est mêlé aux intrigues, afin de pouvoir plus facilement les découvrir : il fallait bien qu'il fît des avances à ceux de la faction, pour pénétrer leurs secrets ; il a rempli fidèlement son rôle (1).

Sur ces entrefaites, la duchesse de Guise arrive avec sa fille ; et le duc de Bellegarde, qui les accompagne, est nommé surintendant de la maison du duc d'Anjou, avec mission spéciale de le diriger. Bassompierre avait refusé cet emploi, qui l'eût obligé à tromper l'un ou l'autre des deux frères (2). (12 juillet.)

Chalais écrit immédiatement au duc de Bellegarde, pour réclamer sa protection : « *Vous m'avez donné mille fois la vie,* lui dit-il; *c'est » vous qui avez fait mon mariage : renvoyez ma pauvre femme » avec la consolation que je lui souhaite, quoiqu'il ne me soit plus » permis de lui faire savoir que je l'aimais.* » Puis il lui promet de le servir dans son nouvel emploi auprès de Monsieur, et il termine en faisant sans doute allusion à quelque aventure galante dans laquelle, lui, Chalais, avait aidé le duc de Bellegarde. Il ne s'accuse pas, il craint seulement que le roi ne le croie plus coupable qu'il n'est en effet (3).

Il avait en même temps supplié Louis XIII de lui permettre de voir le cardinal.

C'est alors que je placerai volontiers la lettre de Chalais à Richelieu, qui est la sixième dans le recueil : il se *déclare la plus innocente des créatures du roi,* et demande une entrevue au cardinal. Il promet de *servir puissamment,* et espère sortir bientôt d'*un lieu dont l'innocence lui ouvrira les portes* (4).

Sur sa demande, Richelieu et le duc se rendent auprès de lui, le 14 juillet, et l'exhortent à parler franchement et à leur ouvrir son cœur (5).

Chalais suit toujours le même système : il rappelle les bons avis qu'il a donnés au cardinal lui-même ou à M. de Valançay. Ainsi, il a découvert le premier les conseils que M. le grand prieur donnait à Monsieur de se retirer de la cour; il a procuré à Blois une espèce de réconciliation ; il a empêché à Saumur que Monsieur ne s'en allât

(1) 1er Interrogatoire ; *Procès de Chalais,* pp. 31-40.

(2) Bassompierre, p. 251.

(3) *Pièces du procès,* pp. 213-215.

(4) *Pièces du procès de Chalais,* p. 230.

(5) Richelieu, dans ses Mémoires, ne parle ni de cette entrevue ni de la suivante.

Digitized by Google

à la Rochelle; en dernier lieu, il l'a dissuadé de quitter Nantes, lui disant qu'*il aurait vingt mille hommes à ses trousses, quelque part qu'il allast.* Malgré quelques hésitations, quelques réticences, il avoue, sans trop se compromettre, la part qu'il a prise, depuis Paris, aux intrigues qui devaient assurer la fuite de Gaston : s'il est coupable, c'est de n'avoir pas immédiatement révélé au roi tout ce qu'il avait pu connaître. Il supplie à diverses reprises le cardinal de lui assurer la grâce du roi; Richelieu se contente de lui promettre qu'*il s'emploierait fidèlement en sa faveur, s'il déclarait tout ce qu'il savait : « Au reste,* ajoute-t-il, *je ne suis pas venu pour vous interro-» ger; mais pour vous écouter, suivant votre désir.* » Chalais renouvelle ses aveux, qui ne nous apprennent absolument rien de nouveau : il est coupable, mais par malheur, puisqu'il a laissé partir un courrier, sans en avertir. Il jure qu'il sera désormais fidèle et qu'il pourra rendre de grands services : ainsi, il offre encore de *faire prendre assurément un courrier chargé des paquets de Monsieur, lorsqu'il voudra se retirer de la cour; il ne se passera rien chez Monsieur qu'il n'en donne avis et le moyen d'y remédier; il avertira de tout M. de Bellegarde, qui est maintenant dans sa maison.* S'il a manqué précédemment à ses promesses, *sa vie, sa charge, sa femme et ses enfants répondraient désormais de lui* (1).

Deux jours après, sur de nouvelles instances de Chalais, le cardinal et le duc de Bellegarde reviennent vers le soir le visiter dans sa prison; les paroles du prisonnier sont encore plus dépourvues d'intérêt : il se contente de dire qu'il croit le maréchal d'Ornano coupable; il supplie le cardinal d'être son intercesseur auprès du roi; puis, venant tout à coup à penser qu'on pourrait le faire déposer, il s'écrie : « *J'aimerais mieux qu'on me coupât la tête que de déposer* (2). »

Le 28 juillet, la garde des sceaux et le sieur de Beauclerc procèdent au second interrogatoire de Chalais. Il répond d'une manière précise à toutes les demandes qui lui sont adressées, et répète, avec quelques nouveaux détails sans importance, tout ce que nous savons sur les intrigues de la faction, sur les menées de Gaston pour quitter la cour, et se réfugier à Paris et de là à Metz ou dans une autre ville : seulement il avoue, contrairement à son premier interrogatoire du

(1) *Procès de Chalais,* pp. 50-62.
(2) *Procès de Chalais,* pp. 62-65.

Digitized by Google

10 juillet, qu'il a su quelque chose des mauvais conseils donnés par le grand prieur à Monsieur ; il n'a eu d'intelligence avec Gaston que depuis Blois. Il a failli, en ne donnant point avis au roi de toutes les menées, *parce qu'il était un peu malcontent de ce qu'ayant rendu deux ou trois petits services, on en savait gré à d'autres qu'à lui.* Au reste, il renouvelle, avec une absence complète de délicatesse, ses promesses de service : *S'il plaît au roi de le délivrer, au retour à Paris, il sera très-utile pour prouver les crimes du maréchal et pour découvrir ses anciennes cabales.* Il épiera et dénoncera *tous, grands* et *gentilshommes, jusqu'au dernier conseiller, de ceux qui exciteront Gaston à mal faire.* Mais s'il est rendu à la liberté, *il faut faire entendre à Monsieur que c'est pour l'avoir servi qu'il a été arrêté : alors, il s'accréditera d'autant plus avec lui ; et il est persuadé qu'il ne lui cachera rien, lui dévoilera tous ses secrets et toutes les cabales de d'Ornano* (1).

Telles sont les dépositions officielles de Chalais. Mais cela ne suffisait pas probablement ; on espérait obtenir de lui, par des moyens indirects, des aveux plus complets : il fallait surtout le faire paraître plus coupable aux yeux de Louis XIII, pour qu'il n'eût aucune pitié de celui qui avait été quelque temps comme son favori.

A cet effet, l'on avait choisi, pour le surveiller spécialement et le faire parler, le sieur de Lamont, *homme d'esprit et de service* (2), d'un âge mûr et d'une gravité digne de son emploi : il devait habilement l'entretenir des affaires du temps, et rapporter ses discours au roi et au cardinal. Ce rôle est odieux : ce sera lui cependant qui tiendra la première place, comme témoin, dans le procès qui s'instruit.

Le 17 juillet, si l'on en croit ses dépositions, faites dans le but évident de charger Chalais, le prisonnier, dans un moment de colère et de désespoir, s'écrie, en présence des gardes, que sa captivité lui est odieuse et qu'il aimerait mieux être en enfer. Lamont, scandalisé de ses propos libertins et profanes, l'engage à se modérer, et à espérer en Dieu et en la clémence du roi. — *Non, par la mort,* réplique Chalais, *je voudrais être au milieu de l'enfer.* — *Savez-vous,* lui dit le pieux exempt, *ce que vous souhaitez : c'est se désespérer avec Judas, qui, ayant trahi son maître, s'est pendu, et s'est précipité en enfer avec les damnés.* — Mais Chalais n'écoute pas ces sages

(1) *Procès de Chalais,* pp. 74-86.

(2) *Mercure françois.*

Digitized by Google

remontrances et continue à proférer de nouveaux blasphèmes, qui sont rapportés au roi. Le 20 juillet, se laissant aller à ses fureurs ordinaires, Chalais s'écrie qu'il est tout disposé à s'empoisonner : — Mais, lui fait observer le digne Lamont, *il n'y a point de paradis pour ceux qui se tuent eux-mêmes*. — Alors le prisonnier, jetant de grands cris, jure qu'il se cassera la *tête en quatre belles pièces contre la muraille, si on le laisse longtemps en prison*. Les gardes qui l'entourent rient de cette folle boutade ; ce qui ne les empêche pas de signer avec leur chef, Lamont, le procès-verbal de ces scènes et de ces paroles. C'est ainsi que l'on entretient l'irritation de Louis XIII contre le malheureux, qu'il regarde désormais comme un impie, capable de tout et indigne de pitié (1).

Quelques jours après (23 et 24 juillet), Lamont enregistre avec le plus grand soin tous les détails d'une conversation plus calme qu'il vient d'avoir avec Chalais : celui-ci charge le grand prieur, qui avait *grande aversion du* roi, et excitait Gaston ou à faire violence au cardinal ou à s'en aller de la cour ; le comte de Soissons, qui, pour épouser Mlle de Montpensier, n'a cessé de donner à Monsieur les plus mauvais conseils ; le duc de Bouillon ; le marquis de Cœuvres (2) ; le duc de Chevreuse, *homme mou, sans foi, adonné à ses aises ;* enfin *quelques femmes, qui ont trahi Monseigneur et lui,* etc., etc. Le mémoire se termine par ces mots significatifs : *Il m'a dit choses qui me déplaisaient fort à entendre, que Monseigneur était de tous les hommes le plus léger, qu'il était de petit esprit, sans résolution, et qu'il avait déjà perdu si peu qu'il avait de serviteurs, par sa faiblesse* (3).

Ne peut-on pas facilement supposer que ces paroles étaient destinées à être mises sous les yeux de Gaston lui-même par le roi, son frère, pour le déterminer à abandonner complètement un homme qui osait le juger si bien ? Ajoutons que c'est encore Robert de Lamont qui, sous la foi du serment, rapporte aux magistrats instructeurs du procès tous les détails des conversations de Chalais avec Richelieu et le duc de Bellegarde. Il a mis par écrit toutes ses paroles du 14 et du 16 juillet ; et c'est seulement le 27 qu'il fait sa déposition,

(1) *Procès de Chalais,* pp. 41-44. — Richelieu, p. 397.

C'est encore ici l'occasion, pour Mellinet, d'une scène à effet, dont rien ne prouve l'authenticité (t. IV, p. 159).

(2) François-Annibal d'Estrées, frère de Gabrielle.

(3) *Procès de Chalais,* p. 45-50.

Digitized by Google

en ayant soin d'ajouter que son prisonnier ne *prie pas Dieu, dit force impiétés et blasphèmes, renie le christianisme et souhaite que son âme soit au milieu des enfers.* On devine à quelle intention : mais pourquoi le cardinal abandonnait-il ainsi à un subalterne le soin d'affirmer par serment la vérité des paroles qu'il avait prononcées, des réponses que Chalais lui avait faites? Était-ce par pudeur, ou par crainte de compromettre la dignité de son caractère, en intervenant de sa personne dans ce procès criminel qu'il dirigeait complètement. Le rôle de Laniont n'était pas encore terminé : nous le retrouverons plus d'une fois.

Chalais, dès le premier jour, avait bien compris que Richelieu était l'arbitre de son sort; aussi est-ce à lui qu'il s'adresse presque continuellement, soit de vive voix, dans les entrevues qu'il réclame, soit par écrit. Ses lettres, qui nous ont été conservées, sont curieuses à plus d'un titre, et contribuent surtout à faire connaître le caractère et les dispositions du prisonnier (1).

Ainsi il cherche continuellement à gagner sa protection ou son indulgence par des flatteries assez basses, qui devaient faire sourire de pitié le cardinal : il vante les rares qualités du roi, *la solidité de son jugement, le grand soin qu'il a de son État, les périls auxquels il s'expose pour le bonheur de ses peuples, sa justice que les autres rois lui envient, sa bonté qui la surpasse de beaucoup; jamais grand prince ne s'est connu si bien en gens que lui : il y paraît au choix qu'il a fait du cardinal pour le principal de ses ministres.....* (2) *Il n'y a rien d'inconnu à l'excellence de l'esprit du roi et à celui de Richelieu.....* (3) Il le conjure d'avoir confiance en ses promesses, *par cette extrême générosité qu'on a toujours reconnue en lui : a-t-il jamais refusé ses grâces, même à ses ennemis ?* etc. (4).

Il accuse tous ceux qui ont pris part aux intrigues contre Richelieu : probablement dans l'espoir de lui plaire, il écrit toute une lettre contre le duc d'Épernon, *ce gouverneur des dames, chagrin d'inclination et de mauvaise fortune; il a offert Bergerac à Gaston,*

(1) Dans le recueil des pièces du procès, elles sont sans date, et certainement placées sans ordre chronologique : il en résulte une extrême confusion, source d'erreurs, que j'ai cherché à éviter, non sans peine.

(2) 1re lettre; *Procès de Chalais*, p. 216. Elle a dû être écrite vers la fin de juillet.

(3) 3e lettre; *id.* p. 221.

(4) 4e lettre; *id.* p. 224.

Digitized by Google

il est dangereux, il est à craindre : notons, en passant, que Richelieu met lui-même au revers : *Lettre de Chalais qu'il faut supprimer au procès ;* probablement parce qu'il ne voulait pas alors impliquer dans cette affaire le puissant d'Épernon (1).

Chalais ménage assez peu le frère du roi : *S'il donne quelque espérance de son mariage, assurez-vous,* écrit-il, *qu'il vous amuse jusqu'à ce qu'il ait fait son escapade* (2). Lorsque le mariage est décidé, après avoir singulièrement plaisanté sur cette œuvre remarquable de la politique du cardinal, il ajoute : *Il n'y a plus rien à souhaiter pour parachever un si grand service, que d'essayer à le rendre aussi bon mari que M. de Ménibus, lequel empoise les rabats de sa femme, et augmente tous les ans son revenu de deux mille livres de rente : en ce cas vous n'aurez pas grand besoin de moi pour son sujet. Mais s'il est assez malheureux pour se lasser de la vocation où Dieu l'a appelé, et que par conséquent l'esprit et autre chose lui bâille, j'ose vous affirmer que vous aurez très-grand besoin d'un homme très-zélé, affectionné, et un peu éveillé, comme l'est votre créature* (3).

Il offre continuellement ses services pour surveiller Gaston et le tenir en respect auprès du roi ; nul ne peut être plus utile que lui : « *Si le maréchal d'Ornano a été assez ingrat pour méconnaître les bons offices que vous lui avez faits, et qu'au bout de seize mois il vous ait trompé, assurez-vous que je ne suis point corse* (4), *et qu'en seize siècles cela ne m'entrera pas dans l'esprit.* » Ses fautes viennent plutôt de malheur que de malice : il n'a pas de plus grand désir que de les réparer (5)....,

Telles sont les paroles de Chalais, dans le mois de juillet ; il est encore plein d'espoir, d'assurance même : nous retrouverons sa correspondance au mois d'août, lorsqu'il commence à craindre véritablement, lorsque le danger devient plus imminent.

L. GRÉGOIRE.

(*La suite prochainement.*)

(1) 2e lettre ; *Procès de Chalais,* p. 219.
(2) 7e lettre ; *Id.,* p. 232.
(3) 1re lettre ; *Id.,* p. 217.
(4) D'Ornano était colonel des Corses.
(5) 3e et 4e lettres ; *Procès de Chalais,* pp. 223-224.

Digitized by Google

LES RUINES.

A Monsieur DE SOURDEVAL,

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE TOURS.

Elles fournissent au cœur de majestueux souvenirs et aux arts des compositions touchantes.

(CHATEAUBRIAND.)

Sous le dôme formé d'azur et de lumière,
Qu'a fait en se jouant l'architecte divin,
L'homme élève son œuvre, ouvrage de poussière,
Que le souffle du temps balaie en son chemin.

Pour le mettre à l'abri de la funeste haleine,
Du granit le plus dur il fait son monument:
La pierre se dégrade; aux sables de la plaine
La pyramide va se mêler lentement.

L'édifice est de marbre, et, fort de sa structure,
Il semble défier les âpres tourbillons :
Le temps passe; le temple à la haute stature
S'écroule et va dormir au niveau des sillons.

A l'homme il faut pourtant des arches, des colonnes
Que les vents ravageurs ne puissent point briser !
Il faut graver des noms, incruster des couronnes
Que la gloire et l'amour veulent éterniser !

Le bronze est essayé; mais la rouille qui mine
Efface sans pitié la noble inscription,
Et le brillant trophée, en proie à la ruine,
Ne dit plus que du temps la puissante action !

C'est ainsi que depuis la rive orientale
Jusqu'aux bords où s'éteint le feu brûlant du jour,
Dans des courants sans fin, d'une force fatale,
Toute œuvre humaine va s'engloutir à son tour !

Digitized by Google

Cependant ces palais, ces temples des vieux âges,
S'ils ne sont point pétris d'un éternel ciment,
Ils ne sont pas non plus la vapeur des nuages
Que la brise qui passe efface en un moment.

Les portiques géants, les longues colonnades,
Les frontons élevés, les gigantesques tours,
Les fûts, les chapiteaux, les bases, les arcades,
Au temps qui les combat disputeront leurs jours!

Longtemps on les verra solides sur la place,
Malgré leurs corps noircis, malgré leurs fronts penchés;
Et des siècles nombreux traverseront l'espace
Avant que leurs débris sous l'herbe soient couchés.

Témoin de cette lutte, à travers les ruines
Le voyageur pensif remonte le passé;
Et, soulevant la mousse, écartant les épines,
Il retrouve un reflet du travail effacé.

Des monuments épars sous les plantes sauvages
Tous n'ont pas succombé cédant au même bras:
Les uns se sont usés sous la marche des âges,
D'autres ont accompli leur chute avec fracas;
Car souvent, pour hâter la triste décadence,
Au temps viennent s'unir les terribles fléaux!
C'est le feu, c'est le fer ou l'onde qui s'élance!
Partout se creusent des tombeaux!

A qui voudrait rêver l'éternité des choses,
Le ciel dira, frappant les superbes Babels:
Pour elles trois mille ans, une heure pour les roses;
Lents ou pressés, les coups à tous seront mortels!
L'empire le plus fort comme les feuilles tombe,
Sur les gazons de même il étend ses débris;
Et quand l'heure est venue, il roule dans la tombe,
Comme les pétales flétris!

Telles ont disparu Ninive, Babylone,
Et Palmyre, et Balbeck, et tant d'autres cités;
Les rayons lumineux de leur riche couronne
Dans la nuit du désert ont éteint leurs clartés!
Obélisques penchés sur la plage africaine,
Sphinx encor accroupis dans les sables brûlants,

Digitized by Google

Tandis que vous montrez votre date lointaine,
La ruine ronge vos flancs !

Plus promptement le monstre a sapé tes murailles,
Pompéia, que vivante il mit dans le cercueil ;
La terre, vomissant le feu de ses entrailles,
De sa lave en un jour fit ton voile de deuil !
Si des palais nouveaux sur ta couche de cendre
Aujourd'hui pleins d'orgueil étalent leurs splendeurs,
Demain, frappés peut-être, on les verra descendre
Dans tes obscures profondeurs !

De vos fleurs d'oranger, riante Campanie,
Couvrez, pour l'embaumer, la ville au triste sort !
Pendant que l'olivier, qu'effeuille un doux génie,
S'étend sur les débris d'un moins funeste bord !
Dans les champs de la Grèce on les voit, ces ruines,
Vivre malgré le temps, habile à tout raser,
Comme on voit sur les eaux surnager ces racines
Que l'orage n'a pu briser !

D'autres constructions, sombre et massif ouvrage,
Sauront lutter aussi sur un large terrain ;
Ce sont les châteaux forts, géants du moyen-âge,
Ceints de fossés profonds et de portes d'airain !
Preux chevaliers, seigneurs aux allures hautaines,
Tyrans bardés de fer, amoureux ménestrels,
Beaux pages, doux varlets, sensibles châtelaines,
Ont habité ces vieux castels.

Mais il a fui, le temps de la chevalerie,
Et du manoir désert le front s'est incliné !
La douve, où l'eau dormait, lentement s'est tarie,
De gramen le donjon un jour s'est couronné ;
Aux fentes des parois le lierre a pris racine ;
Sur les créneaux la ronce a posé son feston ;
Et le violier jaune, ami de la ruine,
S'est implanté sur le fronton.

Malgré les verts rameaux, malgré les tendres tiges
Qui voudraient soutenir les remparts et les tours ;
Malgré la fleur qui vient encenser les vestiges,
Le monument noirci se dégrade toujours !

Digitized by Google

Les brèches sont partout ; la tourelle s'écroule ;
Au pied du bastion dort le machicoulis ;
La toiture n'est plus ; la porte qui s'éboule
Va remplacer le pont-levis !

Quand la lune, le soir, mêle ses pâles voiles
Aux plis de ce manteau teint de sombres couleurs ;
Quand le regard lointain des blafardes étoiles
Vient y faire onduler d'indécises lueurs ;
Alors on croirait voir errer dans les décombres,
Des esprits de la nuit fantastiques séjours,
Tantôt des spectres noirs, tantôt de blanches ombres
Dont la forme grandit toujours !

Au bord de la fenêtre, où l'ogive s'efface,
A l'heure de minuit qui vient se lamenter ?
Est-ce une dame en pleurs, ou la brise qui passe
Dans cette vaste cour où l'herbe vient monter ?
Le sol semble gémir sous le poids des armures !
L'air rappelle, plaintif, le timbre du beffroi ! ...
Bruits vagues des tombeaux, dans l'âme vos murmures
Jettent la tristesse et l'effroi !

Des champs de l'univers en fouillant la poussière,
En creusant le limon des océans taris,
En sondant le ravin, le volcan, la glacière,
L'archéologue trouve encor d'autres débris.
Ces restes sans couleurs, de formes incertaines,
Plus muets que la pierre et le marbre et l'airain,
Ces restes sont, hélas ! les ruines humaines,
Gisant aussi sur le terrain !

L'homme est anéanti ! l'édifice admirable,
Le plus noble de tous, sur l'aire s'est brisé !
Mais celui qui le fit a su rendre durable
L'un des deux éléments dont il fut composé ;
Et tandis que les os dans la poudreuse ornière
S'enfoncent, subissant un arrêt sans appel,
L'âme, l'autre partie, au séjour de lumière
Brille, monument éternel !

Élisa MORIN.

Digitized by Google

REVUE DU MOIS.

JUILLET 1854.

Société des Antiquaires de l'Ouest. — Dans ses séances de mai et de juin derniers, la Société a pris encore diverses mesures pour la recherche ou la conservation de différents monuments, entre autres de l'ancien aqueduc de Fleury, le plus important des trois qui desservaient autrefois Poitiers. Elle a complété l'installation de son musée et en a fait rédiger le catalogue, que le concierge remet gratuitement à ceux des membres qui en font la demande. La Société a admis comme membres titulaires MM. Ponsot, l'abbé Rainguet, Damien-Rainguet, et comme correspondant M. Bizeul (de Blain). Une communication a été faite sur les déblais que l'administration municipale de Poitiers fait exécuter en ce moment autour de l'église Saint-Hilaire et auxquels la Société reste complétement étrangère. Plusieurs lectures intéressantes ont occupé le reste des séances et sont brièvement analysées dans le *Bulletin*, 2e trimestre de 1854, qui contient en outre une *Notice sur la commune de Boismé (Deux-Sèvres) et le comté de Clisson*, par M. Touchard, ainsi que divers comptes rendus d'ouvrage offerts à la Société, par MM. Longuemar et Ménard. Enfin, sur la proposition de ce dernier, la Société a décidé qu'elle publierait une *Bibliographie poitevine raisonnée et méthodiquement classée*.

— Avranches, simple chef-lieu d'arrondissement, vient de terminer ses fêtes au moment où commencent celles de Rennes, qui dureront pendant tout le mois d'août. La cavalcade, remarquable par la richesse des costumes, représentait l'entrée de Louis XI et de la reine à Avranches, en 1469, après l'établissement des chevaliers de l'ordre de Saint-Michel. Les illuminations, dirigées par M. *Kervella* fils, de Rennes, ont été du plus brillant effet. L'exposition industrielle offrait de magnifiques dentelles en point d'Alençon, des objets d'orfévrerie religieuse, des ornements d'église, des toiles damassées de Mortain, des marbres de Régneville, etc., pendant que l'exposition horticole étalait ses belles séries et variétés de gloxinias, de lis, de calcéolaires, de géraniums et de tant d'autres plantes curieuses. L'Association normande, la Société française pour la conservation des monuments, et autres s'y étaient donné rendez-vous, sous les auspices de M. de Caumont, et ajoutaient encore à ces fêtes tout l'intérêt de leurs réunions. Des récompenses aussi flatteuses que méritées ont été décernées à deux artistes de Rennes : à M. Barré, une médaille de vermeil, grand module (le Congrès ne distribuait pas de médailles d'or), pour plusieurs œuvres remarquables de sculpture ; à M. Jobbé-Duval-Dujardin, une médaille d'argent, pour deux tableaux de fleurs.

— Le festival de Niort de 1854 a été, pour le nombreux auditoire de l'*Association musicale de l'Ouest* fondée par M. Beaulieu, la réalisation de l'idée féconde de l'illustre compositeur niortais. Direction savante, exécution

Digitized by Google

admirable, telle a été l'impression rendue par tous les organes de la publicité. On s'est donné rendez-vous pour l'année prochaine à Poitiers.

— Enfin Nantes ouvrira son exposition de peinture le 17 août, et Napoléon-Vendée, trois jours après, inaugurera la statue équestre de Napoléon Ier, son fondateur. C'est dire assez avec quelle rapidité les fêtes se succèdent cette année dans tout l'Ouest.

— Le Conseil municipal de Nantes, appelé à voter sur l'offre de M. Urvoy de Saint-Bedan, qui donne au musée de cette ville sa galerie de tableaux, à la condition que la commune fera construire, dans le délai de deux ans, un asile pour les vieillards, sous la direction des Petites Sœurs des Pauvres, a voté à l'unanimité l'acceptation de ce don et a décidé de plus que l'asile porterait le nom du généreux bienfaiteur. Nous reviendrons sur cette importante affaire et publierons *in extenso* le remarquable rapport de M. Roy au Conseil municipal.

— Au moment de rentrer en France, le R. P. Le Pailleur, fondateur et supérieur général des *Petites Sœurs des Pauvres*, et Mme la Supérieure générale ont été reçus en audience particulière, à Rome, par le Saint-Père. Le 30 juin 1854, le Pape a confirmé la décision rendue le 18 du même mois par la Sacrée-Congrégation des évêques et réguliers, qui non-seulement encourage, mais approuve cette nouvelle congrégation, que la Bretagne a vu naître. C'est au dévouement et aux travaux de cet institut que plusieurs milliers de pauvres vieillards doivent du pain, un asile et le repos.

— Le maire de Rennes, considérant que les souscriptions recueillies et à recueillir par l'Œuvre de l'Extinction de la Mendicité seront suffisantes pour l'entretien, dans l'asile privé de la Piletière, des mendiants de cette ville, a pris, le 24 juillet dernier, un arrêté pour y interdire la mendicité. Il invite les habitants à refuser toute espèce de secours aux mendiants à partir du 1er août 1854, et à centraliser leurs offrandes à la caisse de l'Œuvre, entre les mains du maire, président.

— M. Ducommun a envoyé au Conseil municipal de Nantes le modèle de fontaine destiné à orner la place Royale de cette ville. Le 24 juillet dernier, le Conseil, sur le rapport de M. Ev. Colombel, a adopté le projet, sauf quelques légères modifications.

— Le modèle du pont projeté sur la Penfeld, à Brest, et dont nous avons déjà parlé, vient d'être expédié pour Paris. Ce beau travail est destiné au musée du Louvre, pour lequel l'Empereur en a fait la demande à MM. Cadiat et Oudry.

— Par arrêté du ministre de l'intérieur, en date du 17 juillet 1854, M. le comte de Martel du Porzou, sous-préfet de Mantes (Seine-et-Oise) et fils d'un ancien président de la chambre à la cour royale de Rennes, a été nommé chef de son cabinet et de la division qui s'y rattache.

— Le 5 juillet 1854, M. le comte de Goyon, aide de camp de l'Empereur, a été nommé au commandement de la division active de cavalerie, à Lunéville.

Digitized by Google

— M. le baron Tharreau, fils de l'ancien conseiller de préfecture de Loire-Inférieure, est nommé sous-préfet de Ruffec, en remplacement de M. du Champ-Renou, décédé.

— Mlle L. Bardon, élève de M. Battaille, vient de remporter au Conservatoire de musique le premier prix de chant. Mlle Bardon n'a quitté Nantes que depuis quinze mois et avait pour concurrentes des élèves qui avaient obtenu des succès dans les concours précédents. Le prix lui a été décerné à l'unanimité.

— Une comédie-vaudeville en deux actes de M. Victor Mangin, de Nantes, a été représentée au théâtre des Variétés, à Paris. Cette pièce, qui a pour titre : *Les Représailles*, a obtenu, selon la *Presse*, un succès complet.

— Le premier numéro d'un journal qui se publie à Luçon et s'intitule : *Le Luçonnais*, vient de paraître. M. Cottet en est le fondateur. Nous faisons des vœux pour le succès de ce nouvel organe des intérêts agricoles de la Vendée.

— La collation des papiers posthumes de Lamennais est terminée ; il ne reste plus qu'à publier la traduction du *Dante*, avec l'introduction que l'on dit fort belle. M. E. Forgues, ancien rédacteur du *National*, est toujours chargé de veiller à cette publication ; il paraît pourtant qu'elle traînera encore en longueur.

NÉCROLOGIE. — M. Jules Pellu du Champ-Renou, notre compatriote, sous-préfet de Ruffec (Charente-Inférieure), a succombé inopinément le 29 juin dernier, à l'âge de 39 ans. « M. du Champ-Renou, dit l'*Observateur de Ruffec*, qui administrait cet arrondissement depuis quatre ans environ, avait su, par la bienveillance de ses manières et la générosité de son cœur, se concilier l'affection et l'estime de tous ses administrés. »

— M. Cottin de Melville (Jules-Alphonse), ancien inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées, chevalier de la Légion d'honneur, est décédé à Nantes, à l'âge de 68 ans, le 9 juillet 1854. Comme ingénieur, M. Cottin a été chargé de travaux importants dans la Loire-Inférieure et de l'achèvement du canal de Nantes à Brest. Il faisait partie de la Société Académique de Nantes depuis le 6 janvier 1820 et a publié dans ses *Annales* d'intéressantes communications.

— Un savant modeste, Édouard Ariel, laisse en succombant un vide parmi les orientalistes. Né à Nantes le 5 octobre 1818, il est décédé le 23 avril 1854 à Pondichéry. Dès sa jeunesse, il manifesta une rare aptitude pour les recherches de linguistique ; mais son séjour dans l'Inde, il y a près de dix ans, fixa définitivement le but de ses travaux. Le tamoul devint dès lors l'objet de ses ardentes poursuites. Considérée aujourd'hui comme la souche de tous les idiomes aborigènes du Deckkan, cette langue était sinon unique, du moins dominante dans toute la presqu'île au moment de l'invasion hindoue. Pour réussir à déterminer la part d'influence qui lui revient dans la formation des idiomes qui l'ont remplacée, et pour découvrir les traces qu'elle a laissées dans telle ou telle partie du pays, il faut en rétablir la forme primitive, défigurée par tant d'agrégations diverses.

Digitized by Google

« C'est à ce double point de vue de l'ethnologie et de la linguistique que » E. Ariel poursuivait, depuis son arrivée dans l'Inde, ses études tamoules. » Il y apportait ce talent d'analyse, cette sagacité dans les rapprochements et » cette netteté de déduction qui en faisaient une intelligence si bien douée » pour les études philologiques. Déchiffrement de vieilles inscriptions, réta- » blissement d'anciens alphabets, étude suivie de tout ce que des indianistes » anglais publient journellement sur les diverses populations de l'Inde, rien » ne lui coûtait pour arriver à reconstituer l'ancienne histoire des races, des » langues et des littératures comparées du sud de la presqu'île. » (1).

Les nombreuses notes d'Ariel seront transmises, d'après sa volonté, avec sa bibliothèque spéciale, à la Société asiatique de Paris.

Ceux de ses travaux qui ont été livrés à la publicité ont été insérés dans le *Journal asiatique de Paris* (1847, 1848), et ceux qui sont inédits se composent de la traduction de trois poèmes tamouls et d'une grammaire des grammaires tamoules, non achevée; on ne saurait trop vivement regretter que l'auteur n'ait pu la compléter. Dans quelques mois, nous publierons une notice étendue sur ce nouveau Lacroze, qui, loin de Nantes, sa patrie, cherchait aussi à s'assurer par des œuvres solides une gloire durable.

— La presse entière a consacré des lignes de regrets à la mémoire d'Émile Souvestre; car il était mieux qu'un maître en l'art d'écrire, a dit l'élégant feuilletoniste des *Débats*, il était un exemple de sagesse, de conviction profonde, de fidélité à ne servir que les dieux qu'il avait aimés. Il avait l'honneur d'être indépendant et fier, et il ne compta que sur lui-même et sur son travail. Souvestre (Charles-Émile), né à Morlaix (Finistère), le 15 avril 1806, est mort le 6 juillet 1854, à Montmorency, des suites d'une hypertrophie du cœur. Il fut reçu avocat à Rennes, dirigea le journal le *Finistère* à Brest, passa quelques années à Nantes, puis alla remplir les fonctions de professeur de rhétorique au collége de Mulhouse, et se fixa enfin à Paris en 1838. Non-seulement ce fécond et honorable littérateur a publié plus de trente ouvrages et vingt et quelques pièces de théâtre, mais il a encore pris part à la collaboration d'une foule de revues et de journaux. Nous regrettons que l'espace ne nous permette pas de reproduire dans cette livraison la petite note si bien sentie insérée dans le *Siècle* par un membre de l'Institut. Puisse ce noble caractère, cette vie si dignement remplie servir d'exemple à ces jeunes littérateurs qui s'abandonnent souvent à tous les désordres où les entraînent les mauvaises passions!

Armand GUÉRAUD.

---

(1) Notice sur Ariel, insérée par M. A. Gallois de Montbrun, dans le numéro du 2 juin 1854 du *Moniteur officiel des établissements français dans l'Inde*, publié à Pondichéry.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

MENSUEL,

Indiquant tous les ouvrages imprimés dans les départements formés de la division du Poitou et de la Bretagne, et ceux qui, imprimés ailleurs, concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs bretons ou poitevins.

L'ARMORIQUE, ou les Fiancés de Karnak, opéra en 4 actes et 5 tableaux, paroles et musique de M. Paul Mériel. In-8° d' 1 f. (tiré à 300 ex.). — A Toulouse, chez Feilles et Chauvin, Delboy, Rey. (Représenté pour la première fois à Toulouse sur le Grand-Théâtre, le 9 avril 1854). . . . . ».50

GUIDES ITINÉRAIRES. — *De Paris à Nantes.* Ouvrage illustré de 110 vign. et accompagné de 3 cartes. Par Amédée Achard et F. Bernard. In-16 de 11 ff. (tiré à 3,000 ex.). Collection de la Bibliothèque des chemins de fer. — A Paris, chez Hachette. . . . . 2.»»

QUELQUES MOMENTS MALHEUREUX traversés heureusement de 1848 à 1852. In-8° de 3 ff. (tiré à 200 ex.). Impr. de Favre, à Niort. (Relation des événements qui se sont accomplis dans les rues de Paris, par M. C..., chirurgien-major du 7e lanciers.)

CONFÉRENCES sur les doctrines et les pratiques les plus importantes de l'Église catholique, données dans l'église de S. Mary's Moorfields, par Mgr Wiseman, évêque de Mellipotame, traduites de l'anglais par M. l'abbé Jarlit, et précédées d'une introduction sur l'état actuel du protestantisme. Deux volumes grand in-18, ensemble de 24 ff. Impr. d'Oudin, à Poitiers. — A Paris, chez Lagny frères. . . . . 6.»»

DISCOURS EN FAVEUR DU TABAC, prononcé devant l'Académie du Collége de N.-D. des Couëts, par Henri Fleury, élève de rhétorique. In-12 d' 1/2 f. — DISCOURS CONTRE L'USAGE DU TABAC, prononcé, etc., par Auguste Icéry, élève de rhétorique. In-12 d' 1/2 f. — Impr. de Masseaux, à Nantes.

PRATIQUE DE LA PERFECTION CHRÉTIENNE, du R. P. Rodriguez, de la Compagnie de Jésus; traduit de l'espagnol, par M. l'abbé Regnier Desmarais, de l'Académie française. Quatre vol. gr. in-8°, ensemble de 49 ff. 4/9. Imp. d'Oudin, à Poitiers. — A Paris, chez Lagny frères. . . . . 6.»»

PROJET DE MODIFICATIONS A APPORTER A LA LOI DU 21 MARS 1832, sur le recrutement de l'armée, à l'occasion de l'organisation de la garde impériale; par le sous-intendant militaire A. Saint-Maixant (10 juin 1854). In-8° d'1 f. 1/2. Impr. de Favre, à Niort.

AR FRANÇ HAC AR RUSSI. Recit detaillet var ar pez en deus roet lec'h d'ar brezel etre an diou buissanç. In-12 d'un tiers de f., en vers, par P. Derrien. Impr. de Ledan, à Morlaix.

CHATEAUBRIANT, ses archives et ses institutions municipales, par A. de la Borderie. In-8° de 2 ff. 1/2. Impr. de Guéraud, à Nantes.

HÉLOÏSE ET ABEILARD; par A. de Lamartine (1079-1142). In-16 de 2 ff. (Collection de la Bibliothèque des chemins de fer. 2e série, Histoires et Voyages.) — A Paris, chez Hachette. . . . . ».50

ANALYSE DES LEÇONS DE CHIMIE AGRICOLE, professées en 1854, par Malaguti, professeur de chimie à la Faculté des sciences de Rennes; rédigée par M. B. P. In-12 de 6 ff. 1/3. Impr. de Catel, à Rennes. — A Rennes, chez Verdier. (Extrait du *Journal de Rennes.*)

JOURNÉE DU CHRÉTIEN, ou Moyen de se sanctifier au milieu du monde; par M. l'abbé F. de Lamennais. 11e édition. In-32 de 9 ff. 1/4. Impr. de Bailly, à Paris. — A Paris, chez Sagnier et Bray.

Modèles de discours et allocutions pour les distributions de prix dans les écoles primaires des deux sexes; par A. Théry, recteur de l'Académie. In-12 de 18 ff. 1/3. — A Paris, chez Hachette. 3.50

LES PORTS MILITAIRES DE LA FRANCE; par J.-L. Neuville. — Cherbourg. — Brest. — Lorient. — Rochefort. — Toulon. In-16 de 5 ff. 1/8. (Biblioth. des chemins de fer.) A Paris, chez Hachette. 1.50

(Bibliographie de la France.)

Digitized by Google

TABLE

DE LA PREMIÈRE PARTIE.

Pages

Préface. v

Revue du mois, par Eugène TALBOT. 9, 53, 101, 141

— par Armand GUÉRAUD. 227, 269, 310, 342, 376, 414, 455, 486

Notice historique et littéraire sur de Bruc, marquis de Montplaisir, poète breton; par le baron de WISMES. 14, 201

De la Poire dite Besi de Héric; par BIZEUL (de Blain). 31

A la Bretagne, poésie; par Mlle Élisa MORIN. 35

Lettre de M. René de CORNULIER-LUCINIÈRE, sur le gisement de Troie. 37

Critique littéraire. 41, 98, 133, 219, 335, 372, 451

La Précellence du langage français de Henri Estienne, par Eugène TALBOT, p. 41. — Leçons de chimie de M. A. Bobierre, p. 45; Irlande, de M. O'Sullivan, p. 46; Plans cadastraux des cantons de la Loire-Inférieure de M. de Tollenare; par Armand GUÉRAUD, p. 48. — Traité élémentaire de physique de M. A. Ganot, p. 98. — Distraction d'un financier, p. 133; Extrait abrégé des vieux mémoriaux de l'abbaye de Saint-Aubin-des-Bois, en Bretagne; par Ch.-L. LIVET, p. 136. — Annuaire du Morbihan de M. A. Lallemand; par BIZEUL (de Blain), p. 137. — Octroi et consommation de la ville de Nantes de M. J.-C. Renoul; par Armand GUÉRAUD, p. 219. — Récits de l'histoire de France de M. J.-A. Courgeon; par Eugène TALBOT, p. 222. — Étude historique et morale sur le Compagnonnage de M. C.-G. Simon; par L. GRÉGOIRE, p. 335. — Des monuments celtiques et des ruines romaines dans le Morbihan de M. A. Fouquet; par A. DE LA BORDERIE, p. 337. — Dictionnaire historique et généalogique des familles de l'ancien Poitou de feu M. Henri Filleau; par Ch. DE SOURDEVAL, p. 372. — Larmes et Sourires de M. Édouard Garnier, p. 451; Vie et œuvres de Rétif de la Bretonne de M. Charles Monselet; par Ch.-L. LIVET, p. 453.

Bulletin bibliographique, 51, 99, 139, 183, 232, 275, 315, 348, 380, 420, 459, 490

Notice sur Mme Herbert Pradeland; par l'abbé FOURNIER. 57

Rapport sur les Archives historiques du département de la Loire-Inférieure; par A. DE LA BORDERIE. 78

Section d'agriculture du Congrès breton de Vannes. — Compte rendu, par le comte O. de Sesmaisons. 101

Lettre à M. Octave de Rochebrune sur divers documents artistiques relatifs à l'église de Notre-Dame de Fontenay-le-Comte; par B. FILLON. 105

Biographies du contre-amiral Ducrest de Villeneuve; — des frères Bernard Duhaut-Cilly; — du vice-amiral Grimouard; par P. LEVOT. 130, 305, 317

Chronique d'un jour (26 mars 1720); par Évariste COLOMBEL. . . . 149

Digitized by Google

Pages

Section d'Archéologie du Congrès breton de Vannes. — Compte rendu lu le 3 novembre 1853 à la Société Archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure; par BIZEUL (de Blain). 163

Réponse à un Financier, poète, qui habite l'ancien pays de Retz; par FLORI (le comte d'Audiffret). 177

L'Alouette et le Moineau; par Émile GRIMAUD. 179

Vente de la Collection de Monnaies féodales de M. Poëy-d'Avent; par B. FILLON. 181

Philippe Cospeau, vulgairement nommé en France Philippe de Cospéan, 1571-1646; par CH.-L. LIVET. 185, 233, 292

Mon petit cheval Rubis, poésie; par Ernest MARTIAL. 217

Notice sur la Société Archéologique de Nantes; par VANDIER. 246

L'École des amis, fable; par l'abbé LAMONTAGNE. 266

Voie romaine de Poitiers à Nantes; par BIZEUL (de Blain). 277

Mémoire sur les fouilles faites en 1852 et en 1853 dans le champ des Bésirais (Loire-Inférieure), avec un plan; par PHELIPPES-BEAULIEUX. 323

La Pêche maudite, légende sablaise; par Émile GRIMAUD. 331

Notice sur Benjamin Guérard; par A. DE LA BORDERIE. 346

Chalais, ou une Conspiration sous Richelieu; par L. GRÉGOIRE. 349, 421, 473

Des Nannètes aux époques celtique et romaine; par BIZEUL (de Blain). 363, 391, 435

Notice sur l'ancienne Université de Nantes; par LAENNEC aîné. . . . 381

Inauguration à Nantes du Musée Clarke de Feltre; par CH.-L. LIVET. 408

Frère-Fadet, légende; par Émile GRIMAUD. 443

Le Château et les seigneurs de la Garnache; par Ch. DE SOURDEVAL. 461

Les Ruines, poésie; par Mlle Élisa MORIN. 482

Notices nécrologiques. 147, 229, 271, 312, 343, 417, 458, 488

Couard, Chatelain, p. 147; Poulizac, Lorin, p. 148; par Eugène TALBOT. — Delaunay, p. 229; La Motte Picquet, Marchegay, Goury du Roslan, Mareschal, p. 230; de Tollenare, Mangin, p. 231; Grille, Mme Cambronne, de Cadaran, Chevreau, p. 271; Bouchet, p. 272; d'Illiers, Marion de Procé, p. 312, Lamennais, p. 343; Foureau de Beauregard, Barbé, Thibeaudeau, p. 345; Ch. de Kersabiec, p. 417; Cor, Bessard, p. 418; Thiessé, du Coudray-Bourgault, p. 419; Jollivet de Castelot, Cougnaud, p. 458; Pellu du Champ-Renou, Cottin de Melville, Édouard Ariel, p. 488; Émile Souvestre, p. 489; par Armand GUÉRAUD.

Erratum. — Dans notre Revue, p. 455, nous avons avancé, d'après le procès-verbal de la Société archéologique de Nantes, que les Grands Jours du Puy prononcèrent en 1548 *jusqu'à mille peines capitales.* M. Vandier nous a remis à ce sujet la note rectificative suivante : — Dans l'espace de deux mois, la Cour prononça huit peines capitales avec exécution par le feu, la potence et le glaive, dix condamnations au fouet, et diverses autres peines.

Nantes, Imprimerie Aᵉᵈ GUÉRAUD et Cⁱᵉ, rue Basse-du-Château, 6.

Digitized by Google

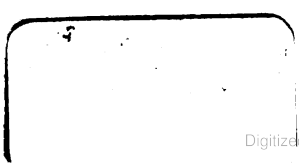
Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google